

**UNE REGION PÉRIPHÉRIQUE A L'ÉPREUVE
DE LA DÉCENTRALISATION :**

**LE FULADU, PAYS DES PEUL DE HAUTE-CASAMANCE
(SÉNÉGAL)**

Sylvie FANCHETTE

AVANT-PROPOS

Ce livre constitue l'aboutissement d'un travail recherche que j'ai entrepris entre 1994 et 1999 au Sénégal dans le cadre d'un programme Orstom/Isra (Institut sénégalais de recherche agronomique) intitulé « *Gestion d'un espace agro-pastoral en expansion en Haute-Casamance* ». Intégrée au sein de l'équipe de l'Isra au CRZ (Centre de recherche zootechnique) de Kolda, j'ai effectué de nombreux séjours sur le terrain, afin d'obtenir des informations de première main dans cette région en grande partie oubliée de la recherche en sciences sociales.

Le projet, qui à l'origine devait porter sur les aspects fonciers de l'intégration agriculture-élevage et sur la gestion des troupeaux bovins, a évolué vers une approche plus dynamique du peuplement. Celle-ci possède la particularité d'avoir été occupée au cours de plusieurs vagues migratoires par des populations d'origine Peul ou servile, sans pour autant qu'une véritable structuration politique du territoire se mette en place. Quelques groupes émergent, tels les Peul GaaBunke, les Wolof et les Sakhakole, avec une emprise territoriale plus forte que les Peul RimBe, les Peul d'origine pastorale, au peuplement diffus. Encadrés par des marabouts, ils ont une plus grande faculté à s'intégrer à l'économie monétaire via les cultures de rente (coton et arachide). Les modes de territorialisation antagonistes des différents groupes Peul et sahéliens (Wolof, Manding et Sarakolé) qui se sont installés dans le Fuladu déterminent en partie les conditions foncières et politiques de la gestion de ce territoire, riche et très convoité.

Pour appréhender l'évolution des rapports que les différents groupes humains entretiennent autour de la terre, l'étude des multiples réformes de décentralisation mises en place depuis les années 1990 et les politiques de développement agricole est incontournable. Le thème de la décentralisation et des réformes de régionalisation a pris de l'ampleur au cours de nos recherches, pour devenir la pierre angulaire de cet ouvrage. En effet, l'empilement des lois foncières survenu depuis la mise en application plus systématique des Lois sur le Domaine national (LDN), ses interférences avec les pratiques coutumières valorisant le « droit de hache » - le droit du premier occupant - et les nombreux dysfonctionnements liés au manque de reconnaissance par les populations des instances exécutives mises en place depuis les réformes de régionalisation et de décentralisation, rendent complexe l'étude de la question foncière. En parallèle, la très forte pression foncière induite par l'émergence des fronts pionniers au nord et à l'est de la Haute-Casamance met en péril l'aménagement de cette région, en raison du caractère de type « minier » de l'exploitation des ressources naturelles et des conflits qu'elle génère. Elle rappelle, toutes proportions gardées, les facteurs qui ont été à l'origine de la rébellion qui a

ensanglanté pendant plusieurs décennies la Basse-Casamance voisine.

A une échelle plus petite, l'étude des relations que la Haute-Casamance entretient avec ses voisins - Gambie, au Nord, Guinée-Bissau, au Sud-Ouest, et Guinée-Conakry, au Sud-est – paraît inévitable pour mieux comprendre les dynamiques spatiales des Fulakunda, les Peul de cette région, et l'importance économique de la rente frontalière et des réseaux commerciaux exogènes qui la font fructifier. Si le Fuladu est une région périphérique du Sénégal, elle se trouve en même temps au centre d'un réseau d'échange commercial de grande envergure.

Pour ce faire, l'élargissement d'un tel programme ne pouvait s'effectuer sans la participation d'autres chercheurs ou étudiants et une approche multidisciplinaire. J'ai encadré à cet effet, plusieurs doctorants ou étudiants en maîtrise ou en DEA, de disciplines diverses (histoire, géographie, anthropologie ou agronomie) tout au long des cinq années de mon séjour au Sénégal. Ce livre est le fruit des recherches de l'ensemble de cette équipe que j'ai pilotée et à laquelle les membres ont participé à des degrés divers. Editer un recueil d'articles produits par des chercheurs de disciplines diverses autour d'une problématique commune aurait été difficile à mener et j'ai préféré m'atteler seule à cette tâche et suivre le fil conducteur qui m'avait poussé à mettre en place ce programme. De plus, les membres de cette équipe s'étant dispersés depuis lors, j'ai préféré rédiger moi-même ce livre, à partir de mes propres recherches et des enquêtes, mémoires ou rapports que ceux-ci ont pu produire, en prenant soin de les citer systématiquement.

Les enquêtes et les cartes effectuées au niveau local permettent de mieux cerner la diversité des conditions physiques et sociales de la production agricole et pastorale, et surtout le poids de l'histoire dans les relations foncières inter-villageoises. Pour choisir ces villages, il était nécessaire d'avoir une vision plus large du peuplement de cette sous-région et de son histoire mais, surtout, une cartographie précise des villages et des types de population y résidant. Celle-ci a demandé un long et fastidieux travail de recherche et de localisation de la totalité des villages de la Haute-Casamance, et je remercie Tijane Sene, cartographe au laboratoire Orstom/Ird des Sciences Sociales de Bel-Air à Dakar pour m'avoir aidée à dresser ces cartes.

Certains étudiants n'ayant pas finalisé leurs recherches, je n'ai mentionné que les enquêtes brutes qu'ils ont menées, tandis que d'autres ont soutenu leur thèse ou ont rédigé leur rapport de stage.

- **Ngaide Abdelrahman**, historien, allocataire Orstom de février 1995 à juin 1998. Il a soutenu sa thèse de IIIème cycle d'Histoire, *Le Royaume Peul du Fouladou de 1867 à 1936 (l'Esclave, le Colon et le Marabout)*, en juin 1998, sous la direction du Professeur Iba Der Thiam à l'Université Cheikh Anta Diop de

Dakar. Il a rédigé de nombreux articles (voir bibliographie). Il s'est spécialisé dans l'histoire du peuplement de cette région, et notamment sur le rôle des marabouts dans l'encadrement des populations GaaBunke et sur l'émancipation des esclaves.

- **Bonheure Anne-Claire** et **Gauthier Laurent**, agronomes au Cnearc (Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes) de Montpellier, en stage de juin 1996 à décembre 1996 pour l'obtention du diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale. Ils ont respectivement étudié les aspects socio-économiques de la riziculture de bas-fond et les déterminants de la gestion de la fertilité, grâce à un séjour en Haute-Casamance de trois mois.

- **Le Renard Thibault**, socio-politologue, doctorant à l'IEP de l'Université de Bordeaux, où il préparait une thèse *Socio-anthropologie des réseaux de transports en Afrique de l'Ouest*. Il a effectué un stage au Centre Orstom Bel-Air de Dakar d'octobre 1996 à mai 1997 sur le thème « relations commerciales et champs migratoires : le marché de DiaoBe » au cours duquel il a fait trois missions de terrain. Je n'ai pu utiliser dans le cadre de cet ouvrage que ses enquêtes sur Madina Gunass et les données intégrées dans un article que nous avons rédigé conjointement, en l'absence d'autres écrits.

- **Cazeneuve Sandrine**, géographe, en DEA à l'Institut de Géographie de Paris I. Elle a effectué un stage au Centre Orstom Bel-Air de Dakar de décembre 1997 à juin 1998 et de nombreuses missions de terrain en Haute-Casamance et dans le sud de la Gambie où elle a enquêté sur la majeure partie des marchés hebdomadaires. Elle a rédigé un rapport de stage en 1999, *La dynamique des échanges frontaliers entre Gambie et Haute-Casamance*, et soutenu son mémoire de DEA, *Marchés et espaces de l'échange sur la frontière entre Haute Casamance et Gambie orientale, une expérience méthodologique*, en octobre 2001.

- **Bûche Frédéric**, doctorant en anthropologie à l'EHESS de Paris, en stage de mars à juin 1997, puis en contrat de CSNA de septembre 1997 à décembre 1998. Il a travaillé sur les problèmes fonciers et les relations intervillageoises dans quatre villages que j'avais commencés à enquêter depuis 1995 et mené de nombreuses enquêtes au cours des sept missions de terrain en Haute-Casamance. Il a rédigé un rapport, *Jachères et foncier en Haute-Casamance*, mais n'a pas pu continuer sa thèse.

- **Sidibé Mamady**, géographe, en co-tutelle de thèse à l'Institut de Géographie de l'Université de Toulouse le Mirail et l'Université de Saint-Louis au Sénégal. Il a effectué un stage au Centre Orstom Bel-Air de Dakar de décembre 1998 à juin 1999, au cours duquel il a fait deux longues missions dans la forêt de Pata, en Haute-Casamance, et dans le Saloum. Il a soutenu sa thèse, *Les Saloum-*

Saloum à la conquête de la forêt classée de Pata (Casamance-Sénégal), en mai 2003. Il a rédigé plusieurs articles sur ce sujet et publié sa thèse en 2005 (voir bibliographie). Son travail m'a permis de compléter les recherches que j'avais entreprises dans cette forêt classée en 1995 et 1996.

INTRODUCTION

Le Sénégal est le produit d'une longue histoire faite de conquêtes, d'absorption de divers royaumes au territoire colonial et de domination des peuples les plus récalcitrants. Il a été construit sur la trame composite des petits royaumes Wolof et Seerer, des chefferies Hallpular, des vestiges de l'empire Manding et des sociétés acéphales Joola. En parallèle, un processus d'intégration économique s'est opéré. Au début du XX^{ème} siècle, les régions du nord-ouest et du centre ont été intégrées à l'espace de production arachidier, en même temps que celles situées au sud de la Gambie, principalement la Casamance, en ont été exclues.

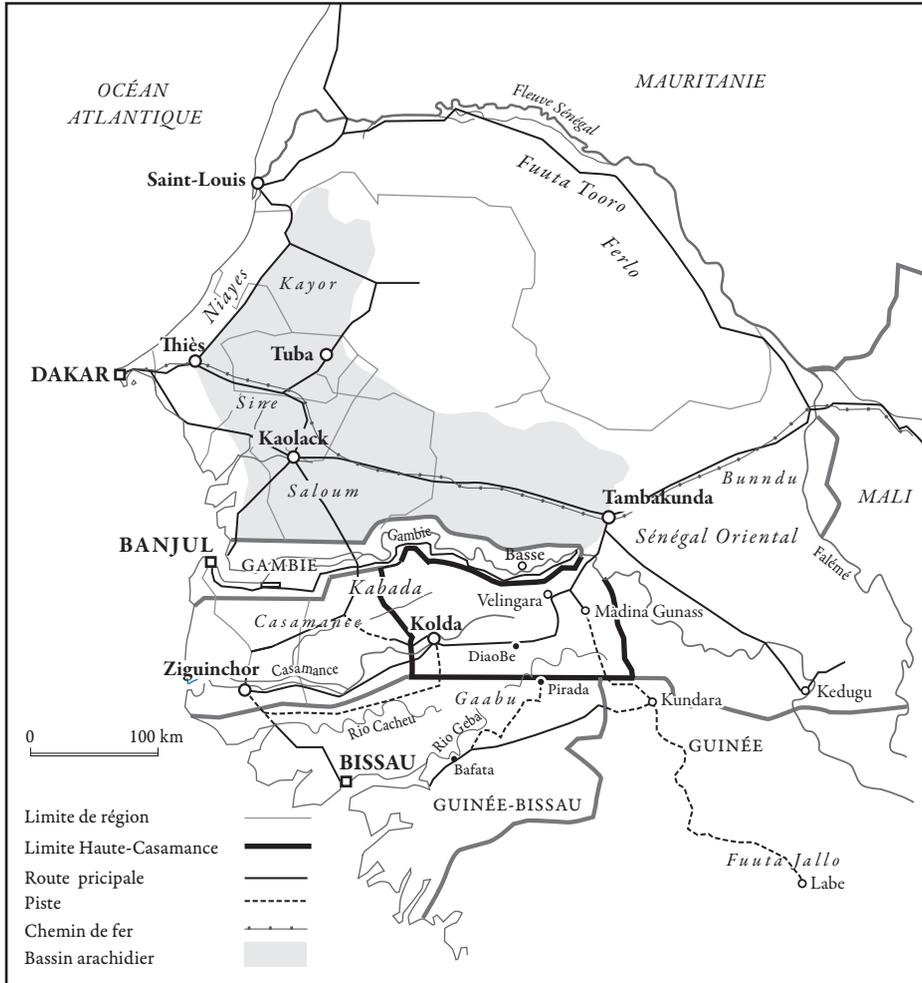
Si, ensuite, l'État indépendant du Sénégal a repris les recettes du gouvernement colonial pour intégrer les sociétés locales par une administration hiérarchisée, constituée de notabilités aux intérêts divergents mais formées dans le cadre unificateur d'une scolarisation « à la française », il ne paraît pas avoir atteint son but dans le Sénégal méridional : pour preuve la rébellion casamançaise.

La crise de l'État en Afrique est marquée par son incapacité à assurer l'intégration des populations vivant à l'intérieur de ses frontières et à leur faire accepter la prééminence d'un droit territorial sur un droit personnel. L'espace concédé à chaque puissance coloniale n'a pas été constitué en territoire, c'est-à-dire en un espace soumis de manière permanente et constante à la domination monopolistique d'un État. La crise du principe de territorialité se traduit par un échec à faire accepter le monopole de domination étatique sur le territoire avec son corollaire, l'impuissance à contrôler les limites territoriales (Darbon D., 1998).

L'incapacité des Etats à administrer leur espace pour le transformer en territoire affecte d'autant plus la solidité de ces constructions étatiques que de nouvelles formes de pensée se développent désormais, notamment le renouveau des thèses régionalistes. Au Sénégal, des velléités d'autonomie émergent, principalement dans le sud du pays. Car, jusqu'à présent, l'État sénégalais n'est pas parvenu à assurer l'intégration des populations casamançaises au sein du territoire sénégalais, et à leur faire accepter le modèle « islamo-wolof » fondé en grande partie sur le développement de l'arachide :

Dans les zones rurales extérieures au Bassin arachidier, dont la population a été encadrée par l'État via les marabouts, intercesseurs indispensables avec la population rurale, dans le cadre de la production de l'arachide, l'impossible identification d'un leadership dans les sociétés

**LA HAUTE-CASAMANCE : UNE RÉGION PÉRIPHÉRIQUE DU SÉNÉGAL
AU CARREFOUR DE TROIS FRONTIÈRES (FIGURE N°1)**



égalitaires (Sereer du Nord-Ouest, Joola au sud-Ouest) et la difficile inscription d'autres sociétés (soninké, Halpulaar) dans l'espace produit par le système colonial ont provoqué une absence d'intégration et une situation chronique de tensions (Diouf Mamadou, 2002).

La rébellion en cours depuis le début des années 1980 en Basse-Casamance a tiré le signal d'alarme. Déclenchée le 26 décembre 1982, au terme de deux années de propagande du mouvement séparatiste, la confrontation armée entre l'État et le MFDC (Mouvement des forces démocratiques de la Casamance) a provoqué une spirale de violence au Sénégal. Ce mouvement revendique l'indépendance de la Casamance en réponse à l'exploitation de ses ressources agricoles, halieutiques et foncières par les populations sahéliennes et les sociétés hôtelières. Ces groupes ont suscité l'hostilité croissante des populations locales dont les économies sont en crise. De surcroît, ces populations ont subi l'ostracisme de l'administration locale. Les expulsions commencées dès 1964, les scandales politico-financiers autour de la question des lotissements entre 1973-1981, les indemnités dérisoires versées aux victimes des expropriations de terres, et les confiscations des terrains de cueillette et de culture reclassés en forêts ou cédés à des complexes hôteliers, ont exaspéré les populations casamançaises (Faye O., 1994, pp. 189-212).

Pour désamorcer les risques d'éclatement du territoire national, de nouvelles lois de décentralisation ont été édictées et tentent de renforcer les prérogatives des collectivités locales, suite aux réformes mises en place par Senghor dès les années 1970 – le Sénégal est le premier pays à les avoir instaurées en Afrique de l'Ouest. Puis, en 1996, la régionalisation a été promulguée. Elle cherche à établir l'autorité des Régions politiques pour administrer le territoire. Depuis les années 1980, le vent de la décentralisation souffle en Afrique de l'Ouest. Les États issus de l'Indépendance, qui avaient prôné un centralisme politique et économique pour remettre sur pieds des économies déstabilisées et gagner une légitimité aux yeux de leurs concitoyens, sont en panne de légitimité. Ils se voient poussés par, d'une part, des mouvements internes et des rébellions et, d'autre part, les bailleurs de fonds, pour déléguer une partie de leurs prérogatives à des instances décentralisées.

Cependant, des contradictions émergent immédiatement quant aux enjeux de la décentralisation qui risquent d'en limiter l'ampleur :

- Un État centralisateur, tel le Sénégal, impose, pour des raisons politiques (risque de fragmentation du territoire national et obligations vis-à-vis des bailleurs de fonds) et économiques (il n'a plus les moyens de gérer les infrastructures sociales et d'aménager les marges de son territoire), des réformes censées donner plus de pouvoirs aux populations pour gérer leurs ressources foncières et naturelles. Dans un contexte où les représentants des populations sont uniquement issus des partis,

et non de la société civile, on peut penser que l'État cherche à s'approprier les instances locales par le biais du parti au pouvoir qui s'infiltré dans les plus petites circonscriptions via des conseillers ruraux qui lui sont affiliés.

- Les bailleurs de fonds cherchent à limiter l'emprise des classes au pouvoir, en partie corrompues, sur la gestion économique du pays et à redonner du pouvoir à des instances locales, supposées, à tort ou à raison, être plus représentatives du peuple. La décentralisation est censée être le pendant de la démocratie locale qui, à son tour, doit être le meilleur moyen pour initier le développement local.

- Pour les régions et les sociétés locales, notamment les régions périphériques, peu intégrées au territoire national, la décentralisation doit permettre de gagner un peu d'autonomie pour mieux gérer leurs ressources, en l'absence d'agents locaux professionnalisés, capables de former avec les élus locaux une véritable technocratie administrative (Darbon D., 1994).

En bref, ces réformes répondent-elles à une réelle nécessité politique de mieux redistribuer les cartes du pouvoir, ou à un moyen pour un État en panne de solution de recadrer son emprise territoriale ?

Une région, au sens politique du terme, à savoir « un espace géographique plus ou moins déterminé par des institutions et par des caractéristiques qui le distinguent des espaces voisins », peut-elle naître et revendiquer une spécificité territoriale au sein d'un État, si les peuples qui la composent ne se reconnaissent pas comme partie prenante d'une histoire commune ?

Un espace franc¹, telle la Haute-Casamance, coïncé entre l'ancien Empire du Gaabu et celui du Fuuta Jallo, et peuplé par des migrants Peul qui s'y sont infiltrés au cours de plusieurs siècles en fuyant leur terre d'origine (du fait des crises politiques ou climatiques, des guerres ou de l'impossibilité de vivre leur religion), peut-il devenir une région politique et assumer les prérogatives que les lois de la régionalisation de 1996 lui ont attribuées² ?

¹ Selon Benoît M. (1988b), « Deux principaux types d'espace existent en Afrique, qui peuvent être identifiés sur les «Hautes Rivières du Sud» et à proximité, depuis plusieurs siècles : des espaces « étatisés » et des espaces « francs ». Les premiers ont été assez bien perçus par les observateurs occidentaux car relativement proches de leurs conceptions géopolitiques. Les seconds sont plus difficiles à identifier si on est habitué à considérer le territoire étatique comme la norme. Peuplés ou non, vides depuis longtemps ou non (certaines régions de Haute-Gambie venaient d'être décimées lorsque Mungo Park les traversa à la fin du XVIIIe siècle), les espaces francs peuvent apparaître comme des zones intercalaires confuses séparant des espaces étatisés jouissant d'une paisible organisation dûment structurée ».

² D'autant plus que la Haute-Casamance a été artificiellement regroupée, au sein de la région de Kolda, à la Moyenne-Casamance peuplée de Manding contre lesquels les Peul, sous l'égide d'Alfa et Muusa Moolo, se sont révoltés après plus d'un siècle de soumission. Ce montage politique s'explique par le désir de l'Etat sénégalais de circonscrire la révolte Joola au sein d'une région limitée, celle de Ziguinchor, qui correspond à la Basse-Casamance.

Les réformes de décentralisation et de régionalisation au Sénégal sont-elles un moyen pour intégrer au reste du pays un territoire périphérique, la Haute-Casamance, riche en ressources naturelles, agricoles et pastorales, dotée d'une bonne pluviométrie et de réserves foncières, mais extravertie par l'attraction déstabilisatrice de multiples frontières proches ?

Le Sénégal est confronté à une gestion de plus en plus difficile des régions frontalières. Ces lourdes contraintes liées à une situation économique et sociale difficile limitent ses ambitions régionales. Aujourd'hui, l'État se trouve placé devant la nécessité d'investir de plus en plus dans l'encadrement du territoire pour éviter que le contrôle des frontières ne lui échappe, surtout dans la partie méridionale du pays. Il doit faire face aux tentatives de redéploiement et de restructuration des réseaux de grands commerçants présents dans la sous-région – qui, à bien des égards, est une zone de libre échange de fait – et spécialisés dans la réexportation dite clandestine. Il doit aussi contenir le développement du banditisme transfrontalier qui a introduit dans certaines parties du pays une culture de la razzia difficile à éradiquer.

Dans ce contexte, on s'interrogera sur les potentialités du territoire de la Haute-Casamance, éphémère ancien royaume du Fuladu, à jouer le rôle de creuset pour ces populations majoritairement Peul mais d'origines sociales et géographiques différentes. Ce territoire peut-il devenir un référent spatial, constitutif d'une identité commune, pour la création d'une nouvelle société Peul sédentarisée, alors qu'il est largement sollicité sur ses marges par des migrants originaires du nord du pays, aux référents spatiaux très différents ? L'appartenance à un territoire commun est-elle suffisante pour constituer une " région " ou une entité capable de gérer son territoire malgré l'hétérogénéité du peuplement et la faiblesse de l'histoire commune ? Les réformes de décentralisation, puis de régionalisation, censées donner plus de pouvoir et de latitude aux élus locaux pour prendre en main le destin de la Région et des Communautés rurales et gérer la brûlante question foncière permettront-elles à cette région de mettre en valeur ses richesses naturelles, sa diversité et surtout sa rente de situation stratégique ?

Localisée dans le sud du Sénégal, la région de Kolda, formée de la Moyenne et de la Haute-Casamance, est restée longtemps marginalisée jusqu'à ce qu'elle intéresse les populations du nord du pays par ses potentialités foncières et commerciales. Tardivement rattachée à la colonie du Sénégal, la Casamance a été délaissée, notamment dans sa partie orientale, la Haute-Casamance, doublement périphérique par rapport à Dakar et Ziguinchor qui, jusqu'à 1984, en était la capitale. De création récente, cette région reste faiblement structurée et sous-développée, malgré son potentiel agricole et sylvo-pastoral élevé, et enregistre les plus mauvais

indices en matière d'alphabétisation, de couverture sanitaire, de services sociaux et surtout d'investissement pour l'aménagement régional. Mal connectée au reste du pays par un réseau de communication tardivement mis en place, elle reste largement enclavée et coupée du Sénégal " utile " par la présence de la Gambie. Ce dernier État, ancienne colonie britannique de très petite taille, n'a jamais pu être rattaché au territoire sénégalais et sépare la Casamance du Bassin arachidier. Le Sénégal " utile " a jusqu'à présent été limité à la région du Cap-vert, au bassin arachidier et, dans une moindre mesure, à la région du Fleuve, qui ont bénéficié de la manne étatique pour se développer. Par ailleurs, l'État sénégalais, même s'il a eu un pouvoir plus structurant que l'État colonial, n'a jamais vraiment réussi à s'imposer aux marges de son territoire. Les rapports qu'il entretient avec la Casamance sont d'autant plus problématiques que celle-ci a été rattachée à la colonie française plus tardivement que les autres régions sénégalaises.

Dans un contexte de concurrence pour l'espace entre les agriculteurs et les agropasteurs, de pression foncière et de précarisation des revenus des villageois, du fait de la diminution des ressources agro-pastorales, et de la mauvaise gestion des programmes de développement agricole, tel celui du coton par la Sodefitex, les élus locaux, peu intégrés dans les réseaux politico-religieux, auront une marge de manoeuvre très faible pour assurer les nombreuses prérogatives qui leur ont été attribuées. Tant qu'il existera des réserves foncières et que les paysans et éleveurs ne seront pas sécurisés sur leurs terres, on peut, semble-t-il, mettre en doute l'efficacité des programmes d'intensification des systèmes agro-pastoraux mis en place par les acteurs du développement pour rendre supportables des densités en pleine croissance.

Ainsi, l'enchevêtrement entre les multiples " territoires " créés par les habitants de Haute-Casamance (territoires pastoraux, territoires du commerce transfrontalier, territoires des populations migrantes), ceux pour partie hérités du passé colonial, et enfin les catégories spatiales qui les englobent (État, Régions, Communautés rurales) crée une confusion à l'origine de nombreux dysfonctionnements dans la gestion du territoire, et principalement dans le domaine foncier, que la position périphérique de la Casamance au sein du territoire sénégalais ne fait que renforcer.

Il nous faut maintenant présenter le cheminement auquel nous convions le lecteur. Dans la première partie, nous retracerons l'histoire du peuplement de cette région, les modalités de l'ancrage territorial des différents peuples qui la composent et la nature de la structuration de l'espace par les villages, les villes ou les places fortes.

Cette histoire peut aider à comprendre s'il existe au sein de la société du Fuladu une cohésion politique et sociale suffisante pour prendre en main la destinée de cette région dans le contexte de la régionalisation.

Dans la mosaïque « ethnique » du Fuladu cohabitent des populations, pour la plupart Peul, aux modes territoriaux variés - les fondations maraboutiques GaaBunke très peuplées, les petits villages de Peul éleveurs dispersés dans l'espace ou de regroupements de JiyaaBe plus versés dans l'agriculture -, en fonction de leur intérêt pour l'agriculture ou l'élevage. L'ancienneté de l'établissement des populations et leur rattachement à des structures politiques plus ou moins structurantes (telles celles des fondations maraboutiques en complète opposition avec celles des villages d'éleveurs Peul, à la mobilité encore marquée) déterminent leur mode de fixation au terroir, d'où une large variété de situations parfois contrastées qui rend difficile une gestion concertée de l'espace pastoral. Enfin, nous nous attacherons au rôle des marabouts Gaabunke, élites religieuses musulmanes Peul, qui sont jusqu'à présent les seuls à avoir tenté de structurer le peuplement en de grosses localités et à avoir apporté les ferments d'une intensification de l'agriculture et d'une intégration de l'élevage au système agraire.

Nous étudierons à grande échelle les modalités du processus de territorialisation des différents groupes Peul qui se sont installés en plusieurs vagues depuis le XIV^{ème} siècle : comment se sont-ils regroupés et côtoyés ? Comment se sont-ils approprié l'espace et ont-ils fondé une nouvelle société Peul métissée sur les vestiges de la société Manding du GaaBu ? Comment ont-ils pu administrer ce territoire riche, au carrefour de plusieurs frontières ?

La seconde partie analyse les tentatives de l'État pour intégrer la Haute-Casamance au territoire de production nationale et valoriser sa rente agricole : en laissant des fronts pionniers arachidières se développer dans les forêts classées et en promouvant la culture du coton. Cependant, en raison des résultats mitigés des tentatives de développement des cultures de rente, arachide et coton, dans cette région peuplée de populations plus versées dans la pratique d'un élevage extensif (à la fin des années 1990, on dénombrait plus de 430.000 têtes de bovins dans la région de Kolda) et d'une agriculture céréalière à vocation vivrière, l'État a fini par laisser s'installer dans cette région des agriculteurs entrepreneurs et bien organisés, originaires du nord du pays, pour la mettre en valeur. Il a ainsi laissé carte blanche à des marabouts dynamiques pour constituer des fronts pionniers dans les forêts classées de Haute-Casamance et aux abords du parc du Niokolo Koba, à la frontière guinéenne.

La troisième partie traite des réformes de décentralisation et de régionalisation mises en place dans les années 1990 et de leur impact sur l'organisation du territoire

de la Haute-Casamance, et notamment sur la gestion foncière devenue une des prérogatives principales des instances locales élues.

L'installation de nouveaux migrants dans les forêts, le remplissage des espaces interstitiels entre les villages Fulakunda par des populations fuyant les crises politiques des pays limitrophes, et les modes d'occupation du territoire parfois contradictoires des différentes composantes de la société Peul ne font que complexifier les relations sociales au sein de celle-ci. La superposition des lois foncières, entre la coutume et les lois sur le Domaine national, et les références au droit du premier occupant, dans une région dont le peuplement reste somme toute relativement récent par rapport aux autres régions du Sénégal, risquent de limiter l'intensification des systèmes de culture et la valorisation du cheptel bovin. L'émergence d'une classe politique promue par les lois de décentralisation, puis de régionalisation, pour prendre en main la destinée de cette région prometteuse ne pourra se faire que si elle prend son autonomie par rapport aux partis nationaux et aux confréries, pour la plupart ancrées dans le nord et le centre du pays. Ces dernières sont les initiateurs des fronts pionniers et sont à la tête des réseaux commerciaux qui profitent de la rente commerciale et foncière de la Haute-Casamance.

Dans la quatrième partie, nous traiterons de la rente frontalière de la Haute-Casamance et de ses effets économiques et politiques. Espace périphérique du territoire sénégalais, la Haute-Casamance bénéficie d'une rente frontalière extraordinaire, localisée au carrefour de trois pays aux politiques monétaires et économiques très différentes : la Gambie, au Nord, véritable État-entrepôt, la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry, au Sud, grands producteurs de fruits, de café et de denrées issues de la cueillette, mais peu industrialisés. Traversée par des routes commerciales fort anciennes qui reliaient la région sahélienne aux « Rivières du Sud », la Casamance est depuis très longtemps une plate-forme privilégiée pour les échanges de marchandises provenant de régions écologiques complémentaires, mais aussi pour la contrebande. Les frontières politiques sont d'autant plus perméables qu'aucun obstacle naturel sérieux n'isole cette région de ses voisins.

Dans le cas spécifique du commerce transfrontalier, il importera d'analyser les retombées régionales de l'effervescence commerciale qui agite cette marge frontalière, pour structurer cet espace marchand où les villes-relais sont absentes. Face à la privatisation de l'intervention étatique par des acteurs intégrés dans des réseaux extérieurs à la région, les collectivités locales et régionales, nouvellement investies de nombreuses prérogatives, pourront-elles, en l'absence de moyens humains, techniques et financiers, gérer les retombées de la manne commerciale au bénéfice de leur communauté?

PARTIE 1

PEUPLEMENT ET MODE DE TERRITORIALISATION : UNE OCCUPATION SPATIALE HÉTÉROGÈNE ET DIFFUSE

Dans cette première partie, nous allons retracer l'histoire du peuplement diversifié de la Haute-Casamance et des stratégies des différents peuples qui la composent - Peul RimBe, Peul JiyaaBe (il s'agit des Peul Fulakunda, les premiers étant d'origine noble, les seconds d'origine captive), Peul GaaBunke (originaires du GaaBu et encadrés par des marabouts) et Fuuta (originaires du Fuuta Jaloo de Guinée), ainsi qu'une minorité de Manding et de Wolof - pour s'intégrer au sein de ce territoire, malgré leurs divergences d'organisation sociale et de modes de production.

Nous étudierons les modalités du processus de territorialisation des différents groupes Peul installés en plusieurs vagues depuis le XIV^{ème} siècle. Comment se sont-ils regroupés et côtoyés? Comment se sont-ils approprié l'espace et ont-ils fondé une nouvelle société Peul métissée sur les vestiges de la société Manding du GaaBu ? Comment ont-ils pu administrer ce territoire riche, au carrefour de plusieurs frontières ?

Quatre facteurs sont déterminants dans le processus de territorialisation des différents groupes Peul de Haute-Casamance :

- Dans quel contexte, la guerre des Peul contre les Manding a-t-elle permis d'atténuer les antagonismes sociaux entre les RimBe, d'origine noble, et les JiyaaBe, d'origine captive ?
- La diffusion de l'islam a-t-elle été un facteur d'émancipation de la classe servile ? Si oui, dans quel domaine ?
- Dans quelle mesure, le boom de l'arachide dans les années 1930-40, puis dans les années 1970, a-t-il permis aux Peul RimBe de s'adonner à l'agriculture ? En quoi les *navetane*, travailleurs saisonniers d'origine Peul guinéenne, ont-ils participé à ce mouvement d'intégration économique, une fois l'émancipation des captifs acquise?
- Dans cette région de savane, la cohabitation de l'élevage et de la mise en culture du sol, rendue possible du fait de la longueur de la saison des pluies et donc de la présence de nombreux pâturages et de points d'abreuvement tout au long de l'année, a-t-elle été un facteur de cohésion?

Nous tenterons d'analyser si ce territoire au peuplement dispersé peut devenir le support d'une région politique à travers l'étude des modes de regroupement des différentes composantes de la société Peul, et par l'observation d'une répartition de la population à la fois héritière d'un récent passé nomade et dont les différences peuvent être fortement polarisatrices pour des raisons économiques et religieuses. L'histoire et la géographie de la Sénégambie méridionale sont caractérisées par une double dynamique d'unification et d'émiettement. La période récente révèle la coexistence de mécanismes d'intégration parfois très anciens et de constructions nationales distinctes, souvent centralisatrices, parfois concurrentes – le cas de la

fragmentation du GaaBu entre les empires coloniaux français, britannique et portugais en est un exemple marquant. En Sénégambie méridionale, ce qui permet de rapprocher les hommes, autant que les économies et les territoires, n'est pas toujours lié à l'identité de leurs caractères, mais aussi à leurs différences (Abdoul & alii 2004.)

Enfin, dans le contexte contemporain d'une forte pression démographique sur les fronts pionniers de Haute-Casamance, nous mettrons en évidence le rôle des marabouts GaaBunke, élites religieuses musulmanes Peul, qui sont jusqu'à présent les seuls à avoir tenté de structurer le peuplement en de grosses localités et à avoir apporté les ferments d'une intensification de l'agriculture et d'une intégration de l'élevage au système agraire.

Chapitre 1 :

Une région d'immigration au peuplement hétérogène et peu structuré¹

Quoique très anciennement sillonnée par des mouvements de population, la zone soudanienne sénégalaise n'a nullement attiré ni fixé dans le passé de fortes densités : jusque vers les années 1960, c'était une zone de colonisation au peuplement diversifié, d'agriculture itinérante et d'élevage extensif. Le peuplement assez hétérogène du Fuladu s'explique par son histoire qui n'a été qu'une longue suite d'invasions et de colonisations (Cinam-Seresa, 1960). D'origines géographiques et sociales diverses, arrivés dans la région en plusieurs vagues migratoires, les Peul² du Fuladu ont subi un long processus de transformation de leurs modes de vie et de production au contact des anciens maîtres des lieux, les Manding. A partir du XV^{ème} siècle, des Peul en provenance de l'aire sahélienne, située entre les fleuves Sénégal et Niger, puis, plus récemment, du Fuuta Jaloo et de Guinée portugaise, se sont installés en Haute-Casamance. Aux migrants d'origine Peul se sont joints des éléments d'origine servile : Bambara, Jallonke, Manding, Joola, Baïnuk...

Au cours du XIX^{ème} siècle, puis au début du XX^{ème} siècle, fuyant les potentats locaux ou la rigueur de la colonisation française, des populations Peul ou d'origine servile ont quitté en grand nombre le Fuuta Jaloo et la Guinée portugaise pour se réfugier dans le Fuladu qui est, pour les Manding, le pays des Peul. Ainsi, dans les années 1960, au sein de la communauté Peul du Fuladu, les JiyaaBe constituaient le groupe le plus important, soit 42% de la population, et les Peul RimBe du Fuladu 20%. Quant aux Peul Fuuta (11% du groupe), ils se distinguent par la diversité de leurs origines sociales et des motifs de leur installation dans la région. Les Peul du GaaBu ou GaaBunke représentent seulement 7% de la population (statistiques de la Cinam-Seresa). Enfin, depuis le début du XX^{ème} siècle, des populations Wolof et Sarakhole ont migré en vagues successives le long de la frontière sénégalogambienne.

Selon leurs modalités migratoires, déplacements en groupes ou individuellement, déplacements progressifs à la recherche de pâturages pour leur bétail, ou que ces populations aient fui les guerres et les crises politiques ou aient cherché à étendre l'islam, elles se sont installées dans le Fuladu selon des modes variables. Leurs

¹Ce chapitre s'appuie sur un article de 1999 : « Migrations, intégration spatiale et formation d'une société peule dans le Fouladou (Haute-Casamance, Sénégal) », in : Botte R., Boutrais J. & Schmitz J. (eds), *Figures Peules*, Karthala, pp. 165-194.

²Dans cet ouvrage, nous utiliserons le qualificatif de "Peul" pour toutes les populations parlant le Pulaar, qu'elles soient d'origine libre ou servile, ayant des patronymes Peul et se reconnaissant comme telles.

modes de fixation ont dépendu des conditions politiques et écologiques et des particularités des sociétés avec lesquelles elles sont entrées en contact (Manding et Peul à l'Ouest, Wolof au Nord, Bajaranke et Bambara à l'Est) (figure 2).

Mis à part les éphémères règnes d'Alfa Moolo (1867-1881), puis de son fils, Muusa Moolo (1883-1903), qui bâtirent une administration sur les ruines d'institutions pluralistes datant de l'époque Manding (Quinn, 1970), il n'y a pas eu dans le Fuladu de pouvoir structurant, qu'il soit militaire, commercial ou religieux. Alfa Moolo et Muusa Moolo n'étaient que des chefs à peine islamisés qui, du fait de leur statut d'anciens captifs, n'ont pas réussi à faire l'unanimité de la population, et notamment celle des Peul libres. Pour évincer les Manding à la fin du XIX^{ème} siècle, ils firent appel aux Almaami du Fuuta Jaloo, intéressés par le contrôle du fleuve Gambie, sans pour autant parvenir à créer un royaume Peul indépendant dans le Fuladu. Puis la présence française a fait obstacle à la formation d'un pouvoir fort dans une région qu'elle cherchait à contrôler.

Les contextes sociopolitiques et écologiques dans lesquels vivaient auparavant ces populations ont en partie seulement déterminé leur mode d'intégration dans le Fuladu. Si quelques groupes ont cherché à conserver leurs particularismes socio-économiques ou culturels, notamment les grands éleveurs, d'autres (principalement les JiyaaBe ou les *navetane*) ont aspiré à se fondre dans la société Peul du Fuladu, en s'islamisant ou en pratiquant l'élevage.

L'ancienne classe servile, tout en s'affirmant aujourd'hui comme étant Peul, conserve l'appellation de JiyaaBe pour se différencier des Peul RimBe appelés FulBe AynakooBe³. Ces derniers sont d'ailleurs considérés davantage comme des éleveurs que comme d'anciens maîtres.

1.1. Les vagues du peuplement Peul

Le peuplement du Fuladu s'est effectué en quatre périodes d'inégale importance :

- la première période, la plus longue, pendant la domination Manding, s'étend du début du XIV^{ème} siècle à la première moitié du XIX^{ème} siècle;
- la seconde période a commencé dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle avec la révolte des Peul contre les Manding, qui symbolise la chute de l'Empire du GaaBu, et a couvert les règnes d'Alfa et de Muusa Moolo jusqu'en 1910;
- la troisième période a duré jusqu'en 1960 et correspond à l'occupation coloniale du Sénégal méridional;
- la dernière période a commencé avec l'Indépendance, pendant laquelle le Fuladu a joué le rôle d'une région refuge pour les Peul originaires du Fuuta

³FulBe AynakooBe : Peul éleveurs.

Jaloo et ceux de Guinée-Bissau, alors en pleine guerre civile.

A la suite des premiers conquérants Manding originaires de l'Empire du Mali qui occupèrent progressivement la Sénégalie, des petits groupes de Peul nomades s'infiltrèrent dans la région au XIII^{ème} siècle, attirés par les riches pâturages. Depuis toujours, Peul et Manding vivaient ensemble dans le royaume du Mali et du Wagadu, leur cohabitation s'appuyant sur la complémentarité de leurs économies fondées sur l'élevage et l'agriculture. Un dicton GaaBunke ne dit-il pas "là où un Manding s'installe le matin, il est rejoint le soir par le Peul" (Niane, 1947 : 47).

A la fin du XV^{ème} siècle, des Peul arrivent en grand nombre dans les provinces septentrionales de l'empire manding du GaaBu et au Fuuta Jaloo où Koli Tenguela essaya de créer un royaume Peul avec pour capitale Gueme Sangan, à la lisière du plateau. Au début du XVI^{ème} siècle, il traverse le GaaBu pour conquérir de nouveaux espaces dans la région du Fuuta Tooro (figure 1). Selon les traditions locales, cette dernière vague migratoire aurait été la plus importante pour le peuplement du Fuladu par les RimBe. Ces premières sont suivies par :

four centuries of migration to Gambia region from the South, the east and the North, until by the nineteenth century the river valley and the districts surrounding it has become one of the most important area of FulBe settlement in West Africa. Many thousand of FulBe lived in small scattered villages particularly in the south Gambia kingdoms of Kantora, Tomani and Jimara, where Mandingo clans has ruled for over four centuries (Quinn, 1970 : 428).

Au XVIII^{ème} siècle, lors des grandes révoltes entre Peul païens et Peul croyants originaires du Macina, de nombreux Peul animistes partent pour le GaaBu (figure 3). Suite aux guerres entre les différentes fractions Almaami du Fuuta Jaloo, de nombreux grands éleveurs du Fuuta Jaloo, voyant leur bétail menacé, se réfugient dans la zone septentrionale de la Guinée (le Kebu, le Bowe et le Gawal), tandis que d'autres choisissent la Sierra Leone ou la Casamance. Toutes ces populations se soumettent aux autorités Manding avec qui elles cohabitent plus ou moins pacifiquement. A leur contact les pasteurs se sédentarisent, construisant leurs villages au bord des bas-fonds, à l'instar de leurs hôtes. Les Peul élevaient les bovins des Manding, les aidaient dans leurs aventures guerrières et réduisirent en captivité de nombreuses populations. Ces captifs travaillaient les champs des Manding et des Peul, favorisant ainsi la sédentarisation de ces pasteurs nomades qui n'éprouvaient plus le besoin de partir en transhumance.

Les Manding, expansionnistes et guerriers, étaient organisés militairement par village, à l'abri de systèmes défensifs, les *tata*. Le territoire était ainsi contrôlé par un réseau de *tata* organisé à partir de la capitale Kansala et de son domaine

royal qui fournissait les ressources du pouvoir central. Six provinces "originelles" commandaient une trentaine de provinces dont certaines étaient des marches au destin fragile, tandis que d'autres, voisines des rivières navigables, s'adonnaient au commerce de grande traite. Les territoires, au delà, étaient pillés régulièrement de leurs hommes et de leurs biens et s'ouvraient vers les espaces francs.

Les Manding s'adonnaient principalement à la guerre, à la traite des esclaves et au commerce, au détriment de l'agriculture. Ne pouvant réaliser leur unité politique - le royaume du GaaBu était secoué dans ses provinces périphériques par les contestations permanentes de chefs locaux qui profitaient de l'affaiblissement du pouvoir central pour prendre leur autonomie - les Manding furent incapables de fixer leurs bases territoriales (Benoît M., 1987 : 510). L'organisation de chaque province était le résultat d'une stratégie adaptée à la guerre endémique.

Le territoire sur lequel ils régnaient ne fit jamais de leur part l'objet d'une occupation systématique, d'une prise en charge organisée ; de vastes no man's land séparaient les groupes de villages, les principautés rivales ; d'immenses plateaux restaient le domaine de la brousse et des animaux sauvages. Une telle situation permit aux pasteurs de s'infiltrer, comme les premiers Peul d'autrefois, en groupes cohérents et organisés, comme ce fut probablement le cas pour les Tukuler du Kabada (Pélissier P., 1966 : 388).

Une province n'était souvent qu'un *tata* installé au milieu de la brousse parcourue par quelques familles Peul et leurs troupeaux et peuplée plus ou moins temporairement par des campements de culture installés le long des bas-fonds pour la culture du riz. Ce mode d'organisation politique s'est traduit par un peuplement diffus, de densités modestes, où la mobilité spatiale était associée aux points d'ancrage vigoureux que constituaient les *tata* (Pélissier P., 1995 : 160). La densité de ces « places fortes » était faible par rapport à celle des villages d'aujourd'hui. Sept *tata* au Tumana, province-frontière et marchande ; sept également au Mana. Cissoko (1979) propose le chiffre de 37 *tata* « princiers » pour l'ensemble du royaume, soit un établissement tous les 800 km² environ.

L'insécurité, l'instabilité des populations soumises aux menaces des négriers et le dépeuplement consécutif à la traite atlantique n'ont fait que renforcer la dispersion du peuplement de cette région qui aurait pu pourtant constituer autour du fleuve Gambie un axe de circulation favorable à l'édification d'un ensemble politique et économique cohérent (Pélissier P., 1966 : 386- 392).

1.2. La fondation du royaume du Fuladu : la dissémination du peuplement et les prémices de l'émancipation des JiyaaBe

1.2.1. Le conflit contre les Manding

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, les relations entre Manding et Peul se détériorent. Des Peul dirigés par un JiyaaDo, Alfa Moolo, se soulèvent et repoussent vers la Moyenne-Casamance leurs anciens hôtes devenus leurs oppresseurs. Depuis le début du XIX^{ème} siècle, l'empire du GaaBu était en pleine crise : l'abolition du commerce des esclaves et les guerres menées par l'État théocratique du Fuuta Jaloo, soucieux d'étendre son territoire jusqu'à la Gambie, avaient sonné le glas de sa splendeur d'antan. Les chefs de province exerçaient une pression économique de plus en plus forte sur les Peul, devenus presque leur unique source de richesse, notamment en bétail.

Les éleveurs Peul ne disposaient d'aucune organisation politique et militaire susceptible de contrer la domination Manding. Mais le mécontentement couvait depuis longtemps et le passage d'al Hajj Umar Tal⁴ dans le Firdu⁵ impulsa probablement la volonté des Peul de s'organiser pour renverser le pouvoir Manding. C'est ce qu'affirme un chef de village d'origine captive :

Les Peul libres fournirent les moyens à l'achat d'armes tandis que les JiyaaBe constituèrent l'armée, dirigeant la révolte pour la libération du pays. Pendant la guerre, c'était les Peul nobles qui avaient des richesses et entretenaient les guerriers de Muusa Moolo. Une fois les Manding partis, Muusa Moolo pouvait donner le pouvoir aux Peul nobles qui l'avaient reçu. Ce fut le cas de Jubayru Kannde, le chef de Bantankuntu.⁶

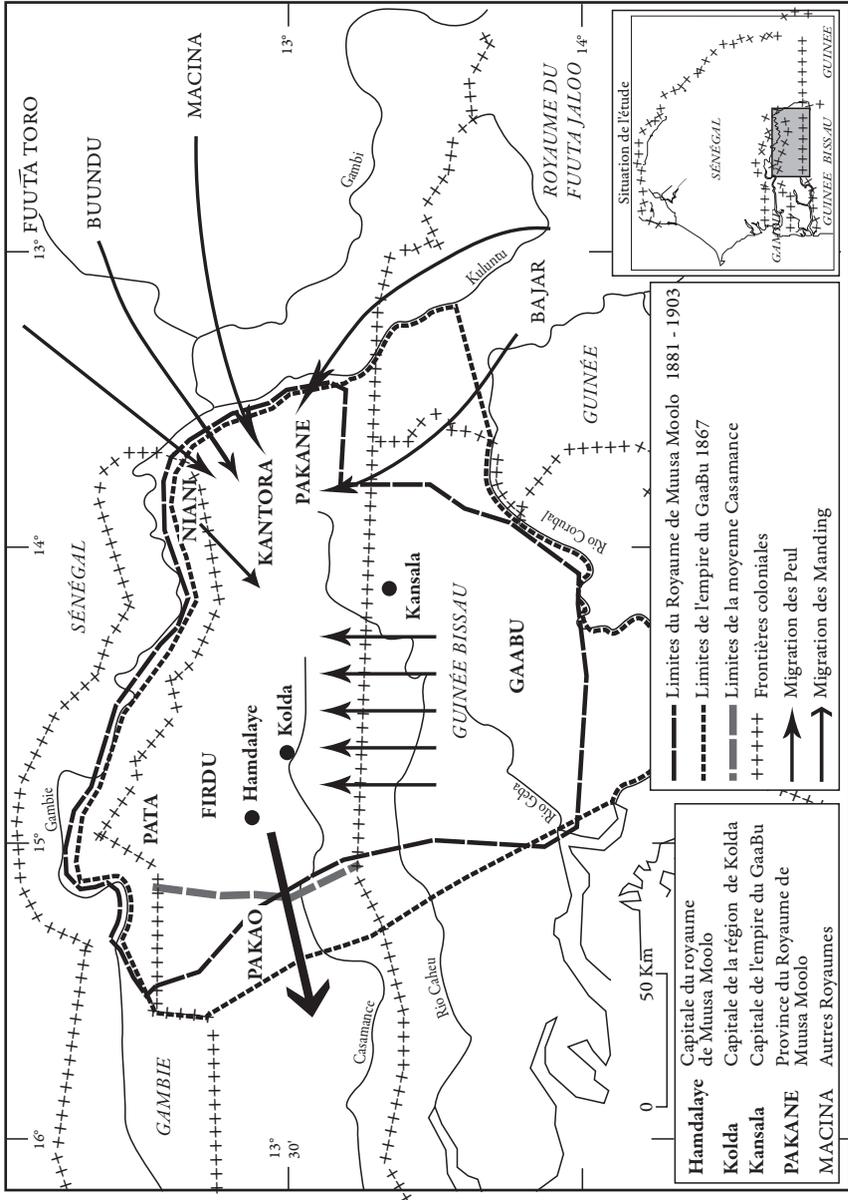
Ainsi entre 1865 et 1870, la guerre menée par Alfa Moolo permit au Firdu de se libérer de la tutelle de l'empire Manding du GaaBu en s'appuyant principalement sur les Almaami du Fuuta Jaloo. La généralisation de la révolte dans toute la région constitua un élément central dans la consolidation de l'armée d'Alfa Moolo. En 1869, grâce au soutien des Almaami, les Peul détruisent Kansonko, capitale du Gaabu, dernier bastion de la domination Manding, située près de Hamdallaye, futur siège du royaume Peul victorieux (voir figure n° 3). Alfa Moolo, puis son fils Muusa, se lancent alors dans une politique d'expansion en direction de la Haute-Gambie, au Foria et dans le Rio Corubal au sud, affectant ainsi les intérêts du Fuuta Jaloo (Barry, B., 1988 : 332).

⁴Al Hajj Umar Tal, né en 1797 et décédé au Mali en 1864, était un conquérant et souverain Tukuler, originaire du Fuuta Tooro. Il organisa un Jihad en 1850 à partir du Fuuta Jaloo dans toute la Sénégambie et l'actuel Mali. Il fut le fondateur de l'empire Tukuler du Fuuta Tooro.

⁵Firdu : centre du royaume du Fuladu où se trouvait le tata princier de Muusa Moolo.

⁶Ladde Kannde, jarga JiyaaDo, Sanka, avril 1996, entretien Fanchette S.

FLUX MIGRATOIRES VERS LE FULADU AUX XIX^E ET XX^E SIÈCLES (FIGURE N° 3)



La tentative d'Alfa Moolo pour construire un État homogène se heurta à l'opposition des populations conquises par une armée à la recherche de butin, mais aussi aux frictions entre nobles et esclaves.

La succession de Alfa Moolo, en 1881, fut à l'origine de nombreuses rivalités entre, d'une part, son fils Muusa et son frère Dikori et, d'autre part, entre ce premier et son oncle Bakari Demba. En septembre 1888, Muusa Moolo réprime la rébellion que Samba Egue, l'un de ses plus anciens partisans, avait fomentée et qui se termina par la mort de ce dernier après deux mois de lutte (Roche Ch., 1985 : 130).

Puis, contrairement à son père qui semblait avoir été un vassal fidèle de l'Alfa de Labe, la collaboration entre Muusa Moolo avec les Peul du Fuuta Jaloo se transforme alors en véritable hostilité. Ambitieux, le nouveau roi du Fuladu comprit qu'il lui fallait trouver un allié plus puissant pour se dégager de la vassalité du Fuuta et, si possible, accroître ses territoires : en novembre 1883, il signe un traité avec les Français (Roche Ch., 1985 : 131) leur attribuant des avantages exorbitants pour le contrôle du territoire du Fuladu au grand dam des Anglais (Barry B., 1988 : 332-3). Grâce au soutien de l'armée française, Muusa parvient à se hisser à la tête du Fuladu et à écarter ses parents du pouvoir. Il s'installe alors à Hamdallaye, dans le centre du Firdu, d'où il tente de consolider le pouvoir du royaume que son père lui avait laissé et dont les frontières épousaient presque les limites de l'ancien Empire du GaaBu. Le royaume de Muusa Moolo (figure 4) se composait de onze provinces : le Pata, le Jimara, le Tomani et le Kantora au nord ; le Firdu et le Kamako au centre ; le Pakane, le Kola, le Sankolla, le Kanadu et le Gaabu au Sud. Les quatre dernières provinces étaient localisées dans ce qui sera plus tard la Guinée portugaise, tandis que le Jimara et le Tomani se situaient dans la zone revendiquée par les Anglais (Roche Ch., 1985 : 246).

Réprimant toute velléité d'indépendance des provinces périphériques, Muusa Moolo fait à nouveau appel au soutien des Français pour mater les rébellions. Des contestations émergeaient en effet des provinces périphériques du Fuladu dirigées par des Peul RimBe refusant d'accepter le nouvel ordre qui avait été créé alors par Alfa Moolo au profit des JiyaaBe convertis à l'islam et alliés dans un premier temps au Fuuta Jaloo. Les provinces conquises au cours du règne d'Alfa Moolo étaient alors dirigées par des chefs Peul plus ou moins soumis (Roche Ch., 1985 : 130). Ainsi Nbuku Niapa, le chef de la province du Kanadu, au centre du commerce du Rio Geba, se rebella contre l'autorité centrale et entraîna avec lui les autres provinces aux mains des Peul RimBe, comme le Sankolla et le Kolla, provoquant la réaction des autorités portugaises. Dans les provinces méridionales du Foria et du Kaabu que Muusa Moolo avait tenté de conquérir, les conflits étaient d'autant plus accentués que les Portugais, qui y détenaient de nombreux comptoirs, associaient la

politique de Muusa Moolo à la volonté d'expansion des Français (Barry B., 1988 : 336).

Les Français soutinrent Muussa Moolo pendant de nombreuses années en s'appuyant sur lui pour étendre les frontières du Sénégal plus à l'est et au sud, sans comprendre qu'il souhaitait conquérir le Paquesi, le Bassari, le Coniagui, le Penda et le Badiare. Mais Muusa Moolo ne tenait pas à aller jusqu'au Niokolo, car il craignait les Almaami du Fuuta Jalloo, mieux armés que les Français et à la tête d'une armée de 12 000 hommes. Par décision du 21 septembre 1899, les limites du Fuladu furent enfin nettement définies. Le territoire de Muusa Moolo s'arrêtait à l'est du Kuluntu, tandis que Pakesi passait en Guinée française (La Roncière Ch., 1904a) (figure 4).

Condamné à collaborer avec les autorités coloniales françaises et confronté aux contestations des provinces périphériques dirigées par des chefs RimBe, Muusa Moolo échoua dans sa tentative de créer un royaume Peul unifié dans le Fuladu, non sans avoir essayé de tirer profit des rivalités entre les trois pouvoirs coloniaux, anglais, français et portugais, qui se disputaient la région des rivières du Sud.

1.2.2. La guerre et la répartition du peuplement

La guerre menée contre les Manding par Alfa Moolo, la conquête du Fuladu par Muusa Moolo et ses tentatives pour rallier l'ensemble de la classe Peul d'origine noble, puis, enfin, les nombreuses exactions perpétrées à l'égard des populations rebelles, engendrèrent d'incessants mouvements de populations au sein du royaume. Au Pata, au nord du Fuladu, après la destruction du *tata* de Wuro-Pana, Alfa Moolo installe un de ses chefs, Yero Muya. Celui-ci attire rapidement à lui nombre de gens fuyant le joug Manding. Et le Pata, qui n'était que forêt à son arrivée, devint en un rien de temps une des plus riches contrées du Fuladu (De La Roncière, 1904b). Ces déplacements étaient également la conséquence des conflits entre populations libres et asservies. Ainsi, des Peul nobles récalcitrants au pouvoir d'Alfa Moolo ou de son fils partirent vers le Niani et le Wuli, près de la Gambie, au début de la guerre contre les Manding (figure 4). De même, la lutte entre Alfa Moolo et son ancien maître et allié, Samba Egge, fut à l'origine du départ massif des Peul nobles vers la Pakao (Ngaide A., 1999 : 146).

Dans le même temps, une fois libérées du joug Manding par les chefs Peul, les provinces périphériques du Fuladu, le Niampaïo, le Kudura et le Kibo, furent peuplées par des captifs appartenant aux chefs RimBe ou JiyaaBe qui se partagèrent le pays. La polygamie et le clientélisme permettaient de repeupler rapidement un secteur déserté (De La Roncière, 1904b). Pour conforter la position des Peul au sein du royaume récemment constitué, quelques fidèles guerriers de Muusa Moolo

d'origine captive fondèrent des villages⁷ à la frontière entre le Fuladu libéré et la Moyenne-Casamance où s'étaient réfugiés la plupart des Manding (figure 4)⁸. Certains de ces villages étaient devenus de véritables places fortes. Des guerriers RimBe fondèrent aussi des établissements avec l'aide de leurs JiyaaBe. Ce fut le cas de Munku Jaw, fondateur de Sanka, chef-lieu du Kanfojang, de Jubayru Kannde, fondateur de Bantankuntu Maunde, chef-lieu de la province du Kamako, ou de Dembayel qui a fondé Saare Dembayel, actuellement le plus grand village de JiyaaBe du Fuladu.

Seuls quelques rares établissements Manding purent se maintenir dans le Kamako, sous réserve qu'ils acceptent l'autorité de Muusa Moolo. Ainsi, celui-ci envoya un de ses lieutenants JiyaaBe, Yero Balde, pour qu'il contrôle le village Manding de Jabang. Le nom de Jabang (litt. "je refuse" en Manding) avait été attribué à ce village car ses habitants ne voulaient pas partir⁹. De même, lors de la guerre menée contre les Manding, Jubayru Kannde, un guerrier d'origine noble et fondateur de Bantankuntu, dut combattre Seka Mane, le chef Manding du Kamako. Celui-ci refusait de se soumettre à l'autorité des Peul et de payer les impôts. Muusa Moolo dit à Jubayru « *si tu réussis à battre le Manding, je te laisse diriger le Kamako* ». Celui-ci vainquit les habitants de Gallu Kamako, puis s'en fut guerroyer contre les chefs Manding récalcitrants de Nemataba et de Kambajon¹⁰. Une partie des habitants de Gallu Kamako s'enfuit vers la Guinée portugaise, tandis qu'une autre fut capturée et amenée à Bantankuntu. Cette dernière demanda à Jubayru la permission de retourner dans son village en échange de leur soumission. « *A partir de ce moment, ils ont payé l'impôt* »¹¹. C'était la grande époque des défrichements et il fallait repeupler la zone décimée par la guerre contre les Manding. Pour se faire, Jubayru Kannde fit venir des Manding originaires de Guinée française qu'il installa dans son fief. Ces commerçants l'approvisionnaient également en poudre à fusil, très demandée en cette période de guerre¹². Muusa Moolo installa dans la province du Kamako de grands cultivateurs qui lui étaient dévoués. Ainsi Giro Gawri, originaire de Gambie, qui vint habiter à Saare Yero Banna et l'approvisionner en mil. Cependant, les relations entre Muusa Moolo et les chefs RimBe pouvaient être conflictuelles. Tel fut le cas avec Jubayru Kande, ainsi que l'affirme un de ses descendants :

⁷ Tels Saare Kejang, Boguel, Sibikaranto, près de Madina Alfa Sadu, Bodeyel Abdul, Saare Paate Kamako et Saare Koli.

⁸ Ladde Kannde, *jarga* JiyaaDo, Sanka, avril 1996, entretien Fanchette S.

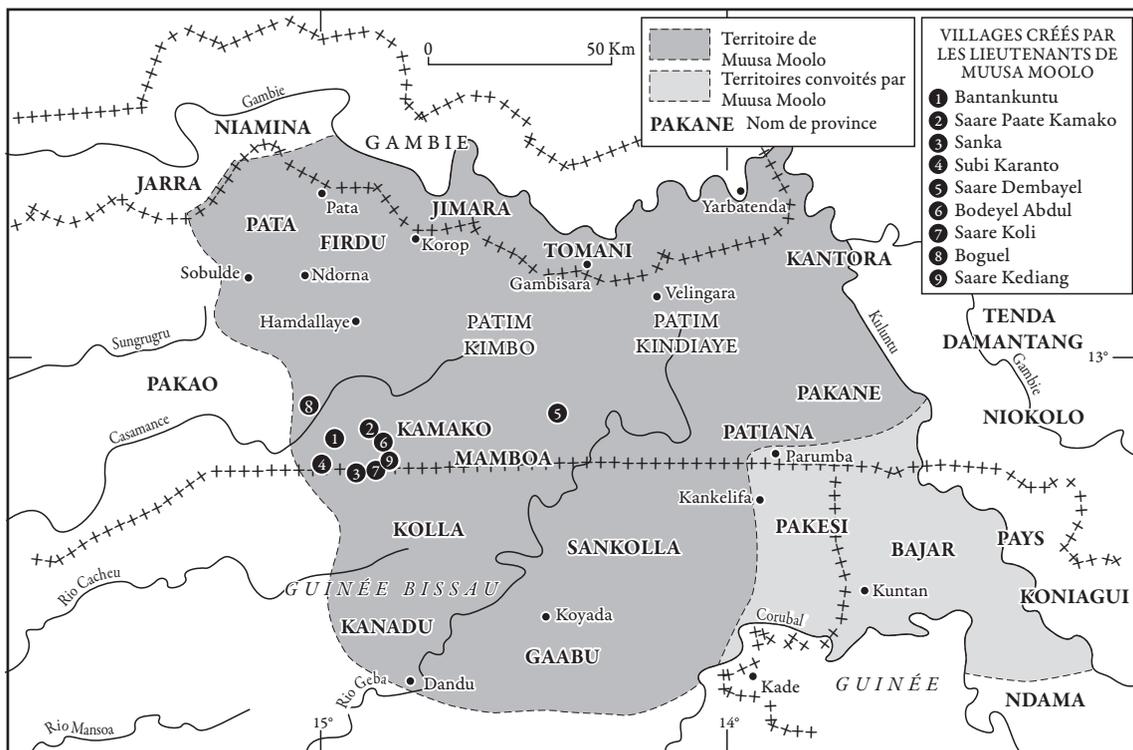
⁹ Usman Paate Balde, *jarga* de Julakolon et fils de Yero Balde, mars 1996, entretien Fanchette S.

¹⁰ Lali Jawo, Saare Dembara, février 1995, entretien Ngaide A.

¹¹ Maale Danso, Manding de Bantankuntu, janvier 1998, entretien Bûche F.

¹² MARP Bantankuntu, 1996, partie historique rédigée par Ngaide A.

LE ROYAUME DE MUUSA MOOLO (1881-1903)(FIGURE N°4)



Source : ROCHE Ch., Histoire de la Casamance, Ed. Karthala, 1985.

Enquêtes : Fanchette S. et Ngaide A.

Le Peul Jubayru était noble, il rejetait un peu Muusa Moolo qui, pour le punir, venait lui arracher tous ses biens. Il y a des gens qui disent que si Jubayru a quitté Bantankuntuyel pour venir fonder Bantankuntu c'était pour s'éloigner de Hamdallaye où vivait Muusa¹³.

Enfin, les exactions de Muusa Moolo et la guerre ont provoqué un important redéploiement de populations au sein du Fuladu et de l'autre côté des frontières récemment tracées. Des JiyaaBe aussi bien que des RimBe fuyèrent en grand nombre le Firdu pour les provinces méridionales, éloignées du *tata* de Hamdallaye :

Dans le sud du Fuladu, il y avait peu de monde à l'époque et puisque c'était la guerre, les gens se rapprochaient des gros villages¹⁴.

En cas de problèmes, les habitants pouvaient facilement passer de l'autre côté de la frontière portugaise. Ce fut le cas de ceux d'un village JiyaaDo très peuplé, Demabo, dont l'aura de son fondateur, un guerrier de Muusa Moolo, grand chasseur et détenteur de pouvoirs mystiques attira de nombreux captifs.

Toute la zone du Firdu, alors centre du royaume, fut en partie dépeuplée vers la fin du règne de Muusa Moolo, les villageois fuyant sa tyrannie jusqu'en Gambie anglaise. De nombreux villages furent abandonnés, les Peul cherchant des zones où ils pouvaient pratiquer l'élevage sans risquer de se faire voler leurs troupeaux¹⁵. En 1910, Muusa Moolo, lors de sa fuite vers la Gambie, décida de vider de sa population la province du Firdu. A cet effet, il fit brûler son *sanié* d'Hamdallaye et incendier Sulabaly, Manjanke, Tugude, Tankonfara, Bundu Sambu, Kukuse, Madina JaoBe et Saare Moolo afin de contraindre les habitants à le suivre (De la Roncière, 1904b). Ceux-ci se réfugièrent en Gambie et en Guinée portugaise.

A l'avènement de la colonisation, une fois la paix revenue, il fallut renforcer et stabiliser la population des villages. A Bantankuntu, chef-lieu du canton du Kamako, Jahe Kannde, le fils de Jubayru Kannde, voulut peupler la zone et conforter son assise politique. Il fit venir du Pakao une famille de grands éleveurs, la famille Balde, connue pour ses connaissances mystiques. Celle-ci fuyait en raison des taxes trop élevées que leur imposait l'administration coloniale. L'ainé du lignage, Paate Bukel, dirigeait une immense concession composée de trente cuisines¹⁶. En plus, de la famille élargie, il avait fait venir des proches et des voisins : « *Tous les gens*

¹³ Seku Kannde, fils du *jarga* de Bantankuntu, février 1995, entretien Ngaide A.

¹⁴ Awdi Balde, *jarga* de Saare Dembayel, mars 1996, entretien Fanchette S.

¹⁵ En 1904, le résident du Fuladu, Charles De la Roncière, mentionnait que Jalaba avait été commandé depuis la révolte contre les Manding par Janke Bolo, un Peul captif, parent d'Alfa Moolo. Puis il avait été administré directement par Muusa Moolo lors du décès de son chef. Cela avait entraîné la fuite de 75% de la population vers le Pakao et la Gambie. Sara Teneng, fils de Janke Bolo, revint chez lui dès le départ en Gambie de Muusa et "demanda de repeupler" le pays de son père (Benoît, M., 1988 : 513).

¹⁶ Cuisine : unité de consommation formée des membres d'une famille nucléaire.

“fatigués” (de ne pouvoir produire dans leur village) venaient »¹⁷. Yero Balde, le frère de Paate Bukel, était un grand éleveur et a fait venir son troupeau du Niani. C’est à la famille Balde que revint la chefferie, et ce jusqu’à la nomination de Jiddere Kannde dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. De la même manière, Jahe Kannde accueillit les marabouts GaaBunke, à l’origine de la fondation de Madina al Hajj.

L’histoire de la Haute-Casamance est marquée par d’incessants mouvements de populations et la dispersion du peuplement.

La première vague est formée par l’arrivée de nombreux groupes Peul originaires de différentes régions voisines (Macina, Fuuta Jaloo, Fuuta Toro...) qui fuient les guerres et les remous politiques. Ceux-ci s’infiltrèrent dans le Gaabu sous domination Manding et se sédentarisent en partie tout en continuant à pratiquer l’élevage. Ils se dispersent dans ce territoire peu peuplé contrôlé par des places fortes, les *tata*, dans le contexte d’instabilité sociale et politique créé par la traite des esclaves organisée autour de l’axe du fleuve Gambie.

Puis, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, la révolte soud et les Peul d’origine captive organisent la rébellion contre leur hôtes devenus oppresseurs, les Manding. A la tête d’une armée soutenue par les Almami du Fuuta Jaloo, les nouveaux rois du Fuladu les repoussent vers la Moyenne-Casamance et tentent d’étendre leur territoire jusqu’aux marges du défunt empire du Gaabu. Toutefois, les dissensions internes au sein du nouveau royaume peu structuré, les antagonismes entre Peul d’origine captive et les nobles créent un climat d’instabilité que l’arrêt du soutien des Almami ne fait qu’accentuer. Les guerres et les incessants mouvements de populations au sein du royaume du Fuladu et au-delà des frontières qui le cernent rendent la structuration de ce territoire impossible et facilitent la colonisation par la France de ce territoire resté à l’écart de la traite de l’arachide.

A leur arrivée dans la région, les colons français cherchent à stabiliser le peuplement de ces éleveurs semi-sédentarisés.

1.2.3 Les prémices de l’émancipation des JiyaaBe et leur expansion numérique et spatiale

Dans le Fuladu, la population d’origine captive constitue aujourd’hui près de la moitié de la population totale. Pendant la traite négrière, l’esclavage en Sénégal méridionale faisait partie de l’ensemble du système économique, politique et social. Cette région a constitué une réserve inépuisable de main-d’œuvre servile pour le Nouveau Monde même si l’intégration des esclaves dans la société globale était assurée dans le cadre d’une économie d’autosubsistance (Barry B., 1988 : 175). Mais contrairement aux anciens royaumes Peul du Fuuta Jaloo ou de l’Adamawa, où la ségrégation spatiale était très forte, les maccuBe étant relégués dans des *runnde*, le

¹⁷Amiru Balde, Bantankuntu, mars 1996, entretien Fanchette S.

Fuladu n'a pas été dominé par une société esclavagiste.

Plusieurs facteurs expliquent le nombre élevé des JiyaaBe dans le Fuladu :

- En envahissant la Haute-Casamance, les Manding ont asservi les autochtones Baynouk, Joola ou Balante.
- Puis, les Manding se sont spécialisés dans la chasse aux esclaves à une grande échelle et ont consolidé la puissance du GaaBu sur tout le territoire situé entre le fleuve Gambie et le Fuuta Jaloo (Barry B., 1988 : 79). Les Manding donnaient des esclaves aux Peul en échange de services rendus (guerre, bétail...).
- A la fin du XIX^{ème} siècle, lors des guerres de libération du Fuladu, Alfa Moolo et Muusa Moolo ont asservi de nombreux Manding et Peul récalcitrants à leur pouvoir. Ces deux rois ramenèrent de leurs expéditions guerrières des prisonniers qu'ils revendaient et beaucoup de Peul s'en procurèrent à cette occasion. Les guerriers JiyaaBe pouvaient également avoir leurs propres esclaves que Muusa Moolo leur donnait en récompense de leur aide.
- A l'occasion des guerres, de nombreux guerriers d'origine servile venus du Macina et de la Guinée portugaise vinrent prêter main forte au roi du Fuladu et s'installèrent aux environs d'Hamdallaye, la capitale du royaume.

Ainsi, la guerre de libération du Fuladu, menée par des JiyaaBe, a favorisé la croissance numérique des esclaves dans cette région, notamment des prisonniers de guerre d'origine Manding. En parallèle, elle a également favorisé l'émancipation de certains esclaves, tels les guerriers de Muusa Moolo.

Le terme JiyaaDo, qualificatif mieux toléré que celui de maccuDo, a été adopté au temps d'Alfa Moolo pour désigner les anciens maccuBe libérés :

Le JiyaaDo, alors esclave devint un guerrier. Il libéra son pays et son maître, et du coup se libéra lui-même (Ngaide A., 1999 : 153-154).

Selon le pouvoir de leur maître, les JiyaaBe avaient un statut différent. Bien avant l'abolition de l'esclavage, on trouvait au sein des JiyaaBe des captifs affranchis par leur maître. Le grand-père de Muusa Moolo, par exemple, fils d'un Bambara acheté par un Peul noble, avait été affranchi et avait épousé une femme d'origine noble. Puis le père de Muusa Moolo, Alfa Moolo, se convertit à l'islam à l'âge de 15 ans et épousa lui aussi une femme noble (Roche Ch., 1985 : 126). Mais la noblesse se transmettant par les hommes et non par les femmes, de nombreuses personnes estiment que Muusa Moolo était un JiyaaDo. A Bantankuntu Maunde, Jubayru Kande avait un garde du corps d'origine servile. Celui-ci l'avait suivi depuis le Macina jusqu'au Bundu, au Firdu puis au Kamako. Sa famille habitait dans la même concession que son maître. Il fut même un temps chef du village. Ce JiyaaDo n'était pas agriculteur mais il possédait d'autres captifs qui défrichaient pour lui.

Les JiyaaBe de la région se répartissent en quatre groupes : ceux nés sur place, ceux qui se réclament de la *suudu* (maisonnée) de Muusa Moolo, ceux asservis lors des différentes guerres¹⁸ et, enfin, ceux qui ont fui le Fuuta Jaloo (Ngaïde A., 1999 : 153-4) en raison des dures conditions de vie imposées par l'administration française, et notamment les corvées. Puis, d'autres JiyaaBe libérés par leurs maîtres sont venus du GaaBu (province de Guinée portugaise) à la suite des marabouts GaaBunke dans les années 1930.

Le JiyaaDo devait faire tous les travaux importants que le Peul noble ne pouvait pas faire, principalement les travaux des champs. Il devait aussi égorger et dépecer les bêtes pour ses maîtres. Actuellement, les JiyaaBe ont conservé quelques tâches spécifiques, comme la préparation du *moonde*, la cure salée pour les bovins. Le *jonkun*, l'adjoint du chef de village, est souvent d'origine servile. C'est un crieur public et il s'occupe aussi du puits du village¹⁹.

Les JiyaaBe qui avaient de grandes familles pouvaient demander à quitter la concession de leur maître. Ils disposaient de champs, mais continuaient à travailler pour « leur » Peul.

Les femmes JiyaaBe vivaient dans une grande case qui leur était réservée, le *bummba*. Chacune d'elle avait sa propre rizière pour alimenter les greniers collectifs. Parfois les femmes avaient leurs propres *kamagnan*. Selon les rapports qu'elles entretenaient avec leurs maîtres, elles pouvaient garder leur récolte ou non. Au sein des villages, les captifs étaient divisés en autant de familles qu'ils avaient de maîtres.

Même après l'abolition de l'esclavage, certains captifs résidant dans le même village que leurs anciens maîtres devaient travailler sur les terres des descendants de ces derniers. Ils travaillaient gratuitement mais, parfois, on leur donnait un peu de mil. Certains JiyaaBe très dévoués détenaient un grand rôle dans la famille de « leur » Peul. En cas de décès du maître, ils se chargeaient de régler la succession. Par ailleurs, un père, de son vivant et en présence de ses principaux héritiers, pouvait léguer à des captifs des biens qu'ils recevaient à sa mort (La Roncière, 1904b : 10). En échange des services du captif, le Peul noble devait lui régler tous ses problèmes. A partir du jour où il était marié, l'esclave ne devait plus à son maître que cinq jours de travail par semaine, les deux autres lui étant laissés pour son compte personnel. C'est ainsi que les captifs arrivaient parfois à accéder à un certain bien-être, et même à se constituer une fortune :

¹⁸ « Pendant la guerre, quand on attaquait le village, les vieux fuyaient, et on attrapait les enfants même s'ils étaient des Peul, et ils devenaient ainsi JiyaaBe », Ladde Kannde, jarga JiyaaDo, Sanka, avril 1996, entretien Fanchette S.

¹⁹Muhamadu Balde, Imam de Saare Yero Bana, entretien Ngaïde A.

Souvent, aussi, cette fortune, péniblement amassée, disparaissait, enlevée par quelque chef rapace, quand ce n'était pas les individus eux-mêmes avec leurs familles qui étaient saisis et dispersés ou vendus. En revanche, si un Peul libre tombait dans la misère, ses captifs ou les captifs de ses parents et les gens des environs pouvaient lui apporter un soutien pour lui refaire un bien nouveau (La Roncière Ch., 1904b).

Contrairement aux RimBe, les JiyaaBe étaient soumis aux corvées à l'époque coloniale. Puis, les relations de dépendance entre le *pullo* et le JiyaaDo ont commencé à se transformer²⁰. Ceux qui le voulaient pouvaient partir, parce que ceux qui vivaient dans la concession du Peul n'avaient rien et ne travaillaient que pour celui-ci :

Certains captifs qui étaient braves et avaient une grande famille demandaient à «leur» Peul le droit de s'en aller. Ceux-ci pouvaient même les aider dans leur entreprise, mais s'ils avaient besoin d'aide pour un travail, ils faisaient appel à leur ancien captif²¹.

De nos jours, certains JiyaaBe mettent encore en avant la complémentarité entre les deux classes sociales. Un chef de village, descendant d'un des guerriers de Muusa Moolo, affirme :

Si le JiyaaDo a besoin de se marier, le « pullo » s'occupe de la dot. Si le « pullo » a besoin du travail, le JiyaaDo s'exécute. C'est comme deux races FulBe éleveurs et JiyaaBe, guerriers et agriculteurs²².

Enfin, au début du XX^{ème} siècle, sous l'influence de marabouts originaires du GaaBu, la pratique de l'islam devint un élément décisif pour des esclaves à la recherche d'identité et de dignité.

1.3 La conquête coloniale des Rivières du Sud

Dans cette région au peuplement dispersé, l'activité commerciale supplantait l'agriculture pratiquée par une population encore peu stabilisée. S'assurer le contrôle de cette zone de carrefour, stratégique pour les échanges entre la zone sahélienne et la zone de savane et des forêts, fut un des buts de la colonisation

²⁰Toutefois, selon l'administrateur colonial de l'époque, depuis l'abolition de l'esclavage, la majeure partie des captifs est restée chez leur maître où ils sont appelés maintenant serviteurs. Ils ont tous les droits qu'ils avaient avant, avec en plus celui de reprendre leur liberté pour ne travailler qu'à leur compte. Mais en général, ils restent près du riche, jouissant avec lui de sa richesse. Ceux qui ne sont pas bien traités se mettent à leur compte et quittent le village (La Roncière, Ch., 1904b : 13).

²¹Ladde Kannde, jarga JiyaaDo, Sanka, mars 1996, entretien Fanchette S.

²²Ibid.

française et fut à l'origine d'âpres rivalités avec les Britanniques et les Portugais qui contrôlaient respectivement les contrées situées autour du fleuve Gambie et du Rio Cacheu.

1.3.1 La Casamance : une région intégrée à l'espace plus vaste des « Rivières du Sud »

Au centre du commerce des "Rivières du Sud", la Casamance était traversée depuis plusieurs siècles par d'importantes routes commerciales d'orientation méridienne qui reliaient la région du Rio Grande (Guinée portugaise), grande zone de production de la kola et du caoutchouc, à la Gambie, grand axe commercial vers l'Atlantique, en passant par la Haute et la Moyenne-Casamance (Jallo O., 1992). Contrairement aux zones localisées plus à l'aval du fleuve, la Haute-Casamance était difficilement pénétrable par le commerce colonial, le fleuve n'étant pas navigable en amont de Diana-Malari (en Moyenne-Casamance). Jusqu'en 1900, la Haute-Casamance était restée pratiquement le domaine des *Jula*, qui assuraient les échanges entre les zones écologiques complémentaires (forêt, savane et sahel) dans le cadre de réseaux très structurés. Les échanges avec les Français n'existaient pratiquement pas, les populations du nord du Fuladu se rapprochaient plutôt des comptoirs anglais et celles du Sud étaient proches des points de vente de Geba tenus par les Portugais :

Leurs produits sont payés par les Anglais et les Portugais aussi chers qu'à Seju, et le prix d'achat des marchandises est également le même que dans la capitale de Casamance. Les Peul, au lieu de faire un chemin dix fois plus long avec des produits ou des marchandises encombrantes pour gagner une somme d'argent égale ou se fournir à un prix égal, vont au plus près (De La Roncière Ch., 1904 : 36).

La Haute-Casamance, alors productrice de céréales et de caoutchouc, ne faisait qu'alimenter ce commerce interrégional. Le mil, sa véritable richesse, faisait l'objet d'un trafic important, principalement vers la Gambie dont le sol était peu propice à cette culture. Même les habitants des régions plus septentrionales de Bakel, de Matam ou du Sine-Saloum, venaient s'y approvisionner. Le riz du Fuladu était également fort prisé. Quant aux bandes de coton, les *Jula*, qui venaient les chercher de très loin, les échangeaient contre de la kola, du sel ou des perles. Région à vocation pastorale, le Fuladu alimentait aussi le commerce du bétail avec le Fuuta Jaloo (De La Roncière Ch., 1904a).

Avec le commerce de l'arachide, bien que contrôlé et imposé par l'administration française, les *Jula* profitèrent de la concurrence entre les trois colonies pour augmenter les bénéfices de cette activité très lucrative : les prix fixés à l'achat par les

Français étant bien inférieurs à ceux pratiqués en Gambie anglaise. Les colporteurs, bien informés des prix de l'arachide et des marchandises dans les trois colonies, organisaient la contrebande avec la complicité des populations.

L'absence de moyens de transport pour le commerce de la "graine"²³ et l'abondance des forêts ont freiné le développement de l'agriculture chez des populations peu attirées par le travail de la terre. En dehors de quelques escales, Kolda, Velingara et Kunkane, on ne mentionnait pas de centres commerciaux à l'époque coloniale. Les comptoirs que fréquentaient les marchands français étaient plutôt localisés en Gambie et en Guinée portugaise, plus accessibles par les fleuves navigables de la Gambie et du Rio Cacheu ou Corubal. Là, un certain nombre de bourgades et de villes ont pu naître au détriment du développement urbain en Casamance.

1.3.2. Les rivalités entre les conquérants européens

Avec l'abolition de l'esclavage décrétée lors du congrès de Vienne en 1814, le commerce des produits agricoles, dit commerce « légitime », s'organisa autour de l'arachide. Les puissances coloniales tentèrent de s'imposer dans la région des « Rivières du Sud » pour se partager le territoire sénégalais. Dès 1840, l'arachide était considérée comme le produit miracle pouvant sortir le commerce casamançais de l'impasse dans laquelle il s'était empêtré depuis l'abolition du commerce des esclaves (Barry B., 1988 : 202). De nombreux comptoirs sous contrôle français furent créés à Seju, en Moyenne Casamance :

La prépondérance des « Rivières du Sud » est incontestable dans la production arachidière qui se développe par contre à petits pas dans la Sénégambie septentrionale où l'arachide ne devient souveraine qu'à partir de 1880 (Barry B., 1988 : 202).

Cependant, la production arachidière s'est concentrée rapidement dans la région qui deviendra plus tard, dans la Sénégambie septentrionale, le Bassin arachidier. En revanche, dans les « Rivières du Sud », le commerce français s'est orienté principalement vers l'achat de produits de cueillette, comme le caoutchouc en provenance du Fuuta Jaloo, devenu stratégique pour l'économie européenne. On assiste progressivement à la marginalisation de cette région, victime de surcroît du partage colonial entre la France, le Portugal et l'Angleterre, empêchant toute mise en valeur véritable dans le cadre de l'économie de traite (Barry B., 1992 : 52).

La conquête coloniale de la Sénégambie méridionale a été beaucoup plus tardive et complexe que celle de la partie septentrionale. D'une part, la France, l'Angleterre

²³A cette époque, l'administration coloniale eut des velléités de construire une voie de chemin de fer parallèle au fleuve Gambie pour désenclaver la Casamance et acheminer l'arachide qu'elle espérait faire produire aux populations. Ce projet n'a pas abouti.

et le Portugal se sont affrontés tout au long de la deuxième partie du XIX^{ème} siècle pour le partage de la région. Les Anglais voulaient se maintenir le long de l'axe du fleuve Gambie et s'opposaient à toute tentative de négociations et d'échanges de territoires avec la France, alors que les Français avaient pour objectif d'étouffer progressivement la Gambie aux mains des Anglais et de s'étendre sur les Rio Nunez et Pongo. D'autre part, l'expansion des Almaami du Fuuta Jaloo, visant à s'assurer le contrôle commercial de la région au sud du fleuve Gambie, a aussi retardé l'avancée coloniale. Enfin, les colonisateurs ont rencontré une résistance des populations moins forte que dans la partie nord de la Sénégambie : elles étaient dispersées en une multitude de petits Etats soumis depuis un demi-siècle à la pression militaire de l'empire théocratique du Fuuta Jaloo (Barry B., 1988 : 324-5).

La fragmentation de ce territoire sénégambien entre les trois puissances coloniales a causé la perte du Fuladu. En effet, à la fin du XIX^{ème} siècle, les tentatives de mise en valeur de cette région se sont heurtées à un obstacle géopolitique majeur : la création de la Gambie anglaise a fait perdre à cette région un axe de communication des plus importants, le fleuve Gambie, et a freiné son développement économique et démographique. Elle a également limité les migrations nord-sud et entretenu le partage de la Casamance entre trois régions ethniquement distinctes. (Pélissier P., 1966)

Ainsi, le Fuladu n'a pas pu être raccordé à la région dynamique du Bassin arachidier, plus au nord, qui a bénéficié d'un formidable apport de travailleurs saisonniers originaires du Fuuta Jaloo et du Mali venus conquérir les « Terres neuves », et à la création de la ligne de fer Dakar-Niger. Il est resté à l'écart des grands mouvements démographiques en œuvre à l'époque, mis à part l'afflux de Guinée de quelque 3000 à 4000 ouvriers agricoles. Par ailleurs, la présence de la trypanosomiose a interdit l'extension méridionale de l'élevage sahélien ; seules les vaches "ndama" originaires du Fuuta Jaloo pouvaient supporter les conditions sanitaires de cette région.

1.4. La politique de structuration territoriale et de peuplement de l'administration coloniale

1.4.1. La structuration politique d'un territoire fragmenté

Jusqu'à la guerre contre les Manding, le peuplement Peul était très dispersé dans le Fuladu. Puis Muusa Moolo tenta d'administrer le territoire et d'unifier une population socialement disparate.

Les anciennes organisations politiques de la domination Manding ou de l'éphémère règne de Muusa Moolo n'ont laissé que de maigres traces. L'administration coloniale française n'a pas donné suffisamment de temps à celui-ci pour s'installer sur des bases solides, et la relative autonomie des provinces du royaume n'a pas permis

la structuration politique de ce territoire. Au XIX^{ème} siècle, le Fuladu se présente comme une mosaïque de petites principautés ou *leydi*, chacune étant dominée par une famille Peul régnante "*lamtoBe*". Cet ensemble de chefferies au caractère plus ou moins féodal était assez faiblement structuré. Les *leydi*, de taille très inégale, étaient divisés par les querelles intestines entre les familles princières Peul et par les clivages entre RimBe et JiyaaBe. Muusa Moolo ne pouvait pas exercer son pouvoir de façon absolue sur les diverses provinces du Fuladu placées de gré ou de force sous son autorité. Dans le sud du royaume, nous l'avons vu, les chefs de province du Kolla, du Sankolla et du Kanadu recherchaient leur indépendance, tandis que d'autres chefs étaient tributaires du colonisateur français. Ces provinces des marges du royaume devaient toutefois fournir des prestations en hommes et en vivres, en échange de la protection de l'armée et du partage des butins de guerre (Ngaïde A., 1998 : 100). Ainsi, les chefs des provinces orientales étaient relativement indépendants, se contentant de se joindre au roi du Firdu en cas de guerre et lui versaient chaque année un certain nombre de têtes de bétail en contrepartie de l'aide qu'ils recevaient pour sa protection contre les incursions des Coniagui, des Bajar, des Pakesi ou des Manding Tenda (De La Roncière, 1904b).

L'administration française, en créant les cantons et en basant sur eux une grande part de son action, a, d'une certaine manière, cherché à calquer l'organisation politique traditionnelle. Après 1903, elle a subdivisé le pays en onze cantons dont elle a attribué le commandement à d'anciennes familles qui avaient participé à la conquête du Fuladu. Toutefois, en regroupant certains cantons ou en découpant d'autres, en nommant des membres de familles de chefs à la tête de cantons ne correspondant pas à leur chefferie, enfin, en prenant des chefs dans des lignages qui n'avaient pas participé à la chefferie auparavant, l'administration coloniale a contribué à envenimer les dissensions entre les grandes familles et, par suite, à diminuer le pouvoir réel de ces chefs :

Quand Muusa Kamara est devenu chef de canton, Yero Bana a refusé qu'un Bambara soit son chef et il est parti dans le Pakao rejoindre un ami. Les colons avaient pris le pouvoir des mains de Jubayru (le fondateur de Bantankuntu, chef-lieu de la province du Kamako) pour le remettre à Muusa Kamara. Ils ont interverti les chefs de leydi au moment de la colonisation pour casser la chefferie Peul. Les Peul disaient qu'ils préféraient les Manding aux Bambara²⁴.

Les descendants des chefferies coutumières sont encore connus, même si l'administration coloniale les a privés dans de nombreux cas de tout pouvoir. Ils

²⁴ Mamadu Balde, *jarga* de Saare Yero Banna, avril 1995, entretien Fanchette S.

sont encore considérés avec respect et déférence par les habitants de leur *leydi*.

1.4.2 Les tentatives de l'administration française pour instaurer la paix et repeupler le Fuladu

Le découpage politique du Fuladu entre territoires d'influence française, anglaise et portugaise, a favorisé la mobilité des populations et leur agglomération le long des frontières. Selon les changements des politiques économiques, fiscales et de l'imposition des travaux forcés, les migrants s'installaient dans le pays le plus avantageux pour eux. En août 1889, un accord fut conclu entre la France et la Grande-Bretagne pour délimiter les territoires de leurs protectorats respectifs. Mais les travaux de délimitation des frontières posèrent de nombreux problèmes, notamment pour les villages localisés à cheval sur celles-ci (Roche Ch., 1985 : 260). Un tiers des villages du Kantora resta français et deux tiers passèrent aux Anglais. Plusieurs établissements furent partagés, comme Gambisara peuplé de Sarakhole (Roche Ch., 1985 : 228).

A la création de la frontière franco-britannique, le village de Saradu s'est en partie vidé. La plupart des habitants, originaires de Gambie anglaise, ne voulaient pas rester sous domination française. De nombreuses rumeurs couraient sur la dureté de la colonisation française et les populations prirent la fuite²⁵. Les autorités britanniques avivaient les craintes des populations frontalières à propos des recrutements perpétrés par les Français dans le but d'attirer le maximum de monde dans leur territoire. Elles promettaient l'octroi gratuit de terres, une exonération de taxes et des dons de semences d'arachide (Roche Ch., 1985 : 302). Mamadu Jallo, chef de village, quitta ainsi Saradu, tandis que le chef de canton français poussa la famille Diop, d'origine gambienne, à revenir dans sa circonscription en échange de la chefferie, car elle seule était capable de drainer une population nombreuse²⁶.

Dans le Fuladu sénégalais, une fois la paix et l'émancipation des captifs affirmées, les populations se redéployèrent dans l'espace. Le résident français de la Roncière, établi à Hamdallaye, chercha à rassurer les populations, qui craignaient un éventuel retour de Muusa Moolo dans le Firdu, et à activer l'immigration dans cette région vaste et peu peuplée. A cette époque, les chefs de cantons des trois colonies faisaient tout pour attirer les populations qui avaient fui chez leurs voisins et pour maintenir de leur côté les villages à cheval sur les frontières. Les autorités coloniales savaient que dans cette province frontalière les populations Peul pouvaient facilement fuir et se réfugier chez leurs voisins, les privant ainsi d'une main-d'oeuvre sollicitée pour le développement de l'arachide. Une partie des habitants du Fuladu, qui était allée

²⁵ Mamadu Diop, fils du chef de village de Saradu, juin 1996, entretien Fanchette S.

²⁶ Mamadu Diop, fils du chef de village de Saradu, juin 1996, entretien Fanchette S.

se réfugier de l'autre côté des deux frontières, revint peu à peu (Roche Ch., 1985 : 298). L'immigration s'effectua de Guinée portugaise et de Gambie, mais aussi du Fuuta Jalloo où trois villages du Bajar s'établirent dans le Pakane en mai 1905 (Roche Ch., 1985 : 299). La paix qui régnait dans la région, et qui contrastait avec l'agitation en cours en Guinée portugaise, accéléra le processus d'immigration. Les habitants de sept villages du Pathiana portugais s'installèrent avec leurs troupes, et les dissidents partis avec Muusa Moolo en 1903 rentrèrent peu à peu :

Après la fuite de Muusa, son oncle paternel réussit à bloquer le mouvement migratoire vers le "territoire anglais". Muusa n'avait pas pu emmener beaucoup de monde avec lui.²⁷

En revanche, Gambisara se dépeupla et les habitants passèrent en territoire français pour des raisons fiscales, au grand dam des autorités britanniques. Mais vers 1913, les premières opérations de recrutement de tirailleurs pour le Maroc par l'administration coloniale française suscitérent un mouvement d'émigration vers la Gambie et la Guinée portugaise :

En 1904, les Portugais relèvent la taxe par case qui passe de 2,50 francs à 10 francs, alors qu'au Fuladu, elle est maintenue à 2 francs. La hausse entraîne une émigration des populations vers le territoire français. Les Français jouent aussi sur la "surexploitation" des terres cultivables en Gambie anglaise pour fixer définitivement les populations dans le Fuladu français car la Gambie anglaise n'a pas ou presque pas de terrains cultivables et les populations doivent venir en territoire français acheter leur nourriture (Ngaide A., 1998).

Le mode de territorialisation du Fuladu était ainsi fonction de la hiérarchie guerrière et de la lutte que menaient les hommes contre la brousse au cours des défrichements.

Il [ce mode de territorialisation] montre la fugacité d'un habitat apparemment sédentaire. On commandait ceux qui voulaient bien rester sur place et ils n'étaient pas toujours très nombreux... On partait volontiers pour revenir prudemment à la faveur d'un changement de chef. Celui-ci s'adressait alors à l'autorité suprême – les Moolo, puis la France – pour repeupler le pays. On s'occupait de repeupler un pays pour conforter son pouvoir (Benoît M., 1987 : 514).

Mais faiblement peuplée, cette région pouvait difficilement être mise en valeur.

²⁷Umar Balde, dit Umar Mamboa, ancien chef de canton du Mamboa, Julakolon, juin 1995, entretien Ngaide A.

C'est seulement dans les années 1930 que des familles d'origine noble, ayant fui les exactions de Muusa Moolo vers les régions voisines du Niani et du Pakao, revinrent peu à peu "chassées par la famine" et créèrent de nombreux villages d'éleveurs. Dans ce but, l'administration coloniale favorisa l'implantation de villages maraboutiques GaaBunke et l'installation de travailleurs saisonniers.

1.4.3. L'implantation des marabouts GaaBunke et de leurs disciples

Au début du XX^{ème} siècle, la persécution des musulmans du GaaBu par les chefs de canton, et notamment un chef Peul dénommé Mundiuri, provoqua la fuite de centaines de Peul Fulakunda hors de Guinée portugaise. Ils suivirent un marabout tooroDo originaire du Fuuta Tooro, Al Hajj Ali Caam, qui avait déjà converti à l'islam les populations païennes Fulakunda. Celui-ci était très mal vu des autorités de la colonie qui voyaient en lui un redoutable concurrent²⁸ :

*Le chef Peul Moundiuri n'aimait pas les marabouts car il avait peur d'être destitué par eux.*²⁹

Al Hajj Ali Caam, suite à l'épopée omarienne, avait quitté le Fuuta Tooro et trouvé refuge au GaaBu portugais après être passé par le Fuuta Jaloo. Les autorités coloniales portugaises faisaient tout pour empêcher cette émigration massive de populations vers le "territoire français". Ils réquisitionnaient leur bétail, laissant ainsi de nombreux GaaBunke partir les mains vides pour suivre Al Hajj Ali Caam :

*A l'époque, les autorités de la Guinée portugaise avaient fermé les frontières pour empêcher les populations de quitter le pays et d'aller peupler le Sénégal. Si on les prenait, on les punissait et on leur retirait tous leurs biens. Les Peul ne sont pas partis à cause des conflits avec les Guinéens, mais parce qu'ils étaient attirés par l'islam. Ils ont fait un parallèle entre al Hajj Umar et al Hajj Ali Caam*³⁰.

Dans son intention de stabiliser et de repeupler la région, l'État colonial français favorisa l'installation de ces populations encadrées par des autorités religieuses intéressées par le développement de l'arachide. Tout en étant inquiet des risques politiques que pouvait causer la venue de marabouts - l'administration coloniale était depuis le début du XVIII^{ème} siècle confrontée à "l'islamisme"-, elle trouva en ces "marabouts assagis" des collaborateurs avertis pour sédentariser les Peul (Ngaide, A., 1994) :

Dans un monde en complet bouleversement pour cause de conquête et d'occupation française, les marabouts incarnèrent à la fois la continuité,

²⁸ Al Hajj Ceerno Aliu Caam, marabout de Madina al Hajj, février 1995, entretien Ngaide A.

²⁹ Aliu MauDo, Santankoye, avril 1995, entretien Ngaide A.

³⁰ Mamadu Mbailo Balde, Madina al Hajj, février 1995, entretien Fanchette S.

la sauvegarde des identités, et une ouverture contrôlée au changement. Dans la tourmente générale, ils représentaient pour les populations ... une présence providentielle, une légitimité de temps de crise...Ils se sont souvent plus distingués par leur déférence, voire leur soumission, à l'égard des pouvoirs que par leur aspiration révolutionnaire (Triaud J.L., 1997 : 11).

L'administration coloniale, puis le gouvernement sénégalais, ont érigé ces marabouts en intermédiaires entre l'État et les populations pour développer l'arachide. Ces migrations furent à l'origine de la création de deux villages GaaBunke, en 1918 et en 1922, dans la province du Kamako, au sud-ouest de la Haute-Casamance : Madina al Hajj et Dar al Salam. Jahe Jubayru, le chef du Kamako, était très favorable à la venue de ces populations dans son territoire fortement dépeuplé par plusieurs années de guerre contre les Manding.

Dix ans après sa création, Madina al Hajj avait pris une importance capitale et était considéré comme l'un des plus grands villages du Cercle de Kolda. Le rapport politique annuel du Cercle, en date de 1930, indiquait :

Al Hajj Ali Caam habite à environ 25 km de Kolda. Intelligent et lettré, s'adonnant à l'élevage et à la culture, nous le considérons comme un élément de bon ordre³¹.

En 1933, la colonie jugea nécessaire de créer une ferme dans ce village :

Dans le cercle de Kolda, les labours de rizières effectués à Madina al Hajj Ali Caam ont donné de très bons résultats. Les rendements obtenus sur les terrains de la ferme de vulgarisation atteignent 1200 Kg, ce qui est assez beau pour cette région³².

Les réussites du village étaient vantées, la renommée de son marabout croissait. Outre sa science unanimement reconnue, Al Hajj Ali Caam avait développé, avec l'aide de ses *taalibe*, le culte du travail. Madina al Hajj était devenu un village-relais pour tous les GaaBunke qui arrivaient en territoire français et son marabout une référence en matière pionnière. Il professait quatre principes :

- la prière dans le *misside* ;
- l'enseignement au sein du *dudal* ;
- la pratique de l'agriculture dans les *ngessa* ;
- le respect de l'autorité (Ngaide, 1994).

³¹ A.N.S. Série G, Sous-série 2G30-80, Sénégal, Cercle de Kolda, Rapport annuel 1930, cité par Ngaide A., 1994.

³² A.N.S. Sous-série 2G33-74, Sénégal, Territoire de Casamance, Cercle de Ziguinchor, Bignona, Seju, Kolda, Rapport politique annuel d'ensemble 1933, p.123, cité par Ngaide A., 1994.

A la mort de ce dignitaire religieux, des querelles de successions entre ses fils et ses disciples ont provoqué le départ de plus de la moitié des familles de Madina al Hajj. Plus d'une centaine de familles ont suivi dans leur "jihad" de jeunes marabouts puissants comme Ceerno Mamadu Saliu et Ceerno Bokar, respectivement à l'origine de la fondation des deux plus grandes agglomérations du Fuladu (après Kolda et Velingara) : Madina Gunass et Giro Yero Bokar.

Cette nouvelle génération de marabouts a créé avec ses disciples tout un réseau de localités, rapidement peuplées par des migrants fuyant la tyrannie des potentats de la province portugaise de l'ancien GaaBu. Ils ont attiré des fidèles de toute la région et même de l'étranger, favorisant du même coup l'expansion spatiale de populations à la recherche de terres et de pâturages. Les marabouts GaaBunke ont emmené aussi dans leur exode des JiyaaBe voulant se convertir à l'islam. Ceux-ci furent regroupés en deux villages distincts, Missira et Giro Yero Bokar.

Ainsi, à partir du village fondé par Ceerno al Hajj Ali Caam et, dans une moindre importance, Dar al Salam, environ 70 villages satellites ont été créés par les disciples ou les descendants du marabout fondateur, renforçant d'autant le pouvoir du village-mère (figure 8). Tout en professant l'islam, les GaaBunke essaimèrent dans les espaces laissés libres, notamment dans le Firdu dépeuplé lors de la fuite de Muusa Moolo vers la Gambie, activant ainsi les flux migratoires originaires du GaaBu portugais en crise.

La fondation de ces établissements GaaBunke dans une région peu peuplée attisa la convoitise des chefs de canton qui cherchaient par tous les moyens à renforcer le pouvoir démographique de leur territoire :

Car à cette époque, la force des chefs se mesurait à leurs capacités de rassembler le plus de monde possible³³.

La création de Giro Yero Bokar entraîna un conflit entre les chefs des cantons de Kamako et de Mamboa. Alors que la majeure partie des fondations GaaBunke était installée dans le Kamako, Ceerno Bokar fonda son village de l'autre côté du bas-fond qui séparait le territoire des deux cantons :

La deuxième année de la création de Giro Yero Bokar, le chef du Kamako souhaite que celui-ci soit intégré dans son canton mais son homologue du Mamboa s'y opposa. Chacun voulait que ce village très peuplé fasse partie de son territoire. Devant cette polémique, Ceerno Bokar faillit se déplacer et aller fonder un autre village à l'intérieur du Mamboa pour manifester son désaccord devant l'insistance des autorités qui voulaient

³³ Amadu Tidjane Balde, marabout de Giro Yero Bokar, juin 1995, entretien Ngaide A.

*déplacer la limite entre les deux cantons*³⁴.

Le chef de canton du Mamboa, Samba Kumbel, proposa même à Ceerno Mamadu Julde, le fondateur d'Ilyao, d'être le marabout de tout le Mamboa pour qu'il reste sur son territoire. Le Kamako, fort de son assise démographique, supplantait le Mamboa sous-peuplé faute d'abriter des villages maraboutiques. Ceerno Mamadu Julde finit par accepter de rester à Iliyao pour enseigner le Coran et les principes islamiques³⁵.

D'autres familles Peul fuyèrent les exactions des potentats de la Guinée portugaise dans les années 1930-1940, sans pour autant se rallier à la bannière de l'islam comme les GaaBunke. Attirées par les richesses de la province du Gimara, à la frontière gambienne, encore peu peuplée, elles traversèrent du sud au nord le Fuladu et s'y réfugièrent avec leurs troupeaux. Les fondateurs de Nguduro, le plus grand village Fulakunda de la zone frontalière, en faisaient partie³⁶.

1.5. Le Fuladu : une terre d'accueil et de conversion

1.5.1. *Migrations de marabouts Peul Fuuta et la conversion des Fulakunda*

Au début du XX^{ème} siècle, à la suite de conflits avec l'administration coloniale française, de nombreux marabouts suivis de leurs disciples quittèrent le Fuuta Jaloo pour la Guinée portugaise, la Casamance et la Gambie, où les Peul, en majorité animistes, constituaient une population susceptible d'être islamisée. Jusqu'alors, les Peul païens vénéraient des déités appelées *Jalan*, habitant dans les arbres et pour lesquelles ils procédaient à des libations et des sacrifices. Bien que peu nombreux, les marabouts Peul Fuuta ont été les premiers à créer des foyers islamiques au Fuladu. Sobulde, aujourd'hui le plus important établissement de la région, fut créé par Ceerno Aliu Jallo, un éminent marabout originaire du Fuuta Jaloo. Muusa Moolo l'avait fait venir à ses côtés durant la guerre contre les Manding « pour lui donner des bénédictions »³⁷. Il avait alors attiré de nombreux *taalibe* de toute la sous-région sénégalaise. Sobulde constituait une halte obligée pour tous les grands marabouts du Fuladu, qu'ils soient GaaBunke ou Fuutanke. Après la mort de Ceerno Aliu Jallo, Sobulde se vida de sa population et les *taalibe* partirent à la suite du neveu et disciple de celui-ci, Ceerno Aliu, pour fonder un nouveau foyer à Jañet, le long du fleuve Casamance. Contrairement aux GaaBunke, les marabouts Peul Fuuta n'encourageaient pas leurs *taalibe* à aller fonder des villages pour diffuser l'islam. Ils préféraient envoyer des *dudde* chez les Fulakunda car :

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Ceerno Mustafa Seyni, marabout de Iliyao, juin 1995, entretien Ngaide A.

³⁶ Ndiobo Mballo, *jarga* de Nguduro, juin 1996, entretien Fanchette S.

³⁷ Ceerno Muhamadu Jallo, marabout de Sobulde, décembre 1995, entretien Ngaide A.

*À l'époque les gens buvaient beaucoup et les disciples du marabout avaient peur que s'ils créent des villages, les Fulakunda imposent leur mentalité. Donc ils ont préféré ne pas en construire*³⁸.

La plupart des imams officiant aujourd'hui chez les Fulakunda sont originaires du Fuuta Jaloo et sont les descendants des marabouts et imams venus à l'époque d'Alfa Moolo pour lui prêter main forte dans sa guerre contre les Manding.

*Ils étaient quarante à venir du Fuuta Jaloo, dont sept imams, pour l'aider pendant la guerre et étendre l'islam*³⁹.

Certains, une fois la guerre terminée, sont restés dans le Fuladu et ont suivi Ceerno Aliu dans sa campagne de conversion. Ils vivaient à l'écart et se mariaient entre eux. Les quelques disciples de Ceerno Aliu Jallo qui ont créé des villages comme Daaru Issa ou Daaru Beyda n'ont pas réussi à attirer beaucoup de fidèles, leur vie austère étant trop dure pour les Fulakunda. Leurs établissements sont très petits : Daaru Beyda compte trois concessions et Daaru Issa sept. Leur but n'était pas, à l'instar des marabouts GaaBunke, de créer de grands établissements regroupant leurs fidèles, mais plutôt de prêcher et de convertir les populations païennes.

1.5.2 L'afflux des navetane de Guinée française

Dans les années 1920, les réquisitions de *navetane* pour la culture de l'arachide au Sénégal ont provoqué le départ de plusieurs milliers de Guinéens vers le Bassin arachidier du Sine-Saloum et la Casamance. La dureté de la colonisation française (impôts très lourds⁴⁰ et travaux forcés) a poussé ces populations à l'exode, notamment les anciens captifs, les premiers à être réquisitionnés⁴¹. Leurs maîtres Peul, privés de main-d'œuvre, finirent par partir eux-aussi pour la Haute-Casamance, le GaaBu et le Bajar, contrées où le pouvoir colonial était moins oppressant (David Ph., 1980 : 147).

Il faut bien tenir compte de ce grand choc historique qui bouscule profondément toutes les populations de Sénégambie et Niger, plus spécialement entre 1904 et 1910, lorsque les autorités françaises décident de tout mettre en oeuvre pour abolir réellement l'esclavage sous toutes ses formes dans leurs colonies de l'AOF. Ce vaste remue-ménage jette plusieurs centaines de milliers d'hommes et de femmes sur les pistes de brousse et affecte le monde féodal et relativement clos des Peul du Fuuta Jaloo de Guinée (David Ph., 1980 : 122-123).

³⁸Wopa Ly, imam Tukuler de Boguel, février 1996, entretien Fanchette S.

³⁹Yaya Jallo, *jarga* de Daaru Beyda, février 1996, entretien Fanchette S.

⁴⁰Samba Talla Sidibe, Missira Kali Jogo, février 1996, entretien Fanchette S.

⁴¹Samba Telli Balde, *jarga* de Jakankunda Gundo MawDo, février 1996, entretien Fanchette S.

Jusqu'en 1928, les documents officiels de Guinée ne mentionnent pas d'émigration régulière à destination des zones arachidières de la Sénégalie et aucune statistique d'ensemble n'est fournie, bien que les mouvements migratoires s'amorcent dans l'immédiat après-guerre, à partir de 1919-20. En 1932, les archives de l'AOF mentionnent que sur 10 279 *navetane* originaires de Kumbia, un des trois cercles du Fuuta Jaloo, et recensés lors de la campagne arachidière au Sénégal, 1408 travaillaient en Casamance.

En 1934-35, année d'endettement maximum du fait de la rareté du bétail et du coût élevé des impôts, la situation était si pénible dans le Fuuta Jaloo qu'on assista pour la première fois à une émigration tous azimuts qui touchait à la fois les Peul RimBe et leurs anciens serviteurs (David Ph., 1980 : 152). En 1935, plus de 4.000 *navetane*, principalement originaires du Fuuta Jaloo, étaient venus travailler dans le Fuladu, attirés par la sécurité qui y régnait et la présence de vastes terres en friche. Dans une région dont la population dépassait à peine 50.000 habitants, la venue de 4.000 *navetane* ne passa pas inaperçue. Ces migrants se fixaient souvent pour plusieurs années. En 1936, plus de 19.000 Guinéens, toutes provinces confondues, participèrent à la campagne arachidière au Sénégal (David Ph., *ibid.*). Certains se sédentarisèrent, s'installant dans des villages Fulakunda, tandis que d'autres, plus rarement, se regroupèrent à l'écart.

Dans leur sillage, des familles entières quittèrent le Fuuta Jaloo et s'installèrent dans le Fuladu pour cultiver de l'arachide à leur compte ou élever leurs troupeaux dans de meilleures conditions. Logées dans un premier temps par des Fulakunda ou d'anciens *navetane* sédentarisés, elles ont été à l'origine de la création de plusieurs villages dans la province Pathim, au centre du Fuladu. Ne pouvant accueillir un tel flux de réfugiés, certains chefs de village Fulakunda leur donnaient des emplacements pour fonder leur propre établissement⁴². Pour les grands éleveurs, il était très difficile de passer avec leurs troupeaux la frontière entre les deux territoires soumis à la colonisation française :

*C'était difficile de faire venir les animaux. Mon père s'est caché et a pris neuf jours pour passer la frontière*⁴³.

Dans la Pathiana, la forêt était encore dense dans les années 1940, et les nouveaux arrivants subirent de nombreuses pertes, leur bétail étant décimé par les bêtes sauvages, occasionnant ainsi des déménagements successifs vers des lieux plus propices à l'élevage⁴⁴.

Entre 1945 et 1964, avec l'arrivée de Peul du GaaBu et surtout du Fuuta Jaloo, le

⁴²Samba Talla Sidibe, Missira Kali Jogo, février 1996, entretien Fanchette S.

⁴³Amadu Jalo, Bokonto Fuuta, février 1996, entretien A S.

⁴⁴Giro Sabaly, *jarga* de Madina Ndiobo, février 1996, entretien Fanchette S.

département de Velingara (à l'est de la Haute-Casamance) enregistra un doublement de sa population. Les immigrants s'installaient de préférence à proximité des axes de circulation, ce qui explique leur présence nombreuse dans plusieurs dizaines de villages dans le canton de Patim-Kandiaye. En général, ils s'arrêtaient dans des établissements Fulakunda où il y avait déjà quelques anciens *navetane* Peul Fuuta pour les accueillir. Dans certains, ils ont fini par dépasser numériquement les populations autochtones. Les anciens maîtres RimBe, fuyant le pouvoir colonial, venaient parfois rejoindre en Haute-Casamance leurs anciens maccuBe.

En revanche, à l'ouest de la Haute-Casamance, dans le Kamako, des *navetane* Peul Fuuta ne se sont installés qu'en petit nombre car la pression foncière était déjà élevée.

D'autres migrants se sont fixés à proximité de la frontière gambienne, après avoir effectué de longs périple par le Bassin arachidier, Dakar, puis la Gambie, avant de s'installer, dans un premier temps, dans le Fuladu, comme *navetane*.

1.5.3. Le Fuladu : une zone refuge pour les populations guinéennes en guerre

Dans les années 1960, sous le régime du président guinéen Seku Tuure, les flux migratoires devinrent peu structurés et peu organisés. Les gens fuirent la dictature dans des conditions très difficiles, perdant parents et troupeaux en chemin. Du fait des exactions de l'administration - les éleveurs étaient durement imposés et devaient fournir un grand nombre d'animaux à l'État (1/10^{ème} du cheptel par an) - de nombreux éleveurs BoweBe quittèrent les grandes plaines de Gawal et de Bowe, situées près de la frontière avec le Sénégal, pour les forêts du Kantora. D'autres s'installèrent plutôt du côté de Velingara, tandis qu'au sud-ouest du Fuladu, dans le Kamako, il leur était difficile de trouver des espaces pour fonder des villages du fait de l'afflux des réfugiés de Guinée portugaise⁴⁵.

En effet, durant la guerre de libération en Guinée portugaise, les Peul, considérés comme les soutiens des colonisateurs, ont dû fuir en grand nombre pour venir s'installer au Sénégal. Souvent liés par des relations de parenté avec les Fulakunda sénégalais ou d'anciens migrants, les réfugiés s'établirent dans les villages existants et ne fondèrent que rarement de nouveaux établissements.

Aujourd'hui les Manding sont plus nombreux que les Peul à Bantankuntuyel. Ils viennent de la Guinée-Bissau. Ils sont venus ici à cause de la guerre de libération. Après la fin de la guerre, quelques uns d'entre eux sont retournés en Guinée-Bissau tandis que les autres sont restés sur place⁴⁶.

⁴⁵Al Hajj Malahado, Timbi Madina (Guinée-Conakry), décembre 1994, entretien Fanchette S.

⁴⁶Fode Kande, Bantankuntuyel, février 1995, entretien Ngaide A.

Localisé à une quinzaine de kilomètres de la frontière, Bantankuntu Maunde, ancien chef-lieu de canton à l'époque de Muusa Moolo, a accueilli de nombreux réfugiés. Entre les recensements de la population de 1960 et de 1976, la population de ce village est passée de 413 à 643 habitants. Quatre familles Manding et cinq familles Peul s'y sont installées pendant plusieurs années et ont largement défriché les terres de plateau. Contrairement aux Peul, les familles Manding n'avaient pas de parents pour les accueillir, à l'exception du lignage des Dansokunda. Les réfugiés construisaient leurs cases dans les *bamme* de leurs hôtes et se faisaient prêter des terres pour la première année de culture. Puis, au cours des années 1970, les réfugiés Manding sont en majorité partis et ont laissé en friche les terres qu'ils avaient mises en valeur⁴⁷.

Le village de Saare Niel, distant de 12 km de la frontière, accueillit lui aussi de nombreux réfugiés en provenance de la Guinée portugaise :

Ces migrations se font d'autant plus facilement que les régions qui sont situées de l'autre côté de la frontière ne sont que le prolongement du Fuladu et que les relations de parenté sont fréquentes entre groupes situés de part et d'autre de la frontière (Boutillier J.L., 1960).

En 1970, on estimait le nombre de réfugiés à 16 000 dans le département de Kolda, répartis entre la ville de Kolda (19%), l'arrondissement de Julakolon (38%), l'arrondissement de Dabo (31%), au centre du Fuladu, et au nord de la région dans le Madina Yero Fula (12%). Ces réfugiés représentaient environ 15% de la population totale des arrondissements de Julakolon et de Dabo (Ba, 1973). A la fin de la guerre, un certain nombre d'entre eux a préféré rester en Casamance où la pression foncière était moindre et les conditions de production agricole meilleures qu'en Guinée-Bissau.

Conclusion

Le Fuladu, pays des Peul de Haute-Casamance, terre d'accueil et d'immigration pour les peuples de Sénégal doit son attrait à sa position au carrefour de trois pays, les deux Guinées et la Gambie. Lors des périodes politiques perturbées, que ce soit à l'époque de la traite des esclaves, de la colonisation, des guerres d'indépendance, ou lors des crises des Etats indépendants, les Peul et les peuples sahéliens ont accouru dans cette région jusqu'alors peu peuplée, car plus difficile à cultiver et, surtout, où la trypanosomiase endémique limitait l'expansion de l'élevage bovin. Ces considérations sur le milieu n'expliquent bien sûr pas à elles

⁴⁷Jahe Kannde, Bantankuntu Maunde, mai 1998, entretien Buche F.

seules les raisons du faible peuplement du Fuladu : sous contrôle Manding, celui-ci ne bénéficiait pas jusqu'à la chute de son empire, essentiellement basé sur la traite des esclaves et le commerce, d'une organisation territoriale qui aurait pu mettre en valeur son potentiel agricole et pastoral. Pour reprendre les termes de Paul Pélissier :

Le territoire sur lequel ils régnaient ne fit jamais de leur part l'objet d'une occupation systématique, d'une prise en charge organisée ; de vastes no man's land séparaient les groupes de villages, les principautés rivales; d'immenses plateaux restaient le domaine de la brousse et des animaux sauvages. Une telle situation permit aux pasteurs de s'infiltrer, comme les premiers Peul, d'autres fois en groupes cohérents et organisés, comme ce fut probablement le cas pour les Tukuler du Kabada (Pélissier, 1966 : 388).

Un peuplement fragmenté par des sociétés peu hiérarchisées et structurées, une position au carrefour de plusieurs pays, et un enclavement par rapport au reste du Sénégal par la présence de la Gambie, ne préjugent pas d'une occupation de l'espace équilibrée à même de permettre la structuration économique du territoire régional.

Chapitre 2 :

Une région au peuplement dispersé et peu structuré⁴⁸

L'histoire du peuplement de la Haute Casamance, retracée dans le chapitre précédent, a montré une dispersion tout azimut et la grande mobilité des populations. Celles-ci, il faut le rappeler, sont pour la plupart d'origine semi-nomade et peu ancrées territorialement ou sont originaires de régions en crise. Intégrées dans le territoire sénégalais, une fois tracées les frontières qui ont divisé entre quatre Etats les descendants des peuples qui composaient l'empire du Gaabu, elles se sont stabilisées. Cependant, la division en trois entités politiques coloniale (française, britannique et portugaise) de la Ségambie, également dénommée région des « Rivières du Sud », si elle présentait une cohérence économique (les échanges commerciaux entre la zone sahélienne et celle de la forêt), une unité démographique et ethnique (la division méridienne des peuplements Wolof, Manding et Peul) a profondément freiné le développement économique et démographique de la Haute-Casamance, en cela qu'elle ne possède pas d'axe navigable. Le regroupement du peuplement le long des frontières qui ceinturent cette région et l'urbanisation linéaire le long de la route nationale déséquilibrent l'organisation territoriale de la région de Kolda. Le faible taux d'urbanisation de cette région (théoriquement 12%, mais 20% si on prend en compte la Communauté rurale⁴⁹ de Madina Gunass), renvoie à l'enclavement de cette région. Elle est traversée par la Casamance, rivière non navigable en amont de Diana-Malari (en Moyenne-Casamance), à l'inverse des fleuves Gambie, au Nord, et Cacheu, au Sud, qui ont su attirer un peuplement dense.

Analyser la répartition du peuplement uniquement au sein des limites administratives sénégalaises ne permet pas de comprendre la dynamique de cette région soudanienne périphérique du Sénégal et enclavée par la Gambie, mais qui est au centre des échanges de la région des « Rivières du Sud ». Nous développerons cette hypothèse dans la dernière partie de cette étude.

⁴⁸ Ce chapitre reprend une partie de l'argumentation que j'ai développée dans un article publié en 1999 : « Densités de population et intensification agro-pastorales en Haute-Casamance », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, Université de Villeneuve d'Ascq : 67-81.

⁴⁹ Une Communauté rurale est une division administrative qui regroupe plusieurs dizaines de villages. Elle se trouve dans le bas de la hiérarchie administrative formée de régions, départements et arrondissements. Selon la loi 72-25 du 19 avril 1972 « la Communauté rurale est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capable de trouver des ressources nécessaires à leur développement. Elle est à la fois une circonscription territoriale et une collectivité locale, personne morale de droit public jouissant de l'autonomie financière ». Ses organes représentés sont les Conseils ruraux et le président du Conseil rural (Papa Mamadou Kane, 1988 : 29).

2.1. Une région soudanienne dynamique

2.1.1. Le particularisme soudanien

Les régions soudanaises, à l'exception de quelques zones fortement peuplées, ont jusqu'à présent fait l'objet d'une occupation démographique diffuse. Dotées d'une bonne pluviométrie (750 à 1500 mm/an), elles subissent toutefois de nombreuses contraintes pédologiques et sanitaires (l'onchocercose et la trypanosomiase) pour la mise en valeur du milieu, l'établissement des hommes et la croissance du cheptel bovin. En outre,

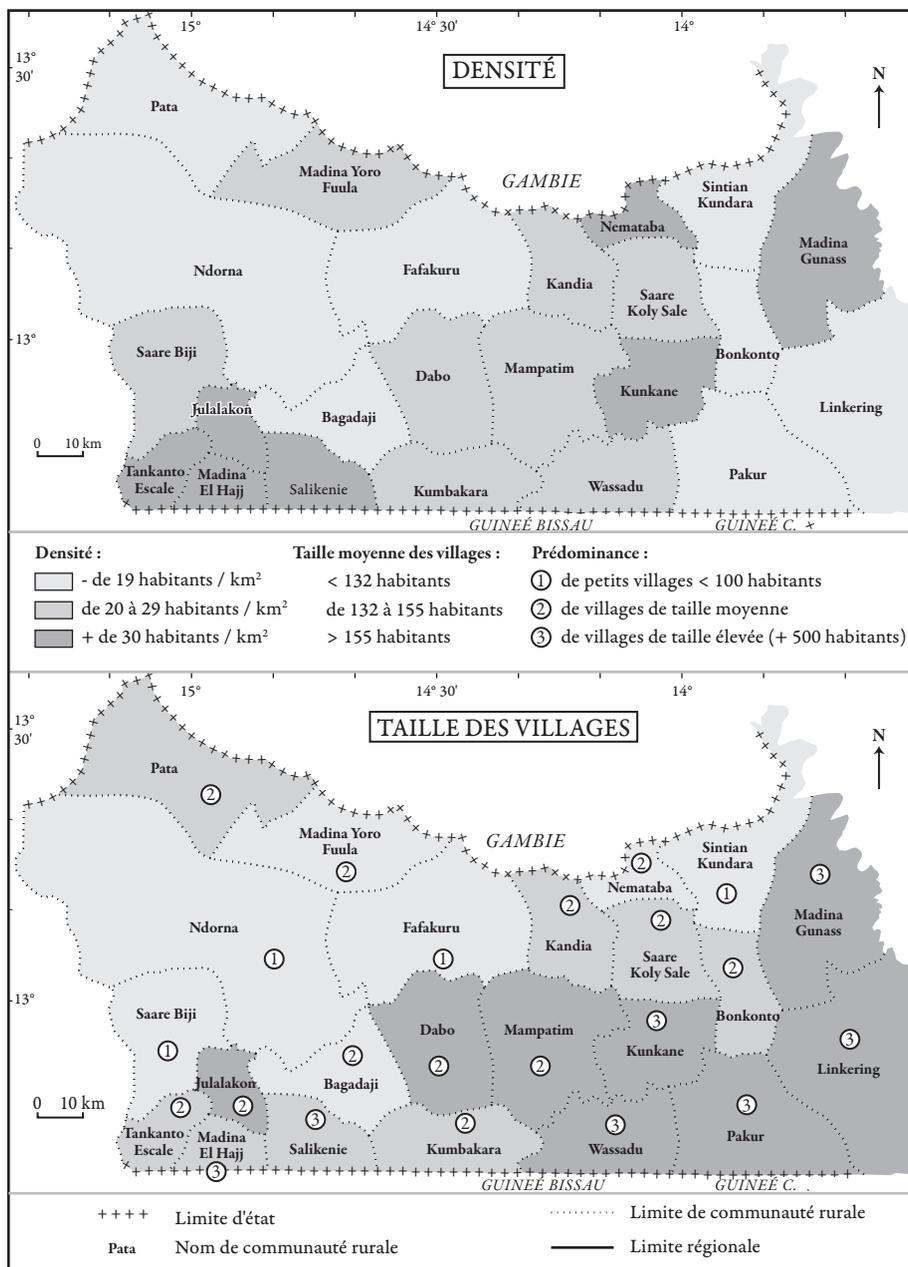
Pour les sociétés soudanaises, la contrainte initiale du milieu réside dans le défrichement d'un manteau forestier vigoureux, au recrépissement envahissant, fait d'espèces remarquablement adaptées à la sécheresse saisonnière comme au passage périodique et fort ancien des feux de brousse. Si l'homme élimine tout recrépissement forestier, il doit alors lutter contre une véritable invasion de la savane pour maîtriser l'espace qu'il convoite d'occuper. Toute la stratégie du défricheur est commandée par la hantise de cette invasion dont la menace constitue le frein le plus puissant au développement des cultures et exige la mobilisation de techniques de labour qui assignent de strictes limites à la surface des champs. (Pélissier, P., 1995).

Malgré ces caractéristiques limitantes, il existe dans le monde soudanais des taches de peuplement dense. Elles sont tout d'abord le produit d'un processus historique et d'un mode d'encadrement des populations et ne sont pas uniquement tributaires du cadre physique et naturel (Raynaud C., 1997 : 82). Ce sont souvent des zones refuges ou encore des zones où les densités ont été créées par la volonté politique de suzerains soucieux de contrôler de grands espaces. Ces espaces aux densités relativement élevées avoisinent de larges étendues peu mises en valeur où les densités démographiques dépassent rarement 20 habitants au km² :

Bien que l'inégalité des densités apparaisse comme un trait du peuplement commun à toute l'Afrique noire, nulle part les contrastes entre zones sous-peuplées et périmètres fortement occupés, voire surpeuplés, ne sont plus brutaux que dans les savanes soudanaises (Pélissier P., 1995).

Dans le contexte de la sécheresse des années 1980, les zones soudanaises, bénéficiant d'une bonne pluviométrie mais paradoxalement sous-peuplées, ont attiré l'attention des populations sahéliennes et des gouvernements des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Des programmes de colonisation des "Terres neuves" pour le développement de cultures commerciales, comme le coton et l'arachide,

LES DENSITÉS DE POPULATION DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES DE HAUTE-CASAMANCE EN 1988 (FIGURE N°5)



Source : R G P 1988, Dessin : LCA, ORSTOM 1998, S. FANCHETTE 2003

ont été mis en place dès les années 1970. Des pasteurs en manque de pâturage se sont infiltrés dans les espaces résiduels des terroirs soudaniens et des agriculteurs se sont mis à défricher de grands espaces dans les forêts sèches mal protégées par des lois foncières floues. De fait, les espaces soudaniens constituent le dernier front pionnier des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

2.1.2 La Haute-Casamance, une région au peuplement dispersé

La Haute-Casamance fait partie des régions moyennement peuplées du Sénégal avec, en 1988, des densités de 20 habitants au km², chiffre faible au regard des densités du Bassin arachidier, au nord de la Gambie (50 h/km²) et de la Moyenne-Casamance (38 h/km²). En revanche, elles sont plus élevées que celles des provinces du Sénégal oriental et de la zone sylvo-pastorale du Ferlo qui dépassent à peine 5 hab. /km² (RGPH de 1988)⁵⁰.

Cette région soudano-sahélienne abrite des groupes sociaux variés aux pratiques agro-pastorales extensives. Jusqu'à présent, le peuplement de cette région ne s'est effectué que par le remplissage des zones inhabitées, en général les forêts de plateau qui séparent les vallées, ou par le dédoublement des gros villages des bas-fonds vers les terres en jachère. Dernière réserve forestière avec le Sénégal oriental, la Haute-Casamance est le domaine de la forêt sèche, notamment sur les plateaux séparant les bassins versants de la Casamance et de la Gambie. De nombreuses forêts ont été classées à l'époque coloniale (figure 14). Les ressources agricoles et pastorales y sont inégalement réparties entre les larges bas-fonds, les vallées aux rivières pérennes où règne l'onchocercose, les plateaux élevés mal drainés à l'Est, et la région souffre d'une distribution irrégulière de la pluviométrie. Ces forêts tendent à se réduire dramatiquement en raison de l'avancée d'un front pionnier très actif et de l'exploitation sylvicole⁵¹ de la partie septentrionale de la région.

Avec une occupation diffuse du territoire, à l'exception de certaines zones frontalières, d'enclaves maraboutiques, du pourtour des rares villes nées de la traite de l'arachide et aux abords des larges bas-fonds, les possibilités d'intensification agricole et pastorale sont limitées. Seules les sociétés maraboutiques Peul GaaBunke, Sarakhole et Wolof bénéficient d'encadrement sociopolitique à même de regrouper la population en de larges localités. La taille moyenne des villages atteint difficilement 150 habitants en 1988. Le hameau domine le paysage : plus

⁵⁰En fait, la structure auréolaire selon laquelle s'ordonnent les plages de densité décroissante au Sénégal reflète fidèlement la dynamique historique de progression de l'occupation humaine vers l'Est (Ferlo, Sénégal oriental) et vers le sud (Casamance), stimulée par la poussée des cultures commerciales et favorisée par le tracé des axes de communication (en particulier le chemin de fer en direction de Tambakunda) (Raynaut C., 1997 : 67).

⁵¹Cette région contribue lourdement à l'approvisionnement en bois du pays : plus de 60% du quota de bois et de charbon de bois lui est imparti.

de la moitié des localités ne dépassent pas 100 habitants, regroupant 18% de la population rurale totale. Le reste se répartit de façon relativement égale en trois groupes : 26% de la population pour les villages de 100 à 200 habitants, 31% pour ceux de 200 à 500 habitants et 25% pour ceux de plus de 500 habitants.

Le taux de croissance démographique annuel atteignait 2,7% entre 1976 et 1988, chiffre comparable à celui du reste du Sénégal. Cependant ces taux varient grandement selon la proximité des frontières, la présence de fronts pionniers et l'implantation de programmes de développement. Au Nord, près de la frontière gambienne, les Communautés rurales de Ndorna et de Madina Yero Fula sont le siège d'un front pionnier très actif. En revanche, les zones les plus densément peuplées du sud-ouest de la région, qui avaient accueilli jusqu'aux années 1970 de nombreux réfugiés guinéens, paraissent saturées et sont devenues des zones de départ. Quant aux villages de plus de 500 habitants, regroupant près du quart de la population rurale en 1988, leurs taux moyens de croissance annuels de 4,18%, contre 2,9% au niveau régional, entre 1960 et 1988, traduisent l'importance du processus d'agglomération de la population.⁵²

2.2. Une armature urbaine déséquilibrée, peu structurante, mais dynamisée par le commerce

Faiblement urbanisée, la région de Kolda compte environ 12% de la population vivant en ville. Le système urbain de la région de Kolda souffre d'un double handicap : son enclavement par rapport à la ville de Ziguinchor, ancienne capitale de la région casamançaise, qui avait accaparé la plupart des investissements en matière d'aménagement urbain et regroupe de nombreux services qui n'ont pas été encore délégués à Kolda ; son intégration limitée, jusqu'aux années 1960, dans l'espace de production de l'arachide, fondement de l'économie nationale depuis la colonisation.

Dès le XIX^{ème} siècle, et ceci jusqu'aux années quatre-vingt, le territoire sénégalais a été organisé autour de la production et de la traite de l'arachide. La trame urbaine de l'époque coloniale, organisée autour d'un réseau hiérarchisé de lieux de collectes et un réseau routier peu développé, a consacré l'isolement de la Haute-Casamance, non intégrée à l'espace de production arachidier. Les espaces les plus urbanisés du pays sont concentrés dans les régions côtières, en vue de l'évacuation des produits, et la Casamance n'y participe pas. Pour reprendre Ninot O. (2003) :

⁵²Les chiffres du recensement de 1976 au maillage des villages étant peu fiables, j'ai préféré utiliser ceux du recensement effectué par la CINAM-SERESA en 1960 pour calculer les taux de croissance annuel.

Sur le plan géographique, la traite (de l'arachide) introduit de profonds déséquilibres entre les portions du territoire exploitées et donc aménagées, et celles non exploitées et donc délaissées. Elle se fonde également sur une logique de couloirs entièrement dédiés au commerce colonial et sur lesquels la greffe d'autres dynamiques économiques, notamment locales, est très difficile. Enfin, elle consacre, vers les années trente, l'hégémonie des villes-ports du centre, Dakar surtout, mais encore Rufisque et déjà Kaolack, préfigurant la concentration et la centralisation sur Dakar qui caractérise le Sénégal contemporain.

2.2.1. La création d'une nouvelle entité régionale qui ne parvient pas à émerger

Kolda, capitale d'une région récente née en 1984 de la partition de la Casamance en deux entités, reste polarisée par les chefs-lieux des provinces voisines, Tambakunda et Ziguinchor. Kolda a été érigée en région, suite au désir de l'État de supprimer le nom Casamance du vocabulaire administratif et de circonscrire la zone de la rébellion à la région de Ziguinchor. La région de Kolda a donc été formée par le département de Seju, en Moyenne-Casamance, peuplé majoritairement de Manding, et ceux de Kolda et de Vélingara, à dominante Peul. Espace périphérique de l'ancienne région de la Casamance administrée par la ville de Ziguinchor, la ville de Kolda (34 337 habitants⁵³ en 1988) et ses alentours n'ont pas rattrapé l'énorme retard en matière d'infrastructures et de services publics. En l'absence de moyens financiers, la capitale régionale ne parvient pas à effacer l'ancienne suprématie de Ziguinchor. Cette dernière regroupait l'ensemble des infrastructures administratives et surtout économiques du sud du pays. Jusqu'à la fin des années 1990, Ziguinchor abrite l'usine de transformation de l'arachide, alors que la production vient de la région de Kolda.

Kolda, capitale régionale à la tête d'un système urbain peu fonctionnel et non hiérarchisé, ne parvient pas à polariser les activités régionales et à impulser les ferments d'un développement local.

Il n'existe que deux villes secondaires, les préfectures de Vélingara et Seju, et une myriade de villages dont la taille moyenne ne dépasse pas 160 habitants en 1988. Les localités intermédiaires, les chefs-lieux de Communauté rurale dotés de faibles fonctions administratives, n'ont aucun pouvoir économique, excepté Madina Gunass (Fanchette S., 1999b).

Les villes de Kolda et de Vélingara ont été fondées à l'époque coloniale pour les besoins de l'arachide. Un certain nombre de villages-escales tels Kunkane, Salikenie

⁵³Recensement général de la population et de l'habitat, 1988, République du Sénégal, Direction de la prévision et de la statistique.

et Pata, furent dotés de quelques infrastructures sociales (écoles, dispensaires...) et commerciales créées pour l'écoulement de l'arachide à l'époque coloniale (entrepôts ou *luumo*) ou ont été érigés en chefs-lieux de Communauté rurale. Mais, mal répartis dans l'espace, et en l'absence d'un réseau urbain structuré, ils n'ont pas permis l'essor d'un réseau hiérarchisé de places de commerce et le développement d'activités de transformation.

Jusque dans les années 1970, le réseau routier était composé uniquement de pistes en terre stabilisée, impraticables en hivernage. Les efforts faits pour viabiliser les axes principaux reliant Kolda et Velingara à Dakar et Ziguinchor n'ont toutefois pas vraiment amélioré la situation des campagnes en l'absence de voies secondaires pour évacuer leurs productions agricoles et le produit de leur cueillette. La Sodefitex (Société de développement des fibres textiles) a tracé de nombreuses pistes en latérite de bonne qualité pour l'évacuation du coton mais, faute d'entretien, certaines se détériorent après le passage des camions, au moment de la traite. Le réseau routier de la Sodefitex a été tracé uniquement pour la traite du coton et non pour réorganiser un territoire déséquilibré et enclavé au sein de l'espace sénégalais. Toutefois, on assiste récemment à un développement des villes de l'intérieur (Velingara, Seju, Kolda, Madina Gunass) le long des grands axes de communication dirigés vers les côtes. Les villes secondaires permettent aux ruraux de s'approvisionner en oléagineux, biens manufacturés et produits de base, en complémentarité avec les *luumo*⁵⁴. Elles constituent également des relais pour l'acheminement de leurs productions vers les agglomérations côtières (Abdoul M. & alii, 2004).

2.2.2. Un réseau semi-urbain parallèle composé par la trame des marchés ruraux à vocation régionale

Si le manque d'intégration de la Haute-Casamance à l'espace productif de l'arachide n'a pas permis la construction d'un réseau urbain hiérarchisé autour de villes-comptoirs reliées par des voies de communication, la dynamique des échanges ruraux et des échanges villes-campagnes, s'exprime dans les marchés ruraux, les *luumo*. Peu urbanisée, la région de Kolda, de par sa position au carrefour de trois pays, a réussi à ancrer des populations forts diverses grâce à la dynamique des échanges transfrontaliers, intervillageois et ville-campagnes au sein des *luumo*. Le marché rural est avant tout le principal vecteur de la diffusion de l'économie monétaire et l'instrument le plus efficace d'intégration des campagnes sénégalaises à l'économie mondialisée. Il est à l'origine de la constitution d'une économie populaire, produite par des populations pauvres (Ninot O., 2003).

L'existence des *luumo* repose sur les liens entretenus avec la ville :

⁵⁴Le chapitre 1 de la partie 4 est entièrement consacré à l'étude des *luumo*.

Le luumo c'est la ville qui se déplace à la campagne une fois par semaine. C'est un phénomène qui, en les rendant itinérants, permet périodiquement à des biens et des services habituellement disponibles en ville d'être accessibles aux villageois (Ninot O. :2003).

Dans cette région périphérique du Sénégal, les *luumo* ont permis un relatif désenclavement de populations dispersées, au faible pouvoir d'achat et peu intégrées dans les réseaux politiques du Nord. Ce réseau informel et saisonnier d'entités d'échanges sans vocation administrative doit être pris en compte dans l'étude des dynamiques démographiques.

2.3. Agrégats de populations dans les villages frontaliers : des espaces refuges dynamisés par la contrebande

Dans le chapitre précédent, j'ai montré combien la scission du Fuladu entre trois pays (Gambie britannique, Sénégal français et Guinée-Bissau portugaise) à la fin du XIX^{ème} siècle avait favorisé la mobilité des populations et leur agglomération le long des frontières. Selon les politiques fiscales, agricoles ou de recrutement de la population pour les travaux forcés ou pour les guerres organisées par la métropole, les populations frontalières choisissaient tel ou tel pays de résidence. Par ailleurs, les remous provoqués par la fuite de Muusa Moolo vers la Gambie avaient poussé à l'exode de nombreuses populations Peul.

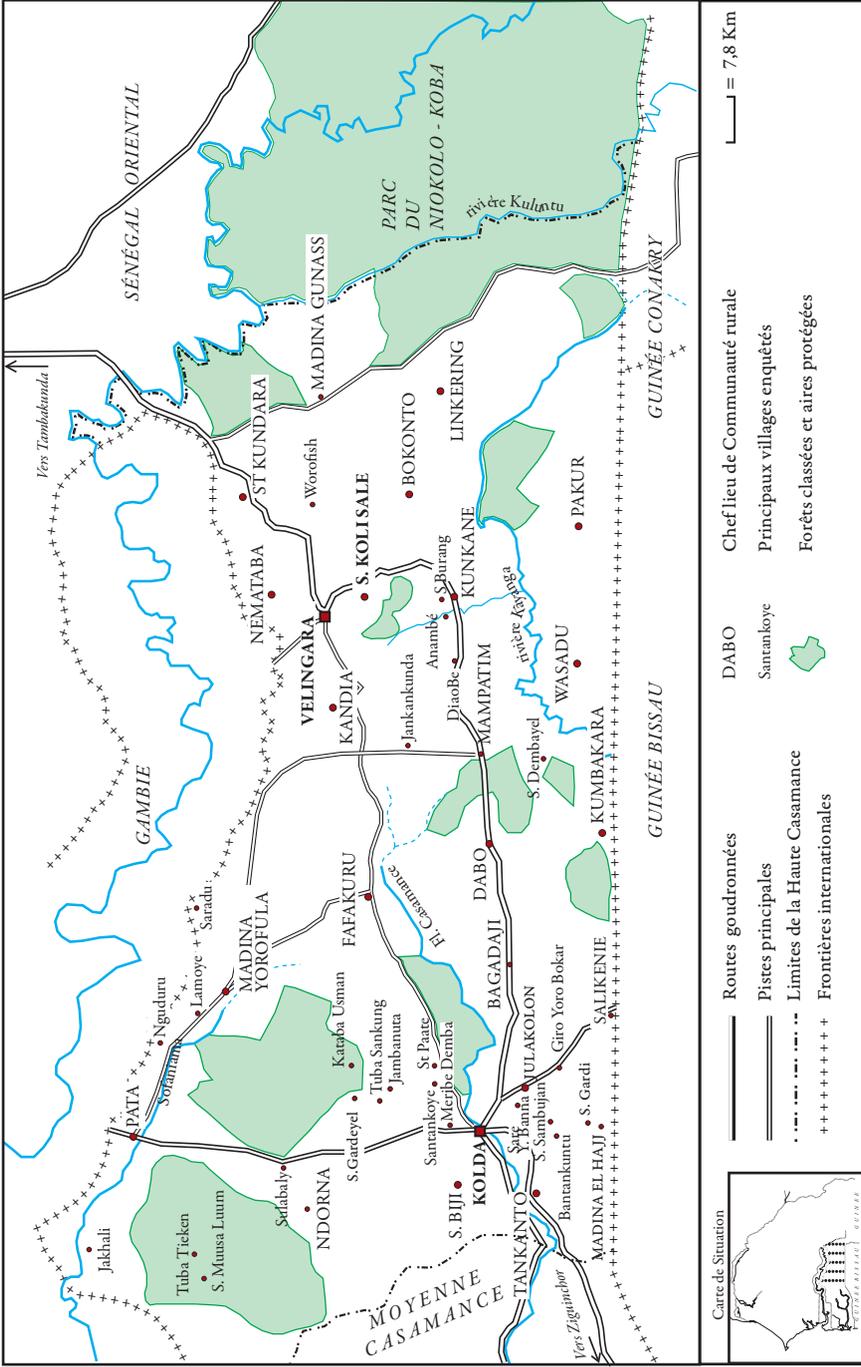
Des populations commerçantes et laborieuses - les Wolof, les Sarakhole et les Bajaranke - se sont implantées dans la zone frontalière entre le Sénégal et la Gambie pour à la fois cultiver les terres de plateaux et pratiquer le commerce de céréales entre les deux pays. Dans les années 1950 et 1960, le Sénégal bénéficiait d'un développement économique plus important que la Gambie et le prix d'achat des arachides y était supérieur. Ainsi, nombreux sont les Sarakhole et les Wolof qui ont quitté la Moyenne-Gambie pour venir s'installer à la frontière du Sénégal (Pélissier P., 1966 : 547). Déjà, à l'époque coloniale, cette région était considérée comme une des plus riches sur le plan agricole et surtout pastoral⁵⁵.

Les villages s'étirent en une double chaîne le long de la frontière et de l'affluent de la Gambie, la Sofianama.

Si la sous-région frontalière bénéficie des services et des infrastructures de la Gambie

⁵⁵Au début du XX^e siècle, l'administrateur colonial de la Haute-Casamance, Charles de la Roncière (1904a), considérait la province septentrionale du Fuladu comme l'une des plus riches de la région : « *Si la Sofianama est peu utilisable comme voie fluviale, en revanche, sa vallée est d'une grande richesse. Une trentaine de villages s'étalent sur ses rives. Les champs se succèdent sans interruption, la prospérité règne et la population s'accroît. Le vaste plateau qui sépare les vallées de la Gambie et de la Casamance est parcouru par de nombreux troupeaux de vaches superbes, qui trouvent toute l'année des pâturages verts. Aussi la province de Pata passe-t-elle, à juste titre, dans le Fuladu pour le pays du beurre et du lait* ».

LOCALISATION DES VILLAGES DE LA HAUTE-CASAMENCE MENTIONNÉS DANS LE TEXTE (FIGURE N°6)



Dressée par Sylvie FANCHETTE

Dessin: T. Sène

toute proche, elle souffre sérieusement de l'enclavement par rapport à la ville de Kolda, la capitale régionale. Les voies de communication sont en très mauvais état, les moyens de transports inexistant et les habitants, en grande partie originaires de la Gambie, utilisent plutôt les services de leur pays d'origine. Malgré son énorme potentiel céréalier et horticole, Pata n'est reliée à Kolda que par une piste exigeant au moins trois heures de route pour un semi remorque. C'est pourquoi la majeure partie de la production est écoulée en Gambie (Abdoul M. & alii, 2004).

A la frontière de la Guinée-Bissau, des regroupements nombreux de populations, formés en grande partie de réfugiés des deux Guinées, occupent les larges bas-fonds rizicoles qui délimitent la Casamance de son voisin.

2.3.1. L'établissement de gros villages pluri-ethniques à l'économie diversifiée

Dans les années 1960, plus de la moitié de la population frontalière avec la Gambie était originaire d'autres régions. Les Sarakhole et les Peul Fuuta composaient chacun 19,3% de la population totale, les Wolof 14% et les Bambara 1,5%⁵⁶. Ces populations, en général les Sarakhole et les Wolof, ont tendance à se regrouper dans de gros villages de plus de 500 habitants, comme Kerevane ou Dubiru qui dépassent même 1000 habitants⁵⁷. En 1960, on estimait que le nombre de villages de ce type se montait à 60 pour une population d'environ 7000 à 8000 habitants (figure 3). Parmi eux, certains ont fortement grossi avec le boom de l'arachide dans les années 1960. On remarque en effet qu'entre 1960 et 1988, le taux de croissance moyen annuel des villages frontaliers de plus de 500 habitants a été de 3,8%, alors que, toutes tailles confondues, le taux de croissance des villages n'atteint que 2,9%. Depuis 1976, le rythme de croissance des villages s'est même ralenti dans les Communautés rurales frontalières de Pata, Kandia et Nemataba, colonisées dès le début du siècle. Une fois leurs forêts défrichées, elles sont devenues des pôles d'émigration.

Cultivateurs progressistes, les Sarakhole et les Wolof ont manifesté très tôt un intérêt pour la modernisation des techniques agricoles et notamment pour la traction attelée :

L'extraordinaire mobilité et les remarquables capacités commerciales qui caractérisent les Sarakhole, l'orientation essentiellement mercantile de leur système de production, les ont amenés à s'établir de manière

⁵⁶En l'absence de données plus récentes, il est impossible de connaître la répartition actuelle de ces différents groupes ethniques du fait de l'afflux constant de nouveaux migrants. En effet, entre les années 1960 et 1988, le nombre de villages est passé de 250 à 413 et la population a presque triplé, passant ainsi de 20 215 à 57 047 habitants dans les six Communautés rurales de la zone.

⁵⁷En 1988, la taille moyenne des quarante villages Sarakhole est de 300 habitants, soit un chiffre deux fois supérieur à celui de la moyenne régionale, tandis que la moitié de la population Wolof vit dans des villages de plus de 300 habitants.

préférentielle à proximité immédiate de la frontière de Gambie (Pélissier P., 1966 : 546-547).

La plupart des agriculteurs cultivent de grandes superficies, au détriment des zones de parcours : il n'est pas rare de rencontrer des exploitants à la tête de 15 à 20 hectares qui embauchent des *navetane* tout au long de l'année⁵⁸. Ils bénéficient de revenus agricoles conséquents qu'ils investissent dans la commercialisation de produits de contrebande achetés en Gambie. Les Wolof, à la tête de la chefferie de Saradu, sont insérés dans des réseaux commerciaux bien organisés. Ils ont des camions qu'ils chargent pour Banjul, Dakar ou Kolda et possèdent des boutiques de l'autre côté de la frontière. Ils se sentent plus gambiens que sénégalais et scolarisent même leurs enfants en Gambie⁵⁹.

Commerçants de bétail dans la zone frontalière ou *navetane* venus pour la culture de l'arachide au début du siècle, les Peul Fuuta se sont en général installés dans des villages peuplés de Fulakunda et de Bambara, leurs hôtes, puis ont fait venir leurs parents à l'époque du boom de l'arachide. Ces Peul, souvent d'origine captive, ont fui les travaux forcés à l'époque coloniale pour venir se réfugier en Gambie ou au Sénégal et travailler comme *navetane*, soit pour des parents Peul Fuuta déjà installés, soit pour des Fulakunda. De Gambie, d'autres ont pénétré en territoire sous domination française au gré des opportunités de travail⁶⁰. On les trouve principalement dans la zone orientale de la sous-région, dans les Communautés rurales de Sincan Kundara et de Nematoba où plus de 30 villages Peul Fuuta ont été fondés. Là, aux *navetane* se mêlent les descendants des derniers grands éleveurs transhumants, les BoweBe, qui ont fui la Guinée-Conakry avec leurs troupeaux à l'époque coloniale et à celle de Seku Tuure. Ils vivent en général dans de petits villages, nécessitant de grands espaces pour faire pâturer leurs troupeaux qui dépassent en général les 200 têtes. Dans les autres Communautés rurales, plus à l'ouest, des Peul Fuuta se sont installés dans des villages pluri-ethniques. Au terme de leur migration, le plus souvent individuelle, ils ont tendance à se regrouper après plusieurs années de sédentarisation. Leurs villages sont de tailles très variables, mais rarement de grande taille comme ceux des Sarakhole et des Wolof. Dans la partie orientale, quelques villages localisés le long des grands axes routiers dépassent les 200 habitants. Là, la population s'adonne en grande partie au commerce ; les Peul Fuuta, comme les Sarakhole sont de grands commerçants.

⁵⁸Toutefois, dans certains villages, tel Saradu, la SODEFITEX n'encadre plus les exploitants qui détournent la production cotonnière et les engrais au profit de la Gambie.

⁵⁹Al Hajj Salif Diop, Saradu, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁶⁰Amadu Jallo, *jarga* de Madina Jimbo (dit Saare Sara), avril 1994, entretien Fanchette S.

2.3.2. L'extension de l'espace vital de la Gambie sur le territoire sénégalais

La présence de la frontière a favorisé un certain type d'établissement de la population. La Gambie, pays du commerce et de la contrebande, mais également à l'origine d'une certaine effervescence maraboutique, a attiré une population nombreuse qui s'est rapidement trouvée à l'étroit dans ce pays-fleuve où les terres cultivables sont très limitées. Ainsi, nombreux sont ceux qui ont passé la frontière pour s'établir et défricher des terres, tout en continuant à exercer leur commerce avec leur pays d'origine :

Ici les gens sont oubliés à la fois de la Gambie et du Sénégal. On leur prend des impôts mais on ne construit rien pour eux. Ici, la monnaie, c'est le Dalasi⁶¹.

Des fondations ont été créées par des marabouts et ont attiré des disciples venus en grand nombre des régions lointaines du fleuve Sénégal ou du Mali.

Les membres du lignage fondateur de Kanel, Tukuler originaires du Fuuta Tooro, qui se sont "wolofisés" au contact des habitants du Bassin arachidier, sont allés en Gambie étudier le Coran, puis se sont fixés au Sénégal. Ce grand village, fondé par des nobles érudits, fut ensuite peuplé par des JiyaaBe originaires du village voisin de Daarou Khumen. Al Hajj Malik Sek, décédé en 1993 après avoir assuré pendant quarante-sept ans la fonction d'imam, favorisa le rayonnement islamique de Kanel⁶². Leur gaamu se déroulait en présence des grands chefs religieux de la confrérie Tijan. Ce village est réputé aussi pour le caractère laborieux de sa population.

Au début du XX^{ème} siècle, l'établissement Sarakhole de Jakhali⁶³ fut fondé lui aussi par un marabout, Abdulaye Kebe, qui avait quitté la région du Bundu (à la frontière du Mali) en raison de problèmes politiques. Après avoir créé plusieurs villages en Haute-Casamance, qu'il quitta apparemment en raison du manque de ferveur religieuse des populations locales - «il ne pouvait pas vivre en la compagnie de païens qui s'adonnaient quotidiennement à des ripailles ⁶⁴» - il s'installa en Gambie où il fonda Jana Madina. Il y laissa une partie de ses taalibe et de sa famille, puis retourna en Haute-Casamance pour fonder le village de Jakhali. Des familles originaires de Madina Jabongu vinrent s'installer à sa suite. Jakhali, peuplé principalement de Sarakhole, compte plus de 21 concessions regroupant des familles très soudées. Les Sarakhole multiplient les sources de revenus et investissent dans le commerce transfrontalier, l'agriculture et la migration vers l'Europe :

⁶¹Al Hajj Salif Diop, Saradu, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁶²ONG Ile de Paix, rapport de la MARP effectué à Kanel en juin 1996.

⁶³Jakhali signifie en Sarakhole « venez, c'est bien ».

⁶⁴Al Hajj Jikine, chef du village de Jakhali, juin 1996, entretien Fanchette S.

Les stratégies des migrants internationaux d'origine Sakhakole rendent également compte de l'internationalité des enjeux relatifs à la zone. Ces derniers, depuis longtemps installés en France ainsi qu'en Espagne, importent de nombreux biens manufacturés à partir de ces pays. Quand ils reviennent dans leur région d'origine, même pour quelques jours, il leur arrive de convoier des containers qu'ils débarquent en Gambie. Ils ne s'arrêtent ensuite qu'à un seul poste de douane, celui de Pata, où ils n'affrontent pas trop de tracasseries administratives. Ils ont créé à Kolda une société financière spécialisée dans les transferts de fonds avec l'Espagne (Abdoul M. & alii, 2004).

Le village Peul de Jaba Sénégal, situé à la limite septentrionale de la forêt classée de Pata, a son homologue en Gambie. Ses habitants entretiennent avec ce dernier des relations matrimoniales, commerciales et médicales. Ils fréquentent rarement le chef-lieu de leur Communauté rurale, Pata, excepté pour des raisons administratives. Les gens de la zone ont des relations très poussées avec les Gambiens et il leur arrive de les défendre lorsqu'ils se font prendre pour braconnage en territoire sénégalais⁶⁵.

2.3.3. La frontière gambienne, une zone de mixité ethnique et de pratiques agro-pastorales en mutation

Les gros villages localisés à la frontière gambienne subissent une pression foncière très élevée, d'autant plus difficile à gérer que leur peuplement est très diversifié. Grands défricheurs et cultivateurs d'arachide, les exploitants ont fini par occuper tous les espaces "vacants" non cultivés, au détriment des parcours de bétail. Pourtant, ces mêmes agriculteurs ont parfois des troupeaux de grande taille constitués grâce aux bénéfices de l'arachide. Les conflits intra et inter-villageois liés au défrichement des zones de parcours et aux dégâts de culture sont latents. Dans une zone à dominante agricole, la question des parcours à bétail reste très conflictuelle.

Le village Fulakunda de Nguduru compte onze troupeaux dont trois regroupant environ 100 têtes, chiffre élevé pour la région. Cerné par des établissements producteurs d'arachide, il rencontre des problèmes pour faire pâturer son cheptel. Le défrichement systématique des parcours qui mènent aux mares occasionne des conflits avec les voisins. Auparavant, les éleveurs parquaient en hivernage leurs animaux dans la brousse au nord-ouest du terroir, à proximité des mares. Mais au début des années 1990, des migrants Wolof originaires de Gambie ont fondé un village, Daarou Salam, dans cette zone avec l'assentiment des collectivités locales. Le président de la Communauté rurale a fixé les limites entre les deux villages et imposé un lappol pour que les animaux puissent aller s'abreuver à une mare surcreusée lors

⁶⁵ Niokoling Balde, Jaba Sénégal, *jarga*, août 1995, entretien Fanchette S.

de la construction de la piste Sodefitex. Mais cet espace est trop limité pour laisser les grands troupeaux pâturer en paix⁶⁶.

Par ailleurs, il n'est plus possible aux troupeaux d'accéder à la mare de Fatafi, depuis que les villageois de Ngayen Sénégal ont refusé le tracé d'un parcours à bétail qui devait traverser leur terroir. Ces derniers avancent que les habitants de Nguduro ne les ont pas consultés avant de faire entériner ce projet par les autorités locales. Des pratiques « mystiques » auraient été utilisées pour faire échouer ce projet ! D'après l'enquête effectuée par l'ONG « Ile de Paix », les Peul ne prêteraient plus aucune terre aux Wolof pour éviter les conflits :

De ce fait, les Peul de Nguduro parviennent à conserver leur patrimoine foncier et à assurer en même temps la coexistence pacifique.⁶⁷

En l'absence de zones de parcours suffisamment larges dans la zone frontalière, en hivernage les dix troupeaux de Nguduro transhument dans la forêt de Gimara au Sud (figure 6), près de Saare Yero Egue. Ils y passent tout l'hivernage sous le contrôle des bergers au sein de campements édifiés près des mares où des puits ont été construits. Après la récolte du riz, en décembre, ils ramènent les animaux au village.

Les pratiques agro-pastorales des populations de la zone frontalière se sont peu à peu « métissées ». Les Peul, tout en continuant à pratiquer l'élevage, s'adonnent, à l'instar de leurs voisins Wolof, aux cultures de rente sur de plus grandes superficies que les autres Fulakunda. La proximité de la frontière les pousse à diversifier leur production et à investir dans le commerce. En revanche, les Wolof et les Sarahole ont investi une part élevée des bénéfices de l'arachide dans l'élevage bovin, mais rencontrent de graves problèmes pour l'accès à l'eau et aux pâturages du fait de la saturation de leurs terroirs.

A Jakhali, village Sarahole à l'ouest de la zone frontalière, on dénombre cinq troupeaux dont le plus gros a 100 têtes, tandis qu'à Saradu, le nombre de troupeaux s'élève à douze, dont certains atteignent 200 têtes, sans compter les équidés. Le plus gros propriétaire de bétail, d'origine Wolof, est le fils du chef du village et dirige un troupeau de 500 bovins. Il cultive d'immenses champs d'arachide et fait du commerce avec la Gambie. A la fin des années 1990, une trentaine de familles Sarahole, attirées par sa renommée, travaillaient chez lui comme *navetane*. Ils pouvaient obtenir de bonnes récoltes dans ce village que l'on avait baptisé "la petite Sierra Leone", puisque c'est de là qu'ils finançaient leur migration vers la Sierra Leone, première étape d'un long voyage qui devait leur permettre d'aller en Europe.

⁶⁶ Moonde Mballo, *jarga*, Nguduro, juin 1996, entretien Fanchette S.

⁶⁷ Enquête effectuée à Nguduro, selon la méthode accélérée de recherche participative (MARP), par l'ONG Ile de Paix en juin 1994.

2.3.4 La frontière guinéenne, une zone de refuge mise en valeur grâce à sa rente commerciale

La frontière sud se singularise par ses plus fortes densités démographiques (plus de 40 habitants au km²). Plus du tiers de la population, à majorité Peul, vit dans des villages de plus de 500 habitants et ce, principalement pour des raisons politiques. Jusque dans les années 1970, ces zones frontalières ont été fortement sollicitées par des réfugiés originaires des deux Guinées (les taux de croissance annuels entre 1960 et 1976 des Communautés rurales ont été respectivement de 4,9% à la frontière de la Guinée-Conakry et de 2,9% à la frontière avec la Guinée portugaise). Dans la partie orientale, les migrations ont accéléré le processus d'agglomération de la population en de gros villages. Des populations Sarakhole, Bajaranke, Manding et JiyaaBe attirées par les perspectives commerciales transfrontalières et la sécurité politique de la région s'y sont fixées. Jusque dans les années 1970, ces localités ont enregistré des taux d'accroissement de la population très élevés (6,4% par an).

Les populations frontalières ont d'autant plus de facilité à fréquenter les pays limitrophes qu'elles en sont originaires ou qu'elles y ont toujours de la famille. Côté gambien, elles bénéficient par ailleurs de produits très diversifiés et de meilleur marché qu'au Sénégal, notamment pour l'agriculture (semences, matériel et engrais...). De nombreux marchés hebdomadaires ont été créés le long des frontières. Ils sont le lieu de véritables échanges et de rupture de charge pour les populations éloignées des grands centres régionaux de distribution de Kolda, de Bissau ou de Labé, et pour les grands commerçants.

2.4. Les larges bas-fonds rizicoles : des zones propices à l'agriculture

De part et d'autre des larges axes de drainage des affluents de la Casamance, de nombreux villages de taille moyenne (entre 200 et 500 habitants) se succèdent. La variation des densités recouvre celle du réseau hydrographique du fait de la pratique généralisée de la riziculture de bas-fond⁶⁸. A l'exception de la zone de Julakolon et des localités de la zone frontalière méridionale, plus anciennement peuplées, la population de ces Communautés rurales enregistre une croissance soutenue grâce au développement de la culture cotonnière et des projets d'intensification agricole, notamment dans le domaine du maraîchage. Quelques rares agglomérations comme Kolda, la capitale régionale, et Kunkane, ancienne escale, polarisent leurs périphéries rurales et constituent un marché de consommation et d'emploi non négligeable pour les produits maraîchers et laitiers et la main-d'œuvre diplômée. Les gros villages, dans ces espaces à dominante agricole, ont également bénéficié

⁶⁸Toutefois, les abords de la Casamance ne sont pas peuplés car les Peul, aussi bien que les Manding, ne maîtrisent pas les techniques hydrauliques pour les aménager au profit de la riziculture. Ils utilisent les dépressions les plus étroites ne nécessitant pas d'aménagements (Pélissier P., 1966 : 50).

de la proximité de la route nationale Ziguinchor-Kolda-Tambakunda pour le commerce et l'encadrement des structures de développement et enregistrent des taux de croissance élevés, supérieurs à 4% par an depuis les années 1960. Kunkane et Kabendu, siège du grand projet d'irrigation de l'Anambe, attirent les populations des petits établissements environnants et les DiaoBe, des populations étrangères à la région et intéressées par l'activité commerciale du plus grand marché international de la sous-région. D'autres villages tels Dabo et Mampatim ont connu une croissance démographique élevée (7,2% et 4,3% par an depuis 1960) grâce à la dotation de pouvoirs administratifs et à l'installation de nombreuses ONG et organismes de développement qui attirent les villageois des alentours par les emplois qu'elles offrent.

Dans ces zones relativement peuplées, le hameau a presque disparu, car les grands éleveurs Peul ont quitté leurs terroirs en raison du rétrécissement des espaces pastoraux.

2.5. L'extension du peuplement sur les plateaux et le remplissage des espaces forestiers interstitiels

Les Communautés rurales, localisées en partie sur les plateaux qui séparent les bassins hydrographiques de la Casamance et de la Gambie, regroupent des populations dispersées en de petits villages avec des densités inférieures à 14 habitants au km² (figure 5). Plus du quart de la population vit dans des localités de moins de 100 habitants qui ont essaimé le long de quelques marigots ou sur les plateaux. Si dans les années 1960, on pouvait lire dans les rapports de la Cinam-Seresa :

Il est encore très rare de trouver un village éloigné des terrains alluviaux à vocation rizicole (ex : les plateaux forestiers du centre ouest et de l'est, au réseau hydrographique moins dense, et où règne la tsé-tsé, sont vides d'hommes),

Trente ans plus tard, les plateaux sont devenus de véritables fronts de colonisation à la fois pour les Sahéliens et les habitants de la Haute-Casamance.

La Communauté rurale de Ndorna, par exemple, accueille depuis 1977 une population nombreuse issue des zones de forte pression démographique du Bassin arachidier et du pays Serer au nord. Entre les deux recensements de 1976 et de 1988, elle a enregistré un taux de croissance annuel de 7,9%. Depuis 1960, le nombre de villages et hameaux a plus que triplé⁶⁹. Les Communautés rurales frontalières où il reste encore des espaces forestiers inoccupés, comme celles de Madina Yero Fula et Fafakuru, accueillent des commerçants, des agriculteurs et des pasteurs attirés

⁶⁹ Recensement de la Cinam-Seresa de 1960 et Recensement Général de la Population de 1988.

par l'abondance des terres et les possibilités de transactions frontalières. Elles enregistrent des taux de croissance de respectivement 4,7% et 2,9% par an entre 1976 et 1988. Dans la forêt de Pata, plus grande forêt classée de la région, une cinquantaine de villages Wolof et Tukuler ont été créés illégalement, au vu et au su de l'administration territoriale et au grand dam des populations riveraines qui y faisaient transhumer leurs troupeaux en hivernage. Les deux tiers de la superficie arborée ont été défrichés par de grands cultivateurs d'arachide encadrés par des marabouts soutenus par les autorités religieuses et politiques sénégalaises. Ils se regroupent parfois en de très gros villages de 1000 ou 2000 habitants pour un meilleur contrôle de l'espace.

En bordure des forêts de Pata et de Gimara, également classée, de grands éleveurs Fulakunda, originaires de la zone frontalière nord, se sont infiltrés dans les espaces forestiers non classés pour fonder de nouveaux hameaux. Les espaces pastoraux résiduels au voisinage de leurs villages ont été en grande partie défrichés par les cultivateurs d'arachide, ce qui limite leur possibilité d'agrandir leurs troupeaux.

Par ailleurs, de nombreux villages se sont dédoublés sur d'anciennes jachères abandonnées à la pâture des troupeaux, provoquant de la sorte d'importants conflits fonciers inter-villageois.

A Giro Yero Bokar, par exemple, du fait de l'extension des terres cultivées de façon permanente, les espaces pastoraux ont été relégués dans les lointaines périphéries, rendant le gardiennage des troupeaux difficile. Des grands éleveurs ont installé un hameau de culture sur d'anciennes jachères à près de 8 km au nord du village et creusé un puits profond. Là, ils ont défriché des parcelles pour la culture de l'arachide et du mil et laissé leur bétail sous la vigilance de bergers, plus libres pour les faire pâturer. Une famille tente de s'y installer de façon définitive, au grand dam des autorités locales.

Pour le seul arrondissement frontalier de Madina Yero Fula, on compte près de 250 villages créés depuis 1960 sur un total de 506 en 1988. Quant à la Communauté rurale du même nom, sur 103 hameaux et villages, on en compte 28 créés depuis le début des années 1980. Une moitié des villages a été édifiée sur d'anciennes jachères villageoises et l'autre dans des forêts gérées principalement par les autorités locales⁷⁰.

⁷⁰Président de la Communauté rurale de Madina Yero Fula, avril 98, entretien Fanchette S.

Conclusion

Avec des densités démographiques moyennes pour le Sénégal (environ 20 habitants au km² à la fin des années 1980), la Haute-Casamance souffre d'un peuplement très dispersé, peu structuré par une armature urbaine déséquilibrée et extraverti par la présence des trois frontières le long desquelles se regroupent des villages de taille élevée. Région soudanienne et dernier front pionnier du Sénégal avec la région de Tambakunda, la Haute-Casamance maintient son rôle de terre d'accueil pour les populations sahéliennes chassées par la sécheresse, après avoir joué ce rôle pour les populations Peul fuyant les crises politiques des deux Guinées. Toutefois, dans un contexte de pression démographique et pastorale, l'accueil de ces populations ne s'effectue pas sans heurts. Celles-ci, pour la plupart Peul, mais d'origines géographique et sociale différentes, ont des modes de territorialisation qui peuvent être contradictoires, selon qu'elles s'adonnent plus à l'élevage qu'à l'agriculture, qu'elles soient plus mobiles que sédentaires. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

Chapitre 3 :

Entre mobilité et sédentarité : des modes de territorialisation peu stables⁷¹

L'histoire de la répartition du peuplement esquissée dans les chapitres précédents dévoile la dynamique migratoire de peuples d'origine Peul, pour la plupart soumis aux contingences politiques et motivés par la recherche de ressources pastorales. Malgré les tentatives d'Alfa Moolo et de son fils Muusa, pour construire un royaume sur les décombres de l'empire du Gaabu, aucune structure d'encadrement politique n'a été capable d'organiser l'occupation de ce territoire au grand potentiel agropastoral, confronté au magnétisme déstabilisateur des multiples frontières internationales qui le cernent. La croissance démographique rapide, la fermeture des espaces sahétiens frappés par la sécheresse, la recherche de terres agricoles et pastorales ont créé un stress sur une des dernières régions « frontières » du Sénégal. Avec la sédentarisation du peuplement, rendue possible grâce à la richesse des ressources pastorales (eau et pâturages), et surtout la pacification politique apportée à l'Indépendance, les Peul du Fuladu ont changé leurs modes de territorialisation. Tout en maintenant pour la plupart leur activité pastorale, ils ont dû se mettre à l'agriculture, une fois leurs anciens captifs émancipés. Cependant, ils maintiennent certaines formes de mobilité, vestiges de leur passé nomade, pour mieux adapter leurs modes de gestion pastorale extensive aux capacités d'affouragement et d'abreuvement.

Mis à part le problème de la durabilité de ce mode de production pastorale dans un espace de plus en plus fini, se pose celui de la grande variété des modes de territorialisation des différents sous-groupes ethniques Peul et sahétiens et celui de leur cohésion politique pour administrer leur territoire et contrôler les ressources foncières et pastorales. Dans la mosaïque « ethnique » du Fuladu cohabitent des populations aux modes territoriaux différents qui entretiennent avec le milieu des relations fort variables (les fondations maraboutiques GaaBunke très peuplées, les petits villages de Peul éleveurs ou de regroupements de JiyaaBe plus tournés vers dans l'agriculture), en fonction de leur intérêt pour l'agriculture ou l'élevage. L'ancienneté de l'établissement des populations et leur rattachement à des structures politiques plus ou moins structurantes (telles celles des fondations maraboutiques en complète opposition avec celles des villages d'éleveurs Peul) déterminent leur mode de fixation au terroir, d'où une large variété de situations parfois contrastées

⁷¹Ce chapitre s'inspire en partie d'un article que j'ai écrit en 1999 : « Migrations, intégration spatiale et formation d'une société peule dans le Fouladou (Haute-Casamance, Sénégal) », in : Botte R., Boutrais J. & Schmitz J. (eds), *Figures Peules*, Karthala : 165-194.

qui rend difficile une gestion concertée de l'espace pastoral. Un espace auquel les Lois sur le Domaine National (LDN) ne donnent pas beaucoup de légitimité. Les LDN, dont nous développerons dans la troisième partie les règles, donnent à la Communauté rurale, entité administrative exécutive locale, le pouvoir de gérer les espaces agro-pastoraux. En l'absence de réelle cohésion sociale au sein et entre les Communautés rurales, les modalités collectives de contrôle des ressources pastorales et de leur exploitation se complexifient. De plus, les stigmates des anciennes relations entre maîtres et esclaves n'ont pas complètement disparu, malgré l'abolition de l'esclavage au début du XX^{ème} siècle. Ils peuvent désavantager les JiyaaBe lors du règlement de conflits fonciers.

3.1 La complémentarité entre l'agriculture et l'élevage : fixation spatiale et mobilité

Dans la zone soudanienne sénégalaise, la présence de zones de parcours sur les plateaux, de nombreux points d'abreuvements, ainsi que de larges espaces de terres cultivables pendant la saison des pluies ont favorisé la sédentarisation des populations agro-pastorales Peul. Cette fixation spatiale est toutefois relative pendant la saison des pluies, période pendant laquelle les troupeaux doivent s'éloigner des zones agricoles. Dans un contexte de croissance du cheptel bovin, de densification de la population et d'extension des superficies cultivées en cultures de rente, les éleveurs doivent développer une grande ingéniosité et s'organiser au niveau supra-villageois pour assurer à leurs troupeaux un affouragement suffisant. Petites transhumances vers les forêts classées, fixation de parcours de bétail entre les plateaux et les bas-fonds où des mares sont aménagées en fin d'hivernage, sont autant de pratiques qui varient d'un village à l'autre, en fonction de l'intérêt porté à l'élevage ou l'agriculture. A la fin de la saison des pluies, les plus gros troupeaux partent en petite transhumance à la recherche de points d'abreuvement, le temps que les dernières récoltes soient effectuées :

Dans la cohabitation entre agriculture et pastoralisme, le déplacement des troupeaux dans l'espace constitue un élément critique : sa flexibilité est une condition nécessaire à l'exploitation optimale des ressources fourragères par les pasteurs mais elle doit demeurer conciliable avec l'occupation plus durable du sol qu'implique l'activité agricole (Raynaut C., 1997 : 145).

L'organisation de l'espace dans le Fuladu se singularise des autres zones soudano-sahéliennes par la pratique conjointe de l'agriculture et l'élevage. En fonction de leurs particularités ethniques, les villages se spécialisent plus dans l'une ou l'autre activité. En général les JiyaaBe et les Manding s'adonnent peu à l'élevage. La gestion

des terroirs s'organise en fonction de la charge en bétail, de l'importance et de la proximité des aires de parcours et de la densité de population. Contrairement à certaines zones soudano-sahéliennes où la coexistence entre ces deux activités n'est pas exempte de tensions, dans le Fuladu, à quelques exceptions près (les abords de la forêt de Pata, par exemple), les populations parviennent à concilier leurs intérêts et à se partager l'espace. Deux espaces sont à distinguer :

- l'espace agricole de saison humide localisé dans les bas-fonds et le bas des pentes qui servent en début de saison sèche de zone d'affouragement et de parcage nocturne ;
- l'espace de parcours, plus fluide, localisé sur les plateaux et dans les forêts sèches classées.

Pour passer de l'un à l'autre, un calendrier strict est dicté par les collectivités locales et implique, dans certains cas, des petites transhumances. Seule une frange des villageois s'y adonne, tandis que le reste de la famille se maintient au village pour exécuter les travaux agricoles.

Avec l'extension des superficies cultivées et la croissance numérique du cheptel bovin (à la fin des années 1990, on dénombrait plus de 430.000 têtes de bovin dans la région de Kolda), les grands éleveurs ont dû quitter les zones anciennement habitées ou la cohabitation entre agriculture et élevage n'était plus possible. Cette mobilité toute relative – un éleveur peut quitter son village pour une zone proche des forêts localisée à une trentaine de kilomètres – induit cependant un regain d'extensification de l'élevage et une moindre participation aux activités agricoles. Cette grande diversité des situations rend complexe la gestion des terroirs et des espaces pastoraux compte tenu des modes d'ancrage au territoire variables et, surtout, de la taille très différenciée des implantations villageoises. Dans un contexte politique où la législation foncière ne concerne que les terres cultivées et ne donne pas aux zones de parcours de légitimité d'usage, la sédentarisation remet en cause les pratiques pastorales extensives.

3.2. Les facteurs de l'ancrage territorial et du rapprochement des composantes de la société Peul du Fuladu

3.2.1. Le brassage ethnique et le métissage des Peul au contact des Manding
Région d'immigration Peul, le Fuladu a connu un brassage ethnique consécutif à la domination Manding et aux échanges entre les différents groupes Peul durant plusieurs dizaines d'années de cohabitation. Dans la zone du Kamako, au sud-ouest de la région, la langue Pulaar a beaucoup emprunté au Manding. Le mot Fuladu est lui-même un mot Manding. Tout le matériel agricole porte essentiellement des noms Manding, ainsi que les termes afférents à la riziculture et à sa technique tel le

mot *faro* qui signifie rizière⁷². Il en résulte que cette domination a eu une influence certaine sur les coutumes, sur la structuration de l'espace agricole et sur le contrôle de l'espace pastoral de cette région.

Au contact des Manding, les Peul se sont mis à pratiquer la riziculture de bas-fonds et, comme eux, ils ont cherché à s'établir le long des nombreux marigots qui maillent la Haute-Casamance. Les villages, localisés sur les pentes colluviales, sont adossés aux forêts de plateaux qui procurent des parcours aux troupeaux de bovins. Qu'il s'agisse des Peul originaires du Fuuta Jaloo, du GaaBu, ou de ceux établis dans le Fuladu depuis plusieurs générations, la localisation de leurs villages est plus ou moins identique.

Les Peul ont aussi été influencés par les pratiques sociales des Manding, notamment en matière de division sexuelle du travail :

*De Pakao à Kamako, les femmes ont pris les habitudes Manding et ne traient pas les vaches. A Patim et Mamboa, vers la Guinée, les femmes traient les vaches. Si tu amènes une femme de là-bas, elle prend les habitudes du coin.*⁷³

De plus, les populations Peul se sont progressivement métissées en assimilant au sein de leurs concessions des captifs d'origine Joola, Balante, Baïnouk ou Soce, qu'ils ont acquis au fur et à mesure de leurs tractations guerrières et pastorales avec les Manding.

La guerre de libération dirigée par Alfa et Muusa Moolo aura permis de limiter les antagonismes entre l'ancienne classe servile et leurs anciens maîtres, tandis que l'abolition de l'esclavage obligera les RimBe à se mettre à l'agriculture et donnera des opportunités aux JiyaaBe de s'adonner un peu à l'élevage.

Pour J.L. Amselle (1990 : 75) :

Les nombreux emprunts entre Peul et autres cultures montrent que l'on devient Peul ou Tukuler, et qu'à l'inverse, les Peul s'engagent parfois dans un processus de conversion ethnique afin de devenir Haussa ou Bambara. Le Peul étant une production sociale, il n'est pas possible d'appliquer un référent unique à cet ethnonyme. Les Peul, en tant que créatures historiques, résultent du double processus d'aspiration et de refoulement ou de rencontre et d'expulsion qui résume une grande partie de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest.

⁷² Seku Kannde, fils du jarga de Bantankuntu, février 1995, entretien Ngaïde, A.

⁷³ Mamadu Balde, jarga de Saare Yero Banna, avril 1995, entretien Fanchette S.

3.2.2 *Le rapprochement entre les RimBe et les JiyaaBe lors de la guerre de libération*

Le cas d'une révolte des captifs pour se libérer du joug des oppresseurs est exceptionnel dans le monde Peul. Les sociétés sahéliennes ont connu diverses formes de contestation des groupes subordonnés à l'ordre établi par le maître : déguerpissements collectifs ou individuels. Mais, excepté le cas du Fuladu, ces contestations ne débouchent pas sur une révolte (Botte R., 1999 : 68).

Malgré les conflits ayant éclaté entre nobles et captifs, au moment de la libération du Fuladu par Alfa et Muusa Moolo, et qui se sont traduits par la fuite de nombreux Peul nobles, la lutte contre les Manding a eu pour effet de rapprocher les deux composantes de la société et de favoriser ainsi une certaine fusion sociale :

Le Peul noble a, avec son esclave, été combattu et dominé par le Manding, géré par le Manding et cette domination a duré au point d'avoir transformé profondément notre langue et certaines de nos coutumes, de sorte qu'il y a un métissage de coutumes, de pratiques traditionnelles Manding-Peul. Ceci a eu pour effet de niveler la société. Ce ne sont pas les Peul nobles qui ont libéré le pays Peul, mais les esclaves. Et quand les esclaves se sont révoltés et ont libéré le pays Peul, ils se sont installés. Cependant, les Peul libres sont revenus en surface grâce aux colons qui leur ont permis de reconquérir la chefferie. On a donc utilisé les Peul nobles contre Muusa Moolo⁷⁴.

Les anciens "rois" du Fuladu ont consolidé la place des JiyaaBe au sein de la société Peul, favorisant leur présence numérique et leur participation au sein des chefferies villageoises. Lors de la révolte contre les Manding, Muusa Moolo a installé certains de ses lieutenants dans de nouveaux villages pour contrôler la frontière entre le Fuladu et le la Moyenne-Casamance où les Manding s'étaient réfugiés. De nombreux guerriers JiyaaBe devinrent ainsi chefs de village. Puis, à une époque où l'abolition de l'esclavage devenait peu à peu effective, de nombreux établissements furent créés par des ex-captifs. Dans certaines localités d'éleveurs, comme Saare Yero Bana, les captifs une fois libérés sont partis. Ailleurs, ils ont même gardé la chefferie de gros villages comme Julakolon et Kunkane⁷⁵. Des RimBe, peu soucieux des affaires politiques à l'époque coloniale, ont parfois laissé le pouvoir à leurs anciens captifs pour s'adonner uniquement à l'élevage :

Si on a donné le pouvoir aux JiyaaBe, c'était une façon pour le pullo de se débarrasser des problèmes de responsabilité par rapport au pouvoir des

⁷⁴ Yakhuba Ba, sous-préfet de Wurossogui, décembre 1994, entretien Ngaide, A.

⁷⁵ Mamadu Balde, *jarga* Saare Yero Bana, juin 1995, entretien Fanchette S.

*Toubabs. Si quelqu'un venait, on lui disait « va voir le JiyaaDo »*⁷⁶.

Ainsi, Yero Banna, le fondateur de Saare Yero Banna, n'a jamais été *jarga* ; même de son vivant, la chefferie était entre les mains des Wajanga, ses captifs⁷⁷.

Dans le cas des villages où les RimBe ne représentent qu'une minorité ou se sont appauvris, la chefferie a pu passer aux JiyaaBe détenant le pouvoir du nombre.

Aujourd'hui, le rôle joué par leurs descendants (députés et responsables politiques locaux) permet la perpétuation de l'ascendant des JiyaaBe sur leurs anciens maîtres, ces derniers étant restés marginaux dans l'exercice du pouvoir politique (Ngaide A., 1999 : 141).

3.2.3. Le développement de l'islam : un facteur d'intégration et de stabilisation

Dans le Fuladu, l'islamisation des Peul a permis de redonner une légitimité à la classe d'origine servile au sein de la population d'origine noble et de valoriser la sédentarité.

En effet, l'émergence d'une nouvelle hiérarchie religieuse allogène - les marabouts sont principalement originaires du Fuuta Jaloo et du Fuuta Tooro - a permis aux JiyaaBe de se donner une nouvelle structure d'encadrement et de redéfinir leur rôle dans la société Peul. Ayant perdu leurs origines ethniques, les anciens serviteurs des Peul ont, dans de nombreux cas, adopté l'islam comme moyen d'émancipation sociale (Ngaide A., 1999). Les JiyaaBe ont été en effet les premiers à se convertir⁷⁸. Dans le Fuuta Jaloo, l'esclavage avait permis aux hommes libres et, en particulier, à la classe maraboutique, de se consacrer exclusivement à l'exégèse du Coran en privant les esclaves de toute éducation religieuse susceptible de remettre en cause l'idéologie qui justifie leur aliénation. Ils étaient aussi exclus de la vie politique (Barry B., 1988 : 171-173). Avec l'émancipation progressive des esclaves, les *RuundeBe* du Fuuta Jaloo ont fait de l'accès à la connaissance coranique un instrument d'émancipation et de libération (Botte R., 1994 : 110).

Dans le Fuladu, au début du XX^{ème} siècle, l'influence musulmane ne se manifestait pas encore dans les familles Peul. Selon Charles de La Roncière, les Peul nobles restaient fétichistes pour ne pas admettre les croyances des étrangers, et ne pas être confondus avec la foule anonyme des anciens esclaves, dont beaucoup s'étaient convertis à l'islam. Ceux-ci étaient initiés par des marabouts influents, puis ils allaient se perfectionner au Fuuta Tooro ou au Fuuta Jaloo. Ils fondèrent ensuite des foyers coraniques réputés.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Dafe, ancien fonctionnaire installé à Saare Yero Banna, janvier 1997, entretien Buche, F.

⁷⁸ Ladde Kannede, *jarga* JiyaaDo, Sanka, mars 1996, entretien Fanchette S.

L'islam est devenu élément d'identification et surtout d'émancipation sociale. Il a été aussi un moyen pour les jeunes JiyaaBe de critiquer l'ancienne organisation sociale basée sur l'exploitation des esclaves (Ngaide A., 1999).

Déjà, lors de la guerre contre les Manding du GaaBu, certains groupes Peul avaient été convertis à l'islam par des marabouts venus du Fuuta Jaloo et avaient obtenus la protection et le soutien des Almaami du Timbo (Roche Ch., 1985 : 91). Les marabouts GaaBunke ont attiré aussi dans leur sillage des Peul d'origine servile. Ils se sont regroupés principalement dans deux villages.

A Missira, al Hajj Ali Caam a regroupé la majeure partie des captifs qui l'avaient suivi. Giro Yero Bokar a été fondé après son décès et regroupait les JiyaaBe de Madina al Hajj. Amadu Mutari, *taalibe* JiyaaDo d'al Hajj Ali Caam, avait demandé aux autres *taalibe* JiyaaBe de se révolter. Il leur dit : *nous n'avons ni le droit d'être jarga, ni le droit d'être des "Sahababe" de Ceerno donc ne suivons personne et je pense qu'il faut qu'on fonde notre propre village, sinon nous risquons d'avoir des complications avec Ali Sheikhu Amadu*⁷⁹.

Pour Schmitz J., (1999 : 27), l'islam a valorisé la sédentarité.

Tout se passe comme si la mobilité liée à la quête du savoir coranique puis arabo-musulman devait se substituer à la mobilité pastorale.

3.2.4. *Le navétanat : un facteur de peuplement et de stabilisation*

Nous avons montré dans le chapitre 1 de cette partie combien, au début du siècle dernier, le navétanat avait été à l'origine de l'afflux de plusieurs milliers de Peul Fuuta en Sénégal. Fuyant les crises politiques ou sociales, qu'ils soient anciens captifs ou nobles, les *navetane* Fuutanke au service des Fulakunda se sont trouvés relégués dans les travaux agricoles. Partis seuls, parfois, isolés de leurs familles et de leurs réseaux de clientèle, ils se sont plus ou moins bien intégrés dans la société Fulakunda, en essayant de recréer des villages ou des quartiers propres. Là, anciens captifs et nobles se sont trouvés mélangés. L'organisation spatiale hiérarchisée des *misside* et des *ruunde* du Fuuta Jaloo s'est affaiblie pour une nouvelle forme de différenciation spatiale entre Fulakunda et Peul Fuuta. Un nivellement par le bas s'est opéré.

3.2.5. *Le développement de l'agro-pastoralisme.*

Dans cette riche région soudanienne aux pâturages encore peu exploités au début du XX^{ème} siècle, l'éradication des grandes épizooties, l'abolition de l'esclavage,

⁷⁹Mamadu Baïlo Balde, dit Baïlo Yussu, Madina al Hajj, février 1995, entretien Ngaide A.

l'extension de la culture de l'arachide et l'investissement de cette rente dans l'achat de troupeaux ont dynamisé le développement de l'élevage bovin.

De nombreux Peul d'origine servile se sont mis à l'élevage. Ainsi, les anciens guerriers de Muusa Moolo se sont constitués des troupeaux à partir de leurs butins de guerre ou grâce au produit de leurs champs (ils avaient eux aussi des captifs). En effet, qu'ils soient d'origine noble ou servile, les quelques 20.000 hommes que Muusa Moolo avait levés ont largement profité des butins de guerre amassés pendant les conflits contre les Manding et les expansionnistes musulmans (Quinn Ch., 1971).

Le jarga de Julakolon, Usman Paate Balde, affirme que son père détenait un troupeau de 200 têtes dont il avait hérité de son grand-père, un ancien lieutenant de Muusa Moolo. Celui-ci avait été chargé de s'installer dans le Kamako pour contrôler les villages Manding⁸⁰. Yero Balde, « caporal chef » de Kandiator, est le descendant d'un des guerriers de Muusa Moolo alors à la tête d'un troupeau de 80 têtes⁸¹.

Les JiyaaBe étaient chargés jusqu'alors du travail agricole. Mais, une fois décrétée l'abolition de l'esclavage, ils vont s'émanciper et remettre en cause le système économique et social Peul, la spécialisation des tâches agricoles et pastorales recouvrant la distinction fondamentale entre hommes libres et esclaves. Les anciens serveurs, déchargés des travaux que « leurs nobles » leur faisaient faire, ont pu se mettre à leur compte. Pour certains, c'était une façon de devenir Peul à part entière. En parallèle, la libéralisation des JiyaaBe a obligé les RimBe à se mettre à l'agriculture - ce qui constitue une des principales mutations dans cette société aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles - et notamment aux cultures spéculatives, comme l'arachide dans les années 1930-40, et le coton dans les années 1970.

Simultanément, on note chez des groupes d'origine servile, le renversement à leur profit de cette relation [d'inégalité], renversement qui se manifeste tantôt par la maîtrise de la terre, ou du bétail, tantôt par une suprématie dans le domaine politique (Botte R., 1999).

D'autres JiyaaBe se sont mis à pratiquer l'élevage après en avoir appris les rudiments chez « leur » Peul. Puis, à l'époque du boom de l'arachide dans les années 1960, de nombreux JiyaaBe ont acquis du bétail grâce au produit de leurs champs. Ils prenaient parfois des *navetane* pour les aider à défricher de grandes superficies. Mais, s'ils ont appris à s'occuper des animaux, ils ne maîtrisent pas pour autant les techniques d'élevage propres à la tradition Peul : « *Les Peul d'origine noble ont*

⁸⁰Usman Paate Balde, *jarga* JiyaaDo, Julakolon, mars 1998, entretien Bûche F.

⁸¹Gagna Balde, jiyaaDo, Kandiator, mars 1996, entretien Fanchette S.

leurs secrets que les JiyaaBe essayent de copier en vain »⁸². Les plus grands éleveurs ne gèrent des troupeaux que de taille moyenne (entre 30 et 60 têtes)⁸³. Les autres les regroupent en un troupeau commun au sein de leur village.

Mis à part le cas des villages GaaBunke de Giro Yero Bokar et de Missira, les femmes JiyaaBe possèdent peu de vaches et élèvent plutôt des moutons. Leur dot est en général utilisée pour l'achat de matériel. Rares sont les femmes qui parviennent à se constituer un troupeau de bovins en vendant leurs moutons.

Ce passage à l'agriculture, pour les Peul d'origine noble, et à l'élevage, pour les anciens captifs, ne s'est pas fait sans heurt. Encore aujourd'hui les stigmates de leurs anciens statuts perdurent et expliquent l'échec de nombreux projets de développement des cultures de rente (coton et arachide). Si les rapports de production ont profondément changé depuis la décolonisation, l'abolition juridique de l'esclavage a rarement été accompagnée d'une libération économique et sociale⁸⁴.

3.3. Un peuplement globalement diffus caractéristique des modes de territorialisation Peul

Malgré la pratique de l'agriculture, qu'ils laissent en fait à leurs esclaves jusqu'au début du XX^{ème} siècle, les Peul ne sont pas stables ; c'est le développement de la culture de l'arachide, au début du siècle, et la pratique de l'islam qui vont les pousser à se sédentariser :

Depuis quelques années, grâce aux efforts soutenus des résidents de province, alléchés aussi par les offres de plus en plus avantageuses du commerce, les Peul commencent à entreprendre la culture de l'arachide et à s'accoutumer à une organisation plus durable que celle des campements de pasteurs nomades, leurs ancêtres (La Roncière Ch., 1904b).

L'islamisation et la fondation de localités encadrées par des marabouts ont fixé les Peul en de gros villages où l'élevage devient secondaire, car relégué sur les marges des terroirs. Cette opposition entre Peul complètement sédentarisés et regroupés en de grands établissements, et les Peul éleveurs en voie de sédentarisation dans des localités de petite taille, comporte des risques en matière de gestion foncière.

⁸²Ladde Kannde, jarga jiyaaDo, Sanka, mars 1996, entretien Fanchette S.

⁸³A Saare Gardi, Bubacar Balde gère un troupeau de 60 têtes. A Saare Samboudiang, un éleveur JiyaaDo est parti dans le Madina Yero Fula avec trois vaches à partir desquelles il a monté un grand troupeau. A Saare Demabo, on compte 5 troupeaux, chacun étant composé par le bétail de plusieurs familles. Les plus grands propriétaires n'ont pas plus que 30 têtes. A Saare Yero Banna, les JiyaaBe ont des animaux mais pas autant que les RimBe. Ils ont 20 ou 30 vaches rarement plus. Enquêtes Fanchette S.

⁸⁴Gagna Balde, Kandiator, mars 1996, entretien Fanchette S.

3.3.1. Une population sédentarisée mais toujours en mouvement

Bien que la pratique de l'agriculture les ait stabilisés, les Peul sédentarisés ont un mode de résidence relativement instable. Le phénomène de migrations permanentes intérieures à la Sénégambie (Casamance, Gambie et le nord des deux Guinées) est caractéristique de la Haute-Casamance et explique l'extrême émiettement des villages. Que ces migrations répondent à des vexations administratives ou politiques (comme dans le cas des guerres contre les Manding au XIX^{ème} siècle, ou les oppositions à Muusa Moolo), à des nécessités économiques (comme celle de se rapprocher des zones de pâture plus abondantes), à des poussées démographiques ou à des croyances magico-religieuses, elles affectent l'ancrage territorial de ces populations. Même la propagation de l'islam chez les Peul a joué un rôle important dans les mouvements de population. De nombreux *taalibe* Peul ont suivi dans leur Jihad les marabouts Tukuler célèbres, comme al Hajj Umar Tall et plus tard al Hajj Ali Caam, du Fuuta Tooro au Fuuta Jaloo, les deux grands foyers de diffusion de l'islam. Ils ont fondé à leur tour des localités qui ont rayonné dans toute la Sénégambie. Les zones frontalières de la Haute-Casamance ont été les plus attractives et en ont vu naître de nombreuses, telles Madina al Hajj et Madina Gunass au Sud. L'exemple du périple familial de Mohamadu Balde de Madina al Hajj montre combien la diffusion de l'islam en Sénégambie a été à l'origine d'un nouveau de type de mobilité :

Le grand-père de Mohamadu Balde, né au Mali, était originaire du Fuuta Tooro. Il est allé au Fuuta Jaloo, puis en Gambie apprendre le Coran. Ensuite, sa famille a vécu en Guinée portugaise environ 30 ans. Son père, né dans ce pays, est ensuite parti au Fuuta Tooro pour suivre ses études islamiques. Lors d'un passage à Madina al Hajj pour rejoindre ses parents en Guinée portugaise, al Hajj Ali Caam lui a proposé de terminer ses études au sein de son foyer coranique. Ses parents sont ensuite venus le rejoindre.

Mohamadu Balde est né à Madina al Hajj où il vit de l'enseignement du Coran, de l'agriculture et de l'élevage. Un de ses frères était allé à Dakar poursuivre ses études coraniques. Il y enseigne maintenant le Coran. Un autre frère ayant fait ses études au Fuuta Tooro est professeur à Seju, en Moyenne-Casamance⁸⁵.

Les histoires de vie montrent que rarement trois générations successives ont vécu dans le même lieu, sauf dans le cas des villages très anciens. L'exemple de l'histoire familiale de Saidu Jamanka, le fondateur du village de Saare Sambujang, est significative de cette mobilité :

⁸⁵Entretien Fanchette S., février 1995.

La famille de son grand-père, appartenant au groupe Jawando, était originaire de la région de Matam, dans le Fuuta Tooro. Ses ancêtres ont quitté la région du fleuve Sénégal pour celle de Kaolack, puis pour la Gambie anglaise, où ils sont arrivés au cours de quatre générations. Une fois la frontière sénégalaise retraversée, ils se sont établis dans la zone de Pata à Saare Mamadu Sala, pour partir ensuite à Tutengal (près de Tankanto dans le Kamako). A l'origine uniquement éleveurs, ils se sont mis à l'agriculture en arrivant dans le Fuladu après que la trypanosomiase ait décimé une partie de leur troupeau. Son grand-père s'est installé à Bantankuntuyel, puis il a passé trois ans à Saare Paate, premier village Peul de la zone à l'époque Manding. Comme il voulait agrandir son troupeau et qu'il n'y avait pas assez de pâturages à Saare Paate, il est venu créer son propre établissement en pleine brousse qu'il baptisa Saare Sambujang⁸⁶.

Dans le Fuladu, notamment à proximité des forêts, on remarque de nombreux *tunbun*, sites d'anciens villages, reconnaissables aux couronnes de baobabs. Ces anciens établissements humains, de taille modeste, sont révélateurs d'une forte mobilité⁸⁷ chez les Peul Fulakunda.

3.3.2 *Le village Fulakunda : une structure politiquement peu stable et mouvante*

La seule véritable forme d'organisation sociale, en dehors du groupement à base de parenté, est le village. Encore que très souvent instable quant à sa composition et même sa localisation, le village forme une unité cohérente, socialement, économiquement et juridiquement assez bien définie.

Le modèle d'occupation de l'espace des Peul en zone soudanaise repose sur la sédentarité, le peuplement villageois, le fractionnement des unités migratoires, la prédominance des groupes territoriaux sur les groupes parentaux. L'occupation de l'espace se fonde beaucoup moins sur l'organisation des parcours que sur l'organisation des terroirs villageois (Ba Ch., 1986 : 72).

L'aîné du groupement familial du fondateur du village est de plein droit le chef du village ou *jarga* (Boutillier, 1960 : 14-15). Ses pouvoirs sont assez limités car chacun est libre de quitter le village en cas de désaccord avec lui. Mais :

Dans les temps anciens les gens n'acceptaient pas que les concessions se dispersent car cela affaiblissait les familles. Il était impossible de trouver un village de moins de 10 familles, mais aujourd'hui tu trouves des

⁸⁶Saidu Jamanka, jarga de Saare Sambujang, avril 1995, entretien Fanchette S

⁸⁷Pour le seul canton de Pathim Kandiaye, dix villages ont disparu et trente-quatre ont été créés au cours de la seule année 1958 (CINAM-CERESA, 1960).

*villages composés d'un unique galle avec trois femmes. Ce ne sont pas des villages*⁸⁸.

L'instabilité et un certain individualisme des chefs de famille Peul ont contribué ainsi à la multiplication de villages sans véritable pouvoir politique, notamment en raison de leur faible taille.

Dominique Darbon qualifie le mode de relations sociales au sein de la société Fulakunda de « communitarisme » basé sur la solidarité sociale qui trouve son fondement dans les conditions de vie de la population, dont la dureté a permis le développement d'une habitude d'entraide (Darbon D., 1988 : 43). Le *jarga* est en général choisi dans la famille du fondateur du village. Secondé par son adjoint, le *jonkung*, il est doté plus d'un pouvoir d'arbitrage que d'une véritable autorité et il doit obtenir l'approbation des chefs de concession, qui forment le noyau du village, pour toute décision importante. Pendant la colonisation, il arrivait que le chef n'appartienne pas au lignage fondateur lorsque, au sein de ce dernier, il n'y avait pas de gens capables d'assurer cette responsabilité. Cela pouvait se traduire par des conflits qui se terminaient au tribunal.

A Saare Dembara, l'ancien *jarga* n'avait pas assez de monde pour le soutenir et on lui retira son titre pour le donner à un JiyaaDo qui avait une meilleure assise sociale. Il voulut reprendre la chefferie, en vain, et le conflit dégénéra⁸⁹.

3.3.3. *Instabilité des Fulakunda*

Encore fortement empreints de croyances préislamiques, les Peul Fulakunda fuient presque systématiquement les villages frappés par la mort. Qu'un chef de village ou un marabout puissant décède, que plusieurs personnes viennent à mourir dans la même concession, ou qu'une partie du troupeau soit décimée par maladie, et les Peul abandonnent leur village pour s'installer ailleurs. Ils pensent en effet n'être plus protégés contre les "mauvais esprits" par le pouvoir surnaturel de leur chef ; on dit alors que "la chance du village" est terminée. Parfois, on ne quitte que sa concession pour la reconstruire dans une autre partie du village (voir encadré plus bas et figure 8).

A Madina al Hajj, en une journée, les membres d'une famille ayant subi un double deuil ont été sommés de quitter le village car ils "*avaient bouffé leurs âmes*"⁹⁰. A Jidda, petit village autrefois peuplé de GaaBunke originaires de Dar al Salam, une seule concession est restée à la mort du marabout. Toutes les familles qui avaient du bétail sont parties car elles ne s'entendaient pas. Seul le marabout défunt pouvait gérer

⁸⁸Umar Balde, dit Umar Mamboa, ancien chef de canton du Mamboa, Julakolon, juin 1995, entretien Ngaide A.

⁸⁹Bubakar Balde, Bantankuntu, juin 1995, entretien Ngaide A.

⁹⁰Jibril Jaw, Madina al Hajj, février 1995, entretien Fanchette S.

leurs conflits⁹¹.

Réputés pour être instables, car fuyant la mort, les Fulakunda, contrairement aux Peul Fuuta, ont été peu sollicités par des chefs de villages désireux, dans les années 1940, de peupler rapidement leurs localités, notamment celles de la province du Firdu dévastée par la guerre et les exactions de Muusa Moolo.

A Sulabaly, village anciennement créé par Alfa Moolo sur la route menant à Pata, le *jarga* est allé chercher en Guinée des Peul Fuuta comme *navetane*. Comme le village était peu peuplé, pour les retenir sur place, il les mariait aux filles du village⁹².

Mobilité au sein du village

A Bantankuntu Maunde, certaines familles ont déménagé plusieurs fois au sein du village par superstition (après le décès d'un parent ou la perte d'une partie du troupeau, on estime que la concession est mal famée), pour se rapprocher d'un parent, ou à la suite de conflits familiaux, notamment entre demi-frères lors du partage de l'héritage paternel. Ces tribulations au sein du terroir ont créé une inégale répartition des *bammbé* (figure 7) entre les concessions. Des familles doivent céder leur *bammbé* à toute personne désirant construire une concession « *l'habitation primant sur le champ* »⁹³. En général le *bammbé* entoure la concession et sert à parquer les troupeaux une fois les récoltes terminées. Le fait de s'en éloigner pose des problèmes de gestion de la circulation des troupeaux au sein du terroir.

Au début du XX^{ème} siècle, le village était divisé en trois lignages, chacun étant regroupé dans une immense concession : les Kannde, Peul RimBe descendants du fondateur du village, Jubayru Kannde (concession 31), les Balde, venus au début du XX^{ème} siècle pour renforcer l'assise démographique de Bantankuntu, alors chef-lieu de canton du Kamako, et les Manding.

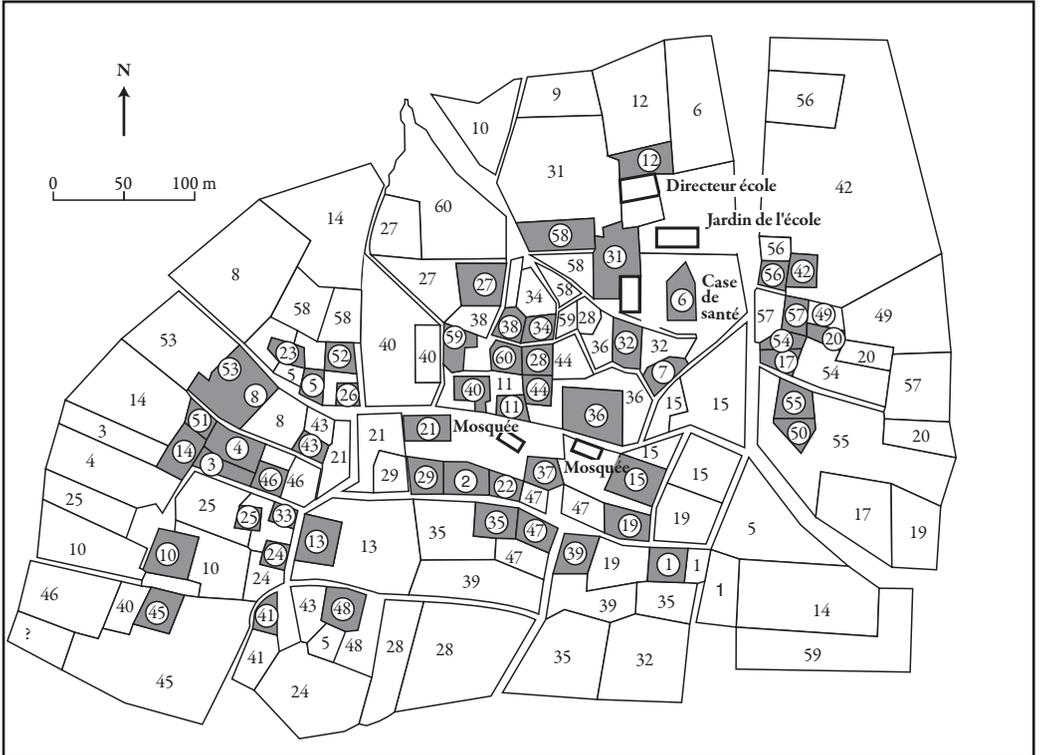
Tous les Balde vivaient dans une même concession dirigée par un grand éleveur, Paate Bukel. Celui-ci, par superstition, a fait déménager à trois reprises l'emplacement de sa concession au sein du terroir : ces endroits étaient mal « famés » et habités par des "jins". A l'emplacement de ses anciennes concessions, il cultivait un *bammbé*. C'était un véritable chef. Il organisait le travail au sein des champs collectifs vivriers, les *maaru*, destinés à nourrir l'ensemble de cette immense concession composée de 30 foyers. En parallèle, les chefs de concession possédaient des *kamagnan*, localisés en brousse, destinés aux cultures de rente. A la mort de Paate Bukel, dans les

⁹¹ Mamadu Balde, Bantankuntu, octobre 1997, entretien Fanchette S.

⁹² Yero Sabali, *jarga* de Sulabali, août 1995, entretien Fanchette S.

⁹³ Normalement, toute personne peut s'installer sur le *bammbé* d'autrui si elle en a réellement besoin. Toutefois, ceux qui veulent déménager au sein du terroir et ont déjà des *bammbé* doivent faire des échanges de terre. Mais, apparemment, ce n'est pas toujours le cas, comme le montre l'entretien avec Amiru Balde (voir encadré).

PARCELLAIRE DES BAMBME DE BANTANKUNTU MAUNDE EN 1995 (FIGURE N° 7)



③② Numéro de bammbe et de concession



Bammbe



Concession avec habitation

CHEFS DE CONCESSION

- | | | |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| ① Abdul Jambang | ②① Dulo Balde | ④① Mamadu Ali Balde |
| ② Abdulaye Jawara | ②② Fodée Sane | ④② Mamadu Fall Jawo |
| ③ Abdul. Buku Kannde | ②③ Hotcha Kannde | ④③ Mamadu Jawo |
| ④ Abdul. Kuba Kannde | ②④ Ibu Balde | ④④ Mamadu Kamara |
| ⑤ Abdulaye Toba Balde | ②⑤ Ibrahima Mariama Balde | ④⑤ Mamadu Yoro Balde |
| ⑥ Alarba Kannde | ②⑥ Ibrahima Jamdi Kand. | ④⑥ Muniru Mballo |
| ⑦ Alfusseyni Jallo | ②⑦ Ibrayel Kannde | ④⑦ Paate Danso |
| ⑧ Ali Kucha Balde | ②⑧ Jahe Sane | ④⑧ Saalum Mballo |
| ⑨ Ali Penda Balde | ②⑨ Jaly Fode Danso | ④⑨ Samba Balde |
| ⑩ Aliu Jahe Kannde | ③⑩ Jargayel Balde | ④⑩ Saydu Kamara |
| ⑪ Aliu Kamara | ③① Jideérée Kannde | ④⑪ Sayku Balde |
| ⑫ Amadu Haga Kannde | ③② Kaba Sise | ④⑫ Sayku Umar Balde |
| ⑬ Amadu Budi Kannde | ③③ Kaly Balde | ④⑬ Seyni Balde |
| ⑭ Amiru Balde | ③④ Keba Mane | ④⑭ Sambaru Balde |
| ⑮ Bailél Balde | ③⑤ Malang Jabula | ④⑮ Suntou Jawo |
| ⑯ Cheiku Balde | ③⑥ Malang Konte | ④⑯ Uba Balde |
| ⑰ Demba Sagna Balde | ③⑦ Malang Nanko | ④⑰ Umar Balde Jiyaado |
| ⑱ Demba Balde | ③⑧ Malang Silla | ④⑱ Umar Sutu Balde |
| ⑲ Demba Diop | ③⑨ Malèeye Danso | ④⑲ Usman Balde |
| ⑳ Dickory Seydi | ④⑩ Mama Balde | ④⑳ Usman Kannde |

Source : Jibril Wade, cartographe FRK, Kolda, 1995

Enquêtes : Fanchette S.

Dessin : Sene T., Orstom Dakar

LCA, IRD Bondy, 2003

années 1940, la concession s'est disloquée. Dans un premier temps, ses quatre fils y sont restés et ont gardé la majeure partie des champs. Puis, à la suite de querelles concernant la division du troupeau paternel, ils se sont à leur tour dispersés et ont construit des concessions distinctes. Les deux fils aînés ont récupéré pratiquement tous les *bammbé* de leur père, tandis que le cadet en a défriché d'autres dans la partie orientale, près de Gadda Kallu. Les trois neveux, Wa, Samba et Jawara Balde, se sont installés à l'ouest du village, déjà très peuplé, et ont obtenu peu de terre. Actuellement, leurs descendants ne possèdent plus que trois *bammbé* qui ne totalisent pas un hectare (concessions n°53 et 8).

Un des descendants de Paate Bukel, Amiru Balde (concession n°14), a lui-même changé de concession à trois reprises, accumulant au passage de nouveaux *bammbé*⁹⁴. Il possède trois *bammbé* dont la superficie atteint 1,2 hectare mais qu'il ne parvient pas à cultiver lui-même, faute de main-d'œuvre⁹⁵.

Du vivant de Jubayru Kanne, le fondateur de Bantankuntu, l'ensemble de la famille Kanne vivait dans son *tata* localisé près de l'actuelle école. À la mort de Tendela Kanne, son petit-neveu qui avait hérité de la chefferie, la concession s'est disloquée. Une partie de la famille est restée près de l'école. Une autre, composée de l'épouse et des enfants en bas âge (dont Jiddere, le futur *jarga*), s'est installée à Saare Yero Banna dans la famille maternelle. Le fils aîné, Paate, est parti avec sa femme à Saare Bacary pour pouvoir élever le grand troupeau que son père lui avait laissé. À sa majorité, Jiddere retourna à Bantankuntu, et il s'installa dans la concession de Koli Kanne, un cousin de son père. Il s'y maria, mais ne retourna pas dans la concession où il était né. Il ne pouvait vivre là où son père était mort. Puis, il construisit sa concession dans le *bammbé* du père de Muniru Mbaalo (près de l'actuelle concession d'Aliu Jahe Kanne, concession n°10). En 1957, lorsqu'il récupéra la chefferie des mains des Balde, Jiddere changea légèrement de place sa concession. Ses quatre premiers enfants y sont nés. En 1968, il retourna près de l'école, à l'emplacement du *tata* de Jubeyru⁹⁶.

3.3.4 *La fragmentation des villages et des concessions : entre saturation foncière et individualisme*

Malgré une bonne pluviométrie (750 à 1500 mm/an), les régions soudanaises subissent de nombreuses contraintes pédologiques et sanitaires (l'onchocercose et la trypanosomiase bovine principalement) pour la mise en valeur du milieu, l'établissement des hommes et la croissance du cheptel bovin. Dans un système de production où tous les travaux étaient manuels, les hommes avaient tendance à se

⁹⁴ Amiru Balde, Bantankuntu, avril 1997, entretien Fanchette S.

⁹⁵ Mamadu Kanne, fils de Jiddere, Bantankuntu, mars 1998, entretien Fanchette S.

⁹⁶ Mamadu Kanne, fils de Jiddere, Bantankuntu, mars 1998, entretien Fanchette S.

regrouper pour limiter les risques de disette, mais aussi pour travailler ensemble. Défricher la brousse à la main nécessitait de nombreux bras qu'une famille nucléaire ne pouvait offrir. Si une concession de taille moyenne comprenait environ 40 personnes, il n'était pas rare de voir des concessions de 60 ou 100 personnes regroupant plusieurs collatéraux. Le travail agricole était organisé à la fois collectivement autour des *maaru*, cultivés en céréales pour la concession, et individuellement dans les *kamagnan*.

On se trouve en somme en présence de deux tendances contradictoires : l'une à se grouper en concession numériquement importante, l'autre à se dissocier en ménage. Jusque dans les années 1950-60, il semble que la première tendance l'ait emporté, renforcée encore par les circonstances de la colonisation française et de la Seconde guerre mondiale. A cette époque, le ravitaillement de l'AOF et l'effort de guerre ont amené un renforcement des mesures coercitives et des réquisitions (Cinam-Seresa, 1960) et favorisé le regroupement de la population en unités plus faciles à contrôler. Depuis les années 1970, la tendance est à la dispersion et à la division des concessions. Dans le cas des grands terroirs, les agriculteurs créent un nouveau *sincan*, un hameau, pour se rapprocher de leurs champs trop éloignés, tandis que les grands éleveurs quittent les terroirs saturés et vont s'installer aux abords des grandes forêts classées.

Autour d'un établissement ancien, comme Bantankuntu, plusieurs petits villages satellites ont été créés, tels Saare Golo, Saare Demmbara ou Ndangan. Leurs fondateurs ont quitté le village-mère pour des raisons de manque de pâturage, de divagation du bétail et de conflits. On assiste aussi à la scission des concessions et à la division des unités familiales au sein d'un même village. Avec la vulgarisation de la traction attelée, le développement des cultures de rente et la croissance concomitante des troupeaux, les concessions ont eu tendance à se disloquer. Suite à l'introduction des cultures de rente par des agences de développement agricole et la monétarisation de l'économie locale, les jeunes ont cherché à s'émanciper de la tutelle paternelle en cultivant des champs individuels, les *kamagnan*, et ont créé leur propre concession. Disposant de moyens de production mécaniques, les chefs de famille n'ont plus eu besoin d'une main d'oeuvre nombreuse pour les travaux de préparation des sols.

Toutefois, l'extension des superficies cultivées, consécutive à l'introduction de la traction attelée, a entraîné l'augmentation des besoins en main-d'œuvre pour la récolte qui, elle, est restée entièrement manuelle, et pour le sarclage. Enfin, la scolarisation des enfants⁹⁷ et l'émigration des diplômés et des jeunes, déçus par les

⁹⁷ Autrefois, dès l'âge de 6 ans, les enfants étaient envoyés en brousse en hivernage pour garder les animaux et les champs d'arachide ou de mil.

échecs de la politique de promotion de la culture arachidière, ont exacerbé le manque de force de travail au sein d'exploitations trop vite nucléarisées et « perturbé les systèmes de régulation qui commandaient naguère l'exploitation des ressources » (Raynaut, 1997 : 261). A Bantankuntu Maunde, où l'école a été implantée dans les premières années de l'Indépendance, en 1962, les scolarisés ont très tôt cherché à s'émanciper. Les tentatives d'intensification de la culture de l'arachide par l'Oncad⁹⁸ leur avaient permis de gagner de l'argent rapidement. Les échecs de leur entreprise, à l'arrêt des subventions gouvernementales, ont rejeté ces jeunes sur le marché de l'emploi. Depuis les années 1970, près de 70 hommes adultes (sur un total de 53 concessions) ont émigré vers l'étranger (France, Égypte...), les villes de Kolda, Ziguinchor ou Dakar.

Les troupeaux, devenus trop grands, ont été eux aussi scindés entre les différents collatéraux des familles élargies, ce qui a favorisé le processus de dislocation des familles d'éleveurs et a sonné le glas du travail en commun. Cette multiplication des chefs de concession, et la diminution concomitante de la main-d'œuvre familiale en âge de travailler au sein des exploitations, ont transformé les modes de gestion des terroirs cultivés et pâturés au niveau du village. Avec le rétrécissement des champs collectifs au profit des champs individuels, le contrôle collectif ou familial qui prévalait sur des espaces laissés en jachère est effectué par des entités sociales plus restreintes. Les solidarités familiales et interethniques ont commencé à se diluer avec la nucléarisation des familles et les conflits créés par les dégâts de bétail. Ainsi, en 1990, un an avant sa mort, Sherif Aliu, le *jarga* de Santankoye, divisa ses terres entre ses fils Sherif et Ibrahima, pour éviter toute dispute. Certains allaient travailler tandis que d'autres n'y allaient pas⁹⁹. La répartition des terres se fait le plus souvent en fonction de la capacité de travail des fils et de leurs descendants plutôt que de leur âge.

3.3.5. *Dissensions familiales et dispersion des troupeaux*

Autrefois, une des causes de la dispersion des familles était les conflits de succession à la chefferie villageoise, généralement à la mort du *jarga* ou du marabout (comme à Madina al Hajj où ce type de conflit a provoqué l'exode d'un nombre très élevé de familles qui sont à l'origine de la fondation de Madina Gunass), ou dans le cadre du lévirat¹⁰⁰.

⁹⁸ Office national de coopération et de l'assistance au développement, société de promotion de l'arachide.

⁹⁹ Ibrahima Tallo Balde, Santankoye, avril 1995, entretien Fanchette S.

¹⁰⁰ La pratique du lévirat entraîne une forte mobilité des familles à petite échelle. Une veuve va rejoindre son beau-frère avec ses enfants, puis, une fois les enfants adultes, certains retournent à leur village d'origine, ce qui crée de grands mouvements dans la redistribution des terres.

Pendant la période coloniale, chacun agissait comme bon lui semblait. Chacun pouvait se révolter et dire que tel ou tel autre ne sera pas mon jarga et s'en aller fonder son sincan. Donc ceux qui partaient le faisaient par refus d'être gouvernés¹⁰¹.

Depuis les années 1960, une autre cause d'éclatement des villages tient au désir d'émancipation des jeunes et à la croissance des troupeaux. Lors du décès des grands éleveurs, leurs héritiers sont souvent confrontés à des problèmes de gestion des troupeaux. En général, les frères de même mère quittent le village avec leurs troupeaux pour fonder de nouveaux hameaux mieux dotés en pâturages à proximité des brousses. Certaines familles se scindent parfois lorsqu'un membre part fonder un nouveau village dans une zone plus propice à l'élevage et cela crée des conflits au sein de la famille détentrice du troupeau, car tous les membres ne désirent pas toujours quitter leur village. La création du village de Kataba Usman est symptomatique de cette tendance. La zone localisée au nord de la ville de Kolda, le long de la route qui mène à Pata et aux abords des forêts classées de Pata et de Gimara, a accueilli de nombreux éleveurs à l'étroit dans leur terroir.

Les villages de Meribe Demba, Rauna Jiddere et Velingara Soto, ont été fondés par deux frères et leurs descendants, originaires de Jassina, grande zone d'élevage, au nord-ouest de la ville de Kolda.

De Saare Yero Banna, on compte quatre familles parties pour fonder de nouveaux villages ou renforcer des *sincan* existants. Une famille est partie à Sibere, une autre à Marakissa, près de Bantankuntu, celle de Lali Balde, partie à Saare Mamadu Daru, détient plus de 200 têtes de bétail; tandis que celle de Jibi Jaw a migré à Tuba Sankun dans le « Caangol GaabunkoBe » au nord de Kolda où il possède plusieurs centaines de têtes de bovins¹⁰².

Dans le Kamako, on compte cinq grandes familles d'éleveurs, toutes originaires du GaaBu, du Pakao ou du Niani, les provinces périphériques de l'ancien royaume du Fuladu.

Dans ce type de villages, le cheptel dépasse rapidement 1000 têtes, chiffre exceptionnel pour le Fuladu. La mobilité devient la condition sine-qua-non de l'expansion du troupeau.

Kataba Usman : un village Peul de grands éleveurs¹⁰³

Le village de Saare Gardi est localisé dans la zone très peuplée du Kamako où la

¹⁰¹ Umar Balde, dit Umar Mamboa, ancien chef de canton du Mamboa, Julakolon juin 1995, entretien Ngaide A.

¹⁰² Jibi Jaw, *jarga* de Tuba Sankun, février 1996, entretien Fanchette S.

¹⁰³ D'après enquêtes de Fanchette S. réalisées en avril et juin 1995.

présence de grands troupeaux est incompatible avec l'extension des superficies cultivées. De nombreux troupeaux ont dû en partir pour aller s'installer aux abords des forêts classées.

Ainsi, une dizaine d'années après la mort de Sita Seydi, un grand éleveur et fondateur de Saare Gardi (son troupeau comptait 300 vaches dont 50 appartenaient à ses trois femmes), la famille s'est disloquée. En 1964, deux de ses huit fils, al Hajj Mamadu Yanto Seydi, jusqu'alors *jarga* de Saare Gardi, et al Hajj Usman Seydi ont quitté leur village pour aller faire prospérer ailleurs leur troupeau comptant 110 têtes. Ils ont alors fondé Saare Gardeyel à l'abord de la forêt classée de Gimara¹⁰⁴. Leur frère aîné, Gela, est venu les rejoindre deux ans après la fondation du village. Le quatrième fils, Jumma, est allé créer son propre village, Sincan al Hajj al Jumma, près de Ceeti, dans la Communauté rurale de Saare Biji, au nord-ouest de la province du Kamako. Les autres fils, Usman Tani, Ibrahimia et Yobo sont restés à Saare Gardi. A la mort de ces deux derniers, leurs femmes et leurs enfants sont partis vivre dans les familles de Mamadu Yanto Seydi à Saare Gardeyel et de al Hajj Usman à Kataba Usman, dans le cadre du lévirat. Quant à Sajo Seydi, grand voyageur, il est parti à Dakar comme marabout¹⁰⁵.

En l'espace de trente ans, les troupeaux des descendants de al Hajj Usman ont plus que quadruplé.

Kataba Usman a été créé en 1981 par al Hajj Usman Seydi, dernier fils vivant de Sita Seydi et septuagénaire lors de l'enquête. Après avoir vécu avec son frère à Saare Gardeyel, il a cherché à fonder un autre village avec son grand frère, Gela, pour accéder à de nouveaux parcours à bétail. Le village, de taille moyenne, regroupe trois concessions, dont une très grande dirigée par al Hajj Usman Seydi (voir figure 8).

Sa case construite en dur et entourée par une grande véranda est bien décorée. Al Hajj Usman Seydi a 4 femmes et environ 31 enfants, dont une partie sont des neveux qu'il a adoptés aux décès de ses frères.

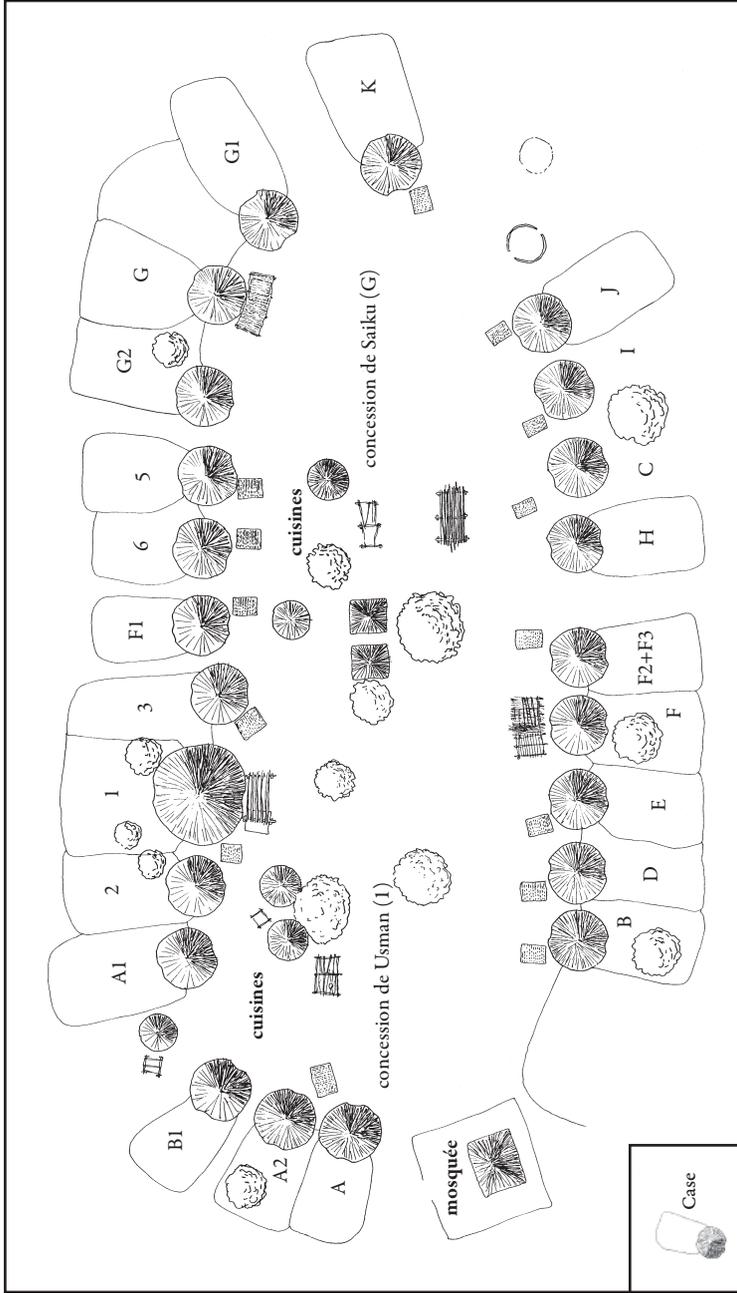
Ses épouses proviennent de familles de grands éleveurs du Kamako. Elles possèdent de nombreuses têtes de bétail :

- la 1ère femme, Fatumata Kannde, vient de Saare Gardi, du *galle* de Yero Kannde. Elle a 4 fils et 5 filles, et possède 10 têtes de bétail (dont une en héritage).
- la 2^{ème} femme, Aisata Jamanka, vient de Bantankuntu, du *galle* de Yero Jamanka. Elle a 1 fils et 2 filles, et possède 10 têtes de bétail (dont 2 en héritage).
- la 3^{ème} femme, Rubi Mballo, vient de Saare Gardi, du *galle* de Abdulaye Mballo. Elle était mariée à Gela Seydi et a été « héritée » à la mort de celui-ci. Elle a 3 fils et 6 filles, et possède 12 têtes de bétail dont 2 vaches en héritage.
- la 4^{ème} femme, Adama Balde, vient de Saare Gardi, du *galle* d'Ansumana Balde.

¹⁰⁴Ibrahimia Seydi, fils d'el Hajj Yanto Seydi, *jarga* de Saare Gardeyel, juin 1995, entretien Fanchette S.

¹⁰⁵Mama Seydi, petit-fils de Sita Seydi, *jarga* de Saare Gardi, avril 1995, entretien Fanchette S.

CONCESSION DE USMAN SEYDI DE KATABA USMAN, UN GRAND ÉLEVEUR PEUL (FIGURE N° 8)



Laurent Kohler, architecte, Kataba Usman, juin 1996

LÉGENDE FIGURE CI-CONTRE :

0 : Gela Seydi, grand-frère décédé d'Usman Seydi 1 : Usman Seydi *épouses de Usman Seydi fils et neveux de Usman Seydi*

2 : Fatumata Kannde, 1ère épouse

a : Yanto, 1^{er} fils de Usman Seydi et de Fatumata Kannde,

3 : Aisata Jamanka, 2^{ème} épouse b : Tijan, 2^{ème} fils de Usman Seydi et de Fatumata Kannde

4 : épouse décédée

c : Hama, 4^{ème} fils de Usman Seydi et de Fatumata Kannde

5 : Rubi Mballo, 1^{ère} épouse, héritée de Gela

d : Umar, 3^{ème} fils de Usman Seydi et de Fatumata Kannde

6 : Adama Balde, 2^{ème} épouse, héritée de Gela

e : Seku, 3^{ème} fils de Usman Seydi et de épouse décédée *épouses des fils*

f : Amadu, 2^{ème} fils de Usman Seydi et de Aisata Jamanka

a1 : Jidere Jamanka, 1^{ère} épouse de Yanto

g : 1^{er} fils de Gela et de Rubi Mballo

a2 : Adama, 2^{ème} épouse de Yanto

h : 2^{ème} fils de Gela et de Rubi Mballo

b1 : Kadija, 1^{ère} épouse de Tijan

i : 1^{er} fils de Gela et de Adama Balde

f1 : Mariama Balde, 1^{ère} épouse de Amadu (f)

j : 2^{ème} fils de Gela et de Adama Balde

f2 : Kumba Balde, 2^{ème} épouse de Amadu (f)

k : 3^{ème} fils de Gela et de Adama Balde

f3 : Alimata Mballo, 3^{ème} épouse d'Amadu (f)

g1 : Tobo Mballo, 1^{ère} f épouse de Saiku (g)

g2 : Umu Mballo, 2^{ème} épouse de Saiku (g)

Elle était mariée à Gela Seydi et a été « héritée » à la mort de celui-ci. Elle a 5 fils et 5 filles, et possède 10 têtes de bétail qu'elle a laissées chez ses parents.

- Une femme est décédée et a laissé un fils dans la concession, Sayku.

Kataba Usman est un véritable village d'éleveurs, avec plusieurs troupeaux de plus de 100 têtes.

Usman Seydi possède 279 animaux vaccinés¹⁰⁶ : 9 taureaux + 12 bœufs + 11 taurillons + 10 de moins de 6 mois + 170 vaches laitières, + les animaux prêtés¹⁰⁷.

3.3.6. *Le départ des grands éleveurs vers les zones moins peuplées*

La majeure partie des grands éleveurs a quitté la zone sud trop peuplée du Kamako par manque de pâturage. Partir n'est pas toujours facile, notamment pour les éleveurs âgés et pour ceux qui se sont habitués à la vie villageoise et ont scolarisé leurs enfants. Depuis la création des Communautés rurales, en 1984, la fondation de nouveaux villages est interdite sans l'assentiment du Conseil rural, l'entité exécutive de la Communauté rurale. Ceux qui y parviennent doivent soudoyer les présidents de ces instances à leurs risques et périls. Pour Paate Waare, originaire de Bantankuntu Maunde et fondateur de Saare Paate, l'accomplissement des démarches auprès de la sous-préfecture et des conseillers ruraux aurait demandé beaucoup de temps et d'argent. En dehors des forêts classées, que les Fulakunda peu organisés peuvent difficilement occuper en l'absence d'appuis politiques et religieux, les espaces à coloniser commencent à diminuer. De plus, la nucléarisation des familles, la scolarisation et le développement des programmes d'encadrement agricole et pastoral ont transformé les aspirations à la mobilité des Fulakunda et les candidats au départ sont de moins en moins nombreux. La dernière grande période des départs correspond en fait aux années 1970 et 1980.

Cependant, la croissance des troupeaux dans ces espaces boisés ne s'effectue pas sans heurts. Si les pâturages abondants en brousse favorisent le développement des troupeaux, ceux-ci sont confrontés à de nombreux risques : les glossines porteuses de la trypanosomiase affaiblissent les animaux, les hyènes font des ravages et l'eau manque cruellement en saison sèche, période durant laquelle la plupart des puits sont taris. La gestion des grands troupeaux nécessite une main-d'œuvre nombreuse, notamment pour leur abreuvement en saison sèche et le gardiennage en hivernage lorsque les hyènes sont les plus féroces. Seuls les éleveurs qui ont réussi à maintenir une certaine cohésion familiale entre collatéraux ou entre générations, ou ont fait venir des *navetane* pour les seconder, se sont exilés dans les zones reculées du Fuladu. Nombreux sont les échecs.

¹⁰⁶ Les éleveurs de cette zone doivent vacciner leurs animaux tous les six ou douze mois car la trypanosomiase sévit dans la forêt.

¹⁰⁷ Usman Seydi, *jarga* de Kataba Usman, juin 1995, entretien Fanchette S.

A Kataba Usman, la zone est infestée de glossines et d'hyènes. En 1996, les éleveurs du village ont perdu 60 têtes sur un total de plus de 400, à la suite d'une épidémie qui a ravagé la zone. Depuis leur installation, c'est la quatrième fois qu'ils perdent autant d'animaux.

Si la migration permet une meilleure expansion numérique des troupeaux, l'avenir de l'élevage dans le Fuladu ne repose pas sur ces éleveurs qui reproduisent les systèmes extensifs ancestraux et sont les moins aptes à la modernisation de leurs pratiques. Ils comptent sur l'étendue des pâturages pour faire croître leurs troupeaux et ne cherchent pas à intensifier leur système d'élevage.

3.4. Des regroupements diversifiés de population

Le mode de regroupement villageois varie selon les sous-groupes ethniques et leur localisation au sein de la région. Les villages hétérogènes sont en général de gros établissements, d'anciennes places fortes, des marchés, des localités administratives, ou des localités frontalières. En 1960¹⁰⁸, environ deux-tiers des localités sont habitées par des Peul de même origine. Ce rapport varie selon les arrondissements et selon les groupes ethniques.

Au sud du Kamako (voir figure 5), aux densités démographiques supérieures à la moyenne régionale, l'ancienneté du peuplement et la présence encore forte des Manding se sont traduites par un plus grand brassage ethnique. Dans le Pathim Kandiaye, à l'est du Fuladu, à l'exception des Peul Fuuta qui se sont regroupés, la plupart des JiyaaBe et des RimBe cohabitent.

Ailleurs, plus de la moitié des JiyaaBe vivent dans des villages homogènes, tandis que seuls 20% des RimBe se sont regroupés. Les RimBe habitent en général des villages qui comportent beaucoup de JiyaaBe, ce qui montre leur intérêt à vivre au contact d'autres groupes Peul, et notamment leurs anciens esclaves. Dans ces villages mixtes, soit les RimBe sont majoritaires parce qu'ils ont amené leurs captifs comme main-d'œuvre, soit ils ont rejoint leurs JiyaaBe. Ceux-ci détenaient des savoirs mystiques, ils connaissaient bien la brousse, en tant que chasseurs, et ils pouvaient intercéder auprès des divinités religieuses de la forêt pour la création de nouveaux établissements.

3.4.1. Des villages de même origine sociale ou ethnique

L'homogénéisation des villages s'est amorcée avec l'abolition de l'esclavage, au début du siècle, époque à laquelle les RimBe se sont mis à l'agriculture et les JiyaaBe à l'élevage. Le besoin de complémentarité qui existait au siècle dernier a eu moins de raison d'être, sauf pour les grands éleveurs. Autrefois, les JiyaaBe vivaient avec

¹⁰⁸Le seul recensement de la population mentionnant l'origine ethnique auquel nous avons accès date malheureusement de 1960 !

leurs maîtres dans la même concession et travaillaient dans leurs champs. Peuplées de collatéraux et de JiyaaBe, certaines concessions pouvaient compter plus de 30 foyers. Rappelons qu'après l'abolition de l'esclavage, certains Peul émancipèrent leurs JiyaaBe et les laissèrent travailler à leur compte.

Le village des JiyaaBe de Saare Dembayel : un des plus grands du Fuladu¹⁰⁹ (voir figure 9)

Ce village, composé de grandes concessions en enfilade, compte parmi les plus peuplés de la région avec 684 habitants en 1988. Dembayel, fondateur du village, était un Peul noble originaire de Cibo, près de Thiarra (centre du Fuladu), venu s'isoler dans la zone avec ses parents. Yero Yoba et Tumbo Yoba, valets de Muusa Moolo, faisaient partie de la « famille » du *jarga* et fondèrent le village avec lui. Il y avait peu de monde à l'époque et puisque c'était la guerre, les gens se rapprochaient des gros villages. Des Peul Fuuta, des GarankoBe (cordonniers du Fuuta), y sont installés depuis très longtemps.

Les JiyaaBe travaillaient les champs de Dembayel. Ils vivaient dans la même concession (elles pouvaient regrouper jusqu'à 20 « cuisines », représentant les descendants de la famille du fondateur ou de son allié). Ils cultivaient un seul *maaru*, qui comptait jusqu'à 40 *cordes* de mil, 20 *cordes* d'arachides et 18 *cordes* de maïs. Suite à un problème avec Muusa Moolo, Dembayel a fui et a laissé la chefferie ainsi que son troupeau à ses JiyaaBe.

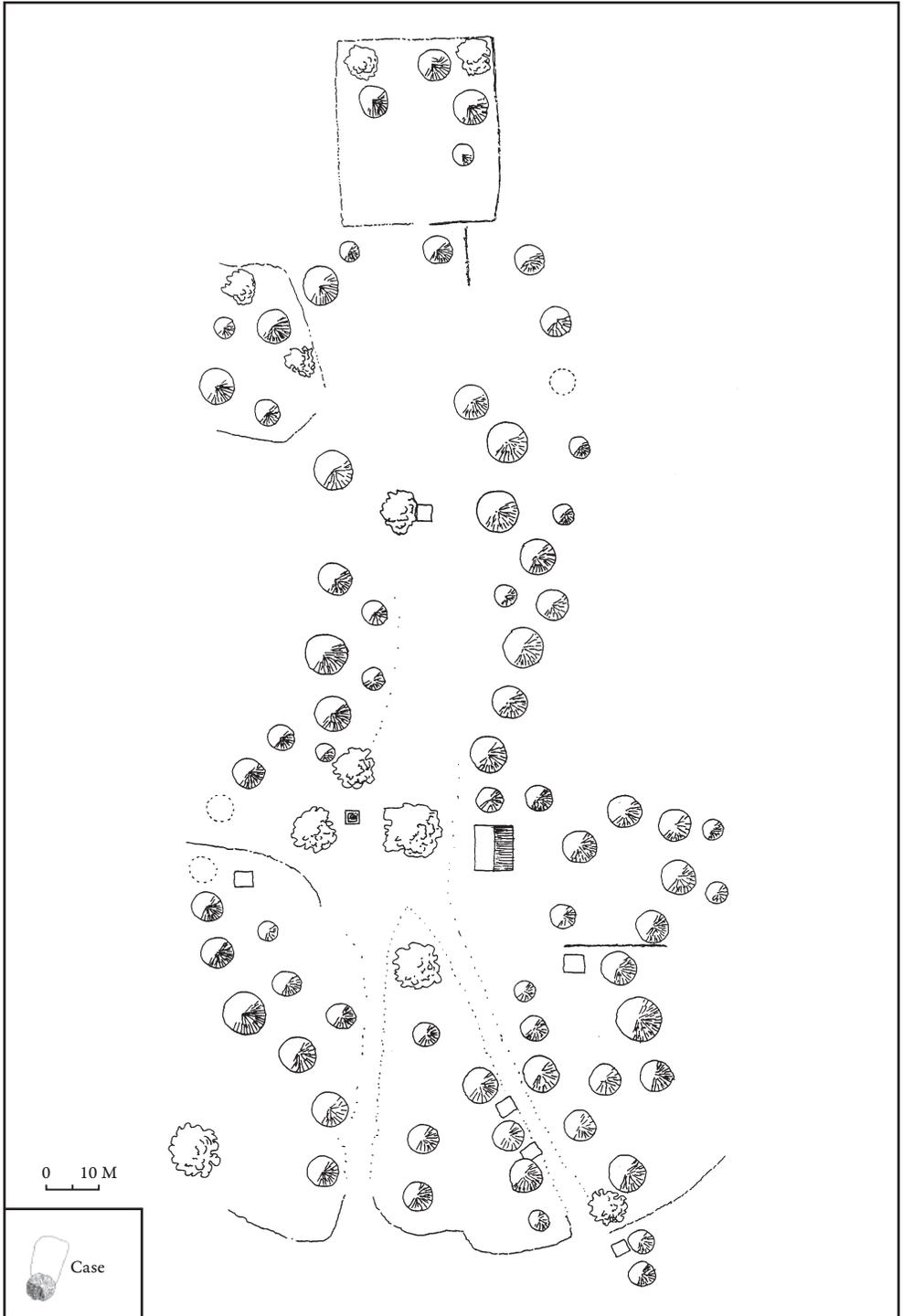
La concession du chef de village est immense. Le *maaru* a été divisé entre les différentes « cuisines », car les membres de cette famille élargie ne respectaient plus les travaux en commun.

Les habitants de ce village ne se marient qu'avec des JiyaaBe du village ou de Jattamine, mais jamais avec les Peul RimBe.

Les villages GaaBunke, à l'instar de ceux peuplés par des Manding, regroupent également des populations de même origine. Ils ont été fondés par des familles partageant plus ou moins les mêmes aspirations : pratiquer l'islam, fuir les potentats de l'époque coloniale et s'adonner à l'agriculture. Toute personne se pliant aux conditions de l'islam pouvait demander une parcelle pour installer sa concession et, s'il y avait de la place, un *bammbe*. Or les conditions de vie très rigides dans ces villages n'attirèrent pas les Fulakunda, peu enclins à se soumettre au pouvoir religieux des marabouts.

¹⁰⁹Awdi Balde, *jarga* Saare Dembayel, mars 1996, entretien de Fanchette S.

CONCESSION JIYAADO DANS LE VILLAGE DE SAARE DEMBAYEL (FIGURE N° 9)



Laurent Kohler, architecte, Saare Dembayel juin 1996.

3.4.2. *Les villages mixtes, signes d'une complémentarité entre agriculteurs et éleveurs*

En 1960, les Peul Fuuta habitaient souvent dans des villages hétérogènes (dans 80% des cas). La plupart des *navetane* du Fuuta Jaloo se sont installés chez des Fulakunda, au sud du Fuladu, où ils formaient une minorité. Dans la province du Firdu, en partie dépeuplée au début du XX^{ème} siècle, les chefs de village ont cherché à attirer des populations étrangères. En effet, dans les années 1930, le *jarga* de Sulabaly, ancien fief d'Alfa Moolo, les accueillait, leur disant d'amener leurs amis et leurs familles :

Les chefs de village préféraient faire venir des Peul Fuuta car ils ne bougent pas comme les Fulakunda qui, eux, ne tiennent pas en place. Comme il n'y avait pas assez de monde dans le village, le jarga retenait les navetane et les mariait à ses filles¹¹⁰.

Une fois l'esclavage aboli, les grands éleveurs installés en limite de la forêt classée de Gimara ont été privés de leur main-d'œuvre servile. Ils ont également cherché à embaucher des *navetane* pour augmenter les superficies emblavées en arachide. Ils avaient besoin de fanes d'arachide pour nourrir leurs troupeaux en saison sèche. Par ailleurs, le défrichement des brousses permettait d'éclaircir la forêt et de détruire les foyers de simulies, vecteurs de la trypanosomiase. Comme la brousse était vaste en limite de forêt, il n'y avait pas encore de risques que l'agriculture et l'élevage entrent en concurrence :

Ici, il y a assez de brousse pour que les troupeaux pâturent, donc cela ne pose pas de problèmes s'il y a beaucoup de gens. Je préfère qu'il y ait des gens dans le village car si je meurs, ce ne sont pas les vaches qui vont m'enterrer. Les gens peuvent défricher autour du village, mais qu'ils ne touchent pas à la brousse !¹¹¹

Dans la province du Pathim, au centre du Fuladu, où la pression sur la terre est peu élevée, les Peul Fuuta ont créé leurs propres villages tandis que d'autres ont occupé en grand nombre des établissements Fulakunda, provoquant le départ des anciens maîtres des lieux. Ainsi, en mars 1996, dans plusieurs localités de cette province, on a recensé jusqu'à 30 concessions de Peul Fuuta, alors que les Fulakunda n'en comptaient pas plus de 3 ou 4. Lorsque la pression foncière est devenue trop forte, les grands éleveurs Fulakunda ont fini par partir. Plusieurs villages Peul Fuuta ont ainsi été fondés par des Fulakunda, puis peuplés progressivement par des *navetane* originaires du Fuuta Jaloo.

¹¹⁰Muusa Sidibe, ancien navetane Peul Fuuta, Tuba Sankung, février 1996, entretien Fanchette S.

¹¹¹Jibi Jaw, *jarga* Fulakunda, Tuba Sankung, février 1996, entretien Fanchette S.

A Jankankunda, les Peul Fulakunda ont quitté leur village en plusieurs vagues et laissé la chefferie à un des leurs. Puis, quand ces derniers sont tous partis, le plus ancien des Peul Fuuta a pris le pouvoir au début des années 1960¹¹².

Certains Peul Fuuta disent que les Fulakunda ne peuvent vivre avec eux :

C'est que les Fulakunda boivent du konjam (vin de palme) et dansent alors que les Peul Fuuta prient. Les Fulakunda ne supportent pas de les voir prier et verser de l'eau à tout moment pour faire leurs ablutions¹¹³.

Dans d'autres cas, Peul Fuuta et Fulakunda vivent ensemble, sans problème, mais dans des quartiers séparés, car les premiers ont de grands *bamme*. Dans la plupart des villages à majorité Peul Fuuta, ceux-ci ont reproduit les mêmes types d'agencement de l'espace villageois Fuitanke. Les concessions sont bien entourées de *krinting*, palissades en bambou, avec leurs *bamme* de manioc, car « ce ne sont pas des concessions si on y rentre comme on veut » et des chemins délimités. Au sein des villages mixtes, les familles de même origine se regroupent par quartiers.

Conclusion

La guerre contre les Manding menée par Alfa puis Muusa Moolo, l'islamisation, la pratique de l'agriculture chez les Peul d'origine noble et celle de l'élevage chez une frange du groupe des JiyaaBe ont constitué le "ciment" de la société Peul très hétérogène du Fuladu, ceci sans toutefois abolir complètement la hiérarchisation sociale propre à la société Peul. Elles ont valorisé la sédentarisation d'une société autrefois semi-nomade. L'agriculture et l'élevage ont permis une certaine émancipation des JiyaaBe, alors que la forte pression démographique et pastorale de certaines provinces, comme celle du Kamako, a limité les possibilités d'extension des troupeaux des familles les plus nobles.

En définitive, les différentes composantes de la société Peul ont, malgré leurs origines diverses et le maintien d'une forte endogamie, cherché à adopter un même mode de vie, fondé sur la pratique de l'agriculture et de l'élevage, pour exploiter au mieux les riches ressources en sols et en pâturages de cette région soudanienne, tout en préservant un certain type de vie, de relations sociales et d'habitat prévalant dans leur pays d'origine.

Des études comparatives des sociétés Peul (Dupire M., 1970, Botte R., Boutrais J. & alii, 1994) ont montré les similarités et les divergences des pratiques sociales,

¹¹²Samba Telli Balde, *jarga* de Jakankunda Gundo MawDo, février 1996, entretien Fanchette S.

¹¹³Imam de Bonkonto Fuuta, février 1996, entretien Fanchette S.

culturelles, spatiales et pastorales entre Peul nomades, sédentarisés, entre pasteurs, agro-pasteurs ou agriculteurs. Les facteurs écologiques, tout comme les emprunts aux sociétés étrangères et aux organisations politiques diversifiées auxquelles ils ont été soumis, expliquent ces différences.

Si certains groupes Peul, comme les GaaBunke soudés autour de la figure charismatique de leur marabout, ont eu tendance à rester entre eux, les RimBe, les JiyaaBe et, dans une moindre mesure, les Peul Fuuta se sont regroupés dans des villages mixtes. Ils ont subi les influences des modes de vie de leurs voisins.

Cette tendance forte à la sédentarisation et à l'intégration de l'agriculture à l'élevage n'empêche cependant pas que, localement, les contradictions entre les différents groupes Peul ne soient exacerbées et dérivent vers des conflits fonciers. Les stratégies spatiales des fondations maraboutiques GaaBunke en sont l'exemple le plus actuel.

Chapitre 4 : Le phénomène maraboutique GaaBunke et son ancrage territorial

Dans le Fuladu, l'établissement de communautés maraboutiques a entraîné de profondes transformations de l'organisation du territoire et de la société. Dans cette région au peuplement diffus et hétérogène, les différentes tentatives de Alfa et Muusa Moolo pour instaurer une organisation politique et sociale fédérant les diverses composantes Peul a globalement échoué, même si elle a permis un rapprochement entre les deux composantes principales de la société Peul, les RimBe et les JiyaaBe.

Venus du Fuuta Tooro via la Guinée portugaise au début du XX^{ème} siècle, les marabouts GaaBunke ont instauré un mode de peuplement fondé sur la sédentarisation et le regroupement numériquement élevé de disciples autour de dignitaires religieux charismatiques. Dans un premier temps, ces fondations maraboutiques s'établirent dans les zones peu peuplées de la région, tels les abords des forêts, les zones abandonnées du Firdu lors des remous politiques du début du XX^{ème} siècle, et l'amont des marigots peu occupés par les Fulakunda. Mais, rapidement, elles ont étendu leur emprise foncière et grignoté les espaces destinés à la pâture.

Ce chapitre traite des stratégies territoriales des GaaBunke et de leurs modes de contrôle de l'espace par des regroupements humains de taille plus élevés que les autres Peul de la région. Nous étudierons les modalités de leur cohabitation avec les Fulakunda, éléments déterminants pour comprendre la question foncière que nous développerons dans la troisième partie de cet ouvrage. Nous nous interrogerons sur les conditions dans lesquelles les GaaBunke expansionnistes, aux stratégies de contrôle de l'espace beaucoup plus structurées que les Peul Fulakunda, et pratiquant des systèmes de cultures très consommateurs d'espace, sont parvenus à s'immiscer entre les terroirs Peul pour fonder leurs villages. Dans un contexte où le mode d'occupation spatiale très lâche et dispersé des Fulakunda est adapté aux activités productives pastorales, on peut envisager des risques de conflits aux marges des terroirs GaaBunke.

4.1. Fondations d'isolats maraboutiques organisés pour conquérir l'espace

Les prophètes prêcheurs qu'étaient Amadu Bamba et al Hajj Malik Sy avaient très bien compris que la colonisation rendait impossible toute prétention des "pieux musulmans" à construire la cité musulmane idéale. Aussi, par réalisme, ils

préconisaient une « accommodation » avec le pouvoir européen. Mais cela ne les empêchait pas d'organiser leurs *taalibe* en communautés et de faire en sorte que celles-ci puissent vivre de la façon la plus autonome possible, dans un univers à part, le plus préservé possible de l'influence européenne. Il s'agissait donc de circonscrire à l'intérieur de l'espace colonial une "communauté particulière". Les communautés maraboutiques sont le fruit d'une sorte d'hégire à l'intérieur de l'ordre colonial (Coulon Ch., 1983 : 40).

La Haute-Casamance a constitué une zone refuge pour les marabouts désirant fonder des établissements religieux. Les GaaBunke, à l'époque coloniale (voir chapitre 1, partie 1), puis les marabouts Mouride et Tijan originaires du Bassin arachidier du Sine-Saloum, dans les années 1980 (voir chapitre 1, partie 2), ont organisé des fronts pionniers très dynamiques. Les villages GaaBunke comptent parmi les localités les plus peuplées et les plus structurées socialement. Ils sont localisés dans les zones peu propices à la riziculture ou abandonnées par les Fulakunda : à l'amont des bas-fonds, le long des bas-fonds étroits ou sur les plateaux orientaux, là où il était possible d'étendre sans contrainte les terroirs cultivés. Les marabouts ont préféré l'isolement des forêts de plateau inhabitées à la proximité de la vie païenne des Fulakunda, alors animistes.

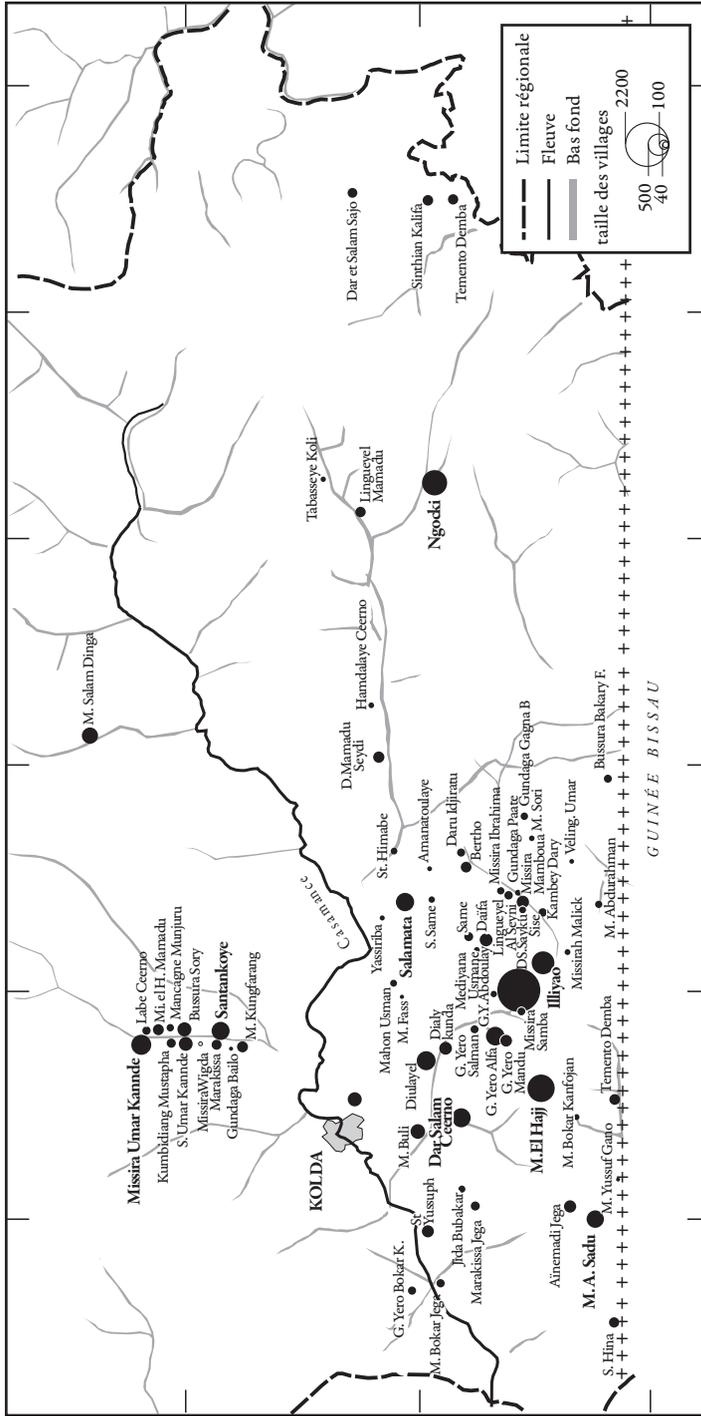
Madina Gunass est devenue une ville religieuse renommée, regroupant plus de 20.000 habitants, tandis que Giro Yero Bokar, qui regroupe la presque totalité des GaaBunke d'origine servile, compte plus de 2.000 personnes. Quant à Madina al Hajj, elle atteint, à la fin des années 1980, plus de 900 habitants. Actuellement, on dénombre près de 70 établissements GaaBunke dans la région de Kolda (figure 10).

4.1.1 La fondation du village-mère Madina al Hajj et la dispersion des GaaBunke

Cerno al Hajj Ali Caam fut le premier marabout lettré à s'installer dans la province du Kamako. Après avoir quitté la Guinée portugaise en 1916, il s'installe à Jagnet, auprès de Cerno Aliu Jagnet, où il reste pendant deux ans. Mais, à la suite de dissensions entre les deux marabouts, al Hajj Ali Caam part et s'installe dans la province du Kamako, dont le chef-lieu Bantankuntu était dirigé depuis le début du siècle par Jahe Jubayru.

Mamadu Fall, le fondateur du deuxième village GaaBunke, Dar al Salam, est originaire du Kajoor, dans le nord du Sénégal. Après un long détour par Tombouctou, il s'installe en Guinée portugaise avec Cerno al Hajj Ali Caam. Mais menacé par les autorités guinéennes peu enclines à accepter le prosélytisme des marabouts Tukuler, il part en Casamance, à la suite de ce dernier, et s'arrête quelques temps à Jagnet. Puis il s'établit avec quatre autres familles dans le Kamako et fonde son village près de Madina al Hajj. Le village se peuple rapidement de Peul

POPULATIONS DES VILLAGES GABUNKE DANS LE SUD DU DÉPARTEMENT DE KOLDA EN 1988 (FIGURE N° 10)



LCA, IRD Bondy, 2003

Source : RGP 1988
 Cinam-Seresa 1960
 Enquêtes : Ngaïde A. et Fanchette S.

G U I N É E B I S S A U

originaires de Guinée portugaise.

Les Peul Fulakunda accueillent favorablement le message de ces marabouts, malgré les réticences des populations encore peu ouvertes à l'islam. Quelques années plus tard, tous les villages environnants venaient prier à Madina al Hajj et se référaient à son marabout pour tous leurs problèmes religieux et sociaux (Ngaide A., 1994).

Quatre ans avant qu'il ne décède, en avril 1935, Ceerno al Hajj Ali Caam pris sous sa protection Ceerno Muhammadu Saydu Ba, un jeune marabout du Fuuta Tooro, grand érudit lui étant très dévoué. Il était pressenti comme l'éventuel successeur d'al Hajj Ali Caam au grand dam de ses héritiers. Ceerno al Hajj Ali Caam, sur son lit de mort, lui aurait dit devant plusieurs témoins :

*Ce dont je suis dépositaire je le laisse à al Hajj Muhammadu Saydu. Tout ce que vous devez me demander, vous pouvez le faire auprès de lui*¹¹⁴.

Lors du sermon funéraire qu'il prononça à la mort du grand marabout et pendant lequel il annonça que le défunt l'avait choisi comme héritier, Ceerno Muhammadu Saydu Ba fut traité d'imposteur cherchant à usurper le pouvoir. Les anciens du village déclarèrent qu'il était étranger et, qu'en conséquence, il ne pouvait pas les diriger.

Le *dental*, la communauté,¹¹⁵ se scinda d'une part entre les fidèles de Ceerno Muhammadu Saydu Ba, notamment les témoins de l'annonce de Ceerno al Hajj Ali Caam à ce dernier, dont le *jarga* et, de l'autre, d'anciens notables et les fils du défunt¹¹⁶. Plus de quarante familles abandonnèrent Madina al Hajj à la suite de Ceerno Muhammadu Saydu Ba.

De même, quelques dignitaires du village se rallièrent à ses idéaux, notamment le chef de file des *taalibe* de Ceerno al Hajj Ali Caam et d'autres notables influents et écoutés, reconnaissant par là même son érudition et de son charisme. Al Hajj Muhammadu Saydu Ba réussit à amener avec lui une partie de la famille du grand dignitaire religieux (Ngaide A., 1998 : 216-221).

Avec la dispersion du *dental*, de nombreux établissements furent créés dans le Kamako ou dans le Mamboa. Si les flux les plus importants sont à l'origine de la fondation des deux plus grands villages du Fuladu, tels Madina Gunass et Giro Yero Bokar, d'autres mouvements de *taalibe* permirent la création de villages comme

¹¹⁴ Al Hadj Ceerno Aliu Caam, marabout de Madina al Hajj, février 1995, entretien Ngaide A.

¹¹⁵ *Dental* signifie rassemblement et, par extension, la communauté (voir Ngaide A., 2002).

¹¹⁶ Dans son article sur Madina Gunass (2002 : 621) Ngaide A. note que "plusieurs informateurs soutiennent que Ceerno al Hajj Ali Caam était convaincu que les capacités intellectuelles et les qualités humaines de Ceerno al Hajj Muhammadu Saydu Ba le prédisposaient à sa succession. Il fit bientôt l'unanimité autour de lui. Le marabout lui confia des tâches telles que la direction de quelques prières à la mosquée centrale. Dès lors, la confiance de ce jeune Fuutanke ne cessa de grandir au point de porter ombrage aux autres jeunes marabouts".

Aïnu Madi, Madina Alfa Sadu, Nemataba, Manjan Kunda, Madina Kunda, Madina Talatu, Darul Hijrati, Salamata et Iliyao¹¹⁷.

Après la mort de Cerno al Hajj Ali Caam, les représentants de l'administration coloniale de Kolda firent tout pour évincer al Hajj Muhammadu Saydu Ba du Cercle. Cependant, Yero Jenaba, chef de canton du Kantora, dans l'est du Fuladu, et proche du défunt marabout, intercèda auprès des autorités administratives de Ziguinchor pour qu'elles permettent à ce dernier de fonder un village sur son territoire. Il avança comme argument que le départ de ce dignitaire religieux pourrait entraîner le dépeuplement de la zone¹¹⁸. En 1936, Madina Gunass vit le jour à la lisière du Niokolo Koba (Wane Y., 1974). Le village devint la réplique de Madina al Hajj et attira en grand nombre les populations GaaBunke résidant aussi bien dans le Cercle de Kolda, principalement à Madina al Hajj, que dans d'autres régions et qui cherchaient refuge et protection auprès du marabout (Ngaïde A., 1998 : 185-191). 113 familles, pour la plupart d'origine GaaBunke, s'y installèrent en premier¹¹⁹.

Avec Madina Gunass émerge en Haute-Casamance un nouveau village d'expansion, une nouvelle zone de convergence et un lieu de manifestation du pouvoir maraboutique. Le village révèle un pouvoir d'attraction fort et devient un pôle dynamique de peuplement et de diffusion de l'islam. Le marabout mit au travail les différents taalibe qui l'avaient suivi et inséra la communauté dans la logique économique coloniale de production de l'arachide (Ngaïde, A., 2002 : 623).

Les trois premières années furent dures pour les membres de cette communauté, tant la disette était longue et le site particulièrement enclavé et insalubre, à cause de la présence de la mouche tsé-tsé. Grâce au travail en commun, ils finirent par produire suffisamment pour leur consommation et purent même aider des populations Tukuler du Fuuta Tooro, éprouvées par une série de famines causées par la sécheresse. Cerno Muhammadu Saydu Ba avait acheté un véhicule qu'il nomma « l'islam » et qui lui permettait de circuler dans le pays. Chaque année, il partait dans sa région d'origine pour distribuer des vivres à ses proches. Petit à petit, de nombreux Futanke finirent par émigrer vers le Sud, au climat beaucoup plus clément, et où ils pouvaient trouver refuge auprès de Cerno Muhammadu Saydu Ba (Gueye O., 2000).

Entre 1950 et 1978, les Tukuler arrivèrent par vagues successives à Madina Gunass pour y devenir largement majoritaires au début des années 1980. La venue de

¹¹⁷ Al Hajj Cerno Aliu Caam, marabout de Madina al Hajj, décembre 1997, entretien Ngaïde A.

¹¹⁸ Cerno Basiru Caam, fils du fondateur de Madina al Hajj, Madina Gunass, décembre 1997, entretien Ngaïde A.

¹¹⁹ *Ibid.*

nombreux migrants a été facilitée par des conditions d'accueil très favorables et une possibilité d'intégration rapide. Tout nouveau venu était aussitôt hébergé et nourri. Au bout d'un an, il bénéficiait d'une maison et recevait l'autorisation de défricher la brousse selon ses capacités de travail. Les célibataires étaient mariés au bout d'un certain temps par le marabout. Le village s'agrandit rapidement (Gueye O., 2000).

L'application de la « Charia » avait astreint les habitants à une discipline rigoureuse. Non seulement le marabout était le garant de l'ordre temporel et spirituel, mais il veillait aussi à la stabilité des ménages, ravitaillait en vivres les familles qui étaient dans le besoin, baptisait les enfants, célébrait les mariages, conduisait les cérémonies mortuaires et arbitrait les conflits (Gueye O., 2000).

4.1.2 La fondation de Giro Yero Bokar : un regroupement de GaaBunke d'origine servile

Le village de Giro Yero Bokar a été fondé en 1935 par Ceerno Bokar, un *taalibe* de Ceerno al Hajj Ali Caam et d'origine servile. Originaire de Kama Sabaï en Guinée portugaise, après avoir été *navetane* dans le Bassin arachidier, il était allé à Madina el Hajj pour apprendre le Coran auprès du grand marabout qu'il avait rencontré à Jagnet.

Celui-ci lui avait confié la gérance de ses champs, localisés à l'emplacement de l'actuel Giro Yero Manndu, où il campait avec sa famille et quelques uns de ses *taalibe* durant l'hivernage. Les récoltes de mil, d'arachide, de riz et de sorgho étaient entièrement destinées au marabout de Madina el Hadj qui, à son tour, nourrissait les *taalibe*¹²⁰.

Après le décès de Ceerno al Hajj Ali Caam, Ceerno Bokar quitta le hameau de culture où il résidait, car les fils du marabout défunt considéraient cet emplacement comme leur propriété. Avant sa mort, le marabout de Madina al Hajj aurait dit à Ceerno Bokar d'aller défricher des terres dans le canton voisin du Mamboa, de l'autre côté du marigot, où il planta des arbres fruitiers¹²¹. En 1935, Ceerno Bokar partit avec sept de ses *taalibe* et leurs familles et huit familles de Madina al Hajj, principalement des Jiyaabe¹²². Deux *taalibe* de Ceerno Aili Caam, Amadu Mutari et Amadu Joje, le rejoignirent pour l'aider à créer son village à côté de ses vergers, de l'autre côté du *faro* : Giro Yero Bokar.

Ceerno Bokar fit défricher tout le bas-fond qu'il partagea entre les *taalibe* de la première heure et les membres de sa propre famille pour en faire des jardins. Il

¹²⁰ Amadu Mocktar Balde, fils de Ceerno Bokar, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹²¹ Umar Jallo, *jarga* de Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹²² Amadu Mocktar Balde, fils de Ceerno Bokar, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

voulait respecter l'interdiction de Ceerno Ali Caam de cultiver du riz dans les *faro*. Les villageois vivaient en paix à Giro Yero Bokar et produisaient principalement pour leurs familles, à l'exception de quelques *taalibe* qui travaillaient dans les champs du marabout. Quand Ceerno Bokar est venu fonder ce village, aucun de ses disciples n'avait d'animaux, sans doute en raison de leur origine servile. Puis ils commencèrent à acheter des bovins avec les bénéfices de l'agriculture, principalement pour la traction attelée. D'autres familles vinrent ensuite de Guinée portugaise avec leurs troupeaux¹²³.

Les différents hameaux de culture de Ceerno Ali Caam furent transformés en villages plus ou moins autonomes et dénommés Giro Yero, nom que l'on faisait suivre du prénom du responsable. On compte au moins quatre villages portant le nom de Giro Yero (Giro Yero Bokar, Giro Yero Salman, Giro Yero Manndu, Giro Yero Alfa) et distants environ de 5 ou 6 km (figure 10).

Ainsi, quatre ans après le décès de Ceerno al Hajj Ali Caam, et à la demande de Seku Aamadou, son successeur, Manndu Gaano, un des *taalibe*, s'installa dans le hameau où résidait auparavant Ceerno Bokar que l'on baptisa Giro Yero Manndu¹²⁴. La plupart des chefs de famille qui le suivirent étaient des *taalibe* des descendants de Ceerno al Hajj Ali Caam.

Giro Yero Alfa a été créé par Alfa Mamadu Balde, un marabout de Guinée portugaise, devenu *taalibe* de Ceerno al Hajj Ali Caam. Il s'investit imam du village et désigna à la chefferie son deuxième fils, Amadu, tandis que son fils aîné, al Hajj Madiu, le secondait. Aamadou est resté *jarga* jusqu'à sa mort, en 1983.

4.1.3 La conquête territoriale par l'essaimage de villages le long du Caangol GaabunkoBe¹²⁵

En parallèle, un autre mouvement d'expansion s'organisa à partir de Dar al Salam, deuxième fondation maraboutique GaaBunke du Kamako, et dans une moindre mesure de Madina al Hajj. Trop à l'étroit dans cette zone de plus en plus sollicitée par de nouveaux migrants issus de Guinée portugaise et fuyant les exactions de plus en plus sévères à l'encontre des Peul, les GaaBunke sont allés conquérir les vallées désertées du nord de Kolda. Santankoye fait partie des têtes de ponts de la migration de ce nouveau front pionnier (figure 10).

La fondation de Santankoye

Santankoye fut créé en 1948 par un marabout GaaBunke, Sherif Aliu Fall, fils du fondateur de Dar al Salam. Celui-ci partit prospecter avec deux chefs de lignage

¹²³Mamadu Ali Sanding, chef du quartier de Lessal, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹²⁴Amadu Moktar Balde, fils de Ceerno Bokar, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹²⁵La rivière des GaaBunke le long de laquelle treize villages ont été créés.

dans la zone au nord de Kolda à la recherche d'un site pour fonder un nouveau village. Le représentant du chef de canton lui montra un *tumbun* envahi par la forêt du nom de Santankoye - ce qui signifie en Manding arbre blanc. Il lui précisa les limites à ne pas dépasser. Depuis le départ de Muusa Moolo, de Hamdallaye jusqu'à la route de Fafakuru, les villages étaient abandonnés. Sherif Aliu Fall baptisa son village Daru Kheiry¹²⁶.

Il fit venir de Dar al Salam onze de ses *taalibe*. Ils défrichèrent d'abord un grand espace pour construire les concessions. Le marabout traça la rue principale et, après avoir choisi l'emplacement de la mosquée et de sa concession, ses *taalibe* s'installèrent. Les habitants se regroupèrent par familles (Mbaalokunda, Baldekunda, Kanndekunda, etc.), suivant les indications du marabout.

Le contrôle foncier dépendait de la localisation des parcelles. Tous les terrains qui se trouvaient entre le marigot et le village étaient sous l'autorité du marabout. La brousse, avant la mise en place de la Loi sur le domaine national en 1960, ne relevait d'aucune autorité et chacun pouvait en disposer selon ses capacités de défrichement. Un an après la création du village, d'autres familles de Dar al Salam vinrent à Santankoye. Puis dans leur sillage, des familles originaires de Guinée portugaise, fuyant les travaux forcés et recherchant de bonnes terres, s'y installèrent. Quelques années plus tard, Santankoye attirait encore des Peul du GaaBu fuyant la guerre de libération de la Guinée portugaise. Certains venaient pour cultiver l'arachide, en plein essor dans les années 1960 (ce fut le cas de six *navetane* originaires de Guinée-Conakry), tandis que d'autres étaient attirés par les pâturages abondants. Ainsi plusieurs familles originaires des villages maraboutiques GaaBunke de la région (Giro Yero Alpha, Giro Yero Manndu, Giro Yero Samba) s'y installèrent. Ils avaient des lettres de recommandation des marabouts de leur village pour obtenir de la terre à Santankoye¹²⁷.

Parmi les onze premières familles fondatrices, plusieurs quittèrent Santankoye à la recherche de nouveaux pâturages pour leurs troupeaux en pleine croissance. Tel fut le cas d'al Hajj Mamadu Paate qui, cinq ans après son arrivée, partit dans les environs fonder Hamdallaye Dullo. Il laissa sa concession à ses enfants qui quittèrent ensuite le village pour, à leur tour, en fonder un nouveau, au nord près de Hamdallaye¹²⁸.

De nos jours, les familles les mieux dotées en terres de culture ne font pas spécialement partie des familles fondatrices car ces dernières ont dû, au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux venus, léguer leurs *bammbé* pour qu'ils y construisent leurs concessions.

¹²⁶ Abdul Kande, Santankoye, février 1995, entretien Ngaide A.

¹²⁷ Habibu Fall, marabout, Santankoye, juin 1994, entretien Fanchette S.

¹²⁸ Aliu Mballo et Aliu Binta, Santankoye, avril 1995, entretien Ngaide A.

4.2 Le mode de territorialisation GaaBunke : dynamique spatiale et structuration politique

Le marabout a toujours été au Sénégal un créateur de lieux de regroupement et d'ancrage. Ayant fonctionné comme des structures intermédiaires entre l'État et la société, ou encore des modes populaires d'action politique, les confréries produisent également des lieux, où les contre-sociétés qu'elles constituent se mirent, et où leur autonomie s'exprime (Gueye Ch., 2002 : 115).

Les villages maraboutiques sont devenus des lieux de compétition pour le contrôle du pouvoir non seulement spirituel, mais aussi temporel et économique. Comme on l'a mentionné dans le chapitre 1 de cette partie, ces luttes ont provoqué, vers la fin de la première moitié du XX^{ème} siècle, la dislocation de la communauté GaaBunke et sa dispersion à travers l'espace. Cette crise a permis aussi l'expansion de l'islam et des principes qui structurent son mode d'organisation de l'espace (Ngaide A., 1994).

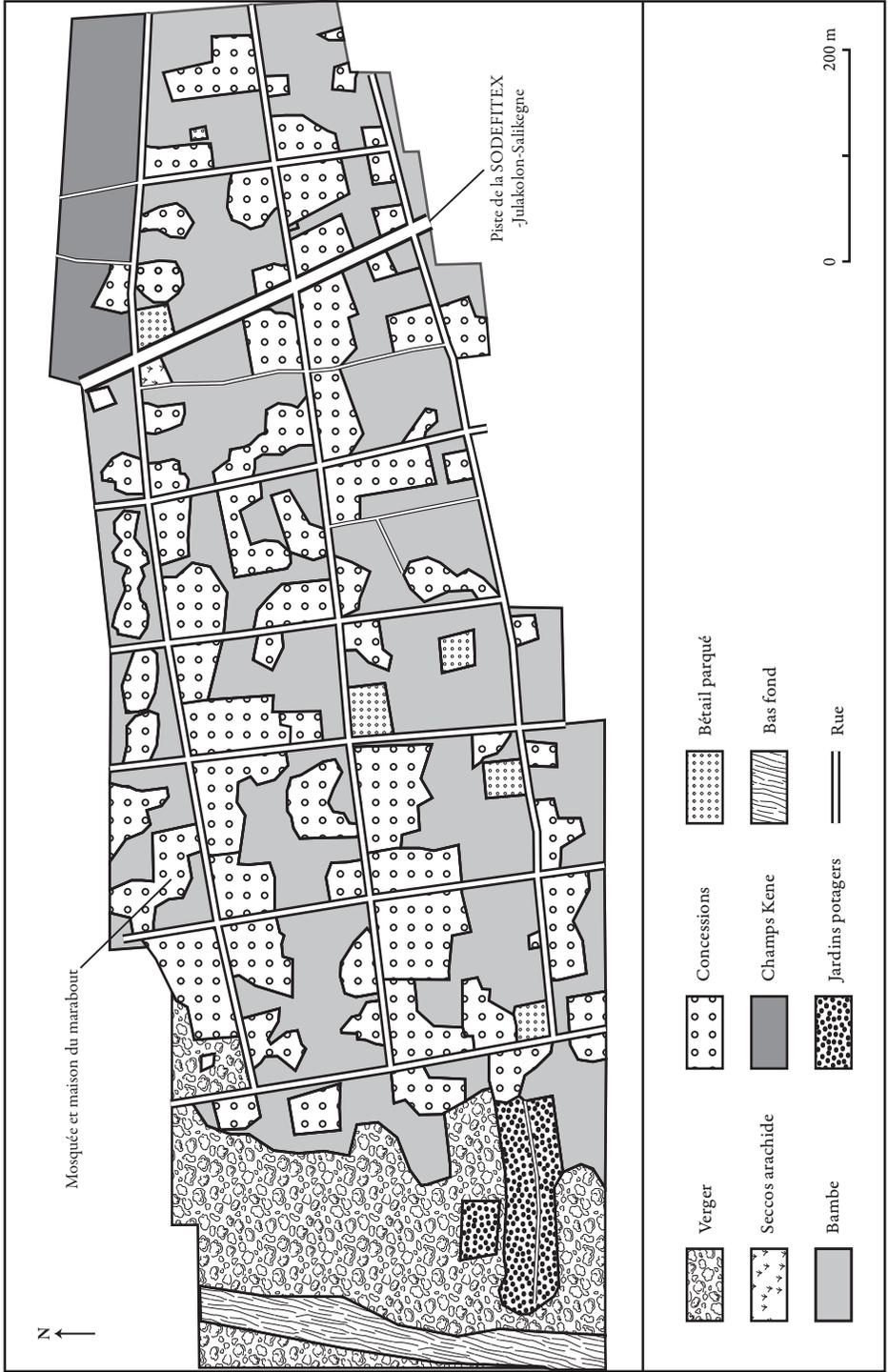
4.2.1. Les principes de structuration de l'espace GaaBunke

Les marabouts GaaBunke en s'installant dans le Fuladu ont instauré un nouveau mode de mise en valeur de l'espace et de contrôle territorial. Le regroupement des disciples autour d'un marabout au charisme et au pouvoir économique et politique très élevé a poussé les GaaBunke à se sédentariser en de grosses localités, dans le contexte politique et social fortement perturbé de l'époque coloniale. A Giro Yero Bokar, la forte cohésion sociale a limité l'exode des jeunes et des paysans en manque de terres, et a permis le maintien de la famille élargie, plus propice à la gestion de la force de travail. Ce mode d'organisation spatiale a favorisé le développement des cultures de rente, l'arachide puis le coton, dans cette région encore peu ouverte au marché :

Les marabouts GaaBunke, en introduisant l'exploitation des jardins maraîchers, ont inculqué aux populations la notion de l'habitat fixe. Ce n'est plus seulement le dudal (foyer coranique) qui joue une fonction de sédentarisation mais aussi les pratiques agricoles. Les lappi, ou couloirs à bétail, sont tracés dès la fondation du village et restent sous le contrôle du marabout (Ngaide, A, 1994).

Les marabouts GaaBunke, originaires du nord du Sénégal, ont aménagé et structurés leurs fondations. Dès leur création, les villages ont été divisés en quartiers soumis au pouvoir de chefs, que ces dignitaires avaient choisis (voir figure 11). Enfin, pour étendre leur emprise spatiale et religieuse, ils ont créé une multitude

PLAN D'UNE PARTIE DE LA FONDATION RELIGIEUSE DE GIRO YERO BOKAR (FIGURE N°11)



Source : d'après photos prises d'avion par P. Ricard, janvier 1995

LCA-IRD, Bondy, 2003

de villages satellites.

Trois processus sont donc à l'œuvre : l'urbanisation, la sédentarisation et la création de villages satellites pour contrôler l'espace GaaBunke.

a) L'urbanisation.

Le village de Santankoye a un plan très régulier, avec une rue principale balisée par des palissades en bambou ou *krinting*. Contrairement aux villages Fulakunda, les *bammbe* se trouvent à l'extérieur de l'espace résidentiel. Le marabout de Dar al Salam, originaire de Kebe Mer dans le nord du pays, a appris aux gens à lotir. Celui qui arrive dans un village obtient une terre pour construire sa concession, même si c'est le *bammbe* d'une tierce personne¹²⁹.

A Giro Yero Bokar, les *taalibe* ont campé dans un premier temps près des jardins en attendant de construire le village. Ceerno Bokar a indiqué aux membres de sa communauté l'emplacement de la route, de la mosquée, puis a fait lotir le village. Il a tracé trois allées parallèles et trois allées perpendiculaires, formant ainsi plus d'une dizaine de grands carrés au coin desquels on installait les concessions. Au milieu, un espace était réservé pour les *bammbe*. Les disciples se sont installés en fonction de leurs relations familiales et de leur ordre d'arrivée. Si les gens le désiraient, ils pouvaient laisser d'autres familles s'installer dans ces carrés¹³⁰.

Puis, Ceerno Bokar et les notables ont décidé de diviser ce grand village en quartiers à la tête desquels ils ont nommé des chefs. Au début, il y avait trois quartiers : Leesal (en bas), Lerinde (au milieu), Galle Dowal (en haut). Puis peu avant sa mort, en 1969, Ceerno Bokar en a fait construire un quatrième, Jidda ou *Gadda Kallu*, de l'autre côté de la route¹³¹. Il avait décidé de créer un nouveau quartier pour ses propres *taalibe*, car il savait que s'il les laissait dans la concession, ils auraient des problèmes avec ses fils. Il dit à Ibrahim Mballo, son plus fidèle *taalibe*, à qui il avait donné la charge de gérer son troupeau et de présider la coopérative, de s'y installer et d'en être responsable. On y comptait 29 concessions à la fin des années 1990. De nombreuses familles à l'étroit dans le quartier de Lerinde y ont déménagé pour mieux surveiller leurs troupeaux. Les charges des différentes autorités de ce village se répartissent ainsi : en bas de la hiérarchie, les chefs de quartier s'occupent d'accueillir les services administratifs et de traiter les problèmes familiaux et les conflits au sein de leur juridiction. Le *jarga* prend en charge les conflits que le chef de quartier n'a pas réussi à arbitrer et règle les problèmes du village, la gestion et

¹²⁹Aliu Balde Maudou, Santankoye, avril 1995, entretien Fanchette S.

¹³⁰Mamadou Ali Sanding, chef du quartier de Leesal, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹³¹Umar Jallo, *jarga* de Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

la distribution des terres. Le *jarga* est en même temps le chef de quartier de Galle Dowal. Si les deux autorités précédentes n'arrivent pas à régler les conflits, le marabout tranche et, en cas d'échec, le Conseil rural intervient en dernier ressort. Le marabout peut gérer toutes les affaires qui concernent le village, mais sa capacité à arbitrer les conflits dépend de son aura et de son charisme¹³².

Dans le quartier central de Giro Yero Bokar (voir figure 11), il y a peu de *bamme* autour des concessions. L'habitat y est beaucoup plus dense que dans les quartiers périphériques plus récents. Cela pose de nombreux problèmes pour la pâture des animaux et pour la culture du maïs qui nécessite un fumage des terres.

b) La sédentarisation.

Alors que les Fulakunda sont plus mobiles, compte tenu de leurs activités pastorales, les GaaBunke ont privilégié les cultures de rente et l'arboriculture. Cette dernière activité, plus prisée par les Peul d'origine servile que par ceux d'origine noble, a surtout été développée à Giro Yero Bokar. Le marabout de Madina al Hajj avait interdit la culture du riz, à la suite de conflits fonciers avec les villages voisins, ce que Ceerno Bokar respecta¹³³.

Certains villageois de Giro Yero Bokar prêtent des parcelles de leurs bas-fonds aux femmes de Giro Yero Mandu et Giro Yero Samba pour cultiver du riz. En saison sèche, ils y font du maraîchage. Ceerno Bokar était un grand agriculteur et pratiquait beaucoup l'arboriculture dans son immense verger localisé en bordure du bas-fond. Il institua cette pratique dans son village. Les premiers arrivés ont défriché le bas-fond pour en faire des jardins, tandis que les familles non fondatrices n'en ont pas eu. Leurs descendants les entretiennent encore, tel Ceerno Amadu Landing, un *taalibe* très proche du marabout fondateur, et al Hajj Usman Bano Balde, le *jarga*. Si le plus grand jardin appartient toujours à la famille de Ceerno Bokar, depuis le décès en 1986 de son *taalibe* qui en avait la charge, celui-ci n'est plus entretenu. Le fils aîné du marabout n'ayant pas réglé la succession, les héritiers ne s'entendent plus. Certains veulent le clôturer pour préserver la bananeraie, tandis que d'autres ne veulent pas, désirant seulement garder les bénéfices des vergers. Ils ont toutefois décidé de ne pas diviser le jardin de leur père, qu'ils ont confié à leur cadet pour ne pas aggraver le risque de scission au sein de la famille¹³⁴.

Dans ce village à la pression foncière élevée et sans moyen pour diversifier son économie, l'intensification des systèmes agro-pastoraux, la pratique du maraîchage et l'arboriculture fruitière ont permis d'occuper une main-d'œuvre en pleine croissance. Les bénéfices des plantations sont réinvestis dans l'achat de matériel et

¹³²*Ibid.*

¹³³ Amadu Moktar Balde, fils de Ceerno Bokar, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹³⁴*Ibid.*

d'animaux de trait. Peu de familles pratiquent l'élevage bovin, par manque d'espace mais aussi de savoir-faire.

c) La création de villages satellites pour contrôler l'espace GaaBunke.

La fondation de Santankoye a été à l'origine de la naissance de treize autres villages¹³⁵ localisés le long de l'étroite vallée d'un affluent de la Casamance (figure 10). C'est pour cela que l'on appelle cette zone « Caangol GaabunkoBe » : la rivière des GaaBunke. Les fondateurs de ces localités sont tous des *taalibe* de Ceerno al Hajj Ali Caam (de Madina al Hajj), de Ceerno Mamadu Fall (Dar al Salam) ou de Sherif Aliu Fall (de Santankoye). Ils venaient de Madina al Hajj, de Dar al Salam, de Giro Yero Manndu, de Giro Yero Alfa ou de Giro Yero Sammba. La grande mobilité de ces populations dans les années 1940 est symptomatique de la fragilité de certaines fondations religieuses du désir de conquête spatiale et de la recherche de terres et de pâturages. Avant de s'installer dans le « Caangol GaabunkoBe », les *taalibe* originaires du Kamako devaient se présenter à Sherif Aliu Fall qui leur indiquait un endroit où s'établir.

Pour étendre la puissance de sa lignée sur le territoire nouvellement conquis, Sherif Aliu Fall chercha à fonder d'autres villages dans lesquels il installait ses *taalibe*¹³⁶. Vers 1952, il partit créer Dinga, du côté de Fafakuru, et remit le titre de sherif à Aliu Balde. Bassiru Fall, le frère de Sherif Aliu Fall, partit lui aussi fonder un village, appelé Mancagne, pour se rapprocher des *taalibe* de sa famille¹³⁷.

Chaque fondateur est chef dans son village et prend ses décisions, mais s'il y a des problèmes sérieux tous se réfèrent aux fils du fondateur de Dar al Salam, Bassiru Fall, le fils aîné de Ceerno Mamadu Fall qui réside à Mancagne Sori. Le marabout de Santakoye a son mot à dire car c'est à lui que revient le "*reddungal*", l'hospitalité. Même Mamadu Fall, homonyme du fondateur de Dar al Salam, et héritier de la chefferie de Dinga, consulte ses oncles¹³⁸ pour les décisions importantes.

A Giro Yero Bokar, au fur et à mesure de l'installation de nouvelles familles, les champs cultivés ont fini par être tellement éloignés des habitations que Ceerno Bokar a créé deux villages. En général, c'était des jardins que ses *taalibe* transformaient ensuite en village :

- Sam ;
- Sincan Abdulaye localisé à 500 m du village centre ;

¹³⁵Mancagne, Mancagne Mundiuri, Missira Mamadou Bowe, Ceerno Cire, Jambanuta, Saare Dulo (fondé par Chérif Aliu puis dirigé par un de ses *taalibe*), Kundogha, Marewe, Kumbiya, Taliyel, Ceernoyel (fondé par Sherif Aliu Fall), Gundagha, Kumfarang (Aliu Mballo, Santankoye, avril 1995, entretien Ngaide A.)

¹³⁶Aliu Mballo, Santankoye, avril 1995, entretien Ngaide A.

¹³⁷Amadu Mbaalo, Santankoye, avril 1995, entretien Ngaide A.

¹³⁸Les marabouts de Mancagne Sori et de Santankoye.

- Kurefa (Berto), situé à 12 km ;
- Madina Giro Yeroyel, plus éloigné (à 25 km), a été fondé par un jeune frère du Ceerno, Umar Demba, venu de Guinée portugaise, et dont les enfants assurent jusqu'à présent la chefferie¹³⁹.
- En 1995, le village de Daïfa fut créé à l'emplacement d'un des jardins du marabout¹⁴⁰.

Après le décès de Ceerno Bokar, les fondateurs de ces villages satellites ont construit des mosquées, pratique que l'on pourrait interpréter comme la recherche d'une certaine autonomie par rapport à l'héritier de la chefferie de Giro Yero Bokar.

De même, les "petits" Giro Yero sont à l'origine de la création de villages satellites. Plusieurs fils de Ceerno Alfa, le fondateur de Giro Yero Alfa, sont partis créer de nouveaux établissements :

- Saydu est allé fonder son village dans la région du Patim ;
- Usman fonda, Madiyana, dans le Mamboa ;
- Mamudu est allé créer son village vers Fafakuru ;

tandis qu'un dernier est parti à Madina Gunass au moment de la crise de succession du fondateur du village¹⁴¹.

Aujourd'hui, tous les établissements GaaBunke entretiennent des rapports sociaux et matrimoniaux très étroits :

Nous avons des rapports matrimoniaux avec Madina al Hajj car nous sommes des « musiBe ». Nous sommes venus ensemble dans cette région. Tous les GaaBunke de la zone se sentent unis par une origine et un destin communs¹⁴².

Cette stratégie permet de consolider les rapports entre ces villages. Dans les zones à forte présence GaaBunke, un marabout reconnu peut avoir des liens de parenté avec tous les chefs de village et même avec le président de la Communauté rurale. Cela lui permet de tisser des relations sociales et de contrôler tous les postes de décision :

Des alliances matrimoniales aux expansions territoriales, les marabouts GaaBunke ont su développer une stratégie originale de quadrillage des espaces agro-pastoraux (Ngaïde A., 1994).

¹³⁹ Amadu Moktar Balde, fils de Ceerno Bokar, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Mamadu Basiru Balde, *jarga* de Giro Yero Alfa, mars 1998, entretien Bûche F.

¹⁴² Usman Balde, Giro Yero Mandu, août 1995, entretien A. Ngaïde.

4.2.2. *L'extension du peuplement et la diffusion de villages satellites : l'exemple de Madina Gunass*

Les fondations maraboutiques ont permis d'étendre le peuplement aux régions marginalisées et vides du Fuladu. Lors de la création de Madina Gunass, les nouveaux arrivants durent défricher les zones peu attractives des confins méridionaux et orientaux du Fuladu qui séparent le bassin versant de la Haute-Kayanga et de la vallée du Kuluntu. Puis, dans les années 1960, les disciples organisés autour du marabout ont tenté de coloniser la vallée de la Kuluntu, à l'est de Madina Gunass :

Conduite de manière massive grâce à l'organisation, à la discipline et au nombre des défricheurs, cette entreprise a permis de substituer, sur une surface de plusieurs centaines d'hectares, rizières et bananeraies à la végétation sauvage (Pélissier P., 1966 : 548).

Le marabout a même fait venir des pêcheurs Tukuler de la vallée du Sénégal, les SubbalBe, qui se sont installés sur la rive de la Kuluntu, pour assurer le ravitaillement en poisson de Madina Gunass (Pélissier P., 1966 : 548).

Depuis 1978, Madina Gunass est le chef-lieu de la plus grande Communauté rurale du département de Velingara. Quinze villages officiels gravitent autour de l'agglomération, auxquels s'ajoutent neuf villages non officiels¹⁴³. Plus de soixante ans après sa fondation, Madina Gunass compte entre 20 000 et 22 000 habitants (le chiffre de 15 296 donné par le recensement de la population de 1988, serait fortement sous-estimé). Les trois principaux groupes sont les Tukuler, les Peul GaaBunke et les Peul Fuuta.

Madina Gunass est subdivisée en deux zones. La première est composée des villages fondés par des *taalibe* du marabout Al Hajj Mamadu Saydu Ba : Madina Gunass, Aynu Mady, Demeskunda, Temento, Madina Tuat et Missira Kuba. Les habitants de ces villages sont fidèles et soumis religieusement à la famille du marabout. La population est à dominante Tukuler. La seconde zone, composée des villages de Barakatu, Bustane, Demba Kumba (Madina al Khairi), Madina Pakane, Taïbatu, Tawbatu, Madina Jam, Mundung Sankule et de Suruyel Jobo (Karamatu), est faiblement peuplée. Elle échappe à l'emprise « enveloppante » du marabout du fait de la forte présence des Peul GaaBunke (Ngaïde A., 2002) (figure 12).

Pour désengorger Madina Gunass et étendre l'emprise spatiale et politique des

¹⁴³Une attestation (n°00207/GRKO), signée par le gouverneur de Kolda le 08 juin 1993 donne une liste de 27 villages fondés par le marabout al Hajj Muhammadu Saydu Ba dont 15 sont reconnus officiellement : Madina Gunass (1936), Madina Tuat, Daru Hijratu, Aynu Mady (1937), Madinatul Khairi, Tawbatu, Saatu, Karamatu, Wadiyatulaye, Barakatu, l'islam, Daïbatu, Aïnu Kundiama, Daharatu (arrondissement de Pakur) ; 12 non officiels (Missira Chuba), Chuba (1955), Fass (1966), Rabat, Madinatul Ilmy (1976), Aby Samhune (1956), Sunatu 1972), Châm (1966), Faïdatu, Ufany, Rawdatu Gulumbu, Daïfa (1990) dans l'arrondissement de Bonconto (Gueye Usman, 2000).

Gunassiens, le marabout fit construire des villages satellites. Il y installa ses disciples qui instaurèrent le même type d'occupation de l'espace que celui en vigueur dans le chef-lieu (Gueye O., 2000). Les fidèles qui venaient s'installer dans les quartiers de Madina Gunass ou dans les localités satellites étaient d'origines diverses. Une seule exception, Sunatu, peuplé essentiellement de migrants originaires d'un village du Fuuta Tooro appelé Abdallah¹⁴⁴.

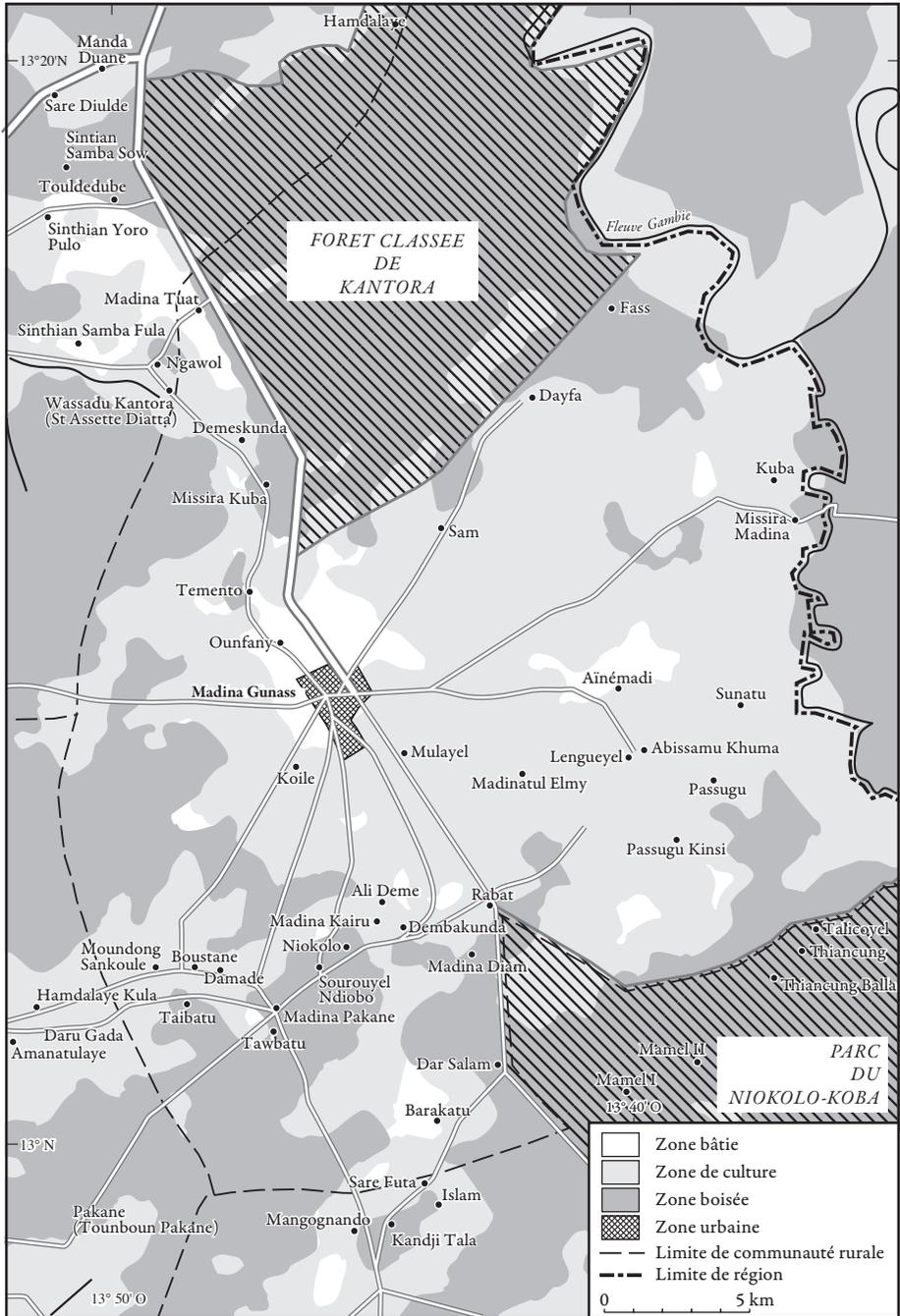
Les terres de plateau, très fragiles, ne supportent pas plus de cinq années de cultures consécutives. On y pratique un mode de culture extensive avec jachère, très consommateur de terres. Les Gunassiens ont entrepris de défricher les domaines boisés jusqu'au fleuve Gambie au Nord-est, et dans la forêt classée de Kantora pour la culture des céréales et de l'arachide. Des villages ont été créés à la périphérie de cette forêt. Ils jouent un rôle de tête de pont pour les hameaux de culture, que les défricheurs établissent lors des travaux agricoles, à une vingtaine de kilomètres de Madina Gunass. Ces hameaux sont des habitations précaires, construites pour la saison agricole près des terrains de culture afin de réduire les longs déplacements et de préserver les champs des divagations de troupeaux et de la destruction par les animaux sauvages (Gueye, O. : 2000). Au sud-est de Madina Gunass, des cultivateurs de coton GaaBunke se sont installés dans le parc de Niokolo Koba, pourtant interdit à la culture, et ont fondé des hameaux qui se pérennisent, tels Talicoyel, Thiancung ou Mamel. Le marabout Peul de Madina Gunass a fait le « nécessaire » auprès des autorités locales pour lever cette interdiction. Ces hameaux hébergent en général des producteurs aux moyens limités. Ils cultivent leurs parcelles plusieurs années puis les abandonnent, n'ayant d'autres moyens pour reconstituer la fertilité de ces terres fragiles. On trouve ainsi de nombreuses jachères sur les terres épuisées autour du parc du Niokolo Koba, au sud-est de Madina Gunass.

Une deuxième catégorie de villages est composée des établissements préexistants à la fondation de Madina Gunass, ou qui ont été édifiés dans un second temps par des populations soumises à la volonté du marabout. Tel fut le cas de Madina Jam, village mixte fondé en 1954 et peuplé de GaaBunke de Guinée-Bissau et de KinsiBe. Ces derniers vivaient auparavant dans le Niokolo Koba. Ils ont été expulsés au moment de la création du parc et se sont alors rapprochés du marabout Tukuler. Quant à Barakatu, il a été recréé en 1963 par Ceerno Mballo, à l'emplacement du *tumbun* du village de son grand-père, un ancien combattant JiyaaDo. Il s'est rapproché du marabout de Madina Gunass dont il a reçu la bénédiction.

Ainsi, quelque soient l'époque et l'origine des fondateurs, tous les villages de la Communauté rurale de Madina Gunass sont habités par des populations qui se

¹⁴⁴ Ceerno Ablaye Bâ, oncle paternel du marabout en activité, Madina Gunass, décembre 1996, entretien Le Renard Th.

UTILISATION DE L'ESPACE DANS LA COMMUNAUTÉ RURALE DE MADINA GUNASS EN 2003 (FIGURE 12)



Source : IGN 1973, carte S. Fanchette 1998, LCA Bondy 2003

sont placées sous la protection du marabout fondateur, et ceci, jusqu'à ce que les conflits entre Peul et Tukuler surgissent. Dans le premier type de villages, l'organisation interne est entièrement régentée par la loi maraboutique : les *taalibe* suivent strictement les directives du marabout qui nomme même le chef de village. Une concession sert de foyer coranique où un *taalibe* enseigne le Coran. Dans les autres villages, le chef du village administre la communauté. Il se soumet plus ou moins à la volonté du marabout de Madina Gunass, et le consulte pour les décisions importantes, selon l'intensité de son attachement¹⁴⁵.

Comme à Tuba, la capitale des Mouride, on assiste à des processus contradictoires de l'occupation spatiale (voir Gueye Ch., 2002) : d'une part, un mouvement d'agglomération de la population, pour fonder l'emprise politique et démographique de la communauté et, d'autre part, une dispersion. En matière d'urbanisme, le marabout favorise l'occupation optimum de la superficie déjà lotie, avant d'envisager d'entreprendre une quelconque extension : « *Il nous a dit de ne pas traverser la route, avant que le quartier soit plein* »¹⁴⁶. D'autre part, un mouvement de dispersion de l'habitat est en œuvre pour des raisons politiques, à savoir la recherche d'autonomie des communautés Peul GaaBunke et Peul Fuuta, et pour mieux adapter les systèmes de production agricole et pastorale aux conditions du milieu.

Selon le rapport de mission de Renard Th., l'un des objectifs de l'expansion de Madina Gunass serait de favoriser, d'étendre et d'accélérer l'occupation spatiale et le contrôle économique, sociopolitique et religieux de la zone afin de bloquer la pénétration, voir l'« invasion » que laisse planer l'implantation récente de « *daara* » et de Mouride. Celle-ci est révélatrice de l'intérêt grandissant que cette confrérie porte à la Haute-Casamance. La région semblerait disposée à connaître des conversions non négligeables au « mouridisme », notamment auprès de musulmans - Peul ou autres - pratiquant un islam de fraîche date, pour ne pas dire superficiel. Le nombre conséquent des villages maraboutiques n'empêche pas la région de receler encore un fort potentiel de fidèles à « confrériser ». Cette thèse pourrait apporter des éléments de réponse face aux stratégies des marabouts de Madina Gunass, consistant à créer des villages, des quartiers, des sites agricoles de manière à verrouiller l'accès à la terre.

¹⁴⁵ Ahmed Tijan Golo, président de la Communauté rurale de Madina Gunass, décembre 1996, entretien Le Renard Th.

¹⁴⁶ Samba Ba, conseiller rural et responsable du quartier de Nassukhulaye, décembre 1996, entretien Le Renard Th..

4.3 De la mobilisation religieuse GaaBunke au conflit politique : le cas de Madina Gunass

4.3.1 Une grande capacité de mobilisation des populations par le marabout

L'islam permet de mobiliser les populations pour un "projet de société" dans un espace à mettre en valeur. Comme dans le cas de beaucoup d'autres communautés maraboutiques, Madina Gunass est bâtie autour des idéaux et des principes de l'islam, renforcés par le charisme du marabout fondateur auquel on voue respect. Madina Gunass, c'est d'abord une communauté d'individus soudés par le désir commun de pratiquer un islam pur, débarrassé de toutes les scories qui ont défiguré la religion de Mahomet en pays noir (Magassouba M., 1985).

Dans le souci de renforcer la cohésion sociale au sein de la communauté ou *dental*, al Hajj Muhammadu Saydu Ba mit en place une politique matrimoniale dont il contrôlait lui-même les modalités, cherchant à maintenir des liens étroits entre les *taalibe* originaires de différentes régions et de classes sociales antagonistes. Il cherchait ainsi à dépasser les clivages socioprofessionnels hérités de la forte hiérarchisation de la société Tukuler. Des mariages en masse sont célébrés lors des fêtes religieuses. Les jeunes se marient précocement pour éviter les déviances sociales. Toutes les cérémonies sont réalisées rapidement et sans faste aux frais du marabout. En assurant la dot des jeunes mariés et en prodiguant sa bénédiction, le marabout perpétue son ascendance sur les *taalibe* et leur progéniture¹⁴⁷.

Tout nouvel arrivant, à l'issue d'un stage, doit se soumettre aux règles de vie de la communauté, à savoir : accepter la discipline du *dental*, demeurer chez soi, ne pas se mêler des affaires d'autrui, fréquenter la mosquée avec tout le monde et se tenir pour l'égal de chacun (Wane Y., 1974 : 678).

Au préalable, selon Ceerno Ablaye Ba (enquête Th. Le Renard), le nouvel arrivant doit accepter de se ranger sous les ordres du marabout. Pour obtenir du marabout l'autorisation de s'installer à Madina Gunass, les conditions les plus élémentaires à respecter sont les suivantes :

- Il faut être un bon musulman : les cinq prières sont obligatoirement effectuées à la mosquée.
- Il faut renoncer à son ancien mode de vie, en d'autres termes, accepter certains interdits et adhérer à une discipline de vie qui proscrie l'adultère, les chants, les danses et la musique.
- Il convient de bâtir une demeure dans laquelle les femmes et les hommes vivent, mais surtout couchent dans des pièces séparées. « *Si un homme s'introduit dans la partie réservée aux femmes, on l'attrape et on le frappe* ».
- Il ne faut pas semer la discorde.

¹⁴⁷D'après le rapport de mission de Ngaide A., effectuée à Madina Gunass en décembre 1997.

- Il est interdit de boire de l'alcool et de fumer. « *Si tu es pris en train de fumer, on te demande d'arrêter une première fois, puis une deuxième fois, mais au bout de la troisième fois, on te chasse. Si ce sont des jeunes qui fument, on les frappe* ».
- Il ne faut pas consommer de phacochère¹⁴⁸.

Pour veiller à la stricte application des règles de conduite et d'organisation dans le village, une police des mœurs a été mise en place. Elle sillonne le village et se renseigne sur toutes les activités quotidiennes des *taalibe* et des étrangers. Les membres de cette " police " sont connus sous le vocable arabe de *nukabaous* (les élus). Elle est supervisée par un septuagénaire qui a des liens de parenté avec la famille du khalif. Elle semble avoir reçu la bénédiction du marabout pour pouvoir mener ses activités sans gêne et avec autorité afin de veiller au bon déroulement de la vie dans la cité et à " l'assainissement moral " de la vie du *dental* (enquêtes de Th. Le Renard et Ngaïde A., 2002). Toutefois, une partie de la population ne se soumet plus totalement à cette doctrine rigide. Les femmes ne sortent plus voilées et les jeunes écoutent de la musique.

Les marabouts possèdent une grande capacité à mobiliser des finances destinées à l'aménagement de leur village. Grâce à leur pouvoir politique, ils intercèdent auprès des membres les plus influents du gouvernement et obtiennent leurs faveurs pour le développement de Madina Gunass.

Le marabout met en place une structure politique bien organisée, dont il contrôle tous les rouages, pour aménager la ville et les villages de la communauté. Son pouvoir, jusqu'à la scission entre Peul et Tukuler, était très important et toute remise en cause de celui-ci se traduisait par l'éviction de Madina Gunass. L'autorité du chef était absolue et incontestable et celui qui dérogeait à la loi préétablie était banni et marginalisé. Le charisme du marabout se mesurait aussi à l'engagement des fidèles pour participer aux travaux collectifs et travailler dans ses champs. Les rapports d'allégeance entre le marabout et ses *taalibe* étaient dictés selon l'adage « *c'est le taalibe qui a besoin du marabout et non le contraire* »¹⁴⁹.

Le grand pèlerinage annuel, le *dakka*, permettait de mesurer l'impact du message du marabout auprès de la diaspora et le nombre des fidèles qui lui rendaient allégeance et soutenaient financièrement le développement de la communauté.

Le pouvoir temporel était incarné par le grand Ceerno lui-même, assisté par plusieurs « ministres » (Yaya Wane, 1974) :

- *Le jarga* était, dans cette configuration, le « ministre de l'Intérieur », chargé de transmettre à la population les directives générales du grand Ceerno, dont il tenait précisément le pouvoir de lever l'impôt requis par l'État sénégalais ;

¹⁴⁸ Amadu Tijan Golo, président de la Communauté rurale de Madina Gunass, décembre 1996, entretien Le Renard Th.

¹⁴⁹ Tijan, Amadu Ba, Madina Gunass, enquête Le Renard Th., décembre 1996.

- Le « ministre des Finances et des Affaires Extérieures » gérait les impôts et les biens, meubles et immeubles du marabout. Il était aussi chargé des relations avec les autorités territoriales ;
- Le « ministre des Affaires Religieuses » s'occupait avec le Ceerno de la propagande islamique ;
- Le « ministre du Travail, de l'Habitat et de l'Agriculture » était responsable de l'attribution des champs et des parcelles aux nouveaux immigrants désirant s'installer à Madina Gunass. Il gérait aussi les champs du marabout ;
- Le « garde des sceaux », alors cousin du marabout, et seul parmi les responsables à avoir fréquenté l'école française, était un fonctionnaire à la retraite. Il ajoutait à ses prérogatives celles de médecin et d'infirmier.
- Un responsable était chargé de l'information et de la diffusion des prêches ;
- Les préposés au commerce extérieur et intérieur étaient chargés de superviser l'activité des boutiques du marabout et d'écouler hors du village l'importante production agricole du grand Ceerno ;
- Le préposé à l'urbanisme s'occupait du lotissement.

Depuis la scission de Madina Gunass en deux entités Peul et Tukuler, et l'introduction des conseils ruraux dans la gestion des affaires de la communauté, la répartition du pouvoir a changé.

Le marabout Tukuler concentre entre ses mains le pouvoir de contrôle et de gestion de la communauté et du territoire. Dans le cas du quartier de Nassukhulaye, que décrit Amadu Tijan Ba, le président de la Communauté rurale de Madina Gunass, il apparaît que, jusqu'à l'intrusion de l'administration décentralisée dans les affaires de la cité, c'était le marabout qui lotissait les quartiers. Même si le Conseil rural détient maintenant ces prérogatives, il ne peut intervenir sans son consentement. Les demandes d'attribution de parcelles adressées au Conseil rural, dont la présidence revient à l'un des *taalibe*, passent par le Ceerno. Le marabout a le monopole de la commercialisation de la production agricole : sa réputation d'intégrité et de désintéressement tranche avec l'attitude des marabouts affairistes qui sévissent parfois dans d'autres confréries. Jusque dans les années 1970, il est d'ailleurs le seul en mesure de réunir les moyens nécessaires à l'écoulement de la production (Pélissier P., 1966 : 549).

Un marabout investisseur.

Le marabout Tukuler de Madina Gunass possède plusieurs fermes expérimentales couvrant plusieurs dizaines d'hectares. On y pratique la culture des céréales, l'embouche bovine, l'élevage avicole et le maraîchage. Les produits sont destinés à l'alimentation de la famille élargie du marabout (près de 300 personnes).

Les rares surplus sont commercialisés sur les marchés de la ville ou de Tambakunda, la grande ville la plus proche. Les équipements sont modernes et l'accès à l'eau se fait par le biais d'un forage, infrastructure essentielle dans cette zone où la pluviosité est l'une des plus faibles de la région. De coûteux investissements ont été entrepris en matière hydraulique, à la fois pour développer l'agriculture intensive, et pour fixer la population dans de nouveaux villages satellites. Malgré ces équipements et le soin apporté à la rationalisation des cultures, le manque d'eau affecte le niveau des rendements. Ces projets ont aussi pour but d'enrayer l'exode rural qui sévit chez les jeunes générations.

A l'extrême ouest du quartier périphérique de « Kakhmatu », furent créés de vastes périmètres horticoles à partir du milieu des années 1960. On y cultive de façon intensive une grande variété de fruits et de légumes. Les semences proviennent de Tambakunda ou de Velingara, de Dakar et même de France. Pas moins de quatre puits, équipés de pompes à eau, sont reliés par des adductions souterraines et aériennes à plusieurs bassins de puisage, répartis symétriquement sur l'ensemble du domaine horticole. Les jardiniers qui travaillent sur ces périmètres sont des *taalibe*. Ils vivent dans des petits hameaux de culture¹⁵⁰.

4.3.2. *Le processus d'urbanisation des villages*

Madina Gunass, malgré la taille de sa population (plus de 20.000 habitants à la fin des années 1980) et l'importance de ses services sociaux, n'a pas été érigée en commune urbaine par l'État. A l'instar de Tuba, cette fondation religieuse est considérée comme une Communauté rurale. La ville et ses villages satellites constituent de véritables fronts de colonisation. Comme l'a suggéré Th. Le Renard, le marabout a cherché à renforcer démographiquement Madina Gunass et ses villages satellites pour bloquer l'extension des *daara* mouride¹⁵¹.

Madina Gunass bénéficie d'un assez bon niveau d'équipement. On y trouve un poste de santé, une maternité et une pharmacie. Deux groupes électrogènes fournissent de l'électricité alimentant l'éclairage public, ainsi que quelques maisons et magasins du centre. Cependant, de trop faible capacité, ils ne permettent pas de répondre entièrement aux besoins énergétiques d'un forage, de plusieurs pompes à eau et de bornes-fontaines. Les installations téléphoniques (télé centres) sont nombreuses. Quant aux services administratifs, implantés récemment, ils se limitent à un bureau de poste et une brigade de gendarmerie, mise en place depuis les événements de 1995.

En raison de l'absence de moyens financiers provenant de la Communauté rurale - pour des raisons politiques et le manque de légitimité de certains conseillers - de

¹⁵⁰Tijan, Amadu Ba, Madina Gunass, enquêtes Th. Le Renard, décembre 1996.

¹⁵¹ Tijan, Amadu Ba, Madina Gunass, enquête Le Renard Th., décembre 1996.

nombreux habitants ne payent pas leurs impôts ; les gens ne cotisent que pour la construction de mosquées¹⁵² - le marabout Tukuler a réalisé ces équipements ou les a financés grâce aux bénéfices de ses exploitations d'agriculture et d'élevage. La diaspora installée à l'étranger participe également au développement de la communauté, ainsi qu'à la construction d'infrastructures religieuses et aux habitations des notables de la communauté à Dakar. Le marabout a aussi obtenu des financements grâce à l'entremise de certains membres Tukuler du gouvernement. Dans les années 1980, Cheikh Amidu Kane était ministre des Télécommunications¹⁵³. En février 2001, en pleine période pré-électorale, le ministre de l'Équipement en poste a rendu visite au marabout de Madina Gunass pour monter le projet de construction d'une piste d'atterrissage et d'une route pour rallier le site du *dakka* à la ville. Ce projet était évalué à un milliard deux cent mille francs CFA (*Sudonline*, 13/02/01)¹⁵⁴.

La cité de Madina Gunass est mieux aménagée et mieux structurée que les autres fondations maraboutiques et s'organise selon un plan directeur. Celui-ci est supervisé par le marabout. Dès sa fondation par Ceerno Muhammadu Saydu Ba, un espace défriché fut loti en damier par îlots de huit *galle* séparés par des rues principales, à l'instar de Giro Yero Bokar. La maison du marabout et la mosquée furent construites en premier, au centre du village, et les autres parcelles furent distribuées entre les habitants par tirage au sort.

L'agglomération de Madina Gunass compte 18 quartiers qui s'étendent d'Est en Ouest sur quatre kilomètres de large, et du Nord au Sud sur six kilomètres de long, distribués en 105 carrés environ. Chaque carré contient une quinzaine de concessions. Ces carrés sont des unités administratives destinées au recensement de la population et au relèvement de l'impôt par capitation. L'hétérogénéité de cette agglomération s'explique par l'histoire de son peuplement, fait de vagues successives de population très contrastées, aux moyens économiques et politiques différenciés. Entre le centre et la périphérie, le processus de densification est très inégal, mais il s'explique aussi par les stratégies d'éviction de la communauté Peul, aux moyens plus limités.

Le quartier de Madina Gunass centre s'appelle « Madina Huuta » depuis les événements de 1995, et était jusqu'alors principalement peuplé de Peul. Cependant,

¹⁵² Pour financer la construction de la grande mosquée au début des années 70, Ceerno Muhammadu Saydu Ba avait demandé à ses fidèles de cotiser à hauteur de 10% de leurs récoltes chaque année. Une partie de ces revenus lui était destinée (Abu Bakari Ba, *Le Renard Th.*, décembre 1996).

¹⁵³ Abu Bakary Ba, Madina Gunass, entretien *Le Renard Th.*, décembre 1996.

¹⁵⁴ Ce projet ne fait que renforcer l'opposition des populations Fulakunda des villages de l'arrondissement qui ne bénéficient d'aucun soutien en matière d'infrastructure routière. Madina Gunass est déjà reliée à la nationale par une très bonne route goudronnée de 25 kilomètres, alors que la plupart des villages de la zone sont complètement enclavés.

une part des maisons a été abandonnée et détruite, les Peul fuyant la ville pour aller s'installer en périphérie dans des villages moins soumis à l'autorité du marabout Tukuler. En parallèle, dans le quartier voisin, des maisons où vivent des familles Tukuler sont en cours de construction. Le but est d'investir ces zones d'habitation proches du centre, de ses commerces, de la grande mosquée, de la résidence du marabout Tukuler et de la route départementale.

Le centre de Madina Gunass est loti avec une grande rigueur. La majorité des maisons sont construites en dur. De forme généralement rectangulaire, montées en parpaing et recouvertes d'un toit de zinc, leur architecture se révèle assez sobre.

A l'important quartier du centre, s'agglomèrent de nombreux quartiers satellites, séparés parfois par des terre-pleins encore non occupés. Ces quartiers ont pu être à l'origine des hameaux dépendants de l'agglomération originelle, situés à quelques kilomètres du centre. Avec l'arrivée massive de migrants, et le développement de l'urbanisation, ils ont été intégrés dans la ville.

Le quartier « Charra », situé à l'est de Madina Gunass, est habité principalement par des Peul, sauf le long de la route où les maisons et les commerces sont tenus par des Tukuler. Ce quartier, d'apparence plus pauvre que celui du centre, est faiblement peuplé. Il est occupé en grande partie par des *bamme* et des cases faites d'adobe.

Le quartier « Nassukhullaye » (« la victoire de Dieu ») est situé à l'entrée nord-est de Madina Gunass et est séparé des autres quartiers par un vaste terrain vierge. Il doit son essor aux importantes vagues de migration en provenance du Fuuta Tooro. A l'extrême ouest du quartier périphérique de « Kakhamatou », le processus d'expansion périphérique est rapide. Ce qui était autrefois un hameau isolé en pleine brousse est aujourd'hui un quartier polyvalent et une zone résidentielle assez dense où s'adosse, en formant bloc, une zone de maraîchage et d'arboriculture fruitière¹⁵⁵.

Dans chaque quartier, un chef s'occupe de toutes les affaires courantes : il diffuse les informations, règle les problèmes d'ordre administratif, etc. Pour les affaires qui engagent la collectivité, on demande l'arbitrage du marabout de la communauté. Dans chaque quartier, il y a au moins une mosquée, parfois deux ou trois. Mais tout le monde se réunit le vendredi à la grande mosquée, même ceux qui habitent les villages alentours.

Les nouveaux quartiers périphériques sont en fait d'anciens hameaux construits à l'écart, dans le but d'y pratiquer une agriculture intensive ou vivrière durant la première phase de création. Ensuite, l'accroissement de la population, concomitante à celle des quartiers les plus proches, a conduit à la jonction de la zone d'exploitation agricole avec les zones d'habitation.

La création de hameaux satellites a correspondu aussi à un besoin de plus grande

¹⁵⁵Enquêtes réalisées par Th. Le Renard en décembre 1996.

liberté des populations Peul qui voulaient se soustraire au pouvoir maraboutique Tukuler. En s'opposant à la culture du coton qui, au lendemain de l'indépendance, était l'une des principales sources de revenus pour les Peul Fulakunda et GaaBunke, le marabout avait déjà provoqué des désertions massives des cultivateurs Peul vers les villages voisins qui n'étaient pas sous son emprise (Magassouba M., 1985 : 51).

4.3.3. *La crise de Madina Gunass : les prémices d'une ségrégation spatiale*

En 1978, une grave crise politico-sociale secoua la communauté maraboutique de Madina Gunass à l'occasion des élections des représentants des Communautés rurales. Alors que le marabout avait donné une consigne de vote, les deux communautés Peul et Tukuler se sont opposés très violemment, les Peul refusant de voter pour le Parti socialiste. Cet incident eut des répercussions très graves sur les relations intercommunautaires et sur la cohésion de cette localité.¹⁵⁶

Aujourd'hui les deux communautés coexistent plus qu'elles ne cohabitent. L'espace est partagé : les champs, l'habitat, les mosquées et les boutiques. Chaque communauté dispose de son propre espace social, politique, économique et religieux. Madina Gunass est devenu le village des Tukuler et Madina Huuta celui des Peul GaaBunke, chacun ayant son marabout, son chef de village, ses notables et ses espaces d'exercice de la vie courante. Les deux groupes, tout en vivant dans le même espace urbain, ont des activités séparées et ne se fréquentent plus. La mainmise sur les affaires économiques permet aux Tukuler d'interdire aux Peul de s'approvisionner dans leurs boutiques et tout Tukuler qui leur vend, achète leurs produits ou emprunte leurs moyens de transport, est passible d'une amende de 3.000 francs CFA. L'objectif est, semble-t-il, de décourager les Peul et de les amener, progressivement par la contrainte, à abandonner le village. De fait, nombre d'entre eux quittent le centre du village et s'installent à la périphérie à côté de leurs proches pour mieux se protéger, ou choisissent tout simplement de migrer et de s'installer ailleurs dans des villages habités exclusivement par leurs semblables. En réaction, les Peul ont déployé les mêmes stratégies commerciales.

Durant ces quinze dernières années, cette crise interne a eu des répercussions très importantes sur la gestion des ressources naturelles. Le contrôle politique étant fondé sur un contrôle et un marquage spatial définis, les deux communautés ont défriché le maximum de terre possible¹⁵⁷ pour être à l'abri de toute contrainte spatiale et, dans le même temps, pour endiguer la progression ou la marche frontière de l'autre communauté. Les hameaux de culture sont nommés pour marquer leur appropriation. En trois générations, Madina Gunass a atteint la limite de son

¹⁵⁶Nous développerons en détail les conséquences de ce conflit dans le chapitre 1 de la partie 3.

¹⁵⁷Les populations ont défriché jusqu'à 25 kilomètres de distance autour de Madina Gunass : Fass au Nord, Passugu, Talikoyel et Canculana (dans le parc national de Niokolo Koba) au Sud.

expansion ; les rendements baissent, et certains producteurs reviennent sur des espaces abandonnés il y a plus de vingt ans tandis que d'autres lorgnent vers le parc national du Niokolo Koba (Gueye O., 2000).

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Malgré des origines sociales et géographiques diverses, la persistance de certains clivages sociaux, et l'impossible contrôle territorial et politique de cette région de migration par un pouvoir cohérent, les Peul du Fuladu ont réussi à se fixer, à s'intégrer dans cette région et à cohabiter plus ou moins pacifiquement. Le développement de l'agro-pastoralisme, les nombreuses conversions à l'islam, le nivellement de la société lors des guerres contre les Manding et, à partir des années 1930, le recours à plusieurs milliers de *navetane* pour la culture de l'arachide ont poussé à la sédentarisation des peuples d'origine pastorale et créé une certaine uniformisation des modes de vie. Chez les migrants, le navétanat a bouleversé la structuration sociale très hiérarchisée de la société foutanienne de Guinée. Fuyant les crises politiques ou sociales, qu'ils soient d'origine servile ou libres, les *navetane* du Fuuta Jalloo se sont mis au service des Fulakunda et ont été relégués aux travaux agricoles. Peu ou mal intégrés dans ces villages, ils ont essayé de se regrouper.

Dans cette riche région soudanienne aux pâturages encore peu exploités au début du XX^{ème} siècle, les anciens serviteurs, déchargés des travaux pour leurs maîtres, ont pu travailler pour leur propre compte. C'était une façon pour eux de devenir Peul à part entière. Simultanément, l'émancipation des JiyaaBe a obligé les RimBe à s'adonner à l'agriculture et notamment aux cultures de rente. Malgré leurs origines diverses et de grandes différenciations sociales, les populations du Fuladu ont cherché à adopter un système de production plus ou moins similaire, fondé sur la pratique conjointe de l'agriculture et de l'élevage.

Cependant, si un processus d'intégration spatiale et sociale s'est opéré depuis l'époque coloniale, l'inégale emprise spatiale des différents types de villages, dont la taille moyenne reste encore faible (160 habitants en 1988), semble limiter la participation de tous les groupes sociaux à la gestion de leur territoire. Les autorités lignagères, qui assuraient le contrôle foncier et social dans les villages, déjà affaiblies par la scission des grandes unités familiales, concomitante au développement des cultures de rente et à la croissance des troupeaux, risquent de voir leur pouvoir remis en cause par la création des Communautés rurales. L'intégration politique inégale des groupes sociaux ou ethniques est révélatrice de l'émergence d'autorités religieuses, principalement les marabouts originaires du GaaBu ou du Bassin arachidier, et lignagères précoloniales qui ont réussi à capter le pouvoir politique des

Communautés rurales. Les marabouts sont des grands électeurs à ne pas négliger¹⁵⁸. Par ailleurs, si l'aura charismatique des fondateurs des premiers villages GaaBunke a pu attirer de nombreux fidèles et a permis de cimenter ces nouveaux établissements humains autour d'un projet économique et religieux, à l'époque incertaine de l'administration coloniale, deux ou trois générations plus tard, le mode d'intégration de ces sociétés est en crise. D'une part, la légitimité du pouvoir maraboutique fondé sur le charisme, le savoir coranique et le projet de société offert aux disciples de la première heure, ne se transmet plus de facto. D'autre part, les héritiers des premiers fondateurs n'ont plus les moyens de maintenir la cohésion sociale qui avait permis de sédentariser une population nombreuse. Ils régissent désormais difficilement leur village, dont le peuplement a parfois doublé, voire triplé depuis les années 1930¹⁵⁹. Ainsi, près d'un siècle après la fondation de Madina al Hajj dans la province du Kamako, le processus d'intégration de la communauté GaaBunke au sein de la société Peul fortement métissée du Fuladu n'est pas achevé. Cet échec est à l'origine de l'émergence d'un des foyers de conflits les plus dangereux de la région, celui de Madina Gunass (nous développerons ce sujet dans la partie III, chapitre 7).

¹⁵⁸A la veille des élections législatives du 6 mai 2001, les politiciens briguant la députation dans la région, se bousculèrent pour aller rendre allégeance au grand marabout de Madina Gunass (*Sudonline*, 13 février 2001).

¹⁵⁹Les fondations maraboutiques GaaBunke sont loin de rencontrer une crise de légitimité de l'ampleur de celle que traverse Tuba, la capitale du mouridisme. Cependant, pour Cheikh Gueye c'est « *justement l'urbanisation massive de Tuba qui, par son ampleur, a dans un sens trahi le rêve de Cheikh Amadu Bamba de fonder une ville religieuse, refuge économique, politique et social. Elle ne permet plus à l'autorité maraboutique de pérenniser et d'assurer son contrôle sur l'espace et les hommes* », (Gueye Ch., 2002 : 492).

PARTIE 2

DES TENTATIVES INÉGALES D'INTÉGRATION AU TERRITOIRE NATIONAL

L'histoire tumultueuse du peuplement du Fuladu, le faible ancrage territorial de populations en grande partie d'origine pastorale, et la difficulté à instaurer un pouvoir politique cohérent pour mettre en valeur les nombreuses ressources naturelles de ce territoire bien situé au contact de l'Afrique sahélienne et forestière, ont poussé l'État à mettre en place des mesures économiques et politiques afin de rattacher la Haute-Casamance au reste du territoire sénégalais. Si, au début du siècle dernier, les politiques favorables à l'établissement de populations Peul encadrées par des marabouts, les GaaBunke, avaient commencé à porter leurs fruits – ceux-ci vivent dans des villages de grande taille et s'adonnent aux cultures de rente telles le coton et l'arachide - leur poids démographique reste faible.

L'État a cherché tardivement à intégrer économiquement cette région, jusque-là restée à l'écart des grands projets de développement agricole. Dans le Sine Saloum, le Cajor et le Baol, l'arachide avait été largement développée au début du XX^{ème} siècle, et, plus tard, dans la région du fleuve Sénégal, l'agriculture irriguée a été mise en place grâce à d'importants aménagements hydrauliques. Pour ce faire, dès la fin des années 1970, la culture du coton, plante soudanienne par excellence, a été promue dans les régions de Kolda et du Sénégal oriental par une agence de développement parapublique, la Sodofitex¹. Puis, l'État a laissé des agriculteurs entrepreneurs et bien organisés, originaires du nord du pays, s'installer dans cette région pour la mettre en valeur, principalement dans les forêts classées de Haute-Casamance et aux abords du parc du Niokolo Koba, à la frontière guinéenne. En l'absence de contre-pouvoirs économiques locaux, les marabouts investisseurs, entrepreneurs agricoles et capables de mobiliser une main d'œuvre-nombreuse, ont étendu la culture arachidière, en panne dans le nord du pays où les terres sont épuisées et mal arrosées, dans ces régions méridionales encore pourvues de réserves foncières. Dans un contexte de désengagement de l'État imposé par les bailleurs de fonds internationaux et de la montée des mouvements environnementalistes contre le défrichement des forêts, l'État a misé sur les savoir-faire des structures maraboutiques Mouride et Tijan, bien organisées et laborieuses, pour mettre en valeur la Haute-Casamance en leur laissant carte blanche. Sur le plan commercial, l'État était de toute manière incapable d'assurer l'approvisionnement en céréales de cette région périphérique par rapport à Dakar et enfiévrée par la rébellion casamançaise.

Cette seconde partie traite des mesures mises en place par l'État pour intégrer la Haute-Casamance au territoire de production national, en laissant des fronts pionniers arachidières se développer dans les forêts classées et en promouvant la culture du coton. Toutefois, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle cette double

¹Société de développement des fibres textiles.

intégration au territoire national par les populations sahéniennes, d'une part, et par les cultures de rente, de l'autre, risque de rencontrer de nombreuses limites. La rébellion en Basse-Casamance a créé un climat politique tendu et, dans un contexte de renforcement du pouvoir des instances régionales par les réformes politiques des années 1990, on peut suggérer qu'à terme l'intégration des migrants sera difficile. Par ailleurs, la vulgarisation du coton, culture aux itinéraires techniques très contraignants, risque d'être confrontée à la priorité donnée à l'élevage par de nombreux exploitants, et à l'extensification générale des systèmes de culture, dans un contexte foncier peu favorable à l'investissement en travail.

Chapitre 5 :

La colonisation agricole de la forêt classée de Pata : une bombe à retardement²

En Afrique, où la participation de l'État aux expériences pionnières est relativement marginale, contrairement à celles en cours en Amazonie brésilienne ou dans les forêts d'Indonésie et de Malaisie, la colonisation des terres neuves est, par excellence, le domaine des sociétés à fort encadrement traditionnel, telle la société mossi au Burkina Faso, ou celles sous contrôle des autorités confrériques dans le Sénégal soudano-sahélien :

Leur expansionnisme trouve un ressort nouveau dans la conquête d'espaces vacants au service des cultures spéculatives, l'ambition économique relayant le projet politique. Dans le Ferlo sénégalais, les marabouts Mouride ont ponctué leur marche vers l'Est à l'époque coloniale par l'ouverture de pistes, le creusement de puits, le défrichement des forêts et ceci au détriment des pasteurs pour installer leurs colons (Pélissier P., 1995 : 244).

Pour expliquer ce phénomène, certains auteurs mettent en cause la relative faiblesse politique et financière des États africains et l'emprise territoriale inégale de chefferies traditionnelles très diversifiées :

Quel espace, en effet, pourrait être désigné comme frontière, c'est à dire comme espace à coloniser sans déclencher la réaction des colonisés? L'État, pour se maintenir, doit tenir compte de cette pluralité, sinon il pourrait, comme cela arrive parfois, avoir à affronter des mouvements de sécession (Aubertin C. & Léna Ph., 1986 : 263).

Au Sénégal, mis à part le projet de colonisation des « Terres neuves », organisé dans les années 1970 par l'État avec l'aide de la Banque mondiale, et qui avait touché 300 familles du pays Sereer surpeuplé, les entreprises pionnières relativement bien organisées sont le fait des autorités maraboutiques. Si l'État ne participe plus en tant que tel à ces expériences, il conserve une certaine responsabilité en tant que principal gestionnaire des terres non cultivées du pays depuis l'édiction de la Loi sur le domaine national (LDN) en 1964. Entre contenir la pression pionnière, en instituant une politique pour le développement d'une agriculture intensive, l'organiser ou le laisser-faire, il a choisi apparemment la troisième solution pour

²Ce chapitre reprend une partie de l'argumentaire que j'ai développé dans un article publié en 1999 : « Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance », IIED, Coll. *Tenures foncières pastorales* n°13, Londres, 30 p.

des raisons politiques, religieuses et économiques - en particulier la relance de la culture de l'arachide en crise depuis les années 1980³.

Les forêts classées relèvent de l'autorité du service des Eaux et forêts et sont strictement interdites aux établissements humains, ainsi qu'à l'agriculture, à l'exception de parcelles allouées à des cultivateurs dans le cadre de contrats de cultures (figure 18). Fort de ce constat, on ne peut que s'étonner de l'ampleur des défrichements dans la forêt classée de Pata, un espace de 73.000 hectares, où une quarantaine de villages ont été créés depuis les années 1990. Deux hypothèses seront développées dans ce chapitre :

- le statut foncier fragile des migrants, installés de façon illégale dans cette forêt, et les modes antagonistes de contrôle de l'espace des éleveurs et des agriculteurs pourraient hypothéquer l'avenir de ce nouveau front pionnier ;
- dans le contexte de la crise politique et territoriale en Basse-Casamance, il y aurait un risque de créer un second noyau de rébellion, du fait de l'occupation de cette forêt classée par les populations du nord du pays. A l'instar de ce qui se passe en Basse-Casamance, la colonisation de la forêt classée de Pata pourrait mettre en danger la survie d'une ethnie, celle des Peul qui, comme les Joola, ont réussi jusqu'alors à maintenir l'équilibre entre les espaces agro-pastoraux et sylvicoles.

5.1. La dynamique spatiale de la culture de l'arachide et l'ouverture de nouveaux fronts pionniers

5.1.1. Crise du système de production extensif de l'arachide et conquête pionnière

Au Sénégal, le mouvement de colonisation des « Terres neuves » et la progression des fronts pionniers ont eu pour cause première l'extension des surfaces semées en

³La crise de l'arachide est, selon l'État sénégalais, une crise de l'approvisionnement des huileries, dans un contexte d'extension très important du marché parallèle, et une crise d'intérêt pour cette culture - les superficies emblavées ont baissé d'un quart dans les années 1990, plus qu'une crise de production. Elle serait de 850.000 tonnes en 1996 contre une moyenne de 900.000 tonnes dans les années 1960 à 1980. Ces chiffres, surestimés selon les auteurs du rapport « la crise de l'arachide au Sénégal : un bilan diagnostic » devraient être ramenés en fait à 470.000 tonnes. Les causes de cette crise seraient les suivantes :

- limites financières et institutionnelles de la politique d'incitation à la culture de l'arachide,
- baisse des rendements du fait des contraintes climatiques et pédologiques, de la mauvaise qualité et de la faible quantité des semences distribuées et des pratiques culturelles destructrices des sols,
- Diminution de l'importance de l'arachide dans les systèmes de culture du fait des contraintes foncières, du manque de main-d'œuvre et d'équipement d'exploitations de plus en plus nucléarisées poussant les producteurs à faire la « grève » de la production.

arachide à côté ou aux dépens des cultures céréalières. Dès le début de la période coloniale, cette culture de rente a mobilisé les populations paysannes du Kayor, du Baol, du Sine et du Saloum, au centre du pays. De plus, elle a provoqué l'afflux d'une main-d'œuvre saisonnière en provenance de régions qui ne disposaient pas de revenus monétaires, telles la vallée du Sénégal et les provinces soudaniennes du Mali et de Guinée-Conakry. Les campagnes de ce qu'il est convenu maintenant d'appeler le vieux Bassin arachidier (nord-ouest et centre-ouest du Sénégal) ont alors accusé une croissance démographique très soutenue, tandis que les surfaces cultivées par actif s'accroissaient (figure 13). La rapide mise en culture des réserves foncières et une politique de l'eau dans les régions situées à l'Est disposant de bonnes terres, mais dont les nappes profondes n'autorisaient qu'un habitat saisonnier, ont abouti à la création d'un front pionnier dynamique, en grande partie à l'initiative de marabouts Mouride et qui, pendant toute la période coloniale, n'a pas cessé de progresser vers l'Est. La barrière de forêts classées, délimitées sur les marges du Ferlo à cette époque précisément dans le but de préserver les espaces pastoraux et forestiers de l'action des défricheurs, n'a que ralenti cette progression.

Après l'Indépendance, le programme d'intensification des cultures, par la diffusion de la culture attelée et le soutien à l'achat d'intrants, a eu pour conséquence l'extension des superficies exploitées par actif, sans qu'il y ait véritablement d'intensification du système de culture. La course à la terre s'en est trouvée accélérée. Les sécheresses et la translation des isohyètes sur une centaine de kilomètres ont rendu les cultures pluviales très aléatoires dans les parties septentrionale et centrale du Bassin arachidier alors, qu'en parallèle, la nouvelle politique agricole mise en place depuis le début des années 1980 a eu pour effet de faire chuter l'utilisation des engrais. Plus que jamais, la conquête de nouvelles terres dans les secteurs où la pluviométrie est suffisante est devenue un enjeu vital. L'élevage bovin lui-même a connu un glissement vers le Sud.

Suite à l'échec des politiques agricoles menées au lendemain de l'Indépendance et jusqu'au début des années 1980, qui ont « *planifié dans un cadre socialisant la production arachidière et mis en place différents instruments de la domination du couple État/marabout* » (Mbodj M., 1992 : 96), l'État sénégalais, sous la pression du FMI et de la Banque mondiale, a dû élaborer une politique d'ajustement structurel. Entre 1982 et 1984, une Nouvelle politique agricole se met en place, radicalement différente de la précédente car basée sur le désengagement de l'État et la promotion du libre jeu du marché. Les agences gouvernementales de développement tel l'Oncad⁴, qui organisaient complètement la filière arachidière, sont supprimées, ce qui implique un arrêt des distributions sur avance de culture d'intrants, de

⁴Office national de coopération et de l'assistance au développement.

machines et de semences. Le gouvernement cherche à motiver et à responsabiliser les producteurs en libéralisant les filières de commercialisation des intrants et de la « graine », tout en établissant un prix fixe et en contrôlant les unités de trituration à travers la Sonacos⁵. Toutefois, cette politique a précarisé les petits producteurs qui n'avaient pas de réserves financières et semencières suffisantes pour amorcer leur campagne et, dans une moindre mesure, les grands producteurs d'arachide, principalement les grands marabouts, qui avaient le plus profité des faveurs de l'Oncad. Cette même politique a cependant permis de relancer la production céréalière, gravement mise en péril par la concurrence de l'arachide dans les années 1960.

Depuis les années 1980, on assiste à la diminution de la production arachidière, jusqu'alors pilier de l'économie sénégalaise, dans le Bassin arachidier - selon les années, l'arachide ne compte plus que pour 10 à 20% du total des exportations (Freud H. & autres, 1997) - et à la diversification des programmes de développement agricole (programme de riziculture irriguée dans la région du fleuve Sénégal et développement du coton en Haute-Casamance et dans le Sénégal oriental). Cela met sérieusement à mal le contrôle des confréries maraboutiques sur la production agricole, jusqu'alors dominée par l'arachide dans le centre et le nord du pays. Celles-ci orientent dorénavant leur emprise spatiale vers les régions méridionales où un second bassin arachidier se dessine.

5.1.2 La région de Kolda : le dernier front pionnier du pays

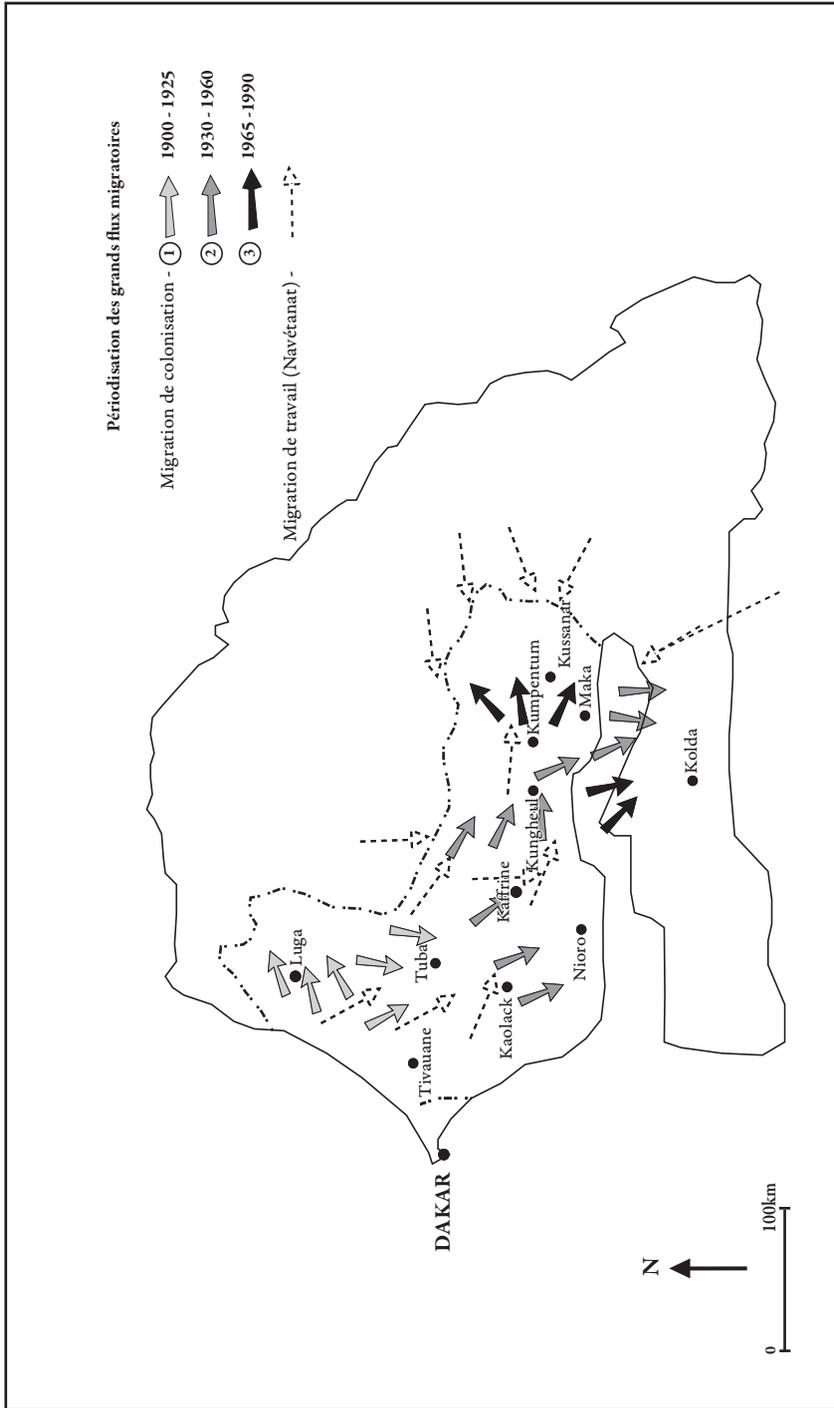
La zone soudanienne constitue le dernier front pionnier des pays sahélo-soudaniens et de la zone forestière. Jusqu'alors peu attirés par des sols trop difficiles à cultiver, du fait de l'enherbement, de la présence de la trypanosomiase et d'autres épidémies bovines, les agriculteurs et les éleveurs migrants s'étaient orientés vers la colonisation des espaces sahéliens résiduels. En l'absence de mécanisation des travaux agricoles ou d'organisation du travail par des groupes sociaux bien structurés, les forêts épaisses étaient difficilement pénétrables et défrichables.

Dans les années 1960, Paul Péliissier s'étonnait des faibles densités démographiques de la Haute-Casamance, en comparaison avec celles d'autres régions soudanaises comme le Sine Saloum, d'autant plus qu'elle bénéficiait d'un potentiel agro-pastoral beaucoup plus riche que ces dernières. Il suggérait que les conceptions propres aux Casamançais de l'organisation sociale et de l'occupation de l'espace par rapport aux populations du nord du pays étaient à l'origine de ces différences de densités démographiques (Péliissier P., 1966 : 22).

A cette époque, moins de 5% du territoire était cultivé, et ceci malgré les apports réguliers au cours des siècles de populations Peul originaires du Bundu, puis du

⁵Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal.

LA CIRCULATION MIGRATOIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER (FIGURE N° 13)



Source : J. FOUQUET 1951 - Etudes Sénégalaises n°8, DAT, 1968; Projet SEN / 77 / P04
 revue par : Mamady SIDIBÉ 2003 (figure 6 p. 65) ORSTOM - Dessin : T. SÈNE

Fuuta Jaloo et de Guinée portugaise, à la recherche de pâturages pour leur bétail ou fuyant les guerres religieuses ou coloniales. Possédant des taurins, les *ndama*, ils ont pu pratiquer l'élevage, mais dans des conditions sanitaires parfois difficiles, du fait des épizooties dans cette région pluvieuse. De plus, regroupés aux abords des marigots où ils cultivent du riz, les habitants du Fuladu ont délaissé les grands espaces forestiers des plateaux qui séparent les bassins hydrographiques de la Casamance et de la Gambie. Ils ne les fréquentent qu'en hivernage lors des transhumances. Ces espaces vides ont attiré la convoitise des agriculteurs du nord du pays en mal de terre.

L'inégale répartition de la population sur le territoire sénégalais, notamment entre le Nord-Ouest sahélien, relativement surpeuplé (en moyenne 50 hab./km²) et le Sud soudanien, à la population plus diffuse (en moyenne 20 hab./km²), et les sécheresses ont favorisé la descente plus au Sud de cultivateurs et d'éleveurs en manque de terre. Au Sénégal, les seuls espaces restés "vacants" sont les forêts classées, gérées par l'État par le biais du service des Eaux et forêts, et les quelques espaces boisés résiduels de la Haute-Casamance et du Sénégal oriental sous contrôle des Communautés rurales.

Ainsi, depuis le début des années 1980, le Fuladu (Haute-Casamance) est devenu la terre d'élection d'agriculteurs Wolof et d'agro-pasteurs Tukuler originaires du nord du Sénégal. Après avoir quitté le Bassin arachidier du Sine-Saloum, aux terres épuisées, pour les « Terres neuves » du Sénégal oriental, la nouvelle génération de colons se tourne maintenant vers les forêts méridionales et, notamment, vers une des plus grandes forêts classées de Haute-Casamance, celle de Pata. La colonisation de la forêt de Pata a pu s'effectuer car elle a été mise en œuvre sous l'égide de dignitaires des confréries Mouride et Tijan qui ont toujours profité des faveurs de l'État et de certains agents territoriaux. Elle a bénéficié du flou foncier, des ambiguïtés et des carences caractéristiques de la gestion des espaces forestiers classés.

5.1.3. Un contexte agricole et politique favorable à la colonisation de forêts organisée par les « marabouts de l'arachide⁷ »

La politique agricole de l'État apparaît en complète contradiction avec la politique forestière et pastorale. Avec la LDN promulguée au lendemain de l'Indépendance :

L'État a créé les conditions d'une plus grande expansion de l'agriculture. Cette loi abolit les droits fonciers traditionnels et définit trois critères essentiels pour l'accès à la terre : l'occupation de l'espace, son exploitation directe et sa mise en valeur. L'interprétation de ces dispositions fait que seules les activités agricoles peuvent effectivement donner droit à une

⁶D'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) du Sénégal, 1988.

⁷Selon Copans J., (1988), Les marabouts de l'arachide, L'Harmattan, 279 p.

attribution de terres, l'élevage n'étant pas perçu comme forme de mise en valeur du milieu (Touré O., 1997 : 21-22).

L'État a favorisé l'extension des cultures spéculatives, l'arachide et le coton, au détriment d'une politique efficace de développement de l'élevage. Les espaces pastoraux ont été peu à peu relégués vers les marges du pays devant l'avancée du front de l'arachide. Les agriculteurs ont tendance à pratiquer des systèmes de culture de plus en plus extensifs et à défricher de nouvelles terres pour pallier la baisse de la fertilité.

Par ailleurs, les autorités territoriales ont poussé les éleveurs à se sédentariser et à pratiquer l'agriculture, sans pour autant leur donner les moyens d'intensifier leurs systèmes d'élevage. Les systèmes de tenure foncière pastorale sont identifiés comme faisant obstacle au progrès, les populations mobiles étant plus difficiles à contrôler que les sédentaires. Dans le sud et l'est du pays, à partir des années 1990, la Sodefitec a mis en place une politique d'intensification de l'agriculture et de l'élevage grâce à une plus grande intégration de ces deux activités (étables fumières, culture attelée, fourrages à base de graines de coton...). Mais cette politique a enregistré des résultats limités.

La contradiction est également flagrante entre les politiques menées par les services de l'Agriculture et ceux des Eaux et forêts. A la fin des années 1980, ils dépendaient tous deux du même ministère. Mais aucune politique de mise en valeur et de régénération des « Terres neuves » n'a été entreprise par les services du ministère de l'Agriculture, ce qui explique la rapide dégradation des terres du Sénégal oriental. Un nouveau front pionnier s'est alors ouvert en Haute-Casamance, ceci dans un contexte de crise de l'arachide.

Les contradictions entre les politiques agricoles et forestières nationales se répercutent au niveau local. La Sodefitec a beaucoup investi dans la forêt de Pata pour vulgariser la culture du coton (par la distribution de semences, de machines et d'intrants et la commercialisation) malgré le caractère illégal des établissements. Elle est consciente que les populations Wolof sont très laborieuses et intéressées par les cultures spéculatives, d'autant plus que leur encadrement par une structure agricole para-étatique leur confère une reconnaissance administrative tacite. Les Eaux et forêts, une fois de plus mises devant le fait accompli, ne peuvent déloger les colons au risque de voir diminuer les superficies cultivées en coton dans la zone⁸.

⁸La culture extensive de l'arachide dont la production achetée par l'État et les différents services au niveau de la filière est passée, dans la région de Kolda, de 50.000 tonnes en 1996 à 150.000 tonnes en 1999, devenant ainsi la culture principale de cette région. L'arachide, à elle seule, représente en 1999 un montant cumulé de 12 milliards de francs, payés à ceux qui ont commercialisé leurs graines au niveau de la région, avec un pourcentage de 60 % pour l'arrondissement de Madina Yero Fula. Ces chiffres du directeur régional du Développement rural de Kolda, M. Ababacar Gaye, montrent qu'à côté des 2 milliards payés aux cotonniers, la culture de l'arachide est en train de gagner progressivement toute la région et celle-ci

Des sociétés d'approvisionnement en intrants et semences d'arachide ont suivi les migrants dans leurs pérégrinations vers le Sud. Ainsi, la Novasen, société privée de commercialisation de l'arachide de bouche, qui jusqu'alors n'était implantée que dans la région de Kaolack au nord de la Gambie, a installé un bureau à Kolda et vend des semences et des engrais à crédit à de nombreux colons de la forêt de Pata. La Sonacos, la société de distribution de semences d'arachide, ne peut plus assumer seule l'extraordinaire demande des grands producteurs⁹.

Cependant, la politique de la Sonacos risque d'attiser les conflits entre les autochtones et les colons du fait des faveurs qu'elle accorde à ces derniers. En effet, les colons Wolof, grands producteurs d'arachide, remboursent régulièrement les dettes qu'ils contractent, contrairement à la plupart des petits producteurs Peul. Un certain nombre d'exploitants Peul, n'ayant pas payé à temps leurs arriérés à la Sonacos, n'ont pas pu bénéficier de semences pour certaines campagnes.

Au Sénégal, les confréries musulmanes Mouride et Tijan coopèrent et interfèrent en permanence avec le pouvoir politique. Le grand khalife de Tuba a une capacité extraordinaire pour mobiliser la population. Le "contrat social" passé avec l'État, l'accès privilégié à la terre contre l'expansion agricole arachidière, demeure d'actualité, même si l'arachide n'est plus la première des sources de devises du pays. La colonisation des terres et la création de nouveaux villages font partie des stratégies d'expansion politique et religieuse des marabouts dans des zones faiblement peuplées. Elle répond aussi à la volonté de l'État :

d'assurer le contrôle de zones frontières contestées, ou d'établir dans une région troublée des groupes politiquement sûrs » (Sidibé M., 2003).

Après l'échec de l'opération de colonisation des « Terres neuves » qu'il avait mise en place dans les années 1970 pour désengorger le Bassin arachidier, l'État s'est reposé sur les dignitaires religieux pour organiser les fronts pionniers en Casamance et, plus particulièrement, dans la forêt classée de Pata. Il leur a donné carte blanche pour relancer la production de l'arachide. L'ancienne alliance entre l'État et les groupes maraboutiques a été réactivée. Le premier a fait appel à la capacité de mobilisation et à l'efficacité des techniques d'encadrement des seconds. L'exaltation du travail de la terre et le mysticisme religieux, caractéristiques de la doctrine Mouride, avaient déjà fait leur preuve dans la progression du Bassin arachidier au début du XX^{ème} siècle. Ils ont dynamisé les entreprises pionnières et favorisé l'expansion spatiale des Wolof de la confrérie (Pélissier P., 1966 : 323-4), dont la mobilité est une composante spécifique.

est en passe de devenir le nouveau Bassin arachidier du Sénégal (le Soleil, 30 novembre 2000).

⁹Sidibé M., rapport de mission, juillet 2000.

Fortement encadrés par des autorités religieuses qui prônent l'expansionnisme agricole, les colons Wolof ont suivi en masse leurs marabouts. Pour le *taalibe*, la richesse de ces derniers est d'abord une garantie de sécurité. Selon P. Péliissier, dans le milieu particulièrement dur où sont implantés les Mouride, les Sheikhs assurent une fonction sociale qu'aucune institution ne détiendrait. En plus d'un encadrement spirituel et para-administratif, ils offrent à leurs *taalibe* un sentiment de sécurité inestimable (Péliissier P., 1966 : 335). Ainsi l'affirme un fondateur de village :

Al Hajj Tijan Niass est mon marabout. C'est lui qui s'occupe de moi. Je me suis donné à lui et il doit donc régler mes problèmes. Si on n'a pas de maman quelque part, il faut se débrouiller autrement¹⁰.

Si les marabouts nordistes n'ont pas systématiquement organisé les mouvements de colonisation vers la Casamance, il n'en demeure pas moins qu'ils ont apporté un soutien politique à leurs *taalibe* désireux de conquérir de nouveaux espaces.

En effet, suite au tollé qu'avait provoqué l'attribution en 1991 au khalife général des Mouride d'une parcelle de 45 000 hectares dans la forêt classée de Mbege, le gouvernement sénégalais pouvait difficilement continuer à déclasser ses dernières forêts pour canaliser la pression pionnière des cultivateurs à l'étroit sur les terres du Bassin arachidier. Le contexte politique international était alors favorable à la protection des forêts et le Sénégal recevait de larges subsides des bailleurs de fonds pour des projets de reforestation. Le cas de Mbege a causé d'immenses problèmes aux pasteurs de la zone : 6 000 d'entre eux ont été contraints à se déplacer avec leur cheptel, soit près de 100 000 têtes de bovins (Freudenberger, 1991 :13), suite à l'installation de milliers de *taalibe* dans cette forêt classée. Par un appel à la radio, le grand khalife des Mouride a demandé à tous ceux qui se réclament de la confrérie d'aider à transformer la forêt en un « immense champ » d'arachide. En l'espace de quelques jours, les *taalibe* ont réussi à défricher plus de la moitié des 45.000 hectares. Ces défrichements ont été suivis par la délimitation de quinze *daara* destinées à accueillir les *taalibe* cultivateurs.

La rapidité avec laquelle les migrants ont réussi à s'installer dans cette forêt montre la force de coercition et la capacité de mobilisation des *taalibe* par les marabouts dans la région centrale et septentrionale du Sénégal¹¹. Les relations entre eux sont telles que :

¹⁰Al Hajj Ahmed Tuure, fondateur de Madina Pasi, novembre 1995, entretien Fanchette S.

¹¹Pour plus d'information sur les rapports entre les *taalibe* et leurs marabouts voir Copans J., (1988), Les marabouts de l'arachide, L'Harmattan, 279 p. et Coulon Ch., (1981), Le marabout et le prince (islam et pouvoir au Sénégal), Paris, Ed. Pédone.

Le marabout se pose toujours en intermédiaire entre le système politique central et ses taalibe. En sens inverse, le taalibe ne saurait sans déchoir aux yeux du marabout, court-circuiter celui-ci lorsqu'il vote ou qu'il entre en rapport avec les autorités centrales. Le rôle d'intermédiaire et de courtier politique qu'exercent les marabouts est donc capital (Coulon Ch., 1981 : 14).

Les relations que les disciples entretiennent avec leur marabout sont à l'origine de la différence de comportement entre les deux confréries Tijan et Mouride.

Un Tijan peut être marabout quand il le veut, à condition qu'il trouve un supérieur qui lui donne le "wird", (un instant consacré à Dieu en plus des prières obligatoires et une formule récitée à cet instant). Chez les Mouride, c'est la généalogie qui détermine le statut de marabout. Seul le khalife général est habilité à octroyer ce titre. Le nombre d'élus est plus restreint, ce qui leur confère un plus grand pouvoir sur leurs disciples que n'en ont leurs équivalents Tijan. Il en résulte une implantation spatiale des confréries un mode de territorialisation différent. Un marabout Mouride a plus de possibilités d'envoyer massivement des colons dans les terres nouvelles qu'un marabout Tijan dont les taalibe sont toujours plus indépendants. De même, le travail est plus sanctifié chez les Mouride qui lui attribuent un sens religieux. Cette composante de la relation marabout-disciple explique leur plus grand dynamisme dans la conquête du Bassin arachidier alors qu'ils sont moins nombreux que les Tijan. Dans la forêt de Pata, on remarque que les villages Mouride ont été occupés en une vague migratoire principale, comme c'est le cas de Tuba Tiken, organisée par le marabout fondateur ou le marabout du *taalibe* fondateur, alors que les établissements d'obédience Tijan l'ont été en plusieurs étapes.

L'autorité du marabout sur ses *taalibe* repose de plus en plus sur les services qu'il peut leur rendre par ses interventions auprès de l'administration, grâce à ses relations d'influence (Coulon Ch., 1981: 113). Dans un tel contexte politico-religieux, on peut imaginer l'importance de la corruption et des passe-droits dans le processus de la colonisation massive de la forêt de Pata.

5.2 Des modes d'occupation du territoire antagonistes : une colonisation conflictuelle¹²

La forêt de Pata, la plus étendue de Haute-Casamance avec ses 73 000 hectares, représente 14% du domaine classé de la région de Kolda. En 1950, elle fut classée par une administration coloniale soucieuse de préserver les grandes forêts du Sénégal de la houe des agriculteurs.

Moyenne et Haute-Casamance sont ... un domaine d'élection de la forêt classée. Seul le Ferlo offrait au Sénégal des possibilités comparables de mise en réserve d'aussi vastes étendues de terres vacantes... Le service des Eaux et forêts a pu classer plus de 75 000 hectares en Moyenne-Casamance et quelque 265 000 hectares en Haute Casamance" (Pélissier P., 1966 : 503) (figure 14).

La forêt de Pata était occupée jusque dans les années 1970 par quelques villages Peul Fulakunda. Vestiges d'anciens villages, les *tumbun*, vidés de leur population à l'époque de Muusa Moolo, ont été ensuite repeuplés par des Peul bien avant le classement de la forêt. La population de Yaoundar FulBe, Bayungu, Sincan Tunturu et Kohel s'adonnait alors à l'élevage bovin et à une petite agriculture de subsistance. Autour de la forêt, il subsiste d'anciens villages Peul comme Tugude Kokole, Sobulde, Sinianding, Saare Horoy, Faratuncune, Saare Tommani, Jifing, Kajali, Jalaba Jeri, Jalaba Tumane, Jaba, Missira Modi Yuri, Boodel, Saare Yero ToroDo, Dar al Salam et Bundu Sambu (figure 15). En hivernage, les grands troupeaux de ces villages transhumaient dans la forêt, attirés par les nombreuses mares et les pâturages abondants. D'une grande biodiversité, cette savane arborée recelait de nombreuses essences que les populations utilisaient à des fins alimentaires, médicales ou religieuses, avec plus de 118 espèces de faune et de flore recensées (*le Soleil*, 11 octobre 2000).

La forêt de Pata fait actuellement l'objet d'un pillage de la part de charbonniers clandestins ou de coupeurs de bois originaires de la Gambie voisine. Dans ce pays, les quelques forêts résiduelles sont très protégées par les autorités, contrairement aux forêts sénégalaises. Les chefs de village sénégalais de la frontière sont souvent les *jatigi*, les hôtes, de ces exploitants clandestins¹³.

Les forêts classées de la région ne font pas toutes l'objet d'une occupation humaine aussi dense. Dans la forêt classée de Gimara, située à l'est de Pata dans l'arrondissement de Madina Yero Fula, on ne recensait en 1995 que sept villages

¹²Pour plus de détail, voir Sidibé M., 2005.

¹³Babakar Kebe, sous-préfet de l'arrondissement de Madina Yero Fula, août 1995, entretien Fanchette S.

illégaux, presque tous peuplés par des Peul Fulakunda¹⁴. Le couvert végétal y est beaucoup plus dense et le site moins accessible par la route que la forêt de Pata. Le relevé des procès-verbaux, dressés par les agents des Eaux et forêts de 1988 à 1998, montre que la plupart des personnes incriminées sont des agro-éleveurs Peul Fulakunda qui cherchent à créer des hameaux de culture en hivernage et à faire pâturer leurs troupeaux¹⁵.

Depuis 1977, date de la fondation du premier village pionnier de Madina Mandakh, la forêt de Pata a commencé à être occupée par des agriculteurs, d'origine Wolof pour la plupart, et des éleveurs Tukuler issus aussi du nord du pays ou de Gambie. Puis, d'autres colons à la recherche de terres fertiles et de pâturages sont venus les rejoindre. A partir de la grande sécheresse de 1984, le rythme des occupations s'est accéléré. Dix ans plus tard, on comptait environ 40 villages illégaux regroupant plusieurs dizaines de milliers de colons qui ont défriché plus de la moitié de la superficie arborée (figure 15 et Sidibé M. 2003 : 103).

Les modes d'occupation de l'espace des trois types d'occupants (les agriculteurs et les éleveurs sédentaires, d'une part, et les pasteurs itinérants, d'autre part) sont antagonistes. Dans un contexte de pression foncière et d'absence de gestion concertée de cet espace, ils ne font qu'accentuer les conflits. D'après M. Sidibé, les villages de la forêt sont composés pour 67% de Wolof, 24 % de Tukuler, 5 % de Serer (Sidibé M., 2005 : 120), et les migrants appartiennent pour 65,5 % à la confrérie Tijan, pour 25,9% à la confrérie Mouride et pour 8,3 % à celle des Niassen (Sidibé M., 2003). Cependant, certains villages, concentrés principalement dans le nord de la forêt, sont exclusivement d'obédience Mouride, tandis que d'autres, plutôt dispersés dans le reste de la forêt, appartiennent uniquement à la confrérie Tijan.

5.2.1. Le poids démographique des implantations Wolof : une stratégie politique

Les populations Wolof se regroupent en de gros villages bien structurés : 50, 60, 70, voire 170 familles comme c'est le cas pour Madina Mandakh, le village-mère de la forêt qui compte plus de 2000 habitants. Généralement fondés en plusieurs

¹⁴ Sincan Gallo Kande, Sincan Ibrahim Kande, Saaré Ndiobo, Hiricoye, Saare Diogdu, Sincan Fili, Sincan Jarga, selon Bubakar Jaw, Pata, août 1995, entretien Fanchette S.

¹⁵ Six procès-verbaux ont été dressés par les agents des Eaux et forêts en 1990 à des exploitants Peul Fulakunda originaires de villages des environs pour avoir défriché illégalement la forêt classée de Gimara. Les personnes incriminées affirment avoir reçu l'autorisation de certains conseillers ruraux de la Communauté rurale de Ndorna ou du président de l'arrondissement de Madina Yero Fula pour défricher entre 2 hectares et 10 hectares destinés à la création de hameaux de culture. Aucun colon originaire du Bassin arachidier n'a été recensé (selon enquêtes effectuées au siège des Eaux et forêts de Kolda, juin 1998, Fanchette S.).

étapes à partir d'un noyau dur (à l'exception de villages Mouride tels Tuba Tieken), les villages ont regroupé des colons alliés sur le plan religieux ou familial. Bien accueillis par les chefs de village, notamment s'ils sont recommandés par les autorités religieuses ou politiques, ils renforcent leur prestige et leur emprise foncière. A l'origine de la fondation de nombreux villages ou *daara* dans le Bassin arachidier, les marabouts ou Sheikhs bénéficient d'une large influence auprès des populations de leurs régions. Ils font partie de lignées de marabouts fondateurs ayant créés des villages dans tout le Bassin arachidier.

Fondation de Tuba Tieken

Le grand-père d'al Hajj Bubakar Seck, le fondateur de Tuba Tieken, avait rencontré Amadu Bamba, le fondateur du mouridisme, à Jurbel en 1909. C'était un disciple d'al Hajj Basse en Gambie. Une fois obtenu son statut de Sheikh, il est retourné dans son village de Keur Moali en Gambie. De là, il est parti avec de nombreux parents pour fonder des villages dans le Bassin arachidier : Daaru K., Taïba, Kufa, Daaru Puule, Yedulaye Mouride (arrondissement de Koungheul), Padaf (arrondissement de Madina Sabakh) et Daaru Salam (arrondissement de Birkalane) où il est décédé en 1938. Les colons venaient nombreux et il devait toujours fonder de nouveaux villages. A sa mort, ses disciples sont partis fonder leur propre établissement¹⁶.

Pour fonder un village dans la forêt de Pata, le marabout de Tuba Tieken a bénéficié d'appuis aux plus hauts niveaux de la confrérie Mouride à laquelle il appartient. Son propre marabout, al Hajj Bassiru Seck, installé à Tuba Salum en plein cœur du Bassin arachidier, s'est personnellement impliqué et son intervention a été décisive. A l'instar des premiers sheikhs Mouride, al hajj Bubakar Seck a suivi les préceptes de la confrérie, à savoir que tout bon marabout doit aspirer à créer son village pour y former ses *taalibe* et les aider ensuite à s'implanter ailleurs (Sidibé M. 2003).

Fondation de Madina Mandakh¹⁷.

Les origines du fondateur

Le fondateur, le marabout Tijan al Hajj Baba Kebe, est né dans les années 1920. Sa famille est originaire de Nger (département de Kaffrine dans le Bassin arachidier) depuis plusieurs générations. Il fait partie des *taalibe* du khalif général des Tijan. Son père était un riche notable qui possédait un grand troupeau de bovins. Très tôt, al Hajj Baba Kebe commence à enseigner le Coran dans sa région. De 1953 à 1977, il dirige plusieurs *daara*, puis il est imam de la mosquée de Nger pendant onze ans. Il possède dans son village natal 100 hectares de terres qu'il a défrichés grâce à ses

¹⁶Al Hajj Bubakar Kebe, Tuba Tieken, novembre 1995, entretien Cheikh Gueye.

¹⁷ Selon entretiens effectués par Fanchette Sylvie en novembre 1995 auprès de Tijan al Hajj Baba Kebe.

nombreux *taalibe*.

En raison de la baisse de la fertilité des terres, il décide alors de migrer avec de nombreux villageois et *taalibe* pour ouvrir un nouveau front pionnier dans la forêt de Pata. Une partie de sa famille est restée à Nger et vit de ses terres que des *surga* cultivent.

L'installation dans la forêt

En 1977, al Hajj Baba Kebe part avec trois de ses *taalibe* et son neveu maternel, Sader Sarr. Il obtient du sous-préfet de Gnande des lettres de recommandation pour son homologue de l'arrondissement de Madina Yero Fula, le gouverneur de Kolda et les responsables des Eaux et forêts.

Dans un premier temps, il est hébergé dans le village de Hamdallaye Mamadu, situé à proximité de la forêt. Il se met en relation avec des Peul Firdu de la zone pour qu'ils l'aident à trouver un lieu propice pour s'installer, creuser des puits, défricher des champs et, surtout, le mettre en « contact » avec les « divinités » locales. Il rend visite tout d'abord à l'autorité religieuse de la zone, Ceerno Muhamadu Jallo, le marabout de Sobulde, premier foyer islamique Peul dans le Fuladu, localisé à la lisière méridionale de la forêt de Pata. Celui-ci le présente aux élus de la Communauté rurale de Ndorna qui intercéderont en sa faveur auprès du sous-préfet de l'arrondissement de Madina Yero Fula¹⁸.

Ils érigeront la mosquée en premier, à la limite de la forêt classée. Une partie du village et des champs appartiennent au domaine classé car à l'ouest les sols étaient trop latéritiques. La même année, treize autres chefs de famille originaires de Gambie les rejoignent.

Le peuplement du village

Une fois la "reconnaissance administrative" du village obtenue, al Hajj Baba Kebe retourne pendant trois ans à Nger avec son neveu Sader qu'il marie à sa fille. En leur absence, un de ses *taalibe*, Bala Gueye, faisait office de chef de village. Les deux autres *taalibe* venus avec lui en 1977, Amadu Sow et Mangor Gueye, se sont installés au bord du *pench*, la place la plus stratégique du village, pour marquer la prédominance politique des premiers arrivants. Les enfants du marabout étaient encore trop jeunes pour venir à Pata. Ce n'est qu'en 1993 que deux de ses fils l'y rejoignent.

Le marabout était très riche. En son absence, il donna du matériel agricole, des chevaux, des semences et des vivres aux nouveaux colons. Sa renommée attira beaucoup de monde. Il emmena même 25 personnes à la Mecque¹⁹. Dans un contexte foncier peu sécurisant, les colons se sont rapprochés des villages dont le fondateur pouvait les protéger face aux autorités territoriales.

¹⁸ Ceerno Muhamadu Jallo, Sobulde, octobre 1995, entretien Fanchette S.

¹⁹ El hajj Baba Kebe, fondateur de Madina Mandakh, novembre 1995, entretien Fanchette S.

Lorsque al Hajj Baba Kebe est retourné à Madina Mandakh, trois ans plus tard, le village comptait 25 concessions. Quinze familles étaient originaires de Nger, les autres étaient venus de Gambie avec l'imam al Hajj Sise. Celui-ci s'était installé à l'emplacement où le fondateur doit normalement construire sa concession, au bord du *pench*. Il a refusé qu'al Hajj Baba Kebe occupe cette place. Même le propre fils de ce dernier a dû s'installer à l'écart. Des féticheurs lui avaient dit que l'emplacement au bord du *pench* n'était pas bon pour lui. Les agents de l'administration territoriale, venus pour lotir le village, ont proposé que le marabout s'installe derrière la mosquée, mais les habitants de cette zone ont refusé de laisser leur place.

A partir de 1985, de nombreuses familles ont afflué à Madina Mandakh, poussées par la sécheresse qui sévissait dans le Sahel et tout particulièrement dans le Bassin arachidier. Certains colons sont venus seuls, tandis que d'autres ont été pris en charge par le marabout. Les nouveaux venus ont été installés dans les zones non loties et dans des champs d'autres villageois. L'habitat primait sur le champ.

Madina Mandakh est le plus grand village de la forêt et le plus hétérogène : des familles Peul et Tukuler côtoient des familles Wolof d'obédience Mouride ou Tijan. Au début des années 1990, on comptait 240 concessions et 176 chefs de familles. Dans ce village, où notables religieux puissants et riches producteurs d'arachide se côtoient et se disputent le pouvoir et les terres, les risques de conflits sociaux et de remise en cause du pouvoir du fondateur sont élevés. Des marabouts ont fondé des *daara* et ont de nombreux *taalibe* qui travaillent pour eux. Certains habitants sont plus riches en terres et en bétail que le fondateur.

Les relations inter-villageoises

En tant que localité mère et grâce à l'influence de son fondateur, Madina Mandakh a accueilli la plupart des premiers occupants des villages de la forêt de Pata, qu'ils soient Wolof ou Tukuler. Il a favorisé leur implantation dans cette forêt hostile car, selon le fondateur, « *il vaut mieux avoir des voisins que de ne pas en avoir* ».

Le fondateur de Tuba Tiekén, al Hajj Bubakar Kebe, plus grand village Mouride de la forêt, avait des parents installés à Madina Mandakh. Sept ans après la fondation de ce dernier, il a demandé l'hospitalité à al Hajj Baba Kebe pour pouvoir prospecter dans la forêt à la recherche d'un emplacement pour son village. Les habitants de Madina Mandakh avaient alors déjà défriché tout le côté oriental de leur finage (en direction de l'actuel village de Tuba Tiekén).

Madina Mandakh est entouré de nombreux villages, en partie peuplés par des éleveurs Tukuler, avec lesquels il s'est entendu pour laisser des passages pour le bétail. Il n'y a aucune limite bien définie entre les terroirs.

Le rythme d'installation des colons dans les villages de la forêt varie selon les

possibilités d'accès aux villages, le pouvoir du marabout fondateur, et la conjoncture politique.

Contrairement à la plupart des villages peuplés progressivement, la création de Tuba Tieken a été organisée lors du grand pèlerinage de Tuba, la ville sainte des Mouride, sous l'égide d'al Hajj Basiru. Celui-ci a envoyé dans la forêt de Pata une cinquantaine de familles avec son disciple, al Hajj Bubakar Seck. Ces colons, pour la plupart sans ressources, ont pu bénéficier de l'appui d'al Hajj Basiru pour s'installer et subvenir à leurs besoins jusqu'à la première récolte.

En 1995, certains villages ont vu leur population doubler, les autorités locales semblant davantage favorables à leur venue, après des années d'incertitude.

La stratégie des colons Mouride a été de consolider les bases de leurs implantations pour mieux contrôler l'espace. Ils ont attendu que les villages, tels Daarou Salam et Daarou Pakathiar, soient entièrement peuplés avant de fonder de nouvelles implantations. Daarou Khudoss fut créé par le fondateur de Daarou Salam dix ans après. En revanche, Tuba Tieken avait été dès le départ massivement investi (Sidibé M., 2003). Pour attirer de nombreux colons et accroître leur emprise spatiale par le défrichage de la forêt, les fondateurs les plus dynamiques ont facilité leur installation. Certains ont pris en charge les familles démunies lors de la première année de résidence, en mettant à leur disposition semences, matériel et céréales, en échange de services en travail ou de leur fidélité (voir encadré sur Madina Mandakh). Ils ont contribué partiellement à la réalisation d'équipements collectifs dans les villages, tels les puits ou les mosquées. Ces dignitaires étaient conscients qu'il fallait défricher rapidement la partie orientale de la forêt, avant que les éleveurs des quelques établissements Peul existants ne commencent à montrer leur mécontentement (Sidibé M., 2003).

D'autres marabouts fondateurs ont joué de leur influence et de leur aura religieuse pour attirer les colons désireux de placer leurs enfants dans leurs *daara*.

Si la plupart des villages Wolof regroupent au moins une trentaine de familles, certains ont été dépeuplés après le départ du marabout fondateur, les colons ne se sentant pas protégés en son absence dans ce milieu hostile et inconnu.

Ainsi, Santhie Sheikh Niass n'est composé que de trois concessions, alors qu'à sa fondation on comptait plus d'une dizaine de familles. Quand son fondateur, Sheikh Tijan, fils d'un grand marabout Niassen de Kaolack, al Hajj Umar Niass, est parti aux États-Unis trois ans après la création du village, presque toutes les familles sont rentrées dans leur village d'origine, dans la région du Saloum, car elles n'avaient plus les moyens de vivre et de cultiver. Seul un chasseur, du nom d'Aliu Kamara, y est resté. Puis, deux *taalibe* du père de Sheikh Tijan sont revenus prendre la chefferie et

maintenir le village en l'état jusqu'au retour de celui-ci²⁰.

Même dans les plus grands établissements, comme Madina Dinguiraye, certaines familles, en l'absence d'aide, se sont découragées et sont reparties d'où elles venaient car elles n'arrivaient pas à cultiver suffisamment. « *Leur chance était terminée. Les gens rêvaient et pensaient qu'ils pourraient avoir beaucoup de choses ici* »²¹.

Les terroirs Wolof s'étendent sur des espaces de plus de 1000 hectares, taille bien supérieure à ceux des agro-éleveurs Peul ou Tukuler. Ils s'élargissent au rythme de l'arrivée de nouveaux cultivateurs et des défrichements intempestifs effectués par les colons les plus dynamiques. Les grands exploitants de la zone sont en général des marabouts qui cherchent avant tout à se tailler des domaines qu'ils feront cultiver par leurs *taalibe* leurs fils ou leurs *navetane*. Chaque année, ils défrichent de nouvelles parcelles afin d'augmenter leur production d'arachide, source de leur pouvoir économique et politique, et pour pallier la baisse de fertilité des champs, épuisés par la monoculture de l'arachide. Selon M. Sidibé (2003), les colons cherchent à défricher le maximum de terre les trois premières années de leur installation, soit en moyenne 59,2 % de leurs champs. Ils cherchent davantage à marquer l'espace par des « attrapes », plutôt qu'à mettre en valeur les terres.

5.2.2. *La différenciation sociale des migrants*

La taille des exploitations dépend du statut des colons, de la taille de leurs familles, du nombre de *taalibe* ou de *navetane* qu'ils peuvent embaucher, et de leur capacité à investir dans le matériel agricole et le bétail de traction. Souvent ces capitaux proviennent des revenus du trafic commercial avec la Gambie et de l'élevage. Dans la forêt de Pata, comme dans d'autres régions du Sénégal :

La véritable source de richesse n'est pas la possession du sol mais la disposition d'une main-d'œuvre nombreuse, la souplesse de l'appropriation du sol garantissant un ajustement incessant de la répartition de la terre à la capacité de travail de chaque groupe familial. Les riches en brousse sont les chefs de famille ayant de nombreux travailleurs (Pélissier P., 1966 : 133).

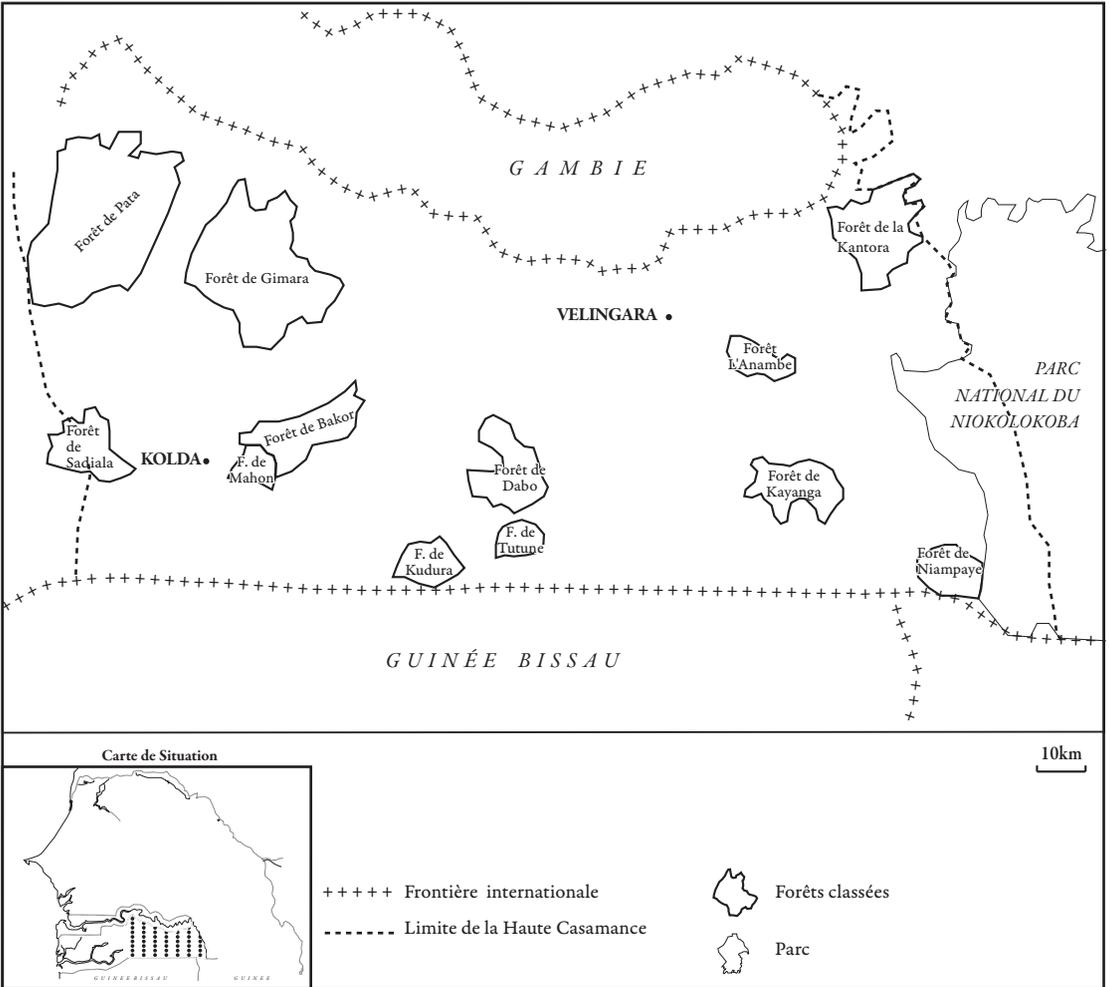
Comme dans la zone des « Terres neuves » du Sénégal oriental, les marabouts embauchent des *surga*, ouvriers agricoles²², afin de s'assurer rapidement un contrôle foncier sur une surface importante, en prévision de l'installation d'autres parents du Sine et du Saloum (Trincas, 1979 : 29). Les marabouts fondateurs et les *borom*

²⁰Ibrahima Coy, marabout de Sincu Sheikh Tijan Niass, août 1995, entretien Fanchette S.

²¹Al Hajj Mamadu Sise, chef de village et marabout de Madina Dinguiraye, août 1995, entretien Fanchette S.

²²M. Sidibé a estimé qu'en 1999 on comptait environ 1500 travailleurs saisonniers dans la forêt classée.

LES FORÊTS CLASSÉES DE HAUTE-CASAMANCE (FIGURE N°14)



barke, maîtres des bénédictions financièrement aisés, gèrent généralement des exploitations de 40 à 50 hectares, car ils disposent d'une main-d'œuvre nombreuse et corvéable²³ et tirent parti de leur statut pour avoir accès aux meilleures terres.

Les revenus des chefs de villages et des *borom barke* sont de loin les plus élevés ; ils sont en rapport avec les grandes superficies ainsi que les moyens substantiels dont ils disposent (certains parviennent à récolter plus de 30 tonnes d'arachide). Avec les bénéfiques tirés de l'arachide, la situation économique des chefs de villages et des *borom barke* a considérablement changé en quelques années. Mais ils ne sont pas les seuls à avoir bénéficié de la rente arachidière. En effet, certains migrants qui étaient venus sans moyens ont également accumulé de grosses fortunes. Les exploitants en situation moyenne, en général les parents directs du fondateur du village, cultivent entre 10 et 20 hectares, tandis que les autres, souvent assez jeunes, n'ont pas d'enfants en âge de travailler pour les aider, et leur capacité à cultiver ne dépasse pas 5 hectares. Quelques petits marabouts ont pu s'installer avec leurs *taalibe* dans les villages Wolof tout en se soumettant au pouvoir du chef. Dans les grands villages, des cultivateurs non apparentés au marabout-fondateur, mais possédant des capitaux, des machines et parfois du bétail, se sont mis à défricher de grandes superficies et concurrencent parfois le chef de village dans la course à la terre, remettant parfois même son pouvoir en cause.

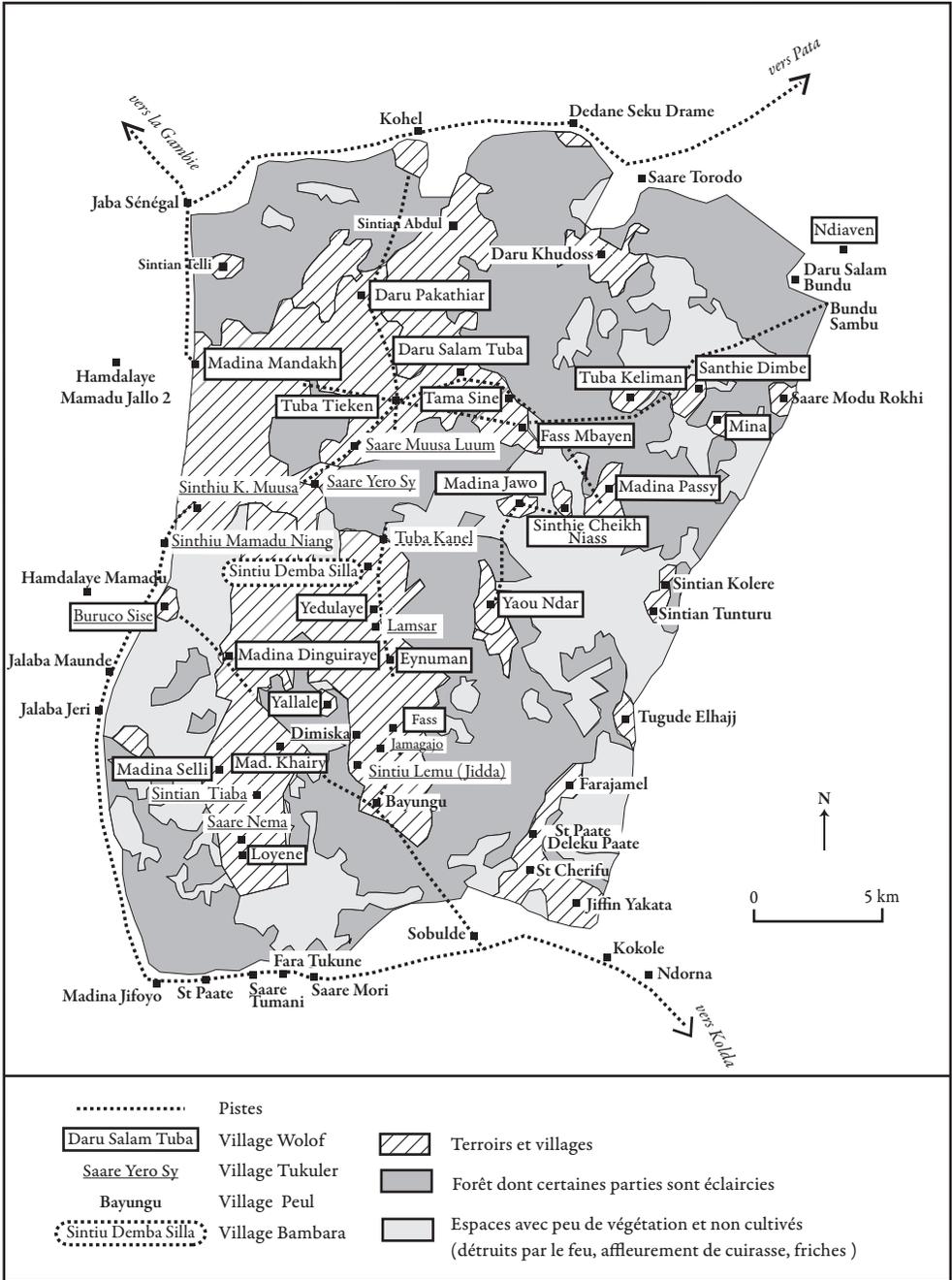
En dehors des petits colons, les principaux bénéficiaires de l'exploitation de cette forêt sont les chefs de village et les grands agriculteurs, parfois anciens commerçants, qui mettent à profit leur statut, leurs capitaux et leurs relations politico-religieuses pour produire des dizaines de tonnes d'arachide par an. Ces richesses sont investies dans les circuits commerciaux, pour la plupart frauduleux avec la Gambie toute proche, dans l'élevage ou sont tout simplement rapatriés vers les régions d'origine.

5.2.3. *Un maillage du territoire pour un meilleur contrôle de l'espace*

Les fondateurs de villages Wolof, issus des mêmes zones de départ, de la même confrérie ou disciples d'un même marabout, ont regroupé leurs villages dans la même zone et entretiennent des relations sociales et religieuses assez intenses pour assurer un meilleur contrôle de l'espace. Les populations aident les nouveaux venus à s'installer, les logent lors de la première saison et créent des réseaux d'entraide entre villages de la forêt et de l'extérieur. Ceci leur permet d'avoir un poids démographique conséquent face aux autorités et aux autochtones et, surtout, de

²³ Le marabout fondateur de Madina Dinguiraye s'est taillé un domaine de 35 hectares. Il avait 17 personnes qui travaillaient pour lui (navetane, enfants et neveux) au moment de la fondation du village (al Hajj Mamadu Sise, août 1995, entretien Fanchette S.). Celui de Tuba Tieken possède trois champs : un de 15 hectares qu'il cultive avec ses surga, un autre de 35 hectares, exploité de façon collective, et un troisième de 11 hectares. Chaque femme possède 1,5 hectare qu'elle cultive en arachide (al Hajj Bubakar Kebe, novembre 1995, entretien Fanchette S.).

OCCUPATION DE L'ESPACE DANS LA FORÊT DE PATA EN 1998 (FIGURE N° 15)



Sources : Interprétation de l'image SPOT du 24 février 1996 par S. Fanchette et R. Chaume (Orstom Montpellier) réactualisée en 1998

Enquêtes : S. Fanchette M. Sidibé Dessin : T. Sène Orstom, Dakar

limiter les conflits fonciers inter-villageois. Même entre les établissements Wolof, la concurrence pour la terre est rude. Plusieurs villages ont été fondés par les *taalibe* d'un même marabout important et gardent des relations sociales assez poussées.

Al Hajj Umar Niass de Kaolack a été à l'origine indirecte de la fondation de plusieurs villages : Sincu Sheikh Niass, par son fils Sheikh Tijan, Madina Mandakh, par son disciple devenu marabout, Baba Kebe. De même, Madina Pasi et Madina Jaw ont tous deux été fondés par ses disciples. Des *taalibe* de ce marabout vivent dans d'autres établissements de la forêt sans les avoir fondés. Ils se rencontrent chaque année à l'occasion du *gaamu* de Kaolack²⁴. Certains fondateurs de villages ont aussi des relations de parenté : tel est le cas du marabout de Daaru Salam, qui est allié à son homologue de Tuba Tieken, lequel est apparenté au fondateur de Madina Mandakh.

Les villages Mouride occupent un espace continu au nord de la forêt. Quatre nouveaux sites ont été créés dans les années 1990 (figure 15) dans cet espace septentrional suffisamment grand pour permettre l'installation d'autres établissements. Les migrants, venus au cours des années pour s'implanter dans les villages de la première génération, ont été redirigés vers les villages de la deuxième génération (Daaru Khudoss, Tuba Keliman, Santhie Dimb ou Mina) (figure 15). Cependant, à la fin des années 1990, ces derniers sont encore de faible taille : le contexte politique a changé, les autochtones ont manifesté de plus en plus leur opposition à l'occupation de la forêt, surtout dans la Communauté rurale de Pata où, contrairement à celle de Ndorna, la tolérance des Peul est nettement moindre face à l'arrivée des migrants²⁵.

Comme l'a bien démontré M. Sidibé dans sa thèse (2003), la construction de « l'espace Tijan » répond à une autre logique. Les Tijan n'ont pas misé sur une bonne assise démographique dès le départ, mais sur une démultiplication des villages pour occuper l'espace. De nouveaux villages ont été créés au fil des années, alors que ceux qui existaient déjà n'avaient pas encore absorbé beaucoup de migrants. D'ailleurs, à l'exception de Madina Mandakh, le peuplement de tous les autres établissements de cette confrérie s'est fait progressivement. Ils représentent 73 % des villages de la forêt et sont répartis sur l'ensemble de la forêt, à l'exception de la partie septentrionale.

Certains établissements de taille importante comme Madina Mandakh, Tuba

²⁴Ibrahima Coy, marabout, Sincu Sheikh Tijan Niass, août 1995, entretien Fanchette S.

²⁵Dans celle de Ndorna, en revanche, le président a largement aidé à l'installation des migrants. Le chef de village de Fass Mbayen n'a pas pu obtenir l'autorisation de s'installer dans la partie de la forêt rattachée à la communauté rurale de Pata. Un an plus tard, il a réussi à créer son village mais dans la partie de la forêt qui se trouve à Ndorna (Sidibé, M., 2003).

Tieken ou Madina Dinguiraye, sont devenus de véritables têtes de pont pour la création de nouvelles localités satellites. Le marabout fondateur de Madina Mandakh a été le *jatigui* de 38 fondateurs de villages²⁶, Wolof ou Tukuler, passés chez lui pour prospecter dans la forêt.

En 1995, le chef de village de Madina Dinguiraye, conseiller rural de surcroît, a favorisé l'installation d'un marabout influent, Ceerno Mamadu Ba, au sud de son village, à l'emplacement des terres que son frère défunt avait défrichées²⁷. Ce hameau de trois concessions en 1995 en compte 37 en 1998 et, fort de son pouvoir, ce même marabout a ensuite créé trois autres sites pour ses disciples dans les environs, comme Loyen fondé en 1998.

Ce processus de " satellisation " des implantations maraboutiques dans la forêt classée a pour but de contrôler des portions de territoire que l'on peuple avec des parents ou des affiliés et d'anticiper la dégradation des sols. Ainsi, depuis le début des années 1990, les nouvelles implantations sont surtout le fait de chefs de villages de la première génération, dont les champs sont en voie d'épuisement. Ils laissent la chefferie à un fils ou un disciple pour aller conquérir de nouveaux espaces à défricher dans les environs, qu'ils peupleront ensuite avec des familles issues de leur village d'origine.

Daaru Khudoss est ainsi une émanation de Daaru Salam, dont le terroir saturé et les terres déjà épuisées ne pouvaient plus suffire à une population croissante. Al Hajj Tijan Seck, son fondateur, a défriché la forêt un peu plus au Nord, où les terres sont plus fertiles, et a construit un nouveau village. Il a confié la chefferie à son fils. En octobre 1997, Daaru Khudoss comptait 11 familles, pour la plupart originaires des Paos Koto, sa Communauté rurale d'origine dans le Sine-Saloum²⁸.

5.2.4. Des pratiques agricoles expéditives

Pour les colons-cultivateurs, tout espace non cultivé est par définition destiné à être défriché. La terre est à celui qui la met en valeur, selon le droit foncier musulman. Celui qui l'a défrichée possède le « droit de hache », donc d'usufruit, et jusqu'à ce qu'il abandonne sa parcelle, il en est l'unique détenteur. Le contexte d'illégalité foncière dans lequel vivent les colons de la forêt de Pata a engendré une course à la terre que seuls les Wolof ont les moyens de gagner. Pour pallier la baisse de fertilité des champs, les grands cultivateurs préfèrent défricher de nouvelles parcelles plutôt que de pratiquer des jachères longues et risquer de se les voir emprunter. Occuper le maximum de terre est leur credo, même s'ils ne peuvent pas les mettre en valeur :

²⁶Al Hajj Baba Kebe, fondateur de Madina Mandakh, novembre 1995, entretien Fanchette S.

²⁷Babakar Kebe, sous-préfet de Madina Yero Fula, août 1995, entretien Fanchette S.

²⁸Al Hajj Yussupha Seck, fondateur de Daaru Salam et de Daaru Khudoss, octobre 1997, entretien Fanchette S.

*Nous autres, agriculteurs, partout où l'agriculture est possible et la terre disponible, nous irons là-bas, même jusqu'aux portes de la Guinée-Bissau*²⁹.

Au début de l'hivernage, en période de soudure, ils embauchent des travailleurs saisonniers Peul Fuuta à bas prix (4 000 francs CFA par jour, contre 6 000 en octobre)³⁰ pour défricher de grandes superficies. Ils défrichent sommairement de nouvelles parcelles sur lesquelles ils abattent quelques arbres pour marquer leurs territoires. Ils se constituent ainsi des réserves foncières, que l'on appelle "attrapes", pour anticiper la venue d'éventuels parents ou la baisse de fertilité à venir de leurs champs. Personne n'a le droit de les cultiver car ils font alors valoir leur « droit de hache » le temps d'une saison. De cette manière, les chefs de villages de Madina Ndiao ou de Daaru Khudoss contrôlent près du quart des terres de leurs terroirs.

Grands défricheurs de forêts, les colons engagés dans l'agriculture spéculative utilisent de façon extensive l'espace agricole, pratique beaucoup plus rentable en termes de productivité de la main-d'œuvre que l'intensif. Ils ne cherchent pas à aménager de façon permanente les espaces qu'ils occupent et utilisent rarement les techniques de restitution de la fertilité des terres : ni jachère et peu de parage du bétail. Déjà, dans les années 1960, Pélissier avait remarqué que le divorce de l'agriculture et de l'élevage demeurait un trait général de l'agriculture Wolof (Pélissier P., 1966 : 150). Le bétail, pourtant tant utilisé dans le Fuladu pour améliorer la fertilité des terres, n'est l'apanage que des marabouts et de quelques riches colons, qui ont investi leurs énormes revenus tirés de d'arachide dans l'élevage, ou ont amené les troupeaux de zébus qu'ils s'étaient constitués dans le Saloum. Ils possèdent en plus un parc d'animaux de traits non négligeable, constitué de chevaux, bœufs et mulets, qu'ils nourrissent sans problème grâce à leurs surplus en fanes d'arachide. En 1995, Al Hajj Bubakar Kebe, le marabout fondateur de Tuba Tiekén possédait 50 vaches métissées et 4 chevaux. Celui de Fass possédait 110 têtes de bétail (dont cinq paires de bœufs de trait). Il était venu à Pata avec 43 vaches métissées (*gobra* et *ndama*). Le fondateur de Madina Pasi avait un troupeau de 104 têtes de bétail, en grande partie constitué de vaches *gobra* soignées avec l'aide de vétérinaires³¹. Pour le petit exploitant, incapable d'acheter de l'engrais, le défrichage de nouvelles terres est la seule façon de pallier la baisse des rendements.

Par ailleurs, ces colons manifestent peu d'intérêt pour les arbres, considérés comme un obstacle aux opérations culturales. Aussi les défrichements opérés par les *taalibe* sont expéditifs, il s'agit de faire immédiatement place nette à la culture. La seule

²⁹Cultivateur de Daaru Pakathiar, décembre 1998, entretien Sidibé M.

³⁰Ngangne Ba, Saare Muusa Luum, août 1995, entretien Fanchette S.

³¹Al Hajj Bubakar Kebe, fondateur de Tuba Tiekén, août 1995, enquêtes de Fanchette S.

règle est d'exploiter au maximum le capital pédologique jusqu'à ce que les rendements ne soient plus payants (Pélissier P., 1966 : pp. 349 et 353). Ces pratiques, toujours en cours, ont été largement développées dans le Bassin arachidier par les encadreurs des agences locales de développement telle la Satec³² dans les années 1960, puis la Sodeva³³, à une époque où la protection de l'environnement n'était pas encore à l'ordre du jour. Enfin, des primes étaient offertes aux agents de vulgarisation et aux agriculteurs qui dessouchaient à blanc les champs pour en faciliter la traction attelée³⁴. Ces sociétés ont donc une grande responsabilité dans la destruction des ressources pédologiques de cette région aux terres fragiles.

5.3 Les éleveurs : des occupants à l'emprise territoriale peu affirmée

5.3.1. Les colons Tukuler : des éleveurs peu organisés au faible pouvoir foncier

A la recherche de grands espaces pour leurs troupeaux, les Tukuler du Kabada, au nord de la Moyenne-Casamance, ou du Saloum, ont suivi les cultivateurs Wolof dans leur périple au sud de la Gambie. Souvent anciens commerçants de bétail évoluant dans la région, les fondateurs des villages Tukuler ont été attirés par la richesse des pâturages et l'abondance des mares. Demba Sall, fondateur de Dimiskha en 1989, Tukuler originaire de Nioro, faisait auparavant du commerce de bétail. Il était hébergé alors par un de ses oncles, résidant à Burruko Sise, à la lisière occidentale de la forêt de Pata. Il achetait des vaches *ndama* (trypanotolérantes) dans la zone de Pata et les revendait dans sa région d'origine³⁵. Ayant autant besoin d'espace que les autres colons, les Tukuler cherchent à augmenter au maximum la taille de leurs troupeaux, sans se préoccuper des conséquences sur l'exploitation des pâturages et des dégâts sur les cultures. Ils aspirent à une liberté totale pour faire pâturer leurs animaux durant tout l'hivernage. Les agro-éleveurs Tukuler installés dans la forêt de Pata ont, dans le contexte foncier spécifique de cette zone de colonisation, développé des pratiques d'utilisation de l'espace en rupture avec celles qui étaient les leurs dans leurs régions d'origine. Dans le Sine-Saloum, la précarité de leur situation, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, et le rétrécissement des espaces pâturés les ont obligés à gérer de façon concertée les maigres ressources auxquelles ils avaient accès. Une fois dans la forêt de Pata, les éleveurs, au même titre que les agriculteurs, ne bénéficiant d'aucun statut foncier, ont cherché à profiter au maximum des ressources sylvo-agro-pastorales de cette forêt et ont exploité de

³²Société d'assistance technique et de coopération.

³³Société de développement et de vulgarisation agricole.

³⁴Al Hajj Djack, chercheur vétérinaire à l'ISRA de Kolda, décembre 1998, entretien Fanchette S.

³⁵Demba Sall, fondateur de Dimiskha, avril 1995, entretien Fanchette S.

façon très extensive cet espace.

Ils se regroupent dans la partie occidentale de la forêt classée, non loin des villages peuplés de Tukuler originaires du Kabada, installés à la limite de la forêt depuis les années 1950 (voir figure 15). Grâce aux alliances religieuses, tissées avec des marabouts Tukuler ou Wolof de Madina Mandakh ou de Tuba Tiekén, ils ont pu prospérer dans la forêt.

Leur poids démographique est cependant bien inférieur à celui des cultivateurs. Sur la quarantaine d'établissements recensés en 1999, on n'en compte qu'une quinzaine peuplée d'agro-éleveurs Tukuler. Leurs villages regroupent en général une dizaine, voire une vingtaine de familles, rarement plus, et leurs terroirs ne mesurent pas plus de deux kilomètres de diamètre. Dans les deux tiers des villages Tukuler, le nombre d'habitants ne dépasse pas 300. Sidibé M. (2003) décrit la migration Tukuler comme étant fondée sur le regroupement de petits groupes familiaux qui n'accueillent que quelques colons appartenant à la famille élargie.

Fondation de Saare Muusa Luum³⁶.

Saare Muusa Luum a été créée en 1984 par Muusa Luum, un éleveur Tukuler, originaire de Santhie Mandakh, arrondissement de Mandakh, dans le Saloum. En l'absence de son frère, commerçant, il fait office de marabout et d'imam. Son père était un marabout Tijan et enseignait le Coran.

Avant de s'installer dans la forêt de Pata, il a passé environ vingt ans en Gambie où il pratiquait l'élevage. A Santhie Mandakh, le manque d'eau et de pâturage, et la faible qualité des terres l'ont poussé à partir. Déjà venu dans la zone de Pata pour acheter du bétail, il avait constaté la richesse de la brousse.

Muusa Luum s'est arrêté à Madina Mandakh, le village d'accueil de la plupart des colons de la forêt. Il a été hébergé par son oncle Demba Jallo. Celui-ci lui parla de cette forêt et de l'abondance de ses pâturages. Il y est resté trois mois, pendant lesquels ils ont prospecté dans la forêt. Un jour, ils ont vu un arbre particulier, appelé *banta*, autour duquel l'oncle a tourné. Celui-ci a ainsi décidé de l'emplacement du village. Puis, il est allé voir un marabout de Kaolack, Ceerno Galo Dabel, dont il avait entendu parler à Santhie Mandakh, pour savoir si l'endroit lui était favorable. Ensuite, il commença à défricher pour construire les habitations. Un Peul Firdou lui montra un emplacement adéquat où creuser un puits. Il amena ensuite sa famille restée à Madina Mandakh (ses 3 femmes, 5 garçons dont 3 adultes et 2 filles) et fit venir de Santhie Mandakh trois de ses frères, chacun accompagné de sa famille. En tout, sept familles s'installèrent la première année. Parmi elles, cinq possédaient déjà des troupeaux.

Après la construction des habitations, chacun a commencé à défricher ses propres

³⁶Selon Muusa Luum, octobre 1995, entretien effectué par Fanchette S.

champs. Le seul village dans la zone était Saare Yero Sy, un village Tukuler, avec lequel ils négocièrent les limites de leurs terroirs.

L'année suivante, en 1985, cinq chefs de familles, originaires de Jamodi (arrondissement de Nganda dans le Sine-Saloum), arrivèrent à Saare Muusa Luum. Cette année là, tous les habitants occupaient déjà les terres à l'est du village pour contrer l'avancée des colons voisins. Tuba Tieken se créait et Muusa Luum négocia avec leur chef pour fixer les limites. Pendant six ans personne n'est venu.

En 1991, puis en 1994, six familles de Jamodi se sont installées. Chacune a choisi l'emplacement de sa maison et le chef de village leur a « donné » un espace déjà défriché à la limite de Tuba Tieken.

Contrairement à leurs homologues Wolof, les chefs de villages Tukuler ne cherchent pas à attirer de nombreux colons, mais plutôt à trouver de grands espaces pour faire pâturer leur bétail : ils se soucient peu de renforcer leur pouvoir politique ou religieux. Mais leur faible emprise foncière sur les espaces sylvo-pastoraux, qu'ils utilisent de façon temporaire, ne joue pas en leur faveur face aux grands agriculteurs. Dès le départ, il a manqué à ces communautés une autorité forte capable d'instaurer un minimum d'organisation - dans un contexte général marqué par l'incertitude - et dotée d'une grande capacité de mobilisation. Au début des années 1990, ils pratiquent un élevage extensif à côté d'une petite agriculture destinée principalement à l'autoconsommation. Quand ils ont un taureau, ils le vendent pour s'acheter des génisses. Certains ne cultivent que du mil et juste un peu d'arachide pour avoir des fanes pour leur bétail. Ils troquent parfois du lait contre du mil avec les agriculteurs des villages Wolof de la forêt³⁷. Les notables cultivent rarement plus de 8 à 10 hectares de mil et d'arachide, tandis que les exploitations des jeunes chefs de ménage ne dépassent pas 5 hectares, destinés principalement à la culture du mil, et un peu à l'arachide.

*Lorsque nous sommes arrivés dans la forêt, les conseillers ruraux de Ndorna nous ont dit qu'on pouvait s'installer ici pour l'élevage, mais qu'il ne fallait pas beaucoup défricher. Nous ne cultivons que pour nous nourrir. Nous sommes venus ici principalement pour l'élevage*³⁸.

Les Tukuler se suffisent des terres défrichées au moment de la création de leurs villages, en général grassement fumées. Ils font des rotations annuelles arachide/mil. Parfois, ils introduisent des jachères courtes au sein des rotations agricoles, car ils ne peuvent cultiver en arachide toutes les terres qu'ils ont utilisées l'année précédente pour le mil.

³⁷Samba Luum, cousin du jarga de Saare Muusa Luum, novembre 1995, entretien Fanchette S.

³⁸Demba Sall, jarga de Dimiskha, avril 1995, entretien Fanchette S.

Il existe toutefois quelques rares exploitants Tukuler qui, ne possédant pas de troupeau au moment de leur installation, se sont mis à défricher de plus grandes parcelles pour cultiver de l'arachide. Avec les bénéfiques agricoles, ils ont pu s'acheter quelques têtes de bétail. Certains parviennent à défricher une dizaine d'hectares et se font aider par des *navetane*.

J'ai commencé à monter mon troupeau avec les bénéfiques de l'arachide à Daga en Gambie. J'avais des navetane qui travaillaient pour moi. Ensuite, en saison sèche, je vendais le lait des vaches et avec les bénéfiques, chaque hivernage, j'achetais deux vaches. Puis je suis parti à Sincan Maunde, près de Madina Yero Fula. En bonne saison, je récoltais 40 sacs de 100 kg d'arachide. Puis j'ai décidé de partir avec Muusa Luum pour créer un village dans la forêt de Pata afin de faire pâturer mon troupeau. A Sincan Maunde la forêt était trop étroite pour mon troupeau. J'ai rendu les terres au chef du village avant de partir. Je possède environ 300 vaches ndama et 5 taureaux³⁹.

Les chefs de ces petits villages possèdent en général plusieurs centaines de têtes de vaches *ndama* qui ont rapidement prospéré grâce à la richesse des parcours et l'abondance de l'eau. Ils achètent rarement des animaux avec les bénéfiques de l'arachide car « *Le Peul, contrairement au Wolof, ne peut pas trouver une vache avec ses arachides. Il vend un taureau et achète deux génisses qu'il fait prospérer*⁴⁰ ». Certains grands éleveurs sont toutefois venus avec des troupeaux acquis grâce à la culture de l'arachide lors de leur séjour en Gambie.

En hivernage, les troupeaux quittent l'espace cultivé et pâturent dans les brousses des alentours ou partent en transhumance dans d'autres zones de la forêt où la pression foncière est moindre.

En 1995, c'est-à-dire neuf ans après la création de leur village, les éleveurs de Saare Muusa Luum n'avaient plus assez de pâturage pour leurs troupeaux et n'avaient plus accès aux grandes mares en fin d'hivernage, les axes de parcours ayant été en grande partie défrichés par les agriculteurs des villages voisins. A Sincan Tunturu, à la limite orientale de la forêt, un éleveur de Saare Muusa Luum vient chaque année en transhumance avec son troupeau de 120 têtes. Il affirme ne plus pouvoir l'abreuver à la grande mare de Tombodala, à proximité de son village, ni à celle de Faradala, car les habitants de Tuba Ticken ont défriché les alentours pour fabriquer des briques avec l'eau de la mare. Ils ont également défriché autour de trois mares au nord-ouest de leur village et constitué ainsi une barrière, empêchant les éleveurs d'accéder aux

³⁹Al Hajj Umar, co-fondateur de Saare Muusa Luum, novembre 1995, entretien Fanchette S.

⁴⁰Demba Sall, jarga de Dimiskha, avril 1995, entretien Fanchette S.

⁴¹Ngangne Ba, Saare Muusa Luum, août 1995, entretien Fanchette S.

points d'eau⁴¹.

Les grands éleveurs, tel al Hajj Umar, sont obligés de scinder leurs troupeaux : deux de ses cinq troupeaux vont transhummer à Madina Selli, à environ 8 km au sud de Madina Dinguiraye, deux autres vont sur un *lappol* localisé entre Saare Muusa et Saare Yero, et le dernier reste à Saare Muusa Luum pour pouvoir approvisionner la famille en lait. Ce dernier troupeau se nourrit d'herbes sèches ou de repousses. Il circule à l'ouest du village⁴².

Une fois les récoltes terminées, les animaux reviennent sur le terroir agricole et se nourrissent des résidus de culture. En début de saison sèche, l'eau devient un problème, les éleveurs n'ont d'autre solution que de la puiser à 20 ou 40 mètres de profondeur pour abreuver leurs nombreuses têtes de bétail. Certains grands troupeaux vont parfois jusqu'aux forages de Gambie, situés à 20 ou 30 km, mais ceci au risque de se faire rançonner par les douaniers gambiens⁴³.

5.3.2 *Les Peul Fulakunda : les grands perdants de la colonisation de la forêt*

Avant le classement de la forêt de Pata, quelques rares localités d'agro-pasteurs Peul existaient déjà. Onze anciennes enclaves avaient été délimitées au moment du classement en 1950 (figure 15). L'abondance des pâturages avait, jusqu'à l'avènement des colons, favorisé l'extension des troupeaux des villages installés dans cette forêt et la transhumance de ceux localisés à sa périphérie. Si l'on compte le bétail des migrants, le cheptel évoluant dans la forêt était estimé à plus de 400.000 bovins et de 300.000 ovins au début des années 2000 (*le Soleil*, 11 octobre 2000). À côté d'une petite agriculture de subsistance, ces populations s'adonnaient principalement à l'élevage.

D'autres villages Peul ont été créés après la fondation de Madina Mandakh par des Fulakunda eux-mêmes. Ce sont en fait des hameaux d'éleveurs qui ne pratiquent l'agriculture que sur de faibles superficies.

Sincu Kolere fut créé en 1986, puis abandonné par ses habitants à la mort du *jarga*. Les fils de celui-ci sont partis en Gambie, puis sont revenus en 1994.

Sincan Tunturu, peuplé de Peul originaires de Saare Jasi dans la Pakao (Moyenne-Casamance), a été créé en 1977 par al Hajj Tunturu à l'emplacement d'un ancien *tunbun* qui avait été abandonné à l'époque de Muusa Moolo. Sincan Tunturu compte six concessions appartenant à la même famille élargie. Les champs sont de petite taille et le finage ne s'est pas étendu depuis la fondation du village. Les

⁴²Al Hajj Umar, co-fondateur de Saare Muusa Luum, novembre 1995, entretien Fanchette S.

⁴³bid.

⁴⁴Al Hajj Tunturu, *jarga*, Sincan Tunturu, août 1995, entretien Fanchette S.

habitants s'adonnent principalement à l'élevage de leurs trois troupeaux⁴⁴.

Les villages Peul de la zone de Pata, regroupant en moyenne 100 à 200 habitants, sont localisés au bord de petits bas-fonds où les femmes pratiquent un peu la riziculture lorsque les pluies sont suffisantes. Les plus gros villages se concentrent à la périphérie nord de la forêt, coincés entre l'affluent du fleuve Gambie, où la riziculture est prospère, et la frontière gambienne propice à la contrebande. Les agro-éleveurs cultivent dans les champs de case grassement fumés, les *bammbé*, le maïs, le mil et le sorgho pour l'alimentation familiale. Les champs périphériques sont destinés aux cultures de rente (arachide et parfois coton) en alternance avec le mil ou les jachères.

Le système d'élevage extensif repose sur la mobilité spatio-temporelle des troupeaux qui utilisent de façon saisonnière les parties du terroir et des brousses villageoises : en saison sèche, le bétail s'alimente des chaumes de culture et engraisse les *bammbé* lors du parbage nocturne et, en hivernage, il est rejeté de l'espace agricole. Certains grands troupeaux partent en transhumance dans la forêt de Pata jusqu'à ce que les mares tarissent, tandis que les petits troupeaux restent à proximité du village et sont attachés en limite du terroir. Les familles bénéficient ainsi des produits laitiers. Cependant, la progression des défrichements limite leurs possibilités d'élevage. Les troupeaux des éleveurs Peul de la forêt et des éleveurs de la périphérie ont une taille élevée. En 1995, le petit hameau Sincan Tunturu possédait au moins 600 têtes de bétail⁴⁵, celui de Tankonfara un millier qui s'abreuvait dans les quatre mares localisées entre ces deux villages. A cette époque, les habitants de Madina Pasi avaient déjà défriché la zone limitrophe avec Sincan Tunturu pour de nouveaux colons originaires de Madina Sabbakh.

5.4. Les conflits entre colons et autochtones pour l'utilisation des ressources agro-pastorales

Les colons, qu'ils soient agriculteurs ou éleveurs, n'ont qu'un objectif : utiliser au maximum l'espace encore vierge de la forêt pour augmenter leurs superficies cultivées ou leurs zones de parcours. En l'absence de gestion concertée des espaces inter-villageois, cette pression sur les terres a entraîné de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs, et s'est traduite par des dégâts de culture, des morts d'animaux et des rixes entre villageois, parfois suivies d'emprisonnement. Les chefs de village ne contrôlent pas la situation et sont parfois eux-mêmes à l'origine des défrichements abusifs.

⁴⁵El Hajj Tunturu, jarga, Sincan Tunturu, août 1995, entretien Fanchette S.

5.4.1. *Le manque de cohésion sociale au sein des villages de migrants*

Au début du mouvement de colonisation de la forêt classée de Pata, les nouveaux arrivants avaient besoin de l'aval des marabouts et des fondateurs pour défricher de nouvelles parcelles dans la forêt ou pour s'installer dans le village. Ces notables intervenaient dans l'aménagement des lotissements, décidaient des règles de distribution des concessions et supervisaient l'installation des migrants (Sidibé M., 2003). Cependant, leur pouvoir s'est érodé avec le temps et, surtout, avec l'émergence de familles très riches, les *borom barke*, qui leur font de l'ombrage. Le problème de la légitimité des chefs de village est posé en raison du passé trouble de certains. La conquête de la forêt de Pata a aussi été un moyen pour certains de quitter leur village en raison de problèmes rencontrés dans leur région d'origine. Le manque de cohésion autour des chefs s'explique aussi par les pratiques usuraires de ces notables et par la dépendance dans laquelle ils maintiennent une partie de leurs « ouailles » représentant près de 19 % des migrants. Selon M. Sidibé, les nombreux usuriers de la forêt, en majorité chefs de village ou *borom barke*, réalisent principalement leurs bénéfices avec la culture du mil qui occupe en moyenne un tiers de leurs champs. La quantité produite dépasse largement les besoins familiaux. Leur stratégie consiste à conserver une grande partie du mil jusqu'en hivernage, période de soudure pour de nombreux migrants pauvres, pour ensuite leur revendre à crédit à des taux qui peuvent atteindre 300 %. Ces pratiques constituent l'une des sources de revenu les plus sûres de ces notables (entre 5 et 20 %).

Le manque de cohésion dans les établissements Tijan s'explique aussi par le mode d'installation de migrants originaires parfois de nombreuses localités différentes.

Le peuplement de Fass, par exemple, s'est effectué de façon progressive. Créé en 1989, il comptait 18 familles en avril 1995. Mis à part les trois familles fondatrices originaires du même village, Keur Umar Umi, dans le département de Nioro, les autres colons viennent de villages voisins et parfois d'autres départements (Kaffrine, Kaolack...), certains même de Gambie. Ils sont liés parfois par de vagues relations d'amitié ou de voisinage ancien (certains ayant migré en Gambie ou dans la forêt de Pata auparavant), mais ne sont pas les *taalibe* du marabout fondateur⁴⁶.

De nombreux migrants défrichent, en toute impunité, sans en informer le chef de village, au prix de violents conflits. Le chef de Tuba Tieken a voulu réglementer ces défrichements, mais depuis que des villageois lui ont rétorqué qu'il avait été le premier à enfreindre le règlement, il ne contrôle plus l'occupation des terres. (Sidibé M., 2005 : 168). Par ailleurs, lorsque qu'un village a été fondé par plusieurs personnes, les rapports de pouvoir sont difficiles à gérer, notamment en matière foncière.

⁴⁶D'après entretien auprès d'al Hajj Momar Jeng, avril 1995, chef du village de Fass, Fanchette S.

Mass Jagne, neveu du fondateur de Fass et co-fondateur, affirme que, comme il est venu en même temps qu'al Hajj Momar Jeng, il n'a pas besoin de lui demander son avis pour défricher des terres⁴⁷.

De même, toujours selon Sidibé M., il existe un vide de pouvoir à Madina Mandakh, le village originel de nombreux migrants. Le chef fondateur de ce village exerce un faible contrôle sur la population et l'aménagement du territoire. Il sert de relais aux autorités locales et régionales et aux ONG. Sa longue absence du village lui a sans doute fait perdre son aura. Une fois la reconnaissance « administrative » de son village acquise, le chef est retourné dans son village d'origine pendant trois ans. Ses enfants étaient trop jeunes pour migrer et il s'est marié pendant son séjour avec la fille de son marabout. En son absence, trois de ses *taalibe* ont pris en main les affaires villageoises et se sont installés au bord du *pench*, la place stratégique au cœur de l'agglomération.

En laissant les mains libres aux familles les plus puissantes du village (ou parfois en en subissant l'influence), certains chefs ont perdu tout crédit auprès des autres colons et fragilisé d'autant leur position. Ils ne parviennent pas toujours à imposer leur autorité lors des tractations financières avec les sociétés arachidières.

Ce manque de cohésion au sein des villageois affecte le bon déroulement des événements sociaux et religieux et les inégalités sociales criantes ont scindé la communauté de migrants en deux. Les moins bien lotis refusent de prier à la mosquée centrale et ont construit en 2000 une autre mosquée, plus petite, à la périphérie du village.

En revanche, les villages Niassen paraissent plus soudés.

Le village de Madina Pasi a été créé en 1989 par 9 familles originaires du même village, Keur Serigne Umar Tuure (département de Niore), toutes liées par des relations de parenté. Les familles qui les ont suivies viennent de trois autres localités du département. Ils se réfèrent au même marabout⁴⁸.

5.4.2. Le rétrécissement de l'espace pastoral et l'accroissement des difficultés de gestion du territoire

Avant que les agriculteurs n'occupent de façon massive la forêt, les pasteurs Peul ou Tukuler accédaient librement aux nombreuses mares de plateaux. Avec le rétrécissement de l'espace pastoral et l'augmentation de la pression du cheptel, des passages à bétail ont été délimités au sein de certains terroirs, mais sont rarement respectés.

⁴⁷Mass Jeng, Fass, avril 1995, entretien Fanchette S.

⁴⁸Al Hajj Ahmed Tuure, fondateur de Madina Pasi, novembre 1995, entretien Fanchette S.

En hivernage, la pression foncière et pastorale atteint son apogée : les champs sont mis en culture alors, qu'au bétail de la forêt de Pata s'ajoutent ceux des Peul des alentours et ceux des Gambiens en manque de pâturages dans leur pays cerné par les rivières.

Les villages de Pata, Saare Mamadu, Bundu Sambu, Ndiavene, Daaru, Kerevane, Saare Yero ToroDo, Kohel, et Tankonfara y envoient leurs grands troupeaux transhumer pour toute la saison. Certains bergers restent jusqu'au mois de février et vivent dans des campements. Le troupeau d'al Hajj Malik, un Sarakhole de Jabugu près de Pata, passe ainsi tout l'hivernage dans la forêt. Chaque année les bergers dressent leur campement au même endroit près de Saare Modu Rokhi. Al Hajj Malik possède 400 têtes réparties en trois troupeaux pour un meilleur accès aux pâturages. Les bergers vont abreuver leurs troupeaux à Wendu Jiki et n'ont pas de problèmes avec les villageois Wolof qui, en 1995, étaient encore assez éloignés des zones de pâture. A la fin des années 1990, on comptait plusieurs nouvelles implantations Wolof dans cette zone ; elles ont du contrarier les mouvements de transhumance de ces éleveurs⁴⁹.

Du fait des défrichements systématiques effectués par les cultivateurs autour des grandes mares et sur les zones de parcours, les éleveurs sont confrontés à des problèmes d'abreuvement en fin d'hivernage, une fois les petites mares taries. Ils sont alors obligés de quitter leurs zones habituelles de parcours à la recherche d'espaces où la pression foncière est moindre. Ils partent en général au Nord et à l'Est de la forêt, là où les villages Wolof sont moins nombreux, et ceci au détriment de l'approvisionnement de leurs familles en lait. Les très grands éleveurs sont obligés de scinder leur cheptel en plusieurs troupeaux et de répartir les risques en les envoyant hiverner dans des lieux différents.

Cette double pression pastorale et agricole crée des tensions entre les villageois Wolof et les éleveurs. Dans un contexte où les agriculteurs, en nombre croissant, ont défriché les alentours des mares et ne respectent pas les aires de parcours, les bergers rencontrent des difficultés à maîtriser leurs troupeaux. Le bétail divague dans les champs et cause des dégâts de culture. Des amendes fort lourdes doivent être payées par les éleveurs en dédommagement et, parfois, des animaux sont tués par les agriculteurs excédés.

Les conflits entre agriculteurs et agro-éleveurs ne concernent pas uniquement les Wolof d'un côté et les Tukuler et Peul de l'autre. Au sein des villages maraboutiques, les agro-éleveurs, qu'ils soient Tukuler ou Wolof, éprouvent des difficultés à faire valoir leurs droits. Un certain nombre de colons ont investi les bénéfices de l'arachide dans l'élevage.

⁴⁹Al Hajj Malik, Jabugu, août 1995, entretien Fanchette S.

Depuis la fin des années 1990, les villages wolof, comme Tuba Tiekén ou Madina Mandakh, comptent plus de troupeaux que Saare Yero Sy. De même, les chefs des villages de Fass Ndienguen, Madina Pasi et Daarou Pakathiar, des *borom barke* comme al Hajj Mamadu Seck (Daaru Salam), disposent de plus de 200 têtes, ce qui les place au rang des tout premiers éleveurs de la forêt (Sidibé, M., 2003). En 1995, le chef de Fass, al Hajj Momar Jeng, avait un troupeau de 110 têtes, auquel s'ajoutaient 70 têtes appartenant aux habitants de son village et dont il avait la garde. Cependant, en l'absence de connaissance en matière d'élevage et surtout d'espace dans cette partie de la forêt, al Hajj Momar Jeng a confié son troupeau à un Peul du village⁵⁰.

Pendant l'hivernage, les troupeaux n'ont accès qu'aux seules « *attrapes* » de leurs propriétaires, parfois quelques hectares seulement. Ceux qui n'en ont pas assez n'hésitent pas à payer plus cher les bergers pour qu'ils cherchent des pâturages de plus en plus loin. C'est ainsi que certains dirigent leurs troupeaux vers la forêt classée de Gimara, localisée à quelques kilomètres plus à l'Est. En saison sèche, les néo-éleveurs utilisent de plus en plus leurs champs contigus où ils développent un système de parbage : le troupeau se nourrit de fanes d'arachide et cela permet le fumage des champs. Pour l'abreuvement, ces nouveaux éleveurs comptent sur les puits.

5.5. Un déséquilibre politique et démographique entre agropasteurs autochtones et colons : une impossible gestion de l'espace

5.5.1. La complexité des rapports entre colons et autochtones

A l'époque où la pression foncière était faible, les Peul, isolés dans la forêt, ont accueilli chaleureusement les colons. Éleveurs et agriculteurs entretenaient des relations amicales et s'échangeaient des services; ils troquaient du lait contre des céréales et faisaient des contrats de fumure. Les Peul s'occupaient des troupeaux, que certains marabouts avaient réussi à se constituer avec les bénéfices de l'arachide, et pouvaient utiliser leurs bœufs de traction.

Al Hajj Tunturu, le *jarga* Peul de Sincan Tunturu, affirme :

*Il faut avoir une bonne gestion de la forêt pour que tout le monde puisse y vivre. Nous entretenons des relations sociales avec les Wolof lors de cérémonies. Nous leur prêtons des boeufs de traction et en échange ils les abreuvent et les nourrissent. Mon père avait été le *jatigi* des Wolof. Quand ils sont venus s'installer dans la zone, il leur a fixé des limites pour défricher car il savait que ceux-ci sont de grands cultivateurs et que lui avait besoin de larges espaces pour son troupeau. Nous évitons de laisser divaguer nos troupeaux pour qu'il n'y ait pas de problèmes de*

⁵⁰ D'après entretien auprès d'al Hajj Momar Jeng, avril 1995, chef du village de Fass, Fanchette S.

voisinage. Madina Pasi est à 4 km de Sincan Tunturu et les deux terroirs se touchent presque depuis que ces premiers ont défriché une parcelle pour de nouveaux colons qui viennent de Madina Sabbakh. Pourtant ce lappol menant à une grande mare sert aussi aux troupeaux de Sincan Sheikh Niass⁵¹.

Étant de tradition pastorale, bien que sédentarisés, les Peul acceptent la venue d'étrangers sur leur territoire, à condition qu'ils respectent les règles d'utilisation de cet espace :

La terre n'appartient à personne. La terre est semblable à l'air qu'on respire, c'est-à-dire, pas plus que l'air la terre est susceptible d'être refusée ou divisée (Vincent J. F., 1995).

A l'instar de nombreux peuples animistes, pour lesquels la terre est attribuée par les esprits, les Peul entretiennent des rapports mystiques avec la forêt, source de richesse et de nourriture pour leurs animaux. Où qu'ils soient, ils la respectent. En connaissance de cause, les migrants nordistes sont passés par leur intermédiaire pour qu'ils intercèdent auprès des déités locales en leur faveur. Il leur faut pacifier les esprits de la forêt, espace considéré comme hostile pour les agriculteurs et peuplé de bêtes sauvages ou de contrebandiers (la frontière gambienne est toute proche) car :

Créer un village ou une unité politique c'est d'abord choisir de vivre en bonne entente avec les esprits du sol et de rechercher leur éventuelle protection"(Vincent J. F., 1995 : 12).

On peut se demander, toutefois, si la méconnaissance des esprits sylvoles par les colons Wolof ne les pousse pas à défricher systématiquement les espaces boisés.

Malgré leur conversion à l'Islam, les colons « se trouvent devant une sorte d'impossibilité à concevoir la nature comme vide de puissances invisibles » (Vincent J. F., 1995 : 19). Lors de la création de Madina Mandakh, al Hajj Babu Kebe a dû confectionner des amulettes pour les colons car :

Les Peul ont miné toute la forêt, ils y ont mis toutes sortes de magie noire, ils y ont même enterré un bœuf noir, mais celui qui fait des « choses » peut y vivre⁵².

Mais il affirme :

À leur arrivée, les colons se sont mis en relation avec des Peul Firdu qui

⁵¹Al Hajj Tunturu, jarga, Sinthian Tunturu, août 1995, entretien Fanchette S.

⁵²Al Hajj Babu Kebe, Madina Mandakh, décembre 1998, enquête M. Sidibé.

connaissaient la forêt pour creuser des puits et défricher des champs. Ils ont fait comme s'ils ne connaissaient rien et ont écouté les conseils des autres, notamment quelqu'un de Saare Ngueye qui avait des pouvoirs mystiques traditionnels⁵³.

Ils ont même embauché des villageois de la zone pour les aider à défricher. A l'occasion de la fondation de chaque village, les colons Wolof font appel à un marabout qui effectue une retraite spirituelle ou *khalwa* de plusieurs jours dans la forêt. Pratique à la fois païenne et musulmane, la *khalwa* permet au marabout d'écarter les mauvais esprits du lieu, de prévoir l'avenir et de bénir le futur village. Puis, il décide de l'emplacement de la mosquée, premier marquage religieux du territoire. Selon l'ancien sous-préfet de Madina Yero Fula :

Ce n'était pas donné à n'importe qui de s'installer dans la forêt de Pata car elle est touffue, peuplée de bêtes sauvages et infestée de mouches tsé-tsé. Seuls les marabouts pouvaient avoir l'audace d'y aller et drainer une population aussi nombreuse⁵⁴.

5.5.2. L'impossible contrôle des espaces pastoraux par les populations Peul et Tukuler

A la tête de petites communautés, les chefs de village Tukuler exercent une faible influence sur les populations migrantes. Le déséquilibre démographique entre leurs villages et ceux des grands défricheurs Wolof et leur emprise foncière limitée sont tels qu'ils ne parviennent pas à faire respecter les zones de parcours dans la forêt. Peu organisés, assez individualistes dans leurs façons de vivre, ils ne peuvent tenir tête aux instances politiques mises en place par les Wolof. Contrairement à ces derniers, qui détiennent quatre conseillers ruraux dans la Communauté rurale de Ndorna, ils n'ont pas cherché à s'investir dans les instances décentralisées, à l'exception de Biran Sise, chef de Burruko Sise et conseiller.

Aucune association d'éleveur, regroupement politique ou religieux, ne fédère les Peul de la région et n'est capable de contrecarrer l'occupation de la forêt classée. Les quelques Groupements d'Intérêt Économique (GIE) ou associations de jeunes exercent leurs actions dans un cadre purement villageois, sans réellement influencer sur l'organisation des espaces inter villageois. Seul le marabout de Sobulde, premier village maraboutique Peul créé dans le Fuladu et localisé à la lisière de la forêt de Pata, parvient à avoir un minimum d'ascendance sur la population : il a réussi à éviter l'installation d'un marabout Wolof assez puissant dans sa circonscription.

Quant aux populations Wolof, elles sont organisées et encadrées par des marabouts

⁵³Al Hajj Babu Kebe, Madina Mandakh, novembre 1995, entretien Fanchette S

⁵⁴Abubakar Kebe, sous-préfet de Madina Yero Fula, août 1995, entretien Fanchette S.

qui cumulent le pouvoir politique (chef de village, et dans certains cas, conseiller rural) et religieux (imam) et souvent économique. En plus de l'agriculture, ils pratiquent le commerce d'articles provenant de la Gambie et illégalement introduits au Sénégal, au sein de réseaux commerçants bien organisés sur tout le territoire. Toutefois, malgré leur statut, ils n'exercent pas toujours un pouvoir absolu sur l'ensemble des villageois, notamment dans les grands établissements hétérogènes où certains colons sont parvenus à accumuler plus de richesses qu'eux. Ces contre-pouvoirs rendent complexe la gestion des terroirs et des relations de voisinage. A leur arrivée dans la forêt, les chefs de villages Tukuler assurent avoir tenté de négocier les limites de terroirs avec leurs voisins. S'ils y parviennent avec les Peul, ils échouent généralement avec les Wolof qui défrichent à un rythme rapide. Quand on interroge sur ce point les fondateurs des villages Wolof⁵⁵, ils présentent toujours la situation foncière comme étant très claire.

Entre Beyungu (village à l'origine Peul mais où des colons Wolof vivent) et Fass (localité Wolof) les chefs de village ont tracé des limites. Ils se sont mis d'accord pour que chaque village laisse des espaces de parcours pour le bétail à la périphérie de leurs terroirs. Les Peul sont les premiers à avoir imposé une limite à l'extension des colons. Momar Jeng, le chef de Fass, est censé contrôler l'extension du terroir et la faire respecter par ses administrés. Cependant, avec un des deux autres fondateurs, Mass Jagne qui cultive 30 hectares, il a défriché jusqu'à la limite sud du terroir pour empêcher les colons de Bayungu d'empiéter sur leur terroir, limitant ainsi la zone de parcours.

Face à la progression de ces agriculteurs, les éleveurs réagissent de façon défensive : soit ils accumulent des réserves foncières pour limiter les empiètements sur leurs zones de parcours, soit ils abandonnent leur village. Depuis la fondation de Saare Muusa Luum, six familles d'éleveurs ont du partir faute de pâturages suffisants pour leurs grands troupeaux.

Toutefois, les colons Tukuler sont tout aussi incapables que les agriculteurs Wolof de mettre en place les bases d'une gestion concertée des espaces sylvo-agropastoraux. Ils ont une vision très saisonnière de l'utilisation de l'espace, tout en en revendiquant une appropriation totale.

Depuis 1994, les éleveurs de Saare Muusa Luum sont confrontés à des problèmes d'abreuvement de leur bétail en fin d'hivernage depuis que le *lappol* qui menait à la grande mare de Tombong Dala (une des deux mares en eau jusqu'au mois de février), a été défriché par quelques cultivateurs de Tuba Ticken, ceux-là mêmes qui l'avaient édifié à leur demande (figure 16). Durant deux années de suite, les éleveurs n'ont

⁵⁵Al Hajj Momar Jeng, chef du village de Fass, avril 1995, entretien Fanchette S.

pas utilisé le *lappol* avant le mois de décembre, préférant amener leurs troupeaux dans les petites mares librement accessibles de la forêt. Si ce passage à bétail n'est pas utilisé pendant toute la durée de l'hivernage, les brousses sont tellement denses que les animaux y pénètrent difficilement et finissent par déborder dans les champs, occasionnant de nombreux dégâts. En définitive, certains cultivateurs en mal de terre, voyant que cet espace n'était pas utilisé en début d'hivernage, l'ont défriché au grand dam des villageois de Saare Muusa Luum.

Lors d'une réunion que j'avais organisée en novembre 1995 à Tuba Tiekien avec les notables de ces deux villages sur les litiges fonciers les opposant, il est en fait apparu que ni les éleveurs, ni les agriculteurs, ne désiraient réellement fixer des limites à leurs terroirs. Ils préfèrent les négocier au coup par coup, selon leurs intérêts et les besoins du moment. Les chefs, ayant très peu d'autorité, peuvent difficilement imposer des directives aux colons. De plus, ils sont liés par des relations familiales et religieuses et ne peuvent s'affronter ouvertement. Que ce soit à Saare Muusa Luum ou à Tuba Tiekien, les récits de l'occupation des terroirs et de la fixation des limites sont différents⁵⁶.

5.5.3. *Les réactions tardives des agro-pasteurs*

Les Fulakunda, qui utilisaient de façon temporaire la forêt pour la pâture, ne sont pas pris en compte par les colons, qu'ils soient agriculteurs ou éleveurs. On peut dire que ce sont les grands perdants de la colonisation de la forêt. Alors que le processus de destruction des espaces pastoraux est devenu irréversible, les premiers occupants commencent à mieux évaluer l'ampleur des dégâts sans pouvoir véritablement agir. Ils sont nombreux à regretter leur hospitalité :

*Si quelqu'un vient défricher notre zone de pâturage c'est pour nous tuer.
En plus, l'administration nous empêche de réagir énergiquement devant
ces envahisseurs⁵⁷.*

Certains Fulakunda se sont plaints auprès des autorités régionales alors que d'autres ont développé une stratégie de dédoublement des villages, pour stopper la progression des colons et avoir un espace vital minimum. Ils interviennent rarement et seules quelques tentatives isolées pour contrecarrer l'avancée des défrichements ont été recensées auprès des éleveurs Peul et Tukuler :

- Au début des années 1990, près de Jaba Sénégal, village Peul localisé à la limite septentrionale de la forêt classée (figure 15), un colon hébergé par les habitants de cette localité avait essayé de fonder un hameau. Il avait même

⁵⁶Tuba Tiekien, réunion sur les litiges fonciers, rapport Fanchette S., novembre 1995, Orstom Bel-Air, multig., 15 p.

⁵⁷Kinti Balde, jarga du village de Bayungu, avril 1995, enquête Ngaïde A.

commencé à creuser un puits. Pour une fois, les populations ont fait leur propre police et averti le préfet de Kolda. Celui-ci n'a fait que leur reprocher d'accueillir des colons et de s'étonner ensuite que ces derniers défrichent leurs zones de parcours. Le *jarga* est allé se plaindre au député, qui ne soutient pas la colonisation de la forêt, lequel a pris les mesures nécessaires auprès du service des Eaux et forêts pour faire déguerpir ce colon. Puis, les éleveurs ont essayé de boucher le puits car ils avaient peur que leurs animaux y tombent. Cependant, ce colon récalcitrant a ensuite essayé de fonder un autre village entre Madina Pasi et Tama Sine aux abords d'une mare⁵⁸.

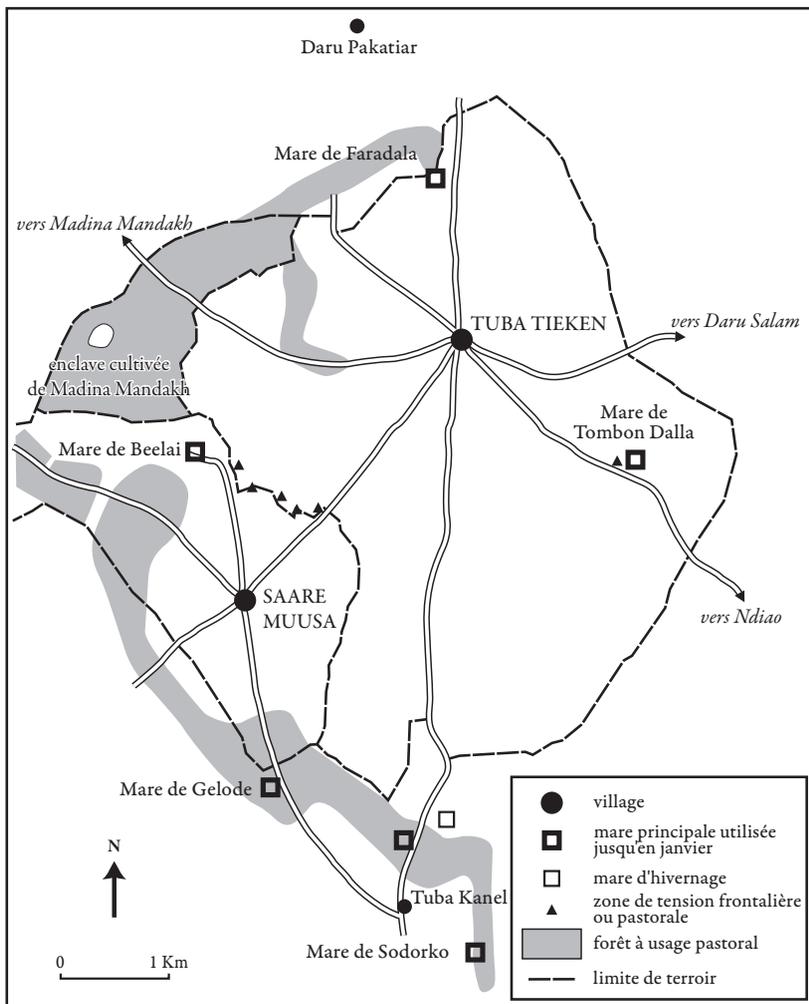
- En 1994, pour limiter l'extension méridionale de Tuba Tiekén, les Tukuler de Saare Muusa Luum ont envoyé un de leurs parents, un marabout, s'installer à l'emplacement d'un hameau appelé Kabissajo, fondé par un Peul Fuuta mais pratiquement inhabité. Il a été ensuite rebaptisé Tuba Kanen. Là, avec les huit familles qu'il a fait venir, ce marabout a pu contrôler le grand *lappol* qui permet aux troupeaux de Saare Muusa Luum de s'abreuver à la grande mare de Sodorko (figure 16). Une limite a ensuite été fixée entre les terroirs des deux villages. Mais en 1996, cela se termina par un conflit entre le nouveau hameau et Saare Muusa Luum arbitré par le sous-préfet. Pour défendre les ressortissants de son village qui ont défriché une zone de parcours, le chef de Tuba Kanen a nié l'existence d'une frontière entre les deux localités. Pour le chef de Saare Yero Sy, entendre de tels propos de la part d'un Tukuler était inadmissible ; il a accusé son homologue de jouer le jeu des migrants Wolof en tolérant les défrichements dans les zones initialement réservées au parcours des troupeaux. Le chef de Tuba Kanen rétorqua que les défrichements réalisés avaient pour but de contrecarrer l'avancée des Wolof de Tuba Tiekén : ils ont dès lors préféré empiéter sur les zones de parcours, avoir des démêlés avec leurs parents de Saare Yero Sy, plutôt que de perdre leurs droits de passage face aux Wolof (Sidibé M., 2003).

- En 1995, un agriculteur Wolof établi en Gambie a tenté de créer une localité pour ses fils à l'emplacement d'un *tumbun* localisé à proximité du village Peul de Sincan Tunturu, et d'une grande mare fréquentée par les troupeaux de celui-ci. Après y avoir construit un puits, il est retourné chez lui pour organiser l'installation de ses fils. Les habitants de Sincan Tunturu, craignant qu'il ne défriche leurs zones de parcours, ont occupé ce lieu avant qu'il ne revienne, estimant que ce *tumbun* était autrefois dévolu aux Peul, donc des parents » à eux. Ils ont cherché à mettre des limites autour de leur zone de pâturage pour éviter les défrichements d'éventuels colons⁵⁹.

⁵⁸ Mamadu Jallo, *jarga* de Hamdallaye Mamadu, août 1995, entretien Fanchette S.

⁵⁹ Al Hajj Tunturu, *jarga*, Sincan Tunturu, août 1995, entretien Fanchette S.

LOCALISATION DES ZONES CONFLICTUELLES AU SEIN DES TERROIRS DE SAARE MUUSA LUUM ET TUBA TIEKEN (FIGURE N°16)



Source : S. Cocherel, *Le berger, le paysan et la forêt*.
Maitrise de Géographie, Université de Paris VIII, 1997.

LCA, IRD Bondy, 2003

Les éleveurs, après avoir laissé dans un premier temps s'installer les colons du Sine-Saloum et du Kabada, ont décidé de s'opposer à ce qu'ils considèrent comme un pillage organisé de l'écosystème et un frein au développement de l'élevage. Des affrontements armés entre agriculteurs Wolof et éleveurs Peul ont eu lieu à plusieurs reprises sous les yeux des autorités préfectorales dépassées par la tournure des événements.

Le cas le plus spectaculaire eut lieu au mois de juin 2000 entre les villages de Saare Yero Buya et de Saare Alet, dans la communauté rurale de Pata à la frontière gambienne. Des habitants du village gambien de Hamadallayi Samba Mbaye, aidés par des colons venus du Bassin arachidier, ont créé un nouvel établissement, Saare Alet, dans une zone de pâturage des éleveurs de Saare Yero Buya. Au bout de huit mois d'installation, un conflit éclata entre les habitants des deux villages. Bilan : un mort, plusieurs blessés et des arrestations. La médiation des villages environnants et du Forum pour un développement durable (Fodde) a permis le retour au calme et le départ des populations de Saare Alet. Les populations de Saare Yero Buya ont en effet exigé, comme préalable au retour à la paix, le départ des colons et l'abandon de toutes les terres du village. Certains des villageois de Saare Alet sont retournés dans le Bassin arachidier, tandis que d'autres ont préféré rejoindre leur village gambien de Hamadallayi Samba Mbaye dont certains sont originaires. Un conflit éclata entre Sincan Lemu, peuplé de Tukuler, et Madina Khaïry, à majorité Wolof, dont les habitants persistaient à défricher la forêt. Les premiers se sont regroupés dans la zone litigieuse pour attendre leurs voisins avec des coupe-coupe, des haches et des bâtons. Ceux-ci se sont présentés armés d'un chapelet et se sont engagés à respecter les limites entre les deux villages (Sidibé M., 2003).

M. Sidibé (2005 : 168) a montré comment, pour pallier le manque de terres de parcours, les Tukuler ont suivi les Wolof dans leur aventure arachidière. Ils ont changé de stratégies pour stabiliser leur assise foncière et ont entrepris, à l'instar de leurs homologues Wolof et Sereer, de défricher de larges espaces pour la culture de l'arachide. De 6,8 hectares en 1990, la taille moyenne des champs des concessions de Saare Yero Sy et de Saare Muusa Loum est passée à 10,2 hectares par concession, chiffre malgré tout inférieur à celui des concessions du village de Tuba Tiekén, qui atteint 19,4 hectares. Toutefois, cela témoigne de la volonté des Tukuler de ne plus céder à leurs voisins les espaces qu'ils ont investis depuis longtemps.

À son arrivée en 1984, le *jarga* de Saare Muusa Luum s'adonnait en priorité à l'élevage et cultivait seulement trois hectares pour les besoins vivriers de sa famille et quelques hectares d'arachide. Il avait en fait repris les mêmes systèmes de production qu'au Saloum et en Gambie où il pratiquait une agriculture de subsistance. À la fin des années 1990, il disposait d'un champ de 11 hectares de

mil et avait décuplé sa production arachidière. De nombreux colons Tukuler sont désormais devenus autant éleveurs qu'agriculteurs.

5.6. La régionalisation face au problème de l'avancée des fronts pionniers

Les situations conflictuelles montrent le paradoxe créé par le classement des forêts dans cette région. Depuis sa constitution dans les années 1960, l'État sénégalais s'est érigé comme unique gestionnaire des forêts classées, via le service des Eaux et forêts, dans le but principal de les sauvegarder des défrichements intempestifs et de contrôler l'exploitation charbonnière. Toutefois, en Haute-Casamance, on se rend compte que, de façon contradictoire, les forêts classées sont moins bien protégées que les espaces boisés gérés par les collectivités locales. Ces derniers sont en général moins sollicités par les colons : le contrôle des habitants et des conseillers y paraît plus efficace que dans un espace de non-droit, telle la forêt classée. Dans le contexte politique agité de la rébellion casamançaise et celui de la régionalisation, en œuvre depuis le début de l'année 1996, les responsables politiques locaux et les Communautés rurales risquent d'élever la voix. Lors d'un entretien avec un président de Communauté rurale, celui-ci affirmait qu'avec la décentralisation, les Peul de la région risquaient de se soulever à l'instar de leurs "frères" Joola de Basse-Casamance. Il se demandait aussi s'il était normal que les Peul de Kolda soient considérés comme des citoyens de seconde zone et qu'on leur interdise l'accès à la forêt alors que l'État laisse les Wolof défricher d'immenses concessions dans la forêt classée. Le nouveau code forestier insiste beaucoup sur le rôle des populations limitrophes :

Il ne s'agit plus de protéger les forêts contre les populations locales, mais plutôt de clarifier les responsabilités de toutes les parties concernées (État, collectivités locales, communes, communautés rurales et les populations)
(Sy M., 1995 : 4)

Par ailleurs, le retour à la terre des jeunes diplômés risque de transformer la composition des Conseils ruraux qui, avec les lois de décentralisation, sont devenus les principaux acteurs du développement et de la gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux. Jusqu'à présent, les collectivités rurales sont essentiellement représentées par des villageois âgés et analphabètes, peu au fait de leurs prérogatives, notamment celles en cours depuis la promulgation des lois de décentralisation. Ils font plutôt valoir le droit traditionnel pour la régulation des conflits. De plus, leurs pratiques artisanes ne font qu'accentuer la complexité de leur tâche.

Si la gestion des forêts classées, dans le contexte de la croissance démographique, nécessite une certaine souplesse en faveur des agriculteurs et ne doit plus se

borner à empêcher systématiquement les défrichements, elle doit également s'effectuer dans un cadre foncier protégeant à la fois les colons et les autochtones, les agriculteurs comme les éleveurs. Tant que les règles foncières ne seront pas clairement déterminées, les populations en manque de terre - qui bénéficient de soutiens politiques et religieux - accapareront les espaces boisés résiduels qu'elles exploiteront de manière très extensive et expéditive pour en tirer le maximum.

En l'absence d'une remise en cause des droits et des devoirs des différents acteurs impliqués dans ce processus de déforestation (l'État, les élus, l'administration et les populations), on peut douter de l'impact des réformes donnant compétence aux régions pour gérer les ressources naturelles et limiter le défrichement de la forêt classée de Pata. Tant que cette forêt ne sera pas sous la juridiction des Communautés rurales⁶⁰, c'est-à-dire ne sera pas déclassée, le risque est réel qu'elle disparaisse totalement. Mais l'État a sans doute choisi de ne pas impliquer les Communautés rurales dans la gestion de ces forêts, pour mieux laisser aux grands producteurs d'arachide les moyens de relancer cette culture, en crise depuis les années 1980⁶¹.

5.6.1. Des instances politiques locales peu déterminées à enrayer le processus de déforestation

Dans le cadre de l'instauration de la régionalisation, la régulation de l'extension des fronts pionniers et l'arbitrage des demandes de défrichement ont été transférés au Conseil régional. Mais, comme la plupart des colons sont en situation irrégulière et ne passent pas par le canal des Eaux et forêts ou des Communautés rurales, ce transfert reste caduc. De plus, le Conseil régional ne se sent pas impliqué dans un processus qui est antérieur à son investiture :

Depuis notre arrivée au Conseil régional, nous avons pu gérer cette affaire tranquillement. En tout cas nous n'avons pas enregistré une seule demande de défrichement de grande envergure au niveau de l'arrondissement de Madina Yero Fula⁶².

Ce discours « politiquement correct » n'a pas empêché la création d'au moins une dizaine de villages dans la forêt classée depuis lors. Les conflits entre les collectivités locales et les services de l'État entraînent de nombreux dysfonctionnements et laisse la porte ouverte à la corruption et aux passe-droits. La Région a besoin de l'aide des services techniques de l'État pour gérer les ressources naturelles. Mais

⁶⁰Il est possible, selon le nouveau code forestier en vigueur depuis l'avènement de la décentralisation, que l'État déclassé une partie de forêt au profit d'une Communauté rurale qui aurait au préalable présenté un projet de gestion de cet espace boisé ayant obtenu l'assentiment des services techniques des Eaux et forêts. Mais un tel projet d'aménagement est difficile à mettre en place par les élus locaux en l'absence de capacités réelles en la matière.

⁶¹ Sidibé M., rapport de mission, juillet 2000.

⁶² Usman Balde, 2^{ème} vice président du Conseil régional de Kolda, avril 2000, enquête Ngaïde A.

ceux-ci, comme les Eaux et forêts, par exemple, ne sont pas partisans des lois de décentralisation qui limitent leurs prérogatives en matière de gestion des espaces boisés et, surtout, leurs rentrées financières (taxes, permis de coupe...) ⁶³. A supposer même que la forêt de Pata soit déclassée et mise sous la tutelle des Communautés rurales, sa gestion restera difficile en raison des pratiques délictueuses d'un certain nombre d'élus locaux et de la non-reconnaissance des Conseils ruraux par les colons Wolof. En effet, ceux de Ndorna et de Pata, et plus précisément leurs présidents, ont largement joué en défaveur de leurs administrés, en distribuant à de nombreux colons des autorisations, sans aucune valeur, pour s'installer dans la forêt de Pata ⁶⁴.

Le président sortant de la Communauté rurale de Pata a, lui aussi, été accusé à plusieurs reprises d'avoir autorisé l'implantation de villages sans passer par le Conseil rural. D'après le président en poste à la fin des années 1990, les conseillers ruraux Peul se sont vigoureusement élevés contre ce type de pratiques et ont refusé d'avaliser des demandes d'implantation. De plus, le président sortant de la Communauté rurale de Ndorna, très impliqué dans la colonisation de la forêt à ses débuts, a créé depuis 1997 son propre hameau, faisant peu de cas de l'avis de son successeur!

Se sachant minoritaires dans la région, les Wolof ignorent les instances tenues par les Peul et s'adressent directement à leurs « parents du Nord » : le sous-préfet de Madina Yero Fula ⁶⁵, le préfet, le procureur ou le gouverneur. Cette stratégie de « court-circuitage » des politiciens et des dirigeants locaux, jugés « inaptes » à comprendre les problèmes des Wolof, a été à l'origine des événements qui ont ensanglanté Saare Alet, (1 mort et 9 blessés en juin 2000), et dont nous avons parlé plus haut. Cet incident pose de manière plus générale la question des rapports de force entre les autochtones et les Wolof. Même dans les forêts de terroir gérées par le Conseil rural, ses décisions ne sont pas suivies. Par ailleurs, on assiste à une montée en puissance des politiciens Wolof, symptomatique du poids démographique des colons Saloum-Saloum dans la forêt classée de Pata, et qui occupent la majeure partie des gros villages. Sans véritable mobilisation, ils avaient réussi à obtenir quatre conseillers ruraux en 1996 ⁶⁶.

Enfin, les Peul se mobilisent peu contre cette colonisation. Les riverains de la forêt, directement touchés par l'arrivée des migrants, n'organisent aucune action

⁶³ Entretien avec Batilly A., ancien ministre de l'Environnement, Dakar, mars 1999, Fanchette S.

⁶⁴ Ce phénomène n'est pas propre à la région de Kolda. Dans la région du Fleuve, à Podor, où des forêts classées ont été créées dès la période coloniale, on assiste à la violation des espaces protégés par les conseillers ruraux qui affectent les terres, dans un contexte où la demande est forte et où la dégradation des forêts est très avancée. Cette attitude provoque une course effrénée des populations vers les espaces encore inoccupés (Traore S., 1997).

⁶⁵ Le sous-préfet, en poste depuis 1998, est lui aussi un fervent Mouride.

⁶⁶ Sidibé M., rapport de mission, juillet 2000.

collective tendant à faire face à l'occupation de leurs espaces de parcours.

Les Peul ont toutefois porté à la tête de la Communauté rurale un fils de Pata. Pour eux c'était le président idéal ; il est né à Pata, fils d'un ancien chef de canton de la région, c'est un homme de loi mais, ayant vécu à Dakar, il connaît bien les réseaux politiques du Nord. Pour les populations, il devrait pouvoir mettre un terme à la progression des Wolof dans la forêt. Selon un habitant de Pata : « *Il avait promis à la population qu'il allait arrêter tout ça ! Les populations ont voté pour lui massivement* »⁶⁷.

5.6.2. *L'alternance politique de 2000 et les entreprises pour contrer la déforestation*

Dans le contexte politique créé par l'alternance, le règlement de la question casamançaise revint à l'ordre du jour du nouveau gouvernement du Président Wade, et dans son sillage, celui des problèmes fonciers en cours dans l'arrondissement de Madina Yero Fula. Le problème de la forêt de Pata a été posé avec insistance par les autorités administratives et les instances régionales, contrairement aux années 1996-1997 où ce sujet restait tabou. Une commission régionale de prévention et de règlement des conflits fonciers liés à l'exploitation des terres du Domaine national, et régie par un CRD (Comité régional de développement), a été mise en place à la fin 2000 par le gouverneur de la région de Kolda. Cela lui a permis d'aider les autorités administratives locales (le préfet et le sous-préfet), dans la prise en charge et le règlement des conflits fonciers qui se posaient notamment dans la sous-préfecture de Madina Yero Fula (*le Soleil*, 04/07/01).

Le 24 novembre 2000, une commission conjointe composée des représentants des Eaux et forêts, de l'ARD (Agence régionale de développement) et du PGCRN (Projet de gestion communautaire des ressources naturelles), s'est constituée dans le cadre d'une étude menée par l'ARD et une ONG officiant dans plusieurs Communautés rurales de la région, dont celle de Pata. Cette commission propose de responsabiliser les élus locaux et les populations concernées pour mettre en place une « gestion communautaire des ressources naturelles au niveau de la Communauté rurale de Pata » (*le Soleil*, 30/11/2000). On peut toutefois émettre des réserves quant aux solutions proposées par cette commission pour résoudre les conflits fonciers dans cette zone, tant que ne sera pas revue au niveau national la philosophie de la politique agricole basée en partie sur la relance de la production arachidière.

Une autre réunion a été organisée le 14 décembre 2000, avec à l'ordre du jour la prévention des conflits liés à l'exploitation des terres du domaine national dans l'arrondissement du Madina Yero Fula. Sous l'égide du gouverneur de Kolda, et

⁶⁷Ibid.

en présence des responsables des collectivités locales concernées (le président du Conseil régional de Kolda, les présidents des quatre Communautés rurales de l'arrondissement de Madina Yero Fula), les autorités administratives (le préfet de Kolda, le sous-préfet de Madina Yero Fula...), des représentants des services intéressés par la question foncière et des migrants, cette réunion devait poser les premiers jalons pour mettre fin, entre autre, à l'occupation illégale des terres de la forêt classée de Pata.

Le préfet de Kolda évoqua le recensement des villages installés dans les forêts classées dont les résultats devaient être envoyés au gouvernement. Une vaste opération de sensibilisation des populations fut mise en place tendant à empêcher toute nouvelle installation dans l'arrondissement de Madina Yero Fula et surtout dans la Communauté rurale de Ndorna. Une cinquantaine de demandes de défrichement dans les forêts classées de la région a été bloquée au niveau du Conseil régional. Pour illustrer le slogan « Madina Yero Fula zéro conflit foncier », le gouverneur a demandé la poursuite des travaux tendant à créer des voies d'accès aux points d'eau pour le bétail, et la tenue régulière de rencontres du comité départemental sur la prévention et le règlement des conflits fonciers.

Il a été appelé ensuite aux présidents des Communautés rurales :

Qu'ils n'ont pas le droit d'affecter eux-mêmes des parcelles à des individus : c'est au conseil rural de délibérer et de procéder aux affectations de terres de terroirs qui ont été demandées. Le président du Conseil rural ne fait qu'appliquer les décisions de l'organe de délibération. Par ailleurs, le conseil rural n'est pas compétent pour procéder à des affectations dans les forêts classées. Les forêts classées sont gérées par l'État (Sud Quotidien, 27/11.2000).

Les migrants qui envisagent de s'installer devront désormais le faire avec une autorisation des instances délibérantes.

Malgré ces bonnes intentions, on peut se demander jusqu'à quel point le problème peut être réglé au niveau local, lorsque l'on connaît le pouvoir des instances politico-religieuses impliquées dans ce processus de colonisation foncière. Quel pouvoir aura la Commission départementale de règlement des conflits (elle regroupe les services du cadastre, de l'aménagement et des domaines) à qui le gouverneur a demandé, non seulement de définir un code de conduite à suivre par les Communautés rurales face aux occupations illégales, mais aussi de trouver des solutions au problème de l'occupation des mares et des défrichements sauvages ?

Conclusion

Pour relancer la production arachidière en berne dans le nord du pays et désengorger le bassin arachidier trop peuplé, le gouvernement sénégalais, sous la pression des « marabouts de l'arachide », a laissé une des plus grandes forêts classées de la région méridionale être défrichée. L'arachide est devenue ainsi le deuxième bassin arachidier du pays.

L'objectif territorial, à savoir l'intégration de la Haute-Casamance au nord du pays plus développé et mieux structuré par un réseau de routes et de villes moyennes, n'a, en revanche, pas été atteint. Les bénéfices de l'arachide ne sont pas réellement investis dans le développement des infrastructures et l'économie de la région mais plutôt dans les villages d'origine des migrants. Sur le plan politique, cette colonisation participe à la « wolofisation » du pays et au contrôle politique de la région méridionale par les élites du Nord qui contrôlent les partis politiques.

Mal représentés au niveau national, et même local, les habitants de la Haute-Casamance, notamment les Fulakunda vivant dans la forêt de Pata et dans les alentours, se voient dépossédés de leurs terres de parcours et ils interviennent peu dans l'aménagement de leurs territoires. Leur poids politique est faible face aux grands producteurs d'arachide et aux marabouts qui développent des stratégies pour contrôler ce nouveau territoire, et qui bénéficient aussi d'appuis politiques et financiers puissants. Les modes d'occupation de l'espace des agriculteurs et des éleveurs sédentaires, d'une part, et des pasteurs itinérants, d'autre part, sont antagonistes. Dans un contexte de pression sur les terres, d'insécurité foncière et d'absence de gestion concertée de cet espace, ils ne font qu'accentuer les conflits.

Tout en mettant en cause l'avenir des forêts de cette région, le processus en œuvre à Pata est caractéristique des expériences pionnières en pays tropicaux. Leur défrichement pour une agriculture extensive, mené à bien par des populations en situation illégale et sans statut foncier - donc pressées d'utiliser au maximum les capacités productives des terres - conduit à une situation irréversible de destruction des forêts. Ces modes d'exploitation de type « minier » ne sont pas reproductibles car, selon C. Aubertin et Ph. Léna (1986) :

Le phénomène d'occupation démographique de grands espaces forestiers trouve dans la consommation d'espace une stratégie cohérente d'optimisation du rapport travail/produit susceptible de compenser partiellement l'absence de capitalisation technique", et les conflits latents entre agriculteurs et éleveurs limitent toute gestion concertée de ces espaces disputés.

Chapitre 6 :

Le développement régional et l'intégration dans l'espace agricole spéculatif.

La Haute-Casamance, mal intégrée au reste du territoire sénégalais, en raison de sa faible participation à l'économie arachidière et de son rattachement tardif à la colonie, a été entraînée dans les années 1970 dans l'aventure des cultures spéculatives. Dans cette région bénéficiant d'un milieu soudanien favorable et de réserves foncières, l'État sénégalais et les bailleurs de fonds ont tenté une politique de développement agricole fondée sur la promotion du coton. Ils ont chargé la Sodefitex⁶⁸, une agence de développement parapublique, d'introduire cette nouvelle plante, de vulgariser les itinéraires techniques agricoles et la mécanisation auprès de villageois peu habitués à ce type de cultures, et d'en organiser la commercialisation dans une économie encore peu monétarisée. Pour ce faire, le réseau routier a été renforcé par la construction de pistes pour la collecte du coton dans cette région enclavée, et des lieux de ramassage ont été mis en place dans des centres secondaires où des instructeurs ont été formés et alphabétisés en langues vernaculaires.

Le coton est considéré par la Banque mondiale comme une rare réussite de l'agriculture africaine contemporaine. Cependant, cette culture, au Sénégal, ne bénéficie pas d'un intérêt aussi partagé que dans les autres pays de la région, tels le Mali et la Côte-d'Ivoire. Très gros producteurs, ces derniers dépassent respectivement 400.000 tonnes et 217.000 tonnes en 1996, alors que le Sénégal atteint difficilement 31.000 tonnes cette année là. Si, en Afrique francophone, la croissance de la production cotonnière résulte en général de l'augmentation des rendements à l'hectare, d'une extension de la surface cultivée par planteur et d'un nombre toujours plus grand de planteurs (Bassett Th. J., 2002 : 13), au Sénégal, au contraire, la production cotonnière est très fluctuante et les rendements, en baisse, montrent de très grandes variations régionales. La production annuelle de coton-graine se situe bon an mal an, dans les années 1990, dans une fourchette de 30.000 à 40.000 tonnes. En outre, les rendements, qui étaient supérieurs à la tonne au début des années 1990, déclinent lentement pour atteindre en moyenne 750 kg/ha à la fin de cette décennie.

Les raisons d'un tel échec sont nombreuses, mais les variations sous-régionales des performances cotonnières montrent que celles-ci sont très complexes. On ne peut

⁶⁸-Société de développement des fibres textiles.

pas uniquement avancer des causes techniques ou phytosanitaires⁶⁹ pour expliquer la faiblesse des rendements dans la région de Kolda. Dans certaines localités, la culture cotonnière enregistre de bons rendements, et même une croissance de la production, tandis que dans d'autres, pourtant bien pourvues sur le plan pédoclimatique ou en matière d'équipement, l'expérience est peu concluante.

Pour appréhender la complexité de la dynamique cotonnière, l'approche cartographique à grande échelle paraît nécessaire. La Sodefitex offre des statistiques annuelles au niveau des groupements de producteurs de la Haute-Casamance. Nous avons cartographié pour chaque village cotonnier les rendements moyens de 1995 à 1998, les superficies cultivées en coton pour la campagne 1997/1998, la part des exploitations les mieux équipées et le pourcentage de superficies semées avant le 30 juin 1997, date fixée par la Sodefitex pour obtenir de meilleurs rendements. Nous avons aussi pris en compte dans notre analyse les qualités pédo-agronomiques et climatiques des différents secteurs d'encadrement de la Sodefitex. Nous chercherons à mesurer si localement les caractéristiques du milieu déterminent ou non les niveaux de rendements cotonniers, ou si, au contraire, les aspects socio-économiques et organisationnels de la production sont déterminants.

Nous nous interrogerons sur les problèmes d'organisation des groupements de producteurs, sur l'impact de certaines pratiques agricoles ou pastorales extensives, sur les conséquences de la trop grande division des exploitations agricoles pour assumer les contraintes des itinéraires techniques du coton et sur les problèmes fonciers. Dans une région où l'élevage joue un rôle déterminant dans l'occupation de l'espace et les modes de vie des habitants, nous mesurerons, à partir d'enquêtes localisées et la cartographie de terroirs agro-pastoraux, le poids de la concurrence entre le coton et l'élevage, d'une part, et l'arachide ou les cultures vivrières, d'autre part.

Les aspects socio-économiques ont pu être appréhendés à l'échelle villageoise grâce à des enquêtes ciblées dans plusieurs localités de Haute-Casamance, dont une, Santankoye, qui a fait l'objet d'un suivi de l'occupation du parcellaire agricole pendant quatre années (de 1994 à 1998). Des enquêtes effectuées sur une vingtaine de villages, choisis pour leurs spécificités agricoles, historiques et ethniques, ont cherché à mesurer les contradictions entre les politiques cotonnières mises en place par la Sodefitex et les pratiques paysannes et pastorales.

⁶⁹En raison du mauvais contrôle d'une peste (le bémisia), la campagne de 1998/99 a été catastrophique. Pour un volume de production au niveau national d'environ 40 000 tonnes dans les années 1990, cette campagne n'a pas dépassé 12 000 tonnes.

6.1. Le développement des cultures de rente : une politique pour intégrer la Haute-Casamance à l'espace productif sénégalais

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les bailleurs de fonds occidentaux ont financé au Sénégal la création d'agences régionales de développement comme la Sodeva, la Saed et la Sodefitex⁷⁰. Elles avaient pour mission d'initier la "révolution verte" dans ce pays et d'introduire des cultures de rente dans les régions périphériques du Sénégal oriental et de Kolda. Ces agences dépendaient essentiellement de l'assistance technique extérieure et de leurs capacités à vulgariser auprès des paysans de nouveaux paquets technologiques, engrais, semences, pesticides, fongicides, traction animale, etc.

Contrairement à la Côte-d'Ivoire, où cette plante a été introduite de force par l'administration coloniale et a été l'objet de nombreuses réticences de la part des villageois (Bassett Th. J., 2002), au Sénégal, son introduction est beaucoup plus tardive. La suprématie de l'arachide dans le nord et le centre du pays, et l'intérêt mitigé pour développer cette région de savane, expliquent le retard dans l'introduction des cultures de rente en Haute-Casamance.

Des tentatives pour introduire la culture de l'arachide en Haute-Casamance avaient déjà été entreprises à l'époque coloniale. Puis, dans les années 1960, le gouvernement sénégalais a cherché à développer la culture de l'arachide dans tout le pays et a, par l'intermédiaire de l'Oncad⁷¹, donné aux paysans les moyens en matériels, crédits, intrants et semences pour en étendre les superficies cultivées. L'équipement était alors fourni par les coopératives arachidières. Cela a eu pour effet d'augmenter la productivité du travail, notamment grâce au développement de la culture attelée, et les superficies cultivées sur les parcelles individuelles ou *kamagnan*. Dans les années 1970, la part de la culture arachidière dans les assolements a atteint son maximum dans un village comme Bantankuntu Maunde, soit près de 50 % (Lévy D. M., 1974). Mais ce système d'aide aux paysans s'est soldé par un échec, l'Oncad étant devenu une machine ingérable et corrompue, dont les coûts de fonctionnement exorbitants grevaient le budget de l'État. Par ailleurs, les paysans lourdement endettés ne remboursant qu'en partie les emprunts, l'État a arrêté ce programme de développement, entraînant ainsi la baisse de la production arachidière dans cette région et la désertion des jeunes villageois qui s'étaient engagés dans cette aventure.

6.2. Un espace cotonnier très diversifié

La culture cotonnière a été introduite en 1964 au Sénégal. A cette époque, la pluviométrie de la zone septentrionale du bassin cotonnier, dont le fief était

⁷⁰Sodeva : Société de développement et de vulgarisation agricole ; Saed : Société d'aménagement et d'expansion des terres du Delta du Sénégal ; Sodefitex : Société de développement des fibres textiles.

⁷¹Oncad : Office national de coopération et d'assistance au développement.

Kaolack, siège de l'usine d'égrenage, enregistrait une moyenne favorable pour le coton, d'environ 700 mm par an. A la fin des années 1990, elle n'était plus que de 500 mm. La translation des isohyètes vers le Sud a entraîné dans son sillage la culture du coton vers les marges du pays, la région de Kolda (principalement la Haute-Casamance) et celle du Sénégal oriental. Le bassin cotonnier est toutefois limité au sud-ouest de Kolda par le manque d'ensoleillement pendant l'hivernage. La Haute-Casamance et la région du Sénégal oriental font partie de la zone soudanienne la plus propice sur le plan pédoclimatique au développement de la culture du coton. En dessous de 800 mm de pluie par an, celle-ci est risquée pour le producteur. Dans ces deux régions, elle constitue la deuxième spéculation agricole après l'arachide, mais devance cette dernière dans les Communautés rurales les plus méridionales et les plus enclavées.

6.2.1. Le bassin cotonnier de Haute-Casamance⁷²

En Casamance, la pénétration cotonnière s'est effectuée au début des années 1970 par le Nord-est, dans le département de Velingara. Puis cette culture s'est étendue vers le Sud-est de ce département, notamment dans la zone de Linkering, frontalière avec la Guinée, aux larges réserves foncières. On y compte, à la fin des années 1990, de grandes superficies cultivées en coton. A partir des années 1980, les départements de Kolda et de Seju (Moyenne-Casamance) commencent à être encadrés par la Sodefitec, mais leurs superficies cultivées en coton restent limitées d'autant plus que les exploitants n'ont pas bénéficié des politiques incitatives pour la culture de l'arachide qui avaient permis aux producteurs de s'équiper facilement. Dans certains villages GaaBunke, comme Santankoye, la culture cotonnière s'est rapidement substituée à l'arachide comme culture de rente.

⁷²L'étude spatiale de la dynamique cotonnière a été rendue possible grâce aux statistiques relevées par la Sodefitec au niveau des groupements de production pour les campagnes agricoles de 1996/97, 1997/98 et 1998/99. Deux types de cartes ont été dressées : celles représentant les dynamiques au niveau des villages, et celles au niveau des Communautés rurales. Cependant, j'ai dû entreprendre un gros travail de traitement de ces chiffres et de localisation de ces groupements avant de les cartographier. D'une part, les statistiques étant offertes au niveau des groupements de producteurs, il a fallu recomposer ces chiffres au niveau des villages. D'autre part, les noms de villages attribués aux groupements de producteurs ne correspondent pas aux noms de villages administratifs. J'ai complété la carte des villages de la Haute-Casamance, celles de l'IGN au 1/50.000ème, trop anciennes, n'étant pas exhaustives, par un long et fastidieux travail d'enquêtes et de relevés GPS sur le terrain. Dans le département de Velingara, des enquêtes auprès des responsables des différentes divisions administratives de la Sodefitec m'ont permis de faire correspondre les noms administratifs du Recensement de la population et les noms utilisés par la Sodefitec.

La Haute-Casamance, au-delà d'une apparence d'uniformité, est une mosaïque de « pays agricoles » pratiquant des systèmes de production relativement diversifiés et dont les caractéristiques pédologiques et climatiques varient. Bien que moins dramatique dans ses conséquences qu'au Sahel, l'irrégularité de la pluviométrie et de sa répartition spatiale reste une donnée permanente de la vie agricole soudanienne, qui retentit sur maints aspects du comportement des producteurs. Témoin, la tendance des paysans à ensemercer systématiquement, dès qu'ils le peuvent, des surfaces supérieures à celles qu'ils seront effectivement en mesure d'entretenir si les précipitations sont quantitativement favorables et réparties tout au long de la saison de croissance (Pélissier, P., 1995)

Les sept secteurs que la Sodefitex a établis en Haute-Casamance sont ainsi répartis en deux zones aux potentialités différentes :

- Les secteurs les plus septentrionaux, Madina Yero Fula et Velingara, se situent dans la zone de potentialité moyenne et souffrent soit d'une pluviométrie médiocre (en 1998 la zone de Madina Yero Fula n'a enregistré que 585 mm de pluie, contre une moyenne de 869 mm pour la Haute-Casamance), soit d'une détérioration des sols peu favorable au coton (dans le cas de Velingara).
- Les secteurs de Kolda, Dabo, Kunkane, Pakur et Linkering sont dans la zone de potentialité correcte. Kolda et Pakur bénéficient d'une très bonne pluviométrie, dépassant en moyenne 1000 mm de pluie par an depuis le début des années 1980.

Si 44% des villages de Haute-Casamance cultivent du coton en 1997/1998, les superficies moyennes destinées à cette spéculation par village sont relativement faibles - 30 hectares. Elles s'expliquent par la taille démographique limitée des villages (160 habitants en moyenne en 1988) et la dispersion du peuplement. Le coton est mieux implanté dans l'Est de la région, dans le département de Velingara, où il a été introduit en premier, tandis qu'à l'Ouest de la Haute Casamance, plus spécialisée dans l'élevage bovin, la Sodefitex rencontre de nombreuses difficultés pour convaincre les populations à s'intéresser à cette culture.

Dans le département de Velingara, sur les 689 villages recensés par l'administration territoriale et par la Sodefitex, 406 cultivaient du coton, soit 59%, dont 41 sur moins de 10 hectares.

Dans la zone pionnière du coton, dans le nord-est du département de Velingara, les superficies dédiées à cette culture diminuent et les rendements sont extrêmement bas. Dans les Communautés rurales de Sincan Kundara et de Nemataba, le nombre de villages cotonniers est très faible, entre un tiers et la moitié, (figure 17). De nombreux villages ont cessé d'en cultiver compte tenu des faibles revenus qu'elle rapporte, tandis que la Sodefitex a arrêté d'encadrer les villages débiteurs qui

vendent une partie de leur production en Gambie. Dans les Communautés rurales de Sincan Kundara et de Nemataba, treize villages frontaliers ne sont plus encadrés par la Sodefitex depuis la campagne 1997/98⁷³.

Dans le Pakur, à proximité de la frontière guinéenne, l'enclavement a avantagé le coton, car seule la Sodefitex y encadre les paysans et leur procure des intrants. Les deux tiers des villages de cette Communauté rurale produisent du coton sur une superficie moyenne de 59 hectares. Plus de la moitié des villages encadrés par la Sodefitex cultivent plus de 50 hectares, et une part non négligeable dépasse les 100 hectares. Elle se regroupe en de gros villages d'agriculteurs - dont une partie est composée de réfugiés de Guinée - qui n'ont que la production cotonnière pour obtenir du numéraire. De plus, comme il n'existe pas de trafic commercial avec la Guinée-Bissau, contrairement à la frontière Nord, la Sodefitex maintient son encadrement. Les exploitants ont ainsi pu s'équiper assez tôt grâce aux crédits avantageux offerts par cette société dans les années 1970.

Dans la Communauté rurale de Wasadu, de larges rizières le long des grands axes de drainage marquent la frontière avec la Guinée et l'arachide est très présente dans les assolements. Les terres seraient apparemment propices à cette culture, ce qui explique la forte proportion de cultivateurs qui la pratiquent (30 à 35 %) ⁷⁴, au détriment du coton. La part des villages cotonniers, comparée à celle de Pakur également enclavé, y est plus faible (54% des villages).

La production de coton dans la Communauté rurale de Kunkane, pourtant insérée très tôt dans le dispositif de la Sodefitex - elle est traversée par la route nationale reliant Kolda à Velingara - a subi la concurrence des marchés hebdomadaires, principalement de celui de Diaobe. Toute la zone aux alentours du "marché international" ne pratique presque plus le coton, et même les cultures vivrières ont diminué. En parallèle, les projets de développement agricole de la Sodagri, notamment le périmètre de l'Anambe, ont mobilisé les terres pour le riz et le maïs. A Kabendu, qui produisait jusqu'à 100 tonnes de coton, on assiste depuis le début des années 1990 à une baisse de la production cotonnière. Autour de Madina Gunass, 56% des villages pratiquent le coton sur des surfaces moyennes dépassant 35 hectares. Suite à l'interdiction de cultiver du coton imposée aux fidèles par le marabout Tukuler, qui ne voulait pas que ses fidèles puissent s'enrichir et créent des contre-pouvoirs économiques au sein de la communauté gounassienne, de nombreux villages ne pratiquent plus cette culture, malgré les avantages qu'offre la Sodefitex et surtout l'intérêt d'obtenir à crédit des intrants pour les terres de

⁷³Il s'agit des villages de Gambissara, Kataba, Saare Julde, Saare Paate, Saare Bokky, Saare Waly, Kur-bambaye, Saare Koke, Kumbathiri, Amadara, Nemataba, Kumera, Diam Wely. Selon P. S. Gning, responsable de la Sodefitex du département de Velingara, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁷⁴Mamadu Seydu Balde, adjoint du secteur Sodefitex de Kunkane, juin 1998, entretien Fanchette S.

plateau fragiles et surexploitées.

En revanche, dans le département de Kolda, sur les 1280 villages recensés par l'administration, en 1997 seuls 461 cultivent du coton, soit 36% des villages, et un cinquième de ceux-ci le font sur moins de 10 hectares. Moins de 8% des villages des trois communautés rurales les plus occidentales du département, Saare Biji, Madina al Hajj et Tankanto, pratiquent cette culture. Et si Julakolon voit le nombre de villages cotonniers atteindre 30% du total, c'est parce que les villages GaaBunke y sont nombreux. Contrairement aux Fulakunda de cette région, peu intéressés par cette culture, les GaaBunke ont largement participé à l'aventure cotonnière prônée par la Sodefitex et ont été très tôt intéressés par la mécanisation des travaux agricoles. Dans la zone de Saare Biji, où l'élevage bovin est très présent, les villageois préfèrent l'arachide, notamment en raison de son rôle fourrager⁷⁵. On y cultive également beaucoup de riz⁷⁶.

Seul un quart des villages des Communautés rurales de Pata et de Madina Yero Fula, frontalières avec la Gambie, comptent des producteurs de coton. Ces villages, pour la plupart pluri-ethniques et composés de populations Wolof, Tukuler ou Peul Fuuta, intéressées par les cultures de rente, s'adonnent plutôt à l'arachide.

Tel est le cas de Saradu, un village frontalier de plus de 600 habitants en 1988. Les exploitants, grands défricheurs et cultivateurs d'arachide, laquelle occupe 27% des terres cultivées en 1990, ont été très tôt intéressés par la mécanisation de l'agriculture. Ils cultivent de grandes superficies de façon très extensive : il n'est pas rare de rencontrer des exploitants à la tête de 15 à 20 hectares qui embauchent des *navetane* à l'année. Le coton a disparu des assolements depuis que la Sodefitex a arrêté d'encadrer ce village qui commercialisait une partie de sa production en Gambie.

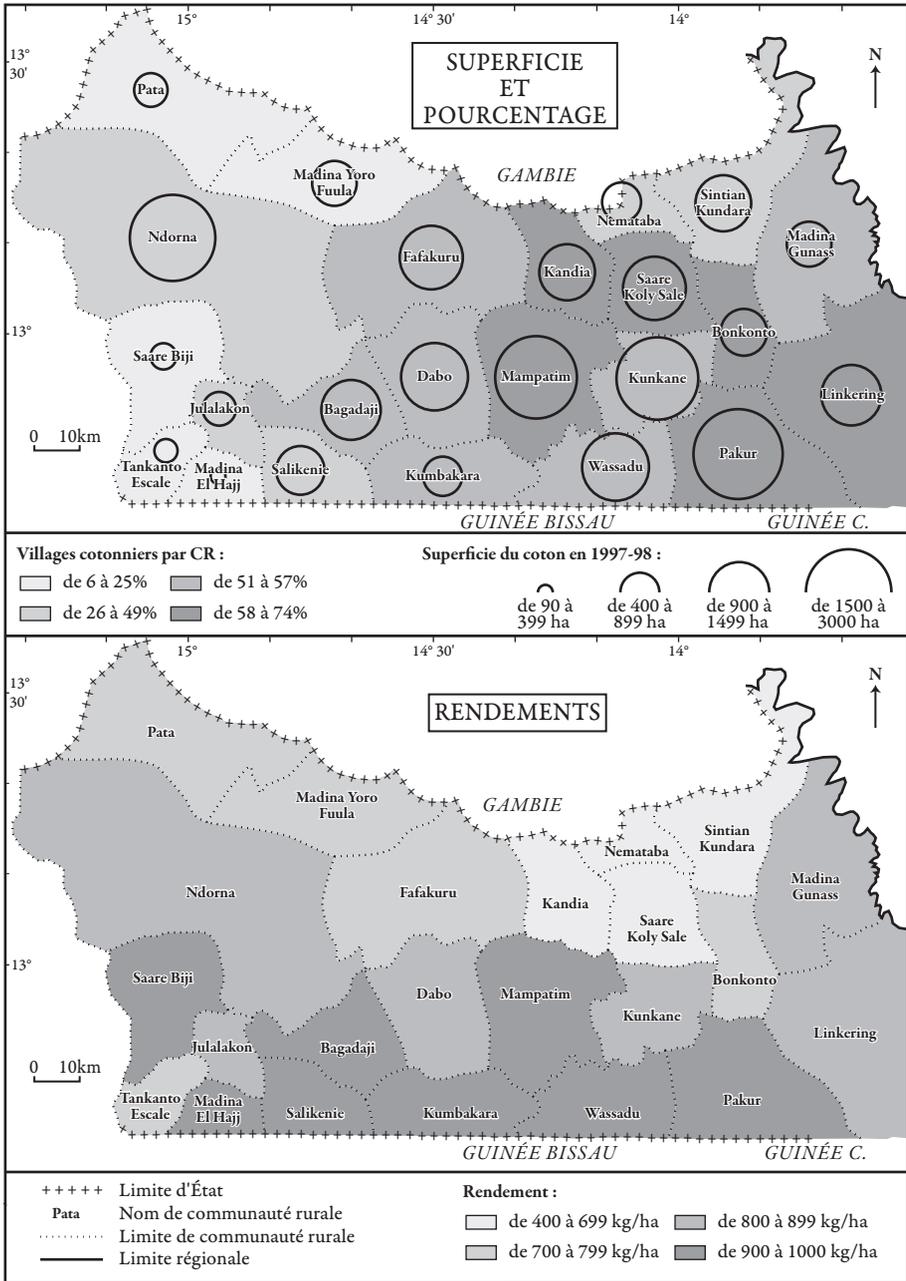
De toute manière, cette culture demande trop de travail pour ces exploitants très occupés par le commerce transfrontalier. Ces producteurs entreprenants s'étaient mis à cultiver du coton uniquement parce que la Sodefitex apportait des crédits de culture pour l'équipement, procurait les intrants, traçait des pistes de production pour désenclaver les villages et commercialisait la production.

Comme la Sodefitex ne paye pas comptant les paysans, et attend parfois plusieurs semaines pour les rembourser, les populations frontalières avec la Gambie ont tendance à vendre leur production chez leur voisin. Les paysans les plus démunis vendent aussi leur matériel agricole, obtenu à crédit grâce à cette société, sur les marchés gambiens pour s'acheter des céréales en période de soudure. Cela les

⁷⁵ Les éleveurs nourrissent leur bétail avec les fanes d'arachide pendant la saison sèche.

⁷⁶ Mamadu Drame Jallo (Bagadaji), Ibrahima Balde encadreur Sodefitex, Inte Boiro, assistant formateur Sodefitex, Kolda, juin 1998, entretiens Fanchette S.

SUPERFICIE DU COTON EN 1997-98 ET PART DES VILLAGES COTONNIERS ET RENDEMENTS MOYENS DU COTON ENTRE 1995-1998 (FIGURE N°17)



Source : SODEFITEX 1998, Dessin : LCA, IRD 2003 S. FANCHETTE

fragilise d'autant plus qu'ils n'ont plus les moyens de suivre les itinéraires techniques contraignants du coton et deviennent de moins en moins solvables.

La Communauté rurale de Ndorna abrite à la fois les colons Wolof installés dans la forêt classée de Pata et les grands producteurs cotonniers GaaBunke dont les villages s'alignent dans une vallée au nord de Kolda, le Caangol GaaBunke. 19 villages cultivent plus de 50 hectares, chiffre qu'il faut resituer dans le contexte de la taille élevée des fondations maraboutiques de cette zone. Mais cette communauté rurale est très hétérogène socialement. La présence des forêts de plateau a attiré de nombreux grands éleveurs, peu intéressés par le coton, et qui vivent dans des petits hameaux dispersés. L'extrême émiettement de leur peuplement, et la présence de l'élevage bovin sur de grandes surfaces, limitent la progression du coton dans cette zone. Les éleveurs, disposant d'un capital sur pied, ne voient pas l'intérêt de pratiquer cette culture de rente.

Dans la zone orientale du département de Kolda, la présence du coton est effective dans plus de la moitié des villages des communautés rurales de Dabo, de Bagadaji et de Fafakuru, cependant sur des surfaces moyennes par village ne dépassant pas 30 hectares. Ce chiffre moyen ne rend pas compte de l'extrême diversité des situations au niveau des villages de ces unités administratives. Entre 40 et 60% de ceux-ci ne cultivent pas plus de 20 hectares de coton, tandis que seuls quelques uns dépassent les 50 hectares. Dans la Communauté rurale de Mampatim, une des plus grosses productrices de la Haute-Casamance au centre du bassin cotonnier, même si la superficie cultivée par village reste moyenne, les trois-quarts d'entre eux cultivent le coton.

6.2.2. Des rendements partout en baisse, mais avec des variations zonales

On assiste dans toute la zone cotonnière à une chute des rendements depuis 1992. Jusqu'alors, les rendements moyens dépassaient la tonne à l'hectare. Chaque année, cette baisse se confirme pour atteindre en 1998, 770 kg /ha dans la seule région de Kolda, chiffre relativement faible compte tenu des avantages pédoclimatiques de cette zone par rapport à celle située au nord de la Gambie.

Selon des experts du Cirad et de l'Isra, on assisterait à une baisse significative de la consommation d'engrais et d'insecticides à l'hectare, en raison de leur renchérissement consécutif à la dévaluation du franc Cfa en 1994, et de la baisse du prix garanti au kilo par la Sodefitex. La venue de nouveaux producteurs sans moyens, et pratiquant des systèmes de culture extensifs, aurait fait baisser encore plus les rendements du coton. Enfin, la baisse de densité de l'encadrement paysan (un encadreur pour 8 villages en 1990 contre un pour 18 en 1998) aurait été défavorable au suivi des itinéraires techniques pratiqués par les producteurs. L'évolution agro-écologique en cours est aussi très défavorable à la production cotonnière. Depuis

vingt ans, on note une réduction de la zone située à plus de 900 mm de pluie par an. Là, les rendements du coton sont proches de 1000 kg/ha, tandis que dans les autres secteurs ils sont bien inférieurs. Ainsi, selon un rapport du Cirad (1999), la culture de grandes superficies de coton dans des zones dont la pluviométrie est inférieure à 900 mm exposerait une grande partie des producteurs à un déficit vivrier.

En plus de la baisse des rendements, le coton est confronté à une baisse du nombre des producteurs de 25% entre 1992 et 1995 (Sodefitec 1995), et à leur fluctuation d'une année sur l'autre. En 1997, à Barakatu, de nombreux exploitants ont abandonné la culture du coton, suite à la distribution par la Sodefitec d'intrants de mauvaise qualité, parfois très toxiques. Certains producteurs ont pris peur.

Au début de l'aventure cotonnière, de nombreux exploitants cultivaient du coton, même sans matériel, car la terre était fertile. Mais à la fin des années 1990, il faut produire sur de grandes surfaces et avec plus de matériel pour gagner suffisamment de quoi rembourser la Sodefitec et obtenir un bénéfice moyen à l'hectare d'environ 90 000 à 110000 francs CFA.

La carte des rendements moyens par Communauté rurale montre très précisément une région scindée en quatre parties (figure 17) :

- *le Nord-Est aux rendements bien inférieurs à la moyenne* (entre 450 et 600 kg à l'hectare) : les Communautés rurales de Sincan Kundara, Nemataba, Kandia et Saare Koli Salle ont des rendements moyens sur les années 1995 à 1998 très faibles. Les terres épuisées par plusieurs années de coton, et la détérioration de la pluviométrie ont eu raison de la production dans ce qui fut à l'origine le cœur du bassin cotonnier de Casamance. Le bémisia a été très virulent à Velingara en 1998/99, où 50 % des plants ont été touchés, et à Kunkane. Dans le secteur de Velingara, les sols fragilisés ne retiennent pas bien les engrais. Les producteurs ne peuvent effectuer les semis en juin, comme le dicte la Sodefitec, en raison de leurs charges de travail très élevées⁷⁷. Ils retardent très souvent cette opération.

- *la zone orientale, aux rendements inférieurs à la moyenne* (entre 700 et 800 kg/hectare) : autour de Madina Gunass, la trop faible fertilité des terres limite l'extension du coton. Les Fulakunda désireux d'en produire sont obligés d'aller dans le parc du Niokolo Koba, de façon illégale, où ils pratiquent des rotations avec des jachères de moyenne durée (cinq ans). Sur les abords du parc, aux terres épuisées, on trouve ainsi de nombreuses jachères.

- *une zone médiane au centre de la Haute-Casamance et à l'Ouest*, là où les terres de plateaux ne sont pas très fertiles et la pression paysanne élevée.

⁷⁷ P. S. Gning, responsable de la Sodefitec du département de Velingara, juin 1998, entretien Fanchette S.

- Une zone de rendements élevée, dans la zone méridionale et frontalière avec la Guinée-Bissau, favorisée par une bonne pluviométrie et des terres de meilleure qualité.

Seuls 179 villages, dont la superficie cultivée en coton dépasse 20 hectares en 1997/98, sur les quelques 950 que compte le département de Velingara, ont des rendements moyens supérieurs à 900 kg/ha. Dans le département de Kolda, les gros villages producteurs de coton, plus de 40 hectares en 1998, et dont les rendements moyens dépassent la tonne à l'hectare, correspondent aux fondations maraboutiques GaaBunke et aux établissements de colonisation dans la forêt classée de Pata. Ceux dont la sole cotonnière est plus petite, mais dont les rendements sont élevés, ont été fondés récemment aux abords des forêts classées où les terres sont encore fertiles et bénéficient d'un bon niveau d'équipement.

L'analyse des statistiques relevées par la Sodefitec pour la campagne 1997/1998 pour chaque village montre qu'il n'y a pas réellement de corrélation entre le rendement moyen à l'hectare (pour les trois campagnes agricoles de 1995 à 1997), le taux d'équipement des exploitations en matériel agricole et en animaux de traction, et le suivi des itinéraires techniques. Ainsi, les gros villages du Caangol GaaBunkoBe, dans la Communauté rurale de Ndorna, enregistrent des rendements élevés sur de grandes surfaces, sans pour autant que toutes les exploitations soient bien équipées. Cela s'explique par les fortes disparités sociales au sein de ces villages, dont les petits producteurs mal équipés se voient obligés de planter du coton pour obtenir des engrais, qu'ils n'épandent pas systématiquement sur leurs champs de coton. Les rendements moyens enregistrent ainsi des baisses, alors que les gros exploitants, bien équipés et mieux dotés en main-d'œuvre, parviennent à suivre les itinéraires techniques et obtiennent de meilleurs résultats. Ils détiennent en général les meilleures terres, alors que les petits producteurs, n'osant plus emprunter des parcelles à l'année de peur de ne pas pouvoir les mettre en valeur plusieurs années de suite, se contentent des terres de plateau. Là, les sols sont de plus faible qualité et, surtout, les parcelles subissent les ravages des prédateurs ou les dégâts causés par le bétail.

6.2.3 Des niveaux d'équipement très variables selon les zones et les exploitations

Pour la saison 1998-1999, la Sodefitec a classé les exploitations de Haute-Casamance en quatre classes selon leur niveau d'équipement :

- Type A : 20% des exploitations ne disposent ni de matériel agricole ni d'unité d'attelage ;
- Type B : 12% des exploitations possèdent une unité d'attelage, mais n'ont pas de matériel agricole ou inversement ;

- Type C : 26% des exploitations ont une seule unité d'attelage équipée d'une ou de plusieurs machines agricoles ;
- Type D : 42% des exploitations ont deux unités d'attelage équipées d'une gamme plus ou moins complète de machines agricoles.

Ces chiffres sont plus faibles que ceux du nord du bassin cotonnier où, depuis longtemps, les exploitants ont été équipés pour la culture de l'arachide et maîtrisent mieux les techniques agricoles modernes.

La part des villages comprenant des exploitations de type C et D est très variable selon les communautés rurales, la taille des localités et les ethnies dominantes. Les tentatives de la Sodefitec, pour intensifier les pratiques culturales des producteurs de coton grâce à une meilleure utilisation des intrants et de la traction attelée, n'ont pas été couronnées de succès dans de nombreuses localités. L'individualisation des exploitations rend difficile leur équipement et leur solvabilité. Les petits exploitants cultivent des surfaces trop faibles pour pouvoir épargner de quoi acheter du matériel agricole et des animaux de traction (Angé A., 1984). En période de soudure, les intrants sont revendus pour subvenir aux besoins alimentaires des familles. Seules les grosses exploitations, ayant réussi à maintenir la famille élargie et disposant d'une main-d'œuvre nombreuse, parviennent à amortir leur équipement.

Si la Sodefitec pousse les producteurs de coton à s'équiper, elle accepte d'encadrer ceux qui ne disposent pas de matériel, tout en sachant qu'ils ne parviendront pas à suivre les itinéraires techniques.

Dans le nord de la Communauté rurale de Ndorna, notamment dans la zone de colonisation de la forêt de Pata, le taux d'équipement des villages est élevé : 87% des exploitations correspondent aux types C et D. La plupart des établissements sont peuplés de producteurs d'arachide, originaires du Saloum. Les plus riches, les *borom barke*, sont venus dans cette région avec leur propre équipement. Les autres ont pu en acquérir rapidement grâce aux bénéfices des cultures de rente. Certains colons font du commerce avec la Gambie où le marché des machines agricoles est florissant. Les plus petits exploitants ont profité de l'encadrement offert par la Sodefitec pour s'équiper. 83% des villages de cette zone ont plus de 80% de leurs exploitations de type C et D (voir figure 18). La superficie moyenne des terroirs destinée au coton est la plus élevée du département : 39 hectares. Le long de la frontière gambienne, le niveau d'équipement des villages cotonniers est moyen, alors que de nombreux producteurs sont d'origine Wolof et Sarakhole, mieux formés que les Peul à la mécanisation agricole. Cela pourrait encore s'expliquer par la présence d'un actif trafic transfrontalier de machines agricoles.

Dans les établissements du Caangol GaaBunkoBe, la part plus faible des exploitations bien équipées s'explique par la présence de nombreux petits exploitants. Dans près

de la moitié des villages, moins de 56% des exploitations sont de type C et D. En revanche, dans le sud du département de Kolda, dans de nombreux villages cotonniers, moins de 50% des exploitations sont bien équipées. Récemment acquis à la production cotonnière, les villageois de cette zone n'ont pu acquérir des machines agricoles aussi facilement qu'au début de l'intervention de la Sodefitec. Dans les localités non productrices de coton, tel Bantankuntu Maunde, environ 40 % des unités de production ne possèdent pas de matériel de culture attelée ou d'animaux de trait contre 5 % à Santankoye, village encadré par la Sodefitec⁷⁸. Dans le secteur de Velingara, où l'encadrement des producteurs par la Sodefitec a été le plus précoce et le plus efficace, les villages sont relativement bien équipés, surtout en matière de traction animale, et bien desservis par les axes de communication. A Velingara, les villageois ont eu les moyens d'obtenir des bœufs de traction⁷⁹. Mais les exploitants de ce secteur proche de la frontière gambienne ont tendance à vendre au marché de Saare Bojo leurs intrants et leur matériel agricole à des prix très faibles, lorsqu'ils ont besoin de numéraire.

Le long de la route nationale Velingara-Kolda, la force de traction à l'hectare dépasse 1,63 UGB en 1997/98, chiffre bien supérieur à la moyenne régionale qui est d'environ d'une UGB à l'hectare. Au sud de la Communauté rurale de Kunkane, pourtant localisée au centre du bassin cotonnier, correctement reliée au réseau routier et ayant fait l'objet de nombreux projets de vulgarisation et de promotion de la traction attelée, moins de 56% des exploitations sont bien équipées.

Les villages cotonniers sont mieux équipés que les autres. Cependant, les exploitants qui ont acquis du matériel à l'époque de la mise en place de l'arachide parviennent mieux à le conserver. A la fin des années 1990, la structuration de la filière arachidière ne permet plus aux exploitations de s'équiper à crédit. De ce fait, par exemple, à Bantankuntu Maunde, seules les exploitations possédant d'importantes sources de revenu (bétail ou revenus de l'émigration) peuvent acheter de l'outillage agricole. A Giro Yero Bokar, les exploitations disposent plus fréquemment de revenus dégagés par des plantations et des jardins; ces ressources sont plus facilement réinvesties dans l'achat de matériel et d'animaux de trait que dans l'achat de bovins pour créer ou accroître un troupeau extensif⁸⁰.

Tout un système de prêts et de location de machines ou d'animaux de trait s'organise autour des travaux de préparation des champs entre les exploitations bien équipées et les autres. Certains producteurs en ont fait une source de revenu. En 1998, à GaaBunke de Taliel, al Hajj Samba Boiro possédait 30 paires de bœufs qu'il louait

⁷⁸Enquêtes Gauthier L., été 1996.

⁷⁹Pierre Samba Gning, responsable de la Sodefitec de Velingara, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁸⁰Enquêtes Gauthier L., été 1996.

50.000 francs CFA le temps d'une saison⁸¹. A Jambanuta, les exploitants louent des attelages au prix moyen de 40 à 50.000 francs CFA pour l'hivernage.

Dans les années 1990, la Sodefitec avait pourtant mis en place des Groupements d'utilisation en commun du matériel agricole (Gucma) au niveau de chaque ABP (Associations de base de producteurs). Le matériel était loué aux membres qui en avaient besoin. Mais ces groupements fonctionnaient assez mal du fait de carences de gestion (en 1995, seulement 71% des dettes des Gucoma ont été remboursées).

6.3. Le cotonnier : une plante concurrente des cultures vivrières

Le coton est une plante très contraignante. Son cycle végétatif est long, les itinéraires techniques difficiles à suivre, et il demande une lourde charge de travail à des périodes de grande pression sur la main-d'œuvre. De nombreux exploitants sont incapables de suivre les itinéraires techniques ce qui, en cas de faible pluviométrie, peut être fatal à l'évolution de la plante.

6.3.1. Un calendrier agricole contraignant mais peu suivi

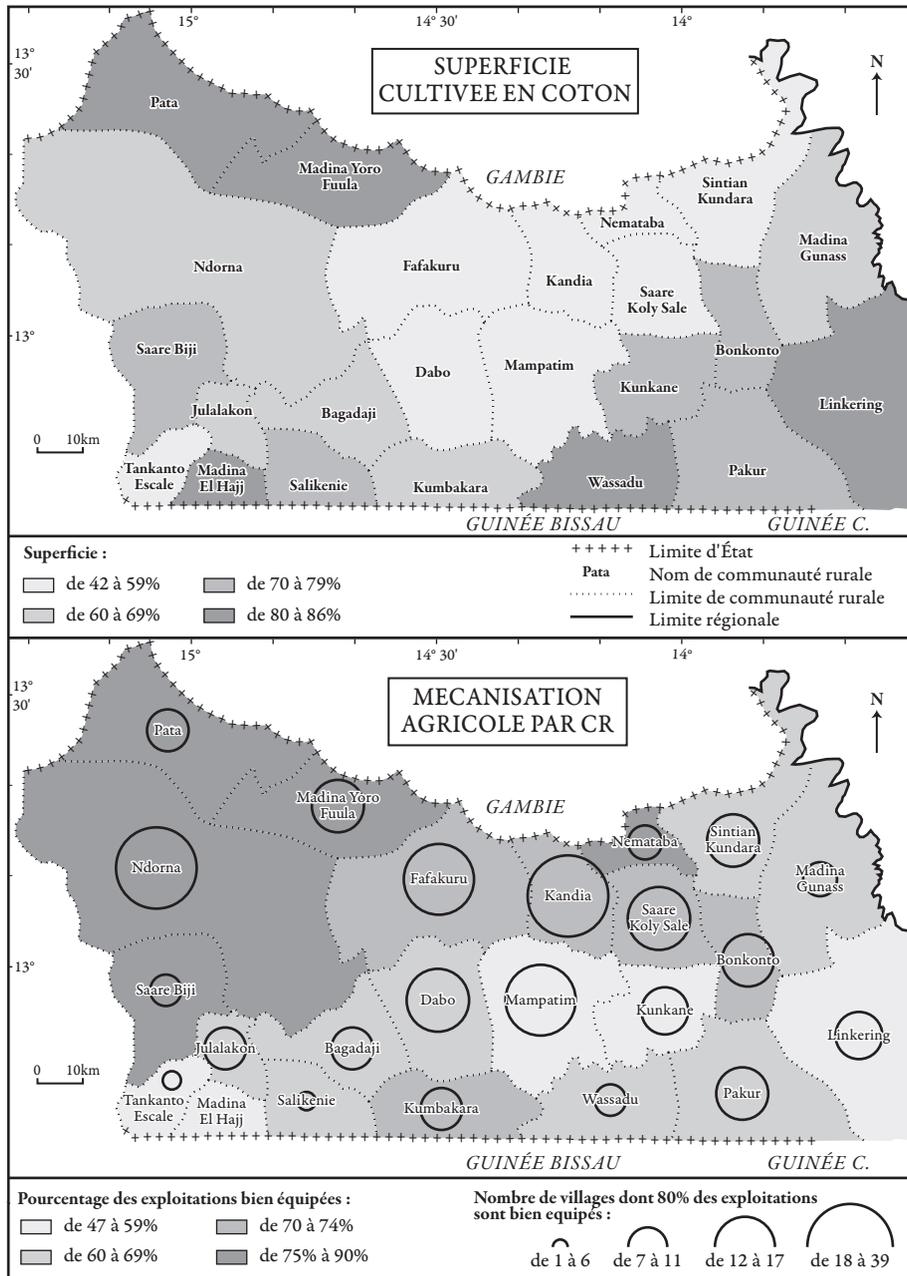
La Sodefitec a imposé d'effectuer les premiers semis avant le 30 juin, après les premières pluies, pour que la plante bénéficie du maximum d'ensoleillement et de pluie pour arriver à maturité. D'après les statistiques relevées dans chaque village par les agents de la Sodefitec, le nombre de producteurs qui ne respectent pas les dates de semis (avant le 30 juin) est élevé mais varie selon les zones (figure 18).

Les exploitants qui suivent le mieux les directives de la Sodefitec enregistrent de bons rendements et sont les mieux équipés. On les trouve en plus grande proportion dans les Communautés rurales de Pata et de Madina Yero Fula, frontalières avec la Gambie, où la proportion de populations originaires du Nord et de l'Est du pays est élevée. Dans les Communautés rurales méridionales, comme Linkering et Wasadu, aux conditions agro-pédoclimatiques avantageuses, les exploitants sont contraints de suivre les directives de la Sodefitec car le coton est l'unique moyen d'obtenir du numéraire.

Les exploitants maintiennent cette culture dans leurs assolements, principalement pour obtenir des intrants à crédit. Ils ne cherchent plus à obtenir de bons rendements en suivant les itinéraires techniques imposés par la Sodefitec, les conditions pédologiques et climatiques n'étant plus favorables. Dans la forêt de Pata, où la concurrence avec l'arachide est très forte, les grands arachidiers ne suivent pas les directives de la Sodefitec, alors qu'ils sont les mieux équipés. Seuls les petits villages qui se sont mis récemment au coton le sèment coton avant le 30 juin.

⁸¹Mamadou Drame Jallo (Bagadaji), Ibrahim Balde encadreur, Inte Boiro, assistant formateur, Kolda, juin 1998, entretiens Fanchette S.

**SUPERFICIE CULTIVÉE EN COTON AVANT LE 30 JUIN 1997,
MÉCANISATION AGRICOLE PAR CR (FIGURE N°18)**



Source : SODEFITEX, Dessin : LCA, IRD 1998 S. FANCHETTE

Le cas de la Communauté rurale de Mampatim, où le coton est très largement cultivé, est assez étonnant. Les rendements y sont en moyenne élevés (941 kg/ha), alors que le niveau de mécanisation est relativement faible (seuls 59% des exploitations sont bien équipées), de même que la part des superficies semées avant le 30 juin (52%).

6.3.2. La concurrence entre le coton et les cultures vivrières

La surcharge de travail induite par l'introduction massive du cotonnier dans le système de production a créé des goulots d'étranglement dans le calendrier cultural qui affectent particulièrement les cultures vivrières. L'analyse du déroulement des opérations culturales pendant la campagne agricole fait apparaître deux nœuds principaux dans les chantiers de travail. Il est impossible d'avancer le semis des cultures de rente et des céréales semées en juin si les techniques de lutte contre les adventices sur les céréales semées précocement ne sont pas améliorées. Pour assurer une bonne productivité aux cultures vivrières, il faut faciliter la lutte contre les adventices sur les cultures de rente, afin de dégager du temps de travail pour effectuer à temps le sarclage des céréales (Angé A., 1984). Il est en plus difficile d'embaucher des ouvriers saisonniers, pour la plupart originaires de Guinée-Bissau car, depuis que leur pays a intégré la zone franc en 1998, ils ont déserté la Casamance.

En pleine période de préparation des sols, un ralentissement des travaux sur les champs vivriers s'opère dans de nombreuses exploitations, au risque de diminuer leur autosuffisance alimentaire. La quantité de travail, devant être fournie par les travailleurs agricoles pour mettre en culture les champs de coton, est considérable, notamment le sarclage, qui demande beaucoup de temps aux exploitants peu outillés. Pour Muhammadu Balde de Giro Yero Bokar :

Ceux qui sont loin de l'autosuffisance alimentaire ne peuvent pas se lancer dans la culture du coton, ça demande trop de travail.

Dans les grands villages, comme Bantankuntu Maunde et Giro Yero Bokar, les parcelles de céréales de l'exploitation principale sont semées avant les parcelles de coton ou d'arachide des cadets. A Santankoye, grand producteur de coton, le maïs s'impose comme céréale principale, au détriment du mil, au cycle beaucoup plus long. Ceci a eu pour effet de désengorger le calendrier cultural, car la période des semis de maïs peut s'étaler sur une période beaucoup plus longue que les céréales à cycle long et a permis de désamorcer une partie des conflits opposant le chef de concession à ses cadets. De ce fait, les agriculteurs peuvent commencer à semer le coton et ainsi espérer obtenir de meilleurs rendements, sans mettre en danger la récolte de céréales (Gauthier L. 1996). Toutefois, le maïs nécessite des sols fertiles, ce qui explique les détournements des engrais du coton sur cette spéculation.

6.3.3. La désaffection envers le coton au profit de l'arachide.

Après la sécheresse des années 1980, on assiste à un glissement vers le Sud de la culture de l'arachide. Si le coton reste marginal par rapport à l'arachide au Sénégal (40 000 tonnes contre 600 000 tonnes au début des années 1990), il constitue une spéculation bien installée dans le Fuladu.

		ARACHIDE			COTON		
		1992/93	1993/94	1994/95	1992/93	1993/94	1994/95
Velingara	<i>Superficie</i>	16 039	14 507	14 900	12 437	13 452	12 339
	<i>rendement</i>	1 193	1 172	1 090	1 148	1 093	914
	<i>production</i>	19 135	17 002	16 241	14 278	14 703	12 775
Kolda	<i>Superficie</i>	39 970	28 578	29 207	7 341	8 728	5 744
	<i>rendement</i>	936	1 091	1 170	1 086	822	687
	<i>production</i>	37 412	31 179	32 712	7 972	7 174	3 948

Superficies cultivées en arachides et en coton dans les départements de Velingara et de Kolda entre 1992 et 1995.

Source : Isra, CRZ-Kolda, 1996.

Les facteurs explicatifs de la concurrence entre l'arachide et le coton varient dans le temps. La politique de la Sodefitex en matière d'équipement des producteurs cotonniers et de fourniture d'intrants a favorisé le développement de cette culture par rapport à l'arachide qui, depuis le début des années 1970, n'est plus aussi bien encadrée. Le coton est plus rentable que cette dernière. Avec du matériel, un producteur peut cultiver trois fois plus de coton que manuellement.

Cependant, cette culture a un coût de production très élevé, notamment depuis l'augmentation des prix des intrants après la dévaluation du franc CFA. Par ailleurs, les délais de paiement des producteurs par la Sodefitex peuvent atteindre entre trois semaines et deux mois, ce qui désavantage le coton par rapport à l'arachide. Cela pose des problèmes aux exploitants pour s'approvisionner en céréales à la fin de l'hivernage. Plus ils attendent, plus les prix des céréales montent.

En revanche, l'arachide présente un certain nombre d'avantages :

- Les risques de mauvaise récolte sont moins élevés qu'avec le coton ;
- L'arachide sert à l'alimentation familiale ;
- Les fanes d'arachide constituent un fourrage d'appoint pour le bétail ;
- La vente de l'arachide est, selon certains producteurs, bien organisée. Le paysan vend sa graine au client de son choix. Et dans tous les cas, il est payé comptant.

Malgré ces avantages, les exploitants qui cultivent de l'arachide doivent se débrouiller

pour obtenir des intrants pour les cultures vivrières et des crédits d'équipement, ce qui limite sérieusement l'engouement des petits exploitants pour cette spéculation. L'acquisition de semences d'arachide peut être difficile à certaines périodes et oblige les villageois de la zone frontalière à aller se ravitailler en Gambie où elles sont moins chères. Toutefois, depuis quelques années, des sociétés comme la Sonacos et la Sonagraine offrent des crédits "semences et engrais" à tout producteur ayant livré sa production dans les coopératives et les points de collectes officiels l'année précédente.

Selon un rapport du Cirad de 1999, la situation difficile du coton devrait profiter à l'arachide qui, depuis 1997, reprend progressivement de l'importance. D'après des sondages effectués auprès de 1380 exploitants du bassin cotonnier par la cellule d'évaluation de la Sodefitex en 1997/98 et 1998/99, la part de l'arachide serait passée de 17% des superficies cultivées à 22%, contre respectivement 36% à 28% pour le coton.

La baisse de la part du coton dans les assolements serait moins rapide dans le secteur de Velingara :

Secteur	CAMPAGNE 1997/98			CAMPAGNE 1998/99		
	assolement (en% de la superficie cultivée)			assolement (en% de la superficie cultivée)		
	coton	arachide	céréales	coton	arachide	céréales
Linkering	44%	5%	50%	44%	6%	50%
Velingara	38%	12%	50%	25%	15%	59%
Kunkane	51%	7%	42%	43%	10%	47%
Tot. Veling.	44%	8%	47%	37%	11%	52%
Madina YF	48%	16%	37%	26%	27%	47%
Dabo	46%	10%	45%	44%	13%	43%
Kolda	40%	14%	45%	33%	20%	47%
Total Kolda	44%	13%	43%	34%	20%	46%

Part des assolements cultivés en coton, arachide et céréales, dans les secteurs de la Sodefitex des départements de Kolda et de Velingara pour les campagnes 1997/98 et 1998/99.

Source : Cellule d'évaluation de la Sodefitex, 1999.

Des enquêtes entreprises par le Cirad et Era-audit en 1999, auprès de 27 villages de la zone cotonnière de la Haute-Casamance, montrent que, en 1990, les producteurs cotonniers avaient eu l'intention de cultiver l'arachide sur 33% de leurs superficies, contre 13% pour le coton. Cette très forte baisse d'intérêt pour le coton serait due aux ravages du bémisia pendant la campagne catastrophique de 1999/2000.

Selon les villages, la concurrence entre ces deux spéculations varie grandement. Si

Giro Yero Bokar bénéficie des efforts particulièrement soutenus de la Sodefitex, qui en a fait un village pilote dans le domaine de la vulgarisation des techniques de production et de l'amélioration des conditions d'intégration de l'agriculture à l'élevage (étables fumières...), Giro Yero Bokar est resté un site important de production d'arachide et ceci, contrairement à Santankoye. Selon les enquêtes menées en 1996 par L. Gauthier auprès du *jarga* de Giro Yero Bokar et du responsable de la Sodefitex, il apparaît que le maintien d'une part importante de la culture arachidière dans les assolements serait lié à la lutte d'influence et aux logiques commerciales concurrentes qui opposent la Sonacos et la Sodefitex pour le contrôle du maximum de parts de marché. A Giro Yero Bokar, les rendements cotonniers sont en fait très moyens (874 kg/ha entre 1995 et 1998). De ce fait, de nombreux agriculteurs ont cessé de planter du coton après l'augmentation du coût des intrants provoquée par la dévaluation du franc CFA en 1994. Mais, en 1996, beaucoup d'entre eux ont renoué le dialogue avec la Sodefitex. Ils ont en effet décidé de réintroduire du coton dans le système de culture, même si, disent-ils :

On n'aime pas cette culture, ça ne nous rapporte pas beaucoup d'argent, mais on est obligé de le faire, pour pouvoir cultiver des céréales car on bénéficie de l'arrière-effet des engrais épandus sur le coton de l'année précédente (Gauthier L., 1996).

Ainsi, en 1996, les deux plus gros producteurs d'arachide de ce village, al Hajj Ali Mballo et Tijan Mballo, ont respectivement abandonné et limité cette production pour se consacrer principalement au coton. Le deuxième a décidé de réduire ses superficies semées en arachide à 26 *cordes* contre 51 *cordes* l'année précédente pour faire du coton. Selon eux, la culture de l'arachide est devenue trop aléatoire. Pendant trois années consécutives, ils ont perdu une partie de leur récolte, décimée par une maladie qu'ils ne connaissaient pas. Ils n'ont pas pu obtenir d'assistance des services techniques (Bonhoure A. C. & Gauthier L. 1997).

Dans la forêt classée de Pata, les exploitants ont eu tendance à cultiver du coton pour bénéficier des avantages liés à l'encadrement par la Sodefitex. Seule société arachidière présente dans la zone, la Sonacos⁸² ne parvenait pas à distribuer d'importantes quantités de semences. En 1997, l'arrivée de la Novasen dans ce secteur a changé la donne. Cette nouvelle société y a acheté plus de 2 000 tonnes d'arachides pendant la période de commercialisation de la campagne 1996/97. Elles ont été totalement redistribuées sous forme de semences dans les villages lors de la campagne suivante. Pour les paysans, cette disponibilité de semences était une aubaine. Depuis leur installation au Fuladu, c'était la première fois qu'une telle opportunité se présentait à eux. Les superficies arachidières pendant la campagne

⁸²Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal.

1997/98 ont considérablement augmenté au détriment du coton. Selon l'encadreur Sodefitec du secteur de Tuba Tiekén :

Si la Sodefitec ne donnait plus d'herbicide ni d'engrais, il n'y aurait plus de paysans cotonniers ici. Cette culture a marché parce qu'aucune société ne donnait ce que la Sodefitec donne. Mais depuis deux ans, la Novasen est venue. Cette année elle a distribué beaucoup d'engrais tout comme l'année dernière et si elle reste sur sa lancée, la Sodefitec n'encadrera plus de paysans ici. L'année dernière, j'ai donné des semences et des intrants pour 250 hectares de coton ; cette année je n'en ai même pas distribué pour 100 hectares. La Novasen m'a doublé, elle a donné aux paysans beaucoup d'engrais et beaucoup de semences. Comment voulez-vous qu'ils fassent du coton, ça ne les intéresse pas. Moi, je cultive du coton parce que je suis leur représentant ici, cette année j'en ai semé trois hectares⁸³.

Ainsi, dans le centre Sodefitec de Tuba Tiekén⁸⁴, près de 850 hectares avaient été cultivés en coton par an entre 1995-1996 et 1996-97 contre moins de 400 en 1997/98. La superficie moyenne par producteur de coton est retombée à 0,9 hectare en 1997/98 contre 1,95 un an plus tôt. Dans le même temps, la superficie moyenne par producteur cultivée en arachide a été multipliée par 1,97 ; elle est passée de 4,03 hectares en 1996/97 à 7,94 une année plus tard (Sidibé M., 2003).

Selon les enquêtes que M. Sidibé a effectuées auprès des exploitants de 37 villages de la forêt classée de Pata, les migrants, dans leur grande majorité, cultivent le coton à défaut de semence d'arachide. 69 % considèrent le coton comme une culture de remplacement. Certes, les migrants reconnaissent pouvoir gagner de l'argent avec cette culture, mais elle demande un investissement en travail important et beaucoup d'attention⁸⁵, compte tenu de son cycle plus long, de sa sensibilité aux maladies foliaires et de la nécessaire utilisation des pesticides. En revanche, l'arachide est considérée par 83% des exploitants interrogés comme une "culture familiale", c'est-à-dire qu'elle permet de satisfaire beaucoup de besoins dans la famille et demeure le support des stratégies d'accumulation (Sidibé M., 2003).

6.4. La concurrence avec l'élevage

Les grands éleveurs ayant un cheptel suffisant pour assurer leur sécurité financière

⁸³Sheikh Luum, Tuba Tiekén, décembre 1998, entretien Sidibé M.

⁸⁴Ce centre regroupe 7 villages : Daar Salam, Daar Khudoss, Daar Pakathiar, Madina Mandakh, Hamdallaye, Tuba Tiekén et Yaundar.

⁸⁵Les Sereer aussi n'ont jamais véritablement adopté le coton. Dans les « Terres neuves », sa culture leur a été imposée au début du projet mais ils n'ont pas tardé à manifester leur réticence. Au fil des années, le coton a disparu des assolements.

et sociale n'éprouvent pas la nécessité de cultiver de grandes parcelles de coton ou d'arachide et d'intensifier leur système d'élevage. Leur système d'élevage extensif repose sur la mobilité spatio-temporelle du troupeau qui utilise les espaces pastoraux et les chaumes de culture pour se nourrir. Mis à part la vaccination, peu d'investissements sont effectués. Seules les vaches lactantes, ou parfois les bœufs de labour, bénéficient de rations de fanes d'arachides ou de graines de coton lorsque les éleveurs en ont les moyens. La vulgarisation des étables fumières s'effectue lentement et difficilement. De nombreux facteurs sociaux, de gestion de la main-d'œuvre, et fonciers limitent l'intensification de l'agriculture et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

6.4.1. Des conditions d'élevage rendues plus complexes par l'introduction du coton

Chez les grands éleveurs, l'introduction du coton s'effectue difficilement, et dépend beaucoup de la péjoration des conditions physiques et sociales. Les grands éleveurs ne sont pas très ouverts à l'innovation et sont surtout réticents à produire du coton qui concurrence l'élevage. Dans l'arrondissement de Saare Biji, localisé au nord-ouest de la ville de Kolda et spécialisé dans l'élevage, les agro-éleveurs sont très fermés à la culture cotonnière. A Saare Samba Tchika, grand fournisseur de lait, les encadreurs de la Sodefitec ne parviennent pas à les sensibiliser⁸⁶. En revanche, dans plusieurs villages BoweBe localisés dans l'Orient casamançais, des chefs de famille se sont mis au coton, changement notable dans le système de production de ces anciens éleveurs semi-nomades.

Sur les 600 têtes que son père a amenées de la région des Bowe, dans le Nord de la Guinée, le *jarga* de Welia Kalifa n'en possède plus que 100. Il affirme : "*Nous sommes perdus, nos vaches sont finies*"⁸⁷. Les femmes cultivent un peu de riz, mais le bas-fond est étroit. Ils n'ont pas beaucoup de matériel agricole et ne veulent pas déstocker leurs troupeaux pour en acquérir.

La multitude de propriétaires au sein des grands troupeaux - chaque membre, et surtout les femmes, possède plusieurs têtes de bovins - rend leur gestion très complexe par les chefs de famille. Dans de nombreux cas, ces derniers ne possèdent presque plus d'animaux. Il leur est difficile de gérer sur le moyen terme les troupeaux, et d'intensifier leurs pratiques d'élevage du fait de la multiplicité des propriétaires et de la faible capacité de déstockage : chaque membre cherche à avoir le maximum de têtes à la fois pour régler les devoirs sociaux lors des mariages, des décès ou des

⁸⁶Mamadou Drame Jallo (Bagadaji), Ibrahima Balde encadreur, Inte Boiro, assistant formateur, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁸⁷Jarga de Welia Kalifa, février 1996, entretien Fanchette S.

baptêmes, et pour affronter les périodes difficiles lors des périodes de soudure ou en cas de maladie. Les femmes, quant à elles, cherchent à léguer à leurs enfants le maximum d'animaux.

Dans le village maraboutique de Giro Yero Bokar, sans tradition pastorale, puisque la population est majoritairement d'origine captive, l'élevage bovin s'est développé en grande partie pour la traction attelée. Cette localité avait été promue pour la vulgarisation de cette technique par la Sodefitex dès la fin des années 1970. La plupart des exploitants ont constitué leur troupeau à partir des bénéfices des cultures de rente et des produits de leur verger (manguiers et bananiers). Certains troupeaux dépassent 60 têtes. Ceerno Amadu Tijan Ba, le marabout de Giro Yero Bokar, gère un troupeau de 130 têtes dont la majeure partie appartient à ses *taalibe*, à ses femmes et ses frères.

Al Hajj Hayba Mbaalo gère un troupeau de 260 têtes qui regroupe les animaux de ses collatéraux et principalement de leurs femmes et de leurs descendances, notamment de son neveu, côté paternel. Celui-ci possède 23 vaches, fruit du bénéfice de ses récoltes.

La plupart des exploitants possèdent des animaux de trait. Dans ce village, dont 235 hectares du finage étaient dédiés au coton en 1997/98, la moyenne d'unité gros bovin à l'hectare de coton cultivé était de 2,76, chiffre très élevé pour la région. Dans le premier groupement de producteurs de coton de ce village (il en compte trois), la force de traction à l'hectare atteignait 4,08.

Selon les encadreurs de la Sodefitex, les producteurs de coton qui font de l'élevage pour la traction suivent mieux les itinéraires techniques que ceux qui ont un troupeau extensif. Ils investissent dans les étables fumières et s'occupent mieux de l'affouragement de leurs animaux : ils font de l'ensilage ou de la fenaison. De nombreux agro-éleveurs producteurs de coton ont tendance à transformer tous leurs bovins mâles en animaux de trait.

6.4.2. Le coton désorganise l'accès des animaux à la vaine pâture

Dans le village de Lenguewal que Angé A. a étudié dans les années 1980, le cotonnier couvre près de 40 % des superficies cultivées et n'est pas totalement récolté avant la fin du mois de décembre. Les parcelles de coton sont dispersées sur le finage du village mais ont tendance à se concentrer en périphérie. Pour ne pas détruire la production de coton-graine, les animaux sont donc maintenus à l'écart des terres de culture, jusqu'à ce que la plus grande partie des parcelles de coton soit récoltée, en décembre.

En début de saison sèche, on assiste à une situation paradoxale qui souligne une des nombreuses contradictions du système de production. Les troupeaux qui ont passé tout l'hivernage en brousse sont rationnés du fait de l'épuisement et la destruction

des pâturages naturels. Comme le coton n'est pas encore récolté - il le sera en décembre - les troupeaux sont maintenus à l'écart des terroirs villageois. Ils n'ont pas accès aux chaumes de céréales précocement récoltées sur les *bammbé*, ressources fourragères les plus riches du terroir villageois, pour ne pas risquer des dégâts dans les champs de coton. Certains troupeaux doivent alors partir en transhumance, à la recherche de nouveaux pâturages.

Les pailles de maïs et de riz, les tiges de sorgho et de mil des *bammbé* et des rizières sont consommées pour l'essentiel par les petits ruminants et par les quelques bovins de trait qui sont parqués au village tous les soirs. Lorsque les troupeaux et les bœufs de trait qui y sont intégrés peuvent entrer sur les parcelles de céréales, après la récolte du cotonnier, les pailles ont déjà été très abîmées par les insectes. Les animaux ne peuvent pas profiter très longtemps de ces ressources (Angé A. 1984).

L'introduction de la culture cotonnière a eu des effets négatifs sur l'élevage intégré, puisqu'elle s'est accompagnée d'une très forte réduction des superficies cultivées en arachide dont les fanes sont utilisées pour nourrir les petits ruminants et les animaux de trait en fin de saison sèche :

Aussi, aux premières pluies, les animaux de trait très amaigris, dont la majorité a été laissée en liberté depuis plusieurs mois, ne sont pas en état de faire les travaux (Angé A., 1984).

Le ramassage des résidus de culture n'est pas une pratique courante (à l'exception des fanes d'arachide), mais on l'observe plus fréquemment à Santankoye où certains agro-éleveurs stockent les résidus de culture des champs proches pour les restituer durant la période de soudure en fin de saison sèche et en début d'hivernage, au moment du parage des bovins sur les *bammbé*⁸⁸.

La culture cotonnière limite la vaine pâture du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires, nocifs pour les animaux. Au début de l'expansion cotonnière en Casamance, les éleveurs Fulakunda ne produisaient pas de coton à cause de leurs troupeaux. Quand les vaches mangeaient les feuilles du cotonnier, elles tombaient malades et mourraient. Certains éleveurs, dès qu'ils récoltaient le coton, brûlaient les feuilles pour que leur cheptel ne coure pas de risques. Ces problèmes ont sérieusement freiné l'intérêt des éleveurs pour la culture cotonnière⁸⁹.

6.4.3. Les conflits fonciers générés par l'extension de la sole cotonnière

Avec l'extension des terres cotonnières on assiste à une diminution des terres de jachères pâturées et à une complexification de la gestion des espaces pastoraux.

⁸⁸Gautier L., enquêtes, été 1996.

⁸⁹Mamadou Drame Jallo, Ibrahima Balde encadreurs à Bagadaji, et Inte Boiro, assistant formateur, Kolda, juin 1998, entretiens Fanchette S.

Dans le village pluri-ethnique de Linkering au sud-est du département de Velingara, peuplé de Manding, de Fulakunda et de KinsiBe, une mauvaise organisation des assolements sur le terroir a entraîné de nombreux problèmes de divagation du bétail et une baisse de la production de coton. Là où des forages ont été construits, comme à Linkering ou à Giro Yero Bokar, la difficulté à tracer des couloirs pour le bétail vers ces lieux d'abreuvement a occasionné de nombreux dégâts, que la pression foncière et la mauvaise entente des villageois ne font qu'aggraver. En revanche, à Akane, dans la Communauté rurale de Linkering, à forte pression pastorale, les agro-éleveurs s'entendent pour réserver une partie du terroir à l'élevage et une autre à l'agriculture⁹⁰.

Les conflits inter-villageois sont nombreux dans les zones mixtes où des villages de grands éleveurs jouxtent des fondations maraboutiques grandes productrices de coton.

Ainsi, les villageois ne laissent plus de *lappol* dans le grand village de Jambanuta car ils n'ont plus assez de terres, alors même que la pression pastorale ne fait qu'augmenter⁹¹. Les grands éleveurs du village voisin de Tuba Sankung utilisaient d'anciennes friches appartenant à ce dernier village pour rejoindre les points d'eau dans les bas-fonds en fin d'hivernage. A cette période, les mares sont tarées et seul le *mayel* localisé sur le territoire de Jambanuta est en eau. Avec la relance des prix du coton dans les années 1990, les producteurs de ce dernier ont défriché à nouveau cet accès pour leurs propres cultures, suscitant la colère des éleveurs. Un sérieux conflit a émergé entre ces deux villages à la suite des dégâts perpétrés par les troupeaux dans les champs de coton. Pour les éleveurs, cet espace constituait un *lappol*, alors que ni la Communauté rurale, ou ni même les anciens, ne l'avaient délimité. Au contraire, les agriculteurs de Jambanuta estimaient qu'ils étaient dans leur droit en remettant en culture d'anciennes terres qu'ils avaient auparavant défrichées. Pour aggraver leur cas, ces éleveurs n'ont pour seul recours administratif pour arbitrer ce conflit que le conseiller rural qui réside dans le village avec lequel ils sont en litige!⁹²

6.4.4. Une intégration à l'élevage limitée : la traction attelée et les étables fumières

Au tout début de l'introduction de l'arachide, la traction attelée a été difficile à diffuser dans cette région à vocation pastorale. Les premiers paysans de la province du Kamako à utiliser les bœufs de labour étaient originaires de Madina al Hajj, de Saare Gardi et de Lengeto. Ils se fournissaient en matériel auprès des services de l'agriculture de Kolda. Quelques vulgarisateurs formés par l'Oncad apprenaient aux villageois à utiliser les bœufs pour tirer la charrue. A Bantankuntu, certains

⁹⁰Responsable de la Sodefitec de Linkering, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁹¹Sori Balde, responsable de l'ABP de Jambanuta, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁹²Jibi Jaw, jarga, Tuba Sankun, mars 1998, entretien Buche F.

éleveurs ont refusé d'investir dans du matériel, surtout les charrues : pour beaucoup de Peul, il était inconcevable de faire travailler leurs animaux. Il a fallu que des précurseurs montrent l'intérêt d'une telle pratique à leurs voisins pour que les réticences s'amenuisent.

Au début, les gens n'en croyaient pas leurs yeux, mais petit à petit, ils m'ont demandé [Jahe Kanne a été le premier vulgarisateur de Bantankuntu] de venir labourer leurs parcelles contre rémunération⁹³.

Dans cette région, la trypanosomiase endémique limite fortement la durée de vie des chevaux et des ânes, et donc l'utilisation de la traction équine et asine, pourtant considérée comme une des réponses efficaces aux problèmes posés par le calendrier culturel surchargé de début d'hivernage. La majorité des animaux de trait sont donc des bœufs, issus des troupeaux de race *ndama* trypano-tolérante gérés de façon extensive. Cependant, ces animaux de petit gabarit ne permettent pas aux agriculteurs de disposer d'une force de traction élevée (Angé A., 1984). Elle est inférieure de moitié environ à celle de leurs équivalents de la zone sahélienne.

La force de travail des animaux est aussi limitée par leur malnutrition : il n'y a pas assez de fanes d'arachide et les producteurs de coton rencontrent des difficultés pour se fournir en graines de coton, vendues en priorité aux grands éleveurs du nord du Sénégal. Les bœufs, mal nourris et épuisés par les travaux des champs, sont utilisés en plus pour le transport. En début d'hivernage, la plupart des attelages ne sont pas fonctionnels. Ce qui explique, selon A. Anglé, que les paysans sèment sans aucune préparation du sol la plupart des céréales précoces. Enfin et surtout, les paysans les plus démunis se voient parfois obligés de vendre à bas prix des bœufs ou des chevaux pour acheter de quoi nourrir leur famille ou pour rembourser les crédits d'achat engagés auprès des groupements de producteurs.

Dans les villages non cotonniers disposant d'une charge animale élevée, tel Bantankuntu qui détenait à la fin des années 1990 plus de 500 têtes de bétail, l'élevage de bovins intégré à l'agriculture est peu développé : seulement 38 % des exploitations possèdent des bœufs de trait. Seuls les propriétaires de grands troupeaux de bovins peuvent se permettre d'en utiliser une partie pour la traction. Les ânes et les chevaux coûtent moins chers et sont plus accessibles aux Manding ou aux JiyaaBe, qui ont généralement peu de bovin.

Dans les villages cotonniers de Santankoye et de Giro Yero Bokar, en revanche, l'élevage de bovins de trait intégré à l'agriculture est plus développé : selon les enquêtes effectuées par Gauthier L. en 1996, il est présent dans respectivement 53 % et 69 % des exploitations de ces villages. Les animaux de trait sont issus de grands

⁹³Jahe Kanne, Bantankuntu Maunde, mai 1998, entretien Bûche F.

troupeaux ou de la vente du coton ou de l'arachide et parfois même de céréales. Les exploitants sans animaux de trait sont obligés d'en louer pour la saison, ou d'en emprunter en échange de travaux. En 1996, à Santankoye, la location d'une paire de bœufs s'élevait à 35.000 francs CFA.

Pour certains agriculteurs, notamment les habitants de Giro Yero Bokar, qui se sont mis à l'élevage tardivement, l'élevage intégré est un outil de production que l'on doit développer de façon prioritaire, avant de penser à acquérir des bovins pour un troupeau extensif. Ceux-ci ne possèdent pas le savoir-faire des Peul nobles en matière d'élevage et ils hésitent à investir dans cette activité. La gestion de troupeaux, dont les animaux appartiennent à une multitude de personnes extérieures à la famille élargie, est encore plus complexe que chez les Peul d'origine noble. Pour le labour des champs communautaires et de ses propres champs individuels, le chef d'exploitation doit emprunter des bœufs aux autres membres du *galle*, parfois en échange de travaux⁹⁴.

A partir de 1985, la Sodefitex a vulgarisé la pratique des étables fumières dans la zone cotonnière pour intensifier les productions végétales et animales et réaliser une meilleure intégration des deux activités. En 1992, la zone cotonnière méridionale (Haute-Casamance et Sénégal oriental) comptait plus de 1300 étables et 5000 bovins stabulés (Diallo A., 1992). Cependant, les agro-pasteurs recherchent en priorité la production de lait et la traction, à travers la bonne forme des animaux. Ils s'intéressent peu au fumier d'étable, pourtant plus enrichissant pour leurs champs que le parcage nocturne. L'intérêt des étables fumières pour améliorer la fertilité des champs n'a pas été bien compris par les producteurs de coton. Ils ne voyaient en ce projet que l'intérêt d'avoir une couverture sanitaire pour leurs animaux et l'obtention de plus de graines de coton pour l'affouragement. Les agents d'encadrement étant notés en fonction du nombre de fosses qu'ils parviennent à faire creuser, ils ne s'attardent pas à expliquer l'intérêt de la fumure aux agro-éleveurs.

Ainsi, malgré la vulgarisation de ces techniques par la Sodefitex, les agro-éleveurs négligent les étables. Ils estiment que la graine de coton coûte cher (la moitié des ventes du lait) et attendent que la Sodefitex leur distribue à crédit. Le fumier lorsqu'il est produit n'est pas de bonne qualité : les éleveurs ne le mélangent pas à de la litière, ils ne l'arrosent pas suffisamment, ce qui limite le processus de décomposition.

D'après les enquêtes menées par le Centre de recherches zootechniques (CRZ) de l'Isra à Kolda, il s'avère que les agro-éleveurs se plaignent du manque de moyens et de

⁹⁴Roumegous M., 1982-84, "Énergie et agriculture en Haute Casamance", Recherche thématique programmée du CNRS, sur les relations entre l'espace et l'énergie au Sénégal, Regard, multig.

main-d'œuvre pour construire de telles étables, les exploitations étant en général de petite taille. Ils se demandent si les gains générés par la stabulation sont suffisants au regard de l'investissement réalisé et du surplus de travail quotidien qu'elle demande en saison sèche, en cette période où la plupart d'entre eux s'adonnent à d'autres activités (artisanat, commerce de bétail ou de détail).

En fait, les éleveurs aux pratiques extensives ne cherchent généralement pas à investir dans leurs troupeaux. Ils veulent tirer parti au maximum des pâturages naturels sans intensifier leurs pratiques d'élevage pour améliorer les performances de leurs bœufs de labour. Mal nourris, ceux-ci ne peuvent pas bien travailler au moment de la mise en place des cultures, en début d'hivernage.

De plus, les producteurs de coton ne peuvent pas garder les graines de coton qu'ils produisent pour nourrir leur bétail. La Sodefitex conserve le monopole du commerce du coton et de ses dérivés. Malgré les tentatives de la fédération de producteurs de coton pour obtenir des facilités pour en acheter, ils n'y ont pas accès dans la région de Kolda. La bureaucratie et la corruption ont favorisé un plantureux trafic autour de la graine de coton. Certains grands commerçants en achètent en gros à 60 francs CFA le kilo, qu'ils revendent 200 francs CFA à Koungheul puis à 300 au Fuuta Tooro⁹⁵.

Dans les villages où l'on ne cultive pas d'arachide, les éleveurs rencontrent des problèmes d'alimentation fourragère et ne peuvent garder leurs animaux en stabulation permanente. La fane d'arachide coûte cher, tandis que les pratiques de fauchage ou d'ensilage sont encore très rares.

Alors que la politique de la Sodefitex vise à intensifier les systèmes de culture, grâce à l'utilisation des engrais et des herbicides, et à mieux intégrer l'agriculture et l'élevage par le biais des étables fumières et un meilleur entretien des bœufs de traction, on observe de nombreux dysfonctionnements liés à l'inadéquation des politiques mises en place et à l'extrême hétérogénéité d'exploitations en cours de fragmentation.

6.5. Les dysfonctionnements créés par le développement de la culture du coton

L'action soutenue pendant plus de vingt ans par les sociétés de développement pour privilégier le cotonnier vis-à-vis des autres cultures, sans s'intéresser à l'amélioration de la productivité d'ensemble du système, a créé de très fortes contradictions dans les systèmes de production et désorganisé l'utilisation traditionnelle des terres. Le déficit céréalier est très élevé dans la zone soudanienne, pourtant considérée comme étant la zone pédoclimatique la plus favorisée du pays. La frange de la population ayant peu de cheptel vit une période de soudure extrêmement difficile lorsque la

⁹⁵ Mamadu Seydu Balde, adjoint du secteur Sodefitex de Kunkane, juin 1998, entretien Fanchette S.

récolte de coton est médiocre. Vingt ans de production de coton ne semblent pas avoir amélioré les conditions de vie dans les villages où le Cirad a enquêté en 1998. La mauvaise maîtrise de la production cotonnière et la concurrence entre les différentes activités agricoles et pastorales ont entraîné une partie des producteurs dans la spirale de l'endettement pour pouvoir se nourrir pendant la période de soudure. Alors qu'au début de la vulgarisation de la culture cotonnière, de nombreux producteurs craignaient de s'endetter⁹⁶, actuellement l'endettement est monnaie courante.

De plus, en période de soudure, les exploitants passent beaucoup de temps à chercher du numéraire pour nourrir leur famille, au détriment du bon déroulement des itinéraires techniques.

6.5.1 Un déficit vivrier causé par l'extension spatiale du coton et du maïs destiné à la vente

A Jambanuta, grand village GaaBunke producteur de coton localisé au nord de la ville de Kolda, les terres sont peu fertiles et 50 % des familles rencontrent des problèmes de soudure. Les rendements qu'obtiennent les exploitants les plus pauvres sont faibles, car ils vendent souvent une partie de leurs engrais pour acheter des produits vivriers ou la détournent sur d'autres cultures. Comme les terres sont peu fertiles et épuisées par plusieurs années consécutives de coton, les exploitants cultivent de plus en plus cette plante pour obtenir plus d'intrants, au détriment des cultures vivrières dans les assolements. Ils entrent dans un cercle vicieux de l'endettement et de la soudure. Ceux qui plantent de grandes superficies de coton sont obligés de nourrir les saisonniers, qui viennent en général de la Guinée-Bissau pour la récolte, et puisent dans leurs réserves de maïs⁹⁷.

La primauté du coton et du maïs dans les assolements dans le Caangol GaaBunkoBe s'est soldée par une perte de savoir faire chez les jeunes générations qui ne savent même pas cultiver l'arachide.

Dans le village de Santankoye, le coton occupe une part très élevée du finage (111 hectares, soit pratiquement la moitié de la sole cultivée) devant quelque peu le maïs (voir figures 19 et 20). Il constitue une culture spéculative pour les exploitants les plus riches et les mieux dotés en matériel.

Tel est le cas d'Abdulaye Jawo⁹⁸, Peul GaaBunke, commerçant installé à Santankoye au début des années 1990. En 1996, il cultive 14 cordes de coton, 4 cordes d'arachide, soit 18 cordes de cultures de rente pour seulement 3 cordes de maïs. La majorité des

⁹⁶Ussu Danso, premier encadreur Sodefîtex de Santankoye, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁹⁷Sori Balde, responsable de l'ABP de Jambanuta, juin 1998, entretien Fanchette S.

⁹⁸Abdulaye Jawo, Santankoye, été 1996, entretien Gauthier L.

terres qu'il cultive ont été empruntées au *jarga* du village de Tabawal. Il cultive plus de coton que d'arachide car, selon lui, le premier est plus facile :

Un homme seul ne peut pas cultiver 14 cordes d'arachide. Et puis c'est difficile d'obtenir des semences d'arachide et le coton rapporte plus.

Il résout les problèmes de sarclage en achetant de l'herbicide. Cependant, en 1995, il n'a pas pu cultiver plus de 5 cordes de coton, 3 cordes d'arachide et 4 de maïs, faute d'herbicide. Les revenus de son commerce lui permettent d'employer de la main-d'œuvre en cas de besoin.

Quant à Usman Balde, en 1996, il cultivait 25 cordes de coton, pour 8 cordes de maïs et 4 de sorgho, soit plus du double que les cultures vivrières, ce qui est exceptionnel. La Sodefitec lui ayant promis de lui fournir des herbicides en grande quantité, il a défriché une grande parcelle de 13 cordes qui avait été abandonnée depuis longtemps pour augmenter ses superficies destinées au coton. Il peut se le permettre car il est bien équipé en matériel agricole et compte quatre hommes en âge de travailler dans sa concession. Il peut fumer ses champs les moins fertiles grâce au parcage de son troupeau (25 têtes), et limiter ainsi l'utilisation d'engrais chimiques⁹⁹.

L'arachide demeure dans les assolements pour son intérêt fourrager, pour diversifier les rotations de culture, car la monoculture du coton, malgré l'apport d'engrais, épuise les sols et, enfin, pour la consommation familiale. En revanche, à Santankoye, le mil a presque disparu au profit du maïs. Cette plante, qui demande des sols relativement riches en matière organique, a remplacé en partie les céréales des *bammbé* car elle est plus avantageuse : un cycle végétatif court, d'environ trois mois, qui permet de limiter les problèmes de soudure alimentaire, et des prix de vente plus élevés que les autres céréales (à l'exception du riz). Les engrais que fournit la Sodefitec permettent de pallier les faibles rendements de ces terres épuisées par le coton.

A Saare Burang, une des zones les plus productrices de coton près de Kunkane, où les réserves foncières sont très limitées, 60 à 70 % des parcelles sont cultivées en coton et environ 50 % pendant plusieurs années de suite.

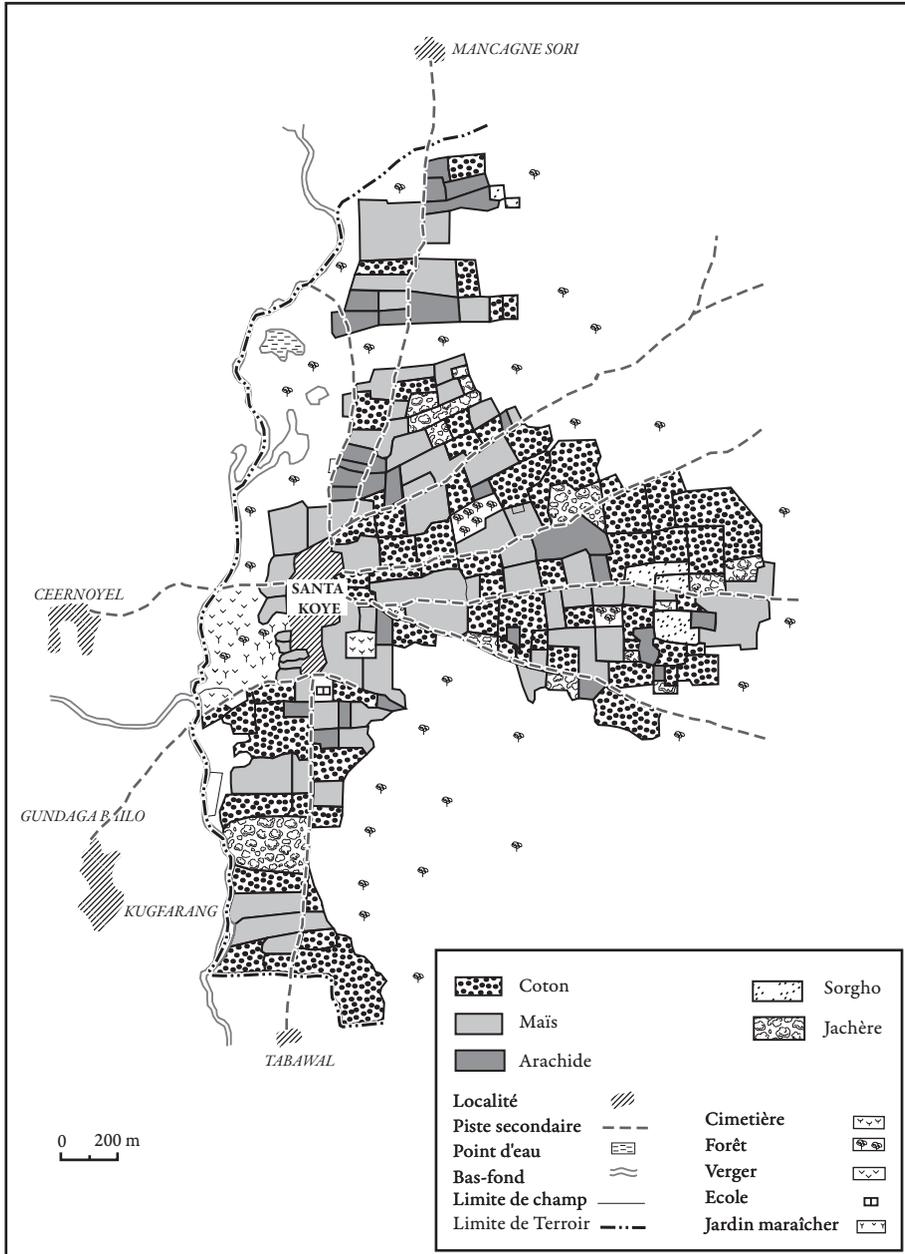
Avec les préjudices causés par le bémisia en 1998, l'année 1999 a enregistré très précocement des cas de disette dans les villages cotonniers. Les gens se sont endettés pour cultiver le coton et ont négligé les cultures vivrières.

Le goulot d'étranglement au sein du calendrier de travail en début d'hivernage intervient, en général, au détriment de l'entretien des cultures vivrières. Mal entretenues, les céréales (sorgho et mil) ne profitent que d'un seul sarclage manuel

⁹⁹Usman Balde, Santankoye, été 1996, entretien Gauthier L.

SANTANKOYE

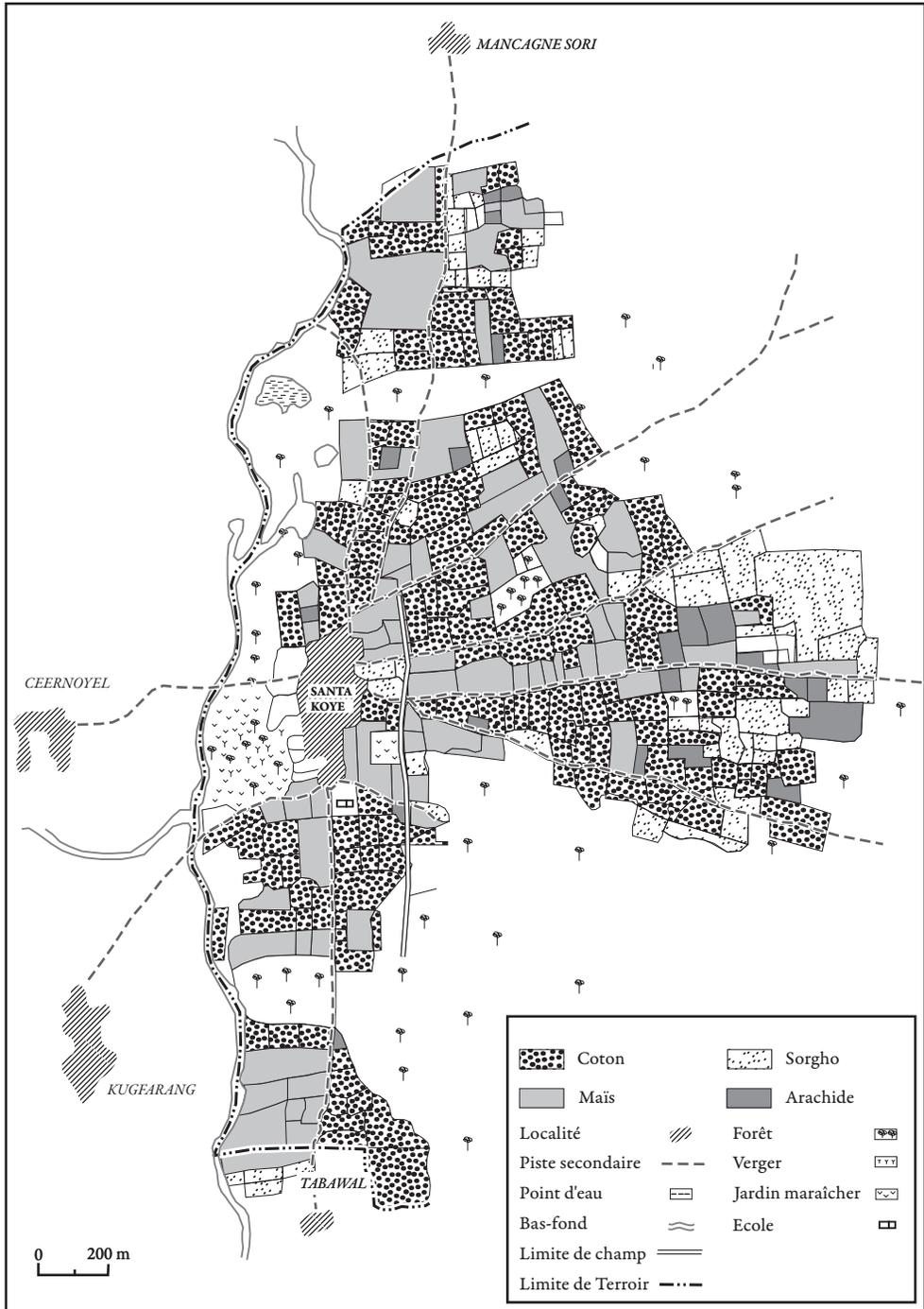
L'UTILISATION DES SOLS LORS DE LA CAMPAGNE DE 1994 (FIGURE N°19)



Dressée par S. FANCHETTE
 Dessin : T. SÈNE

SANTANKOYE

L'UTILISATION DES SOLS LORS DE LA CAMPAGNE DE 1997 (FIGURE N°20)



Dressée par S. FANCHETTE Dessin : T. SENE

et parfois encore d'un sarclage mécanique, ce qui est en général très insuffisant à cause d'un enherbement important en zone soudanienne. L'individualisation des exploitations générée par le développement des cultures de rente a entraîné une forte baisse des travaux en commun dans les *maaru* (champs collectifs) vivriers. Les besoins vivriers des exploitations ne sont pas toujours couverts : les *jom galle* n'ont plus l'autorité pour imposer les travaux en commun, les jeunes préférant s'adonner aux cultures de rente (Achterstraat A. N., 1983).

6.5.2. *Entre intensification et extensification*

Dans les années 1980, dans les villages encadrés par la Sodefitec, l'utilisation plus systématique de la traction attelée s'est traduite par une extension des défrichements. Le fait de posséder du matériel permet à ces exploitations de cultiver de plus grandes surfaces. Elles échangent du matériel ou des animaux de traction avec d'autres exploitations complémentaires.

Dans cette région de savane, l'enherbement est un facteur limitatif de l'extension des superficies cultivées, car les sarclages occupent une part élevée de la main-d'œuvre. Dans un contexte foncier peu sécurisant, les paysans cherchent à "mettre la main" sur le maximum de terres en les cultivant de façon plus ou moins sommaire. Le principe de la Loi sur le domaine national, selon lequel la terre est à celui ou celle qui la met en valeur, a encouragé les producteurs de coton à utiliser de plus en plus d'herbicide pour défricher de nouvelles terres, alors que la traction attelée et l'acquisition d'intrants devaient permettre de mieux suivre les itinéraires techniques, pour améliorer les rendements, et non d'étendre les superficies cultivées. Cependant, en l'absence de moyens et de main-d'œuvre suffisants, pour suivre les itinéraires techniques à la lettre et entretenir une armée d'ouvriers agricoles au moment des récoltes, la culture du coton est devenue de plus en plus extensive et s'est enfoncée davantage dans la spirale de l'agriculture minière (Angé A., 1984). De même, en raison de la pression démographique dans certains villages, notamment les villages GaaBunke où les paysans rencontrent des difficultés pour obtenir des prêts de terres à long terme, certains exploitants cherchent à défricher d'anciennes jachères pour y cultiver du coton. En l'absence d'herbicide ou d'un bon nettoyage du champ, et surtout de la surveillance des champs, les expériences se soldent rarement par une bonne récolte. A Santankoye, une course à la terre a commencé avec le relèvement du prix du coton au début des années 1990. Pour "poser" la main sur les nouvelles terres, les défricheurs les cultivent sommairement, rendant toute élévation des rendements aléatoire. Ce choix est lourd de conséquences sur le devenir de l'environnement, car les exploitants défrichent les espaces boisés de moindre qualité pédologique aux abords des plateaux, ce qui accentue d'autant le processus de dégradation des terres par érosion. L'empiétement des cultures

sur les zones pastorales ne fait qu'augmenter les dégâts de culture et hypothèque sérieusement les possibilités d'amélioration des rendements.

La Sodefitec distribue de gros volumes d'herbicide à Santankoye, village au potentiel de production élevé et dont les rendements cotonniers sont en moyenne supérieurs à toute la région (ils dépassent la tonne à l'hectare en 1997/1998). Bien que l'herbicide ne soit pas vendu à crédit, il est très demandé et les agriculteurs se plaignent de ne pas en avoir assez. Même les petits producteurs en utilisent, alors qu'il n'est pas rentable pour des parcelles de moins d'un hectare¹⁰⁰. Selon les vulgarisateurs de la Sodefitec, l'utilisation de l'herbicide est valable pour les grosses exploitations bien équipées. Si la récolte est mauvaise, les petits exploitants ont du mal à rembourser leurs dettes. "*C'est la loi du moindre effort, car celui qui a une houe sine peut sarcler*"¹⁰¹. Cela permet de faire l'économie d'un sarclage et d'étendre les superficies emblavées en coton ; ainsi l'affirme un producteur de coton :

*Si j'ai autant d'herbicide que je le souhaite, je pense pouvoir cultiver jusqu'à 40 cordes de coton et 15 cordes de maïs. Sans herbicide, je ne peux pas cultiver plus de 15 cordes de coton et 8 de maïs. La houe sine et les herbicides nous ont permis d'augmenter les superficies cultivées*¹⁰².

En même temps, on assiste à une intensification de l'utilisation des terres cultivées près du village, plus aptes à la culture du coton, sur lesquelles on cultive du maïs l'année suivante grâce à l'arrière effet des engrais du coton. Chaque année, les exploitants cultivent ces parcelles en faisant des rotations coton/maïs/arachide (voir figures 19 et 20). En effet, les exploitants ne détenant pas suffisamment de têtes de bétail pour fumer leurs *bamme* se voient obligés d'utiliser ce moyen pour amender les terres destinées au maïs. Même avec très peu de bovins, ils ne sont plus contraints de mettre en jachère leurs champs et d'aller défricher en brousse de nouvelles parcelles pour laisser celles proches du village se reposer. A Jambanuta, les agriculteurs qui n'avaient que des *sequeli*, ou champs de brousse, aux faibles potentialités pédologiques, les ont abandonnés pour emprunter des parcelles près du village ou dans les villages limitrophes, intéressés qu'ils sont par l'arrière effet des engrais sur le coton. 50 % des exploitants empruntent des terres à cet effet. Ils ne font plus de jachères. Tout est cultivé si ce n'est les zones où la roche affleure, le *perlel*¹⁰³

Quant à Bubakar Kannde du même village, il a toujours cultivé du coton

¹⁰⁰Sori Balde, responsable de l'ABP de Jambanuta, juin 1998, entretien Fanchette S.

¹⁰¹Pierre Samba Gning, responsable de la Sodefitec de Velingara, juin 1998, entretien Fanchette S.

¹⁰²Usman Balde, Santankoye, juin 1997, enquête Gauthier L.

¹⁰³Sori Balde, responsable de l'ABP de Jambanuta, juin 1998, entretien Fanchette S.

contrairement à de nombreux agriculteurs du village. Pour lui, c'est le seul moyen d'avoir des intrants qu'il utilise aussi sur le maïs et le petit mil. Il met le coton là où il voit que le rendement a baissé. Selon lui, une autre raison qui incite les agriculteurs à cultiver du coton, c'est qu'on peut tout avoir à crédit pour le coton (même le matériel), tandis que pour l'arachide, il faut payer les semences tout de suite aux sociétés d'encadrement.

Amadu Tijan Balde, de Giro Yero Bokar, est obligé de planter du coton dans son *kene* (champ localisé derrière l'auréole des *bammbe* et destiné à la culture des céréales et des cultures de rente) où il cultive du maïs, sinon il risquerait de voir apparaître du *strigga*, (plante témoin de la pauvreté des sols). Cependant, il lui est difficile d'augmenter la part du coton dans son assolement car il surchargerait son calendrier de travail. Il avait déjà abandonné cette spéculation car elle ne lui rapportait plus assez. Il a dû la réintroduire dans ses assolements car les rendements de céréales baissaient trop en l'absence d'engrais. A Wasadu, dans le sud-est de la région de Kolda, les producteurs disposent de peu de matériel. Ils ont abandonné le coton pour l'arachide en 1989, estimant que les intrants vendus par la Sodefitex étaient trop chers, puis l'ont repris en 1995, constatant que leurs terres s'étaient appauvries, en l'absence d'engrais suffisants.

Cependant, les économies faites sur l'acquisition des intrants ne permettent pas de compenser la perte de revenus résultant de la chute des rendements du cotonnier. Dans les villages frontaliers, un trafic d'intrants s'organise avec la Gambie, tandis que les paysans les plus pauvres vendent une partie de leurs cultures vivrières dès la récolte pour obtenir des liquidités. Bien qu'elles soient en priorité destinées à la consommation familiale, ces céréales, en particulier le mil, sont vendues dès la récolte alors qu'elles ne couvrent pas les besoins de la majorité des populations concernées. Puis ils se servent de l'argent du coton, durant la saison sèche pour acheter du riz importé.

Intégrés dans le cycle infernal du crédit, ces paysans n'ont plus aucun moyen pour s'en sortir car ils n'obtiennent aucun bénéfice du coton, dont les rendements baissent. Lors des années de mauvaise récolte cotonnière, comme la campagne 1998/99, une partie des producteurs de coton passe difficilement la soudure.

Cependant, certains villages détournent la contrainte en faisant du coton, sous couvert d'autres GPC (Groupement de production du coton). Devenus insolvables, la Sodefitex a cessé de les encadrer :

*La Sodefitex ne pardonne pas si l'hivernage est mauvais : on doit payer la dette. Parfois on peut tout perdre*¹⁰⁴.

¹⁰⁴Ali al Huseini, village de Missira Al Aji Mamadu Bowe, juin 1998, entretien Fanchette S.

En 1996, les pluies ont été tardives, fin juillet. Les producteurs n'ont pas pu solder leur crédit. Découragés, ils ne veulent plus s'endetter¹⁰⁵. La hausse du prix des intrants en 1997/98 a fait croître la dette des producteurs de la zone cotonnière qui s'élève à 48% de la production.

Dans un rapport de la Sodefitec de 1995¹⁰⁶, les auteurs s'interrogent sur le fait que :

Dans un contexte de fragilisation des revenus des producteurs de coton, résultant d'une extensification de cette culture, il y a lieu de s'interroger sur le bien fondé pour la filière d'encourager, par la subvention ou le crédit, les ventes d'intrants qui n'entraînent aucun effet perceptible sur la production du coton, mais qui alourdissent les charges d'exploitation des producteurs cotonniers.

Dans le courant des années 1990, la Sodefitec commença à encadrer les producteurs cotonniers pour qu'ils développent davantage les cultures vivrières. L'objectif était alors de produire en moyenne par an 67.000 tonnes de coton et 66.000 tonnes de céréales. Un volet social accompagnait ce projet : alphabétisation fonctionnelle, assistance aux GPC (Groupement de production du coton), hydraulique villageoise, santé primaire, infrastructures et pistes. Ce projet devait permettre à la Sodefitec de promouvoir les cultures vivrières, en développant l'exploitation agricole dans sa totalité.

6.6. Le fractionnement des unités familiales et l'amenuisement de la solidarité villageoise

Un des facteurs de changement de la fin des années 1960 a été l'émancipation de la force individuelle de travail et la monétarisation de l'économie agricole grâce au développement des cultures de rente. Le morcellement des unités domestiques a permis aux jeunes de s'affranchir partiellement de la tutelle de leurs aînés. Elle a aussi donné aux femmes une plus grande autonomie économique (Raynaud, 1997 : 365-366).

6.6.1. Les politiques de crédit et d'encadrement des producteurs par la Sodefitec

Jusqu'au début des années 1980, la Sodefitec a travaillé avec les producteurs individuellement. Les intrants leur étaient donnés gratuitement. Puis, la Sodefitec devient une société régionale de développement rural et prend en charge le placement à crédit du matériel agricole auprès des producteurs. Elle leur demande

¹⁰⁵Responsable de la Sodefitec à Linkering, juin 1998, entretien Fanchette S.

¹⁰⁶Sodefitec, 1995, "Eléments de réflexion sur l'évolution de la production cotonnière de 1992/93 à 1995/96 et sur les conditions de sa relance".

alors de s'organiser en associations pour pouvoir accéder à ce matériel et faciliter la récupération des crédits. En 1981, les premières ABP (Associations de base de producteurs) sont mises en place. La caution solidaire est garantie à leur niveau. Elle a eu cependant du mal à être effective, car elle était mal perçue au sein de certains groupements qui n'arrivaient pas à refuser le crédit aux moins bons producteurs¹⁰⁷. La philosophie de la Sodefitex repose sur la responsabilisation des producteurs de coton face au crédit, l'action individuelle et sur le principe que l'agriculture communautaire est peu productive, la structure traditionnelle ne permettant pas l'expansion rapide des cultures. Les chefs de concession ont beaucoup de difficulté à augmenter la charge du travail collectif sur l'exploitation principale du fait des règles sociales régissant les échanges de travail et de services.

Suite à la crise de la production de coton de la campagne 1994/95, la direction de la Sodefitex a remis en cause la caution solidaire au sein des ABP, car elle pénalise les agriculteurs les plus performants. Les grands producteurs, qui ne veulent pas assumer les errances des mauvais payeurs, avaient dans de nombreux cas abandonné le coton. Ainsi, un système de caution solidaire à double détente a été mis en place. Chaque chef d'exploitation est responsable des intrants pris par l'ensemble des membres vivant sous son toit. En cas de non remboursement, la caution solidaire s'exerce d'abord au niveau de l'exploitation. Si celle-ci ne peut pas payer, l'ABP est responsable, mais seulement sur les ressources collectives. Ce système favorise les gros producteurs qui étaient découragés de devoir prendre en charge les dettes des mauvais payeurs. Lors de la campagne agricole de 1990/1991, les ABP commercialisèrent 40% de la production, tandis qu'en 1994, ce chiffre dépassa 90%. Si, depuis la refonte des ABP en GPC (Groupement de production du coton), le système de commercialisation fonctionne mieux, ces groupements souffrent de nombreux problèmes :

- La taille réduite des villages et la dispersion rendent difficile l'encadrement et l'établissement de services, comme la formation et l'alphabétisation en langue locale, nécessaires pour la gestion des GPC. La dimension économique minimale pour un groupement est de l'ordre de 20 tonnes de coton graine, pour éviter l'inutile dispersion du personnel et la difficulté de l'organisation de l'évacuation du coton vers les usines. Cependant, un nombre élevé de villages ne cultive pas plus de 10 hectares, ce qui impliquerait un regroupement de producteurs appartenant à plusieurs localités. Cette entreprise est socialement et politiquement difficile, notamment parce qu'au sein même des grands villages, les producteurs se divisent en plusieurs GPC, car ils ne s'entendent pas toujours ;
- La mauvaise gestion des GPC, suite à des détournements de fonds, a nécessité une

¹⁰⁷J.C. Devèze et C. du Castel, Rapport d'évaluation rétrospective du PDRSO, juin 1991.

refonte du système. En effet, le cumul de fonctions, le manque de transparence, la méconnaissance du rôle des responsables et leur manque de compétences dans le domaine de la gestion handicapent les GPC et ne motivent pas les producteurs à produire plus¹⁰⁸.

6.6.2 Les errances du système de caution solidaire et la scission des groupements de producteurs

Aux premières années de l'aventure cotonnière, une ABP regroupait plusieurs villages. Les responsables et les gestionnaires de celles-ci étaient souvent des notables ou des marabouts et géraient de façon peu transparente la manne cotonnière. A la fin des années 1990, la gestion semble plus transparente et le recensement des cultivateurs se fait en assemblée générale. Dans de nombreux villages GaaBunke de la zone de Kolda, une partie des producteurs de coton s'est révoltée contre les passe-droits et s'est constituée en groupement autonome.

A Mankagne Sori, par exemple, le fils du marabout avait une grosse dette auprès de la Sodefitex, et comme la caution solidaire fonctionnait toujours au niveau du groupement, les producteurs de coton du village ont fait savoir qu'ils en avaient assez de payer ses dettes¹⁰⁹.

Dans les villages pluri-ethniques, la répartition de la population en GPC se fait selon des critères ethniques en raison de la perte de confiance entre allochtones et autochtones.

Dans le village de Linkering, on compte 6 GPC, suite aux nombreuses scissions qui se sont opérées parmi les anciennes ABP. A Barakatu, dans la zone de Madina Gunass, on comptait 5 GPC en 1998, alors qu'il n'y en avait qu'un à l'origine. Suite à la mauvaise gestion des bénéfices du coton par les responsables de l'ABP, le *jarga* a conseillé aux producteurs de se répartir en plusieurs GPC. Chaque sous-groupe ethnique s'est finalement constitué en groupement : un pour les GaaBunke, un autre pour les RimBe... A Akane, petit village de la zone de Linkering, mais grand producteur de coton (70 tonnes en 1997), suite à des frictions entre les KinsiBe, grands éleveurs, et les Fulakunda, un deuxième GPC s'est constitué. Les premiers voulaient que la présidence de l'ABP leur revienne, compte tenu de leur poids démographique plus élevé, tandis que les seconds, parce qu'ils sont autochtones, estimaient que leur ancienneté dans ce village leur conférait de droit la direction du groupement¹¹⁰.

¹⁰⁸ Etude de faisabilité d'un programme d'appui à la filière coton et au développement local dans la zone d'intervention de la Sodefitex rédigé par le BDPA en décembre 1995.

¹⁰⁹ Mamadu Drame Jallo (Bagadaji), Ibrahima Balde encadreur, Inte Boiro, assistant formateur, juin, 98, entretiens Fanchette S.

¹¹⁰ Responsable Sodefitex, centre Linkering, juin 1998, entretien Fanchette S.

La Sodefitec est favorable à la scission des groupements car elle estime que cela favorise la concurrence au sein du village.

6.6.3 *La caution solidaire et les risques de conflits*

Avec la caution solidaire au niveau des exploitations, on assiste au retour massif des grands producteurs, mais aussi à la division de leurs unités de production¹¹¹. En effet, si un fils ne rembourse pas ses dettes auprès du GPC, son père doit le faire pour lui, ce qui se traduit par de nombreux conflits familiaux et la scission de certaines exploitations. Des conflits éclatent aussi dans les familles élargies du fait de la concurrence entre cultures de rente et cultures vivrières : si les fils ne participent plus aux travaux agricoles sur les *maaru*, le père finit par les chasser de la concession. De nombreux jeunes cherchent à s'émanciper de la tutelle paternelle et à cultiver de plus en plus de coton pour entrer dans le système monétaire.

A Santankoye, quand le coton a été introduit, les jeunes ont eu tendance à se séparer de leurs parents, car ils n'acceptaient plus de travailler pour les aînés dans les champs collectifs destinés à l'autoconsommation. Aliu Balde Mawdo, octogénaire en 1998, empêche ses fils de cultiver du coton depuis plusieurs années, car il estime que cette plante ne rapporte pas assez, alors que ceux-ci sont attirés par les bénéfices théoriques qu'elle offre. Dans ce cas là, l'aîné peut demander aux jeunes de partir¹¹².

Selon un interlocuteur, le coton dans la zone de Kunkane a permis à certains jeunes de gagner beaucoup d'argent. Pour certains, si la pluviométrie est favorable et si on maîtrise les parasites, la culture du coton est la meilleure façon de s'enrichir¹¹³. Le développement de la culture de l'arachide dans les années 1960 avait déjà commencé à diviser les familles. En effet,

Les arachides étaient toujours cultivées dans les kamagan pour le compte de l'individu. Dans les maaru, on cultivait du mil. Autrefois, les gens d'un même galle cultivaient ensemble ; ils avaient un seul grenier. Avec l'arachide, les individus ont commencé à prendre leur indépendance, à se détacher de la concession, parce que si le jom galle exigeait trop de travail dans le maaru, ils n'avaient plus assez de temps pour s'occuper de leur kamagan¹¹⁴.

Selon Alexandre N. Achterstraat (1983), l'introduction brutale de la culture cotonnière dans les systèmes de production a :

¹¹¹Mamadou Drame Jallo (Bagadaji), Ibrahima Balde encadreur, Inte Boiro, assistant formateur, Kolda, juin 1998, entretiens Fanchette S.

¹¹²Ussu Danso, premier encadreur Sodefitec de Santankoye, juin 1998, entretien Fanchette S.

¹¹³Ndila Balde, Saare Burang, juin 1998, entretien Fanchette S.

¹¹⁴Baylel Balde, Bantankuntu Maunde, mai 1998, entretien Bûche F.

(...) favorisé la pullulation des sous-exploitations, car la Sodefitex ne s'adresse pas aux jom galle, mais aux individus qui reçoivent à titre personnel les intrants, les machines et le revenu de leur récolte.

L'agriculture de rente est donc devenue une activité principalement individuelle, relativement modernisée par l'apport de facteurs de production et la vulgarisation de schémas techniques, grâce à un important dispositif d'encadrement. Mais si la transformation du système de production depuis un siècle provoque la lente mutation des structures sociales Peul au profit d'un rééquilibrage en faveur des cadets, l'organisation sociale se reproduit, les aînés conservant leur pouvoir de décision (Darbon D., 1988 : 47).

Dans les familles GaaBunke, la main-d'œuvre est mieux contrôlée, contrairement aux familles Fulakunda où la croissance des troupeaux et l'introduction des cultures de rente n'ont fait que fragmenter les exploitations. Dans les villages maraboutiques de la zone de Madina Gunass, de même qu'à Giro Yero Bokar, les exploitations sont de plus grande taille. La famille élargie permet une meilleure gestion de la force de travail.

A Barakatu, à proximité de Madina Gunass, un des exploitants enquêtés organise les travaux sur les champs collectifs. Il a pris le crédit et emprunté du matériel agricole à son nom, puis il a réparti les bénéfices en fonction du statut des membres de la famille. Pour lui l'union fait la force.¹¹⁵

Les GaaBunke sont plus ouverts à la mécanisation, et se sont engagés sans réserve dans l'aventure cotonnière. C'est l'ethnie qui a été la plus réceptive au message de la Sodefitex. Les GaaBunke se sont mis à pratiquer l'élevage en partie pour obtenir des bœufs de labour et ils suivent mieux les itinéraires techniques que les Fulakunda, restés méfiants à l'égard de la promotion du coton. Le « roi du coton » de la zone de Kolda fut, en 1998, un GaaBunke.

Al Hajj Ibrahim est à la tête d'une famille élargie composée de ses fils mariés. Il contrôle une main-d'œuvre nombreuse et organise le calendrier agricole. Cette famille respecte à la lettre le dispositif technique proposé par la Sodefitex¹¹⁶. Elle cultive 20 hectares de coton, dispersés en plusieurs champs, travaillés en commun par 11 hommes et 22 femmes. Ils ont acheté leur outillage à crédit : six paires de boeufs + une chaîne complète (charrue, houe *sine*, buttoir).

Chaque champ est divisé en deux parties, selon une rotation de cultures coton/maïs/sorgho. Cette famille possède trois troupeaux regroupant environ 300 têtes

¹¹⁵Samba Balde, Barakatu, juin 1998, entretien Fanchette S.

¹¹⁶Al Hajj Ibrahim, Missira al Aji Mamadu, juin 1998, entretiens Fanchette S.

que les fils parquent sur les champs de céréales. Al Hajj Ibrahima organise tous les travaux et décide chaque jour du calendrier de travail. Chaque femme est inscrite sur les registres de la Sodefitec, tandis que les hommes sont inscrits au nom d'Al Hajj. Les hommes labourent, sèment et épandent les insecticides et les femmes désherbent et récoltent leurs parcelles.

Conclusion

Malgré les tentatives de la Sodefitec pour encadrer les producteurs de coton de la Haute-Casamance, pour les aider à mécaniser leurs exploitations et permettre une meilleure intégration de l'agriculture à l'élevage, à la fin des années 1990, le bilan de trente ans de culture cotonnière en Haute-Casamance est plutôt mitigé. Dans la région de Kolda, les rendements du cotonnier à l'hectare avoisinent les 770 kg, alors que cette région du Sénégal possède parmi les meilleures conditions pédologique et pluviométrique du pays pour cette culture. Les superficies cultivées fluctuent, le nombre de villages encadrés diminue et les producteurs cultivent des superficies très faibles (0,6 hectare en moyenne).

En termes d'amélioration des conditions de vie des villageois, seules les exploitations de grande taille, ayant suffisamment de main-d'oeuvre et de capitaux à investir, peuvent faire de cette culture une spéculation rentable. Dans les zones à pluviométrie déficitaire (en dessous de 900 mm de pluie par an), la culture cotonnière est risquée. La mauvaise gestion des pestes (le bémisia), les aléas climatiques et la variation des conditions de production d'une année à l'autre et d'une zone à l'autre, rendent aléatoire cette culture très concurrencée par l'arachide, au gré des changements de politique et d'encadrement des cultures de rente.

La politique de la Sodefitec basée sur la recherche d'une amélioration des rendements et une extension des superficies cultivées, sans prendre en compte les productions vivrières et l'extrême variation sociale et géographique des exploitations, a créé de nombreux dysfonctionnements à l'origine d'une baisse des rendements cotonniers, d'un allongement de la période de soudure pour les exploitations les plus fragiles et d'un fractionnement d'exploitations de moins en moins solvables. Les tentatives de la Sodefitec pour mieux prendre en compte les cultures vivrières¹¹⁷ n'ont pas encore montré leur efficacité. L'encadrement du maïs, culture précoce permettant de limiter la période de soudure, a avantagé certains agriculteurs. En revanche, les plus démunis se sont vus obligés de vendre leur production pour régler leurs dettes. Dans une région aussi sinistrée que la Haute-Casamance en hivernage, il paraît

¹¹⁷En 1996, la Sodefitec a créé à côté de la Direction de la Production Cotonnière (DPC) la Direction du Développement Rural (DDR) qui se charge de l'alphabétisation, la communication, le projet céréales, les pistes rurales et le service de l'élevage.

inacceptable de voir des camions charger des tonnes de maïs destinées à d'autres régions, alors que celle-ci souffre de la soudure.

Enfin, alors que la Sodefitec visait à améliorer l'intégration entre l'agriculture et l'élevage et à intensifier les pratiques de culture, la non prise en compte du contexte foncier et de ses variations zonales (qui s'explique par l'établissement d'une mosaïque de villages dont les populations sont d'origines sociales et géographiques diverses, avec des logiques de productions variables), a valorisé l'extensification. Les planteurs de coton, lorsqu'ils ont accès aux intrants, et notamment aux herbicides, cherchent à s'accaparer des terres en les mettant en valeur, ainsi que l'édicte la Loi sur le domaine national. Cependant, le manque de main-d'œuvre en période de pic de travail, ne permet pas de suivre à la lettre les itinéraires techniques imposés par la Sodefitec.

Si le coton a pu enrichir certains exploitants - les mieux équipés et les mieux dotés en main-d'œuvre - elle a fragilisé les moins bien lotis en terre et ceux dont les exploitations se sont de plus en plus individualisées.

La Sodefitec aura toutefois permis d'améliorer les conditions de gestion des groupements de producteurs, notamment grâce aux efforts d'alphabétisation des responsables en langue locale. La Haute-Casamance fait partie des régions où l'analphabétisme est le plus élevé et dont le peuplement est le plus dispersé, ce qui limite les efforts pour encadrer et scolariser les populations. Le désenclavement des villages reculés, par la remise à neuf d'anciennes pistes de production arachidière et l'ouverture de nouvelles pistes, aura permis à de nombreux villageois de s'intégrer dans l'économie de marché. L'entretien de ces voies laisse cependant à désirer car la Sodefitec, pour permettre à ses camions d'accéder plus facilement aux marchés cotonniers éparpillés, demande aux paysans de dégager des voies de passage. Avec la disparition du service des travaux publics, les travaux d'entretien et de réhabilitation de ces pistes sont à la charge du Conseil rural. Celui-ci remplit difficilement ses fonctions en raison de son manque de reconnaissance par les populations, son manque d'organisation et les nombreux détournements de fonds qui ne font que limiter les effets des politiques de décentralisation.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les tentatives d'intégration au territoire national de la Haute-Casamance par l'extension des fronts pionniers arachidières et la promotion d'une culture de rente, le coton, peuvent être considérées comme un semi-échec pour la région. Si la croissance des superficies cultivées et l'augmentation de la production ont fait de cette région une des plus productives du Sénégal (l'arachide en 1999 est devenue la première culture de la région) et le centre du bassin cotonnier, les retombées régionales sont limitées. Une part très élevée de la manne arachidière est investie dans la région d'origine des migrants, les conflits entre éleveurs Peul et colons agriculteurs sont politiquement déstabilisateurs et les techniques de culture expéditives de ces derniers, dans un pays où la sécheresse s'aggrave, ne font qu'accroître la déforestation et l'érosion.

Le Fuladu est une des régions les plus riches du Sénégal sur le plan agro-pastoral et sylvicole¹¹⁸ et nécessite pour être bien géré un programme de développement économique que l'État a du mal à mettre en œuvre. Plutôt que de favoriser l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, dans une région accusant un grand retard sur le plan de l'économie, des communications et de la recherche, il laisse plutôt se former des fronts pionniers dans les forêts classées où les colons cultivent de l'arachide de façon très extensive. Mais à quel prix pour l'environnement et les populations locales! Le Fuladu, pays des Peul de Casamance, reste pourtant une des dernières régions du pays à avoir protégé ses forêts, mais plus pour longtemps. Avec un taux de classement régional de 24%¹¹⁹, la région de Kolda se trouve aujourd'hui à la limite des possibilités de déclassement, car au moins deux forêts considérées comme classées ne le sont plus que sur le plan institutionnel. De plus, certaines n'ont été aménagées que récemment, en vue d'une meilleure gestion (cf. Mahon 1988, Bakor 1988, et Dabo 1990).

Par ailleurs, la politique de promotion du coton, tout en ayant eu des résultats mitigés sur le plan économique, a eu des répercussions sociales à la fois au niveau des familles et au niveau des villages. Avec l'enrichissement des gros producteurs de coton, des contre-pouvoirs émergent remettant en cause le pouvoir des notables religieux ou traditionnels. Ceerno al Hajj Ali Caam, le fondateur de Madina al Hajj, avait empêché les éleveurs de constituer de trop grands troupeaux, de peur de voir sa légitimité économique menacée. C'est d'ailleurs pour cette raison que, très tôt, les grands éleveurs GaaBunke ont quitté les premières fondations maraboutiques.

¹¹⁸La région de Kolda, qui comprend la Moyenne et la Haute-Casamance, est devenue la principale pourvoyeuse de combustible ligneux du Sénégal. Sur les 900 000 quintaux de charbon de four prévus en 1998 pour satisfaire les besoins nationaux, cette région fournit à elle seule 500 000 tonnes, soit plus de 60% du quota national (Walfadjiri 19/01/98, p. 7)

¹¹⁹MEPN, Plan régional d'action pour l'environnement, Région de Kolda, 1997.

Quant au successeur de al Hajj Muhammadu Sayed Ba, le fondateur de Madina Gunass, il a interdit en 1975 la culture du coton à ses *taalibe* car il avait perçu le danger que pouvait représenter pour son pouvoir et son autorité l'intégration de ses disciples dans le circuit monétaire (Magassouba M., 1985 : 50). L'introduction du coton a aussi engendré des divisions au sein des villages GaaBunke, notamment au sein des ABP qui gèrent la commercialisation des intrants et de la production. Les contre-pouvoirs politiques se sont aussi développés dans le contexte de la politique de décentralisation et du renforcement des prérogatives des Communautés rurales. Enfin, dans un contexte de diminution de la pluviométrie, de baisse de la fertilité de terres trop exploitées et plus fragiles, car situées sur les plateaux, et d'expansion des défrichements pour la pratique des cultures de rente, les marabouts GaaBunke sont confrontés à de graves difficultés pour gérer leurs terroirs et les membres de leur communauté. A Madina Gunass, la course à la terre générée par le conflit qui sourd entre les Peul et les Tukuler ne peut qu'accélérer l'extensification de l'agriculture et compromettre la pâture du bétail. Pourtant, dans cette région potentiellement riche mais faiblement mise en valeur par les Fulakunda aux pratiques pastorales extensives, les GaaBunke auraient pu mettre en place un mode d'occupation du territoire plus structurant, car fondé sur la sédentarisation et la densification du peuplement. Dans ce contexte de divisions sociales et de frictions interethniques, le processus de décentralisation mis en place pour une éventuelle amélioration de la gestion du patrimoine régional risque d'être confronté à de nombreuses difficultés.

PARTIE 3
DES POLITIQUES DE DÉCENTRALISATION
AUX PRATIQUES FONCIÈRES

L'étude de la dynamique pionnière dans les forêts classées et sur les plateaux de l'ouest casamançais ainsi que le développement des cultures de rente (coton et arachide) a montré combien la question foncière restait au centre de la problématique de l'occupation de l'espace dans le Fuladu. Dans un contexte de croissance démographique élevé, plus de 2,7% par an, où aucun pouvoir structuré n'a jusqu'à présent été capable de mobiliser la population sur de grands espaces pour aménager de façon concertée l'espace agro-pastoral et commercial, de nouvelles lois foncières vont s'imposer. La réforme administrative de 1990 a marqué une étape dans la marche vers la décentralisation en transférant plus de pouvoir aux élus, notamment en matière de gestion (neuf domaines de compétences ont été transmis aux trois instances décentralisées, les Communes urbaines, les Communautés rurales et les Régions), et en réduisant théoriquement la tutelle de l'État. Depuis 1996, les Communautés rurales, entités dotées d'autonomie financière et de personnalité morale, sont devenues les organes locaux moteurs du développement dans les campagnes.

Par ailleurs, des Régions, nouvelles collectivités locales décentralisées, situées entre les administrations centrales de l'État et les collectivités de base (Communes urbaines et Communautés rurales), ont été créées dans le cadre de la régionalisation. Elles sont administrées par un Conseil régional élu et sont destinées à servir de cadre à la planification du développement économique, social et culturel, et de lieu où pourra s'effectuer la coordination entre l'État déconcentré, dirigé par un gouverneur nommé, et les collectivités de base.

Dans cette partie, nous traiterons des réformes de décentralisation et de régionalisation mises en place dans les années 1990 et de leur impact sur l'organisation du territoire de la Haute-Casamance, notamment sur la gestion foncière devenue une des prérogatives principales des instances locales élues (chapitre 8). L'étude de cette question à travers le prisme des conflits fonciers permet :

d'analyser les interactions des acteurs (élus locaux, agriculteurs, éleveurs, techniciens de l'administration, associations de producteurs) opposés par le conflit et/ou impliqués dans sa résolution. En particulier, l'intervention et la médiation d'acteurs différents alimentent le processus de création de droits fonciers locaux, qui résultent d'un amalgame original entre droits coutumiers, droit moderne et choix dictés par un certain pragmatisme administratif (Schoonmaker Freudenberg 1993 : 67)

Les lois de décentralisation, dont la philosophie repose sur une plus grande participation des populations à travers leurs représentants élus, pourront-elles leur permettre de gérer les espaces agro-pastoraux de façon plus adaptée aux contextes

locaux et, surtout, de relever le défi qui consiste à organiser un espace à double vocation agricole et pastorale ? La mise en place d'entités élues et représentatives des populations est-elle susceptible d'activer l'intégration aux arènes politiques nationales des diverses composantes de la société Peul, aux structures sociales différenciées, ou, au contraire, risque-t-elle d'accroître la différenciation des modes de gestion en renforçant les particularismes locaux ?

Avec le renforcement des prérogatives des collectivités locales et décentralisées, la Communauté rurale et la Région seront-elles capables de mettre en place des structures de gestion concertée des ressources naturelles, dans une région marginalisée économiquement et excentrée des centres de décision ? Quelle sera leur marge de manœuvre dans un contexte de montée en force des lobbies qui organisent le commerce transfrontalier (que nous étudierons dans la quatrième partie de cet ouvrage) et les fronts pionniers ? Comment des entités représentatives des populations, dont les acteurs appartiennent à des partis politiques pilotés par les grandes villes du nord du Sénégal et phagocytés, pour certaines, par les confréries maraboutiques, pourront-elles régler les problèmes de cohabitation entre les Peul maraboutiques et les Peul éleveurs ?

Chapitre 7

Régionalisation, décentralisation et pouvoirs locaux face à la gestion des ressources naturelles et de la rente commerciale¹

L'échec des politiques d'intégration nationale antérieures et la crainte d'une remise en cause de l'unité nationale et de la désagrégation du tissu social ont conduit l'État, sous la pression conjuguée des bailleurs de fonds, à finaliser le processus de décentralisation, initié déjà depuis 1972. Des velléités identitaires commencent à s'exprimer dans les régions périphériques du Sénégal : après la Casamance, le Sénégal oriental et la vallée du Fleuve. L'État centralisateur, ne prenant pas suffisamment en compte les particularités culturelles et les modes d'identification des populations, a exacerbé les sentiments de frustration et les particularismes ethniques et religieux. Il a par ailleurs mis en œuvre une stratégie de développement inégal au détriment des régions périphériques (Touré O., 1994).

Dans cette région de peuplement diversifié et d'implantation relativement récente, les réformes de décentralisation et de régionalisation peuvent-elles améliorer les conditions de gestion des affaires locales ? Pour répondre à cette question essentielle, nous étudierons en particulier les villages hétérogènes sur le plan ethnique ou social ou les zones de colonisation, comme dans les cas extrêmes de Madina Gunass et de Pata. On peut suggérer que les nouvelles réformes, basées sur une délégation de pouvoir de gestion à des instances élues, ne seront efficaces que si celles-ci sont reconnues par les populations et si elles sont capables (sur le plan technique, financier et statutaire) de mener à bien les prérogatives qui leur incombent. D'une part, le retrait partiel de l'État et de ses instances déconcentrées (le gouverneur, les préfets et les sous-préfets, les services techniques, tels les Eaux et forêts) ne pourra s'effectuer que si la relève par les instances élues de la Région, des communes et des Communautés rurales est politiquement et techniquement possible. D'autre part, la présence de lobbies envers lesquels l'État s'est désengagé (les marabouts de l'arachide ou les grands commerçants) risque d'entrer en concurrence avec les instances élues, lorsque celles-ci ne sont pas phagocytées par ces mêmes lobbies. En bref, la présence de ces nombreux intervenants dans la gestion des affaires locales est-elle compatible avec l'organisation concertée de l'espace, telle que définie par les nouvelles lois de décentralisation et la régionalisation ? La régionalisation, par le biais du processus électoral et la constitution d'un embryon de société civile, permettra-t-elle à certains groupes sociaux (opposition politique, jeunes diplômés

¹Ce chapitre reprend une partie de l'argumentaire que j'ai développé dans un article publié en 2002 : « La Haute-Casamance à l'heure de la régionalisation. Enjeux fonciers et territoriaux » in Momar-Coumba Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Karthala : 307-358.

retournés au village, professionnels retraités qui se recyclent dans la politique, femmes organisées en G.I.E...) de prendre en main la destinée de leur région et d'affronter ces lobbies ?

La Haute-Casamance, région périphérique et marginalisée aussi bien sur le plan administratif qu'économique, revendique son particularisme, sans aller jusqu'à l'irrédentisme de ses voisins de la Basse-Casamance. Dans cette société faiblement hiérarchisée, mises à part les enclaves maraboutiques de Madina Gunass et Madina al Hajj, l'intrusion du politique dans la gestion des affaires locales, induite par la décentralisation, ne risque-t-elle pas de mettre en exergue le déséquilibre politique entre les différentes composantes de cette société et de raviver les tensions foncières entre autochtones et allochtones ?

7.1. Les réformes de décentralisation : une rupture dans l'organisation de l'État

7.1.1 Entre théorie et réalité

Une rapide revue de la littérature portant sur la décentralisation en Afrique de l'Ouest et plus précisément au Sénégal (Blundo G. & Monbo R., 1998 ; Coulon Ch., 1979 ; Diouf M., 2002 ; Gellar S., 1997 ; Gemdev, 1997 ; Le Meur, P.Y., 2001 ; Nach Mback Ch., 2003 ; Piveteau, A., 2005 ; Tassin E., 2001) permet de poser, en préambule, le cadre politique et social dans lequel les réformes de décentralisation et de régionalisation ont été instaurées au Sénégal. Ce cadre pourra expliquer les raisons de la difficile mise en place de telles réformes et des nombreuses contradictions qu'elles génèrent du fait de l'imposition d'un modèle de décentralisation à la française au sein de sociétés structurées par des modes de fonctionnement encore très traditionnels.

a) La nature de l'État en Afrique de l'Ouest, et plus spécifiquement celui très centralisé du Sénégal, rend complexe le processus de décentralisation.

Pour Mamadou Diouf (2002) :

Le socialisme africain prôné par le président Senghor se décline dans les mécanismes de médiation qui mettent en réseau l'État, le parti et différents entrepreneurs politiques dont les plus importants sont les marabouts. Le maillage politique de l'ensemble du territoire et de la société ... a produit une culture du tout État, de l'encadrement et de l'administration politique de la société et de l'économie. Le principe organisateur du système ... est la loyauté vis-à-vis de l'État et la capacité de mobiliser des soutiens placés aux intersections stratégiques des réseaux administratif, politique et clientéliste.

D'où une difficile délégation de pouvoir de l'administration déconcentrée vers les instances locales élues. Le refus de l'administration déconcentrée, issue de cet État centralisé de tradition jacobine française, d'abandonner une partie de ses prérogatives, et surtout les revenus qu'elle en retire, aux entités locales décentralisées élues, suggère une difficile mise en place des réformes sur le terrain.

Pour P.Y. Le Meur (2001) :

Le problème n'est pas tant de décentraliser un État centralisé que de reconstruire sur des bases démocratiques et décentralisées un État profondément affaibli par un double héritage néo-patrimonial colonial et post-colonial d'une part, caractérisé par l'empilement d'institutions politiques et la confusion entre les sphères publiques et privées, néolibérales, d'autre part, d'ajustement structurel et de décentralisation de la rente du développement.

On peut se demander si les populations des régions marginalisées et mal intégrées dans le territoire national vont accepter de jouer le jeu de la décentralisation, alors que celui-ci s'inspire au niveau local du mode de gouvernement initié par l'État.

b) Une contradiction susceptible de remettre en cause le processus de délégation de pouvoir aux collectivités locales apparaît à première analyse. Si la philosophie de cette entreprise repose sur le principe qu'un système de représentation proche des populations est censé tout à la fois favoriser le développement local et relégitimer les institutions de l'État en faillite (Gemdev, 1997 : 177), en revanche, le fait que ces lois soient impulsées par le haut (les bailleurs de fonds) à un État, connu pour son centralisme hérité du système français, suggère deux interrogations :

- que les politiques de décentralisation traduisent d'abord un souci de pénétration du milieu local, plutôt qu'une volonté d'attribuer aux collectivités décentralisées les moyens d'une autonomie (Coulon Ch., 1979).
- la légitimité de la décentralisation et son application dans la gestion quotidienne des affaires locales.

En effet, certains auteurs voient dans ce processus de décentralisation une tentative de réappropriation des instances locales par l'État par le biais du parti au pouvoir. Le parti socialiste, au pouvoir jusqu'à l'avènement de Wade en 2000, avait réussi à s'immiscer dans la vie politique villageoise via les conseillers ruraux. Pour E. Tassin (2001) :

En substituant aux anciennes structures villageoises une organisation politico-administrative communale, la décentralisation, créatrice de communes, a procédé en réalité à une « centralisation » du pouvoir.

c) La philosophie du « small is beautiful », prônée par de nombreuses agences de développement ou les bailleurs de fonds, pour lesquels les entités élues seraient plus proches des citoyens et seraient à même de répondre à leurs attentes en matière de gestion des affaires locales et de leur territoire, est remise en cause par certains auteurs. Ainsi, selon Tassin (2001), le lien communautaire très fort au sein des villages n'est pas garant d'égalité et de liberté, base de toute organisation de type démocratique. En organisant la hiérarchie sociale, les règles traditionnelles définissent les statuts et les prérogatives de leurs membres. En revanche, la vertu de l'espace public est qu'il crée entre des individus d'une même cité ou entité administrative le lien civique ;

Ce lien s'érige certes contre les affiliations préalables que sont les appartenances gentilices (les liens du sang, de la langue, de la culture, de l'ethnie...) comme s'il fallait contrarier la tendance centripète de la communauté par le mouvement de distanciation qu'opère l'espace public. ... C'est cependant l'articulation de ces deux niveaux qui présente une difficulté propre dans le contexte de la décentralisation.

Pour d'autres auteurs, cette philosophie serait à l'origine de nombreux dysfonctionnements et serait le terreau de pratiques corruptrices. Pour Blundo G. & Monbo R., la proximité ne signifierait pas une gestion plus équitable et transparente des ressources locales. Au contraire, les réformes de décentralisation auraient aggravé les phénomènes de corruption politique et administrative :

La proximité accrue entre les citoyens et les détenteurs des instances de représentation et de décision a multiplié les opportunités de monnayer ces positions de pouvoir et d'autorité (Blundo G. & Monbo R., 1998 : 2-3)

De même, Jean du Bois de Gaudusson dans sa préface de l'ouvrage de Nach Mback Ch. (2003) voit dans la décentralisation un facteur accélérateur de la corruption :

Les pouvoirs locaux apparaissent à l'usage, y compris à celui des urnes électorales, confisqués par les réseaux clientélistes et les notabilités traditionnelles ou économiques. On estime que les formes les plus efficaces de la participation populaire ne sont pas nécessairement celles qui sont organisées démocratiquement. Plus grave, on en vient à se demander si la décentralisation ne risque pas de devenir un obstacle à la démocratie en raison de l'émergence d'une logique décentralisatrice qui calque le

cadre territorial des collectivités locales sur la carte des pluralismes socio-géographiques ou encore ethno-régionaux.

Au vu de ces quelques éléments de réflexion préliminaires, nous allons présenter les conditions dans lesquelles les lois de décentralisation, puis de régionalisation, ont été mises en place en Haute-Casamance et discuter les raisons de leur échec relatif.

7.1.2. Les lois portant sur la décentralisation et la régionalisation : une refonte théorique de l'organisation de l'État

Le Sénégal est le pays d'Afrique de l'Ouest qui s'est engagé le plus précocement dans un processus de décentralisation. C'est le premier pays d'Afrique Noire à connaître la communalisation (Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar) en août 1872. Puis, en 1966, un premier code de l'administration communale est érigé pour la trentaine de communes en plein exercice. En 1972, l'État initiait la création des Communautés rurales sur l'ensemble du territoire national, au nombre de 320 à la fin des années 1990.

Jusqu'en 1990, ces collectivités, soumises à l'étroite tutelle des sous-préfets, étaient plus des organes de consultation que de décision. Il n'en demeure pas moins vrai que très tôt le pouvoir villageois a dû composer avec ces instances politiques élues. La réforme administrative de 1990, nous l'avons vu, a marqué une autre étape dans la marche vers la décentralisation en transférant plus de pouvoir aux élus.

L'ensemble des lois sur la régionalisation a été adopté en février 1996, et les premières élections pour les Assemblées régionales, les Conseils ruraux et les Conseils municipaux ont été organisées en novembre 1996. Les associations représentatives des élus de collectivités locales, notamment l'Association des présidents de communautés rurales (APCR), dans le cadre du Conseil national de développement des collectivités locales (CNDCL) ont participé à l'élaboration de ces lois. Les deux textes principaux sont la loi 96-06 sur le code des collectivités locales, et la loi 96-07 portant transfert de compétences.

La Communauté rurale, gérée par un Conseil rural élu, a bénéficié de nombreuses prérogatives en matière de gestion des ressources naturelles et foncières, et de développement. Avec la promulgation des lois de décentralisation de 1996 et d'un nouveau code forestier en 1998, les populations et les collectivités locales sont de plus en plus impliquées dans la gestion rationnelle des ressources.

Pour mieux répondre à l'exigence de développement, le même législateur crée la Région, nouvelle collectivité locale décentralisée, située entre les administrations centrales de l'État et les collectivités de base (communes urbaines et Communautés rurales). La Région est destinée à servir de cadre à la planification du développement

économique, social et culturel, et de lieu où pourra s'effectuer la coordination entre État déconcentré et collectivités de base. Ainsi, le Sénégal possède aujourd'hui 378 collectivités locales, avec deux niveaux de base et un niveau intermédiaire.

Ces collectivités sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; elles s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel ; elles ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel ; elles associent en partenariat, le cas échéant, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire ; elles doivent bénéficier de ressources et moyens nécessaires, à transférer par l'État, pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues.

Les rôles entre l'État, la Région et les collectivités de base ont été définis en matière de développement économique, social et culturel et les compétences de l'État vers les Conseils ruraux ont été transférés. Il y est précisé que ces transferts ne peuvent autoriser une collectivité à exercer une tutelle sur une autre. Par contre, ces collectivités peuvent librement entretenir entre elles des relations fonctionnelles et de coopération.

Les domaines transférés, pour chacun des trois types de collectivités locales, concernent neuf secteurs : les affaires domaniales, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la population et l'action sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat (AFD, rapport sur la décentralisation, 1999).

L'administration des terres du domaine national, instituée par la loi n° 64-46 du 17 juin 1964, comprend « toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la (...) loi » (article 1). Suite à cette réforme, les paysans ne jouissent que d'un droit d'usage sur la terre, accordé à titre personnel et gracieux pour la durée effective de l'exploitation et qui peut être révoqué en cas d'une mise en valeur insuffisante de la parcelle. Le domaine national se divise en quatre zones (urbaines, classées, pionnières, et des terroirs). Les organes administratifs des collectivités locales (le Conseil rural, élu tous les cinq ans pour trois quarts au suffrage universel direct et pour un quart par l'assemblée générale des coopératives fonctionnant dans la Communauté rurale (article 4), et son président) gèrent essentiellement les zones des terroirs : celles-ci comprennent « les terres de culture, les terres de pâturage, les terres de parcours, les boisements régulièrement utilisés, les terres en friche jugées nécessaires à son extension » (article 2 du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964).

Les attributions principales des conseils ruraux en matière foncière sont l'affectation

et la désaffectation des terres de la Communauté rurale, ainsi que le règlement des litiges fonciers. Ils sont appuyés en cela par les CER (Centres d'Expansion Rurale), qui regroupent les services techniques administratifs intervenant dans le développement économique et social au niveau de l'arrondissement (Blundo G., 1997 : 104-105).

7.2. Les Communautés rurales en Haute-Casamance : des regroupements villageois peu représentatifs des populations et limités dans leur action

Là où il a sous-estimé le système de relation patron-client, comme en Casamance ou dans la vallée du Fleuve, l'État semble avoir pâti d'une grave réduction de son autorité. Dans sa thèse, D. Darbon a montré la spécificité des sociétés casamançaises et leur difficile intégration aux règles politiques et administratives érigées par l'État (Darbon, D. 1988 : 54-55). En effet,

La spécificité des formations sociales locales, et notamment de leur cadre de référence culturelle, renforcée par la situation géographique et historique de la zone, provoque l'apparition de distorsions, à l'origine du décalage du système politique par rapport à la société civile... En plaquant sur des sociétés aux structures imperceptibles des modes de gestion adaptés à des institutions rigides, le système politique sénégalais ne peut qu'exercer un contrôle social hypothétique, instable et formel, sans être capable d'assurer de fait la gestion de ces organisations sociales.

7.2.1. Des unités spatiales très disparates et peu adaptées à la gestion des espaces agro-pastoraux

Lors d'enquêtes effectuées auprès des populations villageoises, il s'est avéré que, dans de nombreux cas, celles-ci étaient mal représentées et participaient peu aux Communautés rurales dans lesquelles leur village avait été intégré. La Communauté rurale est une collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. A ce titre, elle dispose d'un budget et de ressources financières propres. Elle est créée par décret qui en détermine le nom et en fixe les limites. Mais leur découpage territorial s'est effectué selon des critères de comptabilité sociale et économique et d'impératifs politiques. Ces structures territoriales décentralisées se caractérisent par une grande rigidité et une absence d'adaptation juridique aux spécificités locales. La décision n'émane pas des villages eux-mêmes, ce qui peut être l'origine de regroupements "explosifs". Contrairement aux arrondissements qui, correspondant plus ou moins aux anciens cantons, ont gardé les anciennes limites des Provinces précoloniales Manding, ces unités administratives n'ont pas de légitimité historique.

Les Communautés rurales sont de taille extrêmement variable. Elles peuvent regrouper de 5000 à 20 000 personnes au sein de 25 à 200 villages. Leurs densités de population (de 7 à 55 hab./km² en 1988) ainsi que leur étendue varient également (de 150 à 2000 km²). Ces caractéristiques agissent notamment sur leur « cohésion sociale » et la mise en place de services (accès à l'eau, l'éducation et la santé). Dans le cas des petites entités, les conseillers ruraux sont souvent issus de l'ensemble des villages. Cette situation améliore la représentativité des villages et favorise une bonne cohésion sociale. Dans les Communautés rurales regroupant un grand nombre de villages la reconnaissance des élus par la population est souvent plus faible. Les populations se sentent « moins représentées ». Certains villages n'ont pas de conseillers ruraux et ils ont des difficultés à se faire entendre pour faire arbitrer des conflits avec le village dont ils dépendent sur le plan politique.

Le maillage des Communautés rurales ne paraît pas correspondre à un niveau de gestion des ressources naturelles et foncières plus adéquat que celui du village dans cette région agro-pastorale.

Les Communautés rurales regroupent des villages de populations dites "Peul", mais d'origines géographiques et sociales diverses, arrivées dans la région en plusieurs vagues migratoires. Comme on l'a montré dans le chapitre 3 de la 1^{ère} partie, si la spécificité de la Haute-Casamance par rapport aux autres régions soudanaises est que l'agriculture et l'élevage sont pratiqués par le même peuple, les Peul, il existe de nombreuses divergences entre les différents sous-groupes, en termes de contrôle spatial, de démographie, d'intérêt pour l'élevage ou de pouvoir politique et religieux.

Le regroupement de populations fort disparates au sein d'une même entité, et dont les rapports dans le temps ont pu être conflictuels, peut freiner le bon déroulement des actions de développement, notamment dans les zones où le peuplement des GaaBunke a été important.

Enfin, les notables villageois possèdent un pouvoir fort variable selon qu'ils soient Peul Fulakunda, GaaBunke ou JiyaaBe et selon leur antériorité dans le village. Dans les fondations maraboutiques GaaBunke, les marabouts possèdent un pouvoir politique et social élevé. Ils choisissent le chef du village² et ont investi les Conseils ruraux en faisant élire leurs disciples. En revanche, certains villages d'éleveurs Bowebe, réticents au pouvoir administratif, préfèrent dépendre d'un village voisin. Le poids démographique des villages GaaBunke a de même "pesé dans la balance"

² « Le village appartient au marabout et il délègue qui il veut pour être jarga. Étant désigné par lui je suis obligé de suivre toutes ses instructions. Il ne faut jamais perdre de vue que le village lui appartient » (Umar Balde, jarga de Dar al Salam, entretien Ngaide, A., juin 1995). « A Santankoye, on ne sait pas qui sera nommé jarga, c'est le marabout, avec l'aide de Dieu, qui s'en occupera. C'est lui qui lui avait donné le titre. Celui qu'il choisira sera accepté par les populations » (Aliu Binta, entretien Ngaide, A., avril 1995).

pour l'obtention de nombreux conseillers ruraux : Giro Yero Bokar, plus grand village du Fuladu avec ses 2000 habitants, concentre le tiers des conseillers ruraux de Salikenie. Cela pose des problèmes aux localités voisines - qui voient leurs terroirs systématiquement grignotés par les cultivateurs d'arachides et de coton de ce village expansionniste - car elles sont représentées par des conseillers ruraux issus de ce même village. De même, pour la nomination des directeurs de coopératives, les GaaBunke monopolisent les postes grâce à leur poids démographique et religieux lors des élections.

Pour certains spécialistes de la décentralisation au Sénégal, le niveau de décentralisation optimale serait, dans la pratique, celui du village. Celui-ci demeure une entité de vie politique, économique et sociale. Le premier cercle de décisions, après celui de la famille, se situe à ce niveau. Pour Alain Rochegude (1998), il faut réserver aux usagers de la collectivité de base, le village, les décisions concernant ce qui est nécessaire à leur vie quotidienne, et mettre à leur disposition les moyens élémentaires d'information (avec l'appui de l'administration) pour maîtriser réellement leur espace, de manière à limiter les conflits potentiels, à défaut de pouvoir les supprimer ; il est impossible d'éviter à un moment ou un autre les revendications de terrain. Mais se pose alors le problème de la gestion des espaces inter villageois et de l'aménagement d'infrastructures d'ampleur supra-villageoise, notamment à vocation pastorale.

En pratique, les actions de développement en Haute-Casamance se traitent rarement à l'échelon de la Communauté rurale, trop grande, hétérogène et traversée par de multiples conflits politiques. En effet, la plupart des initiatives sont à l'échelle d'un village ou d'un groupe de villages (école, case santé, retenue d'eau, piste rurale, etc.) et peu d'initiatives concernent l'ensemble de la population de la Communauté rurale. Les porteurs de dossiers sont donc en général les villages ou des groupes de base, chaque conseiller rural cherchant plutôt à privilégier son village pour l'attribution des investissements. Les sources de conflits potentiels sont en effet nombreuses entre les Communautés rurales et « la société civile ».

On note de même des antagonismes entre certains villages dynamiques sur le plan économique et leur chef-lieu de Communauté rurale. Tel est le cas du conflit qui sourd entre DiaoBe, siège du marché « international » de Haute-Casamance, et Kunkane. Alors que la richesse de cette Communauté rurale repose en grande partie sur les taxes levées sur le marché de DiaoBe, ce dernier ne parvient pas à obtenir de Kunkane les services nécessaires pour accompagner son développement commercial. Le fait que les retombées commerciales ne profitent pas directement à DiaoBe limite les velléités des élus locaux à s'engager dans des investissements coûteux³.

³Ces derniers n'ont d'ailleurs pas les compétences techniques pour traiter des problèmes de lotissement, d'adduction d'eau, d'électrification ou d'installation de lignes téléphoniques.

7.2.2 Des entités peu reconnues par les villageois

La gestion de la région de Casamance par une administration qui a été perçue localement comme étrangère et dominée par les Wolof, et de plus comme autoritaire, a été rejetée. Les relations entre les Conseils ruraux et les villageois peuvent être conflictuelles. Ceux-ci considèrent souvent leurs conseillers comme des alliés de l'État ou du parti au pouvoir, sapant l'autorité coutumière sur les terres et les ressources naturelles, et attribuant ces dernières à l'État ou à d'autres étrangers (Gellar Sh., 1997 : 57). La méfiance des masses rurales vis-à-vis de structures exogènes repose sur le fait que ces structures ne sont pas de véritables acteurs responsables et cooptés par les populations, mais sont en fait l'expression des notables qui les dirigent ou des organisations non gouvernementales qui les ont promues, ou encore des partis politiques qui les utilisent. Car si l'impact des notables traditionnels est si fort, c'est en raison de la politisation des communautés, qui tend à renforcer leur influence (Darbon, D., 1988 : 172).

En revanche, le chef du village ou *jarga*, bien que nommé par l'administration, est une émanation des lignages fondateurs de la communauté villageoise, et il a pour rôle de convoquer la population et de l'informer. Il est chargé sous l'autorité du sous-préfet et du président du Conseil rural de faire appliquer les lois et les règlements, ainsi que les décisions de l'autorité administrative et celles du conseil rural. C'est un porte-parole de l'autorité (Darbon, D., 1988 : 102).

Pour le président de la Communauté rurale de Madina al Hajj, la répartition des prérogatives entre les différentes autorités locales (*jarga*, marabout et président de Communauté rurale) est la suivante :

- le *jarga* est le représentant de l'État. C'est lui qui gouverne la population du village. Il règle les différends et juge. Il relève les impôts du village. Il distribue les *bammbe*.
- le marabout est l'imam du village. Il possède le pouvoir spirituel et règle les affaires sociales (décès, baptêmes, mariages, problèmes de dots). Il enseigne le Coran.
- Le président du Conseil rural est un relais entre le préfet et ceux qui sollicitent des terres. Pour obtenir une parcelle, il faut s'adresser au Conseil rural. Celui-ci se réunit dès qu'un nombre suffisant de demandes est atteint et il arbitre. Le chef du village doit en être informé, car c'est lui qui distribue les terres⁴.

Les *jarga* ont perdu une grande part de leurs prérogatives formelles avec la décentralisation, tout en supportant de nombreuses charges non rémunérées (dont l'hospitalité des étrangers qui viennent dans leurs villages). Ils restent cependant incontournables dans le règlement des conflits.

⁴Jallo Boiro, président du Conseil rural de Madina al Hajj, février 1995, entretien Fanchette S.

Dans son étude sur l'administration et le paysan en Casamance, D. Darbon a montré combien le rapport des Peul de la région au pouvoir était complexe. Selon cet auteur, les Peul sont hostiles à l'autorité imposée :

Le pouvoir n'est admis que comme moyen d'arbitrage et jamais comme pôle de décision. Il ne peut y avoir d'autorité que si elle dispose d'un statut reconnu, si elle est issue d'un groupe ayant vocation au pouvoir, et assume ses fonctions en concertation avec les représentants du groupe. L'autorité ne peut imposer d'innovation (Darbon, D., 1988 : 43).

Le manque de reconnaissance des conseils ruraux transparait dans la fiscalité. En Haute-Casamance, rares sont les villageois qui payent la taxe rurale, pourtant principale ressource des collectivités locales. Les recettes fiscales de fonctionnement sont faibles, de l'ordre de 300 francs CFA par an et par habitant. Globalement, le montant annuel des budgets est de l'ordre de 3 à 8 millions francs CFA⁵.

Les villageois ne font pas confiance à leurs élus qu'ils soupçonnent de pratiques patrimoniales et de détournements de fonds. Selon le président de la Communauté rurale de Pata, les difficultés que rencontrent les élus locaux pour lever les taxes rurales s'expliquent en partie par le manque de confiance que leur accordent les populations villageoises. Celles-ci pensent que les taxes recouvrées sont utilisées à des fins personnelles par les conseillers, le président du Conseil rural et les chefs de village. Elles prétendent ne pas voir les retombées économiques du paiement de cette taxe sur leur vécu quotidien (*le Soleil*, 23.11.2000). En même temps, les collectivités locales ne parviennent pas à lever suffisamment de taxes, car les politiciens craignent de ne pas se faire élire s'ils pressurisent trop leurs électeurs. La pauvreté de ces communautés entrave sérieusement leur liberté d'action car le recouvrement des taxes rurales étant très faible (10 à 30% des citoyens imposables les honorent), elles dépendent largement des subventions de l'État. Quant au fonds de dotation de l'État destiné à la Région, il est trop limité pour que soient entreprises des actions permettant de rattraper l'énorme fossé économique existant avec les autres régions du pays.

Jusqu'au début des années 1990, le fonctionnement des Communautés rurales a montré une prise en main des organes de direction, soit directement, soit indirectement, par les notables traditionnels ou religieux. Ces entités administratives se caractérisent en général par une certaine unité ethnique ou clanique, l'ensemble des populations partageant les mêmes valeurs, si bien qu'il était impensable jusqu'alors que leur chef ne soit pas un chef traditionnel ou son émanation. Cependant pour Darbon D. (1989) :

⁵Selon le projet d'appui aux communautés décentralisées, AFD.

L'assaut des féodalités sur l'outil communautaire s'explique par les pouvoirs importants dont dispose le Conseil rural en matière d'affectation ou de désaffectation de terres, la politisation des communautés qui tend à renforcer leur influence, ainsi que par les avantages pécuniaires susceptibles d'être obtenus. Pour asseoir leur réseau, les politiciens relayés parfois par l'administration cherchent l'appui des notables qu'ils obtiennent en échange d'autres services, dont notamment des distributions de terres.

Avec la mise en place plus poussée des lois de régionalisation, du développement de la société civile et du retour au village de nombreux diplômés, les modes de recrutement des élus locaux ont changé. Selon le 2^{ème} vice-président du Conseil régional de Kolda, les familles de chefs qui avaient toujours voulu diriger et étaient appuyées par l'administration ont pratiquement disparu de la sphère politique, même s'il reste quelques « barons » de la politique en place - qui d'ailleurs n'ont pas été suivis lors des élections présidentielles de 2000. On peut émettre l'hypothèse de l'émergence d'une nouvelle conscience citoyenne. De nouveaux acteurs politiques sont apparus, instruits pour la plupart (car les lois imposent à partir de 2000 que les présidents de Communautés rurales soient alphabétisés) : de nombreux fonctionnaires mis au chômage ou de jeunes diplômés sans emplois reviennent au village et investissent le champ politique. Certains, peu impliqués dans les affaires publiques, ne cherchent qu'à faire de la politique. Tandis que les anciens retraités qui ont des attaches dans la région et se sont investis dans la vie de leur village peuvent être élus par les villageois s'ils ne cherchent pas, par le biais des Communautés rurales, seulement à faire une carrière politique :

Les villageois préfèrent celui qui parle de développement local ou celui qui peut gérer de façon transparente la chose publique. Les jeunes et les femmes qui sont les « hommes » de la production les appuient⁶.

Mais la nécessité d'appartenir à un parti politique pour être élu limite la représentativité des conseillers ruraux et régionaux. Les femmes et les jeunes sont sous-représentés, ce qui ne reflète pas leur rôle économique très important dans le monde rural.

7.2.3 Des prérogatives trop importantes pour des instances élues peu formées et sans pouvoir financier

L'État a délégué aux collectivités locales des compétences surdimensionnées par rapport à leurs capacités de gestion (les conseillers ruraux sont majoritairement

⁶Usman Balde, 2^{ème} vice-président du Conseil régional de Kolda, avril 2000, entretien Ngaide A.

analphabètes⁷, leur niveau de maîtrise des affaires publiques est très faible et le manque de connaissance des ressources de leur communauté est criant) et aux ressources financières disponibles.

Des programmes d'alphabétisation sont en cours, mais ils restent insuffisants pour mettre à niveau tous ces conseillers. Les compétences portant sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont parfois jugées au-dessus de la maîtrise technique réelle de ces entités. Ce domaine a été, en effet, celui où le monopole de l'État a été intégral. Les aptitudes techniques, les capacités d'action et de coordination des Conseils ruraux en matière de gestion de l'environnement devraient de plus dépasser le cadre territorial local (Ndiaye, P., 1997).

Ainsi, en dépit de pouvoirs formels étendus dans ce domaine, la plupart des Conseils ruraux n'ont eu qu'une expérience limitée en la matière et, jusqu'à très récemment, ont montré peu d'intérêt à y affecter leurs ressources financières limitées. Peu de Conseils ruraux ont une commission de "gestion des ressources naturelles", et rares sont les conseillers ayant activement participé au plan local de développement de leur circonscription. De toute façon, ils s'en servent peu pour guider leur programme d'investissement (Gellar S., 1997). Les commissions existantes - "attribution des terres", "finances", "affaires sociales" - semblent refléter avec exactitude leurs préoccupations principales. A. Bathilly, ancien ministre de l'Environnement, pense qu'il faut intéresser financièrement les Communautés rurales à la gestion des ressources naturelles et aux contrôles des défrichements, si l'on veut qu'elles s'investissent dans ces actions⁸. Les institutions régionales, les ARD (Associated in Rural Development), sont dans l'incapacité institutionnelle de planifier le développement de leur territoire. Aucune collectivité locale n'a l'expertise nécessaire et elles doivent s'appuyer sur les ONG, dont certaines paradoxalement ne reconnaissent pas leur autorité.

De plus, certains présidents de Conseil rural agissent seuls :

Ils affectent parfois des terres individuellement, alors que seul l'ensemble des conseillers peut statuer dans ce domaine. C'est à la tête du client⁹.

A DiaoBe, le Conseil rural ne fonctionne pas de façon légitime : son président prend des décisions sans attendre l'aval de l'ensemble des conseillers et sans délibération. Cela profite à certains notables qui spéculent sur les terrains ou relèvent pour leur compte des taxes sur le marché.

⁷En 2000, dans le département de Kolda, tous les présidents de Communauté rurale, à l'exception de celui de Pata, ne savaient pas établir leur budget.

⁸A. Bathilly, Dakar, mars 1999, entretien Fanchette S.

⁹N'diaye Y., administrateur de la commune de Kolda, avril 2000, entretien Ngaide A.

7.2.4 Un manque d'implication dans les actions de développement

L'évaluation faite par l'Observatoire de la décentralisation (Partenariat pour le Développement Municipal, 2003) montre combien le manque de contrôle de leur budget par les collectivités locales contribue à leur faible intervention dans le développement de la commune :

Définie par l'État, la plus grande partie de la chaîne fiscale reste du ressort des services du ministère chargé des finances. Le processus budgétaire local est quant à lui soumis à une étroite tutelle. A la faiblesse du produit de la fiscalité locale s'ajoutent l'irrégularité et la faiblesse des transferts financiers de l'État. Dans ces conditions, les communes disposent d'une très étroite marge de manœuvre d'intervention dans l'économie locale.

Dans la pratique, les prérogatives des conseillers ruraux se limitent à la gestion des problèmes fonciers et à la collecte de la taxe rurale. Mais dans certaines circonscriptions, les conseillers ne sont pas très motivés pour se réunir en dehors de la session pour le vote du budget. Leur faible participation aux actions de développement dans leur circonscription les handicape pour récupérer la taxe rurale auprès des populations :

Il faudrait qu'une fois élus, les présidents des Conseils ruraux ne pensent plus à la politique, mais plutôt au développement. Ils devraient faire en sorte qu'au niveau de la base ils puissent initier des projets de développement, or, c'est rare¹⁰.

Mal informés et peu intégrés dans les réseaux de la coopération décentralisée - contrairement à la région du Fleuve où la présence de nombreux émigrés a favorisé la mise en place de projets - les élus peuvent difficilement impulser un éventuel développement. Au niveau des Communautés rurales, on ne comptait que deux exceptions en la matière avant les élections de 2002. Le président du Conseil rural de Pata, un ancien commandant des sapeurs pompiers à la retraite et petit-fils de chef de canton, est revenu dans la région pour investir le champ politique local. Il a obtenu des financements extérieurs et a réussi à utiliser les avantages de la coopération décentralisée. Il a mis en place un plan d'aménagement et de développement de sa circonscription¹¹. Pour D. Darbon (1994), sans agents locaux professionnalisés, capables de former avec les élus locaux une véritable technostructure administrative, la Casamance n'aura aucune dynamique propre d'évolution et ne pourra définir des politiques publiques locales.

¹⁰ Muntaga Jawo, sénateur de Kolda, avril 2000, entretien Ngaïde, A.

¹¹Ibid.

7.3 Un pouvoir inégal entre l'administration territoriale issue du Nord et les élites locales

Une fois la chefferie de canton disparue et les divisions traditionnelles, les *leydi* Peul, supprimées, l'administration sénégalaise a repris le modèle colonial de relations avec les populations en s'appuyant sur des relais, en nombre cependant limité dans cette région, (Darbon, D., 1988 : 126). Seuls les marabouts, dont l'aura reste circonscrite à leurs disciples, sont devenus les interlocuteurs privilégiés des autorités. Capables de faire passer le message « développementaliste » des sociétés d'encadrement des produits agricoles de rente, ils ont bénéficié d'une écoute et de largesses de la part de l'administration coloniale, puis sénégalaise. Dans un État très centralisé comme le Sénégal, l'administration territoriale a très peu intégré les populations locales. Ceci s'explique, tout d'abord, pour des raisons politiques mais aussi parce que le niveau d'éducation des Haut-Casamançais reste parmi les plus faibles du pays. Avec le renforcement du pouvoir des conseillers ruraux, les partis politiques jouent un rôle de plus en plus important dans le quadrillage de la population et la diffusion des messages administratifs.

7.3.1 La difficile délégation de pouvoir aux collectivités locales décentralisées par l'administration déconcentrée

Malgré son désengagement dans la gestion des affaires locales, dicté par les politiques de décentralisation et de régionalisation, l'État sénégalais, à travers ses agents territoriaux, cherche à maintenir son pouvoir de contrôle des ressources. Il continue à déléguer une part importante des compétences en matière de gestion et d'aménagement du territoire aux gouverneurs, préfets, sous-préfets, ses représentants dans les régions, les départements et les arrondissements, alors que certaines d'entre elles devaient être attribuées aux collectivités locales. Selon l'évaluation faite par l'Observatoire de la décentralisation (Partenariat pour le Développement Municipal, 2003) :

Le délai de cinq ans prescrit par la loi de 1996 pour l'aboutissement du transfert effectif de toutes les compétences prévues n'a pas été respecté.

De plus, les ministères, par manque de délégations régionales, gèrent directement de Dakar les projets sous la direction du ministère du Plan, avec tous les dysfonctionnements que cela implique (Darbon D., 1981 : 69). Un exemple significatif fut, en 2003, l'attribution des crédits délégués directement à la direction du tout nouvel hôpital de Kolda, alors que cet établissement est sous la tutelle du Conseil régional qui en gère normalement la dotation financière (*Walfajiri*, 03/03/03).

Même si on assiste à la constitution d'un pouvoir local, tenu en majorité par des

filis de la région, ces pouvoirs fonctionnent à vide, incapables de s'imposer encore face à l'État : le gouverneur, le préfet, le sous-préfet, ces trois instances ont plus de pouvoir dans la région que le Conseil régional ou les Conseils ruraux. Pour Usman Balde, 2^{ème} vice-président du Conseil régional de Kolda, il y a une structure de trop au niveau régional :

Malgré le transfert de compétences, il y a toujours des conflits entre les élus et les autorités administratives. Même si le gouverneur représente l'exécutif, normalement, c'est le président du Conseil régional qui doit, par exemple, présider les réunions de mise en place de projets qui regroupent les différents services de Kolda ou les ateliers des séminaires... Et bien, lorsqu'il y a le gouverneur, on s'efface. Nous lui donnons l'honneur¹².

Tant que certaines attributions ne seront pas transférées aux entités décentralisées, il ne sera pas possible de supprimer les administrations territoriales déconcentrées qui en étaient jusqu'alors chargées. Usman Balde estime que la régionalisation n'est pas complète :

Lorsque les gens seront assez mûrs, lorsqu'ils auront plus d'expérience, objectivement le gouverneur devrait disparaître¹³.

La répartition des charges entre l'administration déconcentrée et les représentants élus issus des lois de décentralisation et de régionalisation demeure complexe du fait de la superposition des pouvoirs et de la méconnaissance de leurs prérogatives, notamment à l'échelon local.

On remarque que l'exécutif cherche à maintenir quasiment intact son contrôle sur les élus au suffrage universel et sur les collectivités de base, ce qui montre sa défiance à leur égard. En 2000, le projet d'appui à la décentralisation de l'AFD (Agence française de développement) qui devait intervenir dans plusieurs régions, dont celle de Kolda, a dû attendre plus d'une année avant d'être opérationnel. L'administration territoriale qui gérait ce dossier acceptait mal que la manne financière de la décentralisation lui échappe, et ceci en complète contradiction avec les textes qui régissent le processus de décentralisation. L'AFD devait remettre les financements à la disposition des Communautés rurales qui avaient proposé des projets fiables, ceci sous le contrôle de la Région (enquêtes Fanchette S.). En fait, le véritable obstacle à la mise en place de la régionalisation réside dans le refus des

¹²Usman Balde, 2^{ème} vice-président du Conseil régional de Kolda, entretien Ngaïde A., Kolda, janvier 2000.

¹³Ibid.

élites sénégalaises elles-mêmes de s'éloigner de modèles institutionnels importés - la tradition jacobine de l'État centralisé français - qui leur fournissent les moyens matériels de leur enrichissement et la base même de la légitimation de leur pouvoir (Darbon D., 1994). Pour Hogo Mballo, vice-président du Conseil régional de Kolda :

Les agents qui sont sous notre tutelle jouent un double jeu. Quand tout marche, ils se réfèrent, pour les décisions, à Dakar; s'il y a des problèmes ils font appel à nous. Notre marge de manœuvre, si elle existe, est très limitée¹⁴.

Au niveau des arrondissements, les sous-préfets, censés contrôler et conseiller les organes des Communautés rurales, exercent un pouvoir omnipotent sur les représentants locaux de la population rurale, notamment dans les zones les plus excentrées. Tirant prétexte de l'analphabétisme des conseillers, les sous-préfets en profitent souvent pour escamoter les comptes administratifs, surévaluer les travaux et détourner les fonds. Selon le ministre de l'Intérieur en place dans les années 1980, « il est vrai qu'être sous-préfet est source d'enrichissement », au point que ces fonctionnaires redoutent leur promotion (Darbon, D., 1988 : 98).

Par ailleurs, le Conseil régional de Kolda, à l'instar de la majeure partie des autres régions, ne dispose pas pour l'instant de fiscalité propre et son budget dépend entièrement des dotations d'État, des emprunts et des subventions, notamment sur financements extérieurs¹⁵, ce qui remet en cause sa liberté d'action¹⁶. Il ne possède pas de territoire propre, dans le sens où il entre en concurrence avec les Communes urbaines, les Communautés rurales... et tous les lobbies maraboutiques et commerçants qui, eux, ont une réelle emprise territoriale.

Le déséquilibre politique entre le pouvoir territorial et le pouvoir local ne fait que s'accroître du fait que les cadres administratifs sont majoritairement originaires du nord du pays. L'absence de dialogue, les difficultés culturelles de communication existant entre eux et les populations casamançaises, et le poids de l'absentéisme des rares politiciens locaux contribuent à isoler davantage la région. Peu intégrés en Casamance, les agents territoriaux de l'État favorisent l'installation des Sahéliens pour des raisons ethniques, politiques ou religieuses.

¹⁴Entretien Ngaïde A., Kolda, janvier 2000.

¹⁵L'Union européenne est particulièrement impliquée dans le financement du développement des Régions dans le cadre du 8^{ème} FED.

¹⁶Sous couvert du manque de communication avec l'extérieur et de la mauvaise formation des élus, Mamadu Luum, premier ministre sous Abdou Diouf, lors d'une visite à Kolda en juin 1999, exhortait les collectivités locales de la région à accélérer la réalisation de leurs plans de développement régionaux et locaux, ainsi que le schéma régional d'aménagement du territoire, car d'importants appuis institutionnels étaient mis en œuvre dans le cadre de la décentralisation (Le Soleil, 21/06/99).

7.3.2 L'absence d'une base politique régionale capable de s'imposer face à l'administration territoriale

La région de Kolda a été créée en 1984, suite à l'émergence de la rébellion séparatiste en Basse-Casamance. Elle en a été isolée pour des raisons politiques. Le nom de Casamance a été évincé du vocabulaire administratif. L'ancienne région méridionale a été alors divisée en deux entités : la région de Ziguinchor et la région de Kolda. Jusqu'alors, des puissants hommes politiques casamançais avaient joué un rôle important au gouvernement ou dans l'armée, mais ceci principalement au bénéfice de la Basse-Casamance, zone stratégique sur le plan politique et économique (tourisme, pêche...). La ville de Kolda, simple préfecture de Casamance, ne détenait que quelques maigres prérogatives administratives. Jusqu'à la fin des années 1990, elle n'a toutefois pas su se défaire de ses caractéristiques rurales, malgré son statut de capitale régionale, et le manque de services y est criant. La classe politique, quant à elle, n'a pas eu le temps de se consolider. Certains responsables politiques brillent par leur absentéisme. Les différents maires qui se sont succédé à la municipalité sont ministres ou députés et ne vivent pas à Kolda au détriment du suivi des dossiers et de la valorisation de leur région auprès des autorités centrales.

Cette classe politique en formation ne détient qu'un pouvoir illusoire et entre en concurrence avec l'administration territoriale déconcentrée. Les conseillers élus ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour participer efficacement à la gestion des affaires collectives, la plupart étant analphabètes et d'autres abusent de leur pouvoir.

L'inexistence d'une base politique capable de tenir tête à l'administration territoriale - dont les membres appartiennent en partie aux réseaux politico-religieux issus de Dakar, Tuuba ou Kaolack - constitue l'un des principaux maillons faibles du processus de régionalisation à Kolda. Même les politiciens Peul ont besoin du soutien des confréries religieuses pour bien se positionner, ce qui porte préjudice à leur liberté d'action. Un certain nombre de politiciens Peul de Kolda se sont convertis au mouridisme et rendent allégeance au grand khalife de Tuuba. Ils ne disposent pas des appuis politiques nécessaires pour imposer leurs exigences, notamment pour limiter les quotas d'extraction du bois de chauffe que leur impose Dakar, mais aussi pour enrayer l'expansion des fronts pionniers. Les conseils ruraux sont de plus noyautés par les partis politiques et parfois par les confréries religieuses.

L'arrivée des migrants nordistes dans la région n'a fait qu'accentuer la confusion au sein de la classe politique, notamment entre les différentes tendances du Parti socialiste, auparavant au pouvoir, et les confréries religieuses. Sur le plan politique et religieux, il est intéressant pour certains politiciens de créer des contre-pouvoirs dans cette région. Certains députés soutiennent pour des raisons partisans les

"nordistes" et ont ainsi favorisé l'installation illégale des colons. Le député-maire de Kolda, ministre de la Protection de la nature, avait affirmé qu'il fallait laisser les colons tranquilles et ne pas créer de conflits politiques, vu les problèmes qu'il y a déjà en Casamance. En revanche, un autre député de Kolda a voulu faire expulser les colons et stopper l'installation de nouveaux venus. Son rival politique, lui, soutenait leur installation pour bénéficier de leurs suffrages électoraux.

Dans le cadre de la décentralisation et de l'émergence de la coopération décentralisée, la société civile intervient de plus en plus dans les projets de développement. Cependant, le mouvement associatif encore embryonnaire et peu structuré, n'a pas encore pu assurer une bonne articulation avec les Communautés rurales et le processus de décentralisation. Les organisations non gouvernementales tentent après l'État, et en dépit du discours de responsabilisation émis au niveau des collectivités locales, d'être le passage obligé dans le cadre de l'expression des doléances et de la réalisation des aspirations des communautés de base. Si le mouvement associatif s'est étoffé grâce à l'installation de nombreuses ONG qui ont fui la rébellion casamançaise pour Kolda, réputée plus calme, celles-ci agissent de façon dispersée dans cette région. Aucun plan de développement régional ne structure leurs actions et elles cherchent souvent à contourner les Conseils ruraux dans la mise en œuvre de leurs actions. Les sources de conflits potentiels entre ces différentes instances sont nombreuses et les Communautés rurales se sentent dépossédées de leur rôle par certaines associations directement soutenues par des intervenants extérieurs.

Du fait des nouvelles prérogatives qui leur sont transférées, leurs relations avec les ONG nécessitent des arrangements. La plupart des initiatives de ces dernières s'effectuent à l'échelle d'un village ou d'un groupe de villages (école, case santé, retenue d'eau, piste rurale, etc.), et peu d'initiatives concernent l'ensemble de la population de la Communauté rurale (poste de santé, collège, etc.). Par ailleurs, en l'absence de projets émanant des populations elles-mêmes et de l'existence de contre-pouvoirs issus de la société civile, le mythe du rapprochement démocratique par la décentralisation demeure pour l'instant caduc.

7.3.3 Une corruption tous azimuts de l'administration déconcentrée et des élus locaux

Le désengagement de l'État de l'administration territoriale dicté par les bailleurs de fonds et la crise économique ont affaibli le pouvoir de ses agents: ils sont mal payés et leur nombre a diminué. Les moyens mis à la disposition des fonctionnaires, douaniers et agents des Eaux et forêt, par exemple, pour exercer leurs fonctions sont dérisoires. Ces derniers, au nombre de deux pour l'arrondissement de Madina Yero Fula, n'ont pas les moyens de faire respecter les conditions de mise en valeur

des forêts classées, notamment dans celle de Pata localisée à plus de 100 km de la sous-préfecture. Selon leur motivation et leur implication dans les opérations de défrichage, ils ont toutefois dressé, en vain, à des colons parfois même récidivistes, plus d'une cinquantaine de procès-verbaux entre 1988 et 1998¹⁷. Certains ont été emprisonnés, d'autres durement taxés, mais ils ont continué leurs opérations estimant avoir payé le prix de leur installation.

Quant aux échanges transfrontaliers clandestins, l'État semble désormais tenu de les tolérer : le tribut prélevé sur la rente frontalière par les douaniers permet de comprimer les revenus des membres de l'administration chargés du contrôle commercial (Labazée P., 1993 : 126). Selon un grand commerçant impliqué dans le trafic transfrontalier, la collaboration avec les agents des douanes est obligatoire. Ceux-ci sont entretenus par les trafiquants et interviennent même lors des fêtes familiales¹⁸.

A Manda Douane, place stratégique au carrefour des routes qui mènent à Madina Gunass, Tambakunda et Kolda et localisée à 500 mètres de la frontière gambienne, certains gendarmes et policiers abusent de leur uniforme pour lever des « surtaxes » et interfèrent dans le travail des douaniers¹⁹.

De plus, l'éloignement de la capitale leur confère un pouvoir discrétionnaire. Les mesures concernant la libre circulation des biens provenant d'autres pays ne sont guère appliquées²⁰ : les agents des douanes et des Eaux et forêts ainsi que les forces de l'ordre opèrent des contrôles discriminatoires à l'égard des transporteurs et des commerçants étrangers. Les douaniers n'appliquent pas les tarifs et les principes d'accords commerciaux de la CDEAO, édictés en 1993 suite aux pressions exercées par la Banque mondiale et le FMI.

Tant que la volonté politique de faire appliquer les textes ne sera pas clairement exprimée par l'État, que les moyens ne seront pas mis pour les rendre applicables, ce ne sont pas les douaniers qui veilleront à leur effectivité²¹.

Enfin, les douaniers peuvent faire et défaire les marchés; pour preuve celui de Nguduro qui disparut en 1991 sous leur pression : ceux-ci, ne retirant pas suffisamment de bénéfices du trafic, en interdirent l'accès aux commerçants gambiens (Cazeneuve S., 1999 : 21).

¹⁷Enquêtes effectuées au siège des Eaux et forêt de Kolda, juin 1998, Fanchette S.

¹⁸Mamadou Massara Jallo, entretien, Wopa Jallo, Kolda, février 1998.

¹⁹Douanier de Manda Douane, entretien Cazeneuve S., avril 1998.

²⁰Nous développerons ce thème dans le chapitre 1 de la quatrième partie de cet ouvrage.

²¹Daniff Samy, chef du Service régional du développement à la base, entretien Le Renard Th., Kolda avril 1997.

En outre, tout en faisant partie d'une hiérarchie administrative ayant des responsabilités spécifiques, les administrateurs territoriaux sont impliqués dans des réseaux politiques ou religieux, leur donnant d'autres prérogatives de type clientéliste n'ayant aucun rapport avec leurs obligations. Qu'ils soient agents des Eaux et forêts, sous-préfets, gouverneurs ou douaniers, ces fonctionnaires ont largement détourné la loi à leur profit, en raison de l'éloignement de Dakar, de la suprématie du modèle de développement islamo-wolof fondé sur l'économie arachidière²², de la carte blanche donnée aux grands marabouts pour relancer la filière de l'arachide et, surtout, de la passivité ou de la corruption des autorités locales.

Un des inspecteurs des Eaux et forêts en poste à Kolda a profité du flou administratif qui régnait dans les années 1980, de l'éloignement de la capitale et de la méconnaissance des populations locales en matière de législation foncière, pour laisser les premiers colons s'installer dans la forêt classée de Pata, normalement interdite au peuplement. Puis dans les années 1990, alors que le processus de colonisation de la forêt était à son apogée, son successeur affirmera avoir tenté d'interdire les défrichements et de faire déménager les villages existants. Des gens ont été déferés, mais il y a eu des interventions politiques à un niveau élevé et les personnes verbalisées n'ont fait que payer une amende. Cet inspecteur était le seul à pouvoir légalement intervenir de cette façon²³.

Ce même inspecteur des Eaux et forêts affirmait s'être heurté à des dignitaires soutenus par des responsables politiques et religieux très influents et avoir échoué dans sa mission. Il a en fait été muté dans une autre région, suite à son implication dans une opération de défrichement dans la forêt de Pata. Son subalterne a failli être incarcéré du fait de son alliance trop visible avec un marabout "défricheur", mais a lui aussi été rapidement transféré ailleurs.

Les conseillers ruraux et les sous-préfets n'ont normalement aucune prérogative dans la gestion des forêts classées, propriété de l'État, et ceci malgré les lois de décentralisation. Un des sous-préfets de la région, depuis lors démis de ses fonctions du fait d'abus en la matière, a largement participé à l'occupation de la forêt en utilisant ses relations politiques, ethniques et religieuses. Il avoue sans complexe les raisons qui l'ont poussé à favoriser l'installation des colons :

²²Pour plus de détails voir : Diop M. C. and Alli, *La société sénégalaise entre le local et le global*, éditions Karthala, 2002

²³Au début des années 1990, l'inspecteur des Eaux et Forêts a voulu maintenir en l'état les gros villages qui avaient déjà construit quelques infrastructures en dur comme les mosquées et faire déguerpir ceux qui étaient installés de façon plus précaire. Quatre villages devaient être sauvegardés : Madina Dinguiraye, Tuba Tiekén, Madina Mandakh, et Saare Muusa Luum. Bubakar Jaw, agent des Eaux et Forêts de l'arrondissement de Pata, août 1995, entretien Fanchette S.

Depuis que les Wolof se sont installés dans la forêt de Pata, la Communauté rurale de Ndorna est la plus grande productrice d'arachide de la région. Ces gens sont de grands travailleurs et ils pourraient donner l'exemple aux Peul de la zone. De plus, leur présence empêche que les rebelles casamançais ne viennent se cacher dans la zone²⁴.

Un des présidents de la Communauté rurale de Ndorna aurait aussi soutenu la venue de colons contre rétribution. Il a attribué à certains des autorisations de défrichement de 15 km² en moyenne, ratifiées par le Conseil rural, après que le président de la Communauté rurale voisine le leur ait refusé. A d'autres il a « prêté » des terres :

Le conseiller rural m'a dit qu'il n'avait pas le droit d'octroyer des terres à ceux qui voulaient créer un village, parce qu'on était en forêt classée, mais que par contre il pouvait en prêter à ceux qui voulaient cultiver et les reprendre si besoin était...²⁵.

Les colons Fulakunda, désireux de s'installer dans la forêt classée de Gimara située à l'est de Pata, se rapprochent des élus de la Communauté rurale de Ndorna, plus laxistes que ceux de Madina Yoro Fula, pour obtenir leur soutien. Suivant la générosité des nouveaux venus, le président et certains conseillers ruraux ont pu faciliter ou non leur implantation dans la forêt classée. Or, pour les colons, la reconnaissance des autochtones, quelle que soit leur position ou encore leur représentativité, suffisait à les rassurer (Sidibé M., 2005 : 107). Certains chefs de village évoquent les arrangements faits avec des autorités locales, des agents des Eaux et forêts, ou des conseillers ruraux pour pouvoir s'installer ; c'est une manière pour eux de dire qu'ils ont « acheté leur place » dans la forêt.

Le cas du fondateur de Tuba Ticken est exemplaire en la matière. Après avoir reçu plusieurs convocations de la part des agents des Eaux et forêts avec injonction de déménager, il a informé un des marabouts les plus influents de Tuba (la capitale des Mouride) pour qu'il fasse le nécessaire auprès du sous-préfet de son arrondissement. Ce dernier, gêné, lui a fait comprendre que la prochaine fois, il avait plutôt intérêt, en cas de problème avec les autorités territoriales, à venir le voir directement (Sidibé, M., 2003). Dans les forêts gérées par les Communautés rurales, les pratiques illégales d'attribution de parcelles sont aussi monnaie courante. De nombreux procès-verbaux ont été dressés en vain par les agents des Eaux et forêts²⁶.

²⁴Sous-préfet de l'arrondissement de Madina Yero Fula, août 1995, entretien Fanchette S.

²⁵Fondateur de Fass Mbayène, décembre 1998, enquête M. Sidibé.

²⁶ Procès-verbaux délivrés lors d'une tournée des agents des Eaux et forêts du 7 au 10 mai 1996 (Enquêtes effectuées au siège des Eaux et forêt de Kolda, juin 1998, Fanchette S.) :

- Sincu Jide : défrichements effectués par des paysans gambiens avec l'accord du président de la Commu-

De même, si le sous-préfet de l'arrondissement de Madina Yero Fula a personnellement aidé à la création du village de Madinatul Silly, en revanche, il aurait refusé d'approuver la délibération du Conseil rural de Pata qui s'est tenu le 15 janvier 1996 et qui accordait 10 hectares à Umke Balde, un Peul natif de la région²⁷. La politique du « deux poids, deux mesures » se pratique également dans les autres forêts classées où les Peul tentent eux-aussi d'obtenir des terres à défricher. Des villageois des alentours de la forêt de Bakor, au nord-est de Kolda, auraient cultivé du riz dans cette forêt : ils ont tous été emprisonnés à Kolda pendant un mois et ont dû verser une amende. Mali Aja, de Kolda, a voulu créer son village dans la forêt : il a été expulsé²⁸.

7.4 Le désengagement de l'État et le renforcement du pouvoir des marabouts

Les lois de décentralisation, puis de régionalisation, et la libéralisation économique mise en place à l'occasion des plans d'ajustement structurel ont limité les prérogatives de l'État en matière de gestion des affaires locales et du contrôle du territoire. L'État intervient de moins en moins directement et sa capacité de contrôle et de régulation s'en trouve altérée. Cependant, on pourrait, dans la même logique que celle développée par Karine Bennafla (1999), affirmer que l'on assiste nullement à un retrait de l'État dans cette région qu'il n'a jamais réellement cherché ni pu contrôler mais, au contraire, à une sorte de colonisation interne par celui-ci via les réseaux commerçants et agricoles, en grande partie dans les mains des grands dignitaires religieux. Bien insérés dans les sphères du pouvoir politique, ils ont réinvesti les vides créés par ces réformes politiques et économiques. L'État semble de fait mettre en place une politique du « deux poids deux mesures » en défaveur des populations de la Haute-Casamance. Pour preuve, son incapacité à sécuriser ses frontières et à enrayer les razzia de bétail perpétrées contre les éleveurs, sa stratégie

nauté rurale de Pata, au grand dam des populations locales. Lors de la tournée, des Gambiens résidant à Saare Abdu, sans doute prévenus de la présence des autorités dans la zone, ont déguerpi dans leur pays.

- Saare Sameta : opposition entre des Gambiens de Saare Abdu et des paysans sénégalais qui risque de dégénérer.

- Sincan Demba Jallo : défrichements anarchiques de la part de paysans sénégalais et gambiens. Les populations locales se plaignent de la complicité des élus locaux « corrompus ». Cinq Sénégalais ont reçu des convocations, tandis que les Gambiens sont introuvables, notamment un grand cultivateur gambien qui a défriché plus de 3 ha.

- Koel : zone de prédilection des exploitants gambiens pour le bois de veine. Zone très boisée, peu habitée par des paysans sénégalais et très éloignée du poste de contrôle de Pata.

- Saare Samba Sise : création d'un hameau créé par des Gambiens originaires de Donghore sur le terroir de Saare Samba Sise avec la complicité des élus locaux. Les populations locales se sont concertées pour empêcher les Gambiens de venir cultiver en 1996.

²⁷ Le Témoin, n° 297, mai 1996.

²⁸ Enquêtes Bûche F, mai 1998.

du laisser-faire au profit des grands commerçants qui trafiquent avec la Gambie et des grands cultivateurs d'arachide défricheurs.

7.4.1 Les marabouts : des intermédiaires privilégiés entre l'État et les populations

Les hauts dignitaires religieux sénégalais ont été depuis l'époque coloniale les intermédiaires privilégiés entre les producteurs d'arachide et l'État²⁹. Le développement du commerce associé à celui de l'agriculture de rente offrait alors les conditions matérielles propices à l'activisme économique des confréries maraboutiques. Ils bénéficient toujours d'une impunité extraordinaire pour exercer leurs activités agricoles ou commerciales. Pour Ch. Coulon :

Cette protection toute particulière des intérêts maraboutiques s'explique, en partie, par l'insertion des chefs religieux musulmans dans la vie politique. Leur immixtion, directe ou indirecte, dans les luttes de clans, notamment au niveau local, leur permet de s'attacher les services d'hommes politiques qui agissent comme leurs porte-parole dans les circuits décisionnels (Coulon, Ch., 1981 : 243).

A l'origine du contrat social passé entre l'État et les marabouts - les marabouts font bénéficier le gouvernement de la loyauté de leurs disciples, notamment sur le plan électoral, en échange d'un accès privilégié au foncier et à la gestion des affaires locales - réside la confiance placée par le disciple soufi en son guide spirituel. Celui-ci est devenu un intermédiaire privilégié entre ses *taalibe* et le gouvernement. Jusqu'à 1993, le chef de la confrérie Mouride donnait des consignes de vote, le *ndigel*, à ses *taalibe*.

Cependant, depuis le déclin de l'économie arachidière, la base matérielle du contrat social s'est érodée. Les clauses politiques du contrat social sont essentiellement électorales et on a constaté une détérioration de l'efficacité des marabouts en la matière. Les disciples ne répondent plus en masse au *ndigel* lancé par les marabouts. Pour Ch. Coulon (1990), dès le début des années 1980, l'incompatibilité entre le projet de l'État - de moderniser et de centraliser l'administration - et celui des confréries - de maintenir une certaine autonomie organisationnelle - a commencé à s'esquisser. Des velléités d'autonomisation se dessinent aux frontières, notamment

²⁹ Partant sur le principe d'une colonisation peu coûteuse, l'État colonial français s'est appuyé sur les confréries Soufi pour assurer certaines missions telles que la collecte des impôts, la soumission des fidèles au commandement administratif et religieux et leur engagement dans l'entreprise économique coloniale. En échange, les leaders confrériques et leurs grands clients obtinrent la reconnaissance des institutions islamiques par la puissance coloniale. Ils s'octroyaient de la sorte une position d'intermédiaire entre l'État colonial et les masses paysannes. Durant la période post-coloniale, les arrangements entre les parties ont été constamment renégociés (O'Brien D. C. & Diouf M., 2002).

dans la bourgade maraboutique de Madina Gunass dans l'orient casamançais. En outre, des signes semblent indiquer que certaines zones périphériques du pays s'écartent de ce modèle clientéliste. Depuis lors, la soumission aux marabouts modernes est devenue moins absolue, surtout en ce qui concerne la politique (Cruise O. Brien, D. B., Diop M.C. & Diouf M., 2002 : 200).

La recherche de nouvelles terres dans le sud du pays et la nécessité pour les colons défricheurs du Bassin arachidier d'un soutien politique et religieux pour ouvrir ce nouveau front pionnier ont permis de revivifier le rôle éminemment politique des grands dignitaires confrériques. Les rapports entre l'État et les réseaux commerçants et arachidiers peuvent s'interpréter comme un second contrat signé avec les marabouts pour développer la Haute-Casamance, région "frontière" possédant une rente de position commerciale remarquable à la confluence de plusieurs États et des réserves foncières.

7.4.2 Les marabouts GaaBunke fondateurs de villages : des autorités locales puissantes politiquement

Les marabouts GaaBunke, qui avaient réussi à s'implanter en Haute-Casamance au début du siècle grâce à l'appui de l'administration coloniale (voir chapitre 4, partie 1), ont bénéficié eux aussi, à l'Indépendance, de l'appui de l'État sénégalais. Fort de leur poids démographique et de leur pouvoir politique, les marabouts GaaBunke ont réussi à obtenir la direction de certaines Communautés rurales, comme celle de Madina al Hajj, au détriment de villages historiques, tel Bantankuntu Maunde, ancien chef-lieu de canton du Kamako. D'autres marabouts ont bénéficié d'avantages fonciers, comme ce fut le cas du fondateur de Dar al Salam.

En effet, au début des années 1920, le fondateur de Saare Sambujan avait commencé à défricher une parcelle pour construire son village. En 1923, le chef de canton, Jahe Kannde, donna cet emplacement à un marabout Wolof, Mamadu Fall, qui y fonda Dar al Salam, le second établissement GaaBunke du Fuladu. Aujourd'hui, le petit-fils du fondateur de Saare Sambujan, devenu le *jarga*, s'insurge en disant : "*Les Jawando ont refusé de se faire coloniser par les marabouts*"³⁰.

Certains marabouts interviennent dans les arènes politiques locales et font de la propagande pour le parti qu'ils soutiennent. Quand un secrétaire général d'un parti se déplace, il remet de nombreuses cartes aux dignitaires religieux les plus influents. Ils ont un poids politique supérieur à celui du chef de village et à celui du président de la Communauté rurale.

³⁰Saydu Jamanka, *jarga* de Sare Sambujang, juin 1994, entretien Fanchette S.

Dans le Kamako,

Le pouvoir du marabout peut être supérieur à celui du jarga. Aucun autre individu ne peut avoir un pouvoir qui égale celui du marabout. C'est lui qui dirige tout. Le jarga ne peut pas prendre une décision sans se référer à lui. Nous aussi nous l'écoutons et exécutons ses décisions, nous sommes ses disciples³¹.

Le pouvoir des marabouts diffère selon qu'ils sont les fondateurs d'un village ou qu'ils viennent de l'extérieur. Quand le marabout est le fondateur, il a de très grandes responsabilités; il a souvent tendance, d'ailleurs, à évincer le pouvoir du chef de village. Dans la mesure où il choisit le *jarga* parmi ses *taalibe*, celui-ci lui est soumis et le consulte toujours avant de prendre une décision. En définitive, le marabout prend les décisions et joue le rôle de chef de village, le *jarga* n'étant qu'un figurant. Comme ce dernier accepte généralement ce fait, l'administration n'a pas intérêt à s'immiscer dans leurs affaires. Dans les villages maraboutiques, les litiges fonciers ne sont pas très fréquents.

A Madina al Hajj il n'y a pratiquement pas de problèmes³². Le marabout fondateur décide de l'emplacement où les nouveaux arrivants pourront construire leur concession³³. Même le président du Conseil rural de Madina el Hajj n'a pas de réelle autorité et a les mains liées, dans la mesure où il est sous l'influence du marabout. Le cas de la Communauté rurale de Madina el Hajj montre bien la prise en main des organes de direction, soit directement, soit indirectement, par des notables traditionnels ou religieux, et la complexité de la gestion de ces entités en cas de conflits avec les villages Fulakunda.

A Dar al Salam :

C'est le marabout lui-même qui est officiellement le chef de village. C'est lui qui prend les décisions. Il a délégué son pouvoir à Umar Balde, qui fait toutes les démarches au niveau de l'administration. C'est un simple commissionnaire³⁴.

Le marabout de Saare Konko, village situé à la frontière de la Guinée-Bissau, est un cas exemplaire d'un dignitaire religieux d'origine servile. Il a fondé un foyer islamique réputé qui rassemble des milliers de *taalibe* originaires des deux pays frontaliers. Alors qu'auparavant les villages de JiyaaBe des environs envoyaient leurs enfants s'instruire chez le marabout GaaBunke de Madina Alfa Sadu, désormais,

³¹Aliu Binta, Santankoye, avril 1995, entretien Ngaide A.

³²Gaye Usman, adjoint du sous-préfet de Julakolon, juin 1995, entretien Ngaide A.

³³Jallo Boiro, président du Conseil rural de Madina al Hajj, février 1995, entretien Fanchette S.

³⁴Ibid.

ceux-ci vont à Saare Konko (Ngaide, A., 1999 : 157). Sa politique religieuse doublée d'une politique économique active explique en partie l'audience qu'il a pu obtenir auprès non seulement des populations Peul du Sénégal mais aussi de celles de la Guinée-Bissau toute proche. Ce marabout est très apprécié par les autorités administratives : il a réussi à intégralement lever la taxe rurale dans son village.

Le marabout de Saare Konko est très écouté et a de nombreux *taalibe*. Il est jeune et il est installé depuis le début des années 1980 dans le village. Il organise un grand *gaamu* annuel qui draine un nombre impressionnant de fidèles.

De même, la capacité des marabouts à monter des projets de développement agricole et à innover pour le bien de leur communauté est sans pareil dans cette région. D'importants financements ont été investis par le marabout de Madina Gunass pour aménager " sa " ville dans cette région sous-urbanisée, alors que les Communautés rurales ne disposent que de faibles moyens.

7.4.3 La poudrière de Madina Gunass : un État maraboutique en complète déstabilisation

Jusqu'à l'avènement des Communautés rurales en 1972, l'organisation maraboutique de Madina Gunass se passait entièrement des structures officielles de l'État que l'on trouve dans tous les villages :

Cet établissement religieux est un village pratiquement indépendant qui ignore les services tels que l'école, le dispensaire, la gendarmerie, l'agriculture, l'élevage, en tant que services différenciés, dont les rôles technique ou administratif consistent à appliquer au plan local les directives et normes de l'État centralisé. Mieux que d'ignorer lesdits services, Madina Gunass les a dûment récusés depuis l'époque coloniale et l'administration du Sénégal indépendant a eu le bon goût de ne pas passer outre, mais de reconnaître l'autonomie du village et de laisser se poursuivre une expérience sociologique et économique sans doute unique en son genre (Wane Y., 1974).

Mais l'année 1977 a marqué un tournant important dans la vie de Madina Gunass qui a vu se tenir les premiers meetings politiques de son histoire. La pénétration du politique et de l'État par le biais des Communautés rurales a détruit la cohésion qui régnait entre les Tukuler, originaires de la région du Fleuve, et les Peul GaaBunke, venus de Madina el Hajj, autour du marabout Tukuler, Cerno Saydu Ba (Magassouba M., 1985 : 50).

Une importante rupture s'opéra alors dans la trajectoire historique de la communauté ou *dental*. Les élections rurales de 1978 ont été remportées par le Parti démocratique sénégalais (P.D.S) malgré les consignes de vote du marabout. Il avait ordonné à ses *taalibe* de voter pour ce parti mais, après un voyage à Dakar

pour rencontrer le président Senghor, il changea d'avis et demanda à ses *taalibe* de soutenir le Parti socialiste (P.S). Ce revirement fut très mal perçu par les Peul qui, en définitive, votèrent massivement en faveur de l'opposition. La défaite du Parti socialiste mit au grand jour le malaise que traversait le *dental*. Elle symbolisa le rejet de la longue tradition de soumission qui régit la société de Madina Gunass. Une partie des *taalibe*, les Peul, défia l'autorité "sacrée" du marabout et les principes fondateurs du *dental*. Le marabout finit par demander à tous ceux qui n'avaient pas voté conformément à ses directives de « sortir du village ». Cette décision fut ressentie comme une trahison pour les Peul (Ngaide, A., 2002 : 631). Cette véritable révolution n'a pu, semble-t-il, intervenir qu'à la faveur de la maladie de Ceerno Saydu Ba (Moriba Magassouba, 1985 : 50).

Son opposition à la culture du coton, principale activité lucrative des Peul, avait déjà commencé à créer des dissensions au sein de la communauté. Elle avait d'ailleurs été à l'origine des désertions massives de cultivateurs Peul qui quittèrent Madina Gunass. De plus, l'afflux croissant de Tukuler chassés de leur Fuuta Tooro natal par la sécheresse accentua le malaise au sein de la communauté Peul de Madina Gunass, pour lui donner progressivement la dimension d'un conflit ethnique Peul/Tukuler (Magassouba M., 1985 : 51).

La culture du coton a, dans une large mesure, déstabilisé la communauté en limitant le caractère collectif des travaux et en brisant le monopole du marabout sur la commercialisation de l'arachide, fondement de son pouvoir et de la cohésion de Madina Gunass. Le principe du dépouillement matériel qui a fait la force de la confrérie et la fortune de ses dignitaires n'a pas su résister ici au terrible attrait des numéraires que constituait la culture du coton qui, à la différence de l'arachide, était réglée directement au producteur, non en bons de papier, mais en espèces (Magassouba M., 1985 : 53).

La réceptivité très inégale de la première réforme de décentralisation dans la population sénégalaise dépend de la nature des rapports existant entre l'État et les intermédiaires, notamment issus des confréries religieuses ou des structures d'encadrement de la production (coopératives), qu'il avait mis en place pour pallier son défaut de légitimité auprès des populations villageoises.

Depuis la fondation de cette agglomération religieuse, les Peul ont toujours exercé la chefferie. Mais avec l'avènement de la Communauté rurale le pouvoir temporel a changé en faveur des Tukuler. Les Peul dénoncèrent alors « l'usurpation » du pouvoir par le marabout au profit de « ses parents ». Lors de sa première législature, le khalif a ainsi proposé un ancien fonctionnaire Tukuler à la retraite comme président de Communauté rurale au grand dam de certains Peul (Ngaide A., 2002 : 634). Ce refus allait à l'encontre de l'un des principes fondateurs de la

communauté (l'application à la lettre des directives du marabout) et provoqua la scission de la communauté. Se sentant de plus en plus marginalisés et « exploités », les Peul désignèrent leur propre chef de village et leur propre marabout. Ils « débaptisèrent » le village et l'appelèrent désormais : Madina al Hudda. (Ngaide, A., 2002 : 634).

Madina Gunass joue le rôle de chef-lieu de Communauté rurale. Mais les Peul ne reconnaissent pas son autorité et refusent de verser les impôts à la Communauté rurale car ils se sentent lésés par rapport aux objectifs de développement de Madina Gunass. Les investissements ne semblent profiter qu'à la ville, au détriment des villages satellites Peul. Tout ce qui est géré en commun fait l'objet de querelles pour le leadership (par exemple, la gestion du forage et la difficulté d'ouvrir une caisse d'épargne locale) (Ngaide, A., 2002). Un conseiller régional a ainsi proposé d'ériger Madina Gunass en commune pour « libérer » les villages environnants. Malgré la bienveillance des autorités locales et de certains ministres Tukuler à son encontre, le gouvernement n'a pas octroyé le statut de ville à Madina Gunass, pas plus qu'à Tuba.

Le marabout, principal administrateur de la zone, a fait construire des routes et des infrastructures sociales (écoles coraniques, forage, groupe électrogène, mosquées). Dans les villages qu'il a lui-même créés, il nomme le *jarga* et régent, selon les directives qu'il a dictées, son organisation interne : « *L'autorité du chef est absolue et incontestable et celui qui déroge à la loi préétablie est banni, marginalisé et devient un intouchable* »³⁵. Dans le cas des établissements qu'il n'a pas fondés, c'est le *jarga* qui administre son village. Il devient le *taalibe* du marabout et se soumet, tout au moins partiellement, à sa volonté.

Bien que la Communauté rurale possède de nombreuses prérogatives en matière de gestion des ressources, d'aménagement et de développement, tout reste sous le contrôle du marabout, même si certains travaux, tel le lotissement, relèvent plus de l'administration. Malgré une large ouverture sur le monde depuis la mort du fondateur et une libéralisation des mœurs en cours, c'est encore le marabout qui régent la vie de cette communauté. Il peut accepter ou non les nouveaux venus désirant s'installer à Madina Gunass. Il a même interdit l'installation d'écoles « françaises » dans toute la Communauté rurale, à l'exception de celles de Pakane et Madina Kuba.

7.4.4 Ségrégation spatiale entre Peul et Tukuler et conflits politiques

Selon un interlocuteur Peul de Th. Le Renard, le conflit intercommunautaire qui tiraille Madina Gunass serait lié à plusieurs facteurs :

³⁵Amadu Tijan Golo, président de la Communauté rurale de Madina Gunass, enquête Ngaide A., déc.1997.

- La répartition spatiale ségrégative des communautés favorise l' « ethnicisation » des rapports sociaux. Les quartiers Peul forment un noyau central, entouré par les quartiers Tukuler. Chaque communauté vit de son côté. La divagation du bétail cause des dommages aux champs des Tukuler, qui n'hésitent pas à tirer sur les bêtes. Les quartiers Peul subissent de plus en plus les effets de la migration vers le centre-ville des Tukuler. Les cultures des Peul, à proximité des habitations, sont alors étouffées par ces pressions démographique et foncière. Parallèlement, les Tukuler ont tendance à cultiver des champs à la périphérie des zones d'habitation, vers l'extérieur, là justement où paissent les troupeaux des Peul.
- Les inégalités économiques entérinent et accélèrent le creusement des écarts séparant Peul et Tukuler. Le hiatus entre les deux communautés apparaît dès lors comme la traduction d'un accroissement constant des inégalités socio-économiques entre les pauvres et les prospères. Ces derniers, pour la plupart d'origine Tukuler, profitent d'une organisation du travail performante (travail collectif, réseaux marchands fondés sur l'appartenance ethnique et religieuse, investissements rationalisés et planifiés, etc.). Leur enrichissement prend généralement sa source en dehors de la Communauté rurale (citadins venant s'installer à Madina Gunass à l'âge de la retraite, *taalibe* menant diverses affaires à Dakar ou à l'étranger, commerce avec la Gambie, etc.).
- Ces antagonismes se sont cristallisés autour de l'opposition fratricide entre les tendances A et B du PS. Umar Seydi, le député-maire Manding de Velingara, dirigeait la tendance A et bénéficiait du soutien du marabout Tukuler, tandis que Sanghe Mballo dirigeait la tendance B et était accusé d'exploiter son appartenance à la communauté Peul. Ils sont à l'origine d'un grave conflit politico-social qui a ensanglanté la zone de Madina Gunass en 1995³⁶.
- Certains Tukuler considèrent le conflit comme la décadence annoncée de Madina Gunass causée par la mauvaise influence des Peul GaaBunke et des Fulakunda. En effet, ces radicaux considèrent que l'islam Tukuler s'enracine dans une tradition pluri-séculaire (remontant au X^e siècle) et en conséquence « être nés musulman ». Ils estiment au contraire que les Peul GaaBunke et Fulakunda ne sont que des « convertis » dont les parents ou les arrière-grands parents n'étaient encore que des païens. La plupart des postes de responsabilité sont tenus par des Tukuler, tels ceux qu'occupent les conseillers ruraux, parce qu'il n'est absolument pas question de laisser ces responsabilités aux GaaBunke.

³⁶Pour plus d'informations, voir Ngaide A., 2002.

7.5 Les tentatives avortées de nouvelles réformes territoriales et l'échec du processus de décentralisation

En raison des résultats mitigés des réformes de décentralisation et de régionalisation mises en place dans les années 1990, la nouvelle équipe arrivée au pouvoir en 2000 a cherché à instaurer un nouveau projet de réformes territoriales.

7.5.1 La suppression des Régions administratives et le regroupement en Provinces

En 2000, un projet de réforme territoriale a été mis en oeuvre par Abdoulaye Wade, élu au mois de mars de la même année à la présidence de la République, pour redéfinir les unités administratives locales et redynamiser le processus de décentralisation mis en place sous le président Abdou Diouf. Le Sénégal devait compter 35 Provinces qui se seraient substituées aux départements et aux dix régions. La plupart des départements érigés en Provinces devaient changer de nom, à l'exception de Ziguinchor, Dakar, Pikine, Rufisque et Tivaouane, qui conservaient leur appellation d'origine, tandis que d'autres devaient être scindés en deux. En Haute-Casamance, les départements de Kolda et de Vélingara devaient s'appeler respectivement Province du Bas-Fuladu et Province du Haut-Fuladu (*Sud* 12/06/01).

Le Sénégal aurait alors compté trois niveaux de collectivités locales : la province, la commune et la commune rurale.

La création d'une nouvelle fiscalité propre aux Provinces était l'une des principales nouveautés apportées par le code général des collectivités locales et des Provinces. Elle comprenait, outre la fiscalité transférée de l'État vers la province, de nouveaux impôts spécifiques à celle-ci (taxe provinciale, taxe professionnelle, taxe d'urbanisation, impôt foncier sur les grandes superficies, etc.). Cette réforme devait mettre en scène de nouveaux acteurs, la société civile censée mieux représenter les initiatives populaires, et des chambres consulaires. Les futurs membres des Assemblées provinciales devaient savoir lire et écrire et recevoir une formation. Le code des collectivités locales devait introduire en plus la création d'agences interprovinciales de développement, pour renforcer les dynamiques de solidarité existantes, et la simplification de la procédure de création de groupements mixtes désormais créés par décret et non par la loi. Les préfets étaient les principaux bénéficiaires de cette réforme et devenaient des gouverneurs de Provinces. Nommés par décret, ils étaient tenus de résider obligatoirement dans le chef lieu de la province où ils étaient affectés. En définitive, cette unité territoriale avait ainsi obtenu plus que ce que les Conseils régionaux réclamaient en vain depuis leur mise en place.

Mais les budgets, les emprunts, les conventions financières de coopération

internationale, les affaires domaniales et l'urbanisme, de même que les plans communaux et provinciaux de développement devaient être soumis à l'approbation préalable du représentant de l'État. Le gouvernement devait exercer un contrôle a posteriori sur les actes engagés par les collectivités locales. Il était tenu, chaque année, de soumettre à l'Assemblée nationale un rapport sur le contrôle de légalité exercé l'année précédente à l'égard des collectivités locales.

7.5.2 Les raisons politiques d'une telle réforme

Pour Babacar Niane³⁷, les différentes réformes portant sur la décentralisation, puis la régionalisation, mises en place jusqu'à la fin des années 1990 n'ont apporté aux collectivités locales qu'un pouvoir factice. Il n'y a pas eu réellement de transfert de compétences :

- le pouvoir public a avancé le prétexte de la crise casamançaise pour mettre en œuvre les réformes;
- les organismes de développement, les GIE et la société civile devenus des acteurs incontournables, revendiquent un partage du pouvoir et une participation accrue des populations ;
- on assiste à une guerre muette entre les populations locales et les agents de l'administration ;
- il y a une duplicité des agents de l'administration centrale et des services régionaux.

Pour Gorgui Alioun Diouf³⁸, (*Sud*, 14/06/01), la région avait été conçue comme une structure intermédiaire entre l'État et les collectivités locales existantes, la Commune urbaine et la Communauté rurale, pour servir de cadre à la programmation du développement économique, social, culturel et scientifique. De cette manière, elle devait permettre la réalisation de grands équilibres territoriaux par la réduction des disparités régionales.

Mais pour atteindre ces objectifs, il était important que soit réalisé un certain nombre d'impératifs : un cadre territorial régional capable de soutenir un développement endogène, des moyens financiers, l'appropriation de la réforme par les acteurs à qui elle est destinée, et une volonté politique. Malheureusement, après cinq ans de fonctionnement, l'ensemble de ces objectifs n'a pas été atteint.

La région n'a pas encore de ressources propres, il lui est interdit de lever des impôts. Son financement sous forme de subvention plutôt que d'une autonomie financière, caractéristique d'une collectivité décentralisée, ne lui permet de maintenir ni la dimension spatiale de l'activité économique ni celle de l'activité humaine.

Elle n'a pas non plus de territoire propre, ce qui est souvent source de conflit pour

³⁷Intervention lors d'un séminaire organisé par le Gemdev sur la décentralisation en juin 2001 à Paris.

³⁸Administrateur civil en retraite, ancien préfet.

réaliser ses objectifs entre, d'une part, les autorités locales des Communes urbaines et des Communautés rurales, et, d'autre part, les présidents de Conseil régional. Les conseillers régionaux élus fonctionnent aux côtés de l'administration territoriale déconcentrée regroupée autour du gouverneur. De plus, les institutions régionales sont peu fonctionnelles, les ARD et les conseillers régionaux n'ont pas développé de projets de développement.

7.5.3 La mise en place d'une concertation nationale en 2001

Suite à ce constat plutôt négatif, le FMI et la Banque mondiale ont insisté pour qu'un réel transfert de compétences soit effectué. Dans l'urgence, le nouveau gouvernement a dû proposer une réforme et une consultation nationale a été mise en place lors de l'été 2001.

Les services régionaux devaient se retrouver du jour au lendemain sans pouvoir, au profit de collectivités locales dont les entreprises restaient toujours sous le contrôle a posteriori des gouverneurs et des sous-préfets. Les agents de l'État se sont demandé ce qu'ils allaient devenir. Les populations locales, qui pendant quarante ans n'ont pas eu droit à la parole, se sont étonnées qu'on leur octroie du pouvoir, d'où un certain scepticisme voire de la méfiance de leur part.

Le gouvernement a avancé les arguments suivants pour expliquer l'instauration de la provincialisation : l'échec de la régionalisation, le besoin de mettre en place des entités administratives plus fonctionnelles et plus proches des administrés, car fondées sur des entités culturelles et traditionnelles. On a cherché à donner aux élus locaux des moyens financiers suffisants pour parvenir au développement de leurs localités. Les futures Provinces devaient pouvoir compter sur des moyens propres grâce à la subvention de l'État et à la possibilité de lever les impôts³⁹.

La concertation de 2001 proposée aux citoyens sénégalais a entraîné un flot de protestations. Des administrateurs territoriaux et des populations ont exprimé leur refus d'être intégrés dans des entités territoriales dont le nom leur rappelait les anciennes structures précoloniales féodales. Les journaux ont servi de tribunes à des professeurs d'histoire et de géographie qui ont repris l'historique de la constitution des entités territoriales précoloniales. Plusieurs points ont été abordés :

□ Les risques de voir émerger des conflits liés au nouveau découpage des Provinces

La "provincialisation", selon plusieurs auteurs, risquait de faire émerger des conflits liés au mauvais découpage des Provinces, à la difficulté à restituer les limites des anciennes Provinces, et de faire ressurgir des vellétés identitaires traditionnelles, d'où la frustration de certaines populations. Alors que les

³⁹Thiéso Sise Jukure, ministre des Collectivités locales, le Soleil, 07/07/2001.

entités régionales, en s'affublant de noms géographiques (noms des capitales régionales en général) ont permis à l'État d'éviter les contestations d'ordre historique, les appellations qu'on se proposait d'attribuer aux nouvelles entités renvoyaient à des périodes historiques douloureuses pour certains (*le Soleil*, 07/07/01).

De nombreux auteurs ont remis en cause les découpages proposés pour ces nouvelles unités administratives. Ils ne se reconnaissaient pas dans ces appellations rappelant d'antiques conflits qui ont vassalisé certaines communautés. Leurs noms ne seraient pas représentatifs des Provinces dans leur ensemble, mais seulement d'une fraction.

□ **La mise en place d'un découpage plus proche des réalités locales**

Suite à la consultation nationale lancée par le gouvernement, de toutes parts se sont élevées des propositions pour remodeler les Provinces et mieux les adapter aux réalités locales. Dans la région de Kolda, par exemple, la future province du Fuladu aurait ainsi eu un ou deux arrondissements de plus, avec notamment le découpage de l'arrondissement de Madina Yero Fula et celui de Dabo pour créer l'arrondissement de Salikenie. Ce découpage devait permettre une meilleure administration des populations obligées de parcourir parfois plus de cent kilomètres pour arriver à leur chef-lieu d'arrondissement. Un député a exprimé son désaccord au nom du Bas-Fuladu, car ce nom n'est pas révélateur de la grandeur de l'ancien royaume du Fuladu qui, plus vaste, couvrait une partie de la Gambie et de la Guinée-Bissau. La communalisation du territoire national a soulevé certaines questions ayant trait au nombre de communes et aux limites des Communautés rurales. Les participants de la consultation nationale ont également souhaité que les conseils des jeunes et les groupements de femmes soient représentés dans les assemblées locales (*Sudonline*, 28/06/01).

□ **Les risques de repli identitaire**

Selon l'historien Ibrahima Thiaw⁴⁰, la contradiction principale de la réforme est que, tout en s'inscrivant au sein d'une nation née du système colonial, elle risquait de morceler un système d'entités indépendantes préexistant au système colonial qui les avait même anéanties pour assurer son contrôle. Par ailleurs, le risque était grand de voir se profiler des "territoires identitaires" fondés sur une même appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, en réponse à une crise du territoire national conçu comme "support d'une identité politique citoyenne" (Badie, B., 1995). La réforme pouvait réanimer les velléités indépendantistes de ces unités territoriales précoloniales par rapport à l'État-Nation moderne.

⁴⁰Ibrahima Thiaw, assistant de recherche à l'Ifan-Ucad, "La réforme territoriale à la loupe : les enjeux historiques sont immenses", (Sud 19/06/01).

La mise en place de ces Provinces dans le cadre du renforcement de l'unité nationale pouvait alors être perçue comme un recul :

Parce que, appelant à une sorte de repli identitaire où les communautés "identitaires" se retrouveraient beaucoup plus dans les Provinces, qui sont d'anciennes entités socioculturelles, que dans un ensemble national beaucoup plus vaste (Badie, B., 1995).

Une autre contradiction est relevée par cet auteur : il apparaît de manière très nette dans la littérature historique, qu'elle soit écrite ou orale, que les frontières entre ces Provinces "traditionnelles" ont toujours été très fluides, mal définies et constamment contestées à l'échelle locale.

Ainsi, en plus du problème casamançais, on pourrait voir ressurgir dans toute la zone frontalière Nord et Est en pays Halpulaar et Soninke des sursauts identitaires. En dehors du pays Wolof, l'histoire nationale officielle est d'ailleurs très contestée. La conscience nationale des minorités locales est latente et peut à tout moment exploser avec un retour à des espaces précoloniaux autonomes. Le danger est d'autant plus élevé que les élites locales "traditionnelles", loin d'avoir totalement disparu, sont encore très présentes dans beaucoup de collectivités locales. Dans certaines régions, elles ont encore le monopole des terres les plus fertiles et jouissent de prérogatives politiques non négligeables au niveau local. Et c'est justement pour éviter de tels égarements que le président Senghor, aux lendemains de l'Indépendance, avait essayé de supprimer les supports territoriaux de la chefferie traditionnelle et transformé les cantons et les Provinces en arrondissements, dirigés par des administrateurs à la place des familles régnantes (*le Soleil*, 17/07/01).

En revanche, pour Iba der Thiam, historien et homme politique proche du gouvernement, le découpage par région est irrationnel et illogique. Il n'obéit ni à des critères géographiques, ni à des critères économiques, ni à des critères ethniques, sociaux et religieux. Le système colonial, en demandant la suppression des anciennes Provinces, avait un but déterminé : effacer de la mémoire collective des Sénégalais tout ce qui les rattachait à ces entités, de manière à pouvoir disposer des armes, des consciences et des personnes à sa volonté

7.5.4. L'échec d'un projet de réforme de décentralisation

Suite à l'impossibilité de mettre en place cette réforme dès le mois de novembre 2001, date des élections législatives, ces dernières ont été repoussées au mois de mai 2002. Des délégations spéciales ont été chargées d'assurer l'intérim de la gestion des collectivités locales un peu partout à travers le pays et ce, jusqu'aux élections. Ces délégations devaient aider les collectivités locales à évaluer leurs

capacités budgétaires prévisionnelles (par le biais du recensement de la population imposable) et de dégager les priorités d'investissement pour le développement de la Communauté rurale. Elles devaient de même voter le budget et créer un comité de concertation représentant les villages pour appuyer les Communautés rurales dans leurs activités. Dans certaines régions, paradoxalement, les délégations spéciales ont contribué à approfondir la démocratie locale en montrant aux populations qu'une autre gestion, moins politicienne celle-là, pouvait faire bouger des choses.

L'ère transitoire des délégations spéciales a été bien appréciée au niveau de la région de Ziguinchor, où les délégués en peu de temps ont tenté d'accomplir leur mission. Pas moins de quarante réunions ont été tenues, dont deux sessions ordinaires de la délégation spéciale du Conseil régional de Ziguinchor. Elle a su remobiliser la coopération décentralisée et lancé d'importants travaux d'élaboration de projets de désenclavement et de développement agro-industriel. Les délégations spéciales qui ont rencontré le plus de difficultés sont celles installées dans les Communautés rurales, où la taxe rurale est faiblement recouvrée.

En définitive, cette réforme voulue par le Président Abdoulaye Wade a été enterrée devant l'opposition largement partagée par tout le pays. On est revenu au système existant avant l'alternance, avec de nouvelles équipes élues lors des différentes élections régionales et législatives.

Conclusion

L'échec relatif des réformes de régionalisation mises en place par le gouvernement sortant, et celui criant du projet de communalisation du gouvernement Wade, montrent que l'on ne touche pas au territoire, à ses divisions et à ses représentations, sans prendre en compte la multiplicité des contextes sociopolitiques qui fondent le territoire d'une nation. Les différences régionales des histoires du peuplement, les conflits hérités du passé, les antagonismes sociaux créés par la migration de populations allochtones, et la superposition des modes de représentation du pouvoir qui s'accroissent au gré des réformes territoriales ne font que rendre plus complexe et dangereuse l'instauration de nouveaux modes de gestion du territoire. Le tollé qui a suivi le projet de communalisation n'était pas uniquement le fait des opposants au nouveau pouvoir incarné par le président Wade. Il tire ses racines d'une histoire, qui a pu être douloureuse dans certaines régions à l'époque précoloniale, d'oppression et de subordination qui ont laissé des marques vives dans la mémoire des peuples.

Chapitre 8

Les enjeux fonciers : entre lois coutumières et lois modernes⁴¹

Dans le chapitre précédent, nous avons montré combien les nouvelles lois de décentralisation et de régionalisation avaient du mal à s'imposer en Haute-Casamance. La faible implication des conseillers ruraux dans les actions de développement révèle à la fois le manque d'engagement de ces élus et leur connaissance très limitée des lois concernant la décentralisation, ceci à l'instar des populations et de l'administration déconcentrée locale. Il est toutefois possible d'imaginer l'ampleur du chemin à parcourir pour que les conseillers ruraux participent réellement aux opérations de développement, à travers l'étude de leur implication dans la gestion des affaires foncières. Le foncier reste, en effet, avec le vote du budget, le domaine d'intervention par excellence des conseillers ruraux.

La question foncière peut être considérée comme l'étude des rapports sociaux ayant la terre pour assise et pour enjeu, sachant que les normes qui interviennent dans ces rapports fonciers sont elles-mêmes plurielles et mouvantes, objets de compétition et de conflits au sein de multiples arènes. Les politiques qui prétendent ordonner ces rapports ne sont qu'un élément, pas toujours décisif, des dynamiques d'ensemble :

Il est clair que l'on ne peut rien comprendre aux pratiques de gestion de l'espace et des ressources naturelles qu'appliquent les populations sahéliennes si l'on s'en tient à une stricte approche quantitative - pression humaine ou animale sur l'espace - et si l'on ignore les dynamiques sociales dont ces pratiques sont, pour une large part, la manifestation (Raynaut, 1997, 286-287).

Plusieurs facteurs expliquent la mise à l'ordre du jour, quoique tardive par rapport aux autres régions du Sénégal, de la question foncière en Haute-Casamance. D'une part, la pression sur les terres due à la croissance démographique, à l'extension des fronts pionniers aux marges de cette région, et au développement de cultures de rente dans un contexte de péjoration du climat, remettent en cause les systèmes de culture extensifs, jusque-là privilégiés chez les populations Peul. D'autre part, à partir du début des années 1990, le retour des migrants internationaux, la scolarisation des jeunes et la pression foncière exercée par les Sahéliens et les fonctionnaires désireux de mettre en valeur les terres péri-urbaines ont influé sur les mentalités des villageois qui, jusque-là, géraient leurs terroirs selon la coutume.

Ces facteurs ont poussé les agriculteurs bien lotis à faire appliquer la LDN (Loi

⁴¹Ce chapitre reprend une partie d'un article que j'ai publié en 2005 : « Patrimoines locaux et législations foncières à l'heure de la décentralisation en Haute-Casamance (Sénégal) », in : Cormier-Salem M.C. & alii (Eds), Patrimoines naturels aux Suds. Territoires, identités et stratégies locales, collection Colloques et Séminaires, IRD : 97-134.

sur le Domaine National), qui stipule que la terre est à celui qui la met en valeur, pour s'accaparer des terres. Ils ont mis en exergue les contradictions des systèmes de régulation foncière et la nécessité d'intensifier les systèmes de culture.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, en dehors de situations géographiques très localisées, le contrôle de l'espace en tant que support d'activités productives n'est devenu que très récemment un réel enjeu. Bien souvent, le "droit coutumier", censé consigner les réglementations "traditionnelles", n'est rien d'autre que le produit d'une récupération, par les groupes sociaux dominants, des représentations nouvelles introduites par l'administration coloniale (Olivier de Sardan, 1984 : 219-242 ; Amselle, 1990). Nous sommes donc dans une période de transition au cours de laquelle affirmer et faire reconnaître ses droits sur des portions d'un espace de plus en plus rare et en restreindre aux autres l'accès sont des exigences vitales pour les individus comme pour les groupes. A travers des stratégies de conquête ou de défense des acquis, par l'accumulation foncière accomplie par les plus forts aux dépens des plus vulnérables, s'opère actuellement au Sahel un partage des "cartes" foncières qui va déterminer durablement l'état futur des rapports de force vis-à-vis de la terre (Raynaut 1997, 286-287).

8.1 Des lois sur le Domaine national (LDN) aux réformes de décentralisation

Les réformes foncières mises en place à l'époque du président Senghor avaient pour objectif

d'effacer les différents modes locaux de tenures foncières et de gestion des ressources naturelles en nationalisant la quasi-totalité du domaine agricole, administré par les organes de la Communauté rurale (Blundo G., 1998, 22).

La LDN visait à donner la terre à ceux qui étaient capables de la mettre en valeur et à empêcher la constitution de patrimoines. Elle remettait en cause le « droit de hache » qui permettait aux défricheurs de garder l'usufruit de leur terre, même si elles n'étaient pas mises en valeur. L'État, maître du domaine foncier non approprié, se faisait le garant d'une telle mise en œuvre.

Depuis, les orientations récentes dans le domaine des politiques agricoles et foncières induisent une réhabilitation des systèmes coutumiers africains. Partant du constat que les dispositions coutumières toujours en vigueur rendent ineffectives la majeure partie du droit foncier positif en milieu rural, le souci de renforcer les capacités institutionnelles locales pour réguler les conflits et sécuriser les droits implique la mise en place de politiques de décentralisation plus appropriées.

8.1.1 *Les principes de la LDN de 1964*

Les dispositions principales de la LDN et les résultats escomptés sont les suivants :

- Toute terre non cultivée depuis trois ans peut être attribuée par les conseillers ruraux aux personnes qui en font la demande à condition qu'elles les mettent effectivement en valeur.
- Les prêts de terre sont interdits. Toute personne désireuse d'obtenir des terres supplémentaires doit passer par l'aval des conseillers ruraux. Toute parcelle prêtée pour une durée supérieure à trois hivernages peut faire l'objet d'une « mainmise » par celui qui l'aurait mise en valeur. Alors que près de la moitié des terres agricoles est exploitée dans le cadre des droits délégués, c'est à dire en tenure indirecte, ces lois sur le Domaine national sont à l'origine d'une remise en cause catégorique des relations sociales qui sous-tendent ces prêts ou échanges de terres au sein des communautés villageoises.
- Tout cultivateur qui souhaite laisser ses terres en jachère peut le notifier au Conseil rural afin que personne ne les réclame ou ne s'y installe.

On se trouve en fait en présence de deux conceptions radicalement opposées de la légalité foncière :

- celle revendiquant le droit de « hache » du premier défricheur ou de ses ayants droit à établir des droits de contrôle sur ces terres, conception revendiquée par les chefs de terre qui cherchent à renforcer leur pouvoir ou celui de leur lignage au sein du village;
- celle revendiquant l'investissement en effort comme donnant droit aux exploitants à acquérir les terres qu'ils ont travaillées, le droit de « houe ». Le principe de "la terre à celui qui la travaille" est prôné surtout par les gouvernements qui cherchent à s'ériger en arbitre de ce qu'est la mise en valeur des terres, mais aussi à s'infiltrer dans les affaires locales, par le biais du foncier, jusque là hors de leur contrôle.

En théorie, ces nouvelles lois permettent :

- à tous les exploitants qui ont les moyens en main-d'œuvre et matériel de mettre en valeur des terres. Il est important de rappeler que dans cette région, le facteur limitant de la production agricole est la main-d'œuvre et non pas encore la terre;
- d'améliorer la gestion de la fertilité - par la mise en jachère protégée - d'intensifier les systèmes de culture - grâce à la sécurisation foncière des ayants droit - et de donner un statut foncier aux jachères qui sont aussi des espaces à vocation fourragère de qualité;
- de limiter les domaines fonciers non mis en valeur par les descendants des

8.1.2 La décentralisation et les nouvelles prérogatives des conseillers ruraux en matière foncière

Décentraliser consiste à confier le pouvoir de décider de certaines affaires publiques à des personnes juridiques autres que l'État, appelées généralement collectivités locales, correspondant à des sous-ensembles géographiques du territoire national, et disposant d'organes de décision élus et, en propre, d'un patrimoine, de ressources financières et de capacités de gestion. Éditées dans les années 1970, puis remises au goût du jour en 1996 devant la pression des bailleurs de fonds et l'urgence de régler le problème casamançais, les lois de décentralisation (La loi n°96-07 du 22 mars 1996 consacre le transfert de compétences aux régions, aux communes et aux Communautés rurales en matière forestière), agrémentées d'un nouveau code forestier en 1998, ont donné aux Communautés rurales, par le biais de leur Conseil rural élu, de nombreuses prérogatives en matière de gestion des ressources naturelles et foncières, et de développement pour les espaces ne relevant pas du domaine de l'État, à savoir :

- la réglementation de l'accès à la terre, et son utilisation dans la Communauté rurale, pour allouer, retirer ou réorganiser la répartition des terres du domaine national,
- la gestion des parcours de bétail,
- la planification, l'organisation de la protection et de l'exploitation des ressources naturelles (réglementations pour l'accès aux ressources en eau et leur utilisation, le contrôle des ressources forestières et l'attribution de permis de coupe du bois par les services techniques des Eaux et forêts aux requérants),
- la gestion de la collecte des produits forestiers,
- les campagnes de prévention des incendies et le contrôle des feux de brousse...

L'État a toutefois la faculté de confier à une collectivité locale, sur la base d'un « plan local de développement sylvicole », la gestion d'une partie de son domaine forestier. Pour l'exploitation de ces forêts cédées, le versement de la redevance forestière se fait au profit des Communautés rurales concernées pour leur permettre de développer les exploitations sylvicoles, avec rétrocession d'une partie au Fond forestier national. La philosophie qui se dégage de ce nouveau code est qu'il faut intéresser économiquement les collectivités locales et les responsabiliser pour qu'elles mettent en valeur leur forêt (Sy M., 1995 et Cabinet Panaudit-Sénégal, 1996).

La décentralisation cherche ainsi à déposséder légalement les multiples centres de pouvoir au niveau villageois de leurs prérogatives en matière de justice, d'arbitrage des conflits et de gestion des ressources naturelles et à instaurer une nouvelle

institution élue, censée mieux représenter les populations, la Communauté rurale.

8.2 Tenures modernes et tenures traditionnelles : les contradictions entre les deux systèmes

8.2.1 Les dysfonctionnements fonciers et la mise en œuvre des différentes législations

Depuis l'instauration des réformes foncières et de décentralisation, les interventions des conseils ruraux au nom de la LDN demeurent des cas d'espèce ; en cas de problèmes fonciers les conseillers se contentent le plus souvent de se substituer aux chefs de village, en reprenant les fonctions de conciliateurs et de garants du modèle coutumier alors traditionnellement dévolu à ces derniers.

Ainsi, en dépit des attentes, le paysage institutionnel traditionnel ne sera pas entièrement gommé par les organes issus de la décentralisation sénégalaise, qui vont s'ajouter, tout en les modifiant, aux systèmes de gestion précédents (Blundo G., 1998a : 23).

Les enquêtes effectuées sur le terrain⁴² montrent que rares sont les conflits fonciers dont la résolution fait l'objet d'une délibération de la part des Conseils ruraux ou d'un rapport établi par les commissions domaniales, et cela pour de multiples raisons.

La majorité des conflits, en l'occurrence ceux qui opposent les habitants d'un même village, est arbitrée localement sans l'intervention des instances administratives et des élus. Dans de nombreux cas, notamment en matière de gestion des espaces pastoraux, les conseillers ruraux ne sont pas sollicités pour régler les différends entre villages et entre agro-éleveurs et agriculteurs, alors qu'ils sont les seuls à pouvoir imposer leur autorité : les villageois s'arrangent entre eux ou laissent la situation empirer. De toutes les façons, les conseillers ruraux n'ont pas toujours l'autorité nécessaire pour faire appliquer les sanctions en cas de violation des résolutions arrêtées. La zone de Giro Yero Bokar semble obéir à un autre schéma, les villageois règlent leurs différends en faisant appel aux différentes instances de la hiérarchie administrative et élue sans passer par les anciens :

Quand il y a un conflit entre deux personnes, on s'adresse aux conseillers, ceux-ci les renvoient au jarga, au marabout et au chef de quartier. Si ces derniers n'arrivent pas à régler le problème, elles retournent chez les conseillers, si ça ne marche pas, elles s'adressent au président de la Communauté rurale.⁴³

⁴²Dans notre équipe, Frédéric Bûche s'est principalement intéressé à ce sujet.

⁴³Umar Jallo, jarga de Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

Dans les cas où les commissions foncières sont appelées à intervenir, elles cherchent à trouver des solutions à l'amiable " en tenant compte des réalités sociales " et en activant les réseaux de parenté, et elles considèrent comme inutile ou même socialement déstabilisateur d'officialiser les décisions prises. Elles craignent de rompre la solidarité villageoise.⁴⁴

Quand les tentatives de règlement à l'amiable échouent, les conseillers ruraux font intervenir le sous-préfet qui délègue le chef de CER (Comité d'expansion rural) et la discussion reprend à zéro avec le président et ses conseillers. Même le président ne parvient pas toujours à faire appliquer la LDN : il suspend parfois l'utilisation des terrains ou pousse les villageois à diviser le terrain litigieux en deux pour éviter d'envenimer les conflits. En Basse-Casamance, pour échapper aux pressions des pouvoirs parallèles, et surtout au poids de la tradition, les conseillers ne se prononcent pas, s'en remettant à l'avis d'une autorité administrative sans emprise sur les réalités locales (Darbon, D., 1988 : 170).

Dans "La logique des systèmes coutumiers", Jean-Pierre Chauveau (1988) montre que les "règles foncières" sont d'abord des règles sociales avant d'être des règles juridiques, comme l'indiquent les métaphores tirées du langage de la parenté ou de l'autorité politique traditionnelle et utilisées pour caractériser les relations "juridiques" entre individus. Quelque soit la nature du conflit (pas seulement foncier), les parties opposées sont liées entre elles par des relations de nature très diverses (de parenté, d'alliance ou de clientèle, d'autorité politique ou religieuse, de hiérarchie statutaire, etc.). C'est pourquoi les jugements coutumiers sont argumentés selon des normes sociales plus morales que juridiques. Les juges recherchent davantage à prévenir la rupture des relations sociales - en tenant compte de la multiplicité d'intérêts en jeu dans le conflit et en cherchant un compromis acceptable dans les circonstances particulières de celui-ci - qu'à trancher en fonction d'une "jurisprudence" établie. Il en est de même lorsque l'objet du différend est de nature foncière, qu'il s'agisse des relations entre membres d'une même communauté ou avec des "étrangers" à la communauté.

La situation de "pluralisme juridique", qui caractérise la tenure foncière au Sénégal, offre donc aux paysans la possibilité de choisir le cadre (traditionnel et/ou moderne) de référence pour que leurs stratégies foncières aient la suite la plus favorable. Bien entendu, tous les acteurs n'ont pas les mêmes opportunités de réussite : elles dépendront dans une large mesure de l'ampleur de leur réseau social, de leur poids économique, des relations privilégiées avec les autorités politico-administratives,

⁴⁴Dans le cas étudié par Blundo G. dans l'arrondissement de Maka Yop (département de Kounghoul), les deux parties en conflit se sont reprochées d'avoir eu recours à l'arbitrage de l'État, perçu comme un élément étranger à la réalité villageoise, ce qui équivaut le plus souvent à une rupture des relations sociales dans le milieu d'origine.

de leur capacité d'anticipation des lois foncières modernes, et de l'insertion des administrateurs dans les réseaux locaux. En Haute-Casamance, il arrive que les sous-préfets appliquent les textes à la lettre, tandis que d'autres jouent le rôle d'arbitre. Parfois, des chefs de village tentent de régler leurs problèmes directement avec eux pour éviter l'intervention de conseillers ruraux trop partisans. Dans bien des cas, la difficulté à arbitrer les conflits fonciers s'explique par le fait qu'ils ne résultent pas tant de la réalité objective de la pression sur les ressources, ou de la disparition des instances de régulation sous l'effet de cette pression, que de la pluralité des normes (droit local, droit de l'État, etc.) et des instances d'arbitrage (chefferie, administration, services techniques, etc.) en vigueur. Cette pluralité d'instances fait que les conflits ne peuvent guère trouver d'issue prévisible, et qu'aucun arbitrage reconnu ne s'impose (Lavigne-Delville, Ph. 1998).

Les enjeux des conflits fonciers varient selon le type de terres, leur localisation au sein du terroir et leurs capacités productives. Les bas-fonds, par exemple, sont des zones stratégiques, car ils constituent une limite des terroirs, et un milieu propice à la culture du riz, céréale essentielle en Casamance, et au maraîchage en saison sèche. Ils sont l'objet de nombreux conflits fonciers entre villages, du fait des nombreux échanges et prêts de terres entre familles dans le cadre de relations matrimoniales intervillageoises. De même, les superficies cultivées varient d'une année sur l'autre en fonction de la pluviométrie et de la mise en eau des rizières. Ces variations de l'occupation des terres et la souplesse du système de prêts de terres sont difficilement compatibles avec la rigidité de la LDN. Les bas-fonds sont le théâtre de sévères conflits. C'est d'ailleurs pour cette raison que le marabout fondateur de Giro Yéro Bokar, un des plus grands villages de la Haute-Casamance, avait interdit à ses disciples d'y cultiver le riz (voir chapitre 4, Partie 1).

Le cas du conflit entre Ndangan et Saare Demmbara illustre ces propos.

Une rizière implantée dans un *gulumbol*, une petite dépression menant au bas-fond, localisé dans le terroir du village de Ndangan était exploitée par des habitants de Saare Demmbara. Ces derniers l'abandonnèrent pendant dix-sept ans, suite à son assèchement. Un projet de retenue d'eau, qui devrait permettre d'alimenter à nouveau le bas-fond en eau, a incité les exploitants de Saare Demmbara à venir redéfricher la rizière, mais les habitants de Ndangan ont refusé de les laisser faire. Les premiers ont déposé une plainte auprès du sous-préfet, qui les a mis en rapport avec le président du Conseil rural qui a finalement attribué la rizière en friche aux villageois de Ndangan, sur la base du droit coutumier (Bûche F., 1998).

La mise en valeur des terres par le maraîchage occasionne aussi de nombreux conflits dans le cas de terres prêtées.

Ainsi, à Madina al Hajj, le Conseil rural a été convoqué pour statuer sur un litige foncier. Une paysanne avait mis en culture maraîchère une friche détenue en usufruit par un villageois ; ce dernier, voyant que la production était bonne, a cherché à reprendre sa parcelle. Le vice-président du Conseil rural est intervenu pour faire attribuer le champ à celle qui l'avait mis en valeur, en conformité avec la LDN. Après de longues heures de palabres, aucun conseiller, y compris le président du Conseil rural, n'avait osé prendre position et déclaré ce que prévoit la loi dans un tel cas de figure.

Selon le vice-président de la Communauté rurale,

Les villageois attendent du Conseil rural qu'il règle les problèmes à l'amiable, par la négociation, alors qu'il est là pour appliquer la loi⁴⁵.

Par peur de toucher aux intérêts de personnes influentes, par crainte de perdre les avantages liés à leur poste, par lâcheté politique, les conseillers n'osent pas s'impliquer dans les conflits fonciers et trancher en fonction de ce que prévoit la loi (Bûche, F., 1998).

La coexistence de deux systèmes de normes foncières permet aux acteurs de jouer leur propre jeu et de porter devant une des instances une revendication qui n'aurait pas de légitimité dans une autre. Mais les conseillers ruraux sont incapables de gérer les terres sans passer par l'aval des anciens et des chefs de villages, qui possèdent une légitimité plus forte qu'eux aux yeux des villageois. Les chefs de villages, les anciens qui ont une connaissance très précise des limites de champs ou des jachères, et les conseillers ruraux interviennent à des degrés variables dans la gestion de ces espaces, utilisant à la fois le droit coutumier et le droit administratif. Toutefois, entre ces différents acteurs de la démocratie villageoise, des conflits de pouvoir émergent pour des raisons politiques, ethniques ou familiales.

Ainsi, bien que la réforme administrative de 1990 ait transféré l'autorité de gestion des sous-préfets aux présidents des Conseils ruraux, ceux-ci détiennent encore un pouvoir bien faible. Les relations entre les Conseils ruraux et les villageois peuvent être conflictuelles. Le village de Giro Yero Alfa, par exemple, a deux conseillers ruraux. Cependant, ses habitants n'ont jamais essayé de régler les conflits fonciers en les faisant intervenir malgré les nombreux litiges qui les ont opposés à leurs voisins. Dans le cas d'un conflit les opposant à Giro Yero Manndu, ils n'ont même pas discuté entre *jarga* ; ce sont seulement les propriétaires des champs qui se sont rencontrés. Selon eux, les conseillers ruraux n'ont pas le pouvoir de s'imposer face aux propriétaires, à ceux qui louent des parcelles de *faro*.

⁴⁵Iba Kanne, Bantankuntu Maunde, décembre 1997, entretien Fanchette S.

8.2.2 Des représentations très variables des législations foncières

Etienne Le Roy (1982) a souligné la réceptivité très inégale de la première réforme de décentralisation au sein de la société sénégalaise. Alors que les sociétés du Bassin arachidier, déjà fortement inscrites dans les rapports économiques orientés vers la capitale et vers l'économie mondiale, acceptent généralement la réforme, d'autres populations la récusent (Casamance et Vallée du Fleuve). Tout dépend de la nature des rapports entre l'État et les intermédiaires, notamment ceux issus des confréries religieuses ou des structures d'encadrement de la production, comme les coopératives, que l'État avait mis en place pour pallier son défaut de légitimité auprès des populations villageoises. Ces dernières vont s'appropriier en partie le processus de décentralisation et affronter les nouvelles classes émergent avec la politisation des affaires locales.

Tout d'abord, la priorité a été donnée au « droit de houe » au détriment du « droit de hache ». Le « droit de hache » permettait la constitution et la pérennisation de vastes réserves foncières, transmissibles aux descendants. En registre coutumier, ces droits délégués visent soit à des ajustements entre surfaces cultivées et force de travail, soit à établir ou étendre des rapports de clientèle entre groupes lignagers. L'instauration du « droit de houe », le droit de celui qui redéfriche et met en valeur, rend caduc ces stratégies d'accumulation de la terre ; les friches risquent désormais d'être appropriées par les exploitants disposant d'une main-d'œuvre abondante et/ou de matériel performant. La crainte de voir disparaître du domaine familial des terres préservées de génération en génération contraint les paysans à aménager leurs stratégies foncières, issues de logiques coutumières, en fonction de la loi moderne.

Les avis divergent selon les villageois sur la validité du « droit de hache » appliquée aux friches. Certains les considèrent comme des « *champs abandonnés depuis si longtemps qu'ils n'appartiennent pratiquement plus à personne et que l'éventuel propriétaire ne va pas les réclamer si quelqu'un s'installe dessus* »⁴⁶. Les gens ne revendiqueraient la propriété du *fagnati* que si la terre a été fertilisée par la fumure des bêtes au parcage. Ces champs, situés à la périphérie du terroir villageois et considérés comme abandonnés, sont retournés à l'état de brousse et très difficiles à redéfricher, du fait de la présence de nombreux arbres et arbustes. Les champs jouxtant la brousse subissent en outre les nuisances des bêtes sauvages, et sont d'autant plus difficiles à surveiller qu'ils sont souvent très éloignés du village. Selon un autre informateur, les personnes qui travaillent depuis plus d'une dizaine d'années dans un champ emprunté peuvent parfois se l'approprier, surtout si elles

⁴⁶Seku Kannde, Bantankuntu Maunde, mai 1998, entretien Bûche F.

l'avaient elles-mêmes redéfriché, alors qu'il était redevenu une « brousse »⁴⁷. D'autres n'admettent pas cette prescription du « droit de hache » : « *si celui qui l'avait défriché en premier est toujours là, le champ lui appartient toujours* »⁴⁸. Dans ce cas, celui qui le met en valeur doit demander l'autorisation au premier défricheur ou à ses ayants droit.

De nombreux exploitants du Fuladu considèrent la LDN comme une menace pour leur sécurité foncière et les pratiques de reconstitution de la fertilité des terres. Affirmant que la terre est à celui qui la cultive, l'État a parfois "dé-sécurisé" les ayants droits coutumiers, les amenant à réduire les prêts ou à mettre en culture les jachères pour marquer leurs droits (Lavigne-Delville, Ph. 1998). Leurs remarques sont révélatrices du niveau de cohésion sociale au sein du village.

Giro Yero Bokar doit, en partie, sa grande taille à la cohésion régnant entre les descendants des fidèles du marabout fondateur. Dans ce village, les prêts entre les fidèles du marabout fondateur sont très fréquents et permettent à chacun d'adapter les superficies cultivées à ses capacités productives et à l'état de fertilité des terres. Pour un de nos interlocuteurs : « *Si on avait appliqué la LDN dans notre village, il n'aurait pas été si grand* ».

En revanche, à Saare Yero Banna, les villageois se plaignent parce que cette loi a incité certains agriculteurs, notamment des étrangers au village, à s'installer dans les jachères ou les friches d'autrui : les propriétaires spoliés n'osent pas protester car ils savent qu'ils n'ont plus aucun droit sur des terres non travaillées dans le cadre du droit moderne⁴⁹. La cohésion du village s'en est trouvée ébranlée.

Les habitants du village de Giro Yero Manndu se déclarent hostiles à la LDN : ils craignent qu'elle ne les empêche d'intégrer des jachères dans leur assolement et, surtout, qu'elle ne les prive de leurs droits sur les terres léguées par leurs ancêtres. Ils redoutent que certains ne profitent de la loi pour s'approprier les terres défrichées par les aïeux⁵⁰.

Selon le *jarga* de Madina Kunfaran, la LDN est injuste parce qu'elle stipule qu'on ne peut conserver que les terres que l'on cultive, alors qu'on a parfois besoin de laisser reposer les terres pendant longtemps, lorsqu'elles sont appauvries. Il estime que la loi ne reconnaît pas les jachères et empêche les exploitants de pratiquer l'assolement, par crainte de l'expropriation⁵¹.

Ces appréhensions, partagées par la plupart des acteurs du monde rural, dénotent de leur méconnaissance de la loi. En effet, on peut faire une demande au Conseil

⁴⁷Baylel Balde, Bantankuntu Maunde, mai 1998, entretien Bûche F.

⁴⁸Al Hajj Usman, Kataba Usman, mai 1998, entretien Bûche F.

⁴⁹Suleyman Wanjanga, Saare Yero Banna, décembre 1997, entretien Fanchette S.

⁵⁰Madina Kunfarang, mai 1998, entretien Bûche F.

⁵¹Madina Kunfarang, mai 1998, entretien Bûche F.

rural pour laisser un champ en jachère, si la terre est appauvrie, afin de la préserver de l'appropriation par un tiers. Une autre méthode consiste à faire la demande d'une superficie supérieure à celle qui sera réellement exploitée la première année, afin de pratiquer l'assolement sur l'ensemble de la parcelle, en laissant en jachère chaque moitié du champ, alternativement⁵².

8.3. Les nouvelles pratiques foncières générées par la LDN et la politisation des Conseils ruraux

Malgré leur interdiction par la LDN, les prêts de terre sont toujours pratiqués, quoique de façon modifiée. En l'absence d'application systématique de la loi, l'usage des prêts de terre s'est maintenu, mais de nouvelles conditions, intégrant le risque de l'expropriation, sont apparues, telles que la limitation de la durée du prêt à une ou deux saisons de culture. La LDN a ainsi induit des pratiques hybrides, issues d'un contexte où prévaut le droit coutumier, mais où chacun tient compte de l'existence de la loi moderne et des risques de conflits sociaux qu'elle peut générer, sans que celle-ci soit effectivement appliquée : le système des prêts tournants permet de perpétuer les prêts de terre en évitant que les emprunteurs ne fassent usage de la loi pour s'approprier les parcelles empruntées. Le « prêt tournant » constitue en fait une excellente méthode pour les grands usagers pour conserver le contrôle de parcelles qu'ils n'auraient pas les moyens de mettre en valeur eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs dépendants, en les préservant de la LDN (Bûche F., 1998).

8.3.1 L'inégale répartition des terres au sein des villages et entre villages

Le système de prêts perdure parce que certaines catégories de villageois ont besoin d'emprunter des terres et n'osent plus s'installer de facto sur les friches. Ils craignent de rompre la solidarité villageoise ou d'investir dans un défrichement coûteux pour une durée de mise en culture limitée pour plusieurs raisons.

Il y a, dans certains villages, une forte inadéquation entre les superficies en usufruit des familles et leur taille, du fait de l'histoire du peuplement, des migrations, et de la mortalité.

A Bantankuntu Maunde, la concurrence foncière entre Peul et Manding, ou entre jeunes et anciens de tendances politiques opposées, est à l'origine de nombreuses frictions. Les agriculteurs Manding qui, bien que minoritaires, avaient largement défriché la brousse dans les années 1960, à une époque où les Peul se désintéressaient de l'agriculture, ne disposent plus de la main-d'œuvre nécessaire - la plupart des jeunes Manding ont quitté le village à la fin des années 1970 au moment de la crise de l'arachide provoquée par l'arrêt des subventions à cette culture - ou du matériel requis, pour mettre en valeur leurs terres, dont certaines ont été abandonnées depuis

⁵²Jallo Boiro, président du Conseil rural de Madina al Hajj, février 1995, entretien Fanchette S.

plus de vingt ans. Dans les années 1960, les familles Manding étaient nombreuses et les champs proches ne leur suffisaient pas. Ils organisaient des travaux collectifs pour cultiver les champs éloignés. Les Manding ont en général abandonné depuis la fin des années 1970 les champs trop éloignés, les *segueli*, dont ils n'ont plus besoin.

**Malang Danso, héritier d'un large patrimoine foncier
à Bantankuntu Maunde⁵³**

Malang Danso, en tant qu'unique héritier mâle de son grand-père paternel, est à la tête d'un important patrimoine foncier en usufruit (environ 15 hectares). Son grand-père, Sory Danso, avait 5 fils et quelques captifs, dont tous les héritiers sont partis ou sont décédés. De plus, à la fin des années 1970, six à sept familles Manding alliées aux Danso ont quitté le village pour s'installer au carrefour de Jarume, en Moyenne Casamance. La famille Danso a ainsi récupéré leurs terres. Cependant, Malang Danso, par manque de main-d'œuvre, ne cultive pas plus de 4 à 5 ha par an. Parmi ses 6 fils, seuls deux sont en âge de travailler et, du fait du manque de moyen, vont se faire embaucher de façon saisonnière comme ouvrier agricole au "Sénégal" (dans le Bassin arachidier). Il prête à l'année des terres à ses nombreux beaux-frères⁵⁴ les femmes n'héritant pas. Il a toutefois donné une rizière à une de ses sœurs dont le mari, installé tardivement au village, n'avait pas de terre.

Il prête des parcelles à certains Peul en échange du parcage dans ses champs, mais à ses risques et périls. « *Les conseillers ruraux disent que les terres en brousse que tu ne cultives pas depuis cinq ans, tu ne peux pas empêcher qui veut de les cultiver* ».

Il ne veut pas abandonner son patrimoine car il a encore des fils en bas-âge qui reprendront l'exploitation. Il possède aussi quatre rizières, dont une très grande reçue au moment du départ de la famille Sonko dont il était le tuteur, et qu'il prête.

Les Peul Fulakunda, en revanche, ont moins de terres car ils ne se sont pas engagés dans la course à la terre lors du « boom » de l'arachide dans les années 1960, et la génération des 30-40 ans est très présente au village, même si un certain nombre a émigré. Ils gèrent des troupeaux de taille moyenne et s'adonnent en parallèle à l'agriculture. Pour la plupart très politisés, ils estiment que la terre est à celui qui la travaille et n'acceptent pas que ceux qui n'ont pas les moyens de la mettre en valeur l'accaparent, alors qu'ils n'arrivent même pas à nourrir leur famille. Dans de nombreux cas, ils ont fait valoir la LDN pour s'approprier des terres qu'ils avaient empruntées ou qu'ils avaient cultivées en mettant devant le fait accompli les usufruitiers. Un des habitants de Bantankuntu Maunde affirme ainsi :

⁵³Selon enquêtes de Fanchette S. en décembre 1997.

⁵⁴En 1997, plusieurs de ses parents ont défriché une partie de ses jachères localisées du côté de Kolokan.

Mamadu et Sayku ont « attrapé » les terres d'Ibrahima depuis quatre ans. Le jour où ils iront voir les conseillers ruraux, les vieux du village perdront leurs terres⁵⁵.

Les familles détentrices de grandes superficies de terre ne correspondent pas toujours aux premiers occupants, ces derniers ayant dû, au fur et à mesure de l'installation de nouveaux migrants, leurs donner les terres proches de leurs *galle* pour qu'ils construisent leur habitation.

Aliu Binta Balde, un grand usufruitier de Santankoye⁵⁶

Aliu Binta Balde, fils d'un habitant de Dar al Salam venu à Santankoye avec la deuxième vague de migrants, dispose d'un large patrimoine foncier en tant qu'unique héritier. Ibrahima Samba Balde, son père, avait défriché les nombreuses parcelles qu'il pensait léguer à ses quatre fils. Seul Aliu en a cependant hérité, deux de ses frères sont décédés et un autre est parti à Kolda. Il possède en tout onze parcelles. En 1995, il en prêta huit à des parents ou des voisins : une à son cousin Ibrahima Kumba Balde pour y planter du coton, trois à son neveu maternel Mamadu (fils de sa petite sœur veuve) qu'il héberge et considère comme son fils, et deux parcelles à Mamadu Mballo, son cousin maternel. Il prêta deux autres parcelles à des voisins, mais pour des durées plus courtes.

8.3.2 Le maintien des prêts de terre : l'entretien du lien social et de la fertilité des terres dans un contexte d'insécurité foncière

L'inégale répartition des terres entre villages génère des pratiques de prêts de parcelles dont les modalités dépendent des rapports que les villageois entretiennent entre eux. Ceux-ci sont fondés sur l'histoire du peuplement, l'ancienneté de leur installation, le droit du premier occupant, les rapports d'allégeance et les relations lignagères et religieuses. Certains villages possèdent de larges terroirs et sont obligés de prêter des parcelles aux villageois voisins.

Par exemple, les exploitants de Saare Umar Koosi prêtent des terres aux villageois de Giro Yero Manndu et de Saare Joggel qui leur en font la demande. Eux n'empruntent pas de terres, parce qu'ils en ont suffisamment. A l'origine, le village était vaste, mais il s'est en partie dépeuplé en raison d'une forte migration vers les villes du nord du pays et ils ont laissé beaucoup de terres non exploitées⁵⁷.

Le régime des terres, fonction de la pression foncière, est différent dans les bas-fonds cultivés en riz et dans les champs des pentes colluviales : la pression foncière est plus forte dans les premiers, espaces rares et disputés, ce qui induit une monétarisation

⁵⁵Amiru Balde, Bantankuntu Maunde, décembre 1997, entretien Fanchette S.

⁵⁶Selon enquêtes de Fanchette S., avril 1995.

⁵⁷Mammadu Gano, jarga de Saare Umar Koosi, janvier 1998, entretien Bûche F.

partielle de la terre.

Par ailleurs, les agriculteurs qui ne peuvent pas fumer leurs champs, faute de troupeau personnel ou de contrat de fumure avec un éleveur, sont obligés de laisser au repos une partie de leurs terres car, sans fumure, les terrains sont plus pauvres et ne produisent que pendant quelques années. Ils se trouvent contraints d'emprunter temporairement des terres en jachère ou de défricher à intervalles réguliers de nouvelles parcelles ou d'anciens champs abandonnés à la brousse.

A Giro Yero Bokar, l'existence de la LDN n'a pas eu beaucoup d'impact sur les pratiques foncières coutumières, excepté avec les villages voisins dont les terroirs sont systématiquement grignotés. Dans ce village, la jachère est véritablement pratiquée pour reconstituer la fertilité des terres et les exploitants ne craignent pas que leurs terres soient réquisitionnées par les conseillers ruraux ou occupées par d'autres villageois, en raison de la cohésion villageoise. Le terroir est grossièrement organisé en plusieurs blocs alternativement mis en culture puis en jachères pâturées. Ceux qui ne possèdent pas suffisamment de terres en empruntent dans les zones proches du village en attendant de retourner dans les anciennes jachères. Ce système de prêt est très développé et n'a jamais occasionné de conflits entre exploitants car ceux-ci sont alternativement emprunteurs ou prêteurs.

On peut émettre l'hypothèse selon laquelle, les agriculteurs préfèrent garder un "capital" d'emprunt, car tous, à un moment ou un autre, auront besoin d'une parcelle dans un bloc et préfèrent ne pas créer de dissensions entre villageois (Buche F., 1998).

Toutefois, il est parfois difficile de trouver des terres à emprunter près du village du fait de la pression foncière. Cela a poussé une dizaine d'agriculteurs, le fils du marabout en tête, à défricher les passages à bétail menant à une mare proche du village, suscitant la colère des éleveurs qui la fréquentaient⁵⁸. Enfin, les agriculteurs installés depuis peu au village et sans terre sont contraints d'en emprunter aux grands usufruitiers. Ils sont obligés de respecter les conditions tacites de prêts et s'engagent à ne pas faire valoir la LDN.

Ainsi, on rencontre plusieurs types de situations :

- les détenteurs du "droit de hache" sur la terre continuent de prêter des terres à ceux qui les sollicitent pour une durée de un ou deux ans, afin de faire perdurer des rapports de clientèle ou de parenté, ou la cohésion sociale au sein de la communauté. Cette durée limitée ne permet pas de faire valoir la LDN ;
- les détenteurs du « droit de hache » prêtent des terres sans limite de temps à des parents ou des clients en qui ils ont confiance, pour pérenniser les liens qui les unissent ;

⁵⁸Salif Gano, chef des éleveurs de Giro Yero Bokar, décembre 1997, entretien Fanchette S.

- les emprunteurs ayant mis en valeur une parcelle depuis plus de trois hivernages ou qui se sont installés de facto sur des terres refusent de les rendre au détenteur du « droit de hache » et font valoir la LDN. En cas de conflit, ils font appel aux conseillers ruraux pour entériner leur situation. Ce cas se rencontre souvent sur les terres périphériques des petits villages, grignotées petit à petit par les exploitants des établissements voisins de taille plus importante, ou dans les villages pluri-ethniques où les déséquilibres fonciers entre lignages créent des conflits.

Normalement les jachères inter-villageoises relèvent de la juridiction des Conseils ruraux, seuls habilités à redistribuer les terres non mises en valeur. Les villages expansionnistes comme Giro Yero Bokar empiètent sur les terroirs de leurs voisins de plus petite taille, en sachant qu'ils ont la loi avec eux. Ils ne craignent pas de créer des conflits du fait de leur pouvoir démographique et religieux et, surtout, parce qu'ils disposent du quart des conseillers du Conseil rural. Lorsque les champs de deux villages se joutent et qu'aucune limite précise n'a été définie au préalable, il est risqué de laisser une parcelle frontalière en jachère. Une famille de Saare Yero Banna a défriché d'anciennes jachères autrefois cultivées par des réfugiés de la Guinée-Bissau installés dans le village limitrophe de Jalikunda durant la guerre de libération. Après leur départ, ces terres n'avaient plus été mises en valeur par les habitants de ce village. Cela a créé un différend entre les deux villages, mais les défricheurs étaient dans leur droit, bien qu'ils n'aient pas fait appel au Conseil rural pour se faire attribuer ces terres.

L'histoire de peuplement des villages et les variations de la taille de leur population est à l'origine de nombreuses revendications foncières depuis que la LDN est appliquée de façon plus systématique. Les différentiels de pressions démographiques entre villages ont poussé de nombreux villageois en manque de terre à s'accaparer des terres non mises en valeur dans les villages voisins. Le problème de l'entretien de la fertilité de ces terres, que les grands troupeaux ont fini par abandonner du fait du manque de pâturage, exacerbe les besoins en terre que seules des jachères d'au moins cinq ans peuvent reconstituer.

Revendications foncières entre villages voisins

Saare Yero Banna compte un peu plus de 200 habitants regroupés en trois grandes familles : deux concessions de Balde, Peul pasteurs d'origine noble, et la famille Wanjanga, d'origine captive. Dans les années 1960-1970, plusieurs familles d'éleveurs ont quitté le village à la recherche de zones plus propices à l'élevage, la pression sur les terres agricoles ayant déjà commencé avec les politiques de promotion de l'arachide. Les trois frères Wanjanga et leurs familles vivent dans une grande concession. Ils ont en usufruit de nombreux champs récupérés de leurs

trois oncles, dont les héritiers sont tous partis du village ou sont décédés. Ils ont en plus défriché la brousse au fur et à mesure de l'épuisement de leurs parcelles. Leurs *maaru* sont divisés en six parties qu'ils cultivent en commun. Ensuite, ils partagent la récolte entre les trois foyers. Ils cultivent aussi des *kamagnan* dans la brousse pour la culture de l'arachide. Ils ont 16 parcelles dans le bas-fond pour la riziculture. En parallèle à l'agriculture, ils élèvent des bovins (une centaine de têtes) répartis en deux troupeaux. Ils ont monté leur troupeau avec les bénéfices de la culture de l'arachide⁵⁹.

Cette famille de JiyaaBe est puissante et n'a jamais été soumise à la famille fondatrice. Elle a détenu la chefferie du village à la fin de l'époque coloniale. Son emprise foncière est symptomatique de son intérêt pour l'agriculture, de la cohésion familiale (les trois frères et leurs familles vivent et travaillent ensemble) et de l'intérêt tardif pour l'agriculture des descendants de la famille fondatrice d'origine noble, les Balde. Ces derniers ne sont en fait pas nés dans le village, mais à Saare Juba. Ils n'ont pas d'anciennes jachères sur les terres de plateau⁶⁰.

A l'est de ce village se trouve le petit village de Sincan Jalikunda, un ancien *tumbun* Manding déserté pendant la guerre menée par Alfa et Muusa Moolo. Il a été refondé par Tenen Sutu, un *jiyaaDo* originaire de Saare Kanta. Tenen était un des *surga* de Muusa Moolo et détenait des pouvoirs mystiques. Il avait entendu parler de ce *tumbun* par des proches de Saare Yero Banna. Il est venu avec des parents puis deux autres familles originaires de Linghetto l'ont suivi⁶¹.

Lors de la guerre de libération de la Guinée portugaise, dans les années 1960, de nombreux réfugiés sont venus s'installer dans les villages proches de la frontière et ont défriché de grands espaces. Une fois la paix revenue, ils sont retournés en Guinée et ont abandonné les terres⁶².

Pendant plus de dix ans, ces terres sont restées en jachère. Une partie « appartenait » au *jarga* de Sincan Jalikunda. Une autre appartenait à un certain Talata décédé entre temps.

Les fils de la famille Wanjanga et d'autres agriculteurs ont commencé à défricher ces terres non mises en valeur, sans pour cela faire une demande au Conseil rural, ni au *jarga* de Sincan Jalikunda.

Ces terres étaient riches et noires, contrairement aux terres en jachère du sud du village.

On ne leur a pas emprunté la terre car ça fait longtemps qu'ils n'avaient pas travaillé ici. Nos enfants sont allés défricher. Ils ne savent pas à qui elles

⁵⁹Suleyman Wanjanga, Saare Yero Banna, décembre 1997, entretien Fanchette S.

⁶⁰Suleyman Wanjanga, Saare Yero Banna, décembre 1997, entretien Fanchette S.

⁶¹Samba Suleyman Wanjanga, Saare Yero Banna, septembre 1995, entretien Fanchette S.

⁶²Mamadu Balde, jarga, Sincan Jalikunda, septembre 1995, entretien Fanchette S.

*appartiennent. Si les gens leur demandent leurs terres nous les rendrons*⁶³.

Entre temps, Suleyman Wanjanga a donné en mariage sa fille au *jarga* de Sincan Jalikunda. Du fait des relations entre ces deux familles, le *jarga* de Sincan Jalikunda n'ose pas revendiquer les terres empruntées. Il préfère cultiver la partie orientale du finage. Quand on demande aux habitants les limites de leurs terroirs, ils montrent des repères qui ne correspondent pas.

Le système du prêt tournant est destiné aussi à contrecarrer un mode d'appropriation des parcelles prêtées bien antérieur à l'instauration de la LDN qui consiste à planter des arbres sur une parcelle empruntée, le droit à l'usufruit du planteur, tel que le reconnaît la coutume, débouchant naturellement sur une appropriation globale de la parcelle plantée.

Enfin, dans les villages producteurs de coton, la limitation de la durée des prêts de parcelles et l'insécurisation concomitante du statut des emprunteurs s'est traduite par une augmentation des défrichements. Dans les villages où règne une certaine cohésion sociale, comme dans les fondations maraboutiques de Santankoye ou de Giro Yero Bokar, les cultivateurs arrivés récemment n'osent plus s'installer de facto sur les anciennes friches de peur de se les voir retirer au bout de trois ans, une fois remises en valeur⁶⁴. A l'instar de ceux qui ne possèdent pas beaucoup de terre, ils se sont mis à défricher des parcelles de forêt pour faire valoir leur "droit de hache", suscitant la colère des éleveurs et des habitants des villages voisins. La LDN risque ainsi de provoquer une course à la terre de la part des exploitants ayant les moyens en matériel ou en main-d'œuvre pour mettre en valeur leurs anciennes jachères, qu'ils ne veulent plus prêter, tandis que d'autres cherchent à mettre la main sur les terres de parcours. A Santankoye, cette course a commencé avec le relèvement du prix du coton. Elle accélère le processus d'extensification agricole, alors que les structures de développement, comme la Sodefitex, ont pour mission de vulgariser l'intensification de la culture du coton. Certains ont défriché en une saison plus de 20 cordes. Pour "poser" la main sur les nouvelles terres, les défricheurs les cultivent sommairement, rendant toute élévation des rendements aléatoire.

*Le frère du marabout a envoyé ses enfants défricher des champs en brousse. Ils ont planté du coton, mais comme ils n'ont pas bien désherbé, ça n'a pas bien poussé. Il fait en fait des réserves foncières pour ses enfants*⁶⁵.

⁶³Suleyman Wanjanga, Saare Yero Banna, septembre 1995, entretien Fanchette S.

⁶⁴Hamadu Yamma Balde, Santankoye, octobre 1997, entretien Fanchette S.

⁶⁵Ibid.

8.3.3 La politisation des Conseils ruraux et la complexité de la gestion des conflits fonciers

En tant que projet politique, la décentralisation cherchait à déposséder légalement les multiples centres de pouvoir au niveau villageois de leurs prérogatives en matière de justice, d'arbitrage des conflits et de gestion des ressources naturelles et à les transférer aux conseillers ruraux, élus sur la base du programme de leur parti politique. L'intrusion du politique dans les affaires locales ne fait qu'accroître la compétition pour le pouvoir au détriment de la mise en place de projets de développement. La décentralisation a en fait investi les arènes socio-politiques locales, déjà structurées et traversées par des groupes stratégiques aux intérêts multiples. Dès lors, les enjeux anciens réapparaissent comme déterminants dans ce nouveau contexte (Blundo G. & Monbo R., 1998 : 2-3).

Ainsi, les conseils ruraux font appel à différents registres - moderne ou traditionnel - pour régler les conflits fonciers en fonction de leur position socio-politique au sein de l'échiquier villageois. En réalité, la pratique de ne pas officialiser les actes administratifs est cohérente par rapport à une stratégie de maximisation des opportunités de contrôle politique et de prédation que la législation moderne offre indirectement tant aux élus locaux qu'aux autorités de tutelle. Selon E. Le Roy (1985), les conseillers ruraux ne sont ni des autorités traditionnelles ni des fonctionnaires de l'État. Cet entre-deux leur permet d'innover en matière foncière, dans une stratégie de légitimation sociale et politique. Le foncier demeure donc un des rares domaines où les conseillers ruraux gardent un contrôle et conservent par là leur propre réseau de clientèle.

Comme ils sont élus, ils ne peuvent pas mécontenter leurs électeurs : appliquer la loi les mettrait en porte-à-faux avec la population et, en tant que politiciens, ils doivent jouer avec les logiques partisans. Les notables peuvent utiliser leurs influences lignagères, mais ceux d'origine paysanne ne parviennent pas toujours à se faire respecter : ils ont fait l'objet d'un transfert de pouvoir, sans transfert de statut (Bûche F., 1998).

Certains villageois pensent que la LDN est appliquée dans les cas qui avantagent les nantis et ceux qui disposent d'une influence sur le Conseil rural, alors que la plupart des paysans ne la connaissent même pas (ceux qui n'ont pas beaucoup de terres auraient intérêt à ce qu'on applique la loi)⁶⁶. Dans le cas de conflits intervillageois, il arrive que des conseillers ruraux s'obstinent à ne pas appliquer la LDN pour défendre la position de leurs électeurs, tout en sachant qu'ils ont tort au regard de la loi. Ceux qui l'appliquent sont en général de jeunes conseillers politisés ou des requérants étrangers au village qui connaissent les lois et ne sont pas intégrés dans

⁶⁶ Mamadu Balde, agro-éleveur, Bantankuntu Maunde, décembre 1998, entretien Fanchette S.

les réseaux lignagers⁶⁷.

A Saare Yero Banna, une ancienne brousse peuplée de « djin » qui servait à la retraite des circoncis a été attribuée à Dafé Doudou, un ancien fonctionnaire Manding étranger au village. Personne ne l'avait cultivée. « *Si on cultive là-bas, on meurt* ». Celui-ci connaît bien les lois foncières car il travaillait au Tribunal de Kolda, et voulait cette parcelle pour en faire un jardin. Il a fait une demande au Conseil rural pour faire appliquer la LDN et on la lui a attribuée. Mais les gens du village n'étaient pas d'accord car ils voulaient en faire un *lappol*.

Certains élus influents au niveau local inciteraient au non paiement de la taxe lorsqu'ils ne font pas partie du Conseil rural.

En fait, de nombreux conseillers ruraux gèrent plutôt l'utilisation des terres et des espaces forestiers de façon patrimoniale, répondant ainsi plus aux exigences des réseaux familiaux, confrériques ou politiques.

La réforme n'arrange pas les fonctionnaires revenus à la terre : la LDN les arrange, mais pas l'institution des conseils ruraux, parce que les conseillers sont des gens pauvres et illettrés qui "grignotent" l'argent et ne connaissent pas les textes. Il faudrait leur donner un salaire, pour éviter qu'ils ne fassent des arrangements entre eux pour grignoter l'argent. Ils sont devenus des interlocuteurs obligés même pour des domaines qui ne relèvent pas de leur compétence. Ils se divisent en trois ou quatre partis ; chacun va « bouffer » de son côté⁶⁸.

La politisation des conseils ruraux renforce la complexité de la gestion des espaces ruraux, déjà entachée par des antagonismes ethniques ou générationnels et, dans le cas extrême de Madina Gunass, à l'origine de conflits qui ont ensanglanté la région. Les projets de développement mis en place par des ONG dans les villages peuvent être sources de conflits entre les différentes factions politiques ou ethniques qui en bénéficient.

Par exemple, à Bantankuntu Maunde, un projet de bananeraie a subi les conséquences des luttes politiciennes et générationnelles. Opposés à sa mise en place, deux conseillers ruraux du village n'ont fait qu'attiser les différends entre les Manding – à la tête d'un grand patrimoine foncier faiblement mis en valeur du fait de l'émigration des jeunes – et les Peul en manque de terre. Ainsi, les luttes politiques

⁶⁷ Dafé Doudou n'a pas eu de problèmes avec les « djin », car il n'a pas complètement défriché la brousse, et il a des gris-gris. Les « djins » sont "d'accord" jusqu'à présent (Suleyman Wanjanga, Saare Yero Banna, décembre 1997, entretien Fanchette S.)

⁶⁸ Dafé Doudou, ancien fonctionnaire Manding à la retraite, Saare Yero Banna, janvier 1998, entretien Bûche F.

régionales entre tendances A et B du Parti socialiste d'avant l'alternance politique de 2000 se sont répercutées au niveau du village de Bantankuntu et ont freiné la mise en place du projet bananier. Les jeunes à l'origine du projet et appartenant au parti Ld/MPt (Ligue démocratique/Mouvement pour le parti du travail) se sont ralliés à la tendance A du PS qui a ainsi remporté les élections au niveau de la Communauté rurale. Les Manding détiennent la plupart des terres affectées au projet bananier et leur représentant au sein du conseil rural est de tendance B. Avec son homologue Peul, ils font tout pour bloquer le projet car ils n'ont pas digéré l'union politique des jeunes Peul. Les partisans socialistes de la tendance B boycottent toutes les réunions concernant les impôts, les feux de brousse... Ils cherchent à empêcher toute initiative remettant en cause leur pouvoir.

Dans un autre village enquêté, les villageois ne s'adressent pas au conseiller dont ils dépendent, ils lui préfèrent celui de la tendance opposée qui défend pourtant les mêmes idées...

8.4 La cristallisation des conflits fonciers autour des rizières

8.4.1 Les problèmes fonciers autour des bas-fonds

Dans un contexte foncier où prévalait jusqu'à récemment le droit du premier occupant, l'inadéquation entre les superficies en usufruit et le nombre d'actifs au sein de l'exploitation crée des tensions entre les familles et entre villages. L'inégale répartition des terres inondées des bas-fonds entre les familles d'un même village et entre villages voisins s'explique par l'historique de leur peuplement et le processus d'occupation des rizières. Les bas-fonds en zone soudanienne sont des espaces stratégiques au sein des terroirs et à l'origine de nombreuses revendications de la part des villageois en raison des multiples enjeux qu'ils représentent. En effet, le bas-fond est la frontière fixe du terroir villageois, là où la jachère n'existe pas en raison de la pression foncière :

Le faro est le côté fermé des terroirs villageois (tout village s'adosse à un bas-fond), et la brousse leur côté ouvert. Tout cela confère au premier une certaine intangibilité, du point de vue du droit foncier traditionnel : c'est une frontière "naturelle" des terroirs du Fuladu (Bûche F. 1998).

Par exemple, même si Giro Yero Bokar est un village expansionniste, il ne peut pas dépasser le *faro* qui le sépare des autres villages. Il cherche à étendre son emprise foncière du côté de Saare Umar avec qui les limites de terroirs sont floues⁶⁹.

Le bas-fond a souvent été le cadre d'après négociations et parfois même de conflits qui se sont réglés devant les tribunaux. Vital sur le plan économique - car il est le lieu de production du riz, une des principales céréales destinée à l'autoconsommation

⁶⁹Mammadu Gano, jarga de Saare Umar Koosi, janvier 1998, entretien F. Bûche.

pendant au moins six mois de l'année - il est à l'origine de mouvements commerciaux et d'échanges de petite ampleur. Par ailleurs, les bas-fonds servent de mares ponctuelles pendant la saison des pluies pour l'abreuvement des petits troupeaux qui ne peuvent partir en transhumance vers les plateaux. Ainsi, les mares proches de Santankoye tarissant dès le mois d'octobre, le bétail est alors obligé de s'abreuver dans le bas-fond où il accède par deux *lappi*, au nord et au sud du village. Il endommage fréquemment les plants de riz, qui ne sont pas encore récoltés à cette date. Ensuite, le bétail pâture exclusivement les brousses de plateau, attendant la fin de la récolte du riz et du coton. Pendant la saison sèche, les femmes pratiquent du maraîchage en bordure du bas-fond et à l'emplacement de leurs rizières. Chaque année, après la récolte du riz, elles font clôturer de petits périmètres et creusent un puits d'environ trois mètres de profondeur qui leur sert à arroser quotidiennement leurs cultures.

8.4.2 *La répartition des rizières et l'histoire du marquage du territoire des villages*

Les bas-fonds, longs en moyenne d'une dizaine de kilomètres, sont exploités par plusieurs villages, installés en chapelet et généralement en vis-à-vis ; ils jouent donc un rôle important dans le partage de l'espace. Les limites des rizières entre villages correspondent le plus souvent aux endroits où les "défricheurs" des différents villages se sont rencontrés. Elles peuvent aussi résulter d'une entente préalable entre des *jarga* ou entre un marabout et ses *taalibe* fondateurs d'établissements satellites autour d'un village mère. La limite entre Bantankuntu et Gallu Kamako est marquée physiquement par un rétrécissement du bas-fond et un cordon de palmiers⁷⁰.

Les villages les plus anciens, comme Bantankuntu, se sont installés le long des bas-fonds les plus larges. Ils font parfois l'objet de la convoitise des villages fortement peuplés ou créés plus récemment et sont source de conflits.

Pour enrayer les risques de conflits liés à la trop forte pression foncière, les fondateurs des villages maraboutiques GaaBunke ont choisi de s'installer à l'amont des bas-fonds, là où les possibilités d'extension des terroirs étaient plus grandes et les espaces les moins disputés. Le riz était secondaire par rapport aux autres céréales.

A Giro Yero Bokar, les femmes n'ont pas le droit de travailler la terre, ou tout au moins de s'exposer « à moitié nues » dans les rizières. Le marabout de Madina al Hajj ayant interdit la culture du riz, son fidèle *taalibe*, Ceerno Bokar, a suivi ses consignes : « *Celui qui respecte sa parole aura toujours du riz* »⁷¹.

Les villageois achètent le riz à Kolda, puis le revendent dans leur village. Chaque année, ils prêtent certaines parcelles de leurs bas-fonds aux femmes des villages

⁷⁰Jidere Kannde, *jarga* de Bantankuntu, août 1995, entretien Fanchette S.

⁷¹Amadu Moktar Balde, fils du marabout, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

de Giro Yero Manndu et Giro Yero Samba et gardent les autres pour faire du maraîchage. Le bas-fond est toutefois très étroit.

Entre Bantankuntu et Madina al Hajj de nombreuses disputes ont surgi autour de la gestion des bas-fonds. Avant que Ceerno al Hajj Ali Caam n'interdise la pratique de la riziculture, il avait eu des problèmes avec les habitants de Bantankuntu et de Saare Paate. Il avait fait défricher une partie du bas-fond encore couverte de forêt, appelée Sulu, localisée entre Saare Dembara, Bantankuntu et Saare Yero, à environ 4 km de son village. Sulu était un lieu qui inspirait la peur et faisait fuir les gens. On disait qu'il était habité par des « diables ». Le marabout distribua des parcelles aux dix familles fondatrices du village de Madina al Hajj, au grand dam des habitants de Saare Paate qui refusèrent de les laisser cultiver⁷². Ceux de Bantankuntu s'opposèrent également au marabout qui fut traduit en justice, puis arrêté par l'administration coloniale. Ce fut après ce conflit que Ceerno Aali dit à ses fidèles d'abandonner le *faro* et l'interdit aux femmes.

Giro Yero Alfa, un des villages voisins de Giro Yero Bokar, fondé par un *taalibe* de Ceerno al Hajj Ali Caam, était un *tumbun* autrefois occupé par des habitants de Saare Demmbasi. Quand Alfa Mamadu Balde a recréé le village, ces derniers ont abandonné leurs champs, mais ils ont conservé toutes leurs rizières et c'est le *faro* qui constitua la limite entre les deux terroirs. Les habitants de Giro Yero Alfa n'ont donc pas de rizières et sont obligés de louer chaque année des parcelles à Giro Yero Salman, Saare Umar, Bodeyel Talaata, et Njasan (Saare Mamadu Maama)⁷³. Le loyer varie en fonction de la surface de la parcelle du propriétaire (qui fixe le prix qu'il veut), et de la qualité de la terre. Le loyer est payé soit en argent, soit en équivalent travail par les hommes, ou par les femmes (vente de poulets, d'arachides...)⁷⁴.

A la suite de la fondation de Santankoye, treize villages GaaBunke ont été fondés le long du « Caangol GaabunkoBe », la rivière des GaaBunke. Leurs fondateurs dépendent de Ceerno Sherif Aliu Fall, à l'origine de la création de Santankoye et fils du prestigieux marabout de Dar el Salam, Ceerno Mamadu Fall. Avant de fonder leur village, les disciples ont consulté Ceerno Sherif Aliu Fall afin d'obtenir son consentement, ses conseils pour le choix du lieu et sa bénédiction. La plupart des villages se sont édifiés à l'emplacement de *tumbun*. Ceerno Sherif Aliu Fall a octroyé aux habitants de Ceernoysel, en raison des liens de parenté qui unissent les habitants des deux villages, une partie des terres défrichées de l'autre côté du bas-fond. Tout en ayant gardé l'intégralité des rizières, les habitants de Santankoye prêtent parfois à l'année des parcelles à leurs voisins.

⁷²Abdul Karim Ba, Madina al Hajj, février 1995, entretien Ngaide A.

⁷³Mamadu Basiru Balde, jarga de Giro Yero Alfa, mars 1998, entretien Bûche F.

⁷⁴Ibid.

Si les bas-fonds délimitent les territoires villageois, leurs frontières restent floues. La redistribution de terres entre villages au cours des mariages, des prêts de terres de longue durée et la création de hameaux satellites autour des localités importantes ont changé les limites originelles.

Les rizières appartiennent aux hommes et se transmettent de père en fils mais, à de rares exceptions, elles sont exclusivement travaillées par les femmes. Une femme qui intègre une famille par mariage dispose théoriquement d'une rizière, alors qu'une jeune fille non mariée travaille généralement avec sa mère. Une femme veuve, sans fils, hérite des rizières de son mari et les conserve si elle se remarie dans la même famille. Dans le cas contraire, les rizières sont récupérées par des parents du mari décédé. Mais les femmes peuvent hériter de leurs parents. Cette pratique est largement développée chez les Manding. Les femmes héritent aussi de leur oncle maternel. Si une femme se marie dans le village voisin, elle gardera toujours la parcelle que son père lui a donnée. Si elle décède c'est sa fille qui en héritera. Mais on rencontre de nombreuses exceptions : tel le cas de cette femme qui, tout en vivant à Kolda, a gardé sa rizière qu'elle fait cultiver par sa nièce et des femmes du village contre rémunération. Une autre famille de Bantankuntu continue de cultiver une parcelle à Saare Paate que le grand-père du chef de famille avait défrichée. Quand il n'y a pas assez de rizières dans un village, une femme originaire d'un autre village peut demander à sa famille de lui en prêter une. Ainsi, tout en vivant dans un village X, elle peut cultiver du riz dans un village Y, ce qui crée souvent des conflits⁷⁵.

Au moment de la création de villages satellites autour des grands villages, les habitants de ces nouvelles entités n'ont pas toujours accepté de laisser leurs anciennes rizières, de meilleure qualité, aux habitants de leur village d'origine. Les parcelles des villages de Ndangan et de Saare Demmbara, villages satellites de Bantankuntu, sont ainsi mélangées et ont fait l'objet de nombreux conflits. Les limites entre Bantankuntu et Saare Demmbara avaient pourtant été fixées dans le bas-fond par Musa Kamara, un ancien chef de canton de l'époque coloniale. Certains habitants de ce dernier village ont refusé de les accepter parce que les rizières de leurs aïeux se trouvaient du côté de Bantankuntu⁷⁶.

8.4.3 La répartition des rizières au sein des villages et la mobilité des communautés

D'une manière générale, les fondateurs des villages ont occupé en premier lieu la zone du bas-fond qui paraissait la plus propice à la riziculture, en termes de niveau d'inondation, de modelé et de fertilité. Cependant, les modalités de cette première phase d'appropriation varient d'un village à l'autre et on peut ainsi observer différentes stratégies d'appropriation de l'espace.

⁷⁵Jidere Kannde, jarga de Bantankuntu, août 1995, entretien Fanchette S.

⁷⁶Lali Jawo, jarga, Saare Demmbara, mars 1998, entretien Bûche F.

A Bantankuntu, c'est l'appartenance ethnique qui a été le facteur discriminant : on observe en effet dès la création du village, une division géographique du bas-fond en fonction de l'appartenance à un groupe (Peul RimBe, Peul JiyaaBe et Manding) qui correspond aussi à une gestion des rizières relativement indépendante (figure 21). Cette répartition des rizières a été dirigée par les Peul nobles fondateurs qui se sont d'ailleurs attribué la partie du bas-fond la plus proche des habitations et la plus propice à la riziculture de par sa largeur, l'absence de végétation et, à l'époque, son inondation constante et régulière) (Bonhoure A. C., 1997).

Quand tu crées un village, tu défriches un bloc qui te suffit et après s'il y a trop de parcelles, on les distribue. Si quelqu'un vient rejoindre le village, on prend dans son bloc et on lui donne une parcelle⁷⁷.

La première famille Manding installée au village a reçu un emplacement dans les *bammbe* pour construire sa concession et une zone du bas-fond, à Kolokan, recouverte d'une épaisse végétation. A partir de ce moment, le chef de famille Danso est devenu le gestionnaire de cette zone et distribuait des rizières à défricher à toute nouvelle famille Manding arrivant au village (Bonhoure A. C., 1997). De nos jours, Maale Danso a hérité de toutes les rizières de son grand-père. Il en prête à ses neveux et à ses nombreux beaux-frères⁷⁸.

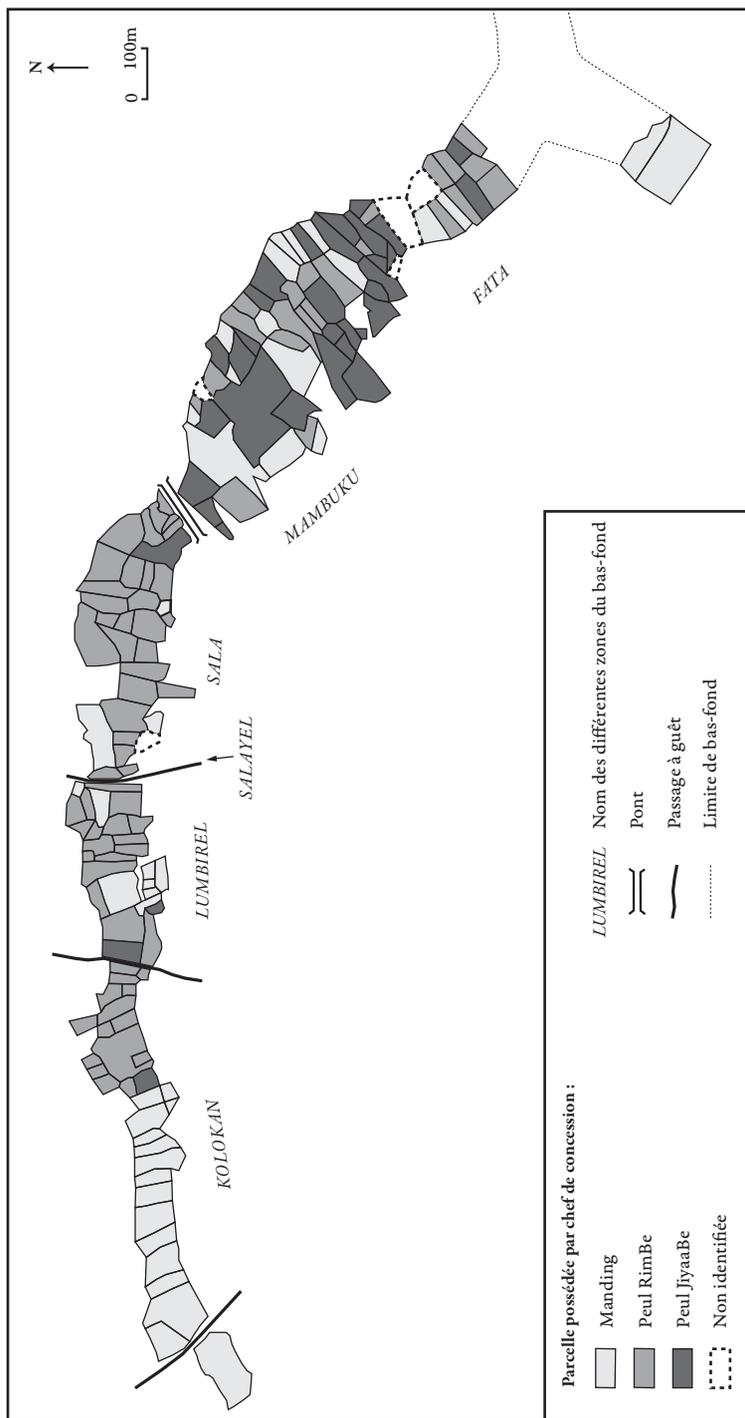
Les JiyaaBe ont proportionnellement plus de rizières que les Peul d'origine noble car la taille de leurs familles était plus importante au moment de la mise en valeur du bas-fond et leur travail plus soutenu par rapport aux familles régnantes plus tournées vers l'élevage. Puis, avec les nombreux départs de JiyaaBe au moment de la suppression des aides à la culture de l'arachide dans les années 1970, et les décès au sein de ce groupe le plus vulnérable du village, les familles d'origine servile ont récupéré un nombre élevé de rizières. Elles ne peuvent pas les exploiter toutes et en prêtent régulièrement aux femmes Peul d'origine noble qui en détiennent peu. Normalement, en cas de départ d'une famille, ses rizières sont mises au pot commun et redistribuées à des nouveaux arrivants ou à ceux qui en font la demande. Ainsi, certaines familles d'origine noble ont perdu la plupart de leurs rizières.

A la mort de Tendela Kannde, le petit neveu du fondateur de Bantankuntu qui avait hérité de la chefferie, la concession s'est disloquée. Une épouse et ses enfants en bas âge, dont Jiddere, le futur *jarga*, se sont installés à Saare Yoro Banna dans la famille maternelle. Une fois adulte, les enfants de Tendela sont revenus à Bantankuntu, mais leurs terres avaient été redistribuées à d'autres

⁷⁷Jiddere Kannde, jarga de Bantankuntu, aout 1995, entretien Fanchette S.

⁷⁸Malang Danso, chef de concession Manding de Bantankuntu Maunde, décembre 1997, entretien Fanchette S.

DISTRIBUTION PAR ETHNIE DES RIZIÈRES DE BANTANKUNTU MAUNDE EN 1995 (FIGURE N° 21)



Source : enquêtes et relevés, Jibril Wade, cartographe FRK, Kolda 1995

LCA, Bondy IRD, 2003

familles, notamment à la famille Balde qui détenait alors la chefferie. La famille du fondateur n'a ainsi pas pu récupérer l'intégralité de ses rizières⁷⁹. En 1995, la femme de l'ancien chef du village, Jiddere Kannde, n'avait même pas de rizière et devait en emprunter, son mari ayant attribué à ses deux belles-filles l'unique parcelle qu'il détenait⁸⁰.

Le parcellaire est très morcelé entre les 120 femmes en âge de travailler des 56 concessions du village. Si la taille moyenne d'une parcelle atteint une *corde* (1/4 d'hectare), les trois quarts de celles-ci ne dépassent pas cette taille. Les petites parcelles occupent un tiers seulement de la superficie du bas-fond rizicole, tandis que les parcelles de la taille supérieure regroupent un autre tiers du bas-fond⁸¹. En général les chefs de famille ont plusieurs parcelles. En outre, un système de prêt à l'année permet de rééquilibrer la répartition des terres entre les familles bien pourvues en rizières, mais qui n'ont pas assez de main-d'œuvre féminine pour les mettre en valeur, et celles qui n'en détiennent pas assez (figure 22).

Lors de la fondation de Santankoye, l'étroit bas-fond était recouvert d'une épaisse végétation et les premières parcelles furent défrichées collectivement par les sept familles fondatrices, sous le contrôle du marabout. Celui-ci divisa ensuite la zone défrichée et distribua des parcelles aux chefs de famille. Les zones de Leyel et Mognome furent les premières à être cultivées par ces familles car, proches des habitations, elles avaient en outre des avantages pour la riziculture : parcelles plus grandes et relativement planes favorables à une meilleure inondation. La famille du marabout n'a pas obtenu de rizière à cette époque :

En raison de la position sociale de leur lignage, les femmes du marabout ne cultivaient pas de riz mais leur mari en prélevait sur les récoltes de ses taalibe (Bonhoure A. C., 1997).

La plupart des familles fondatrices possèdent des rizières en plusieurs endroits du bas-fond et en prêtent couramment aux autres familles. Les fréquentes redistributions de parcelles, au fur et à mesure des départs et des arrivées, expliquent que certaines familles non fondatrices occupent aussi des parcelles dans la zone défrichée en premier. Les défrichements se sont ensuite poursuivis individuellement par de nouveaux arrivants ou par les familles fondatrices disposant de main-d'œuvre et désireuses d'augmenter leurs surfaces rizicoles.

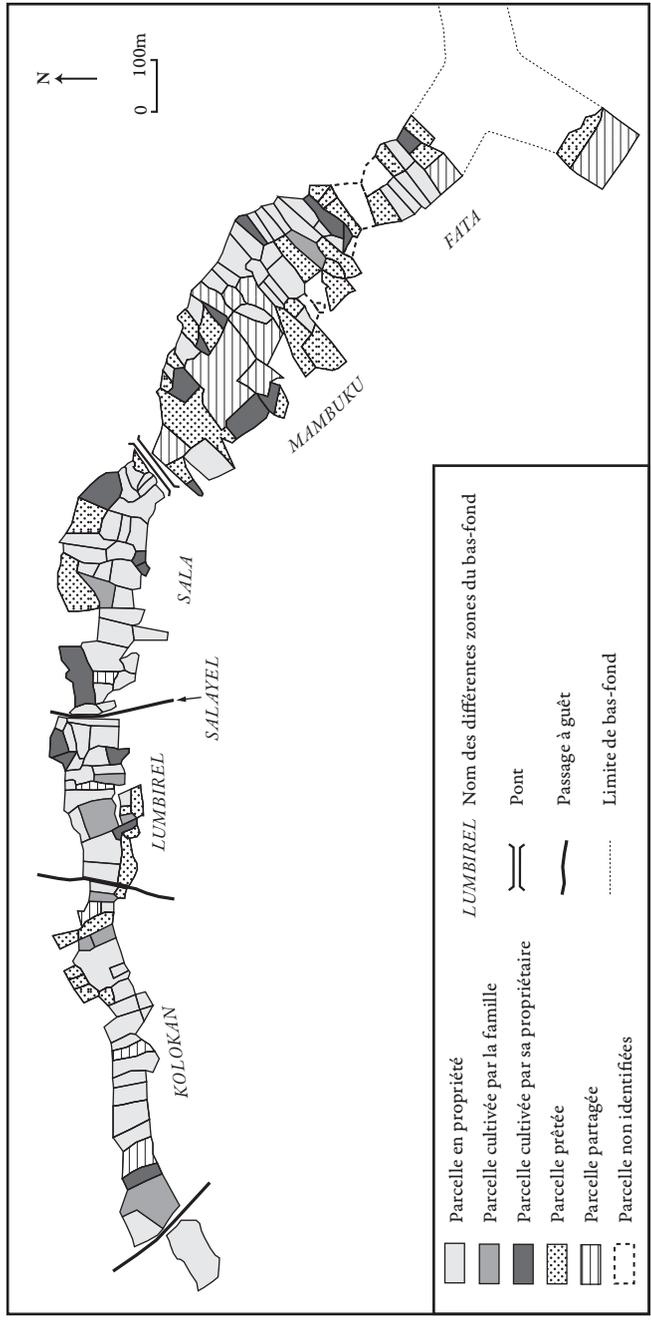
Les surfaces rizicoles des familles non fondatrices dépendent de leur date d'arrivée à Santankoye :

⁷⁹Jiddere Kannde, jarga de Bantankuntu, août 1995, entretien Fanchette S.

⁸⁰Ibid.

⁸¹Étude effectuée à partir d'un parcellaire dressé en 1995 dans le cadre de mon programme de recherche par Jibril Wade, cartographe à Kolda.

PARCELLAIRE DES RIZIÈRES DE BANTANKUNTU MAUNDE EN 1995 (FIGURE N° 22.)



Source : enquêtes et relevés Jibril Wade, cartographe FRK, Kolda 1995

LCA, IRD Bondy 2003

- pour celles qui sont arrivées relativement peu de temps après la fondation du village, alors que tout le bas-fond n'était pas encore complètement défriché, les superficies des rizières reflètent l'importance de la main d'œuvre féminine à cette date ;
- pour celles arrivées dans les années 1960-1970, leur autosuffisance en riz dépend de leur capacité à emprunter des rizières, la totalité du bas-fond ayant été alors appropriée.

Il s'agit généralement de familles de *navetane* venues de Guinée pour les travaux saisonniers et qui ont fini par s'installer. Prêts et emprunts de parcelles sont ici aussi une pratique courante qui s'explique par la variabilité de la main d'œuvre familiale selon les périodes. Les prêts s'effectuent surtout entre parents, les "prêteurs" faisant le plus souvent partie des fondateurs du village. A l'extérieur de la famille, les locations se négocient entre 2.000 et 4.000 francs CFA pour une surface d'environ une corde (Bonhoure A. C., 1997).

8.5 La gestion des espaces agro-pastoraux

Le décret n°80 du 10 mars 1980 de la LDN porte sur l'organisation des parcours, les conditions d'utilisation des pâturages, et la gestion saisonnière des troupeaux sur l'ensemble du pays. Les aires de pâturage sont constituées par toutes les terres inhabitées et incultes. Elles ne font l'objet d'aucune appropriation et leurs seules limites sont formées par les cultures pour lesquelles le droit d'appropriation s'arrête à la récolte. La LDN ne contient aucune réglementation sur les parcours et ce décret a pour but de faciliter la pratique de l'élevage en accordant aux pasteurs certains droits qui leur sont généralement refusés par les agriculteurs.

En principe, si les cultures sont autorisées dans les zones d'élevage, les agriculteurs concernés doivent les protéger contre les incursions des animaux par une haie ou une clôture. On constate que dans le décret, il n'y a pas de séparation entre les zones de pâturage telles qu'elles sont définies et le domaine forestier (Panaudit-Sénégal, p. 63).

Avec l'amélioration des conditions d'hygiène, la vaccination généralisée des bovins contre la trypanosomiase, l'investissement des bénéficiaires de l'arachide dans le bétail à l'époque du boom de la « graine » dans les années 1960, et la stabulation d'une petite partie du cheptel grâce à l'établissement d'étables fumières, le nombre des troupeaux a augmenté rapidement. Cette pression pastorale a été à l'origine de grands changements dans l'organisation de l'espace et des exploitations. Les exploitants détenant suffisamment de bétail se sont alors désintéressés des champs de brousse plus difficiles à cultiver et trop éloignés. Jusque dans les années 1960, l'essartage était fréquent, les villageois ouvrant de grands champs communautaires où ils pratiquaient un assolement mil/arachide qu'ils abandonnaient au recrépissage

une dizaine d'années. L'intérêt des agro-éleveurs s'est focalisé dans les années 1980 pour les *kene*⁸² et les *bammbe* qui pouvaient bénéficier de la fumure animale, reléguant les plateaux à la pâture des animaux.

En parallèle, avec la diminution de la pluviométrie depuis les années 1980, les pâturages ont diminué et perdu en qualité et ne peuvent nourrir un cheptel en expansion, augmentant les risques de dégâts sur les zones cultivées. Cela motive les grands éleveurs à partir en transhumance ou à s'installer de façon définitive aux abords des forêts classées.

Cette pression pastorale, à une époque où les structures de gestion des espaces agro-pastoraux sont en crise, n'a fait qu'accentuer les conflits entre les éleveurs et les producteurs agricoles, d'autant plus que la LDN ne protège pas les espaces pastoraux. Le contrôle des passages à bétail est rarement assuré par le Conseil rural, et les jachères, qui pouvaient être utilisées pour faire paître les troupeaux, ont en partie disparu de l'auréole des *kene*. L'accès aux mares ou aux puits creusés près des bas-fonds en fin d'hivernage est rendu difficile, ce qui occasionne de nombreux dégâts dans les rizières.

Pourtant une structure inter-villageoise tel le Conseil rural détient les prérogatives en matière de gestion des espaces pastoraux. Celui-ci s'occupe des terres relevant du domaine national, des espaces pastoraux, des mares... Mais, comme nous l'avons déjà montré plus haut (chapitre 7-partie 3), les conseillers ruraux et les villageois connaissent peu les nouvelles lois foncières dictées par les réformes de la décentralisation, les conseillers ruraux ont du mal à arbitrer les litiges fonciers pour des raisons politiques et lignagères et leur statut est peu reconnu par les villageois qui les ont pourtant élus. Ils ne peuvent ainsi pas prendre en charge la gestion des parcours à bétail et protéger ou aménager les mares. En théorie, la Communauté rurale peut délimiter des passages à bétail et en interdire le défrichage ; il est même interdit par la loi de défricher à moins de 500 m des mares. Cependant les conseillers ruraux sont rarement contactés pour régler les litiges fonciers, comme le souligne le président de la Communauté rurale de Madina al Hajj⁸³. Jusqu'à présent, seuls quelques projets, telle la construction de puits, ont pu être réalisés par ces instances élues.

8.5.1 Une gestion des espaces pastoraux adaptée à la saisonnalité des systèmes de culture

Les espaces pastoraux sont organisés autour d'un système d'élevage extensif caractérisé par la mobilité spatio-temporelle des troupeaux qui divaguent en vaine

⁸²Champs localisés derrière l'auréole des *bammbe* et destinés à la culture des céréales et des cultures de rente.

⁸³Jallo Boiro, président de la Communauté rurale de Madina al Hajj, entretien Bûche F., décembre 1998.

pâture dans le terroir villageois ou dans la brousse selon les saisons. On peut définir plusieurs périodes (Fanchette S., 2000) :

- la période de l'hivernage : fin juin – fin octobre

Dès la levée des semis au début du mois de juillet, les bovins sont envoyés en brousse avec les bergers. Dans un premier temps, ils pâturent les anciennes jachères et les brousses limitrophes de la forêt et s'abreuvent aux mares des plateaux. Le soir, ils sont attachés au piquet, de préférence sur d'anciennes jachères appartenant au propriétaire du troupeau, afin d'enrichir les terres qui seront remises en culture, et ils sont gardés par les bergers. Parfois les éleveurs installent leur troupeau sur des jachères " abandonnées " par leurs anciens usagers sans leur demander leur avis. Ils ne s'installent pas trop loin des mares pour pouvoir abreuver les veaux qui ne partent pas en brousse. Les petits ruminants sont mis au piquet dans les jachères proches et sont déplacés une à deux fois dans la journée puis parqués le soir dans le village.

Dès la fin du mois d'octobre et au fur et à mesure des récoltes, les champs sont ouverts aux petits ruminants.

- de fin novembre à fin décembre :

Lorsque les champs de maïs et de mil sont récoltés, les bovins quittent la brousse et sont installés peu à peu sur les chaumes. Des zones d'abreuvement sont aménagées dans les bas-fonds, là où les femmes ont récolté des variétés précoces de riz. Les bergers doivent alors protéger les rizières des troupeaux jusqu'aux mois de décembre-janvier, date des dernières récoltes.

- de fin décembre à février :

Lorsque le riz est complètement récolté, les animaux sont libérés et divaguent à leur gré sur les chaumes se nourrissant des fanes du riz et des herbes qui poussent dans le bas-fond. Lorsqu'il reste un peu d'eau dans le *faro*, les animaux peuvent s'y abreuver. Les animaux sont parqués la nuit dans les *bamme* pour fumer les champs.

- à partir de février-mars :

Les éleveurs creusent des puits (*bidal*, plur. : *bide*) dans le *faro* et abreuvent deux fois par jour leurs troupeaux. Au cœur de la saison sèche, vers les mois d'avril-mai, une fois les chaumes et les pâturages de bas-fond épuisés, commencent les problèmes d'alimentation du bétail d'autant plus graves que les feux de brousse détruisent les quelques rares pâturages résiduels. Les éleveurs préfèrent creuser des *bide* dans leurs propres *faro* pour éviter les conflits. Mais jusqu'aux premières pluies, les animaux, mal alimentés, maigrissent. Certains animaux s'enfuient alors en Guinée-Bissau à la recherche de nourriture, là où les pluies plus précoces ont permis la repousse des herbes.

Selon les villages, l'accès aux mares et aux pâturages diffère, tout dépendant de la pression pastorale dans la zone, de la proximité des forêts classées, de la pression culturelle, du nombre et de la taille des mares et de la qualité des pâturages. Les modes de gestion intervillageois interfèrent aussi. Les villageois adaptent également leurs stratégies selon le type de berger qu'ils ont et la confiance qu'ils lui accordent. Les espaces pastoraux sont répartis dans plusieurs auréoles autour du village et sujets à des modes de gestion variés.

8.5.2 *Les jachères et les friches à vocation pastorale : des espaces au statut foncier flou*

Sur les plateaux, la périphérie des terroirs demeure le domaine de la forêt sèche, principalement dans les villages à dominante pastorale. Depuis les années 1980, ces espaces ont, dans certains cas, été complètement abandonnés à l'élevage et laissés en friche. Il s'agit de villages détenant un cheptel important et dont la population a stagné, tels Saare Yero Banna et Bantankuntu Maunde. Dans d'autres cas, essentiellement les villages expansionnistes GaaBunke, ils sont cultivés de façon plus systématique en coton ou en arachide, puis laissés une longue période en jachère.

Les jachères et les friches constituent un élément essentiel du domaine pastoral : ce sont des zones de parcours ou de parcage nocturne pour le bétail pendant l'hivernage et on peut les convertir en *lappi*.

Les forêts et les brousses sont des espaces de parcours relevant des Communautés rurales et ont tendance à diminuer devant l'expansion des zones cultivées. La mise en jachère pâturée de terres peut constituer un moyen pour certains agro-éleveurs de se créer des espaces agricoles ou pastoraux, en faisant valoir leur « droit de hache » sur des terres qu'ils fumeront ensuite grâce au parcage. Pour accéder à la mare de Bumal, les exploitants de Giro Yero Bokar qui parquent leurs animaux du côté de la route de Missira ont laissé en jachères les espaces attenants à la mare⁸⁴.

Si certains villages ont su défendre leurs passages à bétail contre l'appétit des défricheurs - tel Santankoye, où le marabout a fermement prévenu qu'il enverrait les troupeaux « gâter » les champs de toute personne qui tenterait d'y cultiver - d'autres ont dû se résoudre à procéder autrement. A Giro Yero Bokar, où l'espace pastoral se limite aux friches et aux jachères du fait de l'extension du terroir cultivé, les éleveurs se sont organisés pour délimiter des « jachères de passage » en guise de *lappol*, afin de garantir l'accès des lieux d'abreuvement à leurs troupeaux.

A Jambanuta, grand village cotonnier GaaBunke, des exploitants ont défriché un espace de plus de 350 hectares en pleine brousse sur les plateaux interfluviaux qu'ils ont cultivés, puis mis en jachère, afin de s'approprier une zone de parcours pour

⁸⁴Haïba Mballo, plus grand éleveur de Giro Yero Bokar, décembre 1997, entretien Fanchette S.

leurs troupeaux et de limiter l'extension des terroirs voisins.

A l'instar des jachères, les friches font fréquemment office de *lappol*. Cette pratique engendre parfois des litiges entre villages, quand un *lappol* situé sur des anciens champs est redéfriché par ses propriétaires. Ainsi, les villages d'éleveurs limitrophes des grands villages cotonniers ont toutes les peines du monde à maintenir en l'état les passages à bétail qu'ils utilisaient avant l'avancée des cultivateurs de coton.

A Tuba Sankung⁸⁵, par exemple, les grands éleveurs utilisaient d'anciennes friches appartenant à Jambanuta, le grand village GaaBunke voisin, pour rejoindre les points d'eau installés dans les bas-fonds. Avec la relance des prix du coton dans les années 1990, les GaaBunke ont redéfriché cet espace pour leurs propres cultures. Un conflit a ainsi éclaté entre des éleveurs de Tuba Sankung et des agriculteurs de Jambanuta, dont les champs avaient été saccagés par des troupeaux cherchant un chemin pour accéder aux points d'eau. Les éleveurs de Tuba Sankung ont réglé le conflit en faisant intervenir les anciens et en utilisant les relations familiales. Sinon, ils auraient dû payer une amende au risque de déclencher des bagarres. Pour les éleveurs l'espace litigieux constituait un *lappol*, alors que ni le Conseil rural ni même les anciens ne l'avaient délimité en tant que tel. En revanche, les agriculteurs de Jambanuta estimaient qu'ils étaient dans leur droit de remettre en culture d'anciennes terres qu'ils avaient auparavant défrichées, d'où l'ambiguïté du statut traditionnel du *lappol* situé sur des vieilles jachères.

En principe, selon les lois de décentralisation, les Conseils ruraux ont vocation à gérer les espaces pastoraux et à délimiter les couloirs à bétail. Cependant, dans la pratique, ils ne le font pas du fait du manque de cohésion au sein de la Communauté rurale, du manque de connaissance de leurs prérogatives, de la suprématie de certains conseillers ruraux et de l'impossible contrôle des décisions prises par les Conseils ruraux.

En outre, l'utilisation des terres comme couloirs à bétail n'est pas reconnue comme une mise en valeur. Ni la loi coutumière, ni la LDN ne peuvent faire valoir les droits des éleveurs, et ceci, d'autant plus que le « droit de hache » sur ces jachères ne leur appartient pas. Les propriétaires de grands troupeaux se plaignent que la LDN ne prévoit rien pour préserver les espaces pastoraux :

Tu peux t'approprier une terre cultivée depuis deux ans, mais pas une terre pâturée depuis trente ans. Il faudrait qu'une terre pâturée puisse être appropriée collectivement au même titre qu'une terre cultivée (Mamadu Balde de Bantankuntu).

⁸⁵D'après entretiens avec Jibi Jaw, jarga de Tuba Sankung, et Muusa Sidibe, octobre 1997, Fanchette S.

A Giro Yero Bokar, situé à l'amont du marigot, le terroir s'est étendu en auréole sur les plateaux aux terres plus fragiles. La jachère, seul espace pastoral du village, est largement pratiquée. Dans ce village où la cohésion sociale est demeurée forte, la famille élargie s'est maintenue et permet de mieux gérer la main-d'œuvre et les terres. Les cultivateurs s'organisent pour défricher collectivement des portions de brousse qu'ils cultiveront huit à dix ans, laissant les terres plus proches du village se reconstituer grâce au parcage des animaux. Dans la zone de Salamata, d'anciennes friches abandonnées depuis plus de vingt ans, car trop éloignées du village (7 à 10 km), ont été remises en valeur par un grand agro-éleveur qui y a établi un campement, fait creuser un puits et installé ses fils mariés. Ceux-ci se relaient pour, d'une part, garder les troupeaux et, d'autre part, cultiver. Ils enrichissent les terres avec la fumure que les animaux déposent lors du parcage de nuit. Ils remettront en culture ces jachères une fois les terres dernièrement défrichées auront besoin de repos après quelques années de mise en culture⁸⁶.

8.5.3 *L'accès aux points d'eau et aux parcours : une gestion conflictuelle*

L'accès aux mares varie d'une année à l'autre, tout dépend du système de rotation de culture en place dans les terroirs et de la superficie des terres défrichées sur les plateaux. Les rotations doivent être organisées de façon collective de telle sorte que des couloirs à bétail soient maintenus. Le maintien des *lappi* dépend ainsi de la force de l'autorité traditionnelle. La localisation des mares par rapport aux villages qui les fréquentent détermine aussi les types de passages à bétail : l'accès des mares situées en pleine forêt ne nécessite pas toujours de passage pour le bétail. Dans les grands villages où la pression foncière est élevée, comme Giro Yero Bokar, ou lorsque des conflits communautaires sont latents, comme à Bantankuntu, les *lappi* sont rarement maintenus. Seules les jachères occasionnelles peuvent en faire office.

Les éleveurs de Giro Yero Bokar viennent abreuver leurs troupeaux à Wendu Codoral, situé sur les terres du village de Demmabo. Les axes qu'ils empruntent sont en fait d'anciennes jachères. Autrefois, comme on avait défriché le pourtour de la mare, on avait tracé un lappol pour y accéder. Ensuite on est reparti cultiver dans une autre zone : les terres situées autour de la mare ont été laissées en jachère depuis une vingtaine d'années.⁸⁷

Les nombreux conflits entre, d'une part, Giro Yero Bokar et ses voisins et, d'autre part, au sein du village entre les grands éleveurs et certains agriculteurs sont liés aux dégâts causés par le bétail dans les champs du fait de l'absence de *lappol*. Ils

⁸⁶ Amadu Moktar Balde, fils du marabout, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

⁸⁷ Umaru Balde, jarga de Saare Demmabo, janvier 1998, entretien Bûche F.

sont significatifs du caractère exceptionnel de cet immense village, s'adonnant à la fois à l'agriculture extensive et à l'élevage, localisé en pleine zone agro-pastorale et de la pression foncière et pastorale extrême qu'il fait peser sur les établissements environnants (figure 23). Aux nombreux troupeaux du village, s'ajoutent ceux des villages environnants :

Auparavant, les troupeaux des villages voisins ne venaient pas dans ce coin, leurs forêts leur suffisaient. Mais maintenant, il y a des problèmes d'eau, donc ils viennent passer tout l'hivernage de notre côté⁸⁸.

La pression sur les mares, et surtout sur les pâturages qui y accèdent, augmente les risques de conflits inter-villageois dans un contexte où les défricheurs ne respectent pas les *lappi*, peu protégés par les conseillers ruraux

La principale difficulté de l'élevage à Giro Yero Bokar réside dans la forte pression pastorale sur un espace limité et de plus en plus empiété par les agriculteurs, mais aussi dans la non adéquation entre les espaces de parcours et les points d'abreuvement du bétail. Les éleveurs de ce village disposent de deux brousses. La première, la mieux fournie, s'étend au nord du village en allant vers Salamata, mais le problème est qu'il n'y a pas assez de points d'eau. La seconde, de plus petite taille, s'étend du côté d'Ilyao et Misira et compte plus de points d'eau⁸⁹.

Ces difficultés d'affouragement se combinent au manque d'eau car on ne peut pas utiliser le forage situé au milieu du terroir quand les petites mares de la brousse commencent à s'assécher en fin d'hivernage. Les exploitants doivent aller abreuver les animaux de l'autre côté du *faro*, vers Ilyao, mais, en l'absence de *lappol*, les champs de mil pas encore récoltés sont exposés aux dégâts. De nombreux conflits éclatent avec les agriculteurs des autres villages localisés à proximité des points d'eau. La pression pastorale est très élevée et la strate herbacée ne peut se régénérer.

Pour régler les problèmes d'abreuvement en saison sèche, un forage a été construit à la fin des années 1980 par le gouvernement. Jusqu'alors, certains éleveurs partaient en transhumance vers la Guinée-Bissau. Ils s'installaient dans les villages frontaliers, à Saare Kube et à Saare Demba, où ils attachaient les animaux la nuit et les laissaient pâturer de l'autre côté de la frontière pendant la journée⁹⁰.

Auparavant, les éleveurs creusaient des puits dans les bas-fonds. On avait de l'eau tout le temps dans le faro. Maintenant, il faut creuser à deux mètres⁹¹.

⁸⁸Amadu Moktar Balde, fils du marabout, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

⁸⁹Mamadou Ali, chef du quartier de Lesal, Giro Yero Bokar, octobre 1995, entretien Fanchette S.

⁹⁰Amadu Moktar Balde, fils du marabout, octobre 1995, entretien Fanchette S.

⁹¹Ibid.

Il n'y a pas de *lappi* pour accéder au forage, construit au milieu du terroir cultivé. Les villageois, dont les champs se trouvent sur le chemin du forage, se sont mis d'accord pour y cultiver du maïs ou du sorgho, cultures précoces, et libérer le passage en octobre, une fois les mares de plateau tarées. Au cas où ils ne seraient pas récoltés à temps, les villageois aident les propriétaires des champs pour accélérer le travail. Haïba Mballo, le plus grand éleveur du village - il possédait 240 têtes en 1995 - a un accès facile au forage car, à l'exception de deux champs, toutes les terres entre la ceinture de jachère et celui-ci lui appartiennent⁹².

Jusqu'alors, la cohésion sociale avait été maintenue autour de Ceerno Bokar, le fondateur. Cela explique la taille élevée de ce village qui regroupe tous les GaaBunke JiyaaBe. Mais depuis le décès du marabout en 1976, la cohésion du *dental* a été affaiblie et les dissensions entre les grands éleveurs et les autres n'ont fait que s'accroître. L'héritier de la chefferie, dont l'aura est plus faible, ne parvient pas à recréer la solidarité existant durant le mandat de son père. Il est lui-même à l'origine de nombreux défrichements abusifs et ne parvient pas à affirmer son autorité.

*Il y a trois ans, le marabout a défriché le lappol de Daifa. Il avait pourtant interdit à un certain Bubakar Balde de le faire. Mais une fois que le marabout s'y est mis, les autres l'ont suivi et ont même défriché le lappol de Mahon. Personne n'a osé aller se plaindre au Conseil rural, car le marabout est à l'origine des défrichements. Les gens se défont. C'est pourquoi les gens ne respectent plus le marabout. A l'époque de Ceerno Bokar, on n'aurait pas osé agir ainsi. Mais ses fils ont grandi avec des gens du village et il n'y a plus le même respect qu'avant*⁹³.

Le chef des *taalibe* de Ceerno Bokar, plus âgé que l'actuel marabout, est allé voir ce dernier pour l'empêcher de défricher le *lappol* de Dalte. Il lui a dit que s'il défrichait le *lappol*, les villageois n'allaient plus le respecter. Il a alors convoqué les villageois qui ont défriché autour de la mare Dalte pour leur dire d'arrêter, les menaçant de saisir les conseillers⁹⁴.

Les relations avec les villages voisins, principalement les "petits" Giro, ne sont pas aussi mauvaises qu'elles auraient pu l'être, au regard des nombreux détournements de terres et les dégâts causés par leurs troupeaux, car les populations sont majoritairement originaires de Madina al Hajj, et l'aura du marabout fondateur reste forte. Ainsi, dans le *faro* de Saare Janaabo, il y a un point d'abreuvement nommé Dalaku et utilisé par 60 troupeaux des villages environnants. Des troupeaux

⁹² Haïba Mballo, Giro Yero Bokar, décembre 1997, entretien Fanchette S.

⁹³ Salif Gano, chef des éleveurs de Giro Yero Bokar, décembre 1997, entretien Fanchette S.

⁹⁴ Ibrahima Mbaalo, chef des *taalibe* du marabout fondateur décédé, Giro Yero Bokar, décembre 1997, entretien Fanchette S.

de Giro Yero Bokar y viennent mais dégradent les champs car, en l'absence de *lappol*, les éleveurs les font passer par la route. Le *jarga* de Saare Umar a interdit à son homologue et aux bergers de ce village de venir à Dalaku⁹⁵.

Les abords de la mare de Wendu Dalte, anciennes jachères de Saare Umar Kossi, située dans l'arrondissement de Julakolon, ont été défrichés et cultivés par les villageois de Giro Yero Bokar qui dépendent pourtant de l'arrondissement de Dabo. Ils y ont même planté des arbres pour faire valoir leurs droits fonciers⁹⁶. Le terroir de Giro Yero Bokar est tellement étendu (voir figure 23) que les jachères où stationnent les troupeaux en hivernage ont complètement encerclé la mare de Wendu Dalte, que les habitants de Giro Yero Bokar considèrent comme leur en faisant valoir le droit de « la houe »⁹⁷.

Les habitants de Bantankuntu Maunde estiment aussi que la mare de Koile et la zone de pâturage qui l'entoure leur appartiennent car elles sont localisées sur leurs anciennes jachères :

Il s'agit là d'une véritable stratégie d'appropriation d'un point d'eau et de sécurisation de ses abords par défrichage : les pâturages et les mares attenantes sont en quelque sorte réquisitionnés par droit de hache, puisque les terrains défrichés finissent par être laissés au repos, et donc par retourner au domaine pastoral potentiel. Mais la protection du terroir pastoral par droit de hache, qui procède d'une logique coutumière, est invalidée par la LDN, (Bûche F., 1998).

En revanche, à Santankoye, en raison de la petitesse des mares, l'accès au *faro* pour abreuver les troupeaux en fin de saison des pluies est indispensable dès le mois de septembre. Depuis la création du village, les anciens ont toujours décidé de maintenir les deux passages à bétail localisés aux deux extrémités du terroir et leurs limites ont été acceptées à l'unanimité⁹⁸. Au sud du terroir, ces *lappi* constituent la limite avec le terroir du village de Tabawal qui a été tracée à l'époque de la création de Santankoye. Ils permettent d'aller du *faro* aux mares dans la brousse et sont larges de 200 mètres environ. Quelques agriculteurs ont toutefois tenté d'en défricher une partie pour étendre leurs champs, mais ces derniers ont subi de nombreux dégâts. L'abreuvement des troupeaux dans le *faro*, à une saison où le riz n'est pas encore complètement récolté, pose de gros problèmes, car les animaux saccagent parfois les rizières.

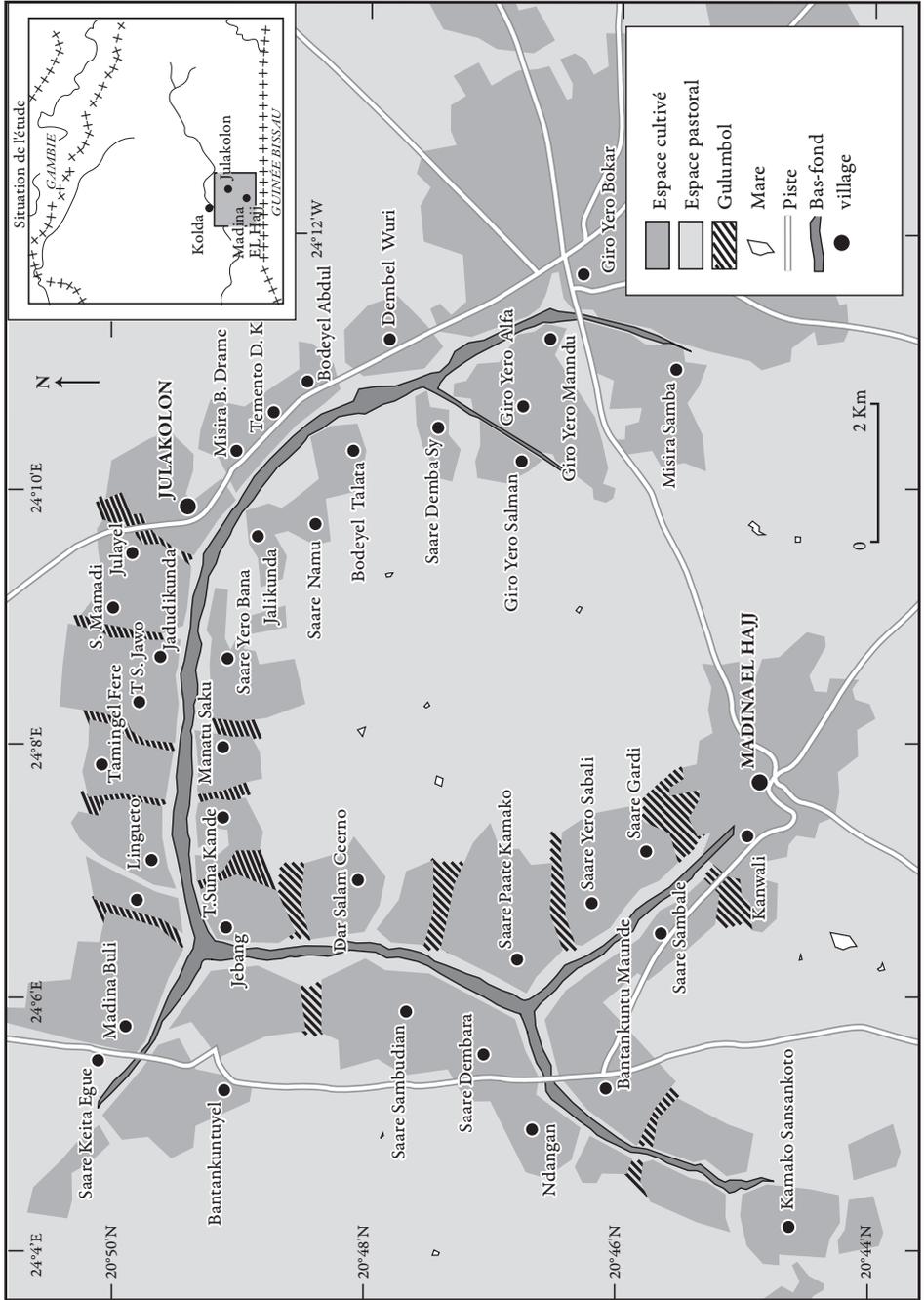
⁹⁵Mammadu Gano, *jarga* de Saare Umar Kossi, janvier 1998, entretien Bûche F.

⁹⁶Ibid.

⁹⁷D'après enquêtes effectuées auprès de plusieurs éleveurs de Bantankuntu en octobre 1997 par Fanchette S.

⁹⁸Selon le *jarga* de ce village c'est le marabout fondateur qui a pris la décision de créer les *lappi*.

ESPACE CULTIVÉ ET PASTORAL DANS LA BOUCLE DE JULAKOLON (FIGURE N°23)



Source :
image satellitaire SPOT, CIRAD 1994

8.5.4 Une gestion saisonnière de l'accès aux mares : le cas de Bantankuntu⁹⁹

Les différents lieux de parcours des troupeaux de Bantankuntu sont organisés autour des mares de plateau et des zones de pâturages. L'accès des troupeaux aux mares est déterminé en partie par la localisation des concessions des éleveurs au sein du village et des zones de parcage nocturne. Il est impossible pour les éleveurs de faire traverser le village et les champs à leurs troupeaux en saison des pluies.

Wendu Koile, localisée à six km à l'ouest du village (figure 24), est une des deux plus grandes

mares du terroir de Bantankuntu. Elle tarit rapidement, dès le mois d'octobre, car elle est très sollicitée par les éleveurs des villages voisins, et les pâturages de la zone s'épuisent rapidement. La brousse y est plus fournie car les terres noires argileuses sont plus riches, contrairement à celles de couleur rouge que l'on trouve à l'est du village. Une part élevée des 600 têtes du cheptel de Bantankuntu va paître dans la zone de Wendu Koile auxquelles il faut ajouter les quelques 900 têtes appartenant aux villages de Nemataba, Ndangan, Marakissa et Saare Mamadu Daru. Les troupeaux se répartissent l'espace autour de Wendu Koile pour ne pas se croiser à la mare au même moment. Les éleveurs ont des zones de parcours différents. Le choix des parcours s'hérite de père en fils.

Pour Mamadu Balde, cette mare appartient à Bantankuntu car elle est localisée dans d'anciennes jachères de ce village. Pour résoudre le manque d'eau deux solutions ont été envisagées : le surcreusement de la mare ou le creusement d'un grand *bidal* près du *faro*. Les tentatives pour surcreuser la mare ont cependant échoué¹⁰⁰, en raison du manque d'entente entre les éleveurs des différents villages pour payer les 150.000 francs CFA nécessaires. Certains éleveurs hésitaient à la surcreuser car ils avaient peur que trop de troupeaux viennent s'y abreuver et épuisent les pâturages. Un *bidal* a été creusé près de Salayel pour abreuver les animaux dès que la mare de plateau se tarie. Un *lappol* a été tracé dans les jachères localisées entre la zone de pâturage proche de la mare et le *bidal* près des rizières. Mais les bergers doivent quand même surveiller de près les animaux pour les empêcher de divaguer.

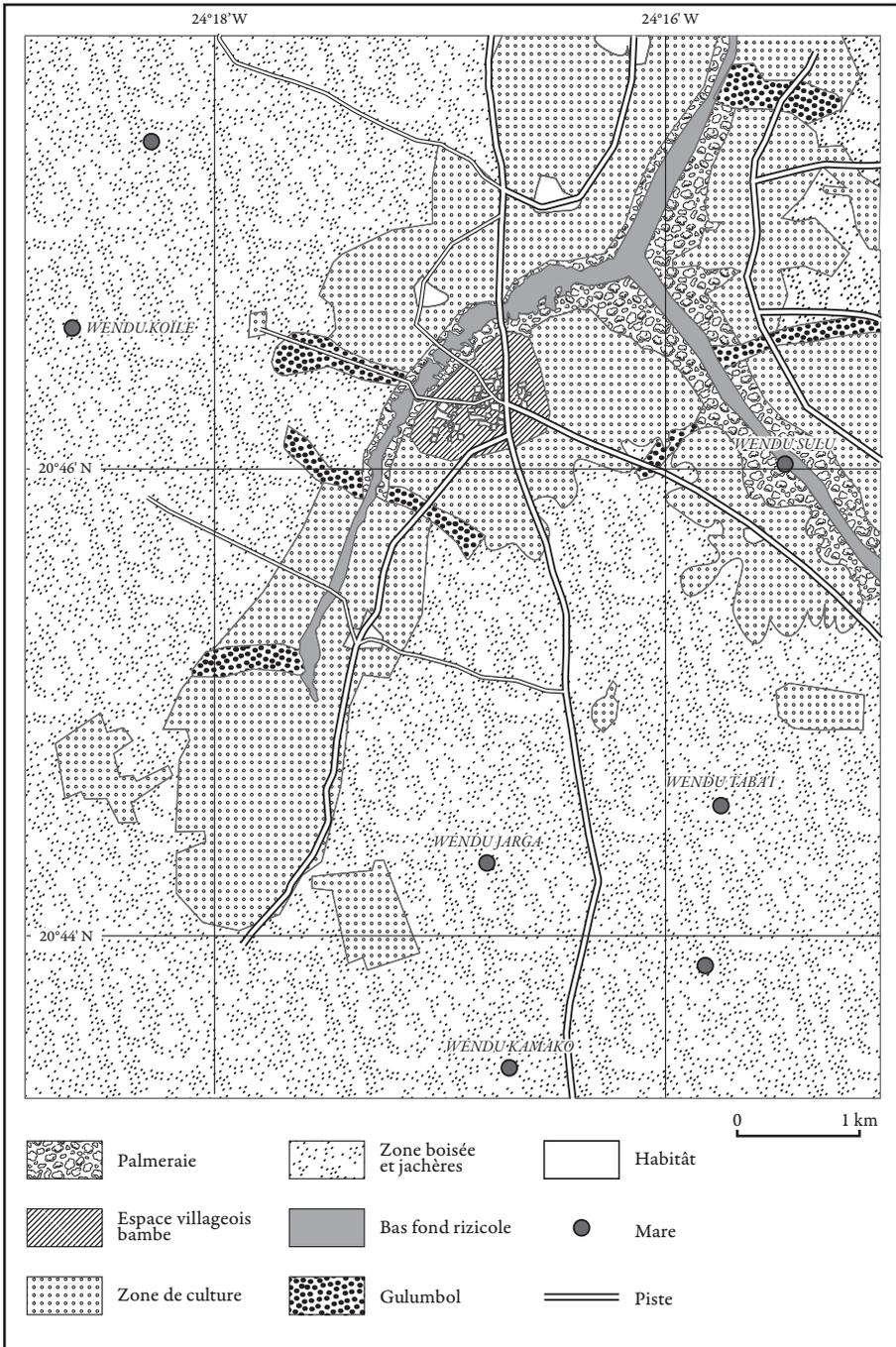
Certaines mares tarissent tôt et les éleveurs sont obligés, soit de réorienter leurs troupeaux vers d'autres mares plus éloignées - ce qui pose le problème de l'hébergement des bergers et limite l'approvisionnement en lait des familles - soit de creuser des *bide* près des *faro*, si l'accès le permet.

Les troupeaux de la zone s'abreuvent à deux grandes mares en fin d'hivernage :

⁹⁹D'après enquêtes effectuées auprès de plusieurs éleveurs de Bantankuntu en octobre 1997 par Fanchette S.

¹⁰⁰Jiba Jaw, le jarga de Tuba Sankun, un des plus grands éleveurs de la zone a fait surcreuser à ses frais une mare créée lors de la construction par la Sodefitec d'une piste de désenclavement. La carrière est en pleine brousse. Depuis lors de nombreux troupeaux d'autres villages viennent s'y abreuver, mais il y a assez d'eau : il n'y a pas de problème de pâturage, car la forêt est grande.

**TERROIR DE BANTANKUNTU MAUNDE
ET DES VILLAGES VOISINS (FIGURE N°24)**



Source : Image Spot 10/11/94, ISRA-CIRAD-IRD, enquêtes S. Fanchette et F. Bûche 1998 - LCA Bondy 2003

Wendu Maundu et la Carrière. Wendu Maundu, une des plus grandes mares de la zone sud-ouest de Bantankuntu, est en eau jusqu'en mars, mais est très éloignée du village. Une fois que la mare de Kamako, sur la piste d'Alfa Saadu-Aina Maadi, est tarie, les bergers y mènent leurs troupeaux. Ils sont obligés de camper à Sincan Hama Sukel dont les habitants sont originaires de Bantankuntu. Ainsi, les familles ayant des relations avec ce village ont plus de facilités pour y établir leur campement. Cette mare est également fréquentée par les troupeaux de quatre autres villages.

Les troupeaux des villageois résidant au sud-est du village, près de la route qui mène en Guinée-Bissau, s'abreuvent dans les mares de Wendu Jarga et de Wendu Tabai (figure 24). Cependant, les pâturages de cette zone sont de mauvaise qualité. Une fois ces mares tarées, à la fin du mois de septembre, les animaux sont dirigés vers Wendu Sulu aménagée dans le faro du côté de Madina al Hajj. Les bergers protègent les rizières à cette époque, car elles ne sont pas encore récoltées et on assiste à de nombreux conflits avec les rizicultrices. Plusieurs villages y amènent leurs troupeaux ce qui ne fait qu'augmenter la pression dans les *faro*.

Enfin, les troupeaux qui ont l'habitude de s'abreuver à Wendu Koile à l'ouest partent depuis 1989 dès le début du mois de novembre en *egudu*, petite transhumance, vers les villages proches de la mare Carrière, creusée au moment de la création de la route Kolda-Ziguinchor, et localisée à une quinzaine de kilomètres de leur village. Là, une quarantaine de troupeaux originaires de cinq localités viennent s'abreuver. Les bergers doivent bien surveiller les animaux pour que ceux-ci ne se perdent pas dans les troupeaux des autres. Ils se font alors héberger par des parents ou des amis pendant environ un mois. Un des villages d'accueil Jidda est peuplé de Guinéens ne possédant pas de troupeaux. Ils profitent ainsi de la fumure et du lait des troupeaux de Bantankuntu Maunde.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Malgré une amélioration des compétences des Conseils ruraux, la mise en place du Conseil régional, nouvelle instance localisée entre l'État et les Communautés rurales, et un affaiblissement théorique de la tutelle de l'État sur la gestion des affaires locales, le processus de décentralisation est difficilement opératoire dans le contexte actuel. Les conseillers élus n'ont pas les moyens humains, techniques et financiers pour orchestrer des programmes de développement, gérer leur patrimoine boisé, en investir les bénéficiaires, et capter la manne financière de la coopération décentralisée. Inégalement impliqués dans les réseaux politiques ou religieux, non-scolarisés pour la plupart même si la nouvelle génération des élus a été à l'école, ils gèrent souvent les ressources de leur circonscription de façon patrimoniale. Avec la

politisation de ces instances, la question foncière s'est complexifiée et met en péril l'émergence des projets de développement. Quant à l'administration, elle a du mal à « passer la main » aux nouvelles instances élues, et elle a conservé entières ses pratiques antérieures.

Sans développement économique des régions, le processus de régionalisation aura du mal à se mettre en place. Si cette expérience initiée d'en « haut » correspond à une décentralisation de la pénurie que l'État gère depuis les années 1980, on ne peut qu'envisager un recul du développement des forces productives. La valorisation des potentialités économiques de chaque région passe par une dotation en infrastructures répondant à des logiques économiques qui correspondent au marché local et national. La région de Kolda enregistre un profond retard en la matière qui, s'il n'est pas comblé, ne pourra pas donner aux instances décentralisées les bases nécessaires à la mise en valeur de la région.

Dans une logique à la fois productiviste et environnementale, la plupart des gouvernements d'Afrique de l'Ouest, et notamment celui du Sénégal, se sont engagés dans des réformes foncières pour libérer la terre de la mainmise des autorités coutumières et permettre à ceux qui s'en donnent les moyens de mettre en valeur les terres. La croissance démographique, la nécessité de développer les cultures de rente, tels le coton et l'arachide, et d'approvisionner les marchés urbains en produits agricoles diversifiés induisaient une sécurisation foncière et une redistribution des terres au sein des familles villageoises. Censés se fonder sur une logique de redistribution périodique au sein de la communauté, les systèmes fonciers dits « traditionnels » étaient supposés privilégier nécessairement des pratiques extensives, peu productives par unité de surface, et interdire toute production de surplus. De ce fait, ils étaient fondamentalement incapables de faire face à des enjeux nouveaux et en particulier l'accroissement de la productivité de la terre. Dès lors, un changement radical des modes d'accès à la terre, sous l'impulsion de l'État, semblait nécessaire pour sortir de la crise (Lavigne-Delville Ph., 1998).

Bien qu'elle soit actuellement plutôt populaire et répandue chez les bailleurs et les pouvoirs publics, la rhétorique du développement participatif et de la gestion décentralisée des ressources naturelles se heurte souvent à cette réalité : le savoir local a rarement été utilisé lors de la préparation de lois ou de codes nationaux concernant l'environnement, ou lors de l'élaboration de projets de gestion des ressources naturelles impliquant les Conseils ruraux et les communautés populaires. Il est pourtant une des conditions nécessaires pour une gestion patrimoniale des terres (Gellar Sh., 1997). Mais si la décentralisation est au coeur des questions en débat, les nouvelles règles foncières ne seront efficaces que si elles sont légitimes aux yeux de ceux à qui elles s'imposent et adaptées à la spécificité des milieux et des

modes d'exploitation.

Par ailleurs, en l'absence de projets émanant des populations elles-mêmes et de l'existence de contre-pouvoirs issus de la société civile, le mythe du rapprochement démocratique par la décentralisation demeure pour l'instant caduc dans notre zone d'étude. La proximité accrue entre les citoyens et les détenteurs des instances de représentation et de décision a multiplié les opportunités de monnayer ces positions de pouvoir et d'autorité. L'objectif de la participation populaire est resté largement inachevé, puisque les ressources des collectivités locales ont été l'objet d'une gestion patrimoniale et clientéliste de la part des conseils ruraux investis par des notabilités locales. Mieux (ou pire), il n'est pas exclu que les difficultés rencontrées soient amplifiées par la décentralisation elle-même qui transfère, de fait, le pouvoir à d'autres niveaux que celui de l'État, mais pas nécessairement plus proches de la communauté des usagers concernés. L'étude de l'utilisation de la rente frontalière par les lobbies commerçants en est un exemple le plus actuel.

PARTIE 4

LA HAUTE-CASAMANCE : PERIPHERIE ET CARREFOUR COMMERCIAL

L'espace frontalier sénégalais fait partie des périphéries nationales structurées par de nombreuses villes frontalières (principalement localisées en territoire gambien), des places de change et des marchés périodiques, les *luumo*, autour desquels est organisée une intense vie de relations. Cette « zone franche de facto » serait autonomisée par l'usage de plusieurs monnaies, par un contrôle douanier inefficace et par une solidarité ethnique l'emportant sur la conscience nationale.

Espace périphérique du territoire sénégalais, la Haute-Casamance bénéficie d'une rente frontalière extraordinaire, localisée au carrefour de trois pays aux politiques monétaires et économiques très différentes : la Gambie, au Nord, véritable État-entrepôt, la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry, au Sud, grands producteurs de fruits, de café et de denrées issues de la cueillette, mais peu industrialisés. Traversée par des routes commerciales fort anciennes qui reliaient la région sahélienne aux « Rivières du Sud », la Casamance est depuis très longtemps une plate-forme privilégiée pour les échanges de marchandises provenant de régions écologiques complémentaires, mais aussi pour la contrebande. Les frontières politiques sont d'autant plus perméables qu'aucun obstacle naturel sérieux n'isole cette région de ses voisins.

Sa rente commerciale et géographique n'a pourtant pas encouragé les gouvernements du Sénégal indépendant à structurer les échanges et à contrôler les flux commerciaux transfrontaliers. Les tentatives de mainmise sur le commerce de cette région par l'administration coloniale française avaient pourtant été à l'origine du rattachement de la Casamance au reste du Sénégal, mais en vain. Le Sénégal utile a pendant longtemps été limité à la région dakaroise et au Bassin arachidier qui ont bénéficié de la manne étatique pour se développer. La Haute-Casamance, à l'instar des régions périphériques – Basse-Casamance (ou région de Ziguinchor), Sénégal oriental (ou région de Tambakunda) et la région du Fleuve - est restée marginalisée jusqu'à ce qu'elle intéresse les populations sahéliennes pour sa rente foncière et commerciale.

Jusqu'à la veille de l'Indépendance, dans cette région à vocation agro-pastorale tournée vers l'autosubsistance, la circulation monétaire restait limitée et les échanges fondés en partie sur le troc. Comme nous l'avons vu plus haut (chapitre 2 - partie 2), avec la promotion de l'arachide dans les années 1960 sous l'égide de l'Oncad, puis celle du coton dans les années 1970 encadrée par la Sodefitex, la Haute-Casamance a fait son entrée de plein pied dans l'économie monétaire. Les pénuries alimentaires chroniques dans cette région délaissée, le démantèlement par les autorités sénégalaises des circuits du commerce colonial fondé sur la traite de l'arachide, et les énormes besoins des régions périphériques des États guinéens en guerre civile ont favorisé, dans les années 1970, l'émergence de marchés

hebdomadaires, les *luumo*, en parallèle au commerce transfrontalier séculaire organisé par les commerçants itinérants islamisés, les *Jula*. Puis, l'accession à l'Indépendance de la Guinée-Bissau et la libéralisation économique de la Guinée-Conakry ont activé les échanges entre le Sénégal méridional et ses voisins.

Depuis les années 1990, les populations de cette région périphérique cherchent par tous les moyens à survivre à la faillite de l'État nourricier (version années 1970), désengagé d'une partie de ses fonctions sous la pression des bailleurs de fonds. La limitation de son emprise territoriale, la libéralisation de l'économie, et le démantèlement des agences publique de commercialisation des produits céréaliers et de l'arachide ont dynamisé les échanges commerciaux entre cette région périphérique, le nord du Sénégal et les pays voisins aux politiques monétaires et fiscales très différentes. Les échanges transfrontaliers de produits de première nécessité se sont alors intensifiés et diversifiés, car ils étaient mieux contrôlés par les grands réseaux du négoce interrégional sur lesquels l'État s'est déchargé pour organiser les filières, mais également parce que les candidats au commerce frauduleux sont de plus en plus nombreux.

Cependant, l'effervescence commerciale qui agite cette marge frontalière a-t-elle des retombées régionales ? Peut-on suivre Dubresson A. et Raison J.P. (1998 : 189) qui affirment que la pérennité de ces marges est d'autant moins garantie que les principaux acteurs à l'œuvre et les centres décisionnels sont le plus souvent extérieurs et investissent rarement leurs bénéfices dans la région d'accueil ? Les échanges transfrontaliers de marchandises reposent en grande partie sur des pratiques commerciales clandestines et illicites et peuvent difficilement participer aux activités formelles telles que prescrites dans les objectifs de la régionalisation. Par exemple, la vente illégale en Gambie de certaines récoltes produites en Haute-Casamance (coton ou arachide) crée un manque à gagner pour la région et limite la capacité des agences de développement agricole, telles la Sodefitec et la Sonagri (voir partie 2, chapitre 6), à récupérer les crédits en intrants faits aux agriculteurs. L'expansion des *luumo* peut-elle structurer l'armature commerciale de ce territoire, en l'absence de villes-relais – du côté sénégalais - et dans un contexte politique et économique très fluctuant ? Si une part très importante des populations villageoises vit en partie grâce au petit commerce et à la fraude transfrontalière, les grands opérateurs qui contrôlent l'importation, la commercialisation et le transport des marchandises sont étrangers à la région. Ces opérateurs sur lesquels l'État « privatisé » s'est « déchargé » (voir Hibou B., et Diouf M., 1999) pour organiser à bas prix les flux commerciaux, peuvent-ils redistribuer une part de la manne commerciale à l'échelon régional alors qu'ils sont redevables de leurs réseaux lignagers, religieux ou politiques ?

Face à cette privatisation de l'intervention étatique par des acteurs intégrés dans des réseaux extérieurs à la région, les collectivités locales et régionales, nouvellement investies de nombreuses prérogatives, pourront-elles, en l'absence de moyens humains, techniques et financiers, gérer les retombées de la manne commerciale au bénéfice de leur communauté ? Enfin, on s'interrogera sur l'impact des nouveaux débouchés agricoles, tel le marché de DiaoBe, et sur la diversification de l'agriculture casamançaise depuis longtemps concurrencée par les produits originaires des deux Guinées.

Chapitre 9 : L'héritage d'une situation périphérique

Les politiques d'aménagement économique mises en place par les gouvernements coloniaux et post-coloniaux ont été fondées sur le développement régional inégal. Le Sénégal-utile a pendant longtemps été limité à la région du Cap Vert autour de Dakar, au Bassin arachidier et, dans une moindre mesure, à la région du fleuve Sénégal, qui ont bénéficié de la manne étatique pour se développer. Dès le XIX^{ème} siècle, tout un réseau de transports ferré et routier a été mis en place dans le nord et le centre du pays pour relier les villages producteurs d'arachide à Dakar et son port. On assista à un « remplissage » de l'espace d'Ouest en Est par des migrants venus de Guinée et du Mali pour peupler le Bassin arachidier. Tout un réseau de bourgades est né pour la gestion de la culture de l'arachide et a permis de densifier un territoire productif en formation.

Dans sa thèse sur la vie de relation dans la région du Sénégal oriental, O. Ninot (2003) montre l'ambivalence du caractère « périphérique » de celle-ci. Cette région partage un certain nombre de caractéristiques avec la Haute-Casamance, en termes d'éloignement des centres économiques du pays, de peuplement diffus et hétérogène, de faible intégration au territoire national par le réseau routier, et de zone de carrefour commercial avec les pays voisins (Guinée, Mali, Gambie...) :

Si certaines portions du territoire régional peuvent apparaître comme des marges, la région dans son ensemble est plutôt une périphérie. Au contact de quatre pays voisins et de quatre des dix autres régions du Sénégal, elle se trouve aussi en position de carrefour et de centre. Les circulations observées à l'échelle nationale renforcent, pour la région de Tambacounda, une situation de périphérie beaucoup plus que de carrefour. L'observation de la vie de relations à l'échelle régionale et locale doit permettre de nuancer ou de valider ce premier constat.

Bien qu'enclavée¹ et marginalisée² par rapport au reste du territoire national, la Haute-Casamance, région périphérique, reste au centre d'un carrefour d'échange

¹ L'enclavement renvoie généralement à deux réalités. Dans le cadre de relations centre – périphérie, il stipule l'existence de distances importantes entre l'un et l'autre. De plus, l'enclavement provient de la médiocrité des transports : « dans le domaine de la mobilité, le terme signifie un isolement, faute d'infrastructures ou d'offre de transports, de l'espace concerné vis-à-vis de ceux qui l'environnent » (Lévy, 2003 :309).

² La marge « contient une idée d'espace blanc, vide, libre ». La marginalité est le « caractère de ce qui ne fait pas pleinement partie du système ». Si certaines portions du territoire régional peuvent apparaître comme des marges, la région du Sénégal Oriental – et, a fortiori, de Kolda -, dans son ensemble est plutôt une périphérie (Ninot O., 2003).

commercial et migratoire entre l'Afrique forestière et l'Afrique sahélienne. Toutefois, pour profiter de cette rente de localisation commerciale, une intégration des peuples de Haute-Casamance dans les réseaux commerciaux et politiques transnationaux est nécessaire.

9.1 La Haute-Casamance : une région périphérique peu intégrée au territoire national

On peut rappeler (voir partie 1) que la Haute-Casamance, région d'immigration, accueille depuis plus d'un siècle des Peul originaires des deux Guinées et du nord du Sénégal, ainsi que des Wolof et des Sarakhole en provenance du Bassin arachidier et du Bundu, à l'est de la Gambie. Ces derniers, mobiles et grands producteurs d'arachide, bénéficient de revenus conséquents qu'ils investissent dans le commerce frauduleux. Aussi, les mouvements de populations chassées des deux Guinées vers la Gambie ou le Sénégal par les guerres civiles, et insérées dans des réseaux ethniques et confrériques, n'ont fait qu'élargir géographiquement le réseau des relations commerciales des populations du Fuuta Jalloo ou de la région de Bafata en Guinée-Bissau.

L'instauration des frontières qui ont divisé le royaume du Fuladu - constitué au début du XX^{ème} siècle par Muusa Molo sur un territoire composé de la Haute-Casamance, du sud de la Gambie anglaise et du nord des deux Guinées - entre les puissances coloniales anglaise, française et portugaise n'a cependant pas mis fin aux relations sociales et commerciales qu'entretenaient les populations de ces régions. Les Casamançais maintiennent depuis toujours des rapports très étroits avec leurs voisins de Guinée Bissau, de Guinée ou de Gambie, de même origine ethnique et parfois de même origine lignagère. Cette connaissance des espaces transfrontaliers et l'entretien des relations sociales et familiales ont favorisé la constitution de réseaux commerciaux, éléments de support de la contrebande. Ainsi, la domination coloniale ne parviendra pas à imposer véritablement « l'espace territorial face à l'espace social », les acteurs restent inscrits dans différents modes d'appartenance qui débordent le cadre des Etats (Egg J., Herrera X., 1998 : 8).

9.1.1 Un rattachement tardif au territoire de production colonial

L'État sénégalais, même s'il a un pouvoir plus structurant que l'État colonial, n'a jamais vraiment réussi à s'imposer aux marges de son territoire. Les rapports qu'il entretient avec la Casamance sont d'autant plus problématiques que celle-ci a été très difficile à coloniser par les Français, notamment dans sa partie basse. A la différence des autres régions du Sénégal, qui ont connu une organisation administrative immédiatement après leur pacification, la Casamance ne verra les premières tentatives d'organisation de son territoire qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Les limites

des subdivisions administratives de celle-ci ne sont précisées pour la première fois que le 19 juillet 1890. Elle est alors divisée en deux cercles (Haute-Casamance et Basse-Casamance). Selon D. Darbon (1988 : 61), cette région ne constituait qu'un territoire de commerce, dont aucun plan ne prévoyait la colonisation. En raison de la coupure gambienne, mais aussi des résistances rencontrées, un statut spécial fut longtemps accordé à la Casamance au sein de la colonie du Sénégal (Marut J.C., 1999 : 240-243). De plus, le rattachement administratif n'était pas synonyme de rattachement territorial : en l'absence de liaison transgambienne, la région restait à l'écart de la colonie et les échanges avec la métropole se faisaient directement par le port de Ziguinchor (Marut J.C., 1999 : 244).

Si, jusqu'à présent, l'image dominante de la Casamance correspond à sa partie basse³ du fait de son prestige touristique, mais aussi de la rébellion en œuvre depuis 1982, il n'en demeure pas moins que la région géographique casamançaise s'étend sur plus 360 km d'Ouest en Est. Très hétérogène sur le plan démographique - les populations dites forestières en Basse-Casamance (Joola, Balante...), les Manding en Moyenne-Casamance et les Peul en Haute-Casamance - cette région possède la particularité d'être coupée en grande partie du reste du territoire sénégalais par la Gambie. Ses limites sont ainsi composées pour les 4/5 par des frontières internationales, ce qui ne fait que renforcer son caractère périphérique. Par ailleurs, son appartenance à la zone soudanienne à l'Est et subguinéenne à l'Ouest la singularise du reste du Sénégal « utile » sahélien.

On aurait pu croire que les antagonismes entre les différents peuples qui composent la Casamance aient perduré en raison de la spécificité de leur histoire faite de guerres, de razzia, d'occupations et d'opérations d'assimilation, mais en fait les rapports difficiles qu'ils entretiennent avec les « nordistes » semblent les avoir rapprochés. Qu'ils soient Peul, Manding ou Joola, les habitants de la Casamance se sentent plus casamançais que sénégalais. Les « nordistes », les Sénégalais, comme on les appelle, attirés par ce qu'ils imaginent être un El Dorado, sont considérés comme des étrangers au « pays ». Coupées du « Sénégal » par la Gambie, les populations casamançaises entretiennent en revanche des relations très étroites avec les pays voisins méridionaux.

9.1.2 Kolda : une région récente et mal reliée au reste du pays

Kolda a été érigée en région récemment (1984), suite au désir de l'État de supprimer le nom Casamance du vocabulaire administratif et de circonscrire la zone de la rébellion à la région de Ziguinchor. La région de Kolda a donc été formée

³Selon J.C. Marut (1999), si la Basse-Casamance est aussi connue, c'est parce qu'elle est la partie la plus riche de la Casamance. C'est là que les potentialités de mise en valeur sont les plus grandes, rendant la zone plus attractive que les autres parties de la région et du reste du Sénégal : la région de Ziguinchor est l'une des mieux desservies du Sénégal.

par le département de Seju, en Moyenne Casamance, peuplé majoritairement de Manding, et ceux de Kolda et de Velingara, à dominante Peul (voir figure 1). Malgré la suprématie politique du département de Seju, premier siège de la capitale « coloniale » de la Casamance, la ville de Kolda a été choisie pour devenir le centre régional - du fait de son plus grand éloignement de Ziguinchor - au risque de déséquilibrer politiquement cette nouvelle entité administrative et de freiner la mise en place de la régionalisation.

Parce que la nouvelle capitale régionale est peu pourvue en infrastructures et services commerciaux, incapables d'approvisionner les populations en produits de consommation courante, et qu'elle ne possède pas un tissu commercial hiérarchisé pour le commerce de gros et de demi-gros, une grande part des commerçants de Kolda s'approvisionnent à Ziguinchor et à Tambakunda.

Jusque dans les années 1970, le réseau routier était composé uniquement de pistes en terre stabilisée, impraticables en hivernage. Des efforts réalisés pour viabiliser les axes principaux reliant Kolda, Velingara à Dakar et Ziguinchor, n'ont toutefois pas réellement amélioré la situation des campagnes en l'absence de voies secondaires pour évacuer leurs productions agricoles et le produit de leur cueillette. La Sodefitec a tracé de nombreuses pistes de latérite de bonne qualité pour l'évacuation du coton mais, faute d'entretien, certaines se détériorent après le passage des camions, au moment de la traite. En 1999, sur les 2181 km du réseau routier régional, seuls 500 km étaient bitumés, dont certains tronçons dans un état déplorable (notamment le tronçon Kolda-Diannah-Malari⁴). La carence des infrastructures routières favoriserait, selon (Cheneau-Loquay, A., Lombard J. & Ninot O., 2000), les flux frauduleux aux marges frontalières, la pénurie de moyens techniques devenant elle-même une ressource, un gisement pour des entrepreneurs habiles à faire rémunérer leurs services de contrebande.

Malgré son énorme potentiel céréalier et horticole, Pata n'est reliée à Kolda que par une piste exigeant au moins trois heures de route pour un semi-remorque. Il est donc difficile et coûteux de faire ce trajet, puis de contourner la Gambie par Tambakunda afin d'écouler les productions à Dakar. C'est pourquoi la majeure partie de la production agricole de Pata est écoulée en Gambie (Abdoul M. & alii, 2004).

La coupure gambienne (figure 1) se fait d'autant plus sentir que le passage par ce dernier pays pour relier Kolda à Dakar n'est pas exempt de problèmes. Que ce soit du fait de la fermeture de la frontière lors des événements de 1996⁵, de

⁴ Le 6 mai 2003, le bitumage de ce tronçon de 38 km, réalisé grâce à un financement de la République de Chine de près de six milliards de francs CFA, a été inauguré.

⁵ Suite au doublement du prix du bac sur le fleuve Gambie, les Sénégalais avaient fermé la frontière sénégal-gambienne.

l'impossibilité d'accéder en hivernage au poste de Soma, du très mauvais état de la piste qui relie Diannah-Malari à la frontière, ou du boycott des transporteurs sénégalais qui refusèrent de traverser la frontière et interdirent aux transporteurs gambiens de pénétrer en territoire sénégalais en août-septembre 2002, les occasions sont nombreuses pour les personnes désireuses d'aller à Kolda ou Dakar de faire "le grand tour" par Tambakunda. Cela ne fait qu'augmenter les coûts de transport, la durée des trajets et l'occasion pour les multiples agents de l'État (Eaux et forêts, gendarmerie, douanes...) de racketter les transporteurs.

Alors que Kolda est devenue la deuxième région productrice d'arachide⁶ depuis que les colons Saloum-Saloum originaires du Bassin arachidier s'y sont installés, les investissements nécessaires au développement des forces productives ne sont pas faits, mis à part le projet agricole de la Sodagri, qui vise à irriguer plus de 5.000 ha dans le Bassin de l'Anambe⁷, à l'est de la région, et dont les résultats escomptés seront difficilement atteints. Le manque d'intérêt pour cette région peut s'expliquer en partie par la faible insertion de ses politiciens dans les hautes sphères du pouvoir. La région Kolda n'a-t-elle pas failli être « oubliée » en 2000, quand il s'est agi de former le gouvernement ? Finalement un seul ministère lui a été octroyé.

9.1.3 Des voies de communication avec les pays voisins insuffisantes et délabrées

Héritage de la colonisation, le réseau national polarisé par Dakar a été tracé en fonction des besoins d'évacuation de l'arachide vers les ports. La Haute-Casamance est une des régions qui a le plus souffert de cet inégal développement du réseau de communication.

Les liaisons avec les pays limitrophes sont de plus très mal assurées. Les États de la sous région n'ont pas cherché à mettre en place un réseau routier qui aurait dynamisé les échanges avec les pays voisins et n'ont fait qu'entretenir le réseau préexistant, ceci pour des raisons politiques.

Les deux routes reliant le Sénégal à la Guinée ont été construites à l'époque coloniale. A l'Indépendance, du fait des tensions politiques entre les deux pays, ces axes n'ont plus été entretenus et sont restés très peu empruntés, excepté par les clandestins qui partaient chercher du travail au Sénégal. Pourtant la route reliant

⁶Bien que lors de la campagne agricole 1998/99 la récolte d'arachide atteignait 72.000 tonnes, la région de Kolda ne possédait toujours pas d'unité industrielle de décorticage et de dégroupage (le Soleil, 18/03/99).

⁷Une première phase de travaux dans les années 1980 a permis la construction d'un barrage sur l'Anambe qui assure la retenue de 59 millions de m³ d'eau et établit un réseau d'irrigation et de drainage desservant 1.365 ha. Une deuxième phase, débutée en 1996 et à l'origine de la création du barrage en terre de Nianduba d'une retenue d'eau de 85 millions de m³, a permis la mise en irrigation d'une superficie de 2.500 ha. Mais les prévisions d'aménagement ont été révisées à la baisse passant de 16.500 ha à 5.000 ha. La Sodagri qui gère ce projet espère faire passer le volume de la production de riz de 10.000 tonnes à 40.000 tonnes.

Labe à Tambakunda via la Haute-Casamance écoulait un trafic notable à l'époque coloniale, notamment de fruits guinéens en échange de poissons séchés sénégalais. De 6000 tonnes par an, il est passé à 1000 tonnes après l'Indépendance (Van-Chi-Bonnardel R., 1978 : 313). Ces axes sont actuellement dans un très mauvais état, aussi bien du côté sénégalais que guinéen, malgré l'amélioration des relations politiques entre les deux pays.

La rupture des relations entre le Sénégal et la Guinée portugaise, la guerre et l'insécurité dans ce pays jusqu'en 1974, ont fait que les routes reliant les deux territoires étaient non seulement profondément dégradées, du fait des opérations militaires et des pluies, mais aussi que pendant de nombreuses années, elles n'ont jamais été réparées (Van-Chi-Bonnardel R., 1978 : 313). Depuis l'Indépendance de la Guinée-Bissau, seule la voie reliant Ziguinchor à Bissau a été viabilisée, tandis que les axes reliant la Haute-Casamance à la région de Bafata restent difficilement praticables en hivernage.

L'accès à la Gambie s'effectue principalement par la Transgambienne, tandis que tous les autres axes qui relient la Haute-Casamance à la nationale gambienne ne sont que de mauvaises pistes. Jusque dans les années 1970, l'escale de Bassé, en Gambie, assurait l'écoulement le plus rapide et le plus économique de la production arachidière du département de Vélingara. Depuis l'ouverture de la route reliant Kolda-Tambakunda à Dakar, les productions de Haute-Casamance font le détour par le Sénégal oriental pour rejoindre la capitale.

9.1.4 Kolda : une région marginalisée mais attractive sur le plan foncier et forestier

L'idée d'accroître la population de la Casamance sous-peuplée par l'émigration remonte aux lendemains de l'indépendance, lorsque dans une optique productiviste et dirigiste, le Commissariat Général au Plan envisageait une colonisation de l'espace casamançais par la création de groupes de villages. Pour les initiateurs de ce projet, il était évident que la Casamance pouvait nourrir une population beaucoup plus importante, et qu'à plus long terme serait entrepris le peuplement de secteurs inoccupés⁸.

On estimait alors à 1,896 millions le nombre d'hectares à mettre en valeur, dont 1,042 en Haute-Casamance, une partie étant en zone forestière (Marut, J.C., 1999 : 292-293). Ainsi, il était envisagé de tripler les superficies casamançaises cultivables. Adoptée en 1964, la loi sur le Domaine national était présentée comme un moyen de réorienter la croissance démographique vers la moitié méridionale du pays et de valoriser le potentiel des régions les plus humides (Marut, J.C., 1999 : 292-293).

⁸La constitution de groupes de villages en Casamance, République du Sénégal, présidence du Conseil, Commissariat Général au Plan, Aménagement du Territoire, Dakar, 1962.

Si ce projet n'a pas été mis en place par le gouvernement, la Haute-Casamance est devenue la principale destination des Saloum-Saloum en manque de terre. Non organisés, ces fronts pionniers se développent en dépit de l'absence d'une gestion concertée des ressources (voir chapitre 1-partie 2).

Dans le même registre, le pillage des forêts casamançaises par les charbonniers se fait au détriment de la reconstitution du patrimoine forestier. Confronté à une pénurie de bois dans les régions sahéliennes et à la demande croissante de la région de Dakar, le gouvernement tend à accentuer la pression sur les forêts de Casamance en lui attribuant des quotas de coupes de plus en plus élevés.

9.2 Le désengagement de l'État et l'autonomisation commerciale d'une région périphérique

La Haute-Casamance souffre du faible investissement de ses collectivités locales, récemment mises à contribution pour participer à la gestion des Communautés rurales (voir chapitre 7-partie 3), et d'une mainmise de certains agents territoriaux sur les bénéfices de ses ressources forestières et fiscales. En dépit de sa position périphérique par rapport au centre économique du pays, elle détient une position commerciale privilégiée au carrefour de trois pays (Gambie, Guinée-Conakry et Guinée-Bissau) dont profitent largement les lobbies commerçants œuvrant dans le trafic transfrontalier. Cependant ces espaces frontaliers et périphériques prennent une position importante dans le dispositif anti-crise de ces populations obligées à innover dans leur combat pour la survie quotidienne (Weiss, Th. 1995 : 1).

9.2.1 Désengagement de l'État et dynamique des flux commerciaux transfrontaliers dans une région périphérique

Les activités des réseaux transfrontaliers, bien qu'actifs avant le tracé des frontières, ont été revivifiées en l'absence de réel contrôle territorial par les instances étatiques. Par ailleurs, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle :

Les pouvoirs sont contraints de tolérer les échanges parallèles et de renoncer à une part significative de leur autorité sur la répartition des espaces rentiers, car les réseaux de commerce approvisionnent aujourd'hui le marché intérieur à des coûts décroissants (Grégoire E. & Labazée P., 1993 : 33).

Ainsi, jusqu'à la dévaluation du franc CFA, l'État encourageait tacitement l'importation frauduleuse du riz pour compenser les faibles quotas que les bailleurs de fond ont imposé et qui ne suffisent plus à nourrir une population grande consommatrice de cette céréale.

La permanence des flux transfrontaliers s'explique par la présence de poches de

pénuries saisonnières dans les régions frontalières et un manque d'organisation des circuits officiels. L'arrondissement de Madina Yero Fula, qui peut être considéré comme la périphérie d'un espace périphérique, souffre d'un manque de communication avec la ville de Kolda, ce qui oriente les populations vers la Gambie, beaucoup plus accessible, notamment en hivernage où les pistes sont peu praticables. Elles s'approvisionnent dans les boutiques et les marchés gambiens et vont se faire soigner dans les dispensaires de ce pays, les infrastructures sanitaires de leur arrondissement étant insuffisantes.

Par ailleurs, la dégradation des conditions de vie dans les pays de l'Afrique de l'Ouest a engendré un regain de vitalité des flux commerciaux non contrôlés qui approvisionnent à moindre coût les marchés. Les régions frontalières sont devenues des pôles de transit et de consommation des produits d'importation peu coûteux (Grégoire E. & Labazée P., 1993 : 126). Enfin, la réduction des emplois et des salaires distribués par le secteur « moderne » multiplie le nombre de prétendants à l'exercice d'un petit commerce. De nouveaux agents investissent la sphère marchande à l'échelon local, régional ou transfrontalier. Ils diversifient en outre les circuits d'approvisionnement interrégionaux contrôlés depuis fort longtemps par les réseaux marchands.

9.2.2 Des razzias de bétail perpétrées par des populations se réfugiant dans les pays voisins

Les frontières du Sénégal connaissent de grands problèmes d'insécurité, notamment en matière de razzia de bétail. De façon récurrente les media recensent les nombreux vols à main armée et les vols de bétail dans ces zones, que ce soit au Nord et à l'Est, le long des frontières malienne et mauritanienne, ou au Sud le long de celles de la Gambie et des deux Guinée. Le marché des armes dans ces zones est alimenté par les rébellions en Casamance et en Sierra Leone.

Pour enrayer les razzias de bétail perpétrées à la frontière Sénégal-Mali, où de nombreuses populations Peul vivent, les gouvernements concernés interviennent en général en envoyant, en vain, les forces armées sécuriser la zone frontalière. Les populations réagissent alors en mettant sur pied des brigades d'auto-défense. Dans la zone frontalière septentrionale, la recrudescence des violences dans les années 1990 serait le fait de bandes de réfugiés mauritaniens qui, après les événements de 1989, retourneraient de l'autre côté de la frontière pour récupérer leur bétail confisqué (*Walfadjiri*, mars 1994). Les Peul sont perçus comme responsables de ces vols et meurtres qui risquent de déraper vers des conflits ethniques.

La Haute-Casamance subit de graves préjudices en raison des vols de bétail perpétrés par des bandes armées qui trouvent refuge dans les pays limitrophes. Deux types de vols transfrontaliers ravagent le cheptel : les vols sporadiques, qui

portent généralement sur un petit nombre de têtes, et les vols à grande échelle, portant sur des centaines de têtes.

Plusieurs facteurs favorisent ces vols :

- La plupart des animaux ne sont pas marqués, ni immatriculés ce qui rend les recherches difficiles.
- Les animaux sont souvent confiés à des petits bergers qui n'ont pas les moyens de faire face à leurs agresseurs. Certains de ces bergers seraient parfois eux-mêmes complices des voleurs.
- En saison sèche, le bétail divague à la recherche de pâturages ou d'eau et il n'est pas rare que les troupeaux frontaliers pénètrent en territoire étranger, notamment en Guinée-Bissau plus humide et maillée par de nombreux bas-fonds.
- La surveillance des frontières par les douaniers et la gendarmerie est très limitée. Sur les 800 km de frontières qui séparent la Casamance de ses voisins, on compte seulement sept postes de police frontalière et de douane (Pata, Madina Yero Fula, Saare Ndiaye, Salikenie, Bajara, Kalifuru, Wasadu) dans lesquels seulement quatre agents se relaient. Les patrouilles n'ont pas les moyens techniques d'enrayer de telles razzias, ceci, malgré les demandes des éleveurs pour un renforcement des services de sécurité.
- Au sein des villages, des rumeurs sur l'existence d'une « cinquième colonne » se propagent. En cheville avec les bandits, elle permettrait de cacher leur butin dans les pays limitrophes.

Au cours de l'année 2000, la région de Kolda a connu des exactions multiples commises par des bandes armées en provenance principalement de la Guinée-Bissau. Vols de bétail, pillage et mise à feu de *secco* d'arachide se sont soldés par des mouvements de population des Communautés rurales de l'arrondissement de Tankanto-Escale, à l'ouest de la Haute-Casamance, vers des centres d'accueil abritant un cantonnement de l'armée ou situés sur la route nationale menant à Kolda. En juin 2000, dans cet arrondissement, plus de 2000 personnes ont décidé d'abandonner leur village pour fuir les bandes armées originaires de Guinée-Bissau. Vingt-quatre villages de la zone frontalière méridionale ont été touchés par ces attaques et se sont vidés en partie de leurs habitants. La plupart des éleveurs de la zone ont regroupé une partie de leur bétail dans les villages aux marges des forêts localisées au nord de Kolda pour limiter les vols. Le seul département de Kolda enregistré, selon le procès-verbal de la réunion mixte à Salikenie le 29/07/2000, 41 attaques à main armée. En juillet, on dénombrait 5600 têtes de bovins volées ainsi que des véhicules. Quant aux déplacements de population, ils auraient concerné 7088 personnes dans le département de Kolda, 11 595 dans celui de Seju à l'ouest

de la région de Kolda, et 181 dans celui de Velingara.

Suite à ces méfaits, des jeunes de la région se sont organisés en groupe de résistance face aux razzia et ont imposé à partir du 23 juillet 2000, et à plusieurs reprises jusqu'au mois de septembre 2000, un blocus au passage des marchandises à destination ou en provenance de Guinée-Bissau, pays d'accueil des bandes armées incriminées (*le Soleil*, 30/06/2000).

Malgré les rencontres et les accords signés les 5 et 22 août 2000 entre les représentants des États sénégalais et bissau-guinéen à Salikenie, le blocus économique s'est maintenu pendant plusieurs mois, les populations casamançaises ne parvenant pas à se faire restituer leurs biens volés. Celles-ci se plaignent du manque de volonté de l'État sénégalais à faire appliquer les accords signés avec les autorités bissau-guinéennes, de son incapacité à protéger ses frontières et :

de l'insuffisance des résultats obtenus par la commission mixte sénégalobissau-guinéenne de recherche des biens volés qui avait été mise en place au lendemain du blocus imposé par les villageois sénégalais, et le silence des autorités sénégalaises sur les questions portant sur l'assistance médicale et alimentaire des populations déplacées et l'indemnisation des populations victimes des vols de bandes armées (le Soleil, 12/09/00).

Des brigades de surveillance composées de jeunes veillent à ce qu'aucun véhicule ne passe la frontière. Le mouvement des jeunes du département de Kolda a pris de l'ampleur avec la fermeture de toutes les voies importantes vers les postes frontaliers méridionaux de la région de Kolda : ceux de Wasadu, Julakolon et Tanaf.

En réponse au blocus, les autorités bissau-guinéennes ont empêché les transporteurs sénégalais de pénétrer sur leur territoire et bloqué plusieurs véhicules. Ils en ont profité pour régler plusieurs contentieux entre les deux pays et accusé le Sénégal de violer la loi de libre circulation des biens et des personnes de la CDEAO.

La fermeture de la frontière du Sénégal n'est pas une solution ; et si les deux administrations discutent, les populations doivent les écouter. Selon le préfet bissau-guinéen Jufna Kébé « L'État sénégalais ne doit pas regarder les populations faire ce qu'elles veulent ». Les autorités bissau-guinéennes estiment que ceux qui pillent la frontière et font des razzia sont des Sénégalais ou des ressortissants d'autres pays ouest-africains (Sud, 31/07/00).

Le mouvement s'est étendu en Basse-Casamance, dans les Communautés rurales de l'arrondissement de Niaguis (Niaguis, Butupa-Kamarakunda et Adeane), où de nombreuses personnes ont été déplacées. Il s'est soldé par la fermeture de la frontière au sud de Ziguinchor, suite aux multiples vols de bétail et d'autres biens.

9.3 L'échec de l'intégration commerciale par le haut : un contexte géopolitique difficile

Depuis les années 1960, en dépit de la multiplication des structures à vocation régionale⁹, les mesures prises en faveur de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest n'ont que faiblement atteint leurs objectifs. Les difficultés économiques, les tensions entre pays voisins, l'égoïsme des élites politiques nationales, et la propension de certains États à maintenir des barrières tarifaires pour protéger leur industrie embryonnaire sont autant d'entraves à la circulation officielle des marchandises entre les pays de la sous-région. De plus, la négation par les États des liens historiques d'échanges entre le Sahel et les pays côtiers et la non prise en compte des complémentarités et des concurrences régionales ont limité les possibilités d'intégration sous-régionale (Ocde/Cilss, 1991 : 1). Enfin, la crise fiscale des États de la zone n'a pas facilité le financement des projets d'intégration, alors que les donateurs extérieurs ont eux-mêmes tendance à favoriser les projets nationaux aux dépens des initiatives de nature régionale (Lavergne R., 1996).

Cependant, les relations commerciales entre les États de l'Afrique de l'Ouest varient selon qu'elles sont officielles ou pas. Le volume des échanges interafricains officiels entre les pays de l'Afrique sub-saharienne ne représente que 6% du total du commerce de la région, tandis que selon Meaher (1996 : 198), en 1989, celui non officiel entre les pays de la sous-région représente entre 30 et 50% du total des biens agricoles exportés. Dans les espaces transfrontaliers, d'importants mouvements d'hommes et de marchandises sont à l'œuvre. Le commerce parallèle, le passage en fraude des frontières, et la réexportation clandestine de produits importés sont autant de formes que prennent les flux interrégionaux.

En dépit des bonnes intentions exprimées lors de la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre le Sénégal et ses voisins, des tentatives de fédération avec le Mali, ou de la création de la confédération de la Sénégalie, les États restreignent de fait sensiblement le champ de l'intégration régionale par le "haut" au sein de la sous-région. De tous les protocoles d'accords visant à faciliter et à promouvoir la

⁹Quelques mesures pour l'intégration régionale :

- Omvg : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie, regroupe la Gambie, le Sénégal, et les deux Guinée. Elle a pour but la construction d'ouvrages sur le fleuve, l'étude de l'hydrographie du fleuve, la production et le transport d'énergie.

- Rencontres annuelles entre les représentants du Sénégal et de la Guinée-Bissau dans la région de Kolda et dans le Gaabu pour mettre en place des mesures visant à la sécurité des frontières et à la coopération administrative.

- AGC : Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée Bissau, créée en octobre 1993 et visant à l'exploitation en commun d'un espace maritime jusque-là à l'origine d'un conflit entre les deux États pour l'extraction pétrolière et piscicole.

- Projet de construction d'un second barrage en Haute-Casamance en aval de celui de l'Anambe pour fournir de l'eau aux pays limitrophes (Guinée-Bissau, Guinée, Gambie et Mali).

libre circulation des biens et des personnes entre le Sénégal et ses voisins, seul celui établi avec la Mauritanie s'est concrétisé en 1987 par la signature d'une convention libérale, alors que les autres n'ont pour l'heure toujours pas abouti à la constitution définitive d'instruments juridiques de coopération.

Les blocages politiques à l'intégration sous-régionale des États de l'Afrique de l'Ouest sont en partie un héritage de la colonisation. Avec l'avènement des indépendances, la balkanisation de l'Afrique de l'Ouest entre pays soumis à des influences coloniales divergentes et les conflits entre les nouveaux États - notamment entre le Sénégal de Senghor et la Guinée de Seku Tuure - ont freiné les velléités d'intégration régionale et favorisé un repli sur le territoire national. Les oppositions idéologiques des différents pouvoirs issus des indépendances (entre régimes nationalistes, régimes issus de lutte de libéralisation nationale, régimes fortement dépendants de l'ancienne métropole), partagées par une partie des populations, ont laissé des traces qui se manifestent aujourd'hui notamment par de multiples conflits frontaliers. Malgré les multiples déclarations, des États, même voisins,

se tournent le dos perpétuant ainsi cette économie extravertie de dépendance mise en place par le système colonial et aggravée par l'échec des États postcoloniaux (Barry B., 1994 : 296).

Cette absence de volonté politique commune a handicapé la sous-région occidentale de l'Afrique de l'Ouest par rapport à la sous-région orientale et à l'Afrique Centrale qui ont pris nettement plus d'initiatives dans la construction d'infrastructures de caractère régional (Ocde/Cilss, 1991 : 10).

L'aberration géopolitique que constitue l'enclave gambienne, héritage des affrontements entre les puissances coloniales française et britannique, a toujours entaché les relations entre le Sénégal et ce petit pays-fleuve. L'échec de la confédération de la Sénégalie est marqué par ces antagonismes.

En juillet 1981, l'armée sénégalaise est sollicitée pour participer à une opération destinée à rétablir le pouvoir du président Jawara, le Sénégal craignant que la Gambie, incluse dans son périmètre défensif, ne serve de base à des opérations déstabilisatrices. Suite à cette entreprise, la confédération de Sénégalie a été créée, mais elle n'a duré que huit ans du fait des nombreux désaccords politiques et économiques entre les deux États.

Le point de discorde principal était en fait économique. Du fait de la disparité des politiques douanières et monétaires, le Sénégal s'est trouvé envahi par des produits importés par la Gambie et faiblement taxés. Après l'échec de la confédération, le Sénégal a alors cherché à entraver le passage des produits manufacturés et mis en place une stratégie d'extinction des réseaux les plus connus du commerce

transfrontalier pour étouffer économiquement la "*classe des contrebandiers*", ce qui a sérieusement freiné le commerce illégal entre les pays (Diouf M. C., 1994 : 15).

Jusqu'à présent, les pouvoirs publics sénégalais accusent les autorités gambiennes de continuer à entretenir la fraude en direction du Sénégal, en laissant se développer sur son sol un change parallèle, et de laisser aux opérateurs économiques gambiens le droit de construire de grands magasins de stockage de marchandises étrangères aux abords des frontières, car elles en tirent profit (Fall A., 1994).

Quant aux relations entre le Sénégal et la Guinée, elles sont marquées par de graves oppositions politiques datant des lendemains des indépendances. Les relations avec la Guinée ont été particulièrement difficiles en raison de la profonde divergence des options politiques et économiques et des alliances extérieures des deux pays, notamment vis-à-vis de la France. Le nationaliste Seku Tuure accusait le Sénégal d'être un pion de l'impérialisme français. La crise du début des années 1970, marquée par le débarquement en Guinée de mercenaires portugais et d'opposants guinéens pour tenter de libérer les prisonniers détenus par le Parti de libération de la Guinée portugaise et se débarrasser de Seku Tuure, envenima les relations entre les deux pays. Le Sénégal fut accusé de soutenir les meneurs « impérialistes ». Puis, suite au refus du président Senghor de livrer à la Guinée des opposants politiques réfugiés sur son territoire, une deuxième crise politique qui dura de 1973 à 1978 enterra les possibilités d'alliances entre les deux États (Kane M. T., 1994). Depuis la mort de Seku Tuure en 1984, leurs relations se sont stabilisées, mais n'ont pas abouti à de véritables accords de coopération.

Enfin, la révolte qui sourd en Basse-Casamance a envenimé les relations entre le Sénégal et la Guinée-Bissau qui sert de refuge à certains irrédentistes casamançais. Alors que le Sénégal avait soutenu les Bissau-guinéens dans leur lutte pour l'indépendance et accueilli sur son sol plusieurs milliers d'indépendantistes, la découverte dans les années 1980 d'un gisement de pétrole dans la zone maritime située entre les deux pays a provoqué un contentieux concernant la délimitation des territoires maritimes. Cette situation est devenue préoccupante en raison de l'émergence en Casamance de la rébellion autonomiste. Au début des années 1990, après l'éclatement de la confédération sénégalienne et en raison de la montée de la violence en Casamance, le gouvernement de Dakar eut le sentiment d'être en face d'une coalition anti-sénégalaise dite l'axe des trois B (Banjul, Bignona, Bissau). Le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) prenant de l'ampleur, des affrontements ont eu lieu entre les armées des deux pays. L'armée sénégalaise pénétra profondément en territoire bissau-guinéen à la recherche des rebelles. Ce pays était présenté comme le sanctuaire des combattants du MFDC, un lieu de trafic de stupéfiants et d'armes, et la Gambie a été accusée de servir de

zone de transit et de contact entre les dirigeants du MFDC (Diop M. C., 1994 : 3). A plusieurs reprises, des villages frontaliers ont été pilonnés par l'armée sénégalaise, suscitant la colère des autorités de Bissau.

9.4. Des économies peu complémentaires et extraverties par l'Occident

Héritage de la balkanisation de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal, avec ses 9 millions d'habitants, "*enfermé dans le carcan d'un espace économique trop étroit*" (Lavergne R., 1996:5), a peu de relations commerciales officielles avec ses voisins. Il est pourtant doté d'une économie plus diversifiée (industries agro-alimentaires, pêche, phosphates, tourisme). Fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en céréales, notamment le riz (80% du riz consommé est importé), il s'approvisionne sur le marché mondial. Les autres pays de la sous-région enregistrent également une balance très déficitaire, excepté le Mali qui commercialise ses excédents de mil, de maïs et de sorgho avec le Sénégal, la Mauritanie et la Guinée¹⁰. La sous-région occidentale de l'Afrique de l'Ouest importe 70% de sa consommation en céréales, riz et blé essentiellement (Ocde/Cilss, 1991 : VI). En 1995, les importations sénégalaises originaires des pays limitrophes représentaient un montant de 637,2 millions de francs CFA, soit 0,12% du total des importations déclarées en douane. Les échanges avec les pays de la zone franc représentaient 16,4 milliards de francs CFA, soit 3,1% des importations, tandis que les produits originaires de l'Europe représentaient 62% des importations (dont 32% de France). Cette situation est caractéristique d'une économie rentière et dépendante de l'Occident, à savoir une économie portuaire tournée vers l'exportation de l'arachide et des produits halieutiques et l'importation de produits manufacturés et de céréales. Le Sénégal importe surtout des produits alimentaires de ses pays voisins (poissons, fruits, café, céréales, bétail), du bois ou des chaussures.

En matière d'exportation, les échanges avec ses voisins sont moins limités, notamment avec le Mali (11%), qui fait partie de la zone franc : près d'un cinquième des produits sénégalais sont exportés vers les pays voisins. Produits alimentaires manufacturés, produits de consommation courante, pièces détachées ou vêtements, constituent l'essentiel des échanges vers des pays moins industrialisés que le Sénégal. En 1991, l'Europe accapare, quant à elle, 75% des exportations sénégalaises dont 26% pour la France, témoin de la grande dépendance du Sénégal envers l'ancienne métropole, notamment pour la vente de son huile d'arachide et

¹⁰Pendant la campagne de commercialisation de 1989-90, les exportations à partir du Mali en direction du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire ont atteint 100 000 tonnes (Ocde/Cilss, 1991 : 86)

des produits halieutiques.¹¹

Ces quelques chiffres amènent deux types de remarques. Tout d'abord, il faut noter la faiblesse des échanges régionaux officiels au regard des échanges parallèles. En effet, les études du Cilss et de l'Ocde ont montré l'importance des flux de marchandises importées en Gambie et réexportées vers le Sénégal (40.000 à 50.000 tonnes de sucre par an, 35.000 tonnes de riz, 20.000 à 30.000 tonnes de thé, en plus d'autres produits comme le concentré de tomate...) et celle des exportations d'arachides gambiennes (30.000 tonnes environ). Au total ces exportations vers le Sénégal peuvent être chiffrées à environ 20 milliards de francs CFA avant la dévaluation de celui-ci en 1994.

Par ailleurs, ces chiffres témoignent de l'extrême dépendance du Sénégal envers l'Europe qui peut s'expliquer comme suit. L'urbanisation rapide s'est accompagnée d'une forte demande en riz et en farine de blé que les filières locales n'ont pas pu satisfaire, en raison notamment des bas prix mondiaux, des subventions et des aides accordées par les pays exportateurs. Ces produits, malgré de fortes taxes imposées par certains pays comme le Sénégal, arrivent sur le marché en compétition avec les produits locaux.

Dans de nombreux pays, il s'est avéré plus facile de prélever des rentes sur les produits importés que d'accorder la priorité au développement des ressources productives de leur propre territoire. Ces importations fournissent de nouvelles sources de rente pour des commerçants jamais très éloignés du pouvoir. Le Sénégal perçoit par exemple au moins 12 milliards de francs CFA de taxes sur les importations de riz.¹² Enfin, les liens commerciaux préférentiels avec la CEE, issus de la Convention de Lomé, ont sérieusement entravé les premières initiatives d'intégration, puisque les pays africains préféreraient poursuivre leurs intérêts les plus immédiats en perpétuant des relations d'importation et d'exportation privilégiées avec les anciennes puissances coloniales. Ces mêmes accords commerciaux préférentiels sont maintenant menacés par les exigences de l'intégration européenne et la libéralisation accrue du commerce mondial (Meaher K., 1996 : 198).

9.5. Des systèmes monétaires et des stratégies nationales obstacles à l'intégration régionale

En dépit des tentatives d'intégration monétaire entre les pays de la sous-région (depuis août 1997, la Guinée-Bissau a été admise dans la zone franc, suite à l'apaisement des tensions avec son voisin sénégalais), seuls le Sénégal et le Mali faisaient jusqu'alors partie de la même union monétaire, l'Uemoa (Union Économique et Monétaire

¹¹Chiffres tirés des "Statistiques douanières, importations et exportations", ministère des Finances et des Affaires Économiques, Direction de la Statistique, 4ème trimestre 1995, Dakar.

¹²Coopération et intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Contribution à la connaissance à partir des travaux entrepris dans le cadre du Cilss/Club du Sahel/Cinergie, avril 1993.

Ouest Africaine), créée depuis août 1994 sur les vestiges de l'Uemoa. La Guinée, la Gambie et la Mauritanie sont dotées de monnaies non convertibles, hypothéquant ainsi les possibilités d'échanges commerciaux formels avec leurs voisins et source majeure de distorsion des échanges (la réexportation illicite de produits importés vers les pays de la zone franc est d'autant plus intéressante pour les opérateurs issus de ces trois pays qu'ils peuvent s'approvisionner ainsi en monnaie convertible pour financer leurs importations).

Cette fragmentation de l'espace monétaire n'a pas d'équivalent dans les autres régions de l'Afrique de l'Ouest ou du Centre où seuls le Cédi au Ghana et le Naira au Nigeria s'opposent au franc CFA (Ocdé/Cilss, 1991 : 11).

De surcroît, les économies nationales sont soumises aux rigueurs des programmes d'ajustement structurel qui ont été conçus sans tenir compte des objectifs sous-régionaux ou régionaux de développement. Ces économies sont confrontées à la dévaluation du franc CFA dont les effets se font également sentir dans des pays comme la Gambie, la Guinée-Bissau et la Mauritanie (Diouf M. C., 1994 : 7).

La disparité des politiques économiques mises en œuvre par les pays de la sous-région repose sur les intérêts divergents de leurs élites au pouvoir et oscille entre le protectionnisme à outrance et la libéralisation du commerce. Certains États privilégient les importations du marché mondial à bas prix. Pour La Gambie, il s'agit d'une stratégie de développement basée sur la réexportation ; pour la Mauritanie de satisfaire l'approvisionnement des consommateurs après la sécheresse, enfin, pour la Guinée (en 1984) comme pour la Guinée-Bissau (en 1986) de faire face à des périodes de pénurie chronique et de marché noir. D'autres pays, comme le Sénégal ou le Mali, privilégient au contraire le développement de l'agriculture ou de l'industrie en se protégeant des produits du marché mondial (Lambert, A., 1994 : 91). Le Sénégal impose ainsi de très lourdes taxes à la plupart des marchandises importées qui accroissent les prix de 50 à 70%, non comprise la fiscalité interne au pays. Les produits importés soumis au tarif général, à l'exception du riz qui est subventionné, voient leurs prix plus que doublés lorsqu'ils atteignent le consommateur sénégalais. Par comparaison, les taxes perçues sur les marchandises à l'entrée des autres pays de la sous-région, et principalement de la Gambie, sont beaucoup plus faibles. Du fait de ces disparités, la Gambie constitue la plus importante plate-forme de la contrebande à destination du Sénégal et des autres pays riverains. Le budget gambien tire d'importantes recettes fiscales de cette stratégie d'exportation illicite de biens importés. Sans elles, la Gambie serait asphyxiée. Ceci explique l'échec de la confédération de la Sénégalie, notamment sur le plan monétaire : une union douanière aurait fait perdre à la Gambie 25% de ses recettes fiscales totales si elle devait mettre un terme au commerce de réexportation, dont une partie seulement

se fait avec le Sénégal (Hugues A., 1994 : 50).

La libéralisation des importations et de la commercialisation du riz en Guinée a engendré elle aussi un important trafic de riz importé en direction du Sénégal.

Conclusion

Région périphérique du Sénégal et peu intégrée au territoire national du fait de la coupure gambienne, de voies de communication insuffisantes et de politiques tardivement mises en place pour la faire participer à l'économie nationale, la Haute-Casamance se trouve cependant au centre d'un carrefour commercial reliant l'Afrique sahélienne aux régions forestières.

Si l'on tient compte de la densité des flux qui parcourent cet espace, ainsi que du maillage des marchés intérieurs et littoraux, l'intérêt de développer des infrastructures de communication en Ségambie méridionale apparaît évident. Les échanges pourraient se développer davantage, en effet, s'ils ne butaient constamment sur de lourdes contraintes infrastructurelles (Abdoul M. & alii, 2004).

Si les relations économiques formelles avec les pays voisins qui la ceinturent de part et d'autre ne sont pas très développées et sont l'héritage de conflits post-coloniaux (notamment avec les deux Guinées) et de relations privilégiées avec l'ancienne métropole coloniale, pour preuve l'état déplorable du réseau routier pour sortir du pays, il n'en demeure pas moins vrai que les échanges commerciaux informels sont très actifs. Malgré un regain d'insécurité aux frontières causé par les razzia de bétail, l'effet déstabilisateur de la rébellion en Basse-Casamance, et l'incapacité de l'État à assurer son rôle jusqu'aux marges du pays, une effervescence commerciale agite les populations frontalières. Organisés autour des *luumo*, ces échanges bénéficient des politiques douanières contrastées des pays de la sous-région. Si cette rente frontalière fait vivre une population croissante, dans un contexte de désengagement de l'État, le trafic de réexportation de produits importés par la Gambie se concentre dans les mains de mafia politico-religieuses bien intégrées dans les différents pays. La régionalisation nécessite que les populations se sentent concernées par le développement de leur collectivité, participent à son fonctionnement et aient confiance en leurs élus. Les pratiques commerciales frauduleuses, parce qu'elles induisent des stratégies individuelles de détournement des bénéfices, ne créent pas un environnement propice à l'initiative collective. Mais dans le contexte de précarité dans lequel vit une part importante de la population de cette région, et en l'absence de réseau de distribution efficace, a-t-elle d'autre alternative ? Ainsi, malgré les nombreuses prérogatives attribuées aux collectivités locales en matière de

développement économique, il apparaît improbable qu'elles puissent monter des projets à but commercial (magasins, marchés...) qui soient vraiment rentables. Pour mener à bien leurs entreprises, elles doivent affronter non seulement la concurrence du commerce illicite, mais aussi le pouvoir des lobbies du négoce international qui ont leurs entrées auprès des services de l'administration territoriale.

Chapitre 10 : Un espace commercial transfrontalier en pleine effervescence¹³

Les échanges commerciaux au sein de la sous-région sénégalaise s'appuient sur des places commerciales mouvantes, dynamiques et parfois éphémères, composées de marchés hebdomadaires de tailles contrastées, d'entrepôts d'envergure forte variable et d'une myriade de boutiques destinées aux populations locales. Au gré des fluctuations politiques et économiques, des comportements des acteurs influents (administrateurs territoriaux, grands importateurs ou transporteurs...), la nature et les lieux d'ancrage de ces échanges évoluent. Une géographie mouvante des espaces d'échanges transfrontaliers se dessine.

En Haute-Casamance, les échanges marchands informels transfrontaliers de produits de première nécessité, qui s'étaient développés pour enrayer les pénuries alimentaires chroniques dans cette région excentrée du pays, se sont intensifiés et diversifiés. Ils sont mieux contrôlés par les grands réseaux du négoce interrégional et les candidats au commerce frauduleux sont de plus en plus nombreux. Ils mettent à profit la rente frontalière de cette région.

De plus, le démantèlement des circuits publics de distribution des produits agricoles et la promotion du marché libre ont donné les mains libres à de nombreux opérateurs d'envergures très variables, agissant en marge de l'État, ou parfois en son sein¹⁴, et intégrés dans des réseaux confrériques, lignagers et politiques. Au Sénégal, avec la dissolution de l'Oncad, l'organisme chargé de la commercialisation de l'arachide, en 1980¹⁵, le commerce des produits agricole s'est libéralisé. Le commerce de détail, moins hiérarchisé et moins structuré qu'autrefois, a pris de l'ampleur et s'exprime sous de multiples formes : petites boutiques, micro-commerce, marchés, commerce itinérant (Ninot O., 2003 : 84). Selon Van Chi Bonnardel (1978), cette ruralisation des échanges témoigne moins d'un appauvrissement du tissu commercial que de son adaptation aux réalités d'un pays alors à 90% rural, d'une diffusion de l'économie monétaire à tout le territoire, d'une africanisation de la distribution de produits de consommation courante.

¹³Ce chapitre utilise des données que j'avais publiées dans un article paru en 2001 : « Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins », Revue Autrepart n°19, IRD : 91-114.

¹⁴L'étude du CILSS de 1991 note que « dans le contexte actuel de crise, la rente commerciale transfrontalière ne se réalise qu'avec la complicité de l'État et de ses agents. C'est en effet au sein même de l'État que se trouvent les opérateurs les plus à même de se positionner favorablement pour s'adonner à des opérations particulièrement lucratives ».

¹⁵ L'Oncad a été dissoute sous la pression des bailleurs internationaux (Banque mondiale et Fonds monétaire international) laissant une dette de 90 milliards de francs CFA (Ninot O., 2003 : 82)

Sur les marchés africains, la libéralisation a changé l'environnement politique dans le sens d'une plus grande instabilité, sans en modifier les structures. Les réseaux marchands se sont adaptés à cette nouvelle situation. Avec le retrait des Etats de la commercialisation, les grands commerçants africains prennent en quelque sorte leur revanche sur l'histoire et se trouvent en position dominante. Ils mettent en œuvre des stratégies complexes dans lesquelles l'économique doit partager sa place avec le social, le religieux et le politique, et où les relations d'opposition/clientèle avec l'État les conduisent à jouer sur plusieurs circuits, officiels, parallèles et clandestins (Eggs J. & Lambert A., 1994). Karine Bennafla (1999), en prenant le contre-pied de nombreuses théories sur le désengagement de l'État, émet l'hypothèse selon laquelle la restructuration des espaces d'échanges au profit des zones bordières contribue à la pérennité de l'État et au maintien du cadre territorial ancien.

10.1 Dynamisme variable des marchés hebdomadaires

Dans les années 1970, avec le désenclavement partiel de la Haute-Casamance grâce à la construction de la Transgambienne et de la route Ziguinchor-Kolda-Tambakunda, les déplacements nord-sud et est-ouest ont été facilités. Ce désenclavement, bien que limité, et la monétarisation des campagnes induite par le développement des cultures de rente (arachide et coton) ont favorisé l'apparition des marchés hebdomadaires ruraux, les *luumo*. En 1960, l'étatisation du commerce arachidier avait, en effet, brutalement vidé de leur substance les structures de distribution mises en place par l'économie coloniale depuis plus d'un siècle. Les villageois achetaient alors à crédit auprès des commerçants-traitants les denrées et les produits manufacturés moyennant le gage de leur récolte d'arachide. A l'Indépendance, les marchés hebdomadaires se sont multipliés dans le Bassin arachidier, pour permettre aux paysans de vendre les productions qui ne pouvaient être écoulées par le canal des coopératives arachidières imposées par l'État et d'acheter des denrées et des produits manufacturés. Mais il faudra attendre une dizaine d'années pour que le phénomène se développe dans les régions périphériques, du fait de la dominance de l'économie d'autosubsistance et des faibles densités démographiques.

10.1.1 Marchés et territorialisation des échanges locaux

En Haute-Casamance, les marchés ont été créés en premier dans les zones ouvertes à l'économie monétaire, à savoir celles localisées dans les secteurs frontaliers, là où la circulation des hommes, des biens et du numéraire a toujours été plus active qu'ailleurs (Van-Chi Bonnardel R., 1978 : 643). La multiplication des marchés ruraux hebdomadaires s'est accélérée avec la libéralisation économique prônée dans les années 1980 et la formidable croissance des acteurs privés qui ont investi l'espace commercial laissé libre par le désengagement de l'État. Ceux-ci ont commencé

à concurrencer les sociétés d'État pour la collecte des produits agricoles. Ils ont fait naître une économie parallèle qui a fini par submerger le système en place. La disparition en décembre 2001 de la Sonagraine¹⁶ n'est pas sans rapport avec la concurrence exercée par les privés dans les opérations de collecte de l'arachide dans les *luumo* (Ninot, O., Lesourd, M. & Lombard J., 2002).

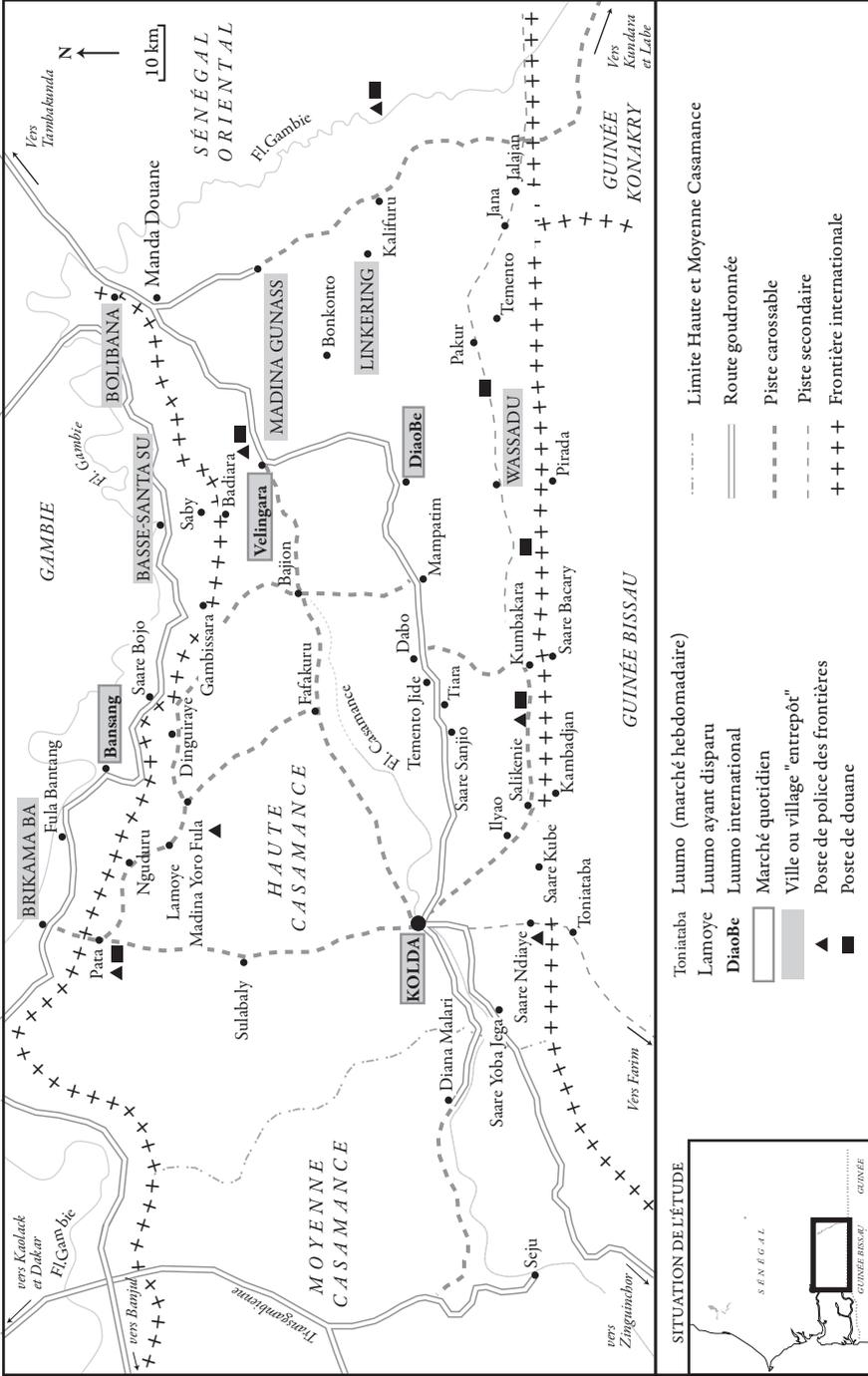
Avec la pénurie de 1985, les *luumo* ont ensuite connu un nouvel essor : ils se sont multipliés et ont grandi, tandis que celui de DiaoBe s'affirmait comme le premier d'entre eux. En 1998, on en compte 14 en Haute-Casamance. Ils s'égrènent le long des axes routiers et des frontières avec la Gambie, au Nord, et avec les deux Guinées, au Sud (Fanchette S. & Le Renard Th., 1997). Sur la frontière sénégalo-gambienne, le marché de Pata fait face à celui de Brikama Ba, celui de Nguduru à Fula Bantang, celui de Manda Douane à Karantaba. Si les *luumo* gambiens sont répartis assez régulièrement le long de l'axe routier, pour semble-t-il mieux assurer la collecte des produits agricoles sénégalais (arachide, coton et mil) destinés à l'exportation via Banjul, du côté sénégalais ils se concentrent à l'ouest de la zone frontalière (Cazeneuve S., 1999 : 14). A la frontière sud, une multitude de marchés jumeaux se font face (voir figure 25) Saare Ndiaye-Saare Kube font face à Toniataba, Salikenie à Kambajanu, Kumbakara à Saare Bakari, Nianiao et Pirada à Bajukunda. Ils prennent, à l'instar de leurs homologues localisés à la frontière septentrionale, la même configuration que les anciennes escales du commerce colonial, établies le long des frontières pour éviter les ventes d'arachide vers les pays voisins.

Leur création est souvent à l'origine une initiative villageoise venant pallier les carences des circuits commerciaux conventionnels tant privés que publics. Elle répond aussi à un désir de l'État de contrôler et de canaliser les échanges avec la Gambie, pour preuve leur localisation dans trois cas sur quatre dans les villages où sont postées les douanes (Pata, Madina Yero Fula et Manda Douane). Toutefois, dans la partie orientale de la zone frontalière sénégalaise, aux densités de population beaucoup plus élevées, les marchés sont inexistant, mis à part celui de Manda Douane, créé plus tardivement au carrefour des routes qui mènent à la Guinée-Conakry, à Tambakunda et à Madina Gunass. A la frontière sud, la création des *luumo* dans les années 1970 ne semble pas être une initiative des gouvernements, mais plutôt une réaction des populations frontalières aux pénuries chroniques en produits alimentaires et manufacturés dans les deux Guinées en crise. Les États du Sénégal et de la Guinée-Bissau sont exclus dans le choix de leur lieu d'implantation et de leur organisation. Ils se contentent d'une surveillance à distance.

Le niveau de fréquentation des *luumo* varie selon les saisons, tout dépend de la disponibilité en numéraire des populations, du calendrier agricoles, des fêtes religieuses, de l'état du réseau routier et de la situation politique dans ces zones

¹⁶Sonagraine : Société nationale de commercialisation des graines d'arachide.

LES INFRASTRUCTURES COMMERCIALES DE HAUTE - CASAMANANCE ET DES ZONES FRONTALIÈRES (FIGURE N° 25)



SITUATION DE L'ÉTUDE	
	Toniaaba
	Luumo (marché hebdomadaire)
	Luumo ayant disparu
	Luumo international
	Luumo quotidien
	Ville ou village "entrepôt"
	Poste de police des frontières
	Poste de douane
	Limite Haute et Moyenne Casamance
	Route goudronnée
	Piste carrossable
	Piste secondaire
	Frontière internationale

Enquêtes : Th. Le Renard et S.Fanchette

Conception : S. Fanchette

frontalières. Il est difficile de les comparer tant leur situation est fluctuante et qu'un comptage de fréquentation n'a pas été effectué par les autorités locales. Il existe cependant de grandes différences entre *luumo* selon qu'ils sont localisés aux frontières ou à l'intérieur des terres, qu'ils sont bien desservis, qu'ils sont sénégalais, bissau-guinéens ou gambiens, ces derniers étant à une exception près beaucoup plus actifs. Mis à part celui de Manda Douane¹⁷, aucun des marchés frontaliers septentrionaux de Haute-Casamance ne rassemble plus de cent commerçants au plus fort de la saison commerciale en février (Cazeneuve S., 1999 : 16).

10.1.2 *La double vocation des marchés de la frontière sénégalo-gambienne*

A la frontière sénégalo-gambienne, les relations commerciales transfrontalières préexistaient aux *luumo*. Ces marchés servent surtout à approvisionner en produits de première nécessité, en partie issus de Gambie, les populations frontalières, au faible pouvoir d'achat. En outre, les quantités proposées par chaque marchand sont faibles, et il n'est pas rare, pour les marchés les plus petits, que les commerçants écoulent plus de la moitié de leur marchandise au cours de la journée. Normalement certaines marchandises en provenance de Gambie doivent être taxées, à savoir celles qui pourraient concurrencer les produits sénégalais (le sucre, les produits manufacturés comme les tissus et les piles, le riz importé...), tandis que d'autres, comme le riz fluvial gambien et les poissons, ne sont pas touchés par ces restrictions. Si les douaniers ferment les yeux sur le non acquittement des taxes à la frontière sur les produits destinés aux populations enclavées, ils n'acceptent pas que ceux-ci soient redistribués vers l'intérieur du pays.

Ces marchés ont aussi une vocation pour le commerce intermédiaire. Les marchandises d'origine sénégalaise ou importées via Dakar (quincaillerie, ustensiles ménagers, farines, huile de palme, cordes) y sont acheminées par des commerçants de Kolda et sont destinées à la fois aux populations locales et aux commerçants gambiens. Les commerçants koldois prennent le prétexte du marché pour se ravitailler en produits "gambiens" qu'ils rapporteront chez eux à l'insu des douaniers. Seuls Manda Douane -qui a connu un développement très rapide du fait de sa position stratégique au carrefour des routes menant à la Guinée, à la Gambie et aux capitales régionales de Tambakunda et Kolda - et Madina Yero Fula comptaient un marché agricole. Non seulement la forte autoconsommation rend superflus les lieux de commercialisation des céréales, mais la concurrence des marchés gambiens et l'enclavement de la zone limitent les échanges. Dans les régions centrales du Sénégal, les *luumo* ont au contraire une vocation très forte pour la commercialisation des céréales et de l'arachide, et ils concurrencent les sociétés parapubliques telle la Sonacos. Les volumes échangés atteignent des montants peu

¹⁷ Selon les enquêtes d'O. Ninot, ce marché comptait en mars 1999 environ 400 étals.

comparables avec la faiblesse des transactions agricoles au sud du pays.

Les *luumo* gambiens n'ont pas la même vocation que leurs homologues sénégalais : régulièrement répartis le long de l'unique route nationale qui dessert d'Est en Ouest cet État-entrepôt, ils assurent la collecte des céréales, de l'arachide et, dans une moindre mesure, du coton, de part et d'autre de la frontière. Selon la conjoncture, la Gambie rémunère mieux les producteurs que le Sénégal. Mis à part celui de Fula Bantang, les marchés dépassent 100 commerçants et leur spécialisation apparaît clairement.

Le marché de Brikama Ba concentre les échanges de produits agricoles originaires des deux pays. On y commercialise les récoltes d'une large zone de production, et son aire de collecte empiète sur celles de Bureng à l'Ouest et de Saare Bojo à l'Est. La majorité des vendeurs de céréales et d'arachide est sénégalaise. Ce sont pour la plupart des grands producteurs villageois qui prennent en charge les récoltes du village en même temps que les leurs, moyennant une commission. La filière de commercialisation reste inchangée : les productions sont vendues aux commerçants qui négocient pour ceux de Banjul. Les volumes en jeu sont énormes : chaque vendeur dispose d'un minimum de dix sacs, et ceux disposant de 40 sacs de mil ou d'arachide ne sont pas rares, soit plus d'une tonne et demi de produit. A l'exception du coton, toutes les productions agricoles sont concernées.

Saare Bojo concurrence largement le *luumo* de Madina Yero Fula au Sénégal¹⁸. A Bureng, les collecteurs sénégalais, et résidant au Sénégal, sont aussi nombreux. Il leur est en effet plus facile, par rapport à leurs homologues gambiens, de négocier dans les villages producteurs du Sénégal. En outre, ils prennent peu de risques à passer la frontière, car les douaniers de Pata s'aventurent rarement jusque là, et les douaniers gambiens ferment les yeux sur ce trafic favorable à leur pays. Les villages du nord de la forêt de Pata vendent une partie de leur production agricole en Gambie pour des raisons d'accessibilité. Les *secco*, point de collecte des arachides par la Sonacos, sont ici plus éloignés que ne l'est le *luumo* de Bureng (Cazeneuve S., 1999).

L'aire de chalandise des marchands sénégalais en Gambie s'étire ainsi largement à l'intérieur de la Haute-Casamance et leur envergure dépasse celle de leurs homologues sénégalais. Les populations des villages de l'intérieur de la région ne

peuvent ramener chez elles des marchandises « gambiennes¹⁹ » achetées sur

¹⁸Au mois de décembre, à Saare Bojo, le sac d'arachide (environ 70 kg) se vendait 16000 francs CFA, et le même sac de mil 7000 francs CFA. Sur le marché de Madina Yero Fula, à la même époque, on achetait le sac de mil à 6000 francs CFA. L'arachide vendue au *secco* le mois précédent (fin de la traite) rapportait 150 francs CFA./kg, soit environ 9000 francs CFA le sac (enquêtes de Cazeneuve S. en 1998).

¹⁹Les marchandises importées du marché international ne peuvent entrer au Sénégal sans l'acquitte-

les marchés de Pata ou de Madina Yero Fula car les douanes ne tolèrent pas qu'elles quittent l'espace frontalier. Il leur est préférable d'aller s'approvisionner directement en Gambie et de rapporter des marchandises en fraude, les jours où les contrôles se desserrent. De nombreux petits boutiquiers villageois, notamment ceux installés dans la forêt de Pata de façon illégale, optent pour ce type d'approvisionnement. D'ailleurs, les colons de cette forêt, pour une partie d'origine gambienne, participent aux réseaux commerciaux illégaux. Ils sont plus tournés vers la Gambie que vers le Sénégal, où ils résident pourtant. De nombreuses boutiques ont été créées dans les villages, approvisionnées par des produits achetés en Gambie et introduits illégalement au Sénégal. En général, ceux qui s'investissent dans le commerce ouvrent deux boutiques : la plus grande à Bureng et la plus petite dans le village ; celle de Bureng sert à entreposer les marchandises frauduleuses achetées en Gambie²⁰.

C'est en fait la présence des commerçants des deux pays qui fait vivre ces *luumo*, le pouvoir d'achat et les maigres productions écoulées par les populations sénégalaises ne suffiraient pas à les maintenir.

10.1.3 Les marchés de l'espace frontalier avec les deux Guinées : des lieux de rupture de charge

A la frontière sud, le foisonnement des marchés semble être une réaction des populations aux pénuries chroniques en produits alimentaires et manufacturés dans les deux Guinées en crise. De 1958 à 1984, la Guinée-Conakry était dirigée par un régime totalitaire personnalisé par Seku Tuure. L'étatisation de l'économie et les échecs de la collectivisation de l'agriculture ont engendré une chute drastique de la production agricole et des exportations. Le monopole de la commercialisation par l'État, le repli de la paysannerie sur la sécurité alimentaire et l'isolement du pays au sein de la région ouest-africaine, ont sonné le glas des échanges commerciaux formels. Ils ont favorisé en revanche la constitution d'un vaste marché noir de produits alimentaires pour enrayer les pénuries récurrentes dans le pays, notamment dans les agglomérations urbaines. Quant à la Guinée-Bissau, seul pays dans la région à avoir mené une lutte de libération aussi longue (1963-1974) et aussi sanglante, elle s'est engagée en 1974 dans une économie étatisée, à l'instar de son voisin guinéen. Refusant l'encadrement trop strict de l'État, la paysannerie s'est tournée vers l'autoconsommation mais écoulait son cheptel au Sénégal. Jusqu'à maintenant, malgré l'ouverture économique et son adhésion à la zone franc, ce petit pays enregistre une pénurie chronique de biens alimentaires et industriels. Les régions septentrionales des deux Guinées orientent jusqu'à présent leurs échanges vers la Haute-Casamance, plutôt que vers leurs capitales

ment de taxes. En revanche, la Gambie et le Sénégal faisant partie de la CDEAO (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest), les échanges des produits intra-communautaires sont libres.

²⁰Sidibé, M., rapport de mission, juillet 2000.

respectives. Eloignées des centres économiques du pays, les villes guinéennes et bissau-guinéennes frontalières avec le Sénégal sont plus polarisées par ce dernier. Bissau a un faible pouvoir polarisant par rapport au reste du pays. La faiblesse de l'industrie légère de ce pays explique la nature des échanges qui s'effectuent entre le Sénégal et les villes de Bafata, GaaBu et Bissau par l'intermédiaire de Diaobe. Une bonne partie de ceux-ci concerne les produits manufacturés, articles en plastique, fournitures électriques, pièces détachées de vélos et d'automobiles.

La richesse agricole et pastorale relative de cette région, sa position stratégique sur les routes du commerce d'orientation méridienne et la difficulté à écouler leurs productions par les circuits nationaux ont poussé les Guinéens à se rabattre sur les marchés sénégalais, puis à en créer. Les marchés de Guinée-Bissau sont à la fois des espaces de rupture de charge pour des produits venant de régions écologiques différentes et pour des marchandises de première nécessité ou importées frauduleusement de la Gambie via la Haute-Casamance (condiments, médicaments, piles, sucre, tissus...). Elles transitent nécessairement par le Fuladu et refluent même vers sa partie méridionale, puisque de petits commerçants bissau-guinéens les revendent en faibles quantités dans les *luumo* sénégalais de Niania, de Kumbakara, de Mampatim ou de Tiara. Les contrôles douaniers sont très limités, quand ils ne sont pas inexistantes sur cette frontière. Jusqu'à la dévaluation du franc CFA, les Casamançais s'y rendaient pour acheter du riz que l'État bissau-guinéen importait du marché mondial pour enrayer les pénuries récurrentes. Avant l'adhésion de la Guinée Bissau à l'UEMOA, les *luumo* de la frontière avec le Sénégal étaient le lieu d'un intense échange de devises. Le franc CFA, monnaie très forte par rapport au peso, était très prisé par les habitants de ce pays. De nombreux bissau-guinéens venaient vendre leurs produits ou travailler au Sénégal en vue d'amasser du franc CFA. Une fois de retour, ils monnayaient leur capital en peso pour jouir d'un pouvoir d'achat de loin supérieur à celui de ceux restés sur place (Diallo O., 1999).

Les jours de *luumo*, les transactions entre fraudeurs vont bon train. Ceux-ci profitent de l'affluence pour trouver d'éventuels acheteurs pour les marchandises importées de Gambie et stockées dans des maisons du village d'accueil à l'écart du marché. La majorité des casamançais s'habillent en Gambie et en Guinée Bissau.

Dans les *luumo* frontaliers avec la Guinée-Bissau, tels Ilyao, le bétail occupe une place très importante. A la morte saison, durant laquelle les revenus des paysans se tarissent, le commerce de bétail va généralement bon train. Les marchands font des affaires en cette période où les éleveurs sont forcés de "déstocker" pour couvrir leur déficit alimentaire. Ce *luumo* est devenu aujourd'hui le plus gros marché de bétail de la sous-région. Il assure le ravitaillement en viande des villes de Banjul et de la Basse Casamance.

10.1.4 Les marchés de l'intérieur : des lieux d'échanges de produits locaux peu polarisants

Loin de l'affluence des marchés frontaliers, les *luumo* de l'intérieur participent à la redistribution des produits au sein d'un espace marchand restreint. Même s'ils ont des rapports spasmodiques avec les pays voisins, du fait de l'introduction de quelques marchandises frauduleusement introduites sur le territoire sénégalais (sucre, thé, tissus), il n'en demeure pas moins vrai qu'à l'exception notoire de Diaobe, ces *luumo* ne sont fréquentés que par les populations locales et quelques commerçants venus revendre des produits manufacturés achetés au nord Sénégal. Ils n'ont pas de spécificité et ceux qui ne sont pas situés sur les grands axes de circulation ont une durée de vie éphémère.

Le cas du *luumo* de Sulabaly illustre ces propos. Situé à une trentaine de kilomètre de la Gambie sur la piste qui mène à Kolda (voir figure 25), ce *luumo* a eu du mal à démarrer (il a même deux fois disparu) car, en l'absence d'autorisation de la part des autorités territoriales d'accueillir les commerçants gambiens, les marchands de Kolda l'ont boudé : il n'y avait pas assez de clients et de marchandises. Malgré les tentatives d'arrangement avec les douaniers de Pata, ceux-ci ont refusé de laisser passer les gambiens jusqu'à Sulabaly, prétextant que l'autorisation était déjà accordée pour Pata et ne pouvait être donnée à tout le monde.

Ces marchés de l'intérieur n'ont pas l'envergure de leurs homologues du bassin arachidier localisés dans des zones plus peuplées et proches des grands bassins de consommation urbaine, comme Thiès et Dakar. Le *luumo* de Payar, par exemple, situé au nord-ouest de la région de Tambakunda, est fréquenté par d'importants collecteurs de produits agricoles travaillant en relation directe avec les grossistes des villes de l'Ouest du Sénégal. Le marché rural étant très lié au commerce de l'arachide et du mil, son succès est largement tributaire des capacités de production de chaque zone (Ninot O, Lesourd M. & Lombard J., 2002)

10.2 Le marché de Diaobe : une polarisation internationale

Localisé à mi-chemin des frontières de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée-Bissau, le *luumo* de Diaobe bénéficie d'une situation exceptionnelle qui favorise les échanges entre les populations des zones frontalières, d'autant que celles-ci sont éloignées de leurs capitales respectives (Banjul, Conakry et Bissau). Depuis les années 1980, les activités commerciales de ce marché "international" s'exercent au niveau de la sous-région ouest-africaine. Le *luumo* a profité de l'amélioration des voies de communication et du bitumage de la nationale n°6 reliant Kolda-Velingara à Tambakunda.

Créé en 1974, à l'initiative d'un député descendant de la famille fondatrice du village, le marché hebdomadaire a su profiter, durant les premières années de son

existence, de l'accession de la Guinée-Bissau à l'indépendance pour étendre une partie de ses flux commerciaux vers ce pays en cours de reconstruction. Au début des années 1980, le « syndicat bissau-guinéen » a été créé pour stocker et peser les produits originaires de ce pays. Puis, suite à la mort de Seku Tuure en mars 1984, le nouveau régime de Conakry s'est engagé dans une politique de libéralisme exacerbé en vue de sortir l'économie nationale d'un marasme tout aussi désastreux que celui de son voisin lusophone. Les réseaux socio-économiques Peul Fuuta n'ont pas tardé, à partir de 1986-1988, à renouer d'intenses relations commerciales avec les places marchandes sénégalaises. Le développement du *luumo* a atteint son paroxysme au début des années 1990 avec l'arrivée des commerçants guinéens. Ainsi, le "syndicat guinéen" a été créé en 1990 pour accueillir les nouveaux arrivants et gérer leurs produits. Parallèlement, la Gendarmerie, les services de la douane, des Eaux et forêts et de l'hygiène se sont installés définitivement pour garantir le bon fonctionnement du marché hebdomadaire (Gomis M. K., 1998). Le *luumo* s'est également nourri de l'afflux massif de commerçants wolofs et hall'pulaar chassés de Mauritanie lors des événements de 1988 (Fanchette S. & Le Renard Th., 1997). Fort de ce nouvel élan, les activités commerciales de DiaoBe, cantonnées à leurs débuts à de modestes échanges ruraux au « marché des Caïcédrats »²¹, se sont développées de part et d'autre de la route nationale qui traverse le village. Encouragés par une distribution foncière pour le moins litigieuse, bon nombre de commerçants allochtones (Wolof, Tukuler et Peul Fuuta) ont construit des magasins et des cantines²² en bordure de la route.

Le nombre des taxis guinéens sur le départ dépasse la cinquantaine les jours de *luumo* et, ceci, sans compter celui en pleine croissance des véhicules de tout gabarit faisant chaque semaine la liaison avec les villes de Moyenne-Guinée, tandis que plus de 40 cars viennent du nord du pays (Dakar, Tuuba...). Alors que les *luumo* secondaires sommeillent en hivernage, celui de DiaoBe bat son plein (Fanchette S. & Le Renard Th., 1997).

10.2.1 DiaoBe : une plaque tournante pour le commerce international

Les échanges entre les deux Guinées et les grandes places commerciales du nord du Sénégal (Dakar, Thies, Kaolack et Tuba) ne s'effectuent pratiquement plus directement et transitent par DiaoBe. Le coût du transport, les distances, l'état des routes et la multiplication des barrages policiers occasionnent des frais de route prohibitifs et découragent un bon nombre de transporteurs étrangers. Par ailleurs, ces opérateurs doivent impérativement trouver un fret de retour pour amortir le

²¹Ce marché ombragé par le feuillage d'un immense Caïcédrat se situe en retrait de la route, à l'intérieur du plus vieux quartier du village, appelé quartier Escale.

²²Cantine : box dans lequel les petits marchands installent leur étalage au marché ou le long de certaines rues.

voyage, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'ils sont mal insérés dans les réseaux marchands sénégalais.

Par le biais du *luumo*, les grandes villes de la sous-région (Sénégal, Gambie et les deux Guinées) sont ainsi en relation pour les produits manufacturés, agricoles et issus de la cueillette. Des commerçantes, en particulier originaires de Bissau, Bafata et GaaBu, achètent de l'huile de palme sur le marché de DiaoBe à environ 600 francs CFA le litre et le revendent à Dakar le double, voire plus. Elles utilisent les moyens de transport appelés « horaires » et ramènent de la capitale des produits en plastique, des chaussures et des nattes, que l'on ne trouve pas à Bissau. Par ce commerce triangulaire, ces commerçantes prennent appui sur DiaoBe, tout en s'inscrivant dans des circulations à petite échelle (Cheneau-Loquay A., Lombard J. & Ninot O. 2000).

De la Guinée-Conakry proviennent essentiellement des produits de la forêt (café, avocats et kola), du maraîchage (piment rouge) et des fruits (mangues et oranges). Le café vert vient de Nzérékoré, en Guinée forestière. Il est acheminé par des commerçants à Labé d'où les grossistes guinéens le transportent à DiaoBe. Il suit le même circuit que l'huile de palme ou le piment noir qui lui est associé dans la préparation du café « Tuuba ». Les quantités les plus importantes arrivent aux mois de mai, juin et juillet. Les principales destinations sont les villes de Dakar et de Tuuba.

De Guinée-Bissau proviennent essentiellement des produits de cueillette : des balais de palme, le miel, l'huile de palme, le pain de singe, les grains de néré, le tamarin. Ces produits sont transportés dans des camions et sont commercialisés par des femmes et des jeunes gens. Il y a parmi eux des paysans et des commerçants qui fréquentent d'autres *luumo* bissau-guinéens (Kambajau, Toniataba, Saare Bacary, Bajukunda, Himabe, Sincan Boce) et parcourent des villages d'où ils rapportent des produits qu'ils revendent à DiaoBe.

10.2.2 DiaoBe : un marché pour l'écoulement des produits locaux

Le marché de DiaoBe profite du réseau des marchés périodiques de toute la région et des pays limitrophes, dans le sens où il canalise les marchandises de ces derniers. De surcroît, son imposante gare routière représente une étape incontournable pour le transport de passagers (*WalFadjri*, 27.03.97).

Au plan régional, DiaoBe assure l'écoulement des produits ruraux de la Haute-Casamance et son approvisionnement en produits manufacturés sur un rayon de 20 à 30 km. Le riz commercialisé à DiaoBe est soit importé, soit produit sur place par la Sodagri dans les périmètres irrigués de la vallée de l'Anambe ; ce dernier est vendu moins cher que le premier. Cette société écoule 60 % de sa production

rizicole par le biais du *luumo*²³. Les produits de cueillette du Sénégal proviennent exclusivement de la Région de Kolda, sauf le pain de singe qui vient quelquefois de la région de Ziguinchor.

Plusieurs villages environnants ont développé une activité fruitière destinée au marché de DiaoBe. En revanche, les produits maraîchers proviennent essentiellement des Niayes de la région de Dakar, de Cayar et de Mboro, de Thiès et parfois de la vallée du Fleuve. Ils sont apportés par des commerçantes qui les vendent à DiaoBe et achètent d'autres produits qu'elles revendent chez elles (Gomis M.K., 1998). Les trois quarts des forains sont des villageois de la région exerçant à temps partiel cette activité.

Les bovins, les ovins et les caprins proviennent essentiellement des arrondissements de Kunkane et de Dabo dans la région de Kolda.

Les produits de cueillette et les productions agricoles casamançais et guinéens, notamment l'huile de palme originaires de la Guinée forestière, occupent une bonne partie des acteurs du *luumo* qu'ils soient commerçants ou paysans. Dans une moindre mesure, les transactions concernent les produits manufacturés sénégalais et ceux frauduleusement importés de l'étranger via la Gambie.

Un marché à bétail draine les animaux des communautés rurales limitrophes et destinés aux nombreux restaurants et dibiteries²⁴ du *luumo*, au marché national et aux régions de GaaBu et Pirada en Guinée-Bissau (Gomis M. K., 1998). Il approvisionne aussi en chevaux et ânes, venus du nord sahélien, les agriculteurs de la région à l'approche de la saison culturale.

Évaluer le volume des échanges qui transitent chaque semaine par le marché de DiaoBe s'avère une tâche difficile pour les services régionaux du commerce intérieur. Certaines sources avancent un chiffre d'affaires de 400 millions de francs CFA par semaine (*le Soleil*, 12.04.94). Mais au regard des centaines de camions qui y stationnent chaque mercredi, ce chiffre paraît faible, si l'on estime par exemple à 400.000 ou 500.000 francs CFA le coût d'une cargaison de 15 tonnes de pain de singe (fruit du baobab), ou encore à un million de francs CFA un chargement de 20.000 litres d'huile de palme.

Par ailleurs, d'après les estimations de Th. Le Renard en 1996, le nombre des boutiques, cantines, restaurants et autres établissements avoisine 400 et celui des tabliers et des vendeurs ambulants oscille chaque mercredi entre 2.500 et 3.000 personnes. Le niveau d'activité économique s'avère si important que ce marché, qui se tenait naguère les seuls mercredis, s'étale à présent du lundi au jeudi. Selon l'évaluation du bureau d'étude Senagrosol-Consult, on comptait en 1997 15.000

²³Senagrosol-Consult, Rapport.

²⁴Restaurants ou cantines populaires qui servent des brochettes ou de la viande « débitées », d'où leur nom.

personnes sur le marché les jours d'affluence, polarisant près d'une vingtaine de villages.

La Haute-Casamance est par ailleurs une zone de passage pour le trafic de chanvre indien en provenance de Bignona en Basse Casamance²⁵, car les routes y sont moins contrôlées que celle qui relie Ziguinchor à Dakar via la Gambie. Plusieurs saisies ont été effectuées à DiaoBe où l'on a mis également au jour un important trafic d'armes en provenance du Libéria et de la Sierra Leone, susceptible soit d'alimenter la rébellion casamançaise, soit de fomenter la chute du régime du président Yaya Jammeh (Fanchette S. & Le Renard Th., 1997). Ce trafic d'armes serait si étendu que les autorités nationales craindraient pour la sécurité de la région.

10.3 Une armature commerciale fragilisée et inégalement répartie au sein de la sous-région

10.3.1 Les entrepôts gambiens : têtes de pont de la fraude vers le Sénégal

Les produits manufacturés que l'on trouve dans les *luumo* et les boutiques de la frontière septentrionale proviennent généralement de la filière gambienne. Dans les villes et les bourgades gambiennes, de grands entrepôts et boutiques regorgent de marchandises importées du marché international et destinées au Sénégal. Dans la partie orientale du pays, Basse et Bansang concentrent le gros des échanges. Ces établissements sont tenus pas des grossistes maures, Tukuler et Peul Fuuta, intégrés dans des réseaux très structurés qui s'approvisionnent à Banjul. De ces entrepôts s'organisent deux types de trafic : celui des grands commerçants " internationaux " qui, grâce à leurs relations, peuvent prendre le risque de passer de grands volumes de marchandises par les douanes²⁶ ; et celui de détail, destiné aux villageois sénégalais et aux petits boutiquiers installés dans les villages frontaliers (Cazeneuve S., 1999 : 37). Ce dispositif commercial bien structuré s'appuie sur des réseaux ethniques et religieux établis depuis longtemps et au sein desquels les transactions et le crédit reposent sur la confiance. Il a été ébranlé par des mesures économiques et politiques édictées par le Sénégal, suite à l'échec de la confédération sénégalienne en 1989. En même temps, le conflit Sénégal-mauritanien a déclenché le départ de nombreux boutiquiers mauritaniens, et donc la déstructuration d'une partie des réseaux d'exportation Gambie-Sénégal reposant sur les grossistes maures installés en Gambie et sur leurs compatriotes boutiquiers au Sénégal. Les exportateurs ont

²⁵Voir l'article d'A. Labrousse, 1998. L'auteur montre comment le MFDC (Mouvement des forces démocratiques de Casamance), qui mène une guérilla contre le gouvernement sénégalais depuis 1982 pour obtenir l'indépendance de la Casamance, vit et finance son armement en partie grâce à l'impôt qu'il lève sur le trafic du cannabis produit dans la région, dont la production tournerait autour de 1.500 tonnes en 1996.

²⁶Certains fraudeurs font transiter par la frontière et par des transporteurs gambiens de grandes quantités de marchandises achetées à Banjul et destinées à Madina Gunass. Le montant de "l'arrangement" avec la douane serait d'environ 250 000 à 300 000 CFA pour un camion de 25 tonnes en 1998.

dû se réorganiser, d'une part en délocalisant leurs circuits à l'est du pays, à partir de Basse vers Tambakunda et vers Vélingara et, d'autre part, en s'appuyant sur les commerçants Peul installés en Casamance et dans l'est du Sénégal (EggJ. & Lambert A, 1994 : 240). Ainsi, à l'extrémité orientale de la Gambie et à deux kilomètres du " goudron " sénégalais qui mène à Tambakunda, Bolibana, une petite bourgade de 12 concessions, est devenue le centre d'approvisionnement des fraudeurs qui opèrent dans l'est casamançais et le Sénégal Oriental. De nombreuses boutiques tenues par des Mauritaniens ont été construites vers les années 1990. Les échoppes sont bien achalandées en différents types de matériels, appareils électroménagers, télévisions, chaînes Hifi, magnétoscopes, produits de beauté, vêtements, tissus ou produits alimentaires.

Pourtant la pauvreté est apparente dans cette localité. Les commerçants, maures pour la plupart, sont les grands bénéficiaires de ce trafic. Leurs boutiques sont fréquentées par une majorité de femmes venues de Tambakunda. Une d'entre elles affirme :

Ici, les prix défient toute concurrence. Imaginez un peu que le sac de sucre de 50 kg coûte 10.500 francs CFA, le litre d'huile à 500 francs CFA, le pot de lait Nestlé à 100 francs CFA, le pot de tomate concentré à 1500 francs CFA (le Soleil, sept. 2000).

Avec la dévaluation du franc CFA en 1994, l'aspect attractif de certains produits importés via la Gambie a diminué. Jusqu'alors, les circuits marchands s'appuyaient principalement sur le commerce du riz qui procurait les plus grandes marges bénéficiaires. Selon les enquêtes de Cazeneuve S., les boutiquiers de Kolda et de Vélingara s'approvisionnaient en Gambie par l'intermédiaire d'autres commerçants qui entreposaient leurs stocks sur les frontières dans des maisons isolées à la périphérie des villages. Depuis la fin des années 1990, ces entrepôts sont majoritairement vides et les grands commerçants gambiens se plaignent d'une baisse d'activité avec la Haute-Casamance. Ils ont dû se réorienter vers des marchandises encore concurrentielles au Sénégal (Hi-fi, vêtements, tissus...).

10.3.2 Madina Gunass : un des plus grands entrepôts de marchandises frauduleuses de la région

La ville maraboutique de Madina Gunass représente non seulement le plus important centre religieux de la région, mais également un pôle commercial non négligeable, même s'il n'atteint pas l'envergure de la grande ville Mouride de Tuba-Mbacke²⁷, plus grand entrepôt de produits de contrebande gambiens et guinéens du Sénégal. Comme cette dernière, Madina Gunass exprime l'autonomie des forces

²⁷Voir Gueye C., 2002.

confrériques et constitue une forme de contre-société (Gueye C., 2002).

Avant sa disparition, le fondateur de cette localité, Al hajj Mamadu Saydu Ba, avait mis en place un réseau de boutiques qui lui permettait de contrôler la presque totalité des activités économiques. Le développement de l'agriculture et des activités marchandes ont permis la naissance d'une bourgeoisie maraboutique respectée. Elle bénéficie des envois effectués par les fidèles de la sous région et de la diaspora (Ngaide A., 2002 : 637). L'important trafic commercial en œuvre dans cette cité maraboutique est couvert par l'impunité dont jouissent les dignitaires religieux auprès des autorités locales et nationales. Grâce à la bienveillance de certains ministres Tukuler en poste dans les années 1980, Madina Gunass a été raccordée à la nationale 6 par une route bitumée et a bénéficié de nombreux équipements entre 1982 et 1987. Située à mi-chemin des frontières de Guinée-Conakry et de Gambie, cette cité jouit d'une position stratégique pour alimenter le commerce frauduleux avec les deux pays voisins et approvisionner sa population en produits bon marché. À ces opérations commerciales vient s'ajouter au mois d'avril l'effervescence des 9 jours du *dakka*. Lors de cette cérémonie, les *taalibe* affluent des quatre coins du pays, mais aussi de Mauritanie, du Mali, des deux Guinées, de Gambie, du Niger et du Nigeria. Le *dakka* est un rendez-vous aussi propice au recueillement religieux qu'aux échanges de produits frauduleux :

*En dehors des prières en commun, c'est le commerce qui occupe les disciples. Ce rassemblement ressemble à un grand luumo : on y trouve du matériel agricole, des charrues, des machines à coudre, beaucoup de tissu, de la quincaillerie... et tout ça à des prix vraiment très bas. C'est le libéralisme économique le plus total.*²⁸

En fin de retraite, les marchandises invendues, quand elles ne sont pas liquidées à des prix modiques, atterrissent dans les divers magasins de la ville ou peuvent être encore vendues à la fin de l'office communautaire du vendredi devant la grande mosquée. Les commerçants étrangers préfèrent ainsi céder leurs fins de stock, plutôt que de courir le risque de se les voir confisquer sur le chemin du retour. En effet, si les disciples profitent de la protection de leur marabout pour entrer au Sénégal, "lorsqu'ils sortent de Madina Gunass, les douaniers ouvrent l'oeil parce que là ils vont chez eux et n'ont pas à rendre compte au marabout."²⁹ La complicité entre instances religieuses et pouvoir public ne s'arrête pas à ces actes de complaisance : elle va bien plus loin puisque plusieurs services administratifs régionaux, les services d'ordre ou les services techniques (Eaux et forêts, hygiène, hydraulique...) sont mobilisés durant toute la durée du *dakka*, auquel participent également maintes délégations

²⁸Jawo A., Madina Gunass, mai 1997, enquête Le Renard Th.

²⁹Ibid.

confrériques et politiques, représentant les plus hauts sommets de l'État (Fanchette S. & Le Renard Th., 1997).

10.3.3 L'instabilité politique et économique et l'approvisionnement des boutiques urbaines

Dans la partie orientale de la zone frontalière sénégalaise, tout le système d'approvisionnement s'organise autour de la redistribution de produits alimentaires et manufacturés par les boutiques de Velingara, ville secondaire de Haute-Casamance. La forte proximité avec les entrepôts gambiens influence le mode d'approvisionnement des boutiques de cette ville, fort différent de celui de Kolda :

La fraude étant moins massive à l'Ouest, parce qu'elle subit la double contrainte de l'enclavement et d'une plus grande présence douanière ; les filières deviennent plus complexes, fractionnées, moins efficaces (Cazeneuve S., 1999 : 65).

Depuis la dévaluation du franc CFA, les boutiquiers sénégalais ne s'approvisionnent théoriquement plus en Gambie et se rabattent sur les circuits dakarois car les marges sont trop faibles (notamment celles du riz), au regard des risques encourus avec les douaniers. Il n'en demeure pas moins qu'à Velingara, la fraude sur certains produits, tels le sucre, la sauce tomate, les tissus et le thé, encore concurrentiels en l'absence de taxation, se maintient. Ces produits sont vendus sous couvert ou achetés directement par les consommateurs sénégalais. Cazeneuve S. note que la totalité du disponible de farine de Velingara proviendrait de Gambie via le poste frontière de Bajara où on note la présence d'une petite gare routière destinée aux échanges entre Velingara et Basse.

La plupart des grands commerçants de Kolda ont un représentant sur les *luumo* frontaliers, devenus de véritables débouchés pour les commerçants urbains. Il existe aussi un petit trafic de sucre et de thé entre les marchés de Pata et de Madina Yero Fula et les boutiques de Kolda qui peut être lucratif en l'absence de saisie et qui s'associe aux circuits officiels nationaux pour approvisionner en produits alimentaires la capitale régionale³⁰. Si ces produits importés par la Gambie n'apparaissent pas toujours dans les boutiques des villes et des villages frontaliers de la Haute-Casamance, ils sont néanmoins vendus " sous le manteau " ou alors sans emballage, au détail. Avec la dévaluation, le commerce ayant pignon sur rue s'est développé car il est devenu intéressant de vendre des produits sénégalais peu concurrencés

³⁰«A Pata, les boutiquiers sont anormalement nombreux. Ils disposent en outre de stock de sacs de sucre et de thé qui semblent disproportionnés par rapport à la demande locale et qui sont destinés aux commerçants de Kolda. Les produits sont acheminés depuis la Gambie par les commerçants gambiens se rendant au luumo de Pata. Une partie est effectivement destinée à la vente sur le marché, l'autre est vendue aux boutiquiers du village qui les revendent à des intermédiaires qui approvisionnent ceux de Kolda » (Cazeneuve S., 1999).

par les produits frauduleusement importés, ce qui explique la reconversion dans le commerce licite de nombreux anciens fraudeurs. A l'exception de l'huile d'arachide qui vient de Diourbel, et d'un peu de riz local acheté sur le périmètre de l'Anambe, la plupart des marchandises stockées chez un des dix plus grands boutiquiers de Kolda sont achetées à Dakar. Mais si les boutiquiers urbains profitent des marchés frontaliers pour alimenter leurs stocks, les boutiques rurales subissent de plein fouet la concurrence des marchés hebdomadaires locaux.

L'espace d'attraction des boutiques de Kolda s'est élargi à la faveur de l'insécurité en cours en Basse Casamance. Elles ravitaillent maintenant aussi bien les petites boutiques villageoises du département que les commerçants de la Moyenne Casamance et les grossistes de Ziguinchor.

10.4 Les réseaux commerciaux : une multitude d'acteurs aux envergures contrastées

La permanence des flux transfrontaliers entre la Haute-Casamance et ses voisins s'explique par l'ancrage ancien des réseaux commerçants en Ségambie, par la présence de poches de pénuries saisonnières dans les régions frontalières et par un manque d'organisation des circuits privés ou parapublics monopolisant le négoce des cultures de rente. Ces échanges bénéficient du développement inégal des politiques agricoles, monétaires et douanières mises en place par les États de la sous-région, notamment celles édictées par la Gambie et le Sénégal.

Une multitude d'acteurs interviennent dans les échanges transfrontaliers, du petit fraudeur qui cherche à s'approvisionner à bas prix, aux grands importateurs en produits alimentaires et manufacturés qui sévissent dans les capitales de la sous-région, en passant par les grossistes maures qui stockent des marchandises dans les entrepôts gambiens. Certains sont organisés en réseaux bien structurés, composés d'opérateurs qui assurent l'enregistrement, la fraude, et le contournement de la législation, d'autant plus fréquemment que la disparité des règlements est importante de part et d'autre des frontières (Egg J. & Herrera J., 1998 : 10), tandis que d'autres agissent à leur niveau individuel avec un faible rayon d'action.

10.4.1 Le petit commerce de survie alimentaire animé par les populations frontalières

En l'absence d'un réseau efficace de distribution de produits alimentaires dans les marges frontalières du Fuladu, et d'écoulement des produits de cueillette et de l'agriculture, les populations villageoises se tournent vers les circuits informels. Elles s'approvisionnent soit directement en Gambie pour leur consommation ou la revente de faibles volumes au détail, soit sur les *luumo* ou auprès de nombreux *banabana*³¹ qui officient dans la région.

³¹Bana-bana : colporteurs issus du nord du Sénégal

Une part non négligeable des villageois de ces régions pratique le commerce qui leur assure un minimum de revenus monétaires aux côtés de l'agriculture et de l'élevage. Outre celui des cultures de rente, le petit négoce de produits manufacturés, voire même de céréales importées, est parfaitement courant. La contrebande à petite échelle s'effectue par portage ou au moyen de charrettes et de bicyclettes et emprunte les innombrables chemins de traverse que les douaniers méconnaissent le plus souvent. Les « fraudeuses » qui pratiquent le trafic entre Bolibana et Tambakunda, dissimulent leurs achats dans les arbustes ou autres cachettes :

A charge pour les jeunes du village de venir les récupérer tard dans la nuit, pour nous les amener. Ce n'est qu'en usant de ces astuces qu'on peut tromper la vigilance de ces soldats de l'économie (le Soleil, septembre 2000, dossier Gambie³²).

Il arrive cependant parfois qu'une brigade s'aventure à tendre par-ci, par-là, des embuscades aux fraudeurs. Mais en raison de leurs moyens très limités, ces coups de filet s'avèrent exceptionnels, d'autant plus que les populations, qui trouvent aussi leur intérêt dans ce trafic, se rangent inmanquablement du côté des fraudeurs en leur offrant protection, hospitalité et en ne rompant jamais la loi du silence. Les douaniers tolèrent parfois la fraude de petite envergure pratiquée par des populations indigentes :

Nous savons que les femmes qui viennent à Bolibana pour se ravitailler, ce sont elles qui gèrent les foyers et pour la plupart, elles sont démunies. Nous essayons de jouer sur ça pour canaliser la fraude. Mais elles ne doivent pas envahir le marché de Tambakunda de ces produits venus de la Gambie (le Soleil, septembre 2000, dossier Gambie).

Les petites boutiques villageoises qui offrent des produits de première nécessité (savon, huile, allumettes, thé et sucre) s'approvisionnent pour la plupart dans les boutiques des villes entrepôts, comme Bansang ou Basse. Les boutiquiers profitent des jours hors *luumo*, quand les contrôles douaniers se desserrent, pour ramener à vélo ou en charrettes des petites quantités de marchandises qu'ils proposeront aux villageois³³.

³²L'audace des fraudeurs ne fait qu'agrémenter les histoires que les journalistes se plaisent à raconter. Telle celle de l'âne fraudeur : « Les villageois sénégalais sont vraiment malins. Ils savent qu'ils ne peuvent pas échapper à la vigilance des douaniers alors ils ont pensé dresser des ânes. Chaque fois, en guise de reconnaissance, ils font la navette entre Bolibana et leurs villages d'origine. Lorsqu'ils sont sûrs que l'âne connaît le chemin, ils le chargent de sacs de sucre avant de le laisser partir tout seul. Les douaniers sont alors obligés de jouer à cache-cache avec lui. Dans le cas contraire, l'âne parvient à rejoindre le domicile de son maître pour débarquer le chargement frauduleux » (Le Soleil, sept. 2000).

³³Selon un employé du Tribunal de Kolda, 60 % des habitants du département de Velingara s'approvisionneraient en fraude pour leur consommation familiale.

Pour contrecarrer les pratiques des commerçants et des migrants en général, les douaniers ont créé un poste temporaire de surveillance entre le village de Madina Mandakh et le *luumo* de Bureng, en Gambie. Toutefois, les trafiquants font preuve en général de beaucoup d'imagination et ils jouent de ruse pour ne pas croiser le chemin des douaniers. C'est avec des charrettes, des vélos ou même à pied qu'ils assurent l'acheminement des marchandises achetées. De nouveaux détours sont créés en permanence grâce à de nouvelles stratégies. Parfois, certains jeunes se roulent sur le sable pour salir volontairement des habits neufs achetés, les nouvelles chaussures sont tachetées, les femmes achètent des tissus, les font coudre sur place et les portent en rentrant (les tailleurs sont submergés de travail le jour du *luumo*). D'autres attendent la nuit pour acheminer les marchandises achetées ; d'autres encore les confient à des parents qui habitent Bureng. Ils reviennent les récupérer un autre jour, sachant que les douaniers ne sont sur place que le jour du marché et parfois le lendemain. On assiste ainsi à un interminable jeu de cache-cache dans lequel les trafiquants sortent largement vainqueurs malgré les quelques prises opérées par les « soldats de l'économie ». C'est dans les gros villages installés illégalement dans la forêt classée de Pata, comme Madina Mandakh, Tuba Ticken, Daarou Pakathiar ou Madina Dinguiraye, que la portée de ce commerce en large partie frauduleux est la plus flagrante. Un *luumo* a été organisé le mardi, destiné principalement à évacuer les produits frauduleusement introduits au Sénégal que les colons peuvent acheter sans être inquiétés car il n'y a pas de douaniers à l'intérieur de la forêt (Sidibé M., 2003).

Pour obtenir le numéraire nécessaire à l'achat de produits manufacturés, ou introuvables sur place, les producteurs des zones frontalières écoulent en partie leurs productions agricoles sur les marchés gambiens, dans le cas des Sénégalais, ou sur les marchés sénégalais méridionaux, dans le cas des Bissau Guinéens. Ils peuvent ainsi bénéficier de monnaies plus fortes que celles en cours dans leur pays (le Dalasi pour les ventes en Gambie, et le franc CFA pour les ventes au Sénégal à l'époque où la Guinée Bissau n'avait pas intégré la zone franc), augmentant ainsi leur pouvoir d'achat. Ainsi, une part importante de la production cotonnière ou arachidière de l'arrondissement frontalier de Madina Yero Fula se retrouve dans les *luumo* gambiens³⁴, les producteurs frontaliers étant attirés par les prix parfois plus rémunérateurs de leurs produits, mais aussi par une meilleure organisation des circuits privés de commercialisation. Comme on l'a déjà signalé plus haut (chapitre 2 – partie 2) ces ventes sont strictement interdites, mais leur pratique est peu risquée car les douaniers sénégalais ne contrôlent pas les produits qui quittent le pays. Souvent endettés auprès de la Sodefitec, les producteurs de coton évitent ainsi

³⁴Selon l'enquête du Cilss de 1991, 30 000 tonnes d'arachide passeraient la frontière sénégalaise certaines années pour être réexportées par la Gambie.

de rembourser en nature leur créancier. En hivernage, au plus dur de la soudure, certains vont même revendre à bas prix ou troquer leurs engrais contre du riz en Gambie. En 1995, selon le sous-préfet de Madina Yero Fula, 5000 tonnes de coton en provenance de la région de Kolda ont été vendues en Gambie à 190 francs CFA le kilo, contre 120 francs CFA à la Sodefitex. Ne pouvant plus faire face aux détournements des récoltes, dont elle a fait les avances sur culture, cette société a ainsi arrêté d'encadrer les villages frontaliers débiteurs.

Dans la partie orientale de la Haute-Casamance, la proximité des grands centres de population de la Gambie a favorisé le développement de la fraude. De Velingara, les particuliers, et notamment les fonctionnaires, vont faire leurs courses directement à Basse. Sur les *luumo* frontaliers sénégalais, on trouve un certain nombre de productions issues de la Gambie et destinées uniquement aux populations frontalières. Les douaniers sont en général plus permissifs envers ces populations isolées, mais ils tolèrent rarement – au moins officiellement – que ces marchandises quittent la zone pour les villages de l'intérieur ou la revente à Kolda.

10.4.2 Le commerce régional et interrégional animé par des commerçants de Haute-Casamance : entre fraude et échanges licites

Ce commerce régional est animé par des acteurs originaires pour la plupart des pays voisins, mais intégrés dans la région depuis longtemps. Les descendants de *Jula* et leurs confrères Peul Fuuta, arrivés plus récemment dans la région, exercent leurs activités par le biais des *luumo*, des boutiques et des multiples lieux de commerce, combinant transactions frauduleuses et licites pour avoir pignon sur rue. Ils contrôlent une partie importante des échanges transfrontaliers au sein de la sous-région. Ils sont organisés en réseaux lignagers ou d'amitié et maintiennent des relations d'entraide et de solidarité au sein de leur groupe. Les stratégies matrimoniales vont dans le sens d'un renforcement de ces réseaux³⁵.

En général, ils tiennent de leur père les cordes du métier et le capital nécessaire à leur entreprise. On les trouve dans les villages du Fuladu, à Kolda ou dans les zones frontalières avec les deux Guinées. Ils fonctionnent en réseaux et ont des correspondants dans des villages relais. Ils utilisent les ramifications de leur famille jusqu'en Guinée pour écouler ou faire venir de la marchandise. Ils sont parfois spécialisés dans un produit : le tissu, le carburant (avec la Guinée Bissau) ou les cigarettes. Si certains entretiennent de "bonnes" relations avec les douaniers pour faire passer leurs camions, les autres se limitent à faire des navettes en charrettes et en vélo en évitant les postes frontaliers. Les grands contrebandiers qui opèrent en Gambie profitent de la nuit pour remplir les véhicules tout terrain, garés en pleine brousse sénégalaise, de marchandises que des passeurs leur amènent à l'aide

³⁵Mody Baïlo Jallo 70 ans, juin 1998, entretien O. Diallo

de charrettes. Les commerçants et même certains particuliers font généralement appel à des passeurs appelés *ndioganes*, véritables professionnels du passage de la frontière. Ils connaissent les commerçants gambiens, les pistes les plus discrètes et bien souvent aussi les douaniers eux-mêmes. Les *ndiogane* s'appuient sur des réseaux de parenté ou d'amitiés qu'ils entretiennent avec soin. En outre, ils sont un peu plus que passeurs, car ils informent les commerçants sur le prix des produits et sur leur disponibilité (Cheneau-Loquay A., Lombard J. & Ninot O. 2000).

Les commerçants Peul ont parfois pignon sur rue ou opèrent grâce à des prête-noms. A Kolda, tous les grossistes ont des succursales dans les quartiers et estiment que seule la fraude leur permet de s'en sortir. Ils ont des représentants dans les boutiques, chez des particuliers qui dressent de simples « tables » chez eux ou dans les « cantines » qui servent de paravent à la fraude. Chaque commerçant de Kolda a un représentant sur les *luumo* qui écoule ou stocke sa marchandise, et l'informe des transactions intéressantes. Ces lieux de négoce sont devenus de véritables débouchés pour les commerçants urbains (Diallo O., 1999).

Les jours de *luumo*, ces commerçants ou représentants chargent des coxeurs de trouver des clients pour acheter les marchandises qu'ils entreposent dans des maisons à l'écart du marché. Auparavant les transactions commerciales n'avaient lieu que le jour du *luumo*. Mais la tendance est à la poursuite des transactions bien après le jour officiel de *luumo*³⁶.

Dans la région de Kolda, tous les commerçants se connaissent. Il est pratiquement impossible à un commerçant étranger de s'y installer. Les Grands Moulins de Dakar, qui avaient tenté de vendre du riz en gros à Kolda, n'ont pas réussi à écouler cette denrée car les grossistes Peul Fuuta, qui contrôlent ce négoce, s'y sont opposés. Une consigne a été donnée pour que les détaillants auxquels ils sont liés boycottent cette société. Celle-ci a tenté de « casser » les prix du riz pour attirer leur clientèle. Mais comme les habitants de Kolda achètent toujours à crédit, ils sont liés par des relations de confiance à ces détaillants.

La famille Diop du village sénégalais de Saradu a su diversifier ses activités et s'adapter à sa position spécifique à la frontière de la Gambie. Ainsi, plusieurs membres de la famille exercent un commerce sur le *luumo* de *Saare Bojo*, situé à quatre kilomètres de l'autre côté de la frontière. Les jours de marché, les fils négocient les céréales et l'arachide, tandis que le père règne sur son conteneur de produits d'outillage. Dans la stratégie commerciale de cette famille, le produit de la vente des céréales est réinvesti dans l'achat de produits de quincaillerie qui procure des bénéfices très importants. Cette manne est réinjectée dans l'activité marchande : elle sert à l'achat de produits sénégalais revendus en Gambie (notamment le sel de Kaolack). Les

³⁶Ibid.

bénéfices de ce commerce régional entretiennent en retour les commerces précédents et permettent, en particulier, aux fils de vendre non seulement leur propre récolte, mais aussi d'acheter des céréales aux producteurs gambiens installés sur le marché pour les revendre aussitôt à de grands commerçants (Cazeneuve S., 1999).

10.4.3 Le pouvoir des grands réseaux commerciaux

La réexportation du riz entre la Gambie et le Sénégal est avant tout le fait des grands réseaux commerçants agissant en liaison étroite avec les autorités politiques. Au Sénégal, ils semblent tous liés aux réseaux gambiens et/ou à la confrérie Mouride dont l'influence sur le gouvernement est considérable (CILSS, 1991). Le gros des échanges régionaux est en majorité contrôlé par de puissants hommes d'affaires en relation plus ou moins directe avec les gouvernements. Le préalable aux affaires reste l'accumulation de relations sociales, fondement de contrôle du réseau, qui permettra de garantir la circulation de l'information, des avances monétaires et des marchandises (Egg J., Herrera X., 1999 : 11). A la différence des Etats Ouest-africains contemporains condamnés, pour légitimer leur existence, à défendre l'idée de l'intangibilité du cadre national, les commerçants sont habitués depuis longtemps, à transcender les frontières et les entités politiques en vivant du développement inégal des régions. Cependant, ceci ne doit pas masquer les fortes complicités entre l'État et les commerçants. En effet,

Mille liens continuent d'attacher l'État à la société civile, mille canaux permettent à celui-ci d'irriguer celui-là. En Afrique, la vigueur des liens de parenté, de voisinage, de clientèle, vient en quelque sorte écarteler l'administration, lui interdire de se constituer en acteur autonome et cohérent : l'osmose persistante entre l'État et la société civile a pour effet de paralyser le pouvoir (Terray E., 1987).

Au Sénégal, le contrôle de la commercialisation des produits agricoles a constitué un enjeu fondamental dans la construction de l'État. Mais le pouvoir a toujours tenu à ménager les groupes sociaux puissants qui opéraient depuis longtemps, les libanais, les maisons commerciales françaises et la puissante confrérie Mouride. Selon D. Bach (1988), le fonctionnement des réseaux du commerce transfrontalier implique une exploitation des acteurs de faible envergure qui s'intègrent dans les réseaux grâce aux grands commerçants, aux hauts fonctionnaires et hommes politiques, voire aux acteurs internationaux :

Ils engendrent ainsi une désarticulation des économies ou des secteurs plus faibles, un délitement du contrôle de l'État et une incitation à la patrimonialisation des modes de fonctionnement.

Ce commerce de grande envergure est un héritage du commerce continental de l'époque coloniale au cours de laquelle les réseaux ont le plus souvent construit leur assise économique sur l'approvisionnement et la vente de biens primaires produits localement. Ces réseaux autochtones servaient d'intermédiaire aux sociétés européennes (Cilss, 1991).

Aux indépendances, avec les mesures de restrictions aux importations dictées par les gouvernements, deux espaces rentiers se sont dessinés : l'un composé de commerçants proches du pouvoir ou de parents de dignitaires en place, et l'autre composé d'opérateurs sur lesquels les Etats ont une plus faible emprise. Incapables de protéger leurs frontières, les pouvoirs n'ont d'autre choix que de s'insérer en amont des filières de transit ou de négocier la protection occulte qu'ils accordent aux réseaux marchands dominant ces échanges (Grégoire E. & Labazée 1993 : 32). Le pouvoir des lobbies qui contrôlent le commerce transfrontalier est tellement important qu'il a pu faire échouer le projet de confédération entre le Sénégal et la Gambie, en 1989. Le pouvoir politique gambien, sensible aux arguments des réseaux commerçants Aku et Wolof auxquels il a toujours cherché à s'allier, s'est finalement retiré d'un projet porteur de risques de déstabilisation économique et sociale (Bach D., 1998)³⁷. Le parti au pouvoir a ainsi donné naissance à un organisme qui se déploie dans le monde des affaires et de l'appareil d'État pour constituer ce qu'on appelle " la mafia de Banjul ". Ce groupe monopolise le commerce d'import-réexportation (Lambert A., 1991 : 492).

En Guinée, la progression des réexportations depuis 1985 est surtout la conséquence de la présence dans les oligopoles d'importation de commerçants étrangers ou ayant vécu dans les pays limitrophes pendant les années Seku Tuure (Cilss, 1991). Ils sont eux aussi fortement insérés dans les réseaux de clientèle liés à l'État.

Les acteurs principaux sont ainsi rarement enracinés à l'échelle locale. De nombreux interlocuteurs de Haute-Casamance dénoncent la mainmise des lobbies allochtones sur les échanges transfrontaliers et le détournement de la rente au profit de leurs régions d'origine. Le cas des nombreux transporteurs, originaires du nord du Sénégal ou de Guinée Conakry, qui opèrent dans le Fuladu notamment en direction du marché de DiaoBe, ou celui des colons installés dans la forêt de Pata, qui investissent les revenus tirés de l'arachide en Gambie ou dans le Saloum, montrent l'importance du détournement de la rente frontalière ou foncière de cette région au profit des régions limitrophes.

³⁷Une union douanière au sein de la confédération de la Ségambie aurait fait perdre à la Gambie 25% de ses recettes fiscales totales si elle devait mettre un terme au commerce de réexportation, dont une partie seulement se fait avec le Sénégal (Hughes A., 1994 : 50).

10.4.4 Le commerce international et national animé par les grands réseaux commerçants

Depuis les années 1970, le gouvernement gambien encourage le développement d'activités de réexportation vers le Sénégal et les Etats francophones de la sous-région. Au début des années 1990, 85% des importations du pays étaient ainsi réexportées, de manière frauduleuse dans la plupart des cas, vers les pays de la zone franc. Le riz³⁸, autour duquel s'était organisé tout le système d'échange transfrontalier avant la dévaluation du franc CFA, est commercialisé en relais par différents opérateurs organisés en réseaux très structurés et dont le lieu d'action varie selon les politiques des prix et l'ampleur de la répression contre la fraude. Dans le cas de ce type d'échanges prohibés, une organisation commerciale par relais où se combinent plusieurs réseaux peut se révéler plus fonctionnelle et plus sûre qu'une organisation commerciale dans laquelle un seul réseau contrôle la totalité du circuit (Egg J. & Lambert A., 1994 : 241). Ces importations frauduleuses représentaient 10% de la consommation sénégalaise en 1991 (Cilss, 1991). En dehors des opérations officielles au Sénégal, l'importation et la réexportation vers les pays voisins de céréales achetées sur le marché mondial sont pour l'essentiel aux mains d'une quinzaine de gros négociants et de quelques opérateurs (Cilss, 1991). Les populations frontalières y participent également dans des proportions non comparables mais qui, pour chaque opérateur, représentent une source de revenu appréciable.

Les importateurs gambiens sont en relation avec des grossistes mauritaniens qui dominent une chaîne de redistribution qui va de Banjul à Basse jusqu'à la frontière, le long de laquelle sont installés des boutiquiers maures et gambiens. Certains commerçants sénégalais, lorsqu'ils bénéficient des complicités de la douane sénégalaise, achètent leur riz directement à Banjul ou à Basse et le réexpédient par camions de 35 tonnes vers les régions de Kolda et de Tambakunda, vers le Mali et, en période de pénurie, vers la Guinée-Bissau. Le passage à la frontière se fait de deux manières : soit le camion est déchargé dans un entrepôt frontalier, et le transfert est ensuite effectué en petites quantités, par portage, soit la complicité de la douane permet l'entrée du véhicule dans le pays (Lambert A., 1994 : 235).

Les grossistes de Basse (maures, Gambiens et Peul Fuuta) étaient très actifs dans la réexportation du riz vers le Sénégal, jusqu'à la dévaluation du franc CFA. A partir de 1989, suite à l'échec de la confédération Sénagambienne qui s'est soldé par une répression accrue contre la fraude et l'éviction des Mauritaniens de la Sénagambie, les réexportations se sont déplacées vers l'est de la Gambie.

³⁸Le riz importé par la Gambie et réexporté vers le Sénégal, bien qu'en baisse à la fin des années 1980, atteint entre 15 et 25 000 tonnes, selon le Cilss (1991) et 50 000 tonnes selon Pradelle M. (1993), soit environ 10% de la consommation sénégalaise.

Quant à la réexportation du riz importé en Guinée vers le Sénégal à partir de Labe, elle a été dynamisée par la politique libérale mise en place après la mort du président Seku Toure, par le retour des commerçants guinéens exilés et la venue dans leur sillage de commerçants étrangers, aussi bien occidentaux que Ouest-africains. Maîtrisant mieux les règles du commerce international, ces derniers contrôlent l'importation du riz, tandis que sa redistribution à l'intérieur du pays et dans les pays frontaliers s'effectue dans le cadre de réseaux familiaux Peul qui s'appuient sur la diaspora installée au Sénégal (Lambert A., 1991).

Ces échanges s'appuient fortement sur la complémentarité entre les deux pays, en particulier les énormes potentialités agricoles de la Guinée (fruits, légumes, pommes de terre...) en échange de produits manufacturés du Sénégal ou importés via la Gambie. Depuis la libéralisation économique, les facilités d'approvisionnement de la Guinée ont accéléré les échanges. Les pôles de ce commerce correspondent à la zone forestière de N'Nzérékoré, du Fuuta Jaloo, autour des marchés de regroupement de Mamu, Dalaba, Labe, et de Kundara qui possède un marché journalier fonctionnant comme le nœud de tous les échanges effectués en direction du Sénégal, de la Guinée Bissau et de la Gambie (Igué J.O., 1995 : 54-55).

Les réseaux marchands qui sous-tendent le trafic avec la Guinée paraissent moins denses et moins bien structurés que ceux mis en place de longue date à partir de "l'État entrepôt". Néanmoins, les réseaux guinéens ne cessent de se renforcer après plusieurs décennies d'isolement dans lequel les avait plongés Seku Toure. Les ressortissants de ce pays, implantés généralement à Labe, apparaissent comme les plus gros commerçants du marché de Diaobe et ils contrôlent la vente en gros des produits de la cueillette et de la pêche. Ils sont les plus gros acheteurs de produits de base sénégalais et des produits manufacturés obtenus auprès de grossistes dakarois. En 1997, plus des trois-quarts de ces négociants réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à un million de francs CFA par mois (Fanchette S. & Le Renard Th., 1997).

10.5 Le commerce transfrontalier : une activité peu structurante pour la région

Le foisonnement des échanges marchands et la participation de plus en plus élevée des villageois à cette activité n'ont pourtant pas entraîné l'installation d'équipements capables de structurer le commerce dans cette région périphérique et peu urbanisée. Si le désengagement de l'État et la suppression de son monopole sur la traite de l'arachide ont favorisé les initiatives privées et leur ont donné une grande marge d'autonomie, les bénéfices de ces entreprises sont investis ailleurs. L'éloignement des pôles urbains (notamment du côté sénégalais et guinéen) et donc l'absence d'acteurs commerciaux originaires de ces zones, les problèmes politiques entre

Etats voisins et le rôle des frontières en tant que lignes de démarcation limitent les possibilités d'installer des équipements susceptibles de favoriser une véritable structuration spatiale.

Dans le cadre de la régionalisation, l'attribution de nombreuses prérogatives en matière de gestion des marchés aux élus locaux ne leur a pas permis pour l'instant de capter une part des bénéfices commerciaux pour effectuer les investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation des biens.

10.5.1 Une armature urbaine déséquilibrée jouant en faveur de la Gambie

Les gouvernements de l'empire précolonial du GaaBu et l'éphémère royaume Peul du Fuladu (fin XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle) n'ont pas réussi à structurer leurs territoires par des places marchandes ou urbaines. Le commerce, pourtant vivace dans cette région, demeurait entre les mains des *Jula*, commerçants itinérants. Jusqu'à la partition en 1885 du royaume du Fuladu entre les trois colonies de la France, de l'Angleterre et du Portugal, les productions locales étaient écoulées par le biais des comptoirs installés le long de la Gambie et par celui de Geba sur le Rio Cacheu, en territoire contrôlé par le Portugal, du fait de la non navigabilité du fleuve en Haute-Casamance. Là, aucun point de collecte ne s'est stabilisé, en dehors du traitant de la maison Roy de Seju, établi à Kolda.

En Gambie, au contraire, le fleuve a très tôt constitué un axe commercial privilégié pour mettre en contact les régions de l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest et l'Atlantique. L'économie de la Sénégambie repose sur le commerce depuis l'époque précoloniale : son territoire a été structuré pour la traite négrière, le négoce de l'ivoire, puis celui de l'arachide, et enfin pour les échanges transfrontaliers. Toute une hiérarchie de wharfs et de comptoirs ont structuré les échanges marchands. De Georgetown, Kuntaur et Basse des vapeurs pouvaient expédier directement vers l'Europe les marchandises, alors que Bansang, Karantaba et Bambali (pour ne mentionner que ceux de la moyenne vallée en contact avec la Haute-Casamance) composaient la strate des wharfs secondaires, dont les comptoirs étaient tenus par des Africains (Aku, anciens esclaves américains affranchis, ou Wolof de Bathurst). Parallèlement au développement de la traite de l'arachide, de nouveaux circuits commerciaux ont utilisé le fleuve, et les wharfs se sont multipliés, supplantant les gros villages et capitales traditionnelles à l'intérieur des terres. Les villages habituellement situés à 3-5 km du fleuve créèrent des wharfs sur les portions de rives qu'ils contrôlaient, reconstituant ainsi l'ancienne logique des escales de traite (Mbodj M., 1992 : 221). Ces agglomérations restent encore le lieu privilégié où se gère l'occupation de l'espace commercial, se concentrent les infrastructures et les supports matériels et financiers des activités marchandes et vers lesquelles convergent les informations. On y trouve les représentants des grandes communautés

marchandes (Maures, Libanais, Tukuler...) (Mbodj M., 1992 : 221).

10.5.2 *L'intégration régionale limitée des grands réseaux commerciaux*

L'État a laissé les mains libres aux grands négociants pour organiser les flux commerciaux nationaux et, de façon indirecte, les flux transfrontaliers, tout en profitant d'une partie de cette manne par des pratiques de détournement. Mais ces opérateurs n'entendent pas se substituer aux pouvoirs publics pour construire des infrastructures et des équipements collectifs, d'où une grande perte pour la région du fait du non réinvestissement de la manne transfrontalière.

Mis à part les grands négociants Tukuler de la ville maraboutique de Madina Gunass, les acteurs principaux du commerce transfrontalier sont rarement enracinés localement. A Madina Gunass, le marabout descendant du fondateur gère « sa » communauté à l'aide des subsides que ses *taalibe* lui envoient des quatre coins de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi des bénéfices du commerce et de l'agriculture. Un certain nombre d'affairistes profitent de sa protection pour pratiquer en toute impunité le commerce frauduleux avec les pays limitrophes. Le marabout et certains de ses *taalibe* entrepreneurs possèdent un parc de camions relativement important et en bon état pour la région. Une part des investissements est cependant réinvestie à Dakar, dans l'immobilier, dans des édifices religieux ou dans des projets de développement dans la région du Fleuve dont est issue la communauté Tukuler. Les activités de transport des personnes et des marchandises sont entre les mains d'agents originaires des deux Guinées, de la communauté de Madina Gunass et du nord du pays, notamment la confrérie mouride. Une ligne de bus fait l'aller-retour DiaoBe-Tuba, une fois par semaine. Cette insertion dans un champ géographique nouveau – jusqu'alors, les affairistes Mourides concentraient leurs efforts sur la contrebande entre la Gambie et le nord du pays, via Kaolack - dénote une diversification des activités des *taalibe* suite aux scissions qui se sont opérées entre les différentes branches de descendants du fondateur du mouridisme.

Les « locataires »³⁹ exerçant à DiaoBe sont en grande majorité guinéens et manipulent des quantités extraordinaires d'argent :

Les transporteurs locaux sont surpris dans leur état de torpeur. Ils ne participent pas à l'évacuation des produits. Ce transport là n'a pas de retombées locales. C'est un combat de géant hors de leur portée. Il n'y a pas eu de préparation à l'ouverture du marché de DiaoBe, pas d'équipement en conséquence. Aucune structure bancaire n'a permis d'accéder aux structures de crédit de manière à être compétitifs⁴⁰.

³⁹Convoyeurs qui affrètent des camions pour leurs propres marchandises et celles d'autres commerçants.

⁴⁰Mamadou Ferre Jawo, DiaoBe, mai 1997, entretien Le Renard Th.

Les populations locales n'ont pas les moyens, les techniques et les réseaux commerciaux nécessaires pour profiter pleinement de ce marché. Ce commerce est loin de valoriser au mieux les ressources agricoles et sylvicoles locales et leur complémentarité à l'échelle régionale. Il joue souvent contre elle en stimulant les importations du marché mondial et les réexportations (Egg J. & Herrera J., 1998 : 5). L'absence d'acteurs locaux d'envergure (transporteurs, grossistes et locataires) et d'élus locaux maîtrisant les techniques d'aménagement et de fiscalité commerciale handicape le développement commercial intégré de cette région, car :

Sans agents locaux professionnalisés, capables de former avec les élus locaux une véritable technostucture administrative, la Casamance n'aura aucune dynamique propre d'évolution et ne pourra définir des politiques publiques locales (D. Darbon, 1994).

De nombreux interlocuteurs de Haute-Casamance dénoncent la mainmise des lobbies allochtones sur les échanges transfrontaliers et le détournement de la rente au profit de leurs régions d'origine. Selon Daniff Samy⁴¹, le gros des transactions qui s'opèrent à DiaoBe profite aux « étrangers », qu'il s'agisse des Peul Fuuta ou des Wolof. Le phénomène échappe aux populations du Fuladu, alors que le marché a pourtant été créé par elles pour répondre à leurs besoins.

Les populations villageoises exercent des activités sur le marché de DiaoBe mais avec de faibles moyens : les hommes vont acheter des petites quantités de marchandises dans les villages voisins ou en Guinée-Bissau pour les revendre, tandis que les femmes tiennent une part du commerce de détail et les gargotes.

Quant aux pratiques de réinvestissement de la manne arachidière en Gambie et à la pratique de plus en plus développée de la contrebande par les Saloum-Saloum installés illégalement dans la forêt classée de Pata, elles révèlent un manque flagrant d'intégration de ces populations dans leur région d'accueil. Mécontents du manque d'intérêt que leur témoigne l'État sénégalais en matière d'infrastructures, certains migrants ont effectué de gros investissements à Bureng : *“ ils sont sénégalais, mais le Sénégal est trop loin, ils ne sont pas gambiens mais la Gambie est toute proche ”*⁴². Ils investissent dans l'immobilier, les transports et le commerce, ce qui a transformé ce petit village gambien en un véritable carrefour commercial et de transit pour les migrants et les marchandises frauduleusement exportées vers le Sénégal⁴³. Les mini-cars assurent le déplacement des colons vers Bureng, Soma ou Farafenni.

⁴¹Daniff Samy, chef du “ Service régional du développement à la base ”, DiaoBe, avril 1997, entretien Le Renard Th.

⁴²Sidibé M., rapport de mission juillet 2000.

⁴³ Ibid.

10.5.3 La difficile structuration spatiale des collectivités locales par les marchés

L'installation de marchés hebdomadaires aurait pu, d'une part, permettre une meilleure structuration de cette région à dominante rurale, dans le contexte des réformes de décentralisation qui ont transféré de nombreuses prérogatives en matière d'aménagement aux Communautés rurales et, d'autre part, servir d'appui aux politiques d'aménagement territorial de l'État et des collectivités locales et surtout offrir à celles-ci des taxes non négligeables. La faible fiscalité des collectivités locales entrave lourdement leur autonomie financière. Cependant, la forte concurrence entre les marchés, comme on l'observe dans le Bassin arachidier, a diminué le dynamisme commercial que ceux-ci avaient impulsé dans les années 1980. De même, l'espace polarisé par les *luumo* ne correspond pas toujours aux limites administratives, ce qui tend à déstructurer la fonctionnalité des régions administratives et surtout de leur capitale (Ninot O., Lesourd M. & Lombard J., 2002).

Ainsi, en Haute-Casamance, l'État sénégalais a différé la création de *luumo*, pourtant réclamée depuis longtemps par les populations locales. Tel est le cas du marché de Manda Douane, créé en 1997 dans la partie orientale de la région, au carrefour des routes qui mènent à Kolda et à Madina Gunass. La frilosité des autorités locales ne s'explique pas seulement par le risque évident de voir le carrefour de Manda Douane promu plaque tournante de la fraude. Des rivalités politiques entrent en jeu, pour preuve la virulence du conflit ayant émergé entre les Communautés rurales de Sincan Kundara qui accueille le *luumo* de Manda Douane, et celle de Kunkane, dont dépend Diaobe, et qui s'est traduit par des manifestations violentes (menaces, maraboutage, corruption, incendies...). La sous-préfecture de Kunkane est en conflit avec Diaobe car elle ne voudrait pas voir ce village la dépasser et lui confisquer son leadership, alors qu'elle cherche à profiter au maximum des revenus générés par le marché international.

De même, le marché de Manda Douane, à mi-distance entre la frontière guinéenne et Diaobe et à quelques kilomètres des entrepôts gambiens, semble avoir été créé pour détourner une partie des flux de marchandises destinées au grand *luumo* " international ". Les bénéfices directs ou indirects apportés par ce *luumo* à la Communauté rurale qui l'accueille sont en effet élevés : taxes, développement de commerces et de restaurants et autres effets induits (Cazeneuve S., 1999 : 20). Par ailleurs, on peut émettre l'hypothèse que la proximité de la ville religieuse de Madina Gunass, dont la participation aux échanges frauduleux avec les pays voisins est tacite, n'a fait qu'accentuer l'hésitation de l'État à promouvoir ce marché.

10.5.4 DiaoBe : un village marché qui ne profite pas de la manne commerciale

On aurait pu croire, à la lumière des importants flux de marchandises des activités commerciales transfrontalières et nationales, que le village-marché de DiaoBe aurait pu se moderniser. Cependant, à la fin des années 1990, le village ne dispose d'aucune adduction d'eau, d'électricité ou de téléphone, ce qui pour un marché d'une envergure économique internationale est évidemment préjudiciable. Malgré l'attribution de nombreuses prérogatives pour la gestion du marché aux élus locaux par les lois portant sur la régionalisation de 1996, aucune infrastructure n'a été mise en place. Une gestion patrimoniale des ressources fiscales et foncières, l'absence d'un personnel local techniquement compétent ainsi que des antagonismes avec le chef-lieu de Communauté rurale limitent les capacités des collectivités à agir.

Au regard des enquêtes effectuées par Th. Le Renard en 1997 auprès de notables ou responsables du village de DiaoBe, il apparaît que de nombreux problèmes politiques sont à l'origine des dysfonctionnements de ce marché. Malgré l'attribution de prérogatives aux élus locaux, un certain nombre de notables continuent d'exercer des fonctions qui ne relèvent pas de leur statut, notamment en matière foncière. Ces derniers n'ont pas de compétences techniques pour traiter des problèmes de lotissement, d'adduction d'eau, d'électrification ou d'installation de lignes téléphoniques. Aucune contestation à leur égard n'est vraiment possible. Les décisions sont prises de manière autocratique vis-à-vis de l'ensemble de la population, nonobstant le fait qu'elles reflètent généralement un certain consensus quant aux avis exprimés.

Le Conseil rural ne fonctionne pas de façon légitime : son président prend des décisions sans attendre l'aval de l'ensemble de ses conseillers et sans délibération. Cela profite à quelques-uns qui spéculent sur les terrains ou relèvent les taxes pour leur compte. De telles pratiques entraîneraient un manque à gagner pour la Communauté rurale de Kunkane. La distribution de parcelles destinées à l'établissement de commerces s'est faite dans la plus complète illégalité : des terres appartenant au domaine national, aux abords de la route nationale, ont été attribuées à des commerçants. Cette spéculation profite aux commerçants du Nord et à ceux du « syndicat de Guinée », dont les moyens sont très importants, et ceci au détriment des populations villageoises démunies.

L'activité commerciale qui constitue la principale source de richesse de cette Communauté rurale, en dehors de l'agriculture, devrait rapporter de nombreux bénéfices à la collectivité : des droits de stationnement, qui pour l'instant ne profitent qu'aux coxeurs et qui représentent un manque à gagner de plus de 200.000 francs CFA par semaine, si des infrastructures de stationnement appropriées étaient mises en place. La Communauté rurale pourrait louer des terrains aux commerçants et

restaurateurs désireux de s'installer, au lieu de cela des terrains ont été "vendus" en toute impunité et rien ne rentre dans ses caisses.

Une opération coup de point, menée par la préfecture pour tester le rendement des percepteurs, a démontré que la "duty" prélevée auprès des vendeurs ambulants avait permis de rapporter 150.000 francs CFA le mercredi et 50.000 francs CFA le jeudi ; et ce, en ne distribuant que des "tickets" de 25, 50 ou 100 francs CFA. Au lieu de cela, le budget de la Communauté rurale plafonne à 12.000 francs CFA, parce que ces sources de revenus vont à des individus, normalement simples contribuables, qui les perçoivent pour leur propre compte⁴⁴.

Un projet de construction d'un grand marché en dur et homologué sur le plan des normes de sécurité et d'hygiène a été estimé par Senagrossol-Consult en 1997 à plus de 260 millions de francs CFA. Grâce à un financement de 89 millions de francs CFA octroyé par l'AGETIP et la Banque Mondiale, il a enfin vu le jour en avril 2003 (*le Soleil*, 30/04/03).

Un tel lieu de concentration de populations originaires de pays où sévissent de nombreuses épidémies, sans compter les MST qui se développent par le biais de la prostitution, nécessite un centre de santé adéquat que Diaobe ne possède pas. Quant aux infrastructures de base indispensables à toute activité de commerce, tel l'électricité et les télécommunications, elles sont inexistantes

En Afrique centrale, K. Bennafla (1999) note que les places marchandes qui se créent aux frontières sont étroitement dépendantes des centres urbains de l'intérieur, qui constituent les relais entre la capitale et les marchés frontaliers situés en brousse. C'est dans ces centres urbains intérieurs que sont réalisés les investissements immobiliers des commerçants. Les investissements sur le site même de la frontière et des marchés frontaliers sont limités. Les espaces marchands élaborés aux frontières s'apparentent plus à des villages-tas grossis par l'accumulation de boutiques qu'à de véritables villes.

Quant à la valorisation de l'agriculture locale, on remarque que le marché de Diaobe a dynamisé les activités maraîchères en leur offrant un débouché sûr (Gomis M. K., 1998). Mais ces échanges, aussi importants soient-ils pour les populations locales, restent dérisoires au regard des énormes volumes de produits frais extérieurs à la région qui transitent par Diaobe (produits issus des Niayes de la région de Dakar ou des deux Guinées).

⁴⁴Mamadou Ferre Jawo, enquête Le Renard Th., mai 1997.

10.6 Mouvance et fugacité du commerce transfrontalier : un contexte politique et économique régional instable

L'absence d'investissement aux confins des territoires tient au fonctionnement incertain des espaces frontaliers :

Ces derniers sont des lieux d'activités extrêmement mouvants, ils se nourrissent de fluidité et leur dynamique est toute entière issue du système de circulation. Que celui-ci s'enraye et l'animation retombe, les marchés sombrent et les commerçants s'éloignent. Les itinéraires empruntés par les flux fluctuent sans cesse avec pour conséquence le rayonnement éphémère des marchés frontaliers (Bennafla K., 1999: 41)

Il en est de même des entrepôts qui animent une part très importante des échanges entre la Gambie et le Sénégal. Ainsi, suite à l'échec de la confédération sénégalambienne en 1989, le Sénégal a mis en place un dispositif administratif et douanier visant à étouffer la Gambie, c'est-à-dire à faire obstacle aux réexportations des produits comme le riz, le sucre, le concentré de tomates importés en Gambie, mais aussi à décourager toute opération de transit à travers son territoire de ces produits destinés au Mali et à la Guinée-Bissau. Les exportateurs ont dû alors réorganiser leurs circuits commerciaux. De ce fait, le bras de fer qui s'est alors joué entre l'État sénégalais et l'« État entrepôt » a pu contribuer à remettre en cause le circuit commercial connexe qui reliait la Gambie à la Guinée, en transitant par l'extrême est de la Casamance et dans une moindre mesure par le Sénégal Oriental (axe Kédougou-Tambakunda). Selon Cazeneuve S. (1999), l'interruption durable de ces couloirs d'échanges a incité certains commerçants guinéens – ceux qui ne voulaient pas s'aventurer plus au nord du Sénégal – à opérer un repli de leurs réseaux marchands vers Diaobe.

10.6.1 L'instabilité politique des zones frontalières se répercute sur les modalités des échanges.

Selon les conditions politico-économiques des pays frontaliers, les flux marchands s'inversent, se déplacent ou s'éteignent. Cette région de l'Afrique de l'Ouest a été secouée par des crises politiques et économiques - guerre de libération en Guinée portugaise de 1963 à 1974, difficile constitution d'un régime à économie administrée en Guinée-Bissau, crises sociale et économique durant le règne de Seku Tuure en Guinée de 1958 à 1984, rébellion en Basse Casamance depuis 1982, échec de la confédération Sénégalambienne en 1989 et dévaluation du franc CFA en 1994 - qui ont été tout autant à l'origine du dynamisme des échanges commerciaux transfrontaliers que de leurs fluctuations, voire de leur tarissement. Avec la conversion de la Guinée-Bissau au libéralisme économique et un peu plus tard, en

août 1997, son rattachement à la zone franc, le dynamisme des marchés frontaliers bissau-guinéens fragilise leurs homologues de l'autre côté de la frontière : ils vont même jusqu'à détrôner ceux du Sénégal. Ce fut le cas lorsque l'activité du marché de Salikenie, en perte de vitesse, se reporta progressivement sur celui de Kambaju, au point de provoquer l'extinction pure et simple du premier. De tels "déménagements" se sont également produits du côté de la frontière gambienne, où les petits *luumo* de Nguduro, Lamoye, Dinguiraye et Bajon disparurent, contraignant par là même les populations rurales à franchir la frontière pour se ravitailler dans les marchés de Saare Bojo et Basse Santa Su.

Au sein de la sous-région, la Haute-Casamance bénéficie d'une stabilité politique et économique et d'une qualité de services relative que peuvent lui envier ses voisins. Le Fuladu a, par exemple, longtemps été considéré comme un El Dorado pour les Peul de Guinée. Les crises récurrentes dans les deux Guinées lui ont largement profité et la Haute-Casamance demeure l'axe privilégié pour l'approvisionnement en denrées et produits manufacturés en provenance de l'extérieur (via la Gambie) ou de Dakar.

10.6.2 *Le conflit avec la Guinée Bissau*

En 1998, avec le conflit de Bissau, les activités commerciales sont en revanche largement au bénéfice du Sénégal. Les populations frontalières tirent un grand profit de cette situation. Pratiquement tous les villages frontaliers sont devenus des entrepôts recelant des marchandises de toutes sortes destinées à la Guinée-Bissau, avec une préférence pour le riz, le sucre et le carburant. A la fin juin 1998, 50 tonnes de riz ont disparu du marché de Kolda, malgré la présence des services de la douane, de la police et de l'armée à la frontière⁴⁵. Dans ce trafic l'axe Kolda-Salikegne est de loin le plus important. Pour être plus en sécurité les trafiquants se sont repliés sur le village de Kambua distant de 3 km du poste de Salikegne. Là, ils peuvent opérer même le jour. Le riz est alors déchargé dans les concessions. On peut compter la présence, en permanence, de plus de 10 charrettes qui servent à transporter le riz à Kambaju à raison de 600 francs CFA par sac. En plus des charrettes, on y trouve une multitude de bicyclettes pour convoier le riz dont le sac de 50 kg est vendu jusqu'à 20.000 F en Guinée. Mais le trafic sur le carburant est, semble-t-il, plus lucratif.

Le nombre de personnes qui s'adonnent à cette activité est en augmentation, malgré l'arrêté du gouverneur de la région de Kolda interdisant la vente libre du carburant. En empruntant la route de Salikegne, on rencontre de nombreux cyclistes portant deux bidons de 20 litres chacun. Pour contourner l'interdiction du chef de l'exécutif régional, les trafiquants ont sollicité le service des chauffeurs des gros porteurs qui sont autorisés à acheter le carburant à la pompe. Les seconds

⁴⁵Mamadou A. Diallo, journaliste à Walfadjri, enquête Diallo O. du 10-08-98 à Kolda.

en revendent aux premiers à raison de 7.500 francs CFA les 20 litres. De l'autre côté de la frontière, les Guinéens sont en attente. Ils convoient, à leur tour, les produits à l'intérieur du pays moyennant une marge bénéficiaire très importante. Ce réseau commercial transfrontalier, né avec la guerre de Bissau, est animé par les populations des deux pays. Cependant cette situation risque d'engendrer, du côté sénégalais, des conséquences graves sur la production arachidière de la zone frontalière. De nombreux villageois abandonnent leurs champs au moment où ils ont le plus besoin d'être binés au profit de cette activité éphémère⁴⁶.

Cependant, durant l'hivernage 1999, lors de la coupure de la route nationale qui relie la Haute-Casamance et la région de Tambakunda à Dakar, de graves ruptures de stocks ont poussé les autorités régionales à déroger à la règle en permettant aux commerçants de ces régions de s'approvisionner en Gambie (*le Soleil*, sept. 2000). En revanche, l'instabilité en cours à la même frontière, en raison du conflit qui a éclaté en juin 2000 entre le Sénégal et la Guinée-Bissau, a limité les échanges entre les deux pays. Suite au vol de plusieurs milliers de têtes de bétail et aux pillages et incendies de 24 localités de Haute-Casamance, des jeunes de la région ont imposé à plusieurs reprises durant l'hivernage un blocus au passage des marchandises à destination ou en provenance de Guinée-Bissau, dont proviennent les bandes armées incriminées. La ville de Kolda s'est transformée en garage pour les camions recelant des marchandises à destination du pays voisin et plusieurs véhicules sénégalais sont restés bloqués en Guinée-Bissau⁴⁷. Le marché de DiaoBe a vu son activité diminuer, en raison notamment de la raréfaction des produits guinéens tel l'huile de palme. Seuls de rares aventuriers osaient franchir la frontière. La contrebande à vélo a pris le pas sur le trafic officiel jusqu'au mois de septembre, date de la fin du blocus. Les autorités de la Guinée-Bissau ont craint le développement de poches de pénuries dans les provinces de Bafata et GaaBu, largement tributaires du passage par la Haute-Casamance pour leur ravitaillement, tandis que les activités du marché de DiaoBe sont restées en veilleuse. Certains commerçants de DiaoBe ont même organisé un boycott des marchés hebdomadaires frontaliers situés en territoire bissau-guinéen, notamment ceux de Kambaju, Toniataba, Lamband et Bedenie⁴⁸.

⁴⁶Ibid.

⁴⁷Où la ville de Kolda, le temps de trois jours de blocus, donne l'image d'un grand centre commercial avec cette trentaine de camions gros-porteurs qui font aujourd'hui l'affaire des restaurateurs et autres propriétaires de «dibiteries» et gargotes, comme quoi le malheur des uns fait aussi le bonheur des autres. Au niveau du poste de la douane de la commune, ce sont presque 22 camions qui sont là en stationnement, car nombre d'entre eux sont convoyés depuis la ville de Dakar avec, à bord, diverses marchandises, pour la plupart des pièces détachées, des matelas, et du matériel d'équipement (*le Soleil*, 5 sept. 2000).

⁴⁸Opa Diallo, député LD/MNTP de Kolda, entretien Fanchette S., juillet 2000.

CONCLUSION QUATRIÈME PARTIE

Depuis les années 1970, le foisonnement des places de commerce en Haute-Casamance et dans les régions voisines et le dynamisme des échanges transfrontaliers informels depuis la libéralisation des économies nationales témoignent des réponses données par les populations locales, mais surtout par les grands négociants et les descendants des *Jula*, au désengagement de l'État dans l'économie. Le développement de ces périphéries nationales semble dépendre très fortement des disparités des politiques de maîtrise économique monétaires entre les pays, en particulier des ressources tarifaires et des politiques. L'effet positif des frontières sur le commerce et son caractère stimulant sur le plan économique ont été décrits par de nombreux chercheurs, notamment J. Igué (1995). Il est l'expression du refus de la partition coloniale par des populations ayant développé de fortes solidarités de part et d'autres des frontières.

La Casamance, séparée du reste du pays par la Gambie, mal desservie par un réseau routier insuffisant et assurant mal la liaison avec les pays limitrophes, bénéficie d'une rente de situation pour le commerce grâce à sa localisation aux carrefours de quatre pays. Cependant, l'impact de ces frontières sur les mouvements des populations et des marchandises diffère selon l'échelle d'analyse choisie et selon les caractéristiques de ceux-ci. Au niveau local, les populations frontalières peuvent s'approvisionner à bas prix ou écouler leurs productions agricoles et maraîchères dans les pays voisins. Elles ont accès aux marchés gambiens par lesquels transitent les produits manufacturés d'origine sénégalaise ou importés via-Dakar et, dans le cas des populations guinéennes, à des produits de première nécessité qu'elles ne trouvent pas chez elles.

L'effet induit du commerce transfrontalier au niveau régional est plus différencié et il importe de prendre en compte plusieurs facteurs pour l'évaluer :

- les retombées de ces échanges sur l'agriculture et sur l'économie locales;
- l'investissement des bénéfices commerciaux et des taxes dans les infrastructures (marchés, routes, transports...) et le renforcement de l'armature urbaine par la création d'entrepôts, de marchés... ;
- le renforcement et la stabilisation des infrastructures commerciales (entrepôts, marchés, magasins...).

Or, si le volume des marchandises qui circulent dans ces zones transfrontalières est croissant et dynamise des marchés, tel DiaoBe, les effets structurants sur l'espace commercial restent limités. Le grand marché international de DiaoBe constitue une plaque tournante pour le commerce interrégional sans impact notable sur la distribution des biens issus de la région. La plupart des marchandises ne font qu'y transiter et les opérateurs qui en contrôlent la distribution sont originaires du nord

du Sénégal, de Mauritanie et du Fuuta Jalloo, à la culture commerciale plus aguerrie. Ils sont organisés en réseaux confrériques et politiques, contrôlent les moyens de transport et les capitaux mobilisables et investissent peu leurs bénéfices dans la région. Les collectivités locales à qui incombe la gestion de ces places marchandes n'ont les moyens ni humains, ni politiques et financiers, pour gérer la rente commerciale extraordinaire de cette région. A Diaobe, les retombées de la manne commerciale se déclinent en termes plutôt négatifs (problèmes environnementaux, insécurité, désengagement des jeunes de l'agriculture) qu'en termes positifs (investissements dans le bâti ou les services sociaux).

Ces échanges frontaliers diffus, pratiqués par des opérateurs aux faibles moyens, répondent en fait à des situations locales de déficit/excédent et n'entraînent pas l'installation d'équipements commerciaux capables de structurer les échanges. La plupart des marchés de faible envergure ne fonctionnent pas durant l'hivernage, en raison de la diminution drastique de la solvabilité des populations villageoises. Une exception, les marchés à bétail sont en pleine activité : les éleveurs Peul sont obligés de vendre une partie de leurs troupeaux pour couvrir leur déficit alimentaire. L'instabilité politique de ces zones frontalières, où l'insécurité et les razzia, alimentées par l'absence de contrôle douanier, rendent vulnérables toutes ces opérations commerciales et aléatoire leur structuration par des infrastructures pérennes. On peut suggérer que tant que des instances représentatives des populations au sein des Communautés rurales n'auront pas la capacité technique, administrative et humaine, pour gérer ces flux commerciaux et leur retombées fiscales, que le système des transport restera au mains d'entrepreneurs extérieurs à la région qui orientent les flux et que les habitants de la Haute-Casamance ne s'investiront pas dans le commerce transfrontalier, cette région ne pourra pas bénéficier de sa rente commerciale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Beaucoup a été écrit depuis une vingtaine d'années sur la mise en place des réformes de décentralisation en Afrique. Pour la plupart politologues ou sociologues, les experts de la décentralisation ont tenté de montrer les raisons de la difficile application de telles réformes par « le haut » par des États trop centralisés, aux faibles moyens ou mal ancrés dans des territoires aux frontières encore peu stables. La politisation des élites locales, intégrées dans les partis nationaux, rend la mise en place de ces réformes d'autant plus complexe qu'elles se superposent aux modes de gestion traditionnels, notamment en matière foncière.

Le processus de décentralisation a été mis en place dans les années 1990 en Afrique, comme pré-requis à la démocratisation, sensée être un des leviers du développement. La décentralisation était conçue pour régler de nombreux problèmes politiques et économiques que l'hypertrophie de l'État avait engendrés, et de fortes inégalités régionales, notamment aux marges des pays. Au Sénégal, l'irrédentisme casamançais a été une des raisons avancées pour légitimer la mise en place de la régionalisation et de la décentralisation.

Dans le cas du Sénégal, pays précurseur dans la mise en place des lois de décentralisation, non seulement les réformes ont été étalées dans le temps sur tout le territoire, mais elles ont été réinterprétées de façons très variables selon les régions. Là où les partis ont une assise politique bien affirmée et leurs représentants élus sont reconnus par les populations, notamment du fait de leur rôle économique, religieux ou traditionnel, la décentralisation aura été un moyen pour mieux administrer le territoire et relayer la légitimité de l'État. L'importance des recettes fiscales, une des principales sources budgétaires, témoigne de la reconnaissance des administrés envers leurs élus.

Aux marges, en revanche, les représentants élus par les populations rencontrent de nombreuses difficultés à gérer leurs circonscriptions car ils sont mal reconnus par leurs électeurs, appartenant à des partis dont la politique territoriale ne leur est pas favorable (notamment sur le thème brûlant des fronts pionniers) et, dans le cas de la Haute-Casamance, ils sont à la tête de circonscriptions socialement hétérogènes, formées de populations parfois antagonistes.

L'histoire tumultueuse du peuplement du Fuladu, le faible ancrage territorial de populations en grande partie d'origine pastorale, et la difficulté à instaurer un pouvoir politique cohérent pour mettre en valeur les nombreuses ressources naturelles de ce territoire bien situé au contact de l'Afrique sahéenne et forestière, ont poussé l'État à mettre en place des mesures économiques et politiques afin de le rattacher au reste du territoire sénégalais. Mais le développement anarchique des fronts pionniers à la frontière gambienne et aux abords du parc du Niokolo Koba et le développement des cultures de rente (arachide et coton) rentrent en contradiction avec le processus de décentralisation, car sources de nombreux dysfonctionnements

et de conflits fonciers au niveau local que les nouvelles collectivités sont incapables de gérer. Le désir du gouvernement de supprimer du langage administratif le nom « Casamance », en nommant les régions méridionales par le nom de leur capitale, et de circonscrire la région de la rébellion à la Basse-Casamance, ont été une manœuvre plus politique que reposant sur la nécessité de créer de véritables entités régionales viables sur le plan démographique, identitaire et socio-économique.

Plusieurs approches ont été utilisées dans cet ouvrage :

Tout d'abord l'approche historique a été entreprise pour comprendre la nature des relations entre les différentes composantes de la société Peul du Fuladu et décrire le contexte socio-spatial très variable dans lequel les réformes de décentralisation ont été instaurées. Nous avons cherché à comprendre si la Haute-Casamance, région d'immigration, aura joué un rôle de creuset pour ces populations majoritairement Peul mais d'origines sociales et géographiques différentes. Nous pensons que la formation d'une nouvelle Région politique¹ en 1996, dotée de nombreuses prérogatives en matière de gestion, ne peut être effective que si son territoire est un référent spatial, constitutif d'une identité commune, pour la création d'une nouvelle société à majorité Peul sédentarisée et métissée. L'hétérogénéité et la dispersion spatiale du peuplement, formé par des vagues de migrations dans cette région de savane aux pâturages riches et aux terres non cultivées abondantes, la mobilité de la population et les différents modes d'ancrage des Peul qui se sont mis peu à peu à l'agro-pastoralisme, l'émergence de certains groupes à l'emprise spatiale importante, tels les Gaabunke qui ont su investir les arènes politiques locales et, enfin, la venue plus récente des migrants originaires du nord du pays aux référents spatiaux très différents ne vont pas dans le sens d'une intégration régionale. Par ailleurs, l'absence de réelle structuration du territoire par un réseau urbain hiérarchisé et la polarisation aux frontières des villes-marchés gambiennes et guinéennes rendent difficile l'encadrement des populations regroupées dans une multitude de petits villages. Mais ces bourgades frontalières, véritable lieu de brassage ethnique et d'échange, en créant des pôles économiques transnationaux intègrent la Haute-Casamance dans l'espace plus large de la région des « Rivières du Sud ».

Une approche à plusieurs niveaux d'analyse spatiale nous a permis de mieux mesurer les enjeux de pouvoir pour le contrôle d'une des régions à fort potentiel productif agricole, pastoral et commercial du Sénégal.

¹D'autant plus que la Haute-Casamance a été artificiellement regroupée, dans un premier temps, au sein de la région de Kolda, à la Moyenne-Casamance peuplée de Manding contre lesquels les Peul, sous l'égide d'Alfa et Muusa Moolo, se sont révoltés après plus d'un siècle de soumission.

Dans cet espace « franc² », coincé entre plusieurs grands anciens empires, le GaaBu et le Fuuta Jallo, tardivement rattaché au Sénégal utile, du fait de son enclavement par la coupure gambienne, polarisé par de multiples frontières aux rentes commerciales élevées, la structuration du territoire se fait difficilement. Au niveau national, les réformes de décentralisation et régionalisation qui se sont soldées par l'érection d'une nouvelle instance décentralisée, la Région, et l'attribution de larges prérogatives aux Communes urbaines et aux Communautés rurales élues, ont plutôt favorisé l'insertion des partis nationaux par le biais électoral, en l'absence d'une réelle classe politique locale capable de défendre les intérêts régionaux. De plus, l'administration territoriale déconcentrée met en avant la faible qualification des instances représentatives des populations pour se maintenir sur place et exercer un contrôle sur le foncier, source de revenus non négligeables, notamment dans la gestion des forêts. Pour la plupart originaires d'autres régions, ils ne sont pas toujours à même de comprendre la spécificité de la Haute-Casamance.

Le développement des cultures de rente dans cette région à la pluviométrie favorable et aux réserves foncières nombreuses n'a pas eu les résultats escomptés localement. Le développement des fronts pionniers arachidières dans les forêts classées et à la frontière de la Gambie, s'il a fait avancer l'intégration économique au reste du pays, n'a pas eu des retombées locales significatives, la plupart des bénéficiaires étant réinvestis dans la localité d'origine des colons de l'arachide, à savoir le bassin arachidier au nord de la Gambie. En l'absence de contre-pouvoirs économiques locaux, les marabouts investisseurs, entrepreneurs agricoles et capables de mobiliser une main d'œuvre nombreuse, ont étendu la culture arachidière, en panne dans le nord du pays où les terres sont épuisées et mal arrosées, dans ces régions méridionales encore pourvues de réserves foncières. Beaucoup plus actifs que leurs homologues Peul, les migrants du nord ont su investir les collectivités locales et ont bénéficié d'appuis politiques solides au niveau national et même localement de la part de l'administration territoriale déconcentrée (les préfets, sous-préfets et fonctionnaires des Eaux et Forêts) pour se maintenir sur place et participer à la politique de développement des cultures de rente, l'arachide et le coton.

À l'échelle médiane, nous avons étudié le rôle de la frontière et des marchés ruraux sur le développement des échanges locaux et sous-régionaux et les modalités de la captation de cette rente. Au carrefour de plusieurs routes commerciales et de plusieurs régions géographiques, la Haute-Casamance bénéficie pourtant peu des retombées économiques de sa situation. La faible intégration de ses habitants dans

²Selon Benoît M. (1988b), « Deux principaux types d'espace existent en Afrique, qui peuvent être identifiés sur les «Hautes Rivières du Sud» et à proximité, depuis plusieurs siècles : des espaces « étatisés » et des espaces « francs ». Les premiers ont été assez bien perçus par les observateurs occidentaux car relativement proches de leurs conceptions géopolitiques. Les seconds sont plus difficiles à identifier si on est habitué à considérer le territoire étatique comme la norme. Peuplés ou non, vides depuis longtemps ou non, les espaces francs peuvent apparaître comme des zones intercalaires confuses séparant des espaces étatisés jouissant d'une paisible organisation dûment structurée ».

les réseaux politiques et commerciaux nationaux et internationaux participe à leur impuissance à profiter de l'extraordinaire rente frontalière. Les collectivités locales sont peu opérationnelles et sans moyens pour faire fructifier la manne fiscale des marchés et les réseaux sont contrôlés par de hauts dignitaires religieux et de grands marchands originaires du nord du pays ou de Guinée-Conakry et marginalisent cette région pourtant riche.

Localement, la question foncière est au centre des contradictions de la décentralisation : les élus locaux, représentants de partis nationaux, interfèrent avec les notabilités traditionnelles. Selon les rapports de forces existant entre ces élus et les populations, les conflits fonciers entre agro-éleveurs et agriculteurs sont parfois virulents. Selon les types de regroupements de populations, les modes de gestion du foncier au niveau local sont complexifiés avec la décentralisation et l'application plus systématique de la loi sur le domaine national. Les réformes de décentralisation, puis de régionalisation, étaient sensées pourtant donner plus de pouvoir et de latitude aux élus locaux pour prendre en main le destin de la Région et des Communautés rurales et gérer la brûlante question foncière.

Sans développement économique, le processus de régionalisation aura du mal à se mettre en place. Si cette expérience initiée d'en « haut » correspond à une décentralisation de la pénurie que l'État gère depuis les années 1980, on ne peut qu'envisager un recul du développement des forces productives. La valorisation des potentialités économiques de chaque région passe par une dotation en infrastructures répondant à des logiques économiques qui correspondent au marché local et national. Les collectivités locales de la région naturelle de Casamance enregistrent un profond retard en la matière qui, s'il n'est pas comblé, ne pourra pas donner aux instances décentralisées les bases nécessaires à la mise en valeur de la région et à l'épanouissement de ses populations écartelées dans l'État nation sénégalais.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdoul M., Dahou K., Dahou T., Guèye C. & Hazard E., 2004 – *Espaces frontières et intégration régionale. Le cas de la « Sénégal Méridionale »*, Enda Tiers-Monde, 51 p.
- Achterstraat A., 1983 - *Agriculture d'autosubsistance ou agriculture de rente? La prise de décision des paysans entre différentes cultures, et l'impact de l'intervention de la SODEFITEX et de la culture cotonnière sur les sociétés Peul en Haute Casamance. L'exemple du village de Lenguewal*, mémoire Université Libre de Bruxelles.
- AFD, 1999 - *Rapport provisoire de l'étude de faisabilité du projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (ADDEL) dans les régions de Tambakunda et de Kolda*, Paris.
- Amselle J. L., 1999 – *Logiques métisses*, Payot.
- Angé A., 1984 - *Les contraintes de la culture cotonnière dans les systèmes agraires de la Haute Casamance au Sénégal*, INAPJ, Paris-Grignon, Thèse de doctorat.
- Aubertin C., Léna Ph., 1986 – Présentation du numéro spécial consacré aux phénomènes de frontières. *Cahier ORSTOM*, série Sciences Humaines, vol. 22, n^{os} 3-4 : pp. 371-388.
- Ba Ch., 1986 - *Les Peuls du Sénégal : étude géographique*, Dakar, les Nouvelles Editions Africaines, 394 p.
- Ba O., 1973 - *Les réfugiés dans le département de Kolda*, mémoire de stage, E.N.A., Dakar.
- Bach D. C., 1998 – « Régionalisme et mondialisation en Afrique subsaharienne : le retournement d'un paradigme », *in* : Bach D. C. (Eds). *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, pp. 13-24.
- Badié B., 1995 - *La fin des territoires*, Paris, Fayard.
- Balde M.S., 1975 - *Changements sociaux et migrations au Fouta Djallon - Les peuls du Fouta dans le milieu rural sénégalais*, Thèse de IIIe cycle, Paris.
- Barry B., 1988 – *La Sénégalie du XV au XIXème siècle. Traite négrière, Islam, conquête coloniale*, L'Harmattan, Paris, 432 p.
- Barry B., 1992 – « Commerce et commerçants sénégalais dans la longue durée : étude d'une formation indépendante », *in* Barry B. & Harding L. (Eds),

- Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest (Le Sénégal)*, L'Harmattan, Paris, pp. 35-58.
- Barry B., 1994 – « La grande Sénégalie au XX^{ème} siècle, le défi de l'intégration régionale », in : Momar-Coumba Diop (eds), *le Sénégal et ses voisins*, Série Sociétés-Espaces-Temps, Dakar, pp. 293-298.
- Bassett Th. J, 2002 - *Le coton des paysans (Côte d'Ivoire)*, Coll. A travers Champs, IRD.
- Bennafla K., 1999 – « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique Africaine*, n°73, pp. 25-49.
- Benoît M., 1988a – « Les Bowebe du Kantoora (Sénégal) : à propos de l'État pastoral », *Cahiers Sciences Humaines*, XXIV, 3, Orstom, pp. 379-388.
- Benoît M., (1988b) - Espaces francs et espaces étatisés en Afrique occidentale : remarques sur quelques processus de territorialisation en Haute Casamance et en Haute Gambie, *Cahiers des Sciences Humaines* XXIV, 4, Orstom, pp. 503-519.
- Blundo G., 1997 – « Gérer les conflits fonciers au Sénégal : le rôle de l'administration locale dans le sud-est du bassin arachidier », in : Becker Ch. et Tersiguel Ph. (éds.), *Développement durable au Sabel*, Dakar / Paris, Sociétés, Espaces, Temps / Karthala, pp. 103-122.
- Blundo G., 1998 – « Logiques de Gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : participation factionnelle et ubiquité réticulaire », in : *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, Bulletin de l'APAD, n°15, pp. 21-47.
- Blundo G. & Mongbo R., 1998 – « Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux », *Bulletin de l'APAD*, n°16.
- Bonhoure A. C. & Gauthier L. 1997 – *Etude comparée des pratiques agricoles dans trois villages du département de Kolda en Haute Casamance (Sénégal)*, mémoire de fin d'étude CNEARC, sous la dir. S. Fanchette, Orstom Bel-Air, 2 tomes.
- Botte R., 1994 – « Stigmates sociaux et discriminations religieuses : l'ancienne classe servile du Fuuta Jaloo », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°133-135, L'archipel Peul, pp. 109-136.
- Botte R, Boutrais J. & alii, 1994 – « L'archipel Peul », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°133-135.
- Botte R., 1999 – RiimayBe, Haratin, Iklan : les damnés de la terre, le développement

- de la démocratie, *in* : Bourgeot A. (eds) : *Horizons nomades en Afrique sabélienne, Sociétés, développement et démocratie*, Karthala, pp. 55–78.
- Botte R., 2001 – De l’esclavage et du daltonisme dans les sciences sociales. Avant propos, *in* Botte R., (eds), *L’ombre portée de l’esclavage, Journal des Africanistes*, Tome 70, fasc. 1-2, pp. 7-42.
- Boutillier J.L., 1960, *Enquêtes sur l’économie dans la région de Kolda, Haute Casamance*, Rapport Orstom, multigr.
- Boutrais J. 1994 – « Les FoulBe de l’Adamaoua et l’élevage : de l’idéologie pastorale à la pluri-activité », *Cahiers d’Etudes Africaines*, XXXIV (1-3), n° 133-135, pp. 175-196.
- Bûche F., 1998 – *Jachères et foncier en Haute-Casamance*, rapport multigr. Orstom Bel-Air, Dakar, 9 p.
- Cabinet Panaudit - Sénégal, 1996 - *Plan d’action foncier pour la gestion durable des ressources naturelles*, 92 p. multigr.
- Cazeneuve S., 1999 - *La dynamique des échanges frontaliers entre Gambie et Haute-Casamance*, Rapport de stage sous la direction de S. Fanchette, Université Paris I, 66 p.
- Cazeneuve S., 2001 - *Marchés et espaces de l’échange sur la frontière entre Haute Casamance et Gambie orientale, une expérience méthodologique*, Mémoire de DEA, Université Paris I, 143 p.
- Chauveau J.-P., 1998 - « La logique des systèmes coutumiers ? », *in* : Lavigne-Delville P. (éd.), *Quelles politiques foncières pour l’Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, Coopération française, pp. 66-75.
- Cheneau-Loquay A., Lombard J. & Ninot O., 2000 – « Réseaux de communication et territoires transfrontaliers en Afrique : les limites d’une intégration par le “ bas ” », *Cahiers de l’Association Tiers-Monde*, n°15, pp. 35-46.
- Cirad-Tera et ERA/Audit, 1999 - *Etude de faisabilité du projet d’appui aux Groupements de Producteurs de Coton*, rapport.
- Coulon Ch., 1979 – « Idéologie jacobine, État et ethnocide », *Pluriel*, 17, pp. 3-20.
- Coulon Ch., 1981 - *Le marabout et le prince (islam et pouvoir au Sénégal)*, Paris, Pédone.
- Coulon Ch., 1983, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, Karthala.

- Coulon C. & Cruise O' Brien D., 1990 - « Senegal », *in* : Cruise O' Brien D., Dunn J. & Rathbone R. (eds), *Contemporary West African States*, Cambridge University Press, pp. 145-164.
- Darbon D., 1988 - *L'administration et le paysan en Casamance : essai d'anthropologie administrative*, Centre d'Étude d'Afrique Noire de Bordeaux, Pédone, 222 p.
- Darbon D., 1989 - Déconcentration et décentralisation administrative en Afrique francophone : le cas du Sénégal, *Institut International d'Administration Publique*.
- Darbon D. & Loada A., 1994 - « Demain, de nouvelles institutions, entre dépendance et enjeux locaux : les modèles institutionnels », *in* : F.G. Barbier-Wiesser Eds., *Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée*, Karthala, pp. 385-400.
- Darbon D., 1998 - « Crise du territoire étatique et communautarisme : les nouveaux enjeux idéologiques de l'intégration en Afrique noire », *in* : Bach D. C. (Eds). *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, pp. 61-76.
- David Ph., 1980 - *Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours*, Dakar, NEA.
- Diallo O. 1992 - *Commerce et commerçants Manding en Moyenne-Casamance 1815-1950*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, mémoire de maîtrise, 118 p.
- Diallo O. 1993 - *Le comptoir de Sédhiou et le commerce de la Haute-Casamance (1837-1903)*, mémoire de DEA, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 27 p.
- Diallo O., 1999 - *La Haute-Casamance et ses voisins : une histoire des relations commerciales de l'époque pré-coloniale à nos jours*, 27 p. multig. ORSTOM Bel-Air, Dakar.
- Diop M. C. 1994 - "Des équilibres instables", *in* : *Le Sénégal et ses voisins*, Série Sociétés-Espaces-Temps, pp. 1-32.
- Diouf M., 1992 - « Le clientélisme, la technocratie et après ? », *in* : Ed. M. C. Diop, *Le Sénégal : trajectoire d'un État*, Dakar-Paris, Codesria-Karthala, pp. 233-278.
- Diouf M., 1999 - « Privatisation des économies et des Etats africains », *Politique africaine* n°73, Karthala, Paris, pp. 16-23.
- Diouf M., 2002 - « Culture politique et administrative et réformes économiques », *in* : *La construction de l'État au Sénégal* (Donald Cruise O'Brien, Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, eds), Karthala, pp. 49-61.

- Drame H., 1998 – « Décentralisation et enjeux politiques. L'exemple du conflit casamançais (Sénégal) », in Blundo G. & Mongbo R. (Eds), *Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux*, *bulletin de l'APAD*, n°16, pp. 113-126.
- Dubresson A. & Raison J.P., 1998 – *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Armand Colin, Coll. U, Série Géographie.
- Dubresson A. & Fauré Y. A., 2005 – Dossier thématique, Décentralisation et développement local : un lien à repenser, *Revue Tiers Monde*, n° 181.
- Dupire M., 1994 – « Identités ethniques et processus d'incorporation tribale et étatique », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXIV (1-3), n° 133-135, pp. 265-280.
- Dupire M., 1970, *Organisation sociale des Peul*, Plon, Paris, 617 p.
- Egg J. & Herrera X., 1998, « Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne », *Revue Autrepart*, n° 6, IRD.
- Egg J. & Lambert A, 1994 – « L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 30, n° 1-2, Orstom, pp. 229-253.
- ENEA, 1994 – *La décentralisation au Sénégal : l'étape de la régionalisation*, Actes du séminaire du 2 au 4 mai 1994 : " mise en place de la régionalisation au Sénégal ".
- Fall A., 1994 – « Différend commercial entre le Sénégal et la Gambie : un livre blanc pour faire la lumière », *le Soleil*, 5/6 mars 1994.
- Fanchette S., 2002 – « La Haute-Casamance à l'heure de la régionalisation. Enjeux fonciers et territoriaux », in : Momar-Coumba Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 307-358.
- Fanchette S., 1999a – *Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance* – IIED, Coll. Tenures foncières pastorales, n°13, Londres, 30 p.
- Fanchette S., 1999b – « Densités de population et intensification agro-pastorales en Haute-Casamance », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, Université de Villeneuve d'Ascq, pp. 67-81.
- Fanchette S., 1999c - Migrations, intégration spatiale et formation d'une société peule dans le Fouladou (Haute-Casamance, Sénégal), in : Botte R., Boutrais J. & Schmitz J. (eds), *Figures Peules*, Paris, Karthala, pp. 165-194.
- Fanchette S. & Le Renard Th., 1997 – " Relations transfrontalières et intégration par le bas : La Haute-Casamance et ses voisins ", Orstom Bel-Air, 18 p. multig.

- Faye O., 1994 – « La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée Bissau (1980-1992) », in : *Le Sénégal et ses voisins*, Sociétés-Espaces-Temps, Dakar, pp. 189-212.
- Freud C., Hanak E., Richard J. & Thevenin P., 1997 - *L'arachide au Sénégal, un moteur en panne*, Karthala-Cirad.
- Gellar SH., 1997 – « Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité ? », in : Tersiguel Ph. & Becker Ch. (eds), *Développement durable au Sahel*, Paris, Karthala, pp. 43-70.
- Gemdev, 1997 - *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, 340 p.
- Gomis M., K., 1998 - *Le loumo de Diaobe, étude de géographie régionale*, mémoire de maîtrise, université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- Grégoire E. & Labazée P., 1993 – « Approche comparative des réseaux marchands contemporains », in : *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala-ORSTOM, pp. 9-36.
- Gueye Ch., 1999, *L'organisation de l'espace dans une ville religieuse : Touba (Sénégal)*, thèse de Doctorat de géographie, Université Louis Pasteur de Strasbourg, 650 p.
- Gueye Ch., 2002 – *Touba*, Paris, Karthala.
- Gueye O., 2000 – « Migrations rurales et conflits multiformes. Analyse des cas de la forêt classée de Pata et du village de Médina Gounass au Sénégal », Séminaire de l'APAD, *Les interactions rurales et urbaines : circulations et mobilisation des ressources*, Saint-Louis du Sénégal, 26 au 28 janvier 2000, 19 p.
- Hibou B., 1999 - L'État en voie de privatisation, *Politique africaine*, n°73, pp. 6-15.
- Hugues A., 1994 – « L'effondrement de la Confédération de la Sénégalie », in : *Le Sénégal et ses voisins*, Sociétés-Espaces-Temps, Dakar, pp. 33-59
- Igué J. O., 1995 - *Le territoire et l'État en Afrique : Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 277 p.
- INRA, IRAM, UNB, CILSS et club du Sahel, 1991 - *Commerce et politique agricoles en Afrique de l'Ouest*, coopération régionale.
- Kane Ahmadou F., 2002 – « L'établissement des frontières au Sénégal », in : Momar-Coumba Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 163-186.

- Kane M. 1994 – « Le Sénégal et la Guinée », *in* : Momar-Coumba Diop (eds), *le Sénégal et ses voisins*, Sociétés-Espaces-Temps, Dakar, pp. 164-188.
- Kane M. T. 1994 – « Activités économiques privées dans les régions », *in* : ENEA, *La décentralisation au Sénégal : l'étape de la régionalisation*, Actes du séminaire du 2 au 4 mai 1994, " mise en place de la régionalisation au Sénégal ", pp. 129-139.
- Kane P. M., 1988 – « Administration locale et organisations paysannes », *in* : Sy Ch. T., *Crise du développement rural et désengagement de l'État au Sénégal*, Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar, pp. 23-46.
- Labrousse A., 1998 – « Quelles sont les interactions entre le trafic de drogues et les conflits armés en Afrique subsaharienne? », *in* *Observatoire Géopolitique des Drogues, Les drogues en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, pp. 159-166.
- Lambert A. 1994 – « Les commerçants et l'intégration régionale », *in* : Momar-Coumba Diop (eds), *le Sénégal et ses voisins*, Sociétés-Espaces-Temps, Dakar, pp. 81-94.
- Lambert A., 1991 – « Les hommes d'affaires guinéens », *Cahiers d'Études Africaines*, 124, XXXI-4, pp. 487-508.
- Landais E., 1984 -. *Pratiques d'élevage extensif, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, Programme Agrotech, INRA.
- La Roncière (de) Ch., 1904a - *Historique du Fouladou*, Travail d'hivernage, Archives, Dakar.
- La Roncière (de) Ch., 1904b - *Renseignements sur la population du Fouladou*, Archives Nationales du Sénégal.
- Lavergne R. 1996 - *Intégration et coopérations régionales en Afrique de l'Ouest*, CRDI-Karthala, 406 p.
- Lavigne-Delville Ph., 1998 – « Privatiser ou sécuriser? », *in* : Lavigne-Delville Ph. (éd), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala – Coopération Française, pp. 28-35.
- Le Roy E., 1998 – « Les orientations des réformes foncières en Afrique francophone depuis le début des années 1990 », *in* : Lavigne-Delville Ph. (éd), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala – Coopération Française, pp. 23-27.
- Le Roy E., 1982 - « Enjeux, contraintes et limites d'une démocratisation d'une administration territoriale : les communautés rurales sénégalaises (1972-

- 1980) », *Annuaire du Tiers Monde*, n°VIII, pp. 31-75.
- Leary F. A., 1970 - *Islam, politics and colonialism : a political history of Islam in the Casamance region of Senegal (1850-1914)*, North Western University, Ph.D History, 280 p.
- Le Meur P.Y., 2001 - « Décentralisation et développement local : espace public légitime et contrôle des ressources », in GEMDEV, cahier n°27, *Décentralisations : entre dynamiques locales et mondialisation*, pp. 75-90.
- Lévy D.M., 1975 - *Développement rural et structures agraires de la Haute-Casamance*, thèse de 3^{ème} cycle de Géographie, Université Toulouse le Mirail, 245 p.
- Magassouba M. 1985 - *L'Islam au Sénégal, Demain les mollahs ?*, Paris, Karthala.
- Mane M., 1978 - « Contribution à l'histoire du Kaabu, des origines au XIX^{ème} siècle », *Bulletin de l'IFAN*, T. 40, série B, n° 1, janvier, pp. 88-153.
- Marut J.C., 1999 - *La question de Casamance, (Sénégal), Une analyse géopolitique*, 3 tomes, Doctorat de Géopolitique, Université de Paris 8, St Denis, 512 pages.
- Mbodj M. 1992 - « D'une frontière à l'autre ou l'histoire de la marginalisation des commerçants sénégalais sur la longue durée : la Gambie de 1816 à 1979 », in : Barry B & Harding L. (Eds), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest (Le Sénégal)*, Harmattan, Paris, pp. 191-242.
- Meaher K. 1996 - « Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest ; intégration informelle ou subversion économique? », in : *Intégration et coopérations régionales en Afrique de l'Ouest*, Karthala-CRDI, pp. 197-222.
- Moriba Magassouba, 1985 - *L'Islam au Sénégal. Demain les mollahs?*, Paris, Karthala, 219 p.
- Nach Mback Ch., 2003 - *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Karthala-PDM.
- Ndiaye P., 1997 - « Gestion des ressources naturelles et décentralisation au Sénégal », *Gouvernance Locale n° 5*, Observatoire de la Décentralisation, SAFEFOD, Dakar, pp. 8-11.
- Ngaide A, 1997 - « Stratégies d'occupation de l'espace et conflits fonciers : les marabouts *gaabunke* et les Peuls *jaawaringa* (région de Kolda-Sénégal) », in : Bonnemaïson J, Cambrézy L., Quinty-Bourgeois L. (eds), *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*. Actes du colloque du 2-4/09/1995. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires, Cd

Rom, 18 p.

Ngaide A., 1998 – *Le royaume Peul du Fuladu de 1867 à 1936. L'esclave, le colon et le marabout*, thèse de IIIème cycle, UCAD, 280 p.

Ngaide A., 1999 – « Conquête de la liberté, mutations politiques, sociales et religieuses en Haute Casamance. Les anciens maccuBe du Fuladu (région de Kolda, Sénégal) », *in* : Botte R., Boutrais J. & Schmitz J. (eds), *Figures Peules*, Paris, Karthala, pp. 141-164.

Ngaide A., 2002 – « Les marabouts face à la “ modernité ”. Le dental de Madina Gunass à l'épreuve », *in* : Momar-Coumba Diop (Eds), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, pp. 617-652.

Niane D. T., 1969 - *Histoire des Mandingues de l'Ouest : le royaume de Gabou*, Paris, Karthala, Paris, 221 p.

Ninot O, Lesourd M. & Lombard J., 2002 – « Nouveaux espaces, nouvelles centralités. Echanges et réseaux en milieu rural sénégalais », *Historiens et Géographes*, n°379, IRD, pp. 141-151.

Ninot O., 2003 - *Vie de relations, organisation de l'espace et développement en Afrique de l'Ouest : la région de Tambacounda au Sénégal*, thèse de doctorat de géographie, université de Rouen,

OCDE/CILSS, 1991 - *Échanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal), Quelle dynamique régionale?* Document présenté à la rencontre sur les interactions des politiques alimentaires dans le sous-espace ouest du 27 au 31 mai 1991 à Bamako, 217 p.

Partenariat pour le Développement Municipal, 2003 – *État de la décentralisation en Afrique*, Karthala & PDM.

Pélissier P., 1966 – *Les paysans du Sénégal*, Fabrigère, 939 p.

Pélissier P., 1995 – « Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages », *in* : Blanc-Pamard C. & Cambrezy L. (eds), *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Orstom, pp. 19-34.

Piveteau A., 2005 – « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », *in* : Décentralisation et développement local : un lien à repenser, *Revue Tiers Monde*, n° 181, pp. 71-94.

Pradelle J.M., 1993 – Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique de

- l'Ouest : qu'attendre de l'intégration régionale, Conférence Internationale sur l'Intégration de l'Afrique de l'Ouest, CRDI-Cedeao, Dakar, 11-15 janv. 1993, 28 p.
- Quinn Ch. A., 1971 – "A nineteenth century FulBe state", *Journal of African History*, vol. XII, n° 3, pp. 427-440.
- Raison J.P., 1993 – « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 83-84, pp. 5-18.
- Raison J-P., 1968 – « La colonisation agricole des terres neuves intertropicales », *Études rurales*, n°31, pp. 5-112
- Raynaud C., 1997 – « La question démographique au Sahel : du global au local », in : Raynaud C. (Eds), *Les Sabels, diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Karthala, Paris, pp. 61-81.
- Robinson D. & Triaud J.L. (eds), 1997 - *Le temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française, 1880-1960*, Paris, Karthala, 583 p.
- Roche Ch., 1985 – *Histoire de la Casamance. Conquête et résistance : 1850-1920*, Paris, Karthala, 401 p.
- Rochegude A., 2001 – « Le foncier dans la décentralisation, approche problématique », in : GEMDEV, cahier n°27, *Décentralisations : entre dynamiques locales et mondialisation*.
- Rochegude A., 1998 - «Les instances décentralisées et la gestion des ressources renouvelables. Quelques exemples en Afrique francophone ?», in Lavigne-Delville P. (éd.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala, Coopération française, pp. 403-422.
- Roumegous M., 1982-84 - "Énergie et agriculture en Haute Casamance", Recherche thématique programmée du CNRS, sur les relations entre l'espace et l'énergie au Sénégal, Regard, multig.
- Schoonmaker Freudenberger M., 1991 - *Mbegge : l'habile destruction d'une forêt sahélienne*, IIED, programme Réseau des Zones Arides, dossier n°29, 21 p.
- Schoonmaker Freudenberger M., 1993 – *Land tenure, local institutions and natural resources in Senegal* : Synthesis, Madison, Land tenure center, university of Wisconsin – Madison, vol. 1, 152 p.

- Sidibé M., 2002 – « Entre le Saloum et la forêt de Pata : mobilité des migrants, intégration des espaces », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (18) 2, pp. 189-207.
- Sidibé M., 2003 - *Les Saloum-Saloum à la conquête de la forêt classée de Pata (Casamance-Sénégal)*, Thèse de Doctorat de Géographie, Institut de géographie de l'Université de Toulouse le Mirail.
- Sidibé M., 2005 - *Migrants de l'arachide : la conquête de la forêt classée de Pata, Casamance, Sénégal*, IRD, Coll. A Travers Champs, Paris, 301 p.
- Sy M., 1995 - *Etude sur le code foncier sénégalais*, UER Sciences juridiques de l'Université de Saint-Louis, 25 p. multig.
- Tassin E., 2001 – « Du village à la cité : la vertu politique et démocratique de l'espace public, » *in* : GEMDEV, cahier n°27, *Décentralisations : entre dynamiques locales et mondialisation*, pp. 17-28.
- Terray E., 1987 – *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 418 p.
- Touré O, 1997 – *Espace pastoral et dynamiques foncières au Sénégal*, Programme Zones arides, Coll. Tenures foncières pastorales, n°9, IIED, 33 p.
- Traoré S. 1997 – « Les législations et les pratiques locales en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles au Sénégal », *in* : Tersiguel Ph. & Becker Ch. (eds), *Développement durable au Sahel*, Paris, Karthala, pp. 89-102.
- Triaud J. L., 1997 – « Introduction », *in* : Robinson D. & Triaud J.L. (eds), *le temps des marabouts. Itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française, 1880-1960*, Paris, Karthala, pp. 11-29.
- Trincaz P.X., 1979 – "Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantation rurale : les Serer dans les Terres Neuves du Sénégal Oriental", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol.XVI, n°1-2, pp. 19-36.
- Van Chi-Bonnardel R. 1978 - *Vie de relations au Sénégal : la circulation des biens*, IFAN, Dakar, 927 p.
- Vincent J.F., 1995 – « Le territoire et ses dieux : de la rencontre à la coexistence », *in* : Vincent J.F., Dory D. & Verdier R. (eds), *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, pp. 11-27.
- Wane Y., 1974 – « Ceerno Muhamadu Sayid Baa ou le soufisme intégral de Madiina Gunaas (Sénégal) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 56, XIV-4, pp. 671-698.
- Weiss T., 1997 – « Contribution à une réflexion sur la crise de l'État en Afrique et sa gestion par les populations des espaces périphériques », *in* : Bonnemaïson

J, Cambrézy L., Quinty-Bourgeois L. (eds), *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales* . Actes du colloque du 2-4/09/1995. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires, Cd Rom.

GLOSSAIRE

Almamy : vient de imam, dignitaire politique et religieux de l'Empire théocratique du Fuuta Jallo en Guinée française gouverne dans la capitale politique, Timbo, assisté du Conseil des Anciens. L'élément peul domine dans un État multiethnique. La société est fortement hiérarchisée et inégalitaire, le clivage fondamental se situant entre musulmans et non-musulmans.

Bana-Bana : colporteurs issus du Nord du Sénégal.

banta : fromager, arbre

bidal (plur. *bide*) : puit.

borom barke : maîtres des bénédictions financièrement aisés.

bammbe : champ céréalier entourant la concession.

bummba : grande case réservée aux femmes, en général dans le milieu JiyaaDo.

corde : unité de mesure correspondant à environ à un quart d'hectare.

daara : école coranique et par extension établissement des jeunes *taalibe* célibataires.

dakka : grand pèlerinage qui regroupe les fidèles d'un marabout.

dental : rassemblement, et par extension la communauté.

dudal : (plur. *dudde*) : foyer coranique symbole de l'éducation.

egudu : petite transhumance

fagnati : champs qui, situés à la périphérie du terroir villageois et considérés comme abandonnés, sont retournés à l'état de brousse.

faro : rizière en Manding.

GaaBunke : Peul originaires de Guinée portugaise et encadrés par des marabouts Futanke (du Fuuta Tooro).

gaamu : Pèlerinage religieux.

galle : concession.

gobra : zébus Peul.

gulumbol : petite dépression menant à un bas-fond.

Jalan : déités habitant dans les arbres que les Peul païens vénèrent.

jarga : chef de village.

jatigui : hôte.

JiyaaDo (plur. *JiyaaBe*) : anciens captifs des Peul, se considèrent comme étant Peul, et sont vus comme tels par les RimBe, même s'ils n'ont pas les mêmes intérêts et les mêmes connaissances que ces derniers en matière d'élevage.

jonkun : adjoint du chef de village.

Jula : commerçants itinérants, islamisés pour la plupart, évoluant dans la zone de contact forêt-savane de l'Afrique de l'Ouest.

kamagnan : champ individuel en général cultivé pour les cultures de rente (coton ou arachide).

kene : Champs localisés derrière l'auréole des *bammbe* et destinés à la culture des céréales et des cultures de rente.
khalwa : retraite spirituelle de plusieurs jours dans la forêt.
konjam : vin de palme.
krinting : palissade en bambou tressé.
laamu : l'autorité.
lamtoBe : famille Peul régnant à la tête des leydi.
lappol : (plur. *lappi*) : couloir à bétail.
leydi : anciennes divisions administratives des royaumes Peul précoloniaux.
luumo : marché villageois hebdomadaire.
maaru : champ céréalier collectif.
maccuBe : esclave acheté, terme surtout utilisé dans le Fuuta Jallo.
masla : art de négocier habilement, chez les Wolof, en gardant profil bas, jusqu'à atteindre l'objectif recherché.
mayel : petit ru.
misside : mosquée.
moonde : cure salée pour les bovins.
musiBe : parents, personnes alliées par mariage.
navetane : travailleur saisonnier venant pour la culture de l'arachide qui en échange de l'hébergement, de la nourriture et d'une parcelle devra travailler quatre jours en moyenne dans les champs de son hôte.
ndama : taurin trypanotolérant de petite taille
ndigel : consigne de vote des marabouts à leurs taalibe.
ndioganes : passeurs, véritables professionnels du passage des frontières.
neup-ne-peul : arrondir les angles.
ngessa : champ.
nukabaous : membres d'une " police des mœurs " (les élus).
pench : place centrale dans les villages Wolof autour de laquelle les dignitaires élisent domicile.
perlel : zone où la roche affleure.
pullo (sg) *Fulbe* (plur.) : Peul
Dimo (*RimBe*) : Peul noble.
runnde : village peuplé de captif dans le Fuuta Jallo.
sanié : maison.
secco d'arachide : entrepôt.
segueli : champ de brousse, éloigné des villages, que l'on défriche pour la culture de l'arachide.
sincan : hameau, dédoublement d'un village composé de quelques cases.
strigga : plante témoin de la faible fertilité des sols.
surga : ouvrier agricole.
suudu : maisonnée.

taalibe : disciple d'un marabout.

tata : places-fortes, centres administratifs et militaires du pouvoir manding du Gaabu.

teddungal : hospitalité.

tumbun : site d'un ancien village abandonné que l'on reconnaît à sa couronne de baobabs.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La Haute-Casamance : une région périphérique du Sénégal au carrefour de trois frontières	8
Figure 2 : Répartition des populations du Fuladu par ethnies en 1960	21
Figure 3 : Flux migratoires vers le Fuladu au XIX et XX ^e siècle	25
Figure 4 : Le royaume de Muusa Moolo (1881-1903)	29
Figure 5 : Les densités de population dans les Communautés rurales de Haute-Casamance en 1988	53
Figure 6 : Localisation des villages de Haute-Casamance mentionnés dans le texte	59
Figure 7 : Parcellaire des bammbé de Bantankuntu Maunde en 1995	82
Figure 8 : Concession de Usman Seydi de Kataba Usman, un grand éleveur Peul	88
Figure 9 : Concessions JiyaaDo dans le village de Saare Dembayel	93
Figure 10 : Populations des villages GaaBunke dans le sud du département de Kolda en 1988	99
Figure 11 : Plan d'une partie de la fondation religieuse de Giro Yero Bokar	106
Figure 12 : Utilisation de l'espace dans la Communauté rurale de Madina Gunass en 2003	113
Figure 13 : La circulation migratoire dans le Bassin arachidier	133
Figure 14 : Les forêts classées de Haute-Casamance	146
Figure 15 : Occupation de l'espace de la forêt classée de Pata en 1998	148
Figure 16 : Localisation des zones conflictuelles au sein des terroirs de Saare Muusa Luum et Tuba	167
Figure 17 : Superficie du coton cultivé en 1997-1998 et rendements moyens entre 1995-1998	182

Figure 18 : Superficie cultivée en coton avant le 30 juin 1997 et mécanisation agricole	189
Figure 19 : Santankoye – L’utilisation des sols lors de la campagne de 1994	204
Figure 20 : Santankoye – L’utilisation des sols lors de la campagne de 1997	205
Figure 21: Distribution par ethnie des rizières de Bantankuntu Maunde en 1995	283
Figure 22: Statut foncier des rizières de Bantankuntu Maunde en 1995	285
Figure 23 : Espace cultivé et pastoral dans la boucle de Julakolon	295
Figure 24 : Terroir de Bantankuntu Maunde et des villages voisins	297
Figure 25 : Les infrastructures commerciales de Haute-Casamance et des zones frontalières	326

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos	3
Introduction	7
PARTIE 1 : PEUPLEMENT ET MODE DE TERRITORIALISATION : UNE OCCUPATION SPATIALE HÉTÉROGÈNE ET DIFFUSE	15
Chapitre 1 : Une région d’immigration au peuplement hétérogène et peu structuré	19
1.1 Les vagues du peuplement Peul	20
1.2 La fondation du royaume du Fuladu : la dissémination du peuplement et les prémices de l’émancipation des JiyaaBe	24
1.2.1 <i>Le conflit contre les Manding</i>	24
1.2.2 <i>La guerre et la répartition du peuplement</i>	27
1.2.3 <i>Les prémices de l’émancipation des JiyaaBe et leur expansion numérique et spatiale</i>	31
1.3 La conquête coloniale des Rivières du Sud	34
1.3.1 <i>La Casamance : une région intégrée à l’espace plus vaste des « Rivières du Sud »</i>	35
1.3.2 <i>Les rivalités entre les conquérants européens</i>	36
1.4 La politique de structuration territoriale et de peuplement de l’administration coloniale	37
1.4.1 <i>La structuration politique d’un territoire fragmenté</i>	37
1.4.2 <i>Les tentatives de l’administration française pour instaurer la paix et repeupler le Fuladu</i>	39
1.4.3 <i>L’implantation des marabouts GaaBunke et de leurs disciples</i>	41
1.5 Le Fuladu : une terre d’accueil et de conversion	44
1.5.1 <i>Migrations de marabouts Peul Fuuta et la conversion des Fulakunda</i>	44
1.5.2 <i>L’afflux des navetane de Guinée française</i>	45
1.5.3 <i>Le Fuladu : une zone refuge pour les populations guinéennes en guerre</i>	47
Conclusion	48

Chapitre 2 : une région au peuplement dispersé et peu structuré	51
2.1 Une région soudanienne dynamique	52
2.1.1 <i>Le particularisme soudanien</i>	52
2.1.2 <i>La Haute-Casamance, une région au peuplement dispersé</i>	54
2.2 Une armature urbaine déséquilibrée, peu structurante mais dynamisée par le commerce	55
2.2.1 <i>La création d'une nouvelle entité régionale qui ne parvient pas à émerger</i>	56
2.2.2 <i>Un réseau semi-urbain parallèle, composé par la trame des marchés ruraux à vocation régionale</i>	57
2.3 Agrégats de populations dans les villages frontaliers : des espaces refuges dynamisés par la contrebande	58
2.3.1 <i>L'établissement de gros villages pluri-ethniques à l'économie diversifiée</i>	60
2.3.2 <i>L'extension de l'espace vital de la Gambie sur le territoire sénégalais</i>	62
2.3.3 <i>La frontière gambienne, une zone de mixité ethnique et de pratiques agro-pastorales en mutation</i>	63
2.3.4 <i>La frontière guinéenne, une zone de refuge mise en valeur grâce à sa rente commerciale</i>	65
2.4 Les larges bas-fonds rizicoles : des zones propices à l'agriculture	65
2.5 L'extension du peuplement sur les plateaux et le remplissage des espaces forestiers interstitiels	66
Conclusion	68
Chapitre 3 : Entre mobilité et sédentarité : des modes de territorialisation peu stables	69
3.1 La complémentarité entre l'agriculture et l'élevage : fixation spatiale et mobilité	70
3.2 Les facteurs de l'ancrage territorial et du rapprochement des composantes de la société Peul du Fuladu	71
3.2.1 <i>Le brassage ethnique et le métissage des Peul au contact des Manding</i>	71
3.2.2 <i>Le rapprochement entre les RimBe et les JiyaaBe lors de la guerre de libération</i>	73
3.2.3 <i>Le développement de l'islam : un facteur d'intégration et de stabilisation</i>	74
3.2.4 <i>Le navétanat : un facteur de peuplement et de stabilisation</i>	75
3.2.5 <i>Le développement de l'agro-pastoralisme.</i>	75

3.3 Un peuplement globalement diffus caractéristique des modes de territorialisation Peul	77
3.3.1 Une population sédentarisée mais toujours en mouvement	78
3.3.2 Le village Fulakunda : une structure politiquement peu stable et mouvante	79
3.3.3 Instabilité des Fulakunda	80
3.3.4 La fragmentation des villages et des concessions : entre saturation foncière et individualisme	83
3.3.5 Dissensions familiales et dispersion des troupeaux	85
3.3.6 Le départ des grands éleveurs vers les zones moins peuplées	90
3.4 Des regroupements diversifiés de population	91
3.4.1 Des villages de même origine sociale ou ethnique	91
3.4.2 Les villages mixtes, signes d'une complémentarité entre agriculteurs et éleveurs	94
Conclusion	95
Chapitre 4 : Le phénomène maraboutique Gaabunke et son ancrage territorial	97
4.1 Fondations d'isolats maraboutiques organisés pour conquérir l'espace	97
4.1.1 La fondation du village-mère Madina el Hajj et la dispersion des GaaBunke	98
4.1.2 La fondation de Giro Yero Bokar : un regroupement de GaaBunke d'origine servile	102
4.1.3 La conquête territoriale par l'essaimage de villages le long du Caangol GaabunkeBe	103
4.2 Le mode de territorialisation GaaBunke : dynamique spatiale et structuration politique	105
4.2.1 Les principes de structuration de l'espace GaaBunke	105
4.2.2 L'extension du peuplement et la création de villages satellites : l'exemple de Madina Gunass	111
4.3 De la mobilisation religieuse Gaabunke au conflit politique : le cas de Madina Gunass	115
4.3.1 Une grande capacité de mobilisation des populations par le marabout	115
4.3.2 Le processus d'urbanisation des villages	118
4.3.3 La crise de Madina Gunass : les prémices d'une ségrégation spatiale	121
Conclusion de la première partie	122

PARTIE 2 : DES TENTATIVES INÉGALES D'INTÉGRATION AU TERRITOIRE NATIONAL	125
Chapitre 5 : La colonisation agricole de la forêt classée de Pata : une bombe à retardement	129
5.1 La dynamique spatiale de la culture de l'arachide et l'ouverture de nouveaux fronts pionniers	130
5.1.1 <i>Crise du système de production extensif de l'arachide et conquête pionnière</i>	131
5.1.2 <i>La région de Kolda : le dernier front pionnier du pays</i>	132
5.1.3 <i>Un contexte agricole et politique favorable à la colonisation de forêts organisée par les «marabouts de l'arachide»</i>	134
5.2 Des modes d'occupation du territoire antagonistes : une colonisation conflictuelle	139
5.2.1 <i>Le poids démographique des implantations Wolof : une stratégie politique</i>	140
5.2.2 <i>La différenciation sociale des migrants</i>	145
5.2.3 <i>Un maillage du territoire pour un meilleur contrôle de l'espace</i>	147
5.2.4 <i>Des pratiques agricoles expéditives</i>	150
5.3 Les éleveurs : des occupants à l'emprise territoriale peu affirmée	152
5.3.1 <i>Les colons Tukuler : des éleveurs peu organisés au faible pouvoir foncier</i>	152
5.3.2 <i>Les Peul Fulakunda : les grands perdants de la colonisation de la forêt</i>	156
5.4 Les conflits entre colons et autochtones pour l'utilisation des ressources agro-pastorales	157
5.4.1 <i>Le manque de cohésion sociale au sein des villages de migrants</i>	158
5.4.2 <i>Le rétrécissement de l'espace pastoral et l'accroissement des difficultés de gestion du territoire</i>	159
5.5 Un déséquilibre politique et démographique entre agro-pasteurs autochtones et colons: une impossible gestion de l'espace	161
5.5.1 <i>La complexité des rapports entre colons et autochtones</i>	161
5.5.2 <i>L'impossible contrôle des espaces pastoraux par les populations Peul et Tukuler</i>	163
5.5.3 <i>Les réactions tardives des agro-pasteurs</i>	165
5.6 La régionalisation face au problème de l'avancée des fronts pionniers	169
5.6.1 <i>Des instances politiques locales peu déterminées à enrayer le processus de déforestation</i>	170
5.6.2 <i>L'alternance politique de 2000 et les entreprises pour contrer la déforestation</i>	172

Conclusion	174
Chapitre 6 : Le développement régional et l'intégration dans l'espace agricole spéculatif	175
6.1 Le développement des cultures de rente : une politique pour intégrer la Haute-Casamance à l'espace productif sénégalais	177
6.2 Un espace cotonnier très diversifié	177
6.2.1 <i>Le bassin cotonnier de Haute-Casamance</i>	178
6.2.2 <i>Des rendements partout en baisse, mais avec des variations zonales</i>	183
6.2.3 <i>Des niveaux d'équipement très variables selon les zones et les exploitations</i>	185
6.3 Le cotonnier : une plante concurrente des cultures vivrières	188
6.3.1 <i>Un calendrier agricole contraignant mais peu suivi</i>	188
6.3.2 <i>La concurrence entre le coton et les cultures vivrières</i>	190
6.3.3 <i>La désaffection envers le coton au profit de l'arachide.</i>	191
6.4 La concurrence avec l'élevage	194
6.4.1 <i>Des conditions d'élevage rendues plus complexes par l'introduction du coton</i>	195
6.4.2 <i>Le coton désorganise l'accès des animaux à la vaine pâture</i>	196
6.4.3 <i>Les conflits fonciers générés par l'extension de la sole cotonnière</i>	197
6.4.4 <i>Une intégration à l'élevage limitée : la traction attelée et les étables fumières</i>	198
6.5 Les dysfonctionnements créés par le développement de la culture du coton	201
6.5.1 <i>Un déficit vivrier causé par l'extension spatiale du coton et du maïs destiné à la vente</i>	202
6.5.2 <i>Entre intensification et extensification</i>	206
6.6 Le fractionnement des unités familiales et l'amenuisement de la solidarité villageoise	209
6.6.1 <i>Les politiques de crédit et d'encadrement des producteurs par la Sodefitec</i>	209
6.6.2 <i>Les errances du système de caution solidaire et la scission des groupements de producteurs</i>	211
6.6.3 <i>La caution solidaire et les risques de conflits</i>	212
Conclusion de la seconde partie	216

PARTIE 3 : DES POLITIQUES DE DÉCENTRALISATION AUX PRATIQUES FONCIÈRES	219
Chapitre 7 : Régionalisation, décentralisation et pouvoirs locaux face à la gestion des ressources naturelles et de la rente commerciale	223
7.1 Les réformes de décentralisation : une rupture dans l'organisation de l'État	224
7.1.1 <i>Entre théorie et réalité</i>	224
7.1.2 <i>Les lois portant sur la décentralisation et la régionalisation : une refonte théorique de l'organisation de l'État</i>	227
7.2. Les Communautés rurales en Haute-Casamance : des regroupements villageois peu représentatifs des populations et limités dans leur action	229
7.2.1 <i>Des unités spatiales très disparates et peu adaptées à la gestion des espaces agro-pastoraux</i>	229
7.2.2 <i>Des entités peu reconnues par les villageois</i>	232
7.2.3 <i>Des prérogatives trop importantes pour des instances élues peu formées et sans pouvoir financier</i>	234
7.2.4 <i>Un manque d'implication dans les actions de développement</i>	236
7.3 Un pouvoir inégal entre l'administration territoriale issue du Nord et les élites locales	237
7.3.1 <i>La difficile délégation de pouvoir aux collectivités locales décentralisées par l'administration déconcentrée</i>	237
7.3.2 <i>L'absence d'une base politique régionale capable de s'imposer face à l'administration territoriale</i>	240
7.3.3 <i>Une corruption tous azimuts de l'administration déconcentrée et des élus locaux</i>	241
7.4 Le désengagement de l'État et le renforcement du pouvoir des marabouts	245
7.4.1 <i>Les marabouts : des intermédiaires privilégiés entre l'État et les populations</i>	246
7.4.2 <i>Les marabouts GaaBunke fondateurs de villages : des autorités locales puissantes politiquement</i>	247
7.4.3 <i>La poudrière de Madina Gunass : un État maraboutique en complète déstabilisation</i>	249
7.4.4 <i>Ségrégation spatiale entre Peuls et Gaabunke et conflits politiques</i>	251
7.5 Les tentatives avortées de nouvelles réformes territoriales et l'échec du processus de décentralisation	253

7.5.1 <i>La suppression des Régions administratives et le regroupement en Provinces</i>	253
7.5.2 <i>Les raisons politiques d'une telle réforme</i>	254
7.5.3 <i>La mise en place d'une concertation nationale en 2001</i>	255
7.5.4 <i>L'échec d'un projet de réforme de décentralisation</i>	257
Conclusion	258
Chapitre 8 : Les enjeux fonciers : entre lois coutumières et lois modernes	259
8.1 Des lois sur le Domaine national (LDN) aux réformes de décentralisation	260
8.1.1 <i>Les principes de la LDN de 1964</i>	261
8.1.2 <i>La décentralisation et les nouvelles prérogatives des conseillers ruraux en matière foncière</i>	262
8.2 Tenures modernes et tenures traditionnelles : les contradictions entre les deux systèmes	263
8.2.1 <i>Les dysfonctionnements fonciers et la mise en œuvre des différentes législations</i>	263
8.2.2 <i>Des représentations très variables des législations foncières</i>	267
8.3 Les nouvelles pratiques foncières générées par la LDN et la politisation des Conseils ruraux	269
8.3.1 <i>L'inégale répartition des terres au sein des villages et entre villages</i>	269
8.3.2 <i>Le maintien des prêts de terre : l'entretien du lien social et de la fertilité des terres dans un contexte d'insécurité foncière</i>	271
8.3.3 <i>La politisation des Conseils ruraux et la complexité de la gestion des conflits fonciers</i>	276
8.4 La cristallisation des conflits fonciers autour des rizières	278
8.4.1 <i>Les problèmes fonciers autour des bas-fonds</i>	278
8.4.2 <i>La répartition des rizières et l'histoire du marquage du territoire des villages</i>	279
8.4.3 <i>La répartition des rizières au sein des villages et la mobilité des communautés</i>	281
8.5 La gestion des espaces agro-pastoraux	286
8.5.1 <i>Une gestion des espaces pastoraux adaptée à la saisonnalité des systèmes de culture</i>	287
8.5.2 <i>Les jachères et les friches à vocation pastorale : des espaces au statut foncier flou</i>	289
8.5.3 <i>L'accès aux points d'eau et aux parcours : une gestion conflictuelle</i>	291
8.5.4 <i>Une gestion saisonnière de l'accès aux mares : le cas de Bantankuntu</i>	296
Conclusion de la troisième partie	298

PARTIE 4 : PÉRIPHÉRIE ET CARREFOUR COMMERCIAL	301
Chapitre 9 : L'héritage d'une situation périphérique	305
9.1 La Haute-Casamance : une région périphérique peu intégrée au territoire national	306
9.1.1 <i>Un rattachement tardif au territoire de production colonial</i>	306
9.1.2 <i>Kolda : une région récente et mal reliée au reste du pays</i>	307
9.1.3 <i>Des voies de communication avec les pays voisins insuffisantes et délabrées</i>	309
9.1.4 <i>Kolda : une région marginalisée mais attractive sur le plan foncier et forestier</i>	310
9.2 Le désengagement de l'État et l'autonomisation commerciale d'une région périphérique	311
9.2.1 <i>Désengagement de l'État et dynamique des flux commerciaux transfrontaliers dans une région périphérique</i>	311
9.2.2 <i>Des razzia de bétail perpétrées par des populations se réfugiant dans les pays voisins</i>	312
9.3 L'échec de l'intégration commerciale par le haut : un contexte géopolitique difficile	315
9.4 Des économies peu complémentaires et extraverties par l'Occident	318
9.5 Des systèmes monétaires et des stratégies nationales obstacles à l'intégration régionale	319
Conclusion	321
Chapitre 10 : Un espace commercial transfrontalier en pleine effervescence	323
10.1 Dynamisme variable des marchés hebdomadaires	324
10.1.1 <i>Marchés et territorialisation des échanges locaux</i>	324
10.1.2 <i>La double vocation des marchés de la frontière sénégal-gambienne</i>	327
10.1.3 <i>Les marchés de l'espace frontalier avec les deux Guinées : des lieux de rupture de charge</i>	329
10.1.4 <i>Les marchés de l'intérieur : des lieux d'échanges de produits locaux peu polarisants</i>	331

10.2 Le marché de DiaoBe : une polarisation internationale	331
10.2.1 <i>DiaoBe une plaque tournante pour le commerce international</i>	332
10.2.2 <i>DiaoBe un marché pour l'écoulement des produits locaux</i>	333
10.3 Une armature commerciale fragilisée et inégalement répartie au sein de la sous-région	335
10.3.1 <i>Les entrepôts gambiens : têtes de pont fluctuantes de la fraude vers le Sénégal</i>	335
10.3.2 <i>Madina Gunass : un des plus grands entrepôts de marchandises frauduleuses de la région</i>	336
10.3.3 <i>L'instabilité politique et économique et l'approvisionnement des boutiques urbaines</i>	338
10.4 Les réseaux commerciaux : une multitude d'acteurs aux envergures contrastées	339
10.4.1 <i>Le petit commerce de survie alimentaire animé par les populations frontalières</i>	339
10.4.2 <i>Le commerce régional et interrégional animé par des commerçants de Haute-Casamance : entre fraude et échanges licites</i>	342
10.4.3 <i>Le pouvoir des grands réseaux commerciaux</i>	344
10.4.4 <i>Le commerce international et national animé par les grands réseaux commerçants</i>	346
10.5 Le commerce transfrontalier : une activité peu structurante pour la région	347
10.5.1 <i>Une armature urbaine déséquilibrée jouant à la faveur de la Gambie</i>	348
10.5.2 <i>L'intégration régionale limitée des grands réseaux commerciaux</i>	349
10.5.3 <i>La difficile structuration spatiale des collectivités locales par les marchés</i>	351
10.5.4 <i>DiaoBe : un village marché qui ne profite pas de la manne commerciale</i>	352
10.6 Mouvance et fugacité du commerce transfrontalier : un contexte politique et économique régional instable	354
10.6.1 <i>L'instabilité politique des zones frontalières se répercute sur les modalités des échanges.</i>	354
10.6.2 <i>Le conflit avec la Guinée Bissau</i>	355
Conclusion de la quatrième partie	357
CONCLUSION GÉNÉRALE	359
Bibliographie	363
Glossaire	375
Liste des figures	379

